

UNIVERSITY
OF
MICHIGAN

100
SERIES
LITERATURE



LA
FRANCE COLONIALE

1^{re} SÉRIE GRAND IN-8^o

PROPRIÉTÉ DES ÉDITEURS





Algérie. — Berger kabyle, d'après un tableau d'Eugène Fromentin.

826
557
1895
MAA

LA
FRANCE COLONIALE

ILLUSTRÉE

L'ALGÉRIE

ET LES AUTRES COLONIES FRANÇAISES

CONSIDÉRÉES

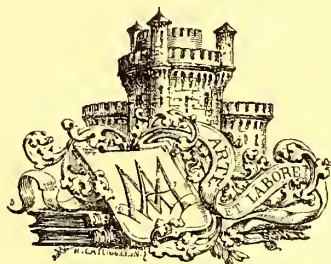
AU POINT DE VUE HISTORIQUE
GÉOGRAPHIQUE, ETHNOGRAPHIQUE ET COMMERCIAL

PAR ALEXIS-M. G.

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE BELGE DE GÉOGRAPHIE DE BRUXELLES
SOCIO CORRESPONSAL DE LA SOCIEDAD GEOGRAFICA DE MADRID, ETC.

SIXIÈME ÉDITION

REMISE A JOUR ET ORNÉE DE NOMBREUSES GRAVURES ET DE CARTES



TOURS

ALFRED MAME ET FILS, ÉDITEURS

M DCCC XCV

DU MÊME AUTEUR

LA FRANCE PITTORESQUE DU NORD, grand in-8°, de 368 pages.

LA FRANCE PITTORESQUE DE L'EST, — —

LA FRANCE ILLUSTRÉE, volume compact, in-8°, de 672 pages.

EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS

INTRODUCTION

I. — LA CONCURRENCE COLONIALE

Les conquêtes coloniales et la colonisation, c'est-à-dire l'extension de la patrie au dehors, telle est la grande question politique du jour.

Beaucoup y voient pour la France un moyen de reprendre sa position prépondérante parmi les nations européennes, en agrandissant son influence commerciale et civilisatrice dans le reste du monde.

D'autres objectent que les colonies coûtent souvent plus qu'elles ne rapportent; qu'elles n'ont plus aujourd'hui, grâce au libre-échange et à la concurrence commerciale, la même valeur qu'autrefois, alors que les nationaux seuls avaient le droit ou le privilège de commercer avec les possessions d'outre-mer.

On répond qu'une puissance politique du premier ordre, comme la France, a besoin d'une marine de guerre considérable, que les troupes de cette marine se recrutent dans les marines de pêche ou de commerce, et que celles-ci, pour être prospères, doivent être excitées et encouragées par des rapports plus fréquents avec des débouchés nombreux, s'abritant sous le drapeau tricolore.

D'ailleurs, la France, que l'on accuse d'inaptitude à la colonisation, a eu, au siècle dernier, les éléments sérieux d'un empire colonial aux Indes et en Amérique, et, sans les malheureuses guerres soutenues en Europe, peut-être serait-elle aujourd'hui ce qu'est l'Angleterre, maîtresse de 350 millions de sujets, bénéficiant d'un commerce qui compte par milliards, disposant d'une marine marchande dont l'importance est égale à celle de toutes les autres puissances européennes réunies.

Quoi qu'il en soit de cette controverse, on avouera que la per-

spective d'un nouvel empire d'outre-mer a de quoi tenter de nouveaux efforts de notre part, alors que, comme bien d'autres nations, nous nous sentons trop à l'étroit dans la vieille Europe.

Aussi voyons-nous chacune des puissances coloniales non seulement consolider ses possessions, mais les étendre partout où il y a possibilité. L'Espagne s'implante sur la côte du Sahara et attend l'occasion de s'agrandir au Maroc; elle a défendu chaleureusement les îles Carolines contre les tentatives allemandes; le Portugal s'arrondit sur le haut Zambèze; la Hollande complète ses riches Indes orientales par l'annexion entière de l'île Sumatra; la Russie avance à pas de géant au cœur de l'Asie.

D'autre part, l'Angleterre occupe l'Égypte pour assurer son empire des Indes, et se rapproche de la Chine par la conquête de la Birmanie. En 1890, elle conclut avec diverses puissances des traités qui lui assignent en Afrique la domination sur le bas Niger, le Soudan central, le cours moyen du Zambèze, le Zanguebar septentrional, l'Ouganda et le bassin supérieur du Nil.

L'empire allemand, né d'hier, aspire à devenir grande puissance maritime, et, déjà soucieux du trop-plein de sa population, ne se contente plus d'envoyer ses enfants dans les possessions d'autrui, aux États-Unis et ailleurs; il veut des terres à lui, et il a su en peu de temps s'établir au Togo, au Cameroun, dans la Hottentotie, dans le Zanguebar jusqu'aux Grands-Lacs, à la Nouvelle-Guinée, donner même le nom de Bismarck à tout un archipel océanien.

L'Italie, dernière venue, s'est implantée dans l'Abyssinie, dont elle possède la côte, ainsi que le protectorat du royaume de Ménélick, et tout le littoral du pays des Somalis. Elle rêve aussi l'acquisition de la Tripolitaine, dont elle est voisine.

Les Belges eux-mêmes, ou plutôt le roi des Belges, Léopold II, par une initiative et avec un succès sans exemple dans l'histoire, sont parvenus, en quelques années, grâce aux découvertes et à l'intelligence de l'explorateur anglais Stanley, à créer de toutes pièces l'immense État indépendant du Congo, quatre fois vaste comme la France. Il est vrai que cette création, toute philanthropique, et pour ainsi dire *internationale* ou neutre comme la Belgique elle-même, profitera à tout le monde. La Conférence tenue à Berlin en 1885, par quatorze des principales puissances du monde, en a consacré la neutralité et l'indépendance sous la souveraineté du roi Léopold. Elle a stipulé d'ailleurs la liberté du commerce et de la navigation, non seulement dans tout le bassin du Congo et du Niger, mais

dans cette *chasse aux colonies*, et que même elle en a pris l'initiative en 1881 par l'annexion de la Tunisie; depuis lors elle a su profiter d'heureuses circonstances pour s'annexer en Afrique, outre cette province, le haut Sénégal, le Soudan, le Dahomey, le Congo occidental jusqu'au lac Tchad, et soumettre Madagascar; en Asie, elle a acquis le Tonkin et l'Annam, qui, ajoutés à la Cochinchine et au Cambodge, lui présagent un établissement du premier ordre, avantageusement situé aux portes de l'immense empire chinois.

En somme, c'est la France qui a le plus grandement étendu son domaine colonial dans ces derniers temps. Alors que, en 1880, ses possessions se chiffraient par une population de 5 à 6 millions d'habitants sur un territoire de 1 000 000 de kilomètres carrés, aujourd'hui elle peut prétendre dominer, si elle le veut sérieusement, sur 50 000 000 d'âmes, occupant *un territoire vingt fois plus étendu que le sien propre*.

Ces nombres se passent de commentaires : ils prouvent que la France a su reconquérir dignement la seconde place parmi les puissances coloniales d'Europe, tandis que, il y a trente ans, elle n'obtenait que le sixième rang, après l'Angleterre, la Hollande, la Russie, l'Espagne et le Portugal, sans parler de l'Empire turc.

Le tableau ci-après fait voir l'importance relative, en 1895, des diverses colonies et zones d'influence européennes, sous le triple rapport de la population, de la superficie et de la valeur du commerce général (importations et exportations réunies).

COLONIES ET ZONES D'INFLUENCE	POPULATION	SUPERFICIE	COMMERCE
	Habitants.	Kilom. carrés.	Francs.
Anglaises	345 000 000	29 000 000	11 000 000 000
Françaises	50 000 000	9 500 000	1 300 000 000
Hollandaises	32 000 000	1 800 000	950 000 000
Turques (empire)	25 000 000	4 000 000	900 000 000
Russes	20 000 000	17 500 000	200 000 000
Congo belge.	20 000 000	2 400 000	20 000 000
Espagnoles	10 000 000	800 000	1 700 000 000
Portugaises	11 000 000	2 500 000	200 000 000
Allemandes	9 000 000	2 800 000	35 000 000
Italiennes	7 000 000	1 200 000	20 000 000
Danoises	120 000	200 000	80 000 000
Pour l'Europe.	526 000 000	72 000 000	16 000 000 000

Si telle est l'importance politique et commerciale des colonies françaises, il est du devoir de chaque citoyen français, quels que

soient son âge et sa position sociale, d'en avoir une notion exacte, raisonnée, réfléchie, basée sur une étude sérieuse. Un dédain trop absolu, une ignorance trop accusée serait tout aussi coupable qu'une forfanterie exagérée, qu'un enthousiasme trompeur et imprudent. En pareille matière, il faut juger sainement des choses, et pour bien juger il faut connaître.

La connaissance des colonies françaises au triple point de vue de l'histoire, de la géographie physique et politique, et du commerce, tel est le but de cet ouvrage, qui s'adresse à tous, spécialement à la jeunesse désireuse de compléter par des lectures agréables et instructives les notions acquises au cours de ses études. C'est en sa faveur que nous avons ajouté aux notions scientifiques, qui forment le fond du travail, une foule de détails des plus intéressants au sujet des beautés physiques des diverses contrées, des productions naturelles, des mœurs des habitants, ainsi que des faits relatifs à l'histoire de la colonisation.

Ces notes descriptives ont été la plupart empruntées textuellement aux récits des voyageurs, aux meilleurs écrivains géographes, aux auteurs les plus compétents dans les diverses matières. En même temps qu'elles apportent des lumières nouvelles pour confirmer ou compléter nos indications, elles donnent l'agrément d'une lecture souvent pittoresque, imagée, partant plus variée et plus attrayante.

Si à ces caractères nous ajoutons les avantages des cartes géographiques et des belles illustrations dont les éditeurs ont tenu à orner cet ouvrage, nous croyons pouvoir espérer que cette nouvelle édition conservera la faveur que le public a bien voulu accorder aux précédentes.

II. — DIVERSES SORTES DE COLONIES

Mais d'abord, *qu'entend-on par colonies?* N'y en a-t-il pas de plusieurs sortes, et quels sont leurs caractères distinctifs?

Un peuple industriel, qui produit plus qu'il ne consomme, de même qu'une population trop nombreuse, qui se trouve à l'étroit dans sa patrie, cherche au dehors un débouché pour ses produits ou une patrie nouvelle pour l'excédent de ses habitants : il fonde des *colonies*.

De tout temps on a colonisé.

Le mot *colonie* s'emploie en plusieurs sens : il s'entend d'un certain nombre d'émigrants qui vont habiter et peupler un pays étranger; dans ce sens, des colonies grecques se sont formées

autrefois en Italie, en France, en Afrique, et il y a actuellement des colonies et des colons français aux États-Unis, à la Plata, etc.

Mais on désigne plus ordinairement aujourd'hui par colonies les *possessions territoriales* d'une puissance européenne en dehors de l'Europe.

Sous ce rapport on peut encore distinguer quatre catégories : les *comptoirs* de commerce, les colonies *de culture*, celles *de peuplement*, et les sphères dites *d'influence*.

1° Les *simples comptoirs de commerce*, loges ou factoreries, sont établis plus ou moins temporairement, sur les côtes d'Afrique, par exemple, pour faciliter les échanges avec les indigènes.

Les colonies de commerce servent aussi à exploiter des pays riches et peuplés; mais elles ne sont profitables qu'aux nations dont la marine atteint à une certaine supériorité. La prospérité de ces établissements dépend de leur situation et non de leur étendue.

« Il n'est pas nécessaire, dit M. Delaire, que la mère patrie ait à y déverser un excès de population : il suffit qu'elle y envoie des capitaux importants, des marins nombreux et des commerçants qui en reviendront enrichis. Telles sont les possessions des Portugais en Asie et en Afrique, la plupart de celles des Hollandais dans la mer des Indes, toutes les stations des Anglais en Orient, entre autres les trois belles créations d'Aden, de Singapour et de Hong-Kong. — Tels furent pour la France, à partir de Richelieu, les premiers établissements des compagnies sur la côte de Guinée, au Sénégal, à Madagascar, à Ceylan et dans les Indes, où nous conduisit une politique trop avide de gloire et de conquêtes pour être soucieuse des intérêts du trafic. »

2° Les colonies dites *à cultures* ont pour objet les plantations de denrées qui exigent le climat tropical : coton, café, épices; elles demandent de puissants capitaux, et sont exploitées par des colons européens dirigeant le travail des indigènes ou des races propres au climat chaud : telles sont les Antilles, Bourbon, l'Inde, la Cochinchine, le Tonkin.

3° Les *possessions proprement dites*, ou les colonies *de peuplement*, sont de vastes territoires acquis pour des raisons politiques autant que commerciales. Situées sous un climat supportable pour notre race, elles sont susceptibles d'être peuplées de colons européens, tout en conservant plus ou moins leurs races indigènes : Algérie, Australie, Canada.

Souvent on fait une place à part à l'Algérie, et l'on a dit « qu'elle n'est pas une colonie, mais un prolongement du territoire français ».

C'est un peu jouer sur les mots, car à ce titre nos colonies de Bourbon, de la Nouvelle-Calédonie, peuplées de descendants de Français, sont dans le même cas que l'Algérie. L'Algérie est une colonie mixte, susceptible à la fois d'exploitation et de peuplement.

4^o *Les sphères d'influence.* On appelle ainsi aujourd'hui les vastes territoires que les puissances européennes, afin de s'éviter des conflits fâcheux, se sont partagés en Afrique, en 1890 particulièrement, sans avoir consulté les indigènes et sans que parfois les acquérants aient visité les régions acquises.

Les diplomates se sont contentés d'opérer les délimitations sur des cartes géographiques et de stipuler dans les traités quelques points aboutissants, tels que les lacs, les fleuves, en s'arrêtant souvent même à de simples limites astronomiques, en latitudes et longitudes, pour les régions inexplorées.

C'est ainsi que la France a obtenu tout le Sahara occidental, entre l'Algérie et le lac Tchad, et le Soudan au sud du Niger central, territoires dont une grande partie n'a été entrevue par aucun explorateur français.

On pourrait se demander si les Européens ont bien *le droit de disposer ainsi* de territoires qui ne leur appartiennent pas, sans même consulter les chefs et les peuples indigènes.

Au point de vue du droit européen de la liberté reconnue entre puissances chrétiennes et civilisées, on répondrait négativement à cette question. Mais, en Afrique, il s'agit, espérons-le, non pas d'enlever aux gouvernements locaux leur liberté en ce qu'elle a de juste et d'humain dans son application, mais bien plutôt de traiter amicalement avec eux tout d'abord; puis de garantir les peuples contre les cruautés des instincts sauvages en pays nègres, et plus encore contre l'oppression des tyrans mahométans qui ont semé tant de ruines dans toute l'Afrique septentrionale, où ils se sont introduits depuis un millier d'années.

Des raisons politiques et commerciales se mêleront certainement à ces considérations d'ordre supérieur dans le partage du continent africain et dans l'établissement des *sphères d'influence*; mais il faut espérer qu'en somme il résultera plus de bien que de mal de cette ingérence européenne, et que la religion chrétienne, le seul vrai moyen de régénérer les peuples, profitera des calculs humains pour régner tôt ou tard dans cette immense région des ténèbres morales et intellectuelles¹.

¹ Nous reviendrons plus loin sur cette intéressante question africaine de l'antiesclavagisme.

III. — UTILITÉ ET NÉCESSITÉ DES COLONIES

Les avantages des colonies sont surtout de développer le commerce, la marine, l'influence politique de la métropole; elles lui procurent des matières premières pour l'industrie, telles que le coton, la soie, les métaux, ainsi que les denrées coloniales que l'Europe ne cultive pas, comme le café, les épices. Les colonies reçoivent en retour de la métropole les produits manufacturés : des tissus, des armes, des machines; elles réagissent ainsi sur l'industrie même de la mère patrie en lui donnant du travail et des bénéfices, par suite un accroissement de la richesse publique.

Les colonies profitent à la marine marchande nationale en utilisant ses vaisseaux, et à la flotte de guerre en lui donnant des points de ravitaillement de munitions et de charbon, des chantiers de construction et de réparation, qui lui permettent de stationner dans les mers lointaines, d'y combattre l'ennemi, sans être obligée de rentrer intempestivement dans ses ports.

Grâce aux colonies, la métropole porte au loin son nom, sa langue, ses idées, sa civilisation, sa religion, et son influence politique grandit en raison même du développement de ses relations extérieures.

En effet, la considération la plus importante et qui milite en faveur des acquisitions coloniales est celle qui résulte du besoin d'expansion d'une nation au dehors. Voici comment s'exprime à ce sujet un éminent économiste, M. Leroy-Beaulieu, professeur au collège de France :

« La colonisation est la forme expansive d'un peuple, c'est sa puissance de reproduction; c'est sa dilatation et sa multiplication à travers les espaces; c'est la soumission de l'univers ou d'une vaste partie à sa langue, à ses mœurs, à ses idées et à ses lois. Un peuple qui colonise, c'est un peuple qui jette les assises de sa grandeur dans l'avenir et de sa suprématie future. Toutes les forces vives de la nation colonisatrice sont accrues par ce débordement au dehors de son exubérante activité. A quelque point de vue que l'on se place, que l'on se renferme dans la considération de la prospérité et de la puissance matérielle, de l'autorité et de l'influence politique, ou qu'on s'élève à la contemplation de la grandeur intellectuelle, voici un mot d'une incontestable vérité : *le peuple qui colonise le plus est le premier peuple; s'il ne l'est pas aujourd'hui il le sera demain.*

« Au commencement du ^{xx}e siècle, la Russie comptera 120 millions d'habitants occupant des espaces énormes; près de 60 millions d'Allemands, appuyés sur 30 millions d'Autrichiens, domineront l'Europe centrale; 120 millions d'Anglo-Saxons occuperont les plus belles contrées du globe et imposeront au monde civilisé leur langue, qui domine déjà sur des territoires habités par plus de 300 millions d'hommes. Joignez

à ces grands peuples l'empire chinois, qui alors recouvrera une vie nouvelle, et qui compte à lui seul plus de 300 millions d'âmes.

« A côté de ces géants, que sera la France ? Du grand rôle qu'elle a joué dans le monde, de l'influence qu'elle a exercée sur la direction des peuples civilisés, que lui restera-t-il ? Un souvenir s'éteignant de jour en jour.

« Notre pays a un moyen d'échapper à cette irrémédiable déchéance, c'est de coloniser. Si nous ne colonisons pas, dans deux ou trois siècles nous tomberons au-dessous des Espagnols et des Portugais, qui, du moins, ont eu le bonheur d'implanter leur race et leur langue dans les immenses espaces de l'Amérique du Sud, destinés à nourrir des populations de plusieurs centaines de millions d'âmes.

« La colonisation est pour la France une question de vie ou de mort : ou la France deviendra une grande puissance africaine, ou elle ne sera, dans un siècle ou deux, qu'une puissance européenne secondaire ; elle comptera alors dans le monde à peu près comme la Grèce en Europe.

« Ce qui a manqué jusqu'ici à la France, c'est l'esprit de suite dans sa politique coloniale. La colonisation a été reléguée au second plan dans la conscience nationale. Notre politique continentale doit être désormais essentiellement défensive ; c'est en dehors de l'Europe que nous pouvons satisfaire nos légitimes instincts d'expansion. Nous devons travailler à la fondation d'un grand empire africain et d'un moindre asiatique.

« C'est la seule grande entreprise qui nous soit avantageuse ¹. »

Comme on l'a vu plus haut, ces désirs d'un grand empire africain sont en train de se réaliser, quant à l'acquisition politique de territoire.

Malheureusement une chose plus importante encore manque à la France pour coloniser : ce sont les colons.

On sait avec quelle lenteur désespérante s'accroît la population de la France, où beaucoup de départements se dépeuplent même. Au dehors, la race française n'est vraiment prospère qu'au Canada, où elle compte plus d'un million de descendants, magnifique résultat dû surtout à la conservation de la foi et de la simplicité de mœurs des premiers colons, aussi bien qu'au régime de liberté dont ils ont joui. En réunissant tous les représentants de race française à l'étranger, on arrive à un total de 2 à 2 millions 1/2 d'individus, ce qui est bien peu dans la masse des 80 millions de descendants de races européennes, peuplant l'Amérique ou dispersés dans les quatre parties du monde, et parmi lesquels domine le sang anglais, german, espagnol et portugais.

« Pour réussir dans la colonisation, dit M. Alexis Delaire, ce ne sont ni les qualités personnelles ni les capitaux qui nous manquent ; nous avons toujours de hardis explorateurs et des marins courageux ; c'est à notre initiative que sont dues les grandes œuvres d'intérêt commun,

¹ LEROY - BEAULIEU, *De la colonisation chez les peuples modernes.*

telles que le percement de Suez et de Panama, et chaque année la France augmente d'un milliard au moins les 20 à 25 milliards qu'elle a disséminés partout dans l'univers. Ce qui nous manque, ce sont des émigrants actifs et laborieux à déverser sur les colonies agricoles, aussi bien que des maisons stables et durables pour exploiter les colonies de commerce et de plantation...

« C'est la mauvaise organisation de la famille, c'est le partage forcé des successions, — on commence à le reconnaître sans oser y porter remède, — qui entrave si misérablement l'essor de la population par la stérilité volontaire des mariages ; qui détruit les fortunes naissantes par la multiplication des procès ; qui arrête enfin l'esprit d'entreprise, par la certitude d'un lambeau d'héritage à disputer.

« Alors pas de colons nombreux pour les territoires à peupler, pas de maisons durables pour les exploitations lointaines, pas de jeunesse active pour les comptoirs à fonder¹. »

Ajoutons encore l'opinion exprimée par J. Duval dans son ouvrage sur l'Algérie.

« La France est largement assise sur un beau et vaste territoire de 34 000 lieues carrées ; elle dispose d'une population de 37 millions d'habitants, d'un revenu de 20 à 22 milliards ; elle est armée de tous les instruments et de toutes les ressources du travail ; elle se sent pleine d'énergie et d'intelligence. Son territoire occupe une situation exceptionnelle entre l'ancien et le nouveau monde au point précis où le géomètre fixerait le minimum des distances habitées du globe, à l'intersection de toutes les grandes voies commerciales. Que lui manque-t-il pour l'entier accomplissement de ses hautes destinées ? Une seule chose : une expansion pacifique plus intense et plus lointaine à travers le monde ; car au rayonnement se mesure la grandeur des nations comme celle des astres.

« L'émigration et la colonisation, le commerce et la navigation, les voyages et les missions, sont les méthodes d'expansion et de rayonnement appropriées à notre époque de conquêtes par le travail, par la science et la morale. La liberté en est le ressort.

« Pour l'émigration, la France est en arrière de la race anglo-saxonne et de la race germanique : tandis que depuis un demi-siècle l'une et l'autre ont disséminé des essais d'un nombre total de 7 à 8 millions d'individus sur toutes les terres, la France, croissant avec une lenteur qui accuse nos lois et nos mœurs, se cantonnant dans ses frontières, s'agglomérant à Paris, n'a envoyé que quelques milliers de ses enfants vers les pays éloignés.

« Aussi la race anglaise, pour ne parler que d'elle, a-t-elle semé partout sa langue, ses habitudes, ses besoins, qui sont des appels à un commerce universel et pour ainsi dire illimité, tandis que les marchan-

¹ A. DELAIRE. *La colonisation et l'avenir de la France. Exploration*, 1882.

disées françaises ne trouvent au dehors qu'un petit nombre de nationaux pour en propager l'usage. Le commerce se ressent de ses timidités.

« Notre infériorité est plus marquée encore pour la navigation.

« Ces différences à notre désavantage, les voyageurs et les missionnaires sont loin de les racheter, malgré tout leur zèle. Tous les chemins de la terre, tous les courants des mers sont parcourus par de nombreux voyageurs anglais et allemands, dont les récits rendent populaire la science géographique et ouvrent des voies nouvelles aux entreprises de leurs concitoyens ; les voyageurs français aussi sont aventureux et méritants, mais plus rares. Quant aux missions, les nombreuses sociétés bibliques et évangéliques de l'Angleterre opposent une active propagande à nos missionnaires catholiques, non pas avec plus de succès, mais avec plus de profit pour la consommation des produits anglais, dont les missionnaires protestants répandent le goût et l'usage.

« Dans cette excessive concentration chez soi, dans cette ignorance indifférente des affaires économiques du reste du monde, est la faiblesse, le péril de notre pays. Si nous restions stationnaires pour le nombre, pour les rapports extérieurs, pour les transactions lointaines, pour les fondations commerciales et coloniales, tandis que nos rivaux prennent possession du monde entier, un jour nous serions entourés d'un réseau invincible de supériorités et de résistances.

« L'heure de la décadence française aurait sonné !...

« Que Dieu conjure ce malheur, en inspirant au gouvernement l'amour des expéditions lointaines, du travail et de l'échange ; à la nation, l'ambition des victoires pacifiques ; aux citoyens, l'esprit des grandes entreprises sur terre et sur mer ; aux caractères résolus, la curiosité des pays inconnus ; aux âmes religieuses, le dévouement aux races inférieures ; à tous, l'amour et le respect de la liberté, mère des progrès.

« La France alors concourra, pour la part que la Providence lui a dévolue, à la connaissance, à l'exploitation et à la colonisation du globe, ce qui est la condition et le complément de la mise en pleine valeur de son propre territoire et de l'élévation morale de sa population.

« Alors *notre pays*, le plus beau du monde après celui du Ciel, atteindra l'apogée de la gloire et de la richesse, les deux leviers de la puissance. Alors l'homme du pays, le *paysan*, personnifiera l'union du travail et du patriotisme, de la force et de l'intelligence. Qu'il en soit ainsi ! »

IV. — APERÇU CHRONOLOGIQUE DE LA COLONISATION FRANÇAISE

Nous nous proposons de donner, en tête de l'étude de chacune de nos colonies actuelles, un aperçu de son histoire. Qu'il nous

¹ JULES DUVAL, *l'Algérie*.

suffise de présenter ici un tableau d'ensemble qui résume, dans l'ordre des temps, les tentatives d'exploration et d'établissement à l'étranger de la nation gauloise ou française.

Comme pour toute autre nation, la colonisation française remonte aussi haut que l'histoire. Si la Gaule a vu arriver chez elle successivement les Phéniciens, les Grecs, les Romains, les barbares germains, les Arabes; par contre, les Gaulois émigrants ou conquérants, conduits par Bellovèse, Sigovèse et autres, sont allés ravager ou peupler diverses parties de l'Europe : on en a vu en Angleterre, en Italie, en Bohême, en Hongrie, en Macédoine, et même en Asie Mineure, où leur souvenir est encore vivant dans les noms de Gallipoli et de Galatie.

C'est de l'histoire ancienne.

Plus tard, après avoir été contenue pendant cinq siècles sous la domination romaine, puis subjuguée par les barbares germains, dont une tribu donna à la Gaule son nom actuel, la France réagit de nouveau au dehors, notamment au moyen âge et au temps des croisades, alors qu'elle envoya ses enfants en Terre-Sainte et donna même des souverains à l'Angleterre, au Portugal, à la Hongrie, à Naples, Jérusalem, Constantinople, Chypre, etc.

Jusqu'à là ce n'était, il est vrai, que des expéditions guerrières, dont le but était politique plutôt que commercial. C'est au *xiv^e* siècle que commencèrent les entreprises coloniales, ayant pour objet le trafic dans des pays nouveaux. A cette époque, où les républiques italiennes et les puissantes communes belges et allemandes du Nord s'enrichissaient par le négoce, l'histoire signale des navigateurs normands de Dieppe et de Rouen explorant, ainsi que les Portugais, les côtes de l'Afrique occidentale jusqu'en Guinée; mais ces premières tentatives furent entravées par les malheurs de la guerre de Cent ans. Au *xvi^e* siècle, après la découverte de l'Amérique, et pendant que les Espagnols et les Portugais, suivis des Hollandais, découvrent et soumettent des mondes nouveaux, les Français, livrés à de stériles guerres d'ambition en Italie et ailleurs, ne jouent qu'un rôle effacé dans les expéditions lointaines. Toutefois nos Basques vont déjà pêcher dans les parages de Terre-Neuve; le marin Denis, de Honfleur, parvient au Brésil en 1503; les frères Parmentier visitent la Malaisie et Madagascar vers 1528; mais ce n'était là que des entreprises privées.

Toutefois François I^{er} envoie le marin florentin Giovanni Verazzano prendre possession de Terre-Neuve, qui fut ainsi notre première

colonie officielle (1524). En 1535, le Malouin Jacques Cartier soumet le Canada; mais de nouvelles guerres européennes éteignent encore l'ardeur des expéditions commerciales. Malgré l'impulsion donnée par l'amiral Coligny, les tentatives d'établissement de Villegagnon au Brésil (1555), celles de Ribaut et de Laudonnière en Floride, n'eurent pas de succès. En 1560, deux Marseillais exploitent le corail au Bastion du roi, dans la régence d'Alger.

Le xvii^e siècle ouvre l'ère de nos grands succès coloniaux. Henri IV fait prendre possession de la Guyane, et Champlain fonde Québec, en 1608. Richelieu enlève plusieurs Antilles à l'Espagne et crée la *Compagnie française des Indes occidentales*; il dispute l'Orient au Portugal, en faisant prendre possession de Madagascar (1642).

Sous Louis XIV, les colons canadiens descendent le Mississipi et fondent la Louisiane (1682); les îles Mascareignes sont annexées et reçoivent le nom d'îles Bourbon et de France; Colbert crée deux nouvelles Compagnies des Indes occidentales et des Indes orientales, qui se partagent les possessions d'outre-mer et leur font faire de grands progrès. Des comptoirs sont établis à Surate (1663), à Ceylan, Pondichéry, Chandernagor; et l'Inde française, sous l'impulsion habile de Colbert, jouit partout d'une grande prospérité.

Mais avec le xviii^e siècle s'ouvre une première période de revers. Le traité d'Utrecht (1713) cède à l'Angleterre les territoires de la baie d'Hudson, Terre-Neuve et l'Acadie. Toutefois, sous Louis XV, la Louisiane se peuple, la Nouvelle-Orléans est fondée (1717); aux Indes, Dupleix conquiert le Dékan, et l'espoir renaît d'établir un empire franco-indien. Mais, encore cette fois, la guerre de Sept ans renverse tout; le traité de Paris (1763) nous enlève l'Inde, sauf quelques comptoirs; le Canada tout entier, en échange duquel nous obtenons Saint-Pierre et Miquelon; nous perdons la rive gauche du Mississipi, la plupart des Antilles et le Sénégal, enlevés par l'Angleterre; en outre, la Louisiane est cédée à l'Espagne, notre alliée, comme compensation des pertes qu'elle avait subies. C'en était fait de l'empire colonial français, et la suprématie sur mer passait aux Anglais, qui l'ont conservée jusqu'à nos jours.

Sous Louis XVI, la France se venge en aidant la jeune Amérique soulevée contre l'Angleterre; mais sans grand profit pour elle, sauf que le Sénégal, et Tabago, aux Antilles, lui sont rendus. Sous la Révolution et l'Empire, nous perdons Saint-Domingue par la révolte des noirs, et l'Angleterre nous enlève successivement toutes les autres colonies, en même temps que l'Égypte, les îles Corfou et de Malte,

que nous avions conquises pour quelque temps. En 1800, la Louisiane nous est rendue par l'Espagne, mais le premier consul la vend trois ans après pour la somme dérisoire de 75 millions; de sorte qu'en 1814 la France ne possède presque plus rien en dehors de l'Europe.

Tout est à recommencer.

Cependant, au traité de 1815, l'Angleterre nous restitue les comptoirs de l'Inde, Bourbon (mais non l'île de France), le Sénégal, la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe, Saint-Pierre et Miquelon. Avec des droits sur Madagascar, c'était là tout notre actif, soit un ensemble de territoires de 160 000 kilomètres carrés environ, avec une population de 3 à 400 000 sujets à peine.

Mais, à partir de 1830, la conquête d'Alger, sous Charles X, ouvre une ère nouvelle, qui se continue vers 1842-43, sous Louis-Philippe, par les acquisitions pacifiques de Grand-Bassam, Assinie, le Gabon, Nossi-Bé et Mayotte, les Marquises et Taïti.

Napoléon III nous donne la Nouvelle-Calédonie (1853), les îles Touamotou (1859), achève la conquête de l'Algérie et de la Kabylie (1854), agrandit le Sénégal, achète Obock, conquiert la Cochinchine (1862) et soumet le Cambodge à notre protectorat : l'empire des Indes se renouvelle. Notre inventaire colonial donne, en 1870, 1 000 000 de kilomètres carrés de territoires, avec environ 6 000 000 de sujets.

La troisième république a plus de chance encore : Saint-Barthélemy des Antilles est rachetée à la Suède (1873); le protectorat de Taïti devient une annexion (1874); la précieuse Tunisie s'ajoute à l'Algérie (1881); le haut Niger est joint au Sénégal; le Popo et Porto-Novo sont acquis; le Gabon devient le vaste Congo français; Obock s'agrandit; l'Annam et le Tonkin nous sont soumis, ainsi que les îles Comores et les îles Wallis, tandis que le protectorat français est établi sur toute l'île de Madagascar, notre ancienne *France orientale* (1885).

Depuis lors, notre édifice colonial s'est agrandi prodigieusement. En 1890, un accord avec l'Angleterre nous donne le Sabara occidental, le Soudan et le Dahomey. En 1894, des traités avec l'Allemagne et le souverain de l'État du Congo nous accordent, en outre, les territoires compris entre l'Ubanghi et le lac Tchad. En Asie, la guerre de Siam (1893) a agrandi notre Indo-Chine jusqu'à la rive gauche du Mékong. Enfin des difficultés survenues à Madagascar ne pourront que consolider militairement ou diplomatiquement notre position sur cette perle de l'Océan Indien.

En somme, 9 500 000 kilomètres carrés de territoires peuplés

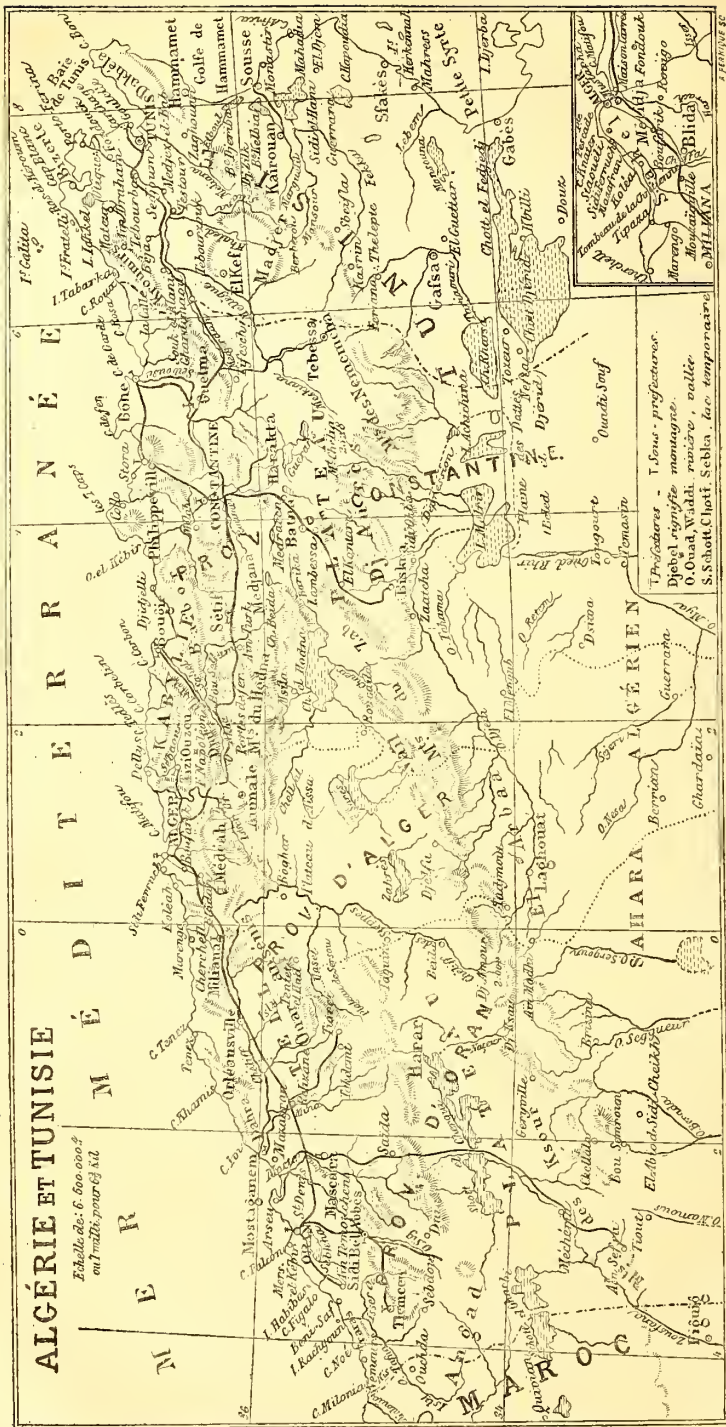
de 50 000 000 d'habitants, en chiffres ronds, c'est un domaine digne de la France, d'autant plus que les divers éléments en sont avantageusement distribués dans les quatre parties du monde et dans toutes les mers, et que plusieurs acquisitions : Tunisie, Congo, Madagascar et Indo-Chine étaient bien les plus précieuses qu'il fût encore possible de faire.

Aussi la prudence conseille-t-elle d'arrêter là nos conquêtes, qu'il importe désormais beaucoup moins d'agrandir encore que de développer, l'essentiel étant de mettre résolument en valeur ce riche patrimoine national.

Le tableau statistique ci-après fait voir l'ensemble de nos colonies; il donne approximativement, pour chaque groupe, l'étendue du territoire, le chiffre de la population et la valeur du commerce général pour l'année 1894.

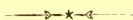
TABLEAU STATISTIQUE DES POSSESSIONS FRANÇAISES

COLONIES	SUPERFICIE	POPULATION	COMMERCE
AFRIQUE	Kilom. carrés.	Habitants.	Francs.
Algérie	600 000	4 200 000	500 000 000
Tunisie, protectorat	120 000	1 500 000	80 000 000
Sahara	4 000 000	? 2 000 000	1 000 000
Sénégal et Soudan	2 000 000	? 8 000 000	50 000 000
Côte d'Ivoire (Guinée). . . .	? 100 000	? 100 000	1 000 000
Dahomey	100 000	? 1 000 000	20 000 000
Congo et région du Tchad . . .	1 500 000	? 8 000 000	? 20 000 000
Réunion	2 512	165 000	50 000 000
Nossi-Bé et Comores	2 000	50 000	10 000 000
Madagascar, protectorat . . .	600 000	? 1 000 000	? 25 000 000
Obock	100 000	20 000	? 1 000 000
ASIE			
Territoires indiens	508	285 000	30 000 000
Cochinchine.	60 000	2 000 000	100 000 000
Cambodge, protectorat	100 000	1 000 000	20 000 000
Annam, protectorat	300 000	9 000 000	20 000 000
Tonkin, protectorat	140 000	8 000 000	50 000 000
Océanie			
Nouvelle-Calédonie	20 000	60 000	17 000 000
Taïti et Marquises	2 355	25 000	8 000 000
AMÉRIQUE			
Guyane.	? 100 000	30 000	10 000 000
Martinique	987	175 000	50 000 000
Guadeloupe	1 643	185 000	50 000 000
Saint-Pierre et Miquelon . . .	325	6 000	35 000 000
Totaux, environ	9 500 000	50 000 000	1 300 000 000



Carte générale de l'Algérie et de la Tunisie.

ALGÉRIE



CHAP. I. — L'HISTOIRE ET LA CONQUÊTE

Algérie. — L'Algérie, dont le nom dans sa forme actuelle est tout moderne, est la partie centrale de la contrée que les anciens ont appelée la *Berbérie* ou *Pays barbaresque*, à cause de ses populations berbères, et qui comprend le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et le Tripoli.

Les *Romains* divisaient le nord du continent africain en *Afrique*, *Numidie* et *Mauritanie*. L'Afrique propre ou proconsulaire (*Ifrikia*) correspondait à la Tunisie et au Tripoli de nos jours; la Numidie, à la province actuelle de Constantine. La Mauritanie s'étendait jusqu'aux colonnes d'Hercule (Gibraltar) et se subdivisait en Mauritanie sitifienne, avec *Sitifis* (Sétif) pour capitale; Mauritanie césarienne, capitale *Cæsarea* (Cherchell), et Mauritanie tingitane, capitale *Tingis* (Tanger).

Au ix^e siècle avant Jésus-Christ, les *Phéniciens* colonisèrent toute la côte; leur capitale, *Carthage*, joua un grand rôle dans l'histoire, et, après une lutte héroïque, fut détruite par les Romains, 146 ans avant Jésus-Christ. Ceux-ci s'établirent d'abord sur les territoires phéniciens de la côte et s'enfoncèrent ensuite dans le pays en subjuguant les populations berbères; ils fondèrent de grandes cités, dont les ruines imposantes se voient encore, notamment à El-Djem (Tunisie), où se trouve le plus grand amphithéâtre connu; à Tébessa, à Lambèse, dans l'Aurès et dans toute la province de Constantine jusqu'à Biskra, où ils eurent des postes militaires; ils s'étendirent moins sur les plateaux des provinces d'Alger et d'Oran. Leur marche conquérante se fit ainsi de l'est à l'ouest, tandis que plus tard les *Vandales*, barbares germains, procédèrent en sens contraire, venant par les rivages de l'Espagne (v^e-vi^e siècles). Les *Byzantins* parurent au vi^e siècle, mais furent remplacés au vii^e par les *Arabes* musulmans, qui en peu d'années fondèrent l'empire de Kairouan en Afrique et le califat de Cordoue en Espagne. Toute la Berbérie fut désignée par les Arabes sous le nom de Magreb, « pays du couchant. » Vers le xi^e siècle, les *Berbères* reprirent peu à peu leur indépendance; mais au xvi^e, après

l'expulsion des Maures de l'Espagne et les tentatives de Charles-Quint à Alger, une anarchie complète sévit dans le pays, et les forbans de la côte infestèrent la Méditerranée.

C'est alors qu'apparurent le fameux corsaire turc de Mitylène, Bab-Aroudj, vulgairement appelé *Barberousse*, et son frère Kair-Eddin, qui s'emparèrent d'Alger et soumirent tout le pays à la suzeraineté de la *Porte ottomane* (1516). Leurs successeurs portèrent d'abord le titre d'agha, « chef des troupes, » et prirent dans la suite celui de dey, « oncle ou patron », et de pachà, « serviteur du chah ou roi. » C'était l'usage, en Europe, de désigner la contrée sous le nom de *régence d'Alger*.

On appelait *odjac* le gouvernement turc d'Alger, composé des ministres de la guerre, de la marine, des finances et de l'intérieur. Comme le dey était élu par la milice, il s'ensuivit que l'agha, son chef, était le personnage le plus influent et que la plupart des deys finirent tragiquement.

Cette période, dite turque, est signalée par des pirateries continuelles sur les côtes européennes de la Méditerranée, et les plus puissants royaumes chrétiens subirent jusqu'en 1830 l'humiliation de payer un tribut au chef des brigands d'Alger, pour obtenir une paix relative.

Pendant la France entretint, presque de tout temps, avec l'odjac des relations politiques et commerciales. C'est ainsi que dès 1520 des Provençaux obtinrent à prix d'argent le privilège exclusif de la pêche du corail près du littoral algérien, ainsi que l'exportation des produits de ce pays l'outre-mer; plus tard, des établissements français furent créés au Bastion de France, à la Calle, au cap Rose, à Collo, et à partir de 1581 nous eûmes un consul à Alger. L'odjac n'en laissa pas moins à plusieurs reprises, sous Henri IV et Louis XIII, capturer nos vaisseaux, dévaster nos comptoirs et remplir ses bagnes de prisonniers français. Pour réprimer ces brigandages, Louis XIV fit bombarder Alger par Duquesne en 1682 et 1683, et par d'Estrées en 1688. Il s'ensuivit avec l'ambassadeur algérien, venu à Versailles en 1690, un traité qui maintint la paix pendant le XVIII^e siècle. Les pirateries s'étant renouvelées lors de l'expédition d'Égypte et après notre défaite navale de Trafalgar, Bonaparte prépara contre la régence une expédition qui n'eut pas lieu; mais en 1815 la flotte anglaise de lord Exmouth, pour exécuter la décision du congrès de Vienne, lança 34 000 projectiles sur la capitale du dey et écrasa sa flotte. Le coup était terrible, mais non mortel à cette piraterie, que la France seule devait anéantir en 1830, au profit de la liberté des chrétiens, du commerce maritime et de la tranquillité des populations côtières. Voici les circonstances qui ont amené la conquête.

Le coup d'éventail. — La France payait depuis trois siècles une redevance annuelle pour les concessions d'Afrique. Hussein-Pacha, élu dey en 1818, éleva cette redevance de 90 000 à 380 000 francs; le consul français en promit 300 000, mais Louis XVIII, en 1820, ne voulut accorder

que 220 000 francs. Cette cause de mésintelligence n'était pas la seule, ni la plus grave. Deux juifs algériens, du nom de Bacri et Busnach, avaient autrefois fourni une grande quantité de blé au Directoire et à l'armée française d'Égypte. Leurs créances, s'élevant à plusieurs millions, n'avaient jamais été acquittées, malgré les fréquentes réclamations du dey, qui avait de grands intérêts dans cette affaire, dont les tribunaux étaient saisis. Le 30 avril 1827, notre consul, M. Deval, étant allé le visiter, Hussein se plaignit vivement des lenteurs du procès, et il s'ensuivit une altercation rapportée dans les termes suivants par le consul lui-même dans son rapport au gouvernement français :

« — Pourquoi, lui dit le dey, votre ministre n'a-t-il pas répondu à la lettre que je lui ai écrite ?

« — J'ai eu l'honneur de vous en porter la réponse aussitôt que je l'eus reçue.

« — Pourquoi ne m'a-t-il pas répondu directement ? Suis-je un manant, un homme de boue, un va-nu-pieds ? Mais c'est vous qui êtes la cause que je n'ai pas reçu la réponse de votre ministre, c'est vous qui lui avez insinué de ne pas m'écrire ! Vous êtes un méchant, un infidèle, un idolâtre !... »

« Se levant alors de son siège, ajoute M. Deval, il me porta avec le manche de son chasse-mouches trois coups violents sur le corps et me dit de me retirer. »

C'est ce fameux coup de chasse-mouches ou d'éventail qui valut à Hussein la perte de son royaume et à la France la plus importante de ses conquêtes coloniales. Une réparation d'honneur fut exigée ; mais Hussein ayant refusé de la donner, M. Deval, rappelé par son gouvernement, quitta Alger avec tous nos nationaux, et les hostilités commencèrent. Nos établissements de la Calle et de Bône étaient livrés au pillage pour la quatrième fois. Par contre, le commandant Collet infligea peu après une sanglante défaite aux corsaires algériens ; mais le dey ne se soumit pas. L'année suivante s'étant passée en escarmouches et en négociations, un dernier accommodement fut proposé en juillet 1829 au dey, qui, aux menaces de notre parlementaire, répondit fièrement : « J'ai aussi de la poudre et des canons. Nous ne pouvons nous entendre : tu peux te retirer. Le sauf-conduit qui t'a amené protégera ton départ. »

Mais, le lendemain, le vaisseau parlementaire français *la Provence* fut criblé de boulets par les batteries du port. Le dey était-il coupable de ce second méfait ? Il protesta que les canonnières avaient agi sans ses ordres. Néanmoins le gouvernement de Charles X ne devait plus balancer : il organisa donc une expédition décisive contre la régence.

La conquête. — L'année suivante (1830), une flotte de 400 vaisseaux de transport, escortée de 100 vaisseaux de guerre, débarquait à Sidi-Ferruch, les 15 et 16 juin, une armée de 37 000 hommes sous le com-

mandement du général de Bourmont. Le 29 du même mois, après cinq jours de combat, on enlève d'assaut le plateau de Staouéli défendu par Mustapha-Bou-Mezrag, et, le 4 juillet, la prise du *Sultan-Kalassi*, « Château de l'Empereur, » construit par Charles-Quint, nous assure la possession d'Alger. Le dey, enfermé dans la Kasbah ou citadelle, demande à capituler, se livre au vainqueur, avec son trésor de 48 millions de francs, et le général de Bourmont le fait conduire à Naples avec sa suite ; le corps des janissaires est expulsé, l'odjac dissous, et la France reste maîtresse de la position.

Mais ce n'est pas tout de conquérir, il faut consolider ; nous ne le pourrions ici qu'à la condition de soumettre souvent les tribus révoltées et de gagner sans cesse du terrain. De là l'occupation d'Oran (1831), de Bône (1832), d'Arzeu, de Mostaganem et de Bougie (1833), opérée sous l'administration successive des généraux de Bourmont, Clauzel, Berthezène, Savary, Voirol et Drouet d'Erlon ; celui-ci fut le premier gouverneur général d'Alger, en 1834.

A cette époque, pour établir des rapports avec les indigènes, on organisa le *corps des zouaves* et les *bureaux arabes*. Les zouaves étaient, à l'origine, des bataillons indigènes composés de Kabyles zouaouas de la province de Constantine ; mais il s'y mêla bientôt des aventuriers de toute provenance, dont Lamoricière, le « mâcheur de poudre », au dire des Arabes, fit « un corps d'élite, les vrais soldats d'Afrique, les héros des coups de main difficiles, les fantassins des longues marches, des nuits sans sommeil et des journées sans eau. » Les bureaux arabes étaient formés d'officiers français qui concentraient entre leurs mains la justice, les finances et l'administration. Connaissant les langues du pays, ces officiers s'enquirent par eux-mêmes, sans le secours d'interprètes souvent infidèles, du caractère, des mœurs et des habitudes des indigènes. Le premier chef de bureau arabe fut encore Lamoricière, homme de résolution, rempli de ressources dans l'esprit et animé du désir de bien faire, ce qui lui concilia l'affection de ses subordonnés. Des abus résultant de leurs pouvoirs trop étendus firent supprimer plus tard ces bureaux arabes.

Jusqu'en 1834, l'occupation française avait été restreinte aux villes côtières. Des hésitations, des fautes militaires, des mesures impolitiques, souvent aussi des traitements maladroits appliqués aux indigènes, avaient indisposé ceux-ci contre nous et compromis l'entreprise. C'est alors que parut l'ennemi le plus redoutable qui combattrait, souvent avec succès, l'influence française pendant plus de douze ans.

Abd-el-Kader. — Cet homme, ce conquérant, c'est Abd-el-Kader. Fils d'un marabout influent, il avait reçu une éducation soignée, vu l'Orient et l'Égypte, était versé dans l'étude du Coran, et à la science d'un thaleb il joignait la vigueur du soldat. Bien fait de corps, élégant dans sa tenue, habile dans les exercices militaires, doué de bravoure autant que

de sens politique, à la fois froid et passionné, souple et violent, d'une activité infatigable et d'un vrai talent d'organisation, Abd-el-Kader était fait pour dominer. Les tribus de la province d'Oran, livrées à l'anarchie, avaient besoin d'un chef et se groupèrent autour de celui qu'elles considéraient comme « envoyé de Dieu ». En 1834, le général Desmichels, commandant d'Oran, le reconnaît comme « prince des croyants » et lui fournit même des secours pour vaincre ses compétiteurs.

Cette politique ayant été désavouée, le général Trézel, qui succéda à Desmichels, attaqua Abd-el-Kader et se fit battre par lui sur la Macta (1835). L'année suivante, le général Bugeaud défit l'émir à la Sikkah, mais il conclut avec lui en 1837 l'imprudent traité de la *Tafna*, qui livrait au chef arabe les provinces d'Oran, de Titeri et d'Alger, sauf les villes du littoral et la plaine de la Métidja, qui restaient à la France.

Louis Blanc fait de l'entrevue de la *Tafna* le récit suivant, qui peint bien les personnages en action :

Entrevue de la Tafna. — « A neuf heures du matin, on fit halte dans un vallon du plus riant aspect que baignent les eaux de la *Tafna* : là était le lieu du rendez-vous. Mais on n'y rencontrait que la solitude, le silence ; pas un cavalier arabe ne se dessinait à l'horizon. Le soldat se sentit humilié. Il fallut attendre ; et l'on attendit longtemps. Les vedettes revenaient sans nouvelles. Habile à s'entourer de prestige, Abd-el-Kader avait voulu se donner auprès des siens l'avantage d'une supériorité apparente, et le dédain qu'il affectait à l'égard du chef des infidèles était un calcul de sa politique musulmane. Le jour commençait à baisser, l'émir ne paraissait pas ; et pendant que, tourné en gaieté, le mécontentement des troupes s'évaporait de toutes parts en vives saillies, le général Bugeaud avait peine à dissimuler sa colère. Enfin l'approche des Arabes est annoncée. A l'instant même, les tambours rappellent, les faisceaux se rompent, chacun court à son poste. Mais, à une lieue de notre avant-garde, Abd-el-Kader s'était arrêté. Ce fut alors auprès du général une succession de messages ayant pour but de lui apprendre que l'émir était malade, qu'il n'avait pu se mettre en route que fort tard ; qu'il serait bon peut-être de renvoyer l'entrevue au lendemain... A bout de patience, et oubliant la dignité de son rang pour n'obéir qu'aux impétueux conseils de son dépit et de son courage, le général Bugeaud laisse au général Laidet le commandement des troupes, et, suivi de son état-major, il se porte en avant.

« Presque entièrement composée de cavalerie, l'armée d'Abd-el-Kader figurait un immense triangle, dont les angles mouvants s'appuyaient à trois collines. Arrivé au milieu des avant-postes, le général français vit venir à lui un chef de tribu, qui lui montra un coteau sur lequel était l'émir. « Je trouve indécent de la part de ton chef, dit le général Bugeaud « à l'Arabe, de me faire attendre si longtemps et venir de si loin. » Et il s'avança résolument. Alors parut l'escorte de l'émir : jeunes et beaux

pour la plupart, les chefs arabes étalaient avec faste leurs riches costumes et montaient des chevaux magnifiques. Bien différente était celle du général Bugeaud, à laquelle s'étaient réunis plusieurs membres de l'administration civile, coiffés de la casquette modèle, et dans une tenue fort peu militaire. Un cavalier sortit des rangs. Il portait un burnous grossier, la corde de chameau ; il ne se distinguait point par son costume du dernier des cavaliers ennemis ; mais autour de son cheval noir, qu'il enlevait avec beaucoup d'élégance, des Arabes marchaient tenant le mors de bride et les étriers. C'était Abd-el-Kader. Le général français lui ayant tendu la main, il la lui serra par deux fois, sauta rapidement à terre et s'assit. Le général prit place auprès de lui, et l'entretien commença.

« L'émir était de petite taille. Il avait le visage sérieux et pâle, les traits délicats et légèrement altérés, l'œil ardent. Ses mains, qui jouaient avec un chapelet suspendu à son cou, étaient fines et d'une distinction parfaite. Il parlait avec douceur, mais il y avait sur ses lèvres et dans l'expression de sa physionomie une certaine affectation de dédain. La conversation porta naturellement sur la paix qui venait d'être conclue ; et Abd-el-Kader parla de la cessation des hostilités avec une mensongère et fastueuse indifférence. Le général français lui faisait observer que le traité ne pourrait être mis à exécution qu'après avoir été approuvé, mais que la trêve était favorable aux Arabes puisque, tant qu'elle durerait, on ne toucherait pas à leurs moissons : « Tu peux dès à présent les détruire, répondit-il, et je t'en donnerai par écrit, si tu veux, l'autorisation. Les Arabes ne manquent pas de grains. »

« L'entretien fini, le général Bugeaud s'était levé, et l'émir restait assis. Blessé au vif, le général français le prit alors par la main et l'attirant à lui d'un mouvement brusque : « Mais relevez-vous donc ! » Les Français furent charmés de cette inspiration d'une âme impérieuse et intrépide, et les Arabes laissèrent percer leur étonnement. Quant à l'émir, saisi d'un trouble involontaire, il se retourna sans proférer une parole, sauta sur son cheval et regagna les siens. En même temps on entendit une puissante clameur que les échos prolongèrent de colline en colline. « Vive le sultan ! » criaient avec enthousiasme les tribus. Un violent coup de tonnerre vint ajouter à l'effet de cette étrange scène ; et, se glissant dans les gorges des montagnes, les Arabes disparurent. (Louis BLANC, *Histoire de dix ans.*)

Fier de ce succès diplomatique, qui le grandit énormément aux yeux des peuples arabes, Abd-el-Kader ne tarda pas à agir en souverain. Il se débarrassa bientôt de ses rivaux, vainquit ou écrasa les tribus récalcitrantes, divisa le pays en huit gouvernements, et se créa une armée permanente au lieu des troupes temporaires. « Il avait 10 000 réguliers, dont 3 000 fantassins, 2 000 cavaliers et 240 artilleurs avec une vingtaine de pièces ; des poudrières fonctionnaient à Mascara, Miliana, Médéa, Tag-

dempt; une manufacture d'armes était installée à Miliana, une fonderie de canons à Tlemcen. Sebdou, Saïda, Tagdempt, Boghar, Biskra, formaient de l'ouest à l'est une ligne de places qu'il avait construites ou réparées; c'étaient autant de forteresses pour mater les tribus, de ma-



L'émir Abd-el-Kader.

gasins où s'amassaient les approvisionnements, de retraites en cas de guerre malheureuse. » (Maurice WAHL.)

Telle est l'organisation moyennant laquelle, après deux ans de paix, l'émir tiendra en échec pendant huit ans de nombreuses armées françaises.

Pendant ce temps, nos troupes atteignent Constantine, où dominait le bey Ahmed. Après un échec grave en 1836, la ville fut prise d'assaut,

en 1837 par le maréchal Valée ; le général de Damrémont avait été tué la veille.

En octobre 1839, les hostilités recommencèrent avec Abd-el-Kader, qui prétendait renfermer les Français dans la Métidja. Ceux-ci en sortirent pour occuper en 1840 Cherchell, Médéa et Miliana, tandis que le capitaine Lelièvre, avec 123 hommes, défendait victorieusement, pendant quatre jours, le fortin de Mazagran attaqué par une nuée d'Arabes.

Rappelons ici en détail le récit de cette brillante affaire.

La défense de Mazagran. — « Mazagran n'était rien de plus qu'un petit fort élevé à la hâte par les Français, non loin de Mostaganem. Il renfermait la 10^e compagnie du bataillon d'Afrique, c'est-à-dire 123 hommes, commandés par le capitaine Lelièvre, lorsque le 1^{er} février quelques éclaireurs arabes vinrent reconnaître les lieux. Le lendemain, les contingents de quatre-vingt-deux tribus, formant 10 000 hommes (?), sous les ordres de Mustapha-Ben-Tehamy, khalife de Mascara, prirent position devant le fort. La garnison n'avait pour toutes provisions qu'un baril de poudre, une pièce de canon et 40 000 cartouches ; mais en revanche elle était composée de braves disposés à vendre chèrement leur vie.

« Animé par le fanatisme religieux et par des promesses de récompense, l'ennemi se précipita avec rage contre les murailles, que son artillerie avait entamées, et y planta quatorze de ses drapeaux. Les assiégés reçurent cette attaque et celles qui suivirent par un feu de mousqueterie qui couvrit de cadavres les abords de la brèche. Trois fois le canon abattit le drapeau national, trois fois il fut relevé avec enthousiasme aux cris de : *Vive le roi ! Vive la France !*

« Le 3 et le 4, l'acharnement des Arabes redoubla. Ils venaient sur la brèche se faire tuer en se précipitant sur les baïonnettes de nos soldats. Sur le soir, les munitions étaient presque complètement épuisées ; le capitaine Lelièvre rassembla ses hommes : « Mes amis, leur dit-il, nous avons « encore un tonneau de poudre presque entier et douze mille cartouches ; « nous nous défendrons jusqu'à ce qu'il ne nous en reste plus que douze « ou quinze, puis nous entrerons dans la poudrière pour y mettre le feu, « heureux de mourir pour notre pays. Vive la France ! »

« On se battit ainsi pendant quatre jours et quatre nuits, et c'étaient, dit un Arabe qui a rendu compte de ce siège mémorable, « c'étaient « quatre grands jours, car ils ne commençaient pas et ne finissaient « pas au son du tambour ; c'étaient des jours noirs, car la fumée de la « poudre obscurcissait les rayons du soleil ; et les nuits étaient des « nuits de feu, éclairées par les flammes des bivouacs et par celles des « amorces. »

« Le cinquième jour, les Arabes, fatigués de cette intrépide résistance, renoncèrent au succès et abandonnèrent la place emportant plus de mille morts ou blessés. Lorsque les braves de Mazagran purent se compter, il

ne leur manquait que dix-neuf des leurs, trois morts et seize blessés¹ ! »

Impuissant à s'emparer des places fortes, Abd-el-Kader résolut de tenir la campagne et de harceler ses adversaires. Grâce à cette tactique, plus naturelle pour l'Arabe, la difficulté pour nous était moins de battre l'émir que de l'atteindre. Avec son armée de 10 000 hommes seulement, mais intrépides et montés à la légère, on le trouvait partout, sans pouvoir le surprendre nulle part. Aussi fallut-il, en 1841, au nouveau gouverneur le général Bugeaud, 100 000 soldats divisés en corps nombreux, pour traquer de toutes parts cet ennemi insaisissable. Bugeaud s'empare de Mascara (1841), de Tlemcen (1842), et soumet la vallée du Chélif, où il fonde Orléansville. De son côté le duc d'Aumale surprend, au brillant fait d'armes de Taguin (1843), la *Smala* ou camp d'Abd-el-Kader, et fait 3 000 prisonniers avec un riche butin.

Voici à ce sujet quelques détails.

Prise de la Smala. — « Depuis que l'émir n'avait plus de résidence fixe, et que son rôle s'était abaissé aux étroites proportions de chef de bande, sa famille et celles des principaux personnages de sa maison avaient dû partager sa vie nomade et se former en smala. On appelle smala, chez les Arabes, ce que nous nommerions les équipages, la suite ; elle comprend la famille, les domestiques, les tentes, les richesses du maître. La smala d'Abd-el-Kader contenait 12 à 15 000 personnes. Elle suivait tous ses mouvements et était l'objet de sa plus grande sollicitude. Le général Bugeaud songea à s'en emparer, et confia l'exécution de cette entreprise difficile au duc d'Aumale.

« Le 10 mai, le jeune prince se mit en marche à la tête de 13 000 fantassins et de 600 cavaliers. Le 14, il arriva à Goujilah, où il apprit que la Smala était, en ce moment, à quinze lieues au sud-ouest ; il prit aussitôt cette direction, et le 16, après vingt-cinq heures d'une marche accablante, dans un pays inculte et sans eau, il aperçut, près de Taguin, une réunion de tentes occupant un espace de près de deux kilomètres. N'écouterant que son ardeur, sans songer à sa faiblesse numérique, l'avant-garde, composée de 500 chevaux seulement, s'élance au galop, conduite par le prince, par le colonel Youssouf, et par le lieutenant-colonel Morris. Dire l'effet de cette attaque subite serait impossible. Les femmes épouvantées, les vieillards et les enfants se pressent en tumulte et communiquent leur trouble aux fantassins réguliers, qui résistent à peine. C'est une mêlée, une confusion affreuse ; ceux qui purent prendre la fuite se dirigèrent vers le désert ; les autres, au nombre de 4 000, restèrent nos prisonniers. Le trésor de l'émir, ses tentes, ses drapeaux, tombèrent en notre pouvoir. (Comtesse DROHOJOWSKA.)

¹ Comtesse DROHOJOWSKA, *Algérie française*. M. le capitaine Niox porte à trois cents, au lieu de cent vingt-trois, le nombre des soldats de la garnison de Mazagan. M. Gaffarel compte, non par mille, mais par centaines les pertes des Arabes, et l'on peut aussi réduire le nombre des assaillants et la durée de cette défense, d'ailleurs assez héroïque, sans qu'on doive y mêler l'exagération.

Quant à Abd-el-Kader, pressé de toutes parts, il se réfugie au Maroc, où il entraîne le shérif Abd-er-Rhaman dans la guerre sainte. Mais le bombardement de Tanger et de Mogador par l'escadre du prince de Joinville, et surtout la *victoire de l'Isly* (14 août 1844), remportée par Bugeaud sur l'armée marocaine, obligent bientôt le sultan à la paix de Tanger (1845), qui fixe notre frontière actuelle du côté de l'ouest. L'année suivante (1846) a lieu la soumission du Dahra, insurgé par les instigations du marabout Bou-Maza, puis celle de l'Aurès, dont la principale ville, Biskra, nous appartenait déjà; en même temps, Abd-el-Kader, rentré en Algérie, est poursuivi de tribus en tribus, dont il se voit successivement abandonné et trahi, ainsi que du shérif marocain, qui lui refuse même l'hospitalité.

Aussi se rend-il, le 23 décembre 1847, au colonel Lamoricière, sous la promesse de pouvoir se retirer librement à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre. Lamoricière le présenta au duc d'Aumale, devenu gouverneur, qui ratifia la promesse faite. Mais le gouvernement de Louis-Philippe dirigea l'émir sur Toulon, puis l'interna à Pau et de là à Amboise jusqu'en 1854. Alors Napoléon III lui permit d'aller habiter Damas, en Syrie, où, fidèle à sa promesse de ne pas retourner en Afrique, il termina ses jours en 1883.

L'Algérie est dès lors à nous dans la majeure partie du Tell et sur les plateaux; mais il faut encore faire respecter notre autorité par les populations sahariennes et kabyles, toujours prêtes à combattre pour leur indépendance à la voix des marabouts ou de leurs chefs nationaux.

C'est pourquoi une expédition est dirigée contre l'oasis de Zaatcha, en 1849. La ville, prise d'assaut, fut détruite, et sa population anéantie; cette affaire nous coûta 1 500 hommes, sans compter les victimes du choléra. En 1852, Laghouat et, en 1854, Tougourt tombent à leur tour en notre pouvoir, après une résistance également opiniâtre. Ouargla fut reprise en 1860, et le général de Gallifet, avec une colonne légère montée sur des chameaux, surprit en 1872 El-Goléa, qui devint le point extrême de nos possessions, à 1 400 kilomètres au sud d'Alger.

Dans les mêmes années on avait conduit diverses expéditions en Kabylie, dont nous possédions depuis longtemps les villes maritimes: Bougie, Djidjelli, Collo et Dellys. En 1844-47, Bugeaud avait soumis une partie du pays. Des insurrections presque annuelles furent réprimées jusqu'en 1857; enfin le général Randon dut employer 35 000 hommes pour vaincre ces intrépides montagnards, mal armés, désunis, mais fiers et indomptables, résignés à subir les guerres les plus atroces.

Mac-Mahon leur infligea la sanglante défaite d'Icheriden, qui les réduisit (1857). Pour dompter ce pays qui jamais n'avait connu de maîtres, il fallut construire le fort Napoléon, devenu aujourd'hui le fort National.

En 1864, d'autres insurrections durent être réprimées, notamment celle des Ouled-Sidi-Cheikh, dans le sud oranais, et celle des Flittas, dans l'Ouarsénis.

A la suite des revers de la France en 1870-71, les Kabyles des provinces d'Oran et d'Alger se soulevèrent de nouveau, et ce soulèvement eut pour cause les mesures intempestives portées par le gouvernement de la Défense nationale, notamment celle de la naturalisation en masse des juifs



Prise de Constantine, d'après Horace Vernet.

algériens, détestés des Kabyles, auxquels ils enlèvent peu à peu toutes leurs propriétés. Les Kabyles, défaits au combat de Djebel-Bou-Thaleb, payèrent des contributions de guerre considérables ; leur autonomie municipale fut supprimée, et une partie de leurs terres affectée à la colonisation.

Le soulèvement de l'Aurès, en 1879, n'eut pas de graves conséquences. Il

nous en coûta bien davantage pour étouffer l'insurrection de 1881, laquelle n'était en réalité qu'une suite de la lutte permanente des Ouled-Sidi-Cheikh, mal domptés en 1870. C'est encore un marabout, Bou-Amama, qui, profitant du mécontentement des tribus, les excita à la révolte. De nombreuses colonnes délogèrent successivement les insurgés de leurs ksour et poursuivirent Amama jusqu'à Figuig.

En 1881, la *mission du colonel Flatters*, chargée d'étudier la création d'un chemin de fer transsaharien jusqu'au Soudan, fut massacrée dans le désert au sud-est d'El-Goléa, vers le 23° de latitude nord, par les Touaregs Hoggar, aidés de la complicité des Chaamba qui formaient son escorte. Ce massacre, qui n'a pu être vengé, a porté un rude coup à l'influence française dans la région du Sud vers le Soudan. Toutefois 1882 vit l'occupation du Mزاب et de Ghardaïa, qui nous assure la tranquillité relative du Sahara algérien au nord d'El-Goléa.

Nous parlerons plus loin du projet d'un chemin de fer transsaharien, destiné à dominer le désert jusqu'au Niger et au lac Tchad.

La conquête de la Tunisie en 1881 compléta notre colonie algérienne vers l'est et garantit sur ce point la tranquillité du pays.

Il n'en est pas de même à l'ouest, où la frontière marocaine, tracée arbitrairement par le traité de Tanger, coupe en deux des régions naturelles habitées par les mêmes tribus. Le cours de la Malouïa eût été plus rationnellement choisi. De plus, une partie des Riffains ou habitants du Riff (rivage) marocain, ont en ces derniers temps recherché la protection des Français. Si l'on ajoute les tentatives des Italiens et des Allemands pour s'établir sur la côte nord du Maroc, et les droits de l'Espagne sur la même région, on peut en inférer que tôt ou tard des complications politiques modifieront la situation de cette sultanie si mal administrée, livrée à l'anarchie, au brigandage, et dont la ruine prochaine est prévue.

Tel est le résumé de cette conquête algérienne, « qui a coûté à la France, dit M. Élisée Reclus, *six milliards de francs et plusieurs centaines de milliers d'hommes, soldats ou colons.* »

Nous empruntons au même auteur les considérations ci-après sur la situation actuelle et sur l'avenir de cette colonie.

La France algérienne. — « En parlant de l'Algérie, on lui donne souvent le nom de « France nouvelle » ou de « France africaine ». A maints égards cette expression est justifiée. Il est certain que les Français se sont très solidement établis dans le continent africain, apportant leur langue et leurs mœurs. Villes et villages de construction européenne se sont élevés non seulement dans la région du littoral, mais dans toutes les parties du territoire ; des routes traversent le pays jusque sur les confins du désert. On a pu comparer l'œuvre accomplie par les Français en un demi-siècle

à celle qui fut le résultat de sept siècles d'occupation romaine. Si leur civilisation est encore bien loin d'avoir aussi fortement assimilé la population indigène, si leurs colonies dans la région orientale des plateaux sont encore clairsemées en comparaison de celles des Romains, à d'autres égards, ils ont fait davantage. La science leur a fourni un élément de puissance qui manquait aux anciens : la vitesse. Par le chemin de fer, par le télégraphe, par les signaux optiques, ils sont présents partout. Dans leurs mains, le pays s'est réduit en étendue, pour ainsi dire ; ils ont pénétré plus avant dans le désert, puisqu'on ne trouve plus de débris romains au sud de Djelfa, à 300 kilomètres au nord d'El-Goléa, la dernière oasis française ; même la mer qui baigne les rivages algériens s'est rétrécie sous la quille de leurs navires, et les naufrages y sont moins à craindre, grâce aux jetées et aux môles qui abritent actuellement les ports ; Alger, à moins de trente heures de Marseille, est plus rapprochée de la France que Toulon ne l'est de Brest. Quoiqu'on ait souvent répété le contraire, l'annexion politique de l'Algérie à l'Europe est un fait acquis à l'histoire.

« Cependant l'Algérie a de grands progrès à faire avant qu'elle puisse être en toute justice comparée à la France, comme une « France nouvelle ». Il faut d'abord que son territoire, presque désert dans une grande partie de son étendue, se peuple ou se repeuple, et que ses immenses ressources minières, agricoles, industrielles, soient utilisées ; il faut que le pays, maintenant suspendu dans le vide, pour ainsi dire, puisqu'il confine à des solitudes inexplorées, se rattache par des itinéraires suivis et des recherches scientifiques aux oasis du désert et aux régions populeuses du Sénégal et du Niger ; il faut surtout que les éléments ethniques si divers de la contrée se fondent en une population homogène. L'Algérie est encore loin d'avoir constitué son unité morale et politique ; non seulement l'assimilation ne s'est point faite entre vainqueurs et vaincus, mais le monde arabe, en tant que musulman, est encore fermé, et la société kabyle n'a fait que s'entr'ouvrir aux idées modernes. C'est isolément, par individualités distinctes, non par grandes masses, que s'établit l'union. Des deux parts les foules se haïssent ou du moins se regardent encore obliquement, parce qu'elles ne se comprennent point, et l'injure est toujours ressentie doublement quand elle vient d'un étranger. Pourtant, quand on a vu les habitants de la Tunisie, ceux du Djérid, « pays des Palmes, » accepter si facilement la domination de la France, peut-on douter que la principale cause de l'acquiescement passif ou volontaire des indigènes algériens au régime européen augmente ou diminue avec les garanties de justice qu'il leur assure ? D'ailleurs n'existe-t-il pas en Algérie des tribus telles que les Douair et les Smela, des environs d'Oran, qui de tout temps, même dans l'infortune, sont restées les fidèles alliées des Français, malgré cette invincible haine dont on a souvent parlé comme devant à jamais séparer les deux races ? La conquête

des ksour du Sahara, dans les régions presque inabordables aux hommes du Nord, eût-elle même été possible, si les Français n'avaient pas été secondés par des *goum* de diverses tribus ?

« Suivant un proverbe arabe, le peuple ne demande que deux choses : « la pluie et la justice. » L'une donne le pain, l'autre assure la paix, le progrès social, l'assimilation graduelle des éléments naguère en lutte, et non pas cette assimilation qui consisterait à penser de la même manière, à ne parler qu'une seule langue, à se conformer aux mœurs et aux usages de la capitale, mais celle qui repose sur le respect mutuel et l'observation du droit à l'égard les uns des autres. Or, qu'on ne l'oublie pas, entre populations entremêlées que séparent les origines, les traditions, les mœurs, l'état social, il n'y a d'autres alternatives que l'assimilation graduelle, l'avilissement par la servitude ou le massacre. » (Élisée RECLUS, *Afrique septentrionale*.)

CHAP. II. — GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

I. — CONFIGURATION GÉNÉRALE

Situation et bornes¹. — L'Algérie, avec la Tunisie qui lui est aujourd'hui annexée, forme au nord de l'Afrique une vaste contrée située à proximité de la France, dont elle est séparée par moins de 200 lieues de mer, et presque sous les mêmes méridiens.

Les bornes de l'Algérie sont : au nord, la Méditerranée ; à l'ouest, le Maroc ; à l'est, la Tunisie ; au sud, le Sahara, où il n'y a de limite que celle de notre influence sur les tribus du désert. Cette limite peut se marquer en ce moment à la latitude d'El-Goléa.

Position astronomique. — L'Algérie s'étend en latitude septentrionale de 30° 30' (El-Goléa) à 36° 10' (cap Bougaroni), et en longitude, de 4° 40' de longitude ouest du côté du Maroc, à 6° 30' de longitude est du côté de la Tunisie, à partir du méridien de Paris. En y comprenant la Tunisie, on atteint le 37° degré de latitude nord au cap Blanc, et le 9° degré de longitude est sur la limite du Tripoli.

Alger se trouve à peu près sous le méridien de Paris, exactement à 0° 44' de longitude est, et Tunis à 7° 4' de même longitude. Alger est en ligne droite à 660 kilomètres de Port-Vendres, 780 de Marseille, et 1 400 de Paris.

Configuration. — Dans son ensemble, l'Algérie affecte la forme d'un parallélogramme ayant 1 000 kilomètres de longueur de l'ouest à

¹ Un chapitre spécial sera donné plus loin sur le Sahara français. Mais nous conserverons ici, nonobstant certaines répétitions, la rédaction des chapitres de l'Algérie et de la Tunisie, dans leurs limites assignées par l'usage.

l'est, sur une largeur de 700 kilomètres du nord au sud, en y comprenant le Sahara algérien jusqu'à El-Goléa.

Superficie. — Ainsi envisagée, la superficie de l'Algérie est approximativement de 600 000 kilomètres carrés, dont la moitié pour le Sahara algérien. — Celle de la Tunisie étant de 120 000 kilomètres, dont la moitié également pour le désert saharien, ces deux chiffres réunis donnent à nos possessions en Berbérie 720 000 kilomètres carrés, plus que la superficie de la France; mais la partie habitable pour les Européens est à peine le tiers de cette surface.

Le littoral algérien. — Le littoral algérien décrit dans son ensemble un arc très peu tendu, long de 1400 kilomètres environ, tournant sa convexité sur la mer et vers le nord, et relevant son extrémité orientale à une latitude de deux degrés au-dessus de l'extrémité occidentale.

Le littoral tunisien, plus mouvementé, tourne sa plus grande face vers l'orient.

L'Algérie étant une contrée généralement montueuse jusque sur le littoral, il en résulte que ses côtes sont d'ordinaire élevées, rocheuses, escarpées, inabordables en dehors des ports; ses baies, peu profondes, mal fermées, non abritées et ensablées, sont peu favorables à la navigation. Ce n'est qu'à plusieurs centaines de mètres du littoral que la profondeur de la Méditerranée atteint 10, 20 mètres et plus; mais elle dépasse bientôt 1 000 et même 2 500 mètres à 150 kilomètres de la côte d'Alger.

Description des côtes. — A 8 kilomètres de l'embouchure de la Malouïa, fleuve marocain, le chétif torrent du Kis ou Adjeroud est la première borne physique qui sépare l'Algérie du Maroc. Le premier cap français est la pointe Milonia, et le premier port, celui de Nemours; vient ensuite le cap Noé, où la côte prend la direction nord-est; on y remarque plusieurs îlots et caps volcaniques, l'île Rachgoun, en face de l'embouchure de la Tafna, le cap Figalo et les îles Habibas.

Le cap Falcon est suivi de la baie d'Oran ou rade de Mers-el-Kébir, entourée de collines de 600 mètres de hauteur, le meilleur abri de l'Algérie occidentale. Les caps Ferrat et Carbon sont des saillies d'un large promontoire séparant la baie d'Oran de celle d'Arzeu, celle-ci plus large, mais moins bien abritée, et au fond de laquelle se jette la Macta.

A 5 kilomètres de Mostaganem se voit l'embouchure du Chélif, le plus grand fleuve algérien; puis le cap Ivi, d'où la côte, élevée mais peu échancrée, s'incline vers l'est jusqu'au cap Ténès et de là se prolonge presque droite jusqu'à Cherchell. Elle est marquée faiblement par les pointes des contreforts du massif du Dahra et du petit Atlas algérien plongeant dans la mer.

A l'est de Cherchell, la côte s'infléchit un instant pour remonter ensuite jusqu'à la petite baie de Sidi-Ferruch, où l'armée française débarqua en 1830. Le promontoire de Sidi-Ferruch, terminé par les caps K'nater,

Caxine et la pointe Pescade, marque à peu près le milieu de la côte algérienne; il abrite à l'ouest la magnifique baie semi-circulaire d'Alger, large de 15 kilomètres et profonde de 7; le cap Matifou en détermine la partie orientale.

La mer reçoit plus loin les eaux ensablées de l'Isser oriental, puis le Sébaou, près de Dellys, port médiocre, mais marché fréquenté. A partir de cette ville jusqu'à l'oued Sahel, à l'embouchure duquel est Bougie, le littoral de la grande Kabylie est généralement très haut, sans abri et hérissé d'aiguilles; on y remarque les caps Tedlès, Corbelin, Sigli, puis le cap Corbon oriental, percé d'une voûte naturelle; la côte tourne ensuite au sud pour former la baie semi-elliptique de Bougie, fermée à l'est par le cap Cavallo. Plus au nord-est on trouve la pointe de Djidjelli, près de la ville de même nom; le Seba-Rous (les sept caps), plus connu sous le nom italien de Bougaroni (cap des Fourbes), large promontoire formant l'avancement le plus septentrional de la côte algérienne. A l'est s'ouvre le beau golfe portant le double nom de Stora, port déchu, et de Philippeville, port moderne; il se termine au cap de Fer (Râs Hadid), pointe très saillante de la chaîne de l'Edough, qui s'étend le long du littoral jusqu'au cap de la Garde. Celui-ci, avec le cap Rosa, abrite imparfaitement la large baie de Bône, où se jette la Seybouse; à l'est du cap Rosa se dresse, sur un rocher isolé, la Calle, dont le port est fréquenté par les corailleurs. C'est à 38 kilomètres plus loin, au cap Roux, que se terminait, avant l'établissement de notre protectorat sur la Tunisie, l'Afrique française, laquelle s'étend aujourd'hui jusqu'à la Tripolitaine.

II. — LES MONTAGNES ET LES PLATEAUX

Orographie. — L'Algérie, de même que le Maroc et la Tunisie, est traversée de l'ouest à l'est, ou mieux du sud-ouest au nord-est, par le massif montagneux de l'*Atlas*, qui caractérise toute la région barbaresque. Dans son développement général, depuis l'Atlantique jusqu'au cap Bon, l'Atlas a 2 000 kilomètres de longueur, dont près de 1 000 sur le territoire algérien, 800 dans le Maroc et 200 dans la Tunisie.

C'est dans le Maroc que l'Atlas atteint sa plus grande élévation (4500 mètres au mont Ajaschi ou Miltsin), ainsi que sa plus grande largeur, soit 500 kilomètres. De là, il va en se rétrécissant et s'abaissant vers le nord-est pour finir au cap Bon. Il conserve 350 kilomètres de largeur dans les provinces d'Oran et d'Alger, 250 dans celle de Constantine, et en moyenne 150 dans la Tunisie.

L'Atlas algérien n'est pas une simple chaîne de montagnes, mais bien un énorme plateau élevé de 800 à 1 000 mètres en moyenne, et bordé de deux chaînes de montagnes dont les sommets dépassent le plateau de plus de 1 000 mètres.

Si, partant d'Alger ou de tout autre point de la côte, on veut se diriger vers l'intérieur, il faut franchir d'abord une série de collines et de montagnes littorales, hautes de 1 500 à 2 300 mètres, et constituant la première chaîne susdite : c'est le Tell. Il faut descendre ensuite sur le plateau formant cuvette, moins élevé de moitié que l'arête des montagnes ; au delà de ce plateau, on doit franchir la seconde chaîne, appelée saharienne, pour redescendre le talus méridional conduisant à la plaine du Sahara, dont l'altitude moyenne est de 200 à 300 mètres.

Il était d'usage autrefois de désigner sous les noms de petit Atlas les collines littorales, de moyen Atlas la ligne faitière de la première chaîne de montagnes, et de grand Atlas la chaîne saharienne ; mais une connaissance plus approfondie du relief algérien a fait réunir le petit et le moyen Atlas en une seule région montagneuse que l'on appelle l'Atlas tellien ou le Tell, dont la largeur croissante est de 100 kilomètres dans la province d'Oran, 120 dans celle d'Alger, et 180 dans celle de Constantine.

Au delà du Tell est la zone des Hauts-Plateaux, ou le plateau par excellence, ayant la forme d'un triangle très allongé dont la base, large de 180 kilomètres, s'appuie sur la frontière marocaine, et dont le sommet tronqué atteint la Tunisie en passant au sud de Constantine. Enfin la bordure méridionale du Grand-Plateau forme une seconde série de montagnes que l'on a désignée sous le nom de chaîne saharienne, à cause du voisinage du grand désert, dont le massif algérien forme la limite septentrionale. Décrivons successivement les montagnes du Tell et celles du Sahara.

Atlas septentrional ou tellien.— La région tellienne a pour limites : au nord, la mer ; au sud, une ligne menée sensiblement à quelque distance des villes de Daya, Saïda, Tiaret, Boghar, Aumale, Sétif et Soukharras. C'est moins une chaîne de montagnes, comme on la définit habituellement, qu'un amas confus d'une vingtaine de groupes montagneux orientés dans toutes les directions, d'élévation et de nature géologique très différentes, séparés par des vallées profondes, creusés de gorges pittoresques, dont la description est très difficile et sur laquelle les auteurs varient complètement.

« Rien de plus confus, de plus tourmenté que cette zone littorale. C'est un inextricable réseau de montagnes, de ravins, de gorges sauvages, de fraîches vallées et de plaines de l'ensemble le plus pittoresque, mais qui défie toute description régulière. Une bonne carte peut seule en donner une idée complète. »

Ainsi s'exprime M. Vivien de Saint-Martin dans son nouveau dictionnaire de géographie. Il aurait pu ajouter que les auteurs qui ont décrit le plus savamment l'Algérie sont très souvent en désaccord sur le nom à donner à chaque groupe ou chaîne de montagnes, sur son étendue, et partant sur sa configuration. Les cartes les plus autorisées ne s'entendent pas davan-

tage à ce sujet, de telle sorte qu'il est souvent difficile de s'y reconnaître, du moins pour certains détails.

Nos lecteurs comprendront que, dans cette confusion des choses, il nous fallait bien faire un choix, sans avoir la prétention de réussir absolument, ni même de faire mieux que nos devanciers.

La même observation s'applique, du reste, à toute description géographique un peu étendue, surtout quand il s'agit de pays étrangers, imparfaitement connus, comme le sont les colonies en général.

Subdivisions du Tell. — On distingue particulièrement dans la province d'Oran les massifs de Tlemcen et de Saïda, sur la ligne de faite; les monts de Traras, du Tessala et de Mascara, vers la côte; — dans la province d'Alger, le puissant massif d'Ouaransénis, qu'on appelle aussi Ouarnsénis, la chaîne côtière du Dahra, le massif du Titéri et le Djurdjura; — dans la province de Constantine, la chaîne des Bibans, le massif de Sétif et de Constantine, les monts du Hodna et de la Medjerda.

Le *massif de Tlemcen*, ainsi nommé de la ville célèbre qui en occupe le centre, est circonscrit par la Moulouïa marocaine, la Tafna et le Sig supérieur. Ses points culminants sont : le Toumzaït ou Bas-Asfour, « tête d'oiseau, » (1635 mètres), sur la frontière du Maroc, le Tnouchfi (1842 mètres), le Nador de Tlemcen, l'Attar et plusieurs autres ayant de 1500 à 1800 mètres d'altitude.

On peut y rattacher sur la côte : les monts Traras ou la montagne Carrée (840 mètres) et le Filhaoucen (1140 mètres) au nord-ouest de la Tafna, ainsi que les monts Tessala (1020 mètres), qui dominent Sidi-Bel-Abbès au nord-ouest du Sig.

Les principales plaines de cette région sont celles d'Oran, du Sig et de l'Habra.

Le *massif de Saïda* comprend la ligne de faite, séparant les bassins de l'Habra et de la Mina de celui du Chott-el-Chergui, qui fait partie du grand Plateau. Ses points culminants sont : le Tendfelt ou Daya (1288 mètres) à l'ouest, et le Gaada (1500 mètres) à l'est de Saïda. Plus au nord, les monts de Mascara séparent l'Habra de l'oued Mina. Le chemin de fer qui, d'Arzeu et de Saïda, se dirige vers le Sahara, traverse cette région. On trouve vers la côte la belle plaine du Sig.

Les *monts de l'Ouaransénis* forment un massif boisé parfaitement délimité par le Chélif, qui le contourne à l'est et au nord, et par deux de ses affluents, le Nahr-Ouassel et l'oued Mina, qui l'enveloppent au sud et à l'est, comme une sorte d'île géante. Son principal sommet, haut de 1084 mètres, dominant Orléansville au sud-est, est appelé « l'Œil-du-Monde », parce que, disent les Arabes, « il aperçoit tout, puisqu'on le voit de partout. » Plus au sud, le mont Achéou atteint 1804 mètres, et les monts du Teniet-El-Haâd, couverts de cèdres superbes, dominent la ville de Boghar et la grande courbe du Chélif.

Le nom de *Dahra*, qui signifie « le Nord », est donné à cette chaîne située entre le Chélif et la mer, au nord-ouest d'Orléansville; haute de 806 mètres, fertile et assez peuplée, elle se prolonge vers Miliana par les monts de Zakkar, dont les sommets sont doubles en élévation. C'est à ces chaînes littorales que l'on appliquait proprement le nom de petit Atlas.

Le massif de Blida et de Médéa, dans l'ancienne province du *Titéri*, comprend les hautes montagnes situées entre le Chélif et l'Isser, et dominant au sud les collines d'Alger et la plaine de la Métidja. Le point culminant est le Sidi-Abd-el-Kader (1 640 mètres), qui couronne le Beni-Salah, sur la rive droite de la Chiffa, célèbre par ses gorges; en face, sur la rive gauche, se trouve le pic *Mouzaïa* (1 603 mètres), dominant le col de la Mouzaïa, haut de 1 043 mètres, où le duc d'Orléans livra un combat à Abd-el-Kader en 1844. Au nord de ce massif s'étend la plaine de la Métidja, bordée vers la mer et à l'ouest d'Alger par les collines dites du Sahel ou de « la Côte ». Le Mazafran le coupe en deux parties : le Sahel d'Alger à l'est et le Sahel de Koléa à l'ouest. Hautes de 300 à 400 mètres, ces collines sont couvertes de cultures et se confondent avec la plaine fertile de la Métidja.

Le *Djurdjura* ou *Djerdjera*, le *mons Ferratus* des Romains, l'Adrar-bou-Dfel « le mont neigeux » des Kabyles, est le massif le plus intéressant peut-être de l'Algérie, tant par l'histoire de ses héroïques habitants que par son élévation, ses sites grandioses et sauvages qui rappellent les Alpes.

Parfaitement circonscrit entre la mer, le cours de l'Isser à l'ouest et de l'Oued-Sahel à l'est, son point culminant est le Lalla-Khédidja (2308 mètres), qui porte sur l'un de ses versants le tombeau de la femme vénérée, ou de la déesse mythologique dont il a pris le nom. Sa crête neigeuse, dominant la vallée du Sahel, est visible au loin sur mer, ainsi que d'Alger, distant de 100 kilomètres; ses pentes abruptes sont couvertes de chênes et de pins. Le massif est coupé en deux par le Sébaou, et la partie septentrionale forme la chaîne côtière du Tamgoût, haute de 1 270 mètres, située entre Dellys et Bône.

Au sud du Djurdjura et de la vallée du Sahel, et sur la ligne de partage des eaux, se trouve une série de monts appelés des *Bibans* ou des Portes-de-Fer, à cause d'un défilé franchi en 1839 par l'armée française. Elle comprend le Dira (1 812 mètres), au sud-ouest d'Aumale, et l'Ouën-Nougha (1 836 mètres), à l'est de cette ville.

Le *massif de Sétif et de Constantine* comprend plusieurs chaînes situées entre l'Oued Sellam et la Seybouse. La haute plaine de Sétif et de la Medjana a 1 000 mètres d'altitude; les pics avoisinant Sétif atteignent 1 896 mètres au mont Takoucht; le petit et le grand Babor (1 970 mètres) se dressent dans la petite Kabylie; l'Edgouh est sur la côte à l'ouest de

Bône, et le djebel Sidi-Mécid (1 906 mètres) domine la vallée du Rummel, qui baigne le pied du rocher sur lequel est bâtie Constantine, à 550 mètres d'altitude.

Au sud de Sétif, les monts du *Hodna* (1682 mètres) dominent le Chott-el-Hodna, et ceux de Batna (2 100 mètres), inclinant vers l'ouest, se rattachent à la chaîne saharienne.

Le massif de la *Medjerda* comprend les montagnes qui enferment la vallée du fleuve tunisien, la Medjerda, savoir : au nord, le djebel Khroumir, rendu célèbre par la campagne de 1881, et situé en grande partie sur le territoire de la Tunisie ; à l'ouest, les monts qui entourent Soukharras (1400 mètres), et, au sud, une série de montagnes qui, d'une part, vont en s'abaissant vers les plaines littorales de la Tunisie, et, de l'autre, relie la région tellienne à la région saharienne par les massifs de Tébessa et du djebel Aurès.

Atlas méridional ou saharien. — L'Atlas saharien, beaucoup moins compliqué et d'ailleurs moins bien connu, est aussi moins intéressant que la région tellienne. Il est moins large en étendue et généralement moins élevé que le précédent, surtout si l'on considère sa hauteur relative. En effet, sa base est établie non au niveau de la mer, mais au niveau de la plaine du Sahara, et celle-ci atteint déjà, au pied de l'Atlas, une altitude assez considérable.

On voit par là que la chaîne saharienne ne méritait nullement le titre de grand Atlas qui lui avait été donné, bien que son point culminant, le Chélia de l'Aurès, dépassât de 20 mètres celui du Djurdjura.

Contrairement aux montagnes telliennes, orientées en tous sens, les montagnes sahariennes affectent la forme de chaînons parallèles, orientés du sud-ouest au nord-est. Ordinairement nus, sans forêts, souvent sans herbages, ces chaînons ressemblent au désert qu'ils bordent, surtout ceux de la partie occidentale.

Les divisions principales de l'Atlas saharien sont les montagnes des Ksour et du Ksel, le djebel Amour, le Bou-Kahil et surtout l'Aurès.

Les montagnes des *Ksour* doivent leur nom aux petits villages arabes bâtis dans leurs ravins, là où un peu d'eau de source permet de vivre. On y remarque les djebels Mektar et Aïssa, sur la frontière marocaine, et le djebel Chegga plus à l'est.

Le massif du *Ksel* entoure Géryville et alimente les sources de l'oued Seggeur, rivière saharienne. Il atteint environ 2000 mètres de hauteur et est en partie couvert d'alfa.

Le djebel *Amour*, auquel se rattache le Ksel, est le plus important massif du sud de la province d'Oran. Haut de 2000 mètres environ au mont Touilet, il comprend plusieurs chaînes de rochers nues et divergentes, d'où descendent les sources peu abondantes du Chélif vers le nord, du Zergoum et du Djeddi vers le sud et l'est.

Du djebel Amour à l'Aurès, les chaînes sont plus éparses, moins élevées, et ne forment pas de massifs importants. Au sud de la province d'Alger, on distingue le djebel Senalba (1570 mètres), qui domine Djelfa, et le djebel Bou-Kahil (1500 mètres), qui dresse ses escarpements à la limite du Sahara; il se rattache à l'est aux monts du Zab, situés dans la province de Constantine.

Le massif du djebel *Aurès* ou Aôurès est le plus élevé et le plus vaste peut-être de l'Algérie, car il couvre une superficie de 1000 kilomètres carrés, et s'élève à 2328 mètres au mont Chélia, dont le sommet est souvent couvert de neige. Il est limité à l'ouest par la route de Batna à Biskra, et à l'est par les vallées de l'oued El-Abiad, tributaire du chott Melhir, et de l'oued Meskiana, affluent de la Medjerda. Profondément raviné dans sa partie sud-ouest, ses croupes sont souvent boisées; ses vallées, assez fertiles, sont habitables, ce qui a fait classer l'Aurès par les Arabes dans la région du Tell. C'est l'*Aurasios* de Procope, célèbre par la résistance des Maures contre les Vandales et les Grecs.

Les monts dits des *Nememcha*, du nom d'une tribu arabe, continuent l'Aurès jusqu'à la frontière tunisienne. Ils comprennent le djebel Cherchar sur la rive gauche de l'Abiad, le djebel Mahmel (1828 mètres) vers le centre, et les monts qui dominent le plateau de Tébessa. Ils se relient à l'est aux djebels tunisiens, qui ferment le bassin de la Medjerda.

III. — LES COURS D'EAU ET LES LACS¹

Hydrographie. — Si les pluies étaient assez abondantes sur le territoire de l'Algérie pour alimenter constamment les cours d'eau, on pourrait, à l'ordinaire, y déterminer une ligne de partage des eaux séparant deux grands versants: au nord, le versant du littoral de la Méditerranée; au sud, le versant saharien, dont les eaux s'écouleraient dans le golfe de Gabès.

Mais il n'en est pas ainsi. Les pluies rares et trop peu abondantes, l'évaporation rapide sous un climat de feu, sont cause de l'aridité de l'Algérie et de la pénurie de ses cours d'eau, dont la plupart se dessèchent bien longtemps avant d'arriver à la mer, ou s'épuisent dans des lacs plus ou moins temporaires et sans écoulement. Il en résulte que l'on distingue en Algérie trois divisions hydrographiques.

1° Le versant méditerranéen, au nord de l'Atlas tellien;

2° L'ensemble des bassins fermés des Chotts qui occupent le plateau central entre les deux Atlas;

¹ Les noms ou qualificatifs arabes *oued*, *ouâd*, *ouadi*, au pluriel, et *ouidan*, signifient *vallée*, et s'appliquent à toute vallée, qu'elle renferme ou non un fleuve, une rivière, un torrent. Nous indiquerons plus loin le sens des mots *chott*, *sebkha* et autres qui désignent des lacs. — Voir aussi, à la fin du chapitre de l'Algérie, le *Vocabulaire arabe et berbère* des noms les plus employés en géographie. Il est bon de s'attendre d'ailleurs à beaucoup de discordance sur l'orthographe adoptée pour les noms étrangers à notre langue.

3° Le versant saharien, dont les eaux tendent vers le chott Melhrir et la Méditerranée par le golfe de Gabès.

Versant méditerranéen. — Ce versant septentrional correspond en général à la région tellienne, et, sauf en un point, il a pour ligne de partage la dorsale de l'Atlas tellien, savoir : les monts de Daya, de Saïda, le plateau de Sersou, les monts Dira ou le massif d'Aumale, les Bibans et les monts d'Aïn-Beïda. Cette ceinture est coupée par la vallée du Chélif, qui, par exception, vient de l'Atlas saharien.

Les cours d'eau de ce versant sont : la Malouïa, le Kis, la Tafna, la Macta, le Chélif, le Mazafran, l'Harrach, l'Isser oriental, le Sébaou, le Sahel, le Rummel, le Saf-Saf, la Seybouse et la Medjerda¹.

La *Malouïa* est un fleuve marocain, mais il intéresse la géographie de l'Algérie, car il reçoit à droite plusieurs affluents qui descendent du plateau algérien. Son embouchure n'est qu'à 10 kilomètres de la frontière.

Le *Kis* ou Adjeroud forme la limite extrême entre l'empire du Maroc et l'Algérie.

La *Tafna* (170 kilomètres), qui a donné son nom au traité de 1837, naît sur le plateau de Sebdou, qu'elle laisse à gauche ; elle reçoit la Mouïla, où se jette l'Isly, célèbre par la bataille de 1844, où le maréchal Bugeaud défit l'armée marocaine ; puis elle se grossit de l'Isser occidental, arrose dans son cours inférieur une plaine très fertile et débouche dans la mer en face de l'île Rachgoun.

La *Sebkha d'Oran* est un lac salé de 32000 hectares, situé à 10 kilomètres ouest de cette ville ; il est peu profond, et on se propose de le dessécher.

La *Macta*, plus exactement l'ouâd-el-Mocta, « la rivière du Gué, » n'a que 5 kilomètres de cours, mais elle est formée, au milieu de vastes marécages, par la réunion du Sig (215 kilomètres) et de l'Habra (235 kilomètres). Le Sig, sous le nom de Mékerra, passe à Sidi-Bel-Abbès, puis à Saint-Denis-du-Sig.

L'*Habra*, ouâd-el-Hammam, « rivière des bains chauds, » prend ce nom en se grossissant de plusieurs affluents dans la vallée des Trois-Rivières ; mais, sous d'autres noms, il vient des hauts Plateaux à travers des gorges pittoresques et des plaines fertiles. La compagnie Franco-Algérienne y a construit un barrage colossal, formant un réservoir de 14 millions de mètres cubes d'eau, destiné à l'irrigation.

Le **Chélif** (650 kilomètres), l'*Asar* des Romains, est le plus grand cours d'eau de l'Algérie. Il a sa source et son embouchure dans la province d'Oran, mais la plus grande partie de son parcours appartient à la province d'Alger. Il se forme de deux branches : la plus longue, le Chélif des steppes (270 kilomètres), naît dans le djebel Amour à plus de 1000 mètres

¹ Presque tous les cours d'eau changent plusieurs fois de nom dans leur cours.



Une place à Biskra, aux confins du Sahara, province de Constantine.

d'altitude, et passe à Taguin, où fut prise la smala d'Abd-el-Kader, en 1843; la plus abondante, le Nahr-Ouassel (170 kilomètres), « le fleuve naissant, » jaillit aux environs de Tiaret dans un endroit nommé « les Soixante-dix sources ».

Ces deux branches se réunissent par 685 mètres d'altitude, sur un plateau marécageux, pour former le Chélif proprement dit, qui passe ensuite près de Boghar, où il entre dans le Tell par de très belles gorges boisées; puis, se recourbant vers l'ouest, il coule entre l'Ouarsénis et la chaîne du Dahra, dans une vallée bordée d'escarpements; laissant à droite Miliana, il passe à Orléansville, traverse une plaine bien cultivée, où il se grossit à gauche de l'Isly oriental, du Riou et de la Mina; il se jette enfin dans la Méditerranée à 12 kilomètres nord-est de Mostaganem.

Le Chélif roule des eaux boueuses et rares; il est souvent à sec; son cours est de près de 700 kilomètres, ce qui l'égale presque à la Seine; on l'a comparé à la Loire pour sa direction générale et pour les irrégularités du débit de ses eaux.

La *Mina* (200 kilomètres), le principal affluent du Chélif, prend sa source au sud de Tiaret, coule à l'ouest et forme la belle cascade de Hourara, haute de 42 mètres; elle irrigue les champs de coton de Relizane.

Le *Mazafran*, « rivière aux eaux jaunes, » arrose la plaine occidentale de la Métidja; il est formé de trois torrents, dont le plus abondant, la Chiffa, descend du djebel Mouzaïa; il coupe la chaîne du Sahel, passe au pied de Koléa et finit à 8 kilomètres au sud de Sidi-Ferruch.

L'*Harrach* divise en deux la partie centrale de la Métidja, passe à la Maison-Carrée et se jette au sud-est de la baie d'Alger, à 9 kilomètres de cette ville.

L'*Isser oriental* (200 kilomètres), formé de plusieurs torrents, descend du beau plateau des Béni-Séliman, entre Médéa et Aumale; il coule dans les profondes gorges de Palestro, en formant la frontière occidentale de la grande Kabylie; son bassin inférieur est très propre à la colonisation.

Le *Sébaou* (100 kilomètres) traverse de l'ouest à l'est la partie la plus peuplée de la Kabylie; il laisse à gauche le fort National et Tizi-Ouzou, et finit à six kilomètres à l'ouest de Dellys.

Le *Sahel* (210 kilomètres) naît dans le djebel Dira, passe à Aumale, longe au sud et à l'est le Djurdjura, reçoit l'oued Mahrir qui a traversé les fameux Bibans ou Portes-de-Fer, puis le Bou-Sellam, coule dans des plaines fertiles et des défilés pittoresques, et tombe dans le golfe de Bougie, à trois kilomètres de cette ville. Le Sellam, « rivière de l'échelle, » plus long et plus fort que le Sahel supérieur, descend du plateau de Sétif.

L'*Oued el-Kébir*, « la Grande Rivière » ou le *Rummel*, « rivière des Sables, » qui change huit ou dix fois de nom, descend d'un massif de 1500 mètres d'altitude peu éloigné de Sétif; il traverse d'abord de larges

plaines, reçoit le Bou-Merzoug, « rivière Abondante, » et s'enfonce dans les gorges profondes qui entourent la ville de Constantine, située sur un rocher escarpé, dans une position formidable; puis, en recevant l'Endja, le Rummel prend le nom d'Oued-èl-Kébir et va se jeter dans la mer à 52 kilomètres à l'est de Djidjelli.

Notons ici que ces changements d'appellation d'un même fleuve dans les diverses sections de son cours, de même que le qualificatif de « Grande Rivière » donné à plusieurs cours d'eau souvent peu considérables et voisins l'un de l'autre, témoignent de l'état d'isolement dans lequel vivent les tribus riveraines, se croyant chacune dans un monde à part, et ignorant ce qui se passe à quelque distance. Cette remarque s'applique non seulement à l'Algérie, mais à toute l'Afrique, aux autres parties du monde et quelquefois même à l'Europe.

Le *Saf-Saf*, « rivière des peupliers, » est un petit cours d'eau (100 kilomètres) par la vallée inférieure duquel descend le chemin de fer de Constantine à Philippeville. Entre le cap de Fer et Bône, s'étend le lac *Fetzara*, malsain et sans profondeur, dont on a entrepris le dessèchement pour le mettre en culture.

La *Seybouse* (230 kilomètres), le *Rubricatus* des anciens, est formé de plusieurs ruisseaux venant des monts de la Medjerda. L'un d'eux, l'oued Bou-Hamdan, coule dans la magnifique vallée d'Hammam-Meskhouline, dont les sources thermales atteignent la température de 90 degrés. La Seybouse arrose de ses abondantes eaux la riche plaine de Guelma; elle s'achève à 2 kilomètres de Bône, près des ruines d'Hippone, immortalisée par l'épiscopat de saint Augustin.

La *Medjerda*, fleuve tunisien, l'ancien *Bagradas*, prend sa source au Ras-el-Alia, sur le plateau de Soukharras, coule de l'ouest à l'est, reçoit en Tunisie par sa rive droite le Mellègue, dont un affluent, le Meskiana, vient des confins de l'Aurès; il va finir au nord de la baie de Tunis.

Bassins des chotts. — Les eaux pluviales des hauts Plateaux et du Sahara, trop peu abondantes pour former des fleuves permanents, s'infiltrant dans les sables de leur lit ou se terminent dans des lacs peu profonds et plus ou moins temporaires. Ces lacs sont désignés, selon les contrées, sous les différents noms de *Chott*, *Zahrès*, *Sebkha* et *Guérah*; la plus connue de ces désignations est celle de « chott », et l'on réserve le nom de « sebkha » aux chotts d'eau salée.

Les principaux de ces lacs sont les deux grands chotts du plateau oranais, les deux zahrès du plateau algérien, le Hodna et les guérah du plateau de Constantine, enfin le grand chott Melrhir du Sahara.

Les grands *chotts* du plateau oranais, n'ayant pas de noms propres, sont désignés par le nom commun, auquel on ajoute deux qualificatifs qui désignent leur orientation, savoir : le « chott el-Gharbi » ou occidental, et le « chott el-Chergui » ou oriental.

Chacun de ces chotts est double ; le plus occidental se divise en chott Méhaïa, qui se trouve sur le territoire marocain, et en chott Hamyane, qui est algérien ; un faible détroit rattache seul ces deux parties et marque la frontière politique. Le chott Hamyane doit son nom à la contrée et reçoit au sud l'oued Remada.

Le chott el-Chergui est le plus étendu (150 kilomètres de longueur) et le plus élevé (1 000 mètres d'altitude) des plateaux algériens ; mais il est divisé en deux sections par un isthme que le chemin de fer de Saïda à Mécheria traverse, ainsi que la pointe de la section occidentale. Ce chott reçoit au nord les oueds Guesmir, Hammam et Fallette ; au sud l'oued Cherrafa, qui baigne Géryville, et l'oued Naceur, venant des confins du Djebel Amour. Les rives de ces deux chotts oranais sont formées d'escarpements rocheux ; ils reçoivent peu d'eau et sont coupés de fondrières dangereuses alternant avec des gués de terrain ferme très praticables.

Les deux chotts *Zahrès* ou *Zaghez* se trouvent sur le plateau algérien ; l'un, le *Zahrès-Gharbi* ou occidental, est à 860 mètres d'altitude ; l'autre, le *Zahrès-Chergui* ou oriental, à 770 mètres. Ce sont deux sebkhas mises à sec en été, et n'ayant pas de tributaire considérable. Au nord des *Zahrès* les étangs marécageux de Kséria appartiennent au bassin du Chélif.

Le chott *el-Hodna* ou *Saïda*, « le lac Heureux, » occupe le fond des plateaux constantinois à 400 mètres seulement d'altitude. Très peu profonde, souvent à sec, cette sebkha reçoit cependant au nord les oueds Chellal et Ksab et au sud les oueds Melah, Chaïr et Bou-Saâda, celui-ci baignant le bordj de ce nom. Son bassin borne une plaine fertile, qui fut bien cultivée et très populeuse sous les Romains, notamment la belle vallée du Chaïr, descendant du massif de Bou-Kahil.

Les *Guérahs*. A l'est du Hodna, le plateau de Constantine porte une série de chotts d'eau douce, alignés du nord-ouest au sud-est entre Sétif et Aïn Beïda ; ce sont les « guérahs », terme générique analogue à chott. Le principal, comme le premier au sud-est, est le guérah el-Tharf, suivi du guérah el-Guellif, « lac du Limon, » et du guérah Ank-Djemel, « gorge du Chameau. » Plus au nord, le chott Mrouri est longé par le chemin de fer de Constantine à Batna, et le chott Beïda se trouve dans la plaine de la Medjana, au sud-est de Sétif.

Le bassin du Sahara. — Moins encore que les Hauts-Plateaux, la plaine du Sahara n'a d'eau courante en permanence. Les nombreux oueds qui sillonnent le flanc méridional de la haute chaîne saharienne, de même que ceux de la partie basse, sont habituellement à sec, du moins à leur surface, sinon dans leur profondeur, d'où l'on fait jaillir l'eau souterraine par des puits artésiens.

Quelle que soit le peu d'importance de ces oueds, nous signalerons les principaux, en procédant de l'ouest à l'est.

Dans la province d'Oran, on remarque les sources de l'oued Sousfana,

qui baigne Figuig, dans le Maroc, et se dirige vers le Touat; puis l'oued en-Namous, « rivière des Moustiques, » qui longe la frontière; l'el-Kébir, qui descend également des Ksour; le Seggeur et le Zergoun, venant du Ksel et de l'Amour. Ils traversent la plaine d'Habilat pour aboutir à la région d'el-Areg ou des Dunes sablonneuses.

Au pied de l'Atlas central coule, de l'ouest vers l'est, l'oued *Djeddi*, « rivière du chevreau. » Il descend du djebel Amour, passe à Laghouat, reçoit de nombreux tributaires à gauche, entre autres le Biskra, venu de l'Aurès en arrosant Biskra; il va finir dans le chott Melrhir, qu'il n'atteint toutefois qu'à l'époque des grandes eaux. Long de 500 kilomètres, le Djeddi en parcourt malheureusement 400 dans les sables, ce qui le rend impropre non seulement à la navigation, mais encore à l'irrigation.

Le **chott Melrhir** ou *Melghir* est le plus remarquable de l'Algérie. Ainsi que les chotts tunisiens Rharsa et Djérid, il occupe le fond d'une vaste dépression saharienne orientée de l'ouest à l'est, aboutissant au golfe de Gabès, et que l'on a projetée de transformer en une *Mer saharienne*, comme nous le dirons au chapitre de la Tunisie. Le chott Melrhir est composé de plusieurs flaques d'eau saumâtre portant divers noms: chotts Melrhir au nord, Merouan au sud-ouest, Achichina à l'est; de formes très irrégulières, ces mares sont découpées par des bancs de terrain ferme alternant avec des fondrières dangereuses. Le bassin du chott Melrhir présente une surface blanche, unie et miroitante, saupoudrée de cristaux de sel de magnésie; son étendue est actuellement d'environ 3 000 kilomètres carrés, mais elle serait portée au double si sa cuvette naturelle était inondée.

L'*Igharghar*, « l'eau courante, » est le nom improprement donné à une longue et très large vallée du fleuve desséché, qui descend du plateau du Hoggar au Sahara central, sous le 23^e degré de latitude, et se dirige du sud au nord pour venir déboucher dans le chott Melrhir. Il traverse plusieurs « hamâda », plateaux arides, et des régions de dunes sablonneuses en recevant de nombreux oueds tributaires, notamment l'oued Mya; il fertilise ensuite les oasis de Temacin et de Tougourt, puis forme un chapelet de lacs dans l'oued Rhir, qui communique avec le chott Melrhir.

Sans l'aridité saharienne, l'*Igharghar* pourrait ainsi former un fleuve magnifique, comparable au Rhin, soit 1 000 kilomètres de longueur, sans compter les 250 kilomètres de dépression qui le prolongeraient jusqu'au golfe de Gabès.

Quant à l'oued Mya, pompeusement appelé « rivière des cent affluents », il vient du Touat, passe à l'est d'El-Goléa, traverse la région des Chaamba, arrête ses rares eaux à Ouargla, mais continue sa vallée jusqu'à la dépression de Tougourt; il y rejoint l'*Igharghar*, après avoir reçu à gauche le M'zab, venant de Ghardaïa, et la Nesa, née au pied de l'Atlas, non loin de Laghouat.

IV. — CLIMAT ET PRODUCTIONS

Régions physiques. — Le *Tell*, avec ses montagnes et ses vallées cultivées, son climat tempéré; le *Plateau*, avec ses steppes solitaires, son climat excessif, brûlant ou glacial; le *Sahara*, avec ses plaines sablonneuses, ses montagnes calcinées, ses oasis charmantes et son climat torride, sont les trois régions physiques primordiales de notre grande colonie algérienne. Chacune d'elles a son climat caractéristique, ses productions spéciales, d'où résultent pour l'homme de grandes différences dans les mœurs et le caractère.

I. — Le **Tell**, du latin *tellus*, signifie pour les Arabes colline, petite montagne, région cultivable, comme le *tellus* signifiait pour les Romains la terre nourricière : c'était l'un des greniers de Rome.

Nous avons dit que le Tell désigne toute la zone montagneuse du littoral, coupée de petites plaines, de vallées et de ravins, susceptible d'être cultivée et de nourrir une population nombreuse, sédentaire, industrielle et commerçante, par conséquent riche, civilisée, apte aux sciences et aux arts.

Son climat est *marin* ou méditerranéen, c'est-à-dire généralement tempéré comme celui de l'Europe méridionale ou du midi de la France. Plus chaud, plus humide sur le littoral, il est plus sec, plus froid dans les montagnes, où il varie naturellement selon les sites et leur orientation.

La température moyenne est de 18° à 20°; les extrêmes sont — 5° et + 30°. La quantité de pluie annuelle est de 80 centimètres à Alger; elle est plus forte de moitié à l'est (Bougie) et moins forte à l'ouest (Oran).

On distingue deux saisons : un hiver pluvieux, où les pluies tombent par orages, ce qui est cause du caractère torrentiel des rivières; un été très sec, où des mois entiers se passent sans pluie. La neige est rare, sauf sur les hautes cimes de l'Atlas, dans le Djurdjura, l'Aurès. Les tremblements de terre, assez fréquents en Algérie, ont plus ou moins ruiné Oran à la fin du siècle dernier, Mascara en 1819, Blida en 1825, Djidjelli en 1856, Mouzaïville et ses environs en 1867.

Les productions agricoles du Tell sont toutes celles de l'Europe méridionale : céréales, légumineuses, tabac, lin, vigne, olivier, oranger, figuier. Les forêts de chênes verts, de chênes-lièges, de pins d'Alep, de cèdres, couvrent beaucoup de montagnes. On y a acclimaté l'eucalyptus. Le bétail est assez nombreux. Parmi les bêtes fauves, le lion et la panthère deviennent rares, mais l'hyène et le chacal sont communs; les sauterelles sont un des fléaux de l'Algérie.

II. — Les **Hauts-Plateaux** sont caractérisés non seulement par leur élévation, qui atteint 500 à 1 000 mètres, surtout dans la partie occidentale, mais encore par le nivellement de leur surface, l'uniformité d'aspect, l'absence de cultures et de forêts, qui sont remplacées par les broussailles et

par des steppes immenses, vastes herbages secs, composés de graminées et de légumineuses, que les troupeaux nomades du Sahara viennent brouter pendant l'été.

L'alfa, graminée textile, assez élevée et ondulant sous la brise, y occupe des espaces tellement considérables qu'on les a qualifiés de « mer d'alfa ». Les lacs salés, les lits desséchés de maigres cours d'eau, des flaques marécageuses persistantes, des touffes de térébinthes, de jujubiers sauvages, les pâturages verts ou roux selon les saisons, ajoutent à cette caractéristique des steppes algériens. Toutefois, pour achever le tableau, il faut y joindre un *climat extrême* ou *continental* : torride en été, où la température monte à 40°; glacial en hiver, où elle s'abaisse à — 6°; en outre, des pluies rares et peu abondantes (40 centimètres), le sirocco ou *simoun*, vent d'une violence et d'une chaleur extrêmes qui rendent le séjour peu agréable. Aussi, bien qu'il renferme, surtout dans le bassin du Hodna, de bonnes terres à blé, le Plateau n'est-il en général qu'une région de pacage qui pourrait nourrir plus de 20 millions de moutons. Le gibier : gazelles, lièvres, perdrix, y est nombreux et d'une chair excellente.

III. Le Sahara n'est pas moins bien caractérisé que les deux régions précédentes. La plaine y domine, mais la plaine aride et brûlée, une vraie terre africaine, tantôt uniforme et nivelée dans ses parties sablonneuses, tantôt hérissée de dunes ou monticules de sable; çà et là interrompue par des collines élevées et de véritables chaînes de montagnes, car le plateau montagneux du Hoggar présente des sommets de plus de 2000 mètres de hauteur.

Le Sahara est donc moins monotone, moins uniforme qu'on l'avait dépeint sans le connaître suffisamment; ce n'est pas partout cette mer de sable mouvant que le vent soulève pour engloutir les caravanes; il n'est pas sûr non plus que ce soit un fond de mer mis à sec par soulèvement, car les phénomènes atmosphériques actuels suffiraient pour en expliquer l'origine; c'est plutôt un sol accidenté qui a pu être fertile jadis, mais stérilisé par la rareté des pluies, jointe à un climat torride, à des vents desséchants, peut-être aussi à l'incurie des habitants, et à la dent des chèvres et des moutons, qui en auraient détruit les forêts et les gazons, de manière à le réduire à l'état de squelette par la disparition du manteau végétal qui le couvrait primitivement.

Le Sahara présente sur un fond de sable des montagnes ravinées, des collines, des mamelons, des *gours* ou masses de roches persistantes, des *hamâda* ou plateaux à surface durcie, des dunes ou *areg*, amoncelées par les vents d'est, entremêlées de ravins, d'oueds sans eau; les villes, les bourgades, les villages fortifiés ou ksour, sont là où les *aïn*, sources naturelles, et les puits artificiels ont fait jaillir l'eau souterraine.

Trois mots arabes caractérisent les trois aspects du désert dans ses parties principales : « *Fiafi*, c'est l'oasis où la vie s'est retirée autour des sources et des fruits, sous les palmiers et les arbres fruitiers, à l'abri

du soleil et du simoun (vent du sud) : c'est l'habitation des Berbères et des Arabes sédentaires. — *Kifar*, c'est la plaine sablonneuse et vide, qui, fécondée un moment par les pluies d'hiver, se couvre d'herbes au printemps, et où les tribus nomades, quittant l'oasis, viennent alors faire paître leurs troupeaux. — *Falat*, c'est l'immensité stérile et nue, la mer de sable dont les vagues éternelles, agitées aujourd'hui par le simoun, seront demain amoncelées et immobiles, et que sillonnent lentement ces flottes appelées caravanes. » (Général DAUMAS).

La température moyenne du Sahara est de 23° (à Laghouat), mais le thermomètre monte jusqu'à 50° en été, pendant le jour, pour descendre parfois la nuit suivante à moins de zéro. — Les pluies, fort rares, tombent en averses qui corrodent les montagnes déjà dénudées.

Outre le dattier, qui crée les oasis, le désert produit le henné, plante tinctoriale, le tabac, le drin et autres graminées.

On y trouve la gazelle, le fenec, petit renard blanc, l'autruche, ainsi que le chameau, animal domestique.

La note descriptive ci-après sur le simoun, caractérise l'une des principales particularités physiques du climat algérien.

Le sirocco ou simoun à Alger. — « Le vent du sud, appelé *corruption* par les écrivains sacrés, *poison* par les Arabes, *chamiel* en Syrie, *khamsin* en Égypte, *simoun* dans le désert, *quebli* à Tunis et *sirocco* en Italie, a trop d'importance à Alger pour que je n'en parle pas un peu.

« C'était vers la fin de septembre. Je feuilletais un livre à la bibliothèque du cercle. Le demi-jour qui filtrait par les lames des persiennes, d'abord très suffisant, baissa peu à peu et finit par devenir tellement obscur, que, n'y voyant plus clair, je me levai pour ouvrir. A peine ai-je tourné l'espagnolette, que les battants de la fenêtre m'échappent des mains, et qu'un vent brûlant fond sur moi, m'enveloppe, me repousse. Quelque incendie, pensai-je. J'allais crier au feu. « C'est le sirocco, » dit un membre du cercle. — Je descends l'escalier quatre à quatre, et me voilà dans la rue. Ce n'était plus de l'air qu'on respirait, mais de la poussière, une poussière fine comme du brouillard et chaude comme un bain de vapeur. Les rayons du soleil, engagés dans ce milieu réfractaire, y produisaient un nimbe immense dont le ton rutilant, plus encore que l'éclat, vous abîmait les yeux. Sur la mer, d'un gris roussâtre et d'un horizon raccourci, s'entre-choquaient des vagues énormes, frangées d'écumes jaunes, et paraissant obéir moins à l'impulsion du vent qu'à des caprices neptuniens. Les collines du Sahel, voilées d'un embrun safrané, semblaient reculées de dix lieues. Quant à l'Atlas, il avait disparu. Sur les places et les quais la température était stupéfiante. Elle dépassait celle du corps humain. On soufflait dans ses doigts, on relevait le col de son habit, non pour se réchauffer, mais pour conserver sa fraîcheur individuelle. Les

Arabes s'enveloppaient de leurs burnous comme en hiver. Les feuilles des platanes se fanaient et rôtissaient à vue d'œil; il semblait qu'on les entendit crépiter. Lourde à vous écraser, l'atmosphère était çà et là traversée par des rafales qui vous atterraient. Des nuages, ou plutôt des bancs de sable volant éclipsèrent bientôt le disque déjà fort obscurci du soleil, et les multiples nuances de jaune cuivre, citron, soufre, nankin, orange, que, suivant sa distance ou son coloris, chaque objet empruntait



Le simoun.

à la poudre ambiante, se fondirent en un seul ton mixte, neutre, indéfinissable.

« Des passants arrêtés devant un magasin poussaient des exclamations de surprise. Voulant en savoir le motif, je m'approche : c'était un thermomètre. Il marquait 51 degrés à l'ombre !... Bien que les domestiques eussent pris soin de fermer les volets et les fenêtres de ma chambre, le sirocco ne l'avait pas non plus épargnée. Une cendre ténue comme le pollen des fleurs en saupoudrait le parquet et les meubles. Mes cahiers, mes albums se roulaient, se tordaient, se recroquevillaient... Le vent continua toute la soirée... Tout à coup je me sentis brûler la main. Quelque fumeur distrait, me dis-je : c'était la poignée d'un sabre... Aux premières ombres du crépuscule l'horizon s'enflamma de clartés rougeâtres.

Les pentes de l'Atlas en étaient constellées. On aurait dit des feux de la Saint-Jean. Autant d'incendies, m'apprit-on, quelques-uns allumés par l'incinération des broussailles, mais le plus grand nombre causés par la chaleur de l'air. Le vent tourna pendant la nuit, et le lendemain il ne restait plus du phénomène que le souvenir. » (Ch. DESPREZ, *l'Hiver à Alger.*)

CHAP. III. — GÉOGRAPHIE POLITIQUE

I. — ETHNOGRAPHIE

Les Algériens. — La population de l'Algérie est, en 1894, d'environ 4 300 000 individus de toutes nationalités, répandus sur une superficie minimum de 350 000 kilomètres carrés (d'après les états officiels), ou maximum d'environ 600 000 kilomètres carrés, en y comprenant le désert jusqu'à El-Goléa.

La densité moyenne serait ainsi de dix ou de six habitants seulement par kilomètre carré (comme en Russie et en Scandinavie); elle monte à quarante si l'on ne prend que le territoire civil, et elle descend à cinq pour le territoire militaire. Le Sahara, pris à part, en compterait à peine deux.

La population algérienne appartient généralement à la race blanche, mais de familles assez variées; elle se compose de deux éléments bien distincts : les *indigènes*, au nombre de 3 800 000, et les *Européens*, au nombre de 500 000, dont plus de la moitié sont Français.

Les indigènes comprennent : les Berbères, famille ethnographique spéciale; les Arabes et les Juifs, de la famille sémite; les Turcs (famille scythique); les Nègres (race noire).

Les *Berbères* ou Kabyles, plus exactement Kébaïls, « les confédérés, » au nombre d'environ 2 000 000, sont les premiers habitants du pays, refoulés dans les montagnes du Dahra, du Sahel, de la Kabylie, de l'Ouarsénis et de l'Aurès. On comprend parmi eux les Zibanais, les Beni-M'zab et les Touareg, qui habitent le désert.

Les *Arabes* (1 700 000), venus d'Asie, comprennent les Maures ou Arabes sédentaires, dans le Tell et dans les villes, et les Bédouins, ou Arabes nomades, dont les principales tribus sont les Djafra, les Flittas, les Hachem, dans la province d'Oran; les Oulad-sidi-ech-Cheikh, les Chaamba, dans le Sahara oranais; les Oulad-Naïd, dans le Sahara algérien; les Oulad-Kebla, les Nememcha, dans la province de Constantine.

Les *Juifs* indigènes, au nombre de plus de 50 000, s'occupent du négoce et habitent les villes. Ils sont naturalisés français depuis 1871.

Les *Turcs*, anciens dominateurs, sont peu nombreux, et l'on nomme

Koulouglis (20 000) leurs descendants nés de femmes arabes. En outre, 20 000 Tunisiens et Marocains.

Les *Nègres* (10 000) se trouvent dans les villes comme domestiques, et dans les oasis sahariennes comme esclaves plus ou moins affranchis par la loi de 1848.

Parmi les *Européens*, nous avons dit que plus de la moitié sont Français, soit 280 000 ; les autres sont des Espagnols, pour un quart, soit 130 000 ; des Italiens, 40 000 ; des Anglo-Maltais, 20 000 ; des Allemands, 4 000. — Les Européens, surtout les Français, habitent principalement les villes et remplissent les postes administratifs. Les Espagnols sont surtout nombreux dans la province d'Oran, les Italiens dans celle de Constantine.

Religion. — Au point de vue de la *religion*, les Européens appartiennent presque tous au culte catholique.

Les indigènes sont *mahométans* du rite d'El-Maléki, secte des Sunnites, dont le chef est le sultan de Constantinople. Leurs prêtres se nomment *marabouts*, et l'on donne le nom de *santons* à leurs moines, ainsi qu'aux chapelles renfermant leurs tombeaux.

Langue. — Le français est la langue officielle, mais il n'exclut pas l'usage des langues étrangères et indigènes. L'arabe est la plus répandue.

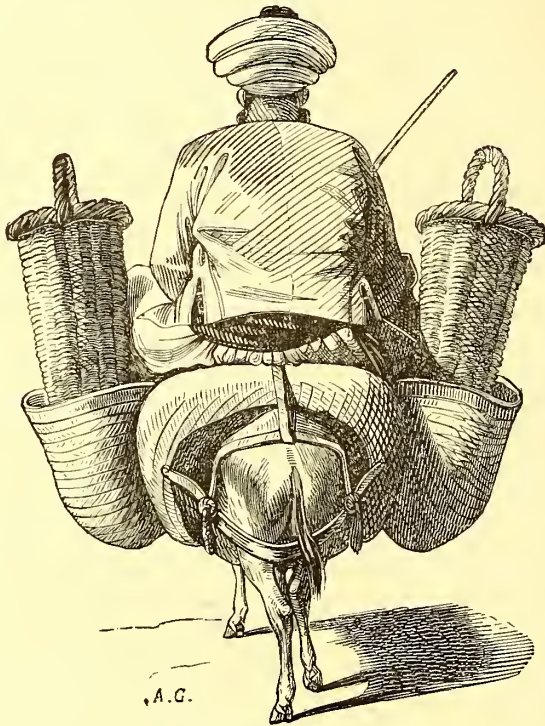
Telle est, d'une manière concise, la situation ethnographique de notre France africaine. Tels sont les éléments de ce peuple qui déjà forme « la nation algérienne », où l'élément français et catholique domine, non par le nombre, mais par le caractère, par la position sociale, par l'influence, et dont la prépondérance s'établira probablement dans l'avenir sur toute l'Afrique septentrionale et occidentale.

Nous donnerons ci-après quelques extraits d'auteurs qui permettront de se faire une idée plus complète des mœurs et usages de ce monde africain.

Les travailleurs en Algérie. — « L'*Arabe* est irrigateur, moissonneur, berger surtout. Le *Berbère* du sud, le *Kabyle* du nord et le *Marocain*, leur cousin, sont de vigoureux manœuvres, terrassiers, maçons, défricheurs, piocheurs, moissonneurs, portefaix. Le *Nègre* est bon à tout ; c'est un des meilleurs ouvriers d'Afrique ; il est portefaix, vidangeur, blanchisseur de maisons, domestique. Le *Maure* et le *Juif* répugnent au travail de la terre, mais ils se livrent aux petites industries des villes ; et les Juifs sont en outre colporteurs, marchands, interprètes, liens de toutes les classes et de toutes les contrées ; les *Biskris* (gens de Biskra) sont portefaix, porteurs d'eau et de charbon, commissionnaires.

« Parmi les Européens, les aptitudes sont encore plus diverses et plus étendues. L'*Espagnol*, le *Maltais*, le *Mahonnais* sont excellents pionniers, c'est-à-dire défricheurs, piocheurs, jardiniers, planteurs de tabac. Les *Espagnols* viennent principalement de Mahon et de l'Andalousie. Les

Mahonnaises, coiffées gracieusement d'un foulard, sont bien connues à Alger, où elles sont domestiques et nourrices. Les Mahonnais s'adonnent à la culture maraîchère. Le Maltais, parlant l'arabe et baragouinant l'anglais, l'italien et le français, réussit presque toujours dans ses entreprises. Sobre, économe, intelligent, il s'est fait pêcheur, batelier, chevrier, marchand de bestiaux, boucher, cafetier, portefaix surtout. Quelques Maltais ont gagné, à Alger, une grande fortune dans la vente des bestiaux ou dans la boucherie. Le Maltais est très rarement cultivateur; il



Maure marchand de figes.

n'habite guère que les villes. Le Génois est particulièrement jardinier. L'Italien est surtout tailleur de pierres, maçon, briquetier, charpentier, menuisier. Les femmes italiennes et espagnoles fournissent un appoint considérable à la domesticité. Le Suisse est éleveur de bétail, préparateur de fromages. L'Allemand, le Belge se prêtent à tous les travaux sans spécialité marquée; mais l'Allemand est généralement cultivateur. Le Français fait de même tous les métiers, et gouverne tout ce monde comme piqueur, conducteur, contremaître, chef. » (*Encyclopédie* de MOLL.)

Le jargon sabir. — « Sur les quais des ports, dans les rues des villes, sur les marchés, sur les routes, aux travaux des champs, se rencontrent des Kabyles descendus de leurs montagnes sans balbutier un mot de français, des Arabes dédaigneux d'apprendre la langue du vainqueur, des Français,

des Européens qui ne savent ni l'arabe ni le témachek. Les places du marché surtout sont de vraies Babel où l'on essaye de s'entendre au moyen du *sabir*, jargon singulier, discours bref, heurté, gesticulatif, rudimentaire.

« Il se compose de quelques noms, de quelques verbes, de peu d'adjectifs : noms et adjectifs sans déclinaison, verbes sans temps ni mode. Par l'absence de formes, par le néant de la grammaire, c'est un parler « nègre » que ce patois fait de mots arabes, italiens, catalans, espagnols, français : ceux-ci de plus en plus nombreux à mesure que s'étend la langue



Nègre badigeonneur.



Biskri portefaix.

de France. Andar (aller), venir (venir), ténir (avoir), mirar (voir, regarder), trabadjar (travailler), tchapar (voler), toucar (toucher, prendre), bono (bon, bien, utile), carouti (trompeur, carottier), meskine (pauvre), maboul (fou), mercanti (bourgeois), chëndat (soldat), casa (maison), carrossa (voiture), cabessa (tête), matrac (bâton), babor (bateau à vapeur), birou (bureau), carta (lettre, écrit, papier), aouro (argent), sordi (sou), mouquère (femme), mouchatcho (enfant), yaouleb (jeune homme), de l'interpellation arabe : Ya, ouled! Hé! garçon! macache (non), bezzef (beaucoup), bibri (à peu près), bititre (peut-être), balek (prends garde!), kif kif (comme), sami sami (ensemble), didou (eh! ohé! un tel); c'est notre « dis donc! », et surtout *fantasia*, le mot universel qui s'applique au plaisir, à la passion, à tous les mouvements expansifs de l'âme, à tout ce

qui est agréable, bon, supérieur, étrange...; ces termes et une vingtaine d'autres reviennent à chaque instant dans les phrases du sabir. En attendant le triomphe du français, ce charabia misérable unit l'indigène au colon; mais le lien principal entre eux et nous, c'est l'appât des « douros » qu'on gagne chez les chrétiens. » (O. RECLUS.)

Les juifs en Algérie. — « On les voit accroupis en des tanières immondes, bouffis de graisse, sordides et guettant l'Arabe comme l'araignée guette la mouche. Ils l'appellent, essayent de lui prêter cent sous contre un billet qu'il signera. L'homme sent le danger, hésite, ne veut pas; mais le besoin le tiraille : cent sous représentent pour lui tant de jouissances ! Il cède enfin, prend la pièce d'argent et signe le papier grasseyé. Au bout de six mois il devra 10 francs, 20 francs au bout d'un an, 100 francs au bout de trois ans. Alors le Juif fait vendre sa terre, s'il en a une, ou si non, son chameau, son cheval, son bourricot, tout ce qu'il possède enfin.

Quand une colonne française va razzier quelque tribu rebelle, une nuée de juifs la suit, achetant à vil prix le butin revendu aux Arabes dès que le corps d'armée s'est éloigné.

« Le juif est maître de tout le sud de l'Algérie. Il n'est guère d'Arabes, en effet, qui n'aient une dette, car l'Arabe n'aime pas rendre : il préfère renouveler un billet pour 100 à 200 %, il se croit toujours sauvé quand il gagne du temps. Il faudrait une loi spéciale pour modifier cette déplorable situation. » (GUY DE MAUPASSANT, *Au Soleil*.)

« Les juifs algériens ont été naturalisés en bloc, par décret; ils ne l'avaient certes pas mérité, occupés qu'ils étaient de banque, de commerce, de courtage, de colportage et d'usure; nul d'entre eux ne tient la charrue, n'arrose les jardins et ne taille les vignes; il y a très peu d'hommes de métiers parmi ces arrière-neveux du supplantateur d'Ésaü. Aucun n'avait péri dans nos rangs sous les boulets du Nord, comme ces Berbères, ces Arabes, ces Nègres qui furent parmi les héros de Reichshoffen; et s'ils n'ont point défendu l'Algérie contre nous, de 1830 à 1871, ils ne la défendront pas non plus contre nos ennemis. » (O. RECLUS.)

C'est le 24 octobre 1870, pendant les horreurs de la guerre en France, que le gouvernement de la Défense nationale, composé en partie de juifs, se hâta d'émanciper les israélites algériens par le décret suivant :

« Les israélites indigènes des départements de l'Algérie sont déclarés citoyens français. Toute disposition législative, tout sénatus-consulte, décret, règlement ou ordonnance contraire sont abolis.

« Fait à Tours, le 24 octobre 1870.

« A. CRÉMIEUX,

L. GAMBETTA.

« A. GLAIS-BIZOIN,

L. FOURICHON. »

Ce décret, œuvre de Crémieux, excita en Algérie une unanime indigna-

tion, ainsi que le témoigna l'enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. « Pour moi, dit l'amiral de Gueydon, le décret d'assimilation a été la cause déterminante de l'insurrection de 1871 ; les musulmans en ont été extrêmement froissés. »

Le général Ducrot écrivait en 1871 (*La vérité sur l'Algérie*) : « Le décret de M. Crémieux sur la naturalisation des juifs mit le feu partout. »

« On dirait que c'est pour les juifs que la France a entrepris la conquête de l'Algérie. Tirés par nous de l'ignorance où, sous la domination arabe, ils étaient maintenus par des préventions séculaires, ils envahissent notre société, non pour s'assimiler à elle, mais pour rester une caste à part qui veut dominer. Ils pénètrent partout, audacieux et arrogants ; la fortune publique passe dans leurs mains usuraires, et, comme si ce n'était déjà trop, ils briguent les fonctions électives avec un succès menaçant. Le moment n'est peut-être pas éloigné où juges consulaires, officiers de l'état-civil, députés et sénateurs algériens seront tous juifs. » (E. DRUMONT, *la France juive.*)

Le Berbère et l'Arabe. — « Les Berbères doivent ce nom aux Romains, qui les appelèrent Barbares, mot qui signifiait alors *étrangers, hétéroglottes* ; nous les nommons souvent *Kabyles*, d'un terme arabe qui veut dire *les tribus*. Rameau vigoureux du tronc de l'humanité, ces hommes durs, ces maîtres immémoriaux de l'Atlas, ces vieux Numides, compatriotes de Jugurtha, de Massinissa, de Syphax, l'histoire les a toujours vus fixés dans l'Afrique mineure. Et encore aujourd'hui c'est la race la plus nombreuse de l'Atlantide et du désert. On les retrouve dans toute l'Afrique du nord, de la Méditerranée au Niger, du Sénégal au Nil.

« On a voulu creuser un abîme entre les Berbères et les Arabes.

« Ces deux grandes parts du peuple indigène ont en grand nombre des ascendants communs. Ce n'est pas tant la race qui les distingue. Y a-t-il des races aujourd'hui ? Chez le Kabyle algérien comme chez l'Arabe, on trouve toutes les figures, de la face blonde à l'empreinte brune méridionale, qui, d'ailleurs, domine immensément.

« Une chose les distingue avant tout : le séjour. Le Berbère, habitant la montagne, a les vertus du montagnard ; l'Arabe est l'homme de la plaine, avec ce que le pays bas, plat, chaud, élément, donne de qualités et de vices. Par cette différence de séjour, le Berbère est l'Auvergnat, le Limousin, le Savoisien de l'Afrique ; l'Arabe en est le gentilhomme qui se ruine.

Pendant que le Berbère pioche la montagne, l'Arabe de la plaine et du désert méprise le travail des champs. « Où entre la charrue entre la honte. » Sous la tente, dans les gourbis, huttes misérables, il aime à rêver, tandis que sa femme et son bourricot versent leur sang en sueurs sous les cruels soleils. C'est l'ami des hyperboles, des contes bleus entre la cigarette et la tasse de café noir, l'ami des chansons nasillardes célébrant les belles guerres, l'ami de la chasse, l'ami des combats, l'ami surtout du

soleil et de l'ombre selon l'heure et la fantaisie. Nomade par instinct, ce peuple l'est aussi par l'indivision de la propriété dans un grand nombre de tribus; sans droits sur le sol qu'ils cultivent par octroi temporaire, les Arabes l'égratignent à peine. Vaincus, ils se courbent : « C'est, disent-ils, « la volonté de Dieu. » Ils disent aussi : « Baise la main que tu ne peux « couper. »

« Le *Berbère*, lui, travaille bravement, et partout, et toujours. Ni rêveur ni poète, c'est un homme de labour, de métiers, un épargneur, un avare. Sa race emplit les cités et les champs du Tell : métayers et moissonneurs, colporteurs, ouvriers, ces émigrants gagnent peu, mais de privation en privation ils font fortune au milieu des Roumis (Romains, Européens), si c'est battre monnaie qu'acquérir le prix d'un champ, d'une vache; alors ils reviennent pour la plupart au village natal, où la propriété est fortement constituée et qu'administrent des djemaa ou municipalités élues au suffrage de tous, communes orageuses que divisent des sofs ou partis éternellement en lutte. Plus assimilables que les Arabes, ils n'ont pas comme eux de vastes champs déserts où nous puissions semer des colons : chez eux pas un pouce de sol ne se perd, et plusieurs de leurs âpres montagnes ont, à surface égale, plus d'habitants que nos collines. » (O. RECLUS, *France et colonies*.)

Les djemaa en Kabylie. — « Les idées de liberté et de justice, égales pour tous, ont, à une époque reculée, provoqué chez les Kabyles l'institution des *djemaa*, assemblées plénières où les intérêts et les droits de chacun étaient publiquement discutés et reconnus. Les Kabyles jouissaient alors de l'expression la plus complète du régime municipal. La commune était tout; aucune autorité supérieure n'était là pour restreindre ses pouvoirs. Chaque village constituait une commune érigée par sa djemaa. Depuis la réglementation française, la djemaa est à la fois un conseil municipal et une cour de justice : elle se compose d'un *amin*, président; d'un *oukil*, contrôleur des comptes de gestion; d'un certain nombre de *dhouman*, à la fois conseillers de l'amin et officiers de police, et d'*oukal*, simples assesseurs consultatifs. Ces membres sont nommés à l'élection et à la majorité des suffrages de tous les habitants de la fraction. Les séances de ce conseil de village sont publiques; tous les Kabyles présents peuvent prendre la parole et développer leur avis sur la question discutée.

« Ainsi réglementées, les djemaa sont, à notre avis, un mode d'administration locale des populations kabyles qui présente des avantages incontestables. Cette organisation municipale est seule susceptible de maintenir la sécurité et l'ordre dans les agglomérations berbères de l'Algérie. Serrés les uns contre les autres dans des villages juchés sur des crêtes abruptes, n'ayant le plus souvent qu'une fontaine peu abondante pour puiser l'eau nécessaire à leur alimentation, nos Kabyles ont maints sujets de dispute. La djemaa est là avec sa justice expéditive. Connaissant parfaitement les

inculpés, leurs antécédents, leur moralité, la djemaa se trompe rarement sur leur degré de culpabilité, sur le mobile de leurs actes. » (Aug. CHERBONNEAU, *Revue de Géographie.*)

II. — ADMINISTRATION

L'Algérie ne constitue pas un État ayant son gouvernement propre, son autonomie; elle fait partie de la France, qui a conquis son territoire, et de la nation française, qui cherche à s'assimiler la population indigène algérienne.

Elle est administrée au nom du gouvernement français par un *gouverneur général civil* assisté d'un *conseil du gouvernement*. Celui-ci est composé des chefs des principaux services de la colonie : armée, justice, finances, enseignement, postes, douanes, et de cinq conseillers généraux de chacun des départements.

L'Algérie forme trois provinces, dont chacune est divisée en un *territoire civil* ou département, et un *territoire militaire*, qui est la province proprement dite.

Le **territoire civil**, presque en entier dans le Tell, dépasse 13 millions d'hectares avec 3 700 000 habitants, et il s'agrandit peu à peu aux dépens du territoire militaire, qui comprend près de 35 millions d'hectares avec 500 000 habitants seulement.

Il y a trois départements correspondant aux trois provinces. Les chefs-lieux sont Alger, Oran et Constantine.

L'administration des départements algériens est à peu près la même qu'en France. Le préfet est assisté d'un conseil de préfecture et d'un conseil général. Celui-ci se compose de membres français élus et de six assesseurs indigènes nommés par le gouverneur général.

Les départements se subdivisent en arrondissements, administrés par un sous-préfet. Les chefs-lieux d'arrondissements sont :

ALGER, préfecture; *Médéa, Miliana, Orléansville, Tizi-Ouzou*, sous-préfectures;

ORAN, préfecture; *Mascara, Mostaganem, Sidi-bel-Abbès, Tlemcen*, sous-préfectures;

CONSTANTINE, préfecture; *Batna, Bône, Bougie, Guelma, Philippeville, Sétif*, sous-préfectures.

Les arrondissements se divisent en *cantons*, ayant comme en France un objet purement judiciaire, et en *districts*, qui sont régis par des commissaires civils. Enfin les *communes* sont, ou bien de *plein exercice*, c'est-à-dire assimilées aux communes de la métropole, ou bien *mixtes* : ce sont celles où domine l'élément indigène. Il y a aussi les communes purement *indigènes*, qui, souvent, ont l'étendue d'un canton.

Chaque **territoire militaire** ou *province* est commandé par un

général de division, résidant au chef-lieu. A la tête de chaque subdivision est un général de brigade.

Les chefs-lieux de subdivisions militaires sont :

ALGER, *Fort-National, Médéa et Miliana* ;

ORAN, *Mascara et Tlemcen* ;

CONSTANTINE, *Batna, Bône et Sétif*.

Le territoire militaire comprend des communes *mixtes*, des communes subdivisionnaires et des communes *indigènes* (douars et tribus ; il y en a seize) ; à mesure que se développe la colonisation, il est démembré au profit du territoire civil.

Chez les indigènes, la base de la constitution sociale est le *douar* (village), réunion de tentes et de *gourbis* (huttes). En se groupant, les douars forment successivement des *ferkas* (communes obéissant à un cheik), — des *tribus*, commandées par un caïd (on en compte plus de mille), — des *aghaliks*, soumis à un agha, chef de la milice, et à un cadî, juge civil et religieux, — enfin des *khalifas*, qui sont sous les ordres d'un khalife, « lieutenant du Prophète. »

L'Algérie forme notre 19^e *région de corps d'armée*, dont l'état-major est à Alger. L'armée d'occupation compte environ 50 000 hommes.

Outre les soldats venus de France et qui y retournent, il y a des corps spéciaux fixés en Algérie : chasseurs d'Afrique, zouaves (français), spahis, zéphirs, turcos (indigènes) ; en outre, des goums ou cavaliers indigènes.

L'administration de la justice est analogue à celle de la France, sauf pour les indigènes du territoire civil, qui sont jugés dans des tribunaux musulmans, par des *cadis*. Il y a onze tribunaux de première instance, trois cours d'assises et une cour d'appel (Alger).

L'Algérie forme une académie (Alger), et l'organisation de l'instruction publique y est semblable à celle de la France. Il y a aussi des écoles arabes.

Il y a trois diocèses catholiques, dont un archevêché (Alger) et deux évêchés (Oran et Constantine), avec 320 paroisses ou vicariats. En outre, on compte deux consistoires protestants et trois consistoires israélites.

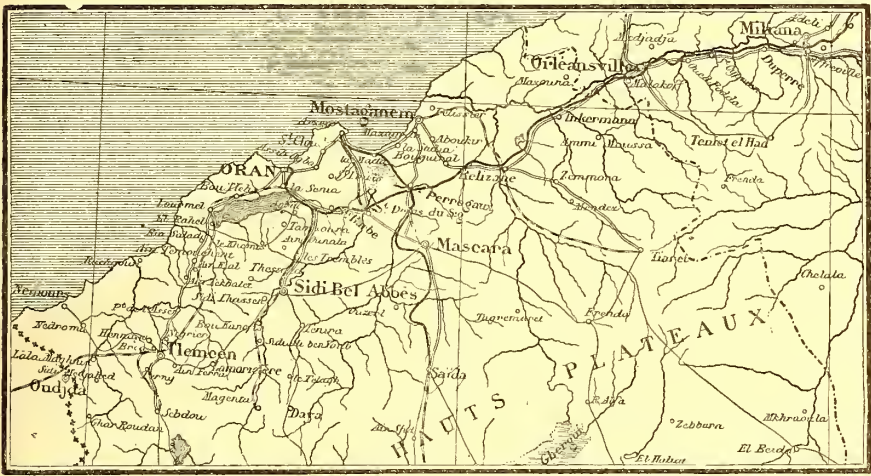
Villes et localités. — Dans la revue qui va suivre des principales localités du pays, nous procéderons, en règle générale, de l'ouest à l'est, en les groupant autour des chefs-lieux de provinces : Oran, Alger, Constantine¹.

¹ Pour la **population** des villes et communes de l'Algérie, la statistique officielle donne deux chiffres, souvent très différents, surtout pour les communes mixtes, à savoir : la population *agglomérée*, ville ou bourg ; la population *municipale* ou *totale*, qui comprend celle de nombreux villages dispersés mais formant la commune. Pour permettre de les distinguer, dans beaucoup de cas nous donnons les deux chiffres accolés ; par exemple, ORLÉANSVILLE, 3-11 000, c'est-à-dire que le *bourg* a 3 000 hab. et la *municipalité totale*, 11 000 hab. Un seul chiffre, comme pour ORAN, 75 000 hab., indique que les deux nombres sont très approchants. L'écart est plus grand encore pour les *communes indigènes* : BOGHAR, qui n'a que 330 hab. pour l'*agglomération*, en compte 2 500 pour la *municipalité*, et 32 000 pour la commune *indigène* : aussi nous ne donnons ici ce dernier chiffre que comme exemple.

III. — PROVINCE D'ORAN

ORAN †, grande ville de 75 000 habitants, est bâtie en amphithéâtre au fond d'une baie peu profonde. Défendue par une série de forts dont quelques-uns furent construits par les Espagnols, elle forme, avec Mers-el-Kébir, la meilleure station maritime, la position militaire la plus importante et en même temps la première ville de commerce de l'Algérie. Elle exporte surtout les alfas, les céréales, les minerais et les produits industriels de tout l'ouest.

« Oran est la place forte de la Mauritanie dont l'histoire a été le plus

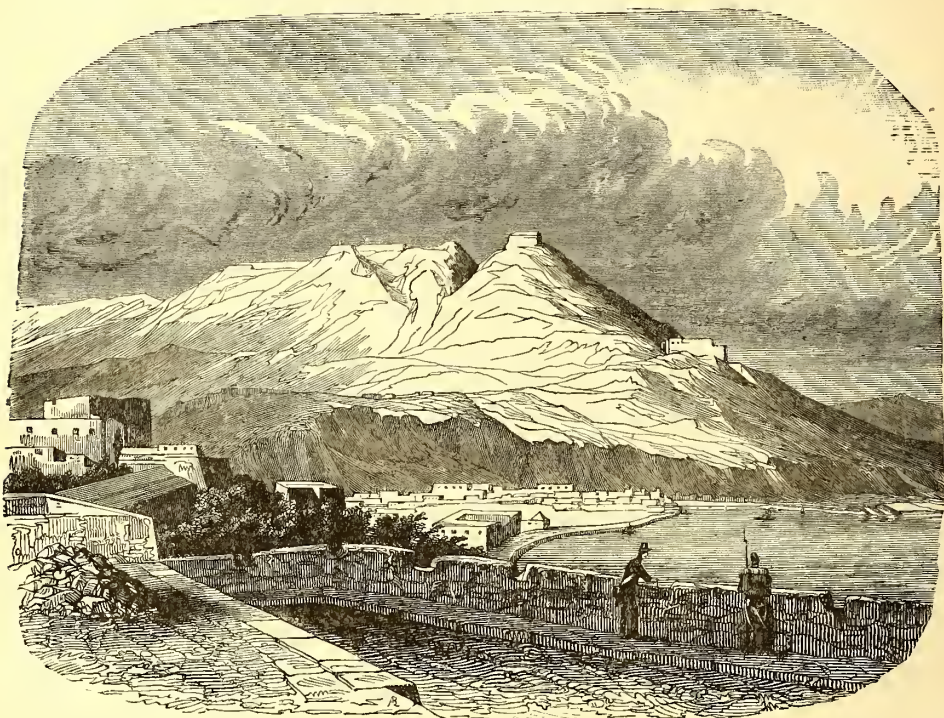


Province d'Oran.

longtemps associée à celle de l'Europe moderne. Fondée au commencement du ^xe siècle par des Maures d'Andalousie, sur le territoire d'une tribu berbère, elle grandit bientôt, grâce à l'importance du port de Mers-el-Kébir, que le promontoire du djebel Santon protège des vents du nord-ouest et du nord, les plus dangereux de toute la côte algérienne. Mais ce précieux havre de refuge étant bordé de brusques falaises au pied desquelles une ville d'entrepôt n'aurait point trouvé la place nécessaire, Oran a dû naître au fond du golfe, à l'endroit où les montagnes s'abaissent et où une large ouverture donne accès vers l'intérieur des terres : de là le nom de Ouaran, « le Ravin ou la Coupure, » qui, sous la forme espagnole d'Oran, est resté à la cité.

« Au point de vue militaire, cette brèche du littoral offrait aussi de grands avantages : comme Alger sa rivale, Oran s'appuie à un massif isolé de montagnes, à un Sahel bien limité, que des plaines et une grande lagune séparent du reste de l'Algérie ; une forteresse naturelle défend la ville, décuplant la valeur de ses murailles. Aussi lorsque les Maures eurent

été expulsés d'Espagne, les vainqueurs poursuivirent les fugitifs sur le continent africain, et leurs premières conquêtes, en 1505 et en 1509, furent le port de Mers-el-Kébir et la place d'Oran. Les Espagnols les gardèrent près de trois siècles avec un soin jaloux, et, durant cette époque, les Turcs, qui étaient tenus chaque année de livrer une attaque contre la ville ou d'aller marauder dans la campagne, ne parvinrent à reprendre Oran que pendant un espace de vingt-quatre années, de 1708 à 1732. Enfin, en 1790, un tremblement du sol renversa presque complètement la ville, un incen-



Oran.

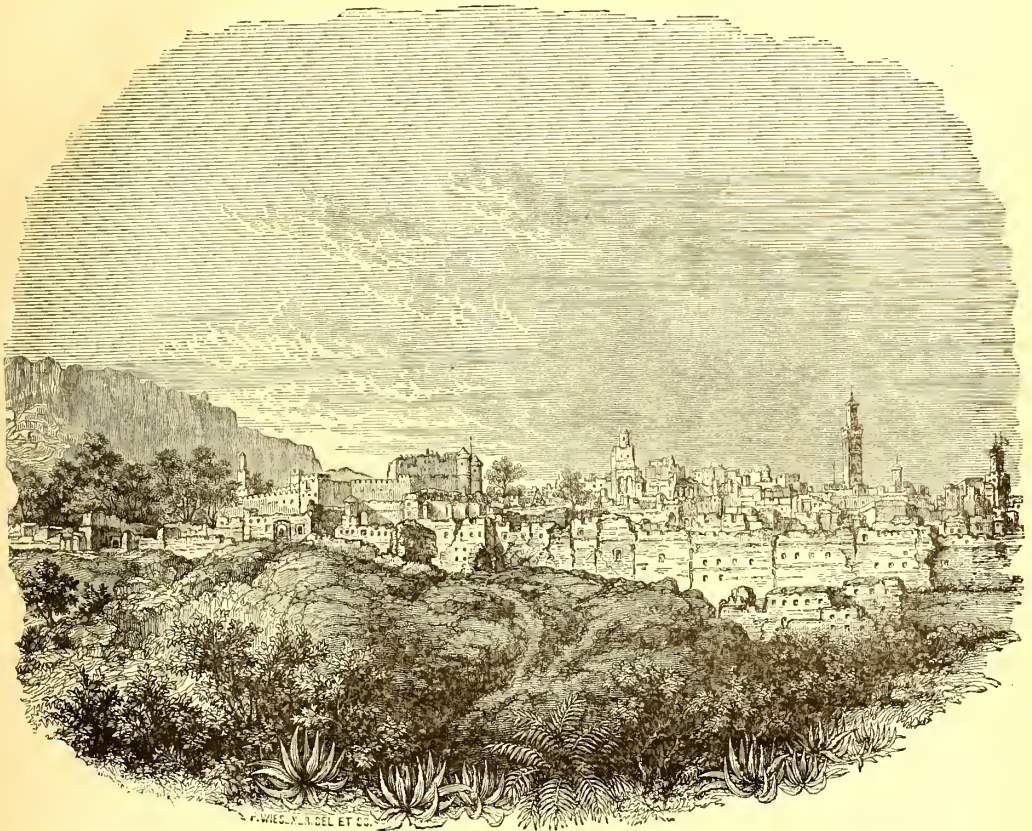
die dévora le reste, et, de tous les côtés, Turcs et Arabes se précipitèrent à l'attaque des ruines pour en chasser les soldats espagnols, qui finirent par quitter la place en 1792. En 1831, elle fut occupée par les Français, et ceux-ci n'eurent qu'à réparer les forts espagnols dressés sur les pitons et les promontoires pour rendre de nouveau la place inexpugnable. Le grand avantage du port d'Oran est sa proximité de l'Espagne : Carthagène est seulement à 200 kilomètres, distance qu'un bateau à vapeur de bonne vitesse franchit facilement en huit heures. » (E. RECLUS, *l'Afrique septentrionale*).

Mers-el-Kébir, dont on vient de parler, est situé à six kilomètres d'Oran et n'a que 3 000 (1 900) habitants. Son nom arabe signifie le « Grand Marché, le Grand Port », c'est le *Portus divinus* des Romains. Aujourd'hui, comme autrefois, Mers-el-Kébir est le véritable port d'Oran.

Aïn-el-Turk, 700 habitants, voisin du port précédent, est un bon mouillage éclairé par le phare du cap Falcon.

Beni-Saf, 3 300 (2 400) habitants, non loin de l'embouchure de la Tafna, et de l'île Rachgoun, est un port créé récemment par la compagnie qui exploite les minerais de fer dans les environs.

Nemours, 3 000 habitants, ville maritime modernisée, fut d'abord l'*Ad fratres*, « les Frères, » des Romains, ainsi nommée de deux rochers



Tlemcen.

de la crique ; puis le *Djemaa-Gazhouat* des Arabes, ou la « Mosquée des Pirates », dont on voit les ruines sur un rocher voisin. C'est la ville maritime la plus rapprochée du Maroc (34 kilomètres). Dans l'intérieur, à dix kilomètres sud-ouest, la koubba de *Sidi-Brahim* rappelle deux faits historiques : en 1845, 350 chasseurs et 60 hussards luttèrent héroïquement contre Abd-el-Kader, et se firent tous tuer, sauf 14 ; en revanche, en 1847, l'émir y rendit son épée au général Lamoricière.

Nédroma, 4 500 habitants, la *Cabanna* des Romains, est une ville arabe qui fabrique des *quedras*, grandes marmites en terre rouge, en usage dans tout l'ouest berbère. — *Lalla-Maghnia*, ou simplement *Maghnia*, « la

Sainte Femme, » 1 200 habitants, près de l'Isly, est un poste fortifié et un grand marché sur la frontière marocaine. Son nom vient d'une *koubba* dédiée à une femme vénérée des Arabes.

Aïn-Temouchent, « la fontaine du Chacal, » 5 000 habitants, est un marché arabe très prospère. Aux environs on exploite divers minerais, ainsi que les magnifiques carrières de marbre onyx translucide d'Aïn-Tekbalek.

Tlemcen, « la Ville aux mille sources, » « la Grenade africaine, » la *Pomaria* des Romains, la *Bab-el-Gharb*, « Porte du couchant » des Arabes, compte 20-30 000 habitants. Elle est assise dans une des plus belles positions du monde, sur un plateau de 800 mètres d'altitude, entouré des rochers à pic du Lalla-Séti. C'est une ville forte avec un mur d'enceinte percé de sept portes. La campagne est magnifique, très bien arrosée, couverte d'arbres fruitiers de toute espèce, notamment d'oliviers, dont les fruits fournissent une huile excellente. Il y a des minoteries, des huileries, des chantiers d'alfa, et il s'y tient un marché très considérable, qui commerce avec le Maroc.

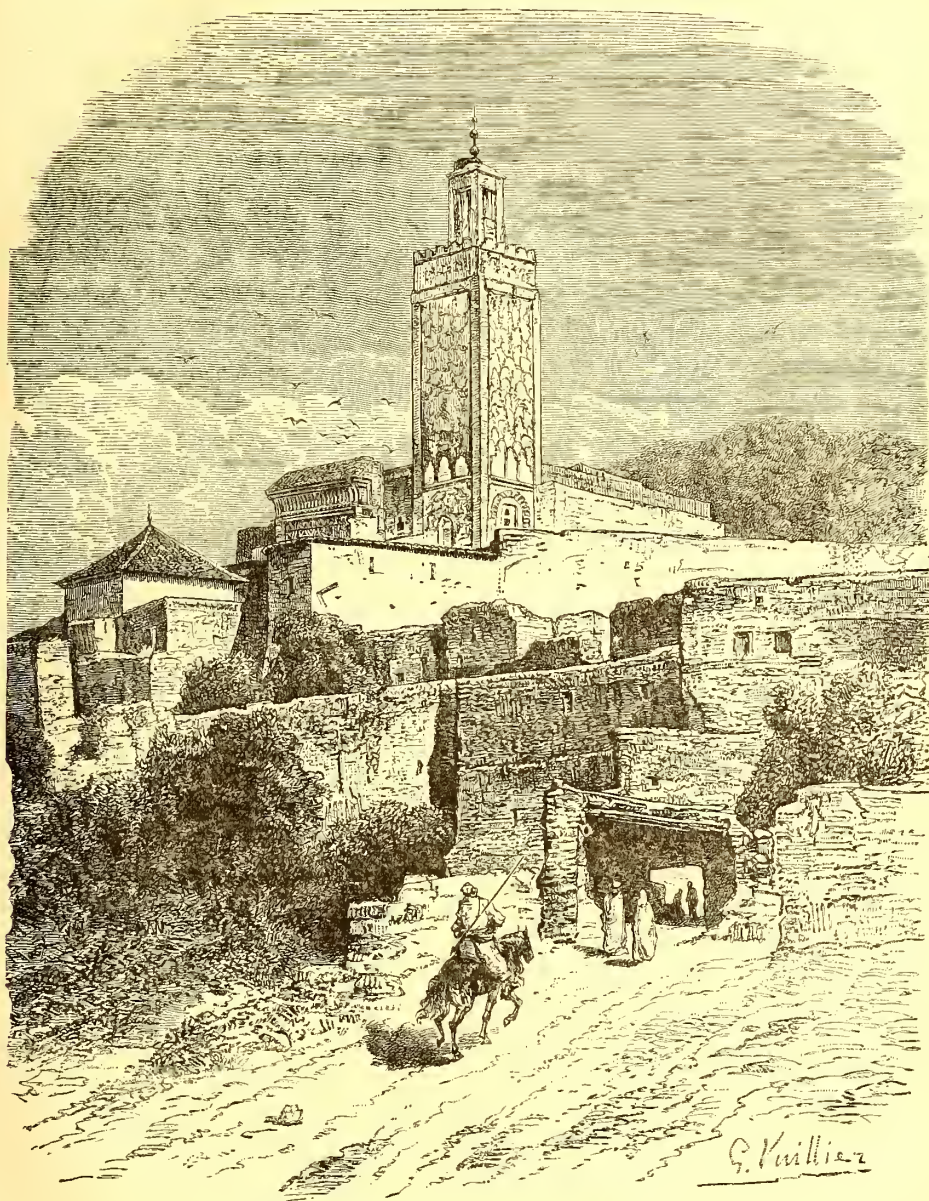
Tlemcen, fondée par les Vénètes, devint au moyen âge une des plus grandes et des plus florissantes villes de la région et fut la capitale du royaume du Maghreb central. Elle a compté, dit-on, jusqu'à 25 000 familles ; par son industrie, ses richesses, la culture des sciences et des arts, elle pouvait se comparer aux villes policées de l'Europe. Il lui reste de sa splendeur passée le Méchouar, ancienne résidence royale, aujourd'hui transformée en citadelle, et plusieurs mosquées d'une architecture remarquable.

A deux kilomètres au sud-est de Tlemcen, *Sidi-Bou-Médine*, village arabe, possède une admirable mosquée et une belle *koubba*, où reposent deux Maures andalous honorés comme des « saints » par l'islamisme : Sidi-Bou-Médine, mort en 1197, et Sidi-Abd-es-Selam, un de ses disciples.

En général, les *koubbas*, tombeaux de marabouts ou de santons vénérés, constituent l'ornement caractéristique du paysage algérien. Aux abords des villes, dans les vallées, sur la cime des montagnes, parmi les ombrages d'une forêt, on voit briller par leur blancheur éclatante ces sépultures recouvertes d'un dôme arrondi ou de forme ovoïde, où les maçons kabyles mettent tout leur talent. C'est là que reposent les hommes qui se sont distingués pendant leur vie, soit par la science, soit par les bonnes œuvres, plus souvent par le fanatisme. Les plus remarquables sont les contemplatifs et les ascètes prétendus, dont l'existence s'est écoulée entre le jeûne et la prière.

A trois kilomètres sud-ouest, le village de **Mansoura**, « la Victoire », remplace l'ancienne ville forte de même nom, construite de 1302 à 1304 par le sultan Abou-Yakoub pendant qu'il faisait le siège de Tlemcen,

lequel dura huit ans ; il n'en reste plus aujourd'hui que la vaste enceinte flanquée de tours bastionnées et crénelées, la porte isolée de Bab-el-Khemis, bien conservée et semblable à un arc de triomphe, la mos-



Mosquée et koubba de Sidi-bou-Médine.

quée et son minaret haut de 40 mètres, classés parmi les monuments historiques.

Au point de vue pittoresque, on signale encore, à six kilomètres sud-est de Tlemcen, la belle cascade d'El-Ourit par laquelle le Saf-Saf,

affluent de l'Isser, lance ses eaux du haut de la montagne. « Qu'on se figure une muraille rocheuse de 80 mètres d'élévation, large de 2 à 300, et disposée circulairement comme dans un cirque. Tout le long des parois de cette muraille s'élèvent, grimpent, tombent et s'entrelacent des fouillis de plantes et d'arbustes. L'eau se précipite en nappes comme un grand fleuve qui aurait rompu ses digues, et la végétation qui recouvre les parois de ce vaste cirque est tellement épaisse, que ces nappes d'eau filtrent au travers de ce feuillage merveilleux et arrivent en poussière de diamants à la base des rochers. » (GAFFAREL.)

Sidi-Bel-Abbès, 20 000 habitants, l'une des plus riches et des plus florissantes villes de l'Algérie, est toute moderne, malgré son appellation arabe, qui lui vient d'une koubba des Beni-Amer; fondée en 1843 sur les bords de la Mékerra, ses rues sont larges, coupées à angles droits et ombragées par des platanes de haute venue; des eaux vives coulent le long des trottoirs.

Sebdu, « la Lisière, » 1 000 habitants, sur la Tafna, dans un site pittoresque et très boisé, à 958 mètres d'altitude, est un poste militaire et un marché important.

Daya, 200 habitants, à 1 275 mètres, dans le djebel Marahoun, sur la rive gauche du Sig, est un autre poste de guerre.

Saïda, « la Fortunée, » 4 000 habitants, à 862 mètres, est un troisième poste militaire fondé en 1854; il commande le débouché de la région des chotts. C'est la station centrale du chemin de fer d'Arzeu à Méchéria.

Mascara, *El Ma'asker*, « le Camp permanent, » 16 000 habitants, occupe une position importante au-dessus de la fertile plaine d'Eghris. Ancienne capitale d'Abd-el-Kader, prise par les Français en 1835, elle a conservé son cachet militaire. On y fabrique des burnous et un vin blanc déjà renommé. « Mascara couvre deux collines sur le revers méridional des montagnes des Beni-Chougran (911 mètres), appelées par les Arabes Chareb-el-Rihh ou « la Lèvre du Vent ». Quand, disent-ils, Allah créa la terre, il mit les monts dans un sac et les versa sur le sol; lorsque le monde fut couvert de plateaux, de dômes, de bosses, de pitons, il regarda dans le sac et, le voyant encore à demi plein, le vida brusquement sur le pays des Beni-Chougran, des maudits Chougran, comme disaient nos soldats, qui luttèrent souvent contre eux. » (O. RECLUS.)

Saint-Denis-du-Sig, 10 000 habitants, fondée en 1845, est un centre agricole important de la plaine du Sig; un double barrage de la rivière assure l'irrigation et la fertilité de cette région. Aux environs, un orphelinat agricole considérable est installé dans la ferme de l'*Union du Sig*, où les phalanstériens firent en 1846 les essais infructueux de leurs utopies. En 1881, à *Perrégaux*, 2-6 000 habitants, au croisement des deux chemins de fer, la rupture de la grande digue de l'Habra, qui a 37 mètres de haut sur 450 de long, causa de grands désastres.

Arzeu, le *Portus Magnus* des Romains, 5 500 habitants, est une ville maritime avec une rade excellente, où l'on embarque pour l'Europe l'alfa provenant des Hauts-Plateaux; elle fait aussi le commerce de céréales et de bœufs. On y admire les beaux sites de la montagne des Lions, qui couvre la presqu'île du cap Carbon.

Mostaganem, 15 000 habitants, bâtie sur un petit plateau de 85 mètres d'altitude, à un kilomètre de la mer, fut occupée par les Français en 1833; elle n'a pas de port, ni même de bon mouillage. Autour d'elle on compte vingt villages en pleine prospérité, et à quatre kilomètres sud on admire les charmants paysages de la vallée des Jardins.

Mazagan, 400-(1 600) habitants, sur une colline à trois kilomètres sud de Mostaganem, a été immortalisé par le siège héroïque que soutint, en 1840, la compagnie du capitaine Lelièvre contre une nuée d'Arabes. Une colonne rappelle ce glorieux fait d'armes.

Relizane, 6 000 habitants, est une ville de fondation toute récente et déjà très prospère. Son territoire est propre à toutes les cultures, surtout à celle du coton, dont les vastes champs sont arrosés par les eaux de la Mina.

Tagdempt, près de Tiaret, dans l'Ouarsénis, fut pendant cinq ans la place de guerre, l'arsenal et la capitale d'Abd-el-Kader; les Français la ruinèrent en 1843.

Tiaret, « la Résidence, » 4 000 habitants, poste militaire créé la même année, à 1 090 mètres d'altitude, est en même temps un marché considérable entre le Tell et le Sahara.

Géryville, 1 000 habitants, est un poste militaire avancé au sud du plateau oranais. Bâti en 1852 dans une gorge du djebel Ksel, à 1 300 mètres d'altitude, il commande le Sahara algérien occidental. De nombreux mégalithes couvrent les hauteurs environnantes.

El-Abiod-Sidi-Cheik, 2 000 habitants, à 400 kilomètres sud d'Oran, est un lieu de pèlerinage fréquenté par les Sahariens à la koubba du marabout Sidi-Abder-Rhaman, qui vivait au xvii^e siècle. En 1881, cette koubba fut détruite par le colonel de Négrier, et les ossements vénérés transportés à Géryville; mais on les rendit aux Arabes deux ans après.

Tiout, 800 habitants, doit être signalée à cause du voisinage de l'importante oasis de Figuig, ci-devant nid marocain de rôdeurs, qui souvent inquiétaient nos frontières.

Figuig, *Ain-Sefra*, que le Maroc nous a cédée, paraît-il, en 1886, est une oasis d'une dizaine de ksour, entourée de murs et peuplée de 10 000 habitants. Elle est située sur l'Oued-Sousfana, dont la vallée pourrait être choisie pour le passage d'un chemin de fer trans-saharien.

IV. — PROVINCE D'ALGER

ALGER †, ville de 85 000 habitants, dont un tiers de Français et autant d'étrangers, est la capitale de l'Algérie, à laquelle elle a donné son nom. Elle est assise presque en face de Marseille, à une distance de 772 kilomètres, au milieu même de la côte algérienne, au fond d'une baie demi-circulaire de 20 kilomètres d'ouverture. Elle est bâtie en amphithéâtre au pied et sur le penchant d'une colline escarpée faisant

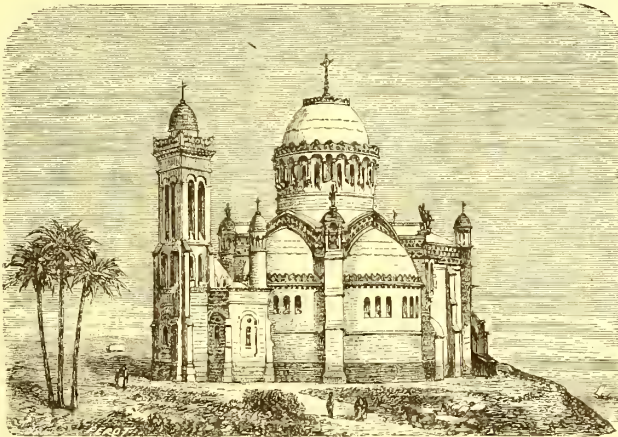


Province d'Alger.

partie du massif de la Bouzaréah, dans le Sahel, qui atteint plus loin 407 mètres d'altitude, au village de Bouzaréah. — Alger est entourée d'une enceinte bastionnée et protégée par plusieurs forts; elle est divisée en ville basse ou européenne et en ville haute ou arabe; celle-ci est dominée par la kasbah, citadelle bombardée en 1830, et par le fort de l'Empereur. — Le port d'Alger, grand de 90 hectares, est en communication presque journalière avec Marseille et d'autres ports d'Europe. La ville renferme toutes les branches de l'industrie européenne, notamment des filatures de laine, des teintureries, des brasseries et des tanneries; les indigènes font des ceintures de soie brochées d'or, des broderies sur cuir en or et en argent pour selles mauresques, des portefeuilles, des pantoufles.

Fondée en 935 par les Arabes, sur un groupe d'îlots (*El-Djezair* signifie les îlots), près des ruines de l'*Icosium* romaine, Alger devint au xv^e siècle, sous les Barberousse, un grand centre de piraterie. Inutilement bombardée sous Louis XIV par Duquesne en 1683 et 1684, ce n'est que depuis la conquête française qu'Alger a cessé d'être la terreur de la Méditerranée.

« Actuellement Alger est devenue la première ville du continent africain, non par le nombre des habitants, mais par son rôle historique, comme foyer de la civilisation européenne. Elle est aussi la première par le charme et la grandeur imposante de l'aspect : après l'avoir vue de la mer, au détour de la pointe Pescade, nul ne peut oublier le tableau merveilleux qu'il a contemplé. Encore au milieu du siècle, on pouvait la citer comme le type régulier d'une cité bâtie en amphithéâtre triangulaire sur le flanc d'une montagne; mais elle a grandi, et maintenant elle forme un ensemble beaucoup plus vaste et plus complexe de contours. Vers le haut de la colline, que couronnent les murailles de la kasbah, se montre encore



Alger. — Église de Notre-Dame d'Afrique.

ce qui reste de la vieille Alger, qui ressemble de loin à une carrière de marbre blanc, aux rocs inégaux et mal taillés. Les teintes bleues ou jaunes des parois, le vert des jalousies, ne se discernent pas à distance; toutes les couleurs sont éteintes par l'éblouissante blancheur de la pierre; seulement, au matin, la lumière naissante de l'orient s'y brise en rayons roses, et, le soir, le couchant s'y réfléchit en nuances violettes. Jadis la cataracte de maisons descendait jusqu'à la mer; de nos jours elle s'arrête à mi-côte, limitée et comme endiguée par les masses régulières de maisons françaises qui se prolongent en façade au-dessus des quais. Au sud du triangle de la ville arabe, une autre ville escalade les pentes; mais, entièrement formée de maisons modernes, elle ne se confond pas en un immense éboulis de roses blanches : on en distingue les murs grisâtres et les toits rouges, contrastant partout avec la verdure foncée des jardins. Au delà, les constructions sont brusquement limitées par une zone verte, celle des remparts herbeux et des talus boisés; mais en dehors de la cité proprement dite, à Mustapha, la ville recommence, moins compacte que dans l'enceinte des rues, et d'autant plus gracieuse, pressant les maisons de ses bas

quartiers dans chaque ravin, groupant ses villas plus à l'aise sur chaque croupe avancée, et, vers le sommet de la colline, dressant au-dessus des arbres touffus les kiosques et les campaniles de ses palais : c'est là surtout que résident les Anglais et autres étrangers qui viennent passer la saison d'hiver sous le doux climat d'Alger.

« La faible largeur de l'espace compris entre les coteaux et la mer a

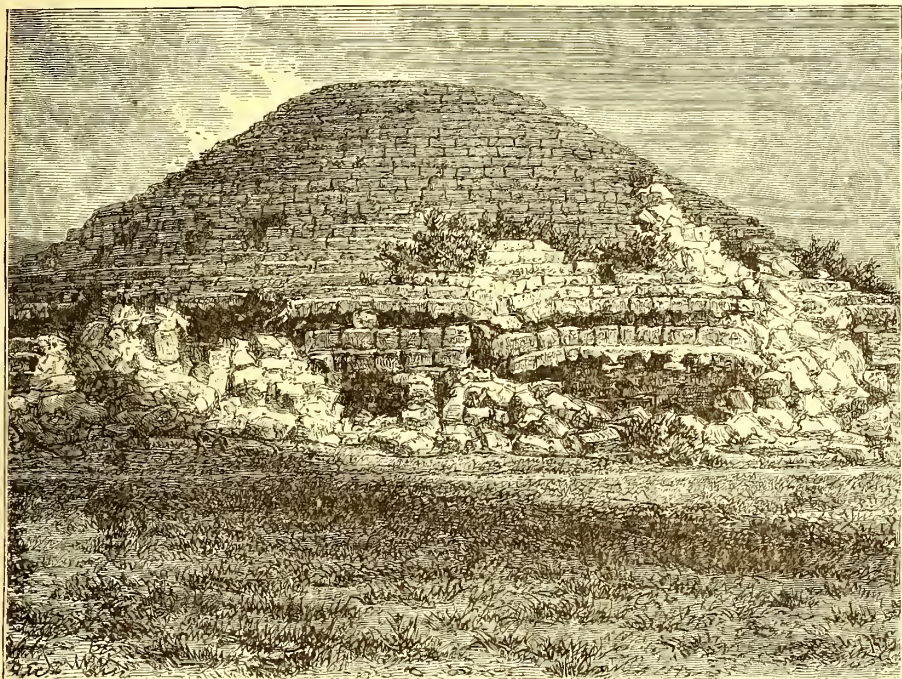


La mosquée neuve à Alger.

forcé la ville grandissante à se développer au loin le long de la mer, de chaque côté du noyau primitif de la ville, qui fait face aux quatre îlots des Beni-Mezghanna, devenus maintenant la péninsule de la Darse.

« Vers le nord-ouest, au sortir de Bab-el-Oued, « la Porte du Ruisseau, » plusieurs faubourgs, interrompus par des cimetières, se succèdent jusqu'à l'interminable rue Saint-Eugène; vers le sud, en dehors de Bab-Azoun, la porte où l'on accrochait les suppliciés, vivants ou morts, l'Agha, Mustapha, Belcourt, continuent Alger. Un chemin de manœuvres, un jardin public semblent devoir limiter la ville, mais au delà recommencent les rangées de maisons.

« L'ensemble formé par les trois communes d'Alger, de Saint-Eugène, de Mustapha, se développe sur une longueur d'une dizaine de kilomètres, et pourtant en maints endroits, resserrée entre la colline et la mer, la ville n'a pas même 200 mètres de largeur. Dans une pareille cité, on le comprend, toutes les rues maîtresses sont parallèles au rivage, et de distance en distance s'ouvrent des places d'où l'on descend au bord de la mer. A la principale, dite « place du Gouvernement », viennent aboutir les rues les plus animées et les escaliers les plus fréquentés du port ;



Tombeau dit de la Chrétienne (ou des rois de Mauritanie).

de là partent presque toutes les voitures pour la banlieue d'Alger et les villes de l'intérieur. Une foule multicolore se presse sur la place : si le costume banal, imposé par la mode, l'emporte sur tous les autres accoutrements, pourtant mainte couleur éclatante brille sur le fond sombre ou grisâtre que forme la masse toujours en mouvement des promeneurs et des gens affairés : les bonnets rouges des pêcheurs, les chechia des portefaix, les gandoura brodées des Biskri se croisent avec les turbans jaunes ou bariolés des vieux juifs, les robes, les écharpes, les chapeaux aux soies éclatantes de leurs femmes et de leurs filles. Quelques personnages arabes, grands chefs ou se donnant pour tels, se promènent dans leur haïk de pure laine, d'une blancheur immaculée, ou bien, assis devant les cafés, boivent majestueusement quelque liqueur défendue par le Coran. Deux par

deux, les femmes mauresques, aux larges pantalons bouffants, glissent d'un pas rapide, ne montrant sous le voile que leurs yeux noirs, entourés d'un cercle bistré. » (E. RECLUS, *l'Afrique septentrionale*).

Mustapha, 25 000 habitants, à deux kilomètres d'Alger, dont elle est un faubourg, est une commune prospère divisée en plusieurs sections : *Mustapha inférieur*, qui renferme un hôpital civil, de vastes casernes, un jardin d'essai très remarquable, et *Mustapha supérieur*, qui, entouré de riches et riantes villas, possède une école normale de jeunes gens.

El-Biar, 4-2 500 habitants, est à cinq kilomètres d'Alger, sur un plateau salubre. Il y a un établissement des Frères des Écoles chrétiennes.

Sidi-Ferruch, 250 habitants, donne son nom à une petite presqu'île célèbre par le débarquement des Français en 1830. A trois kilomètres de là est le plateau de **Staouéli**, 800 (1500) habitants, où les troupes du dey furent défaites le 19 juin 1830. Le gouvernement a concédé en 1843 ce champ de bataille aux religieux trappistes, qui l'ont transformé en une ferme-modèle de 1 200 hectares.

Koléa ou *Coléa*, 3-5 000 habitants, est proche de la mer sur une colline du Sahel occidental et sur la rive gauche du Mazafran. C'était autrefois une « ville sainte ». Sa mosquée est transformée en hôpital militaire. Ses environs sont de véritables jardins.

Le tombeau de la Chrétienne. — A mi-chemin entre Koléa et Cherchell, dans la commune de Marengo, auprès du village de Montebello et des ruines phéniciennes de Tipaza, la colline la plus élevée du Sahel porte un antique monument très curieux : c'est le tombeau dit de la Chrétienne, en arabe *Koubba* ou *Kabor-er-Roumia*, sur lequel les archéologues ont beaucoup discuté. Malgré son nom vulgaire, cet énorme édifice ne renferme point la dépouille mortelle d'une servante du Christ; c'est plutôt la sépulture d'anciens rois de Mauritanie. On suppose qu'il fut bâti par Juba II sur le modèle du *Medracen*, le tombeau des rois numides qui s'élève dans la province de Constantine.

Le tombeau de la Chrétienne est un édifice conique de 32 mètres de haut, dont le soubassement carré a 63 mètres sur chaque face; le périmètre de la base du monument est orné de 60 demi-colonnes ioniques engagées; il est partagé en quatre parties égales par quatre portes décoratives d'une hauteur de 6 mètres 20 centimètres. Au-dessus commence une série de 33 degrés hauts chacun de 58 centimètres, qui, en rétrécissant graduellement leur plan circulaire, donnent à l'édifice l'apparence d'un cône tronqué. L'intérieur de ce monument est disposé en caveaux reliés par des couloirs et des galeries mesurant 170 mètres de longueur totale.

Cherchell, 4-9 000 habitants, l'*Iol* des Carthaginois, la *Julia Cæsarea* des Romains, devint sous Juba le Jeune la capitale de la Mauritanie césarienne. Aussi y trouve-t-on des ruines d'hippodromes, de théâtres

et d'aqueducs romains; ce n'est aujourd'hui qu'un port assez médiocre.

Tenez, 2-5 000 habitants, *Cartennæ colonia*, petite ville fortifiée avec un port, est l'entrepôt naturel de la région du Dahra et d'Orléansville.

Orléansville, 3-11 000 habitants, est une jolie petite cité moderne bâtie à 140 mètres d'altitude sur la rive gauche du Chélif, et sur l'emplacement du *Castellum Tingitanum* des Romains : c'est un marché au blé et aux laines, mais le climat y est peu agréable pour les Européens.

Miliana, la *Malliana* romaine, 4-7 500 habitants, est une cité militaire bâtie à 740 mètres sur le flanc méridional du Zaccar et dominant la rive droite du Chélif. En 1840, une garnison française de 1 200 hommes, bloquée par Abd-el-Kader, y périt presque entière de privations et de maladie. Ses environs abondent en vignobles et en fruits renommés, en mines de fer, de plomb et en carrières de marbre. Plus loin, *Affreville*, 3 000 habitants, lui sert de station de chemin de fer, tandis qu'au nord-est se trouve l'établissement thermal de *Hammam-Rirha*, le plus fréquenté de l'Algérie.

Teniet-el-Haâd, 2-4 000 habitants, est un marché arabe et un poste militaire commandant le massif de l'Ouaransénis.

« Teniet-el-Haâd, « le col du Dimanche, » est ainsi nommé du jour où se tient son marché hebdomadaire; la hauteur du seuil que domine le village est de 1 145 mètres. Les Arabes y sont proportionnellement plus nombreux qu'à Miliana, et une petite colonie nègre occupe près de Teniet deux groupes de masures appelées « Tombouctou » le Supérieur et l'Inférieur. Le « Col du Dimanche » est célèbre dans le monde des botanistes par ses admirables forêts de chênes et de cèdres qui recouvrent les deux versants du djebel Endat; des sources ferrugineuses d'une grande richesse jaillissent dans la forêt. Au sud s'étend le plateau du Sersou, jadis couvert de bois et ruisselant de fontaines, maintenant sans verdure et coupé de ravins dans lesquels coulent des eaux sauvages, détruisant au lieu de féconder. Le Sersou est une des régions de l'Algérie où se voient le plus de monuments préhistoriques : tombelles, enceintes, pierres levées; une ancienne ville, à une quarantaine de kilomètres au sud-ouest de Teniet, occupe une surface plus grande que la cité d'Alger. Parmi les monuments étranges de cette région, le plus curieux consiste en alignements de pierres disposées de manière à former un immense lézard de 80 mètres de longueur. On retrouve ainsi dans l'ancien monde un exemple de ces monuments symboliques, dont les *mound-builders* de l'Ohio aimaient à orner leurs plaines. » (Élisée RECLUS.)

Boghar, 330-2 500 habitants, à 970 mètres, le *Castellum mauritanum*, des Romains, l'un des arsenaux d'Abd-el-Kader, est encore une place forte qui surplombe de 400 mètres le défilé du Chélif moyen. Un grand marché se tient au village de *Boghari*, 2 000 habitants, situé sur la rive droite du fleuve.

Médéa, 4-16 000 habitants, à 920 mètres sur une croupe du mont Nador, est l'ancienne capitale du beylik de Titeri. Son climat est sain, et son territoire fertile en blé, asperges et vins déjà renommés.

Au nord de cette ville se trouve le djebel *Mouzaïa*, surmonté de la koubba d'un saint musulman qui, d'après la légende, « fendit d'un coup de hache le défilé où il fit naître la Chiffa pour arroser le pays. » Ce djebel donne son nom au col ou *ténia de la Mouzaïa*, célèbre par de sanglants combats en 1840-41 ; au village de *Mouzaïa-les-Mines*, qui possède des gisements de cuivre sur le versant sud, et à la commune de *Mouzaïa-Ville*, 1-4 000 habitants, sur le versant nord, non loin de Blida.

Blida, 10-24 000 habitants, ville modernisée, gracieusement assise au milieu de sites délicieux, dans un pays fertile surtout en oranges et mandarines, est un point stratégique et commercial très important ; de plus elle a des minoteries et des distilleries considérables. A douze kilomètres sud on admire les superbes gorges de la Chiffa, immense déchirure de l'Atlas entre les monts de Mouzaïa et des Béni-Salah.

Boufarik, 4-8 000 habitants, dans une position jadis fort insalubre au milieu de la magnifique plaine de la Métidja, possède un marché agricole très fréquenté. Dans la même plaine, beaucoup de villages agricoles florissants portent des noms français bien connus. De l'ouest à l'est, signalons *Marengo* et *Montebello* déjà cités, *Joinville*, station de Blida, *Montpensier*, *Aumale*, *Rovigo*, *Alma*, *Saint-Pierre*, et *Saint-Paul*, près de *Fondouk*, etc.

Dellys, 4-13 000 habitants, le *Rusucurus* des Carthaginois, n'a qu'un port médiocre sur la côte de Kabylie ; elle possède l'école des arts et métiers pour l'Algérie.

Tizi-Ouzou, 2-2 600 habitants, en arabe *Fedj-el-Guendoul*, « le col des Genêts épineux, » fut le point le plus avancé de l'occupation romaine et turque dans le Djurdjura. Depuis 1858, c'est un poste militaire français, en même temps qu'une ville florissante.

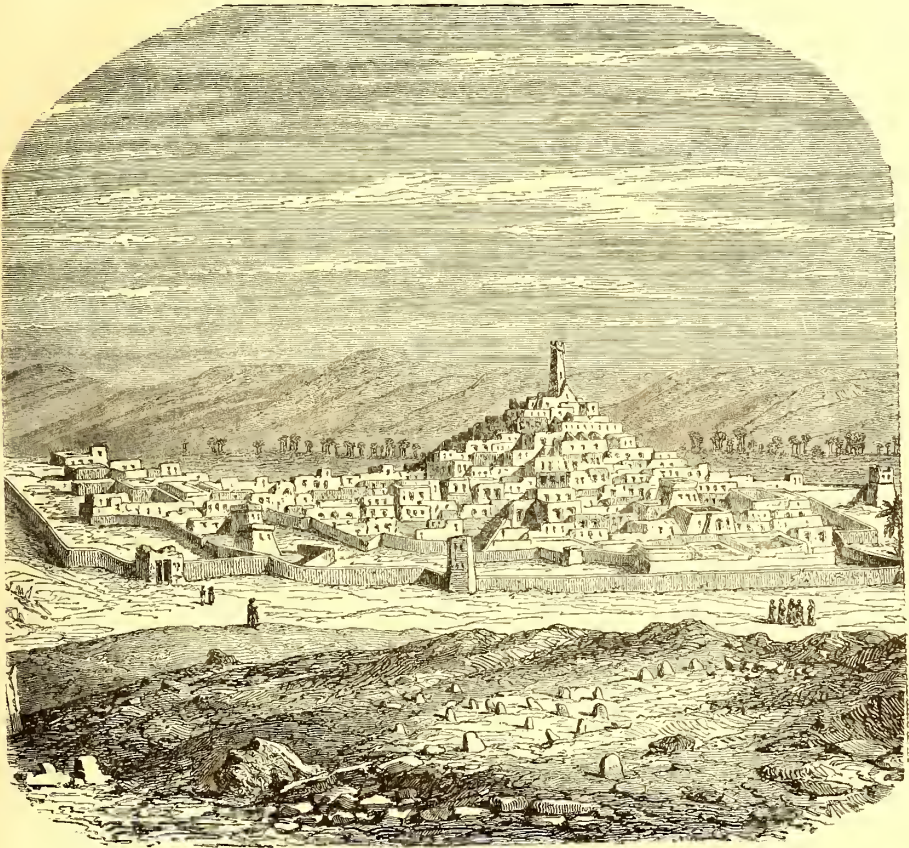
Le *Fort-National*, 400 (9 000) habitants, primitivement Fort-Napoléon, est une place de guerre construite en 1857, à 916 mètres, au centre de la Kabylie. C'est « une épine plantée dans l'œil de la grande Kabylie », disent les indigènes, qui tentèrent de s'en emparer en 1871.

Au pied du Fort-National, *Aït-Lhassen*, 4 000 habitants, est le plus grand village de la Kabylie et des Béni-Yemsi, qui sont les plus industriels des Kabyles ; ils fabriquent de beaux bijoux et des fusils à crosse incrustée de corail.

Palestro, 1-3 000 habitants, sur l'Isser oriental, rappelle ici, non une victoire comme en Italie, mais un désastre pendant l'insurrection de 1871. En aval de ce bourg, « l'Isser s'enfonce dans une gorge où il n'y a place que pour lui : la route d'Alger à Constantine, qui suit la rivière, a été conquise à la mine dans la dureté du roc, immense paroi crayeuse d'où

glissent des cascades. Ça et là, sur les corniches, dans les fissures et les brisures, des herbes s'accrochent, et aussi des broussailles et des arbustes où les singes dégringolent quand ils viennent boire au courant de l'Isser. De ce défilé superbe la rivière passe dans une vallée féconde, pleine de colonies nouvelles. » (O. RECLUS.)

Aumale, 2-6 000 habitants, est une ville de guerre fondée en 1846, à



Vue de Ghardaïa.

850 mètres au pied du djebel Dira, sur l'emplacement de l'*Auzia* romaine ; elle garde la sortie de la grande Kabylie vers le plateau algérien.

Bou-Saada, « le lieu du Bonheur, » compte 5 000 habitants, commande le sud du même plateau et forme le centre commercial de la région de l'Hodna.

Laghouat ou *El-Aghouat*, 4 000 habitants, sur l'oued Djeddi, à 777 mètres, est devenu depuis 1852 le chef-lieu du Sahara algérien ; son marché, aujourd'hui très fréquenté, a ruiné celui de *Tadjemout*, dont les habitants fabriquent des burnous et des haïks renommés, et celui d'*Aïn-Mahdy*, la métropole religieuse de l'ordre des Tidjâniya.

En plein désert, **Ghardaïa**, 10 000 habitants, est la cité principale de

la tribu des Béni-Mزاب ou Mozabites, dont les oasis comptent 180 000 palmiers entourés de magnifiques jardins.

Ouargla, 2 000 habitants, dans la vallée de l'oued Mya, est au centre d'oasis qui contiennent 300 000 dattiers et sont peuplées de nègres laborieux. Mais beaucoup de leurs puits ont été détruits par les Mozabites, et le marché d'Ouargla est en décadence.

Enfin **El-Goléa**, 1 600 habitants, est à la limite méridionale de l'occupation française, c'est-à-dire à plus de 900 kilomètres d'Alger. Visitée en 1873 par le général de Gallifet, elle nous paye un tribut, mais n'a pas de garnison française. C'est une oasis de 16 000 palmiers des Chaamba, pillards ou convoyeurs qui parcourent toute la contrée au sud d'Ouargla, jusque vers le Soudan. — C'est à 400 kilomètres environ au sud-est d'El-Goléa et d'Ouargla qu'eut lieu, en 1881, le massacre par les Touaregs de la mission française commandée par le colonel Flatters, et dont nous avons parlé dans la notice historique.

Plus au sud encore, sur la route du Touat, on a érigé en 1894 les forts *Mac-Mahon* et *Miribel*, destinés à contenir les pirates du désert.

V. — PROVINCE DE CONSTANTINE

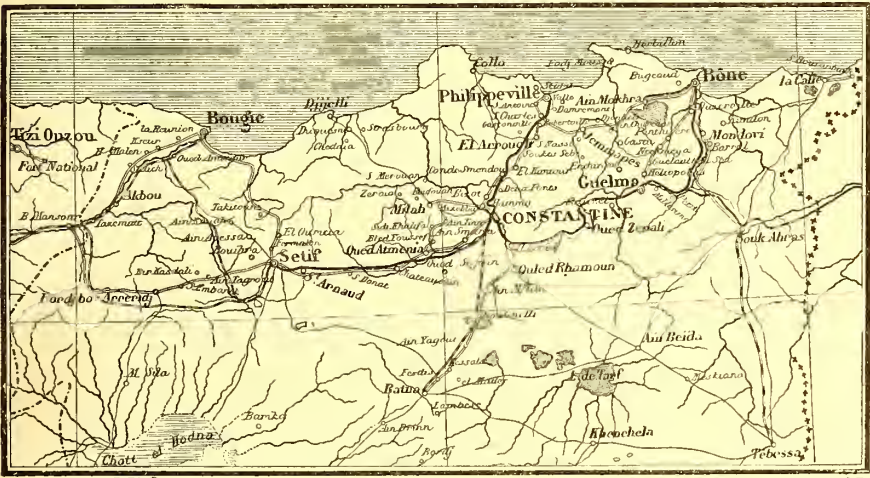
CONSTANTINE †, 40-47 000 habitants, est une place très forte, autrefois imprenable. Assise sur un plateau rocheux de 600 mètres d'altitude moyenne, elle est entourée presque entièrement par un abîme profond de 600 mètres, au fond duquel le Rummel roule ses eaux jaunâtres en passant sous quatre voûtes naturelles et formant de belles cascades.

Constantine répond à l'antique *Cirta*, la capitale de la Numidie, dont il reste de belles antiquités, entre autres un pont romain, un arc de triomphe et le palais du bey. C'est là que régnèrent Massinissa et Jugurtha. Ruinée en 311, cette ville fut rebâtie par Constantin, dont elle porte le nom. Les Français la prirent d'assaut en 1837; ils l'avaient vainement assiégée l'année précédente. Les industries européennes qu'on y remarque sont la minoterie et la fabrication des pâtes alimentaires; l'industrie indigène consiste surtout dans la tannerie, la cordonnerie et la fabrication des burnous. Cette ville, le principal marché aux grains de l'Afrique française, a pour port d'embarquement Philippeville.

« Avant de s'engager dans l'étroite gorge qui a donné sa force militaire à la « cité aérienne », le Rummel, ou « Rivière des Sables », s'est uni au Bou-Merzoug, la « rivière qui féconde ». Le passage est soudain de la vallée lumineuse à la noire allée de roches. Le torrent, brusquement rétréci, passe à côté d'un établissement thermal niché dans une anfractuosité de la roche, puis sous l'arcade du « pont du Diable », et s'enfuit en rapides dans la gorge sinueuse. Des bords de l'abîme, on ne voit pas le courant d'eau, caché par le détour du ravin : les assises saillantes des rochers qui

se correspondent d'une falaise à l'autre et que des couloirs verticaux rayent de distance en distance, empêchent le regard de descendre jusqu'au fond du gouffre où tournoient des hirondelles.

« Cinq ponts unissaient autrefois les deux lèvres de l'abîme : de quatre d'entre eux il ne reste que des fragments informes ; le cinquième, bâti à l'angle oriental du rocher de Constantine, a toujours été reconstruit, et sous sa grande arcade de fer, jetée récemment à 105 mètres de hauteur par les ingénieurs français, se superposent des pans de murs de toutes les époques, depuis les temps d'Antonin le Pieux. Immédiatement au-dessous du pont, le Rummel disparaît sous une voûte de rochers ; le ravin

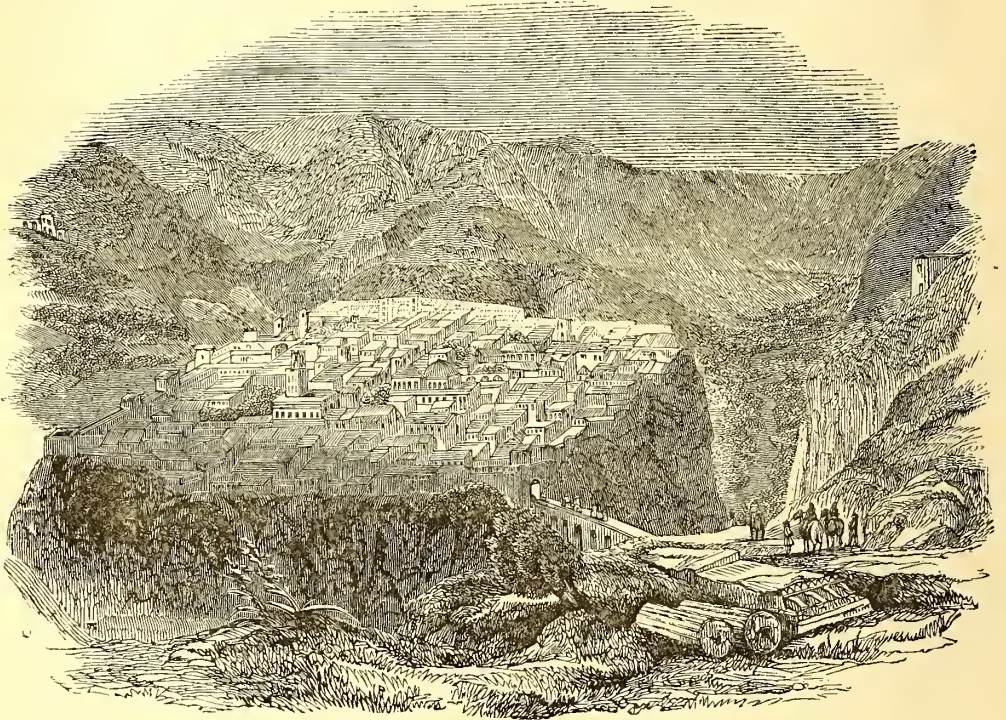


Province de Constantine.

n'est plus qu'un val déchiré et percé de puisards, du fond desquels monte le murmure des cascades ; à 300 mètres plus loin, le torrent émerge de ces noires galeries, et de part et d'autre, les falaises descendent verticalement jusqu'au fond de la cluse ; seule, une arcade isolée, ogive naturelle d'une étonnante régularité de forme, unit encore les deux parois opposées. C'est là que la déchirure du sol offre son caractère le plus grandiose : les murailles, diversement colorées et çà et là surplombantes, se dressent à plus de 200 mètres de hauteur, portant quelques constructions au sommet ; là-haut se trouvaient jadis les « trois pierres » placées sur le kef Chekora ou « rocher du Sac », du haut duquel le pacha faisait précipiter, cousus dans un sac, les victimes ou les esclaves dont il voulait se débarrasser. En bas le torrent se divise en plusieurs bras entre les pierres, puis, arrivé à l'issue de la gorge, plonge par trois ressauts successifs dans la vallée inférieure, cirque immense de verdure, parsemé de moulins et de maisonnettes et rayé de routes blanches descendant en brusques lacets. Des cascades du Rummel, on peut s'aventurer jusqu'à une certaine dis-

tance dans le défilé, mais l'odeur qui s'en échappe est méphitique. La cause en est exprimée par le proverbe souvent cité : « Ailleurs, les corbeaux « fientent sur les hommes ; à Constantine, les hommes fientent sur les « corbeaux ; » et c'est ainsi que le ravin a été transformé en égout...

« Les maisons se pressent sur le grand bloc de pierre, au-dessus de la gorge profonde et silencieuse du Rummel. Au nord sont les constructions militaires, les casernes, l'hôpital, l'arsenal et la kasbah proprement dite.

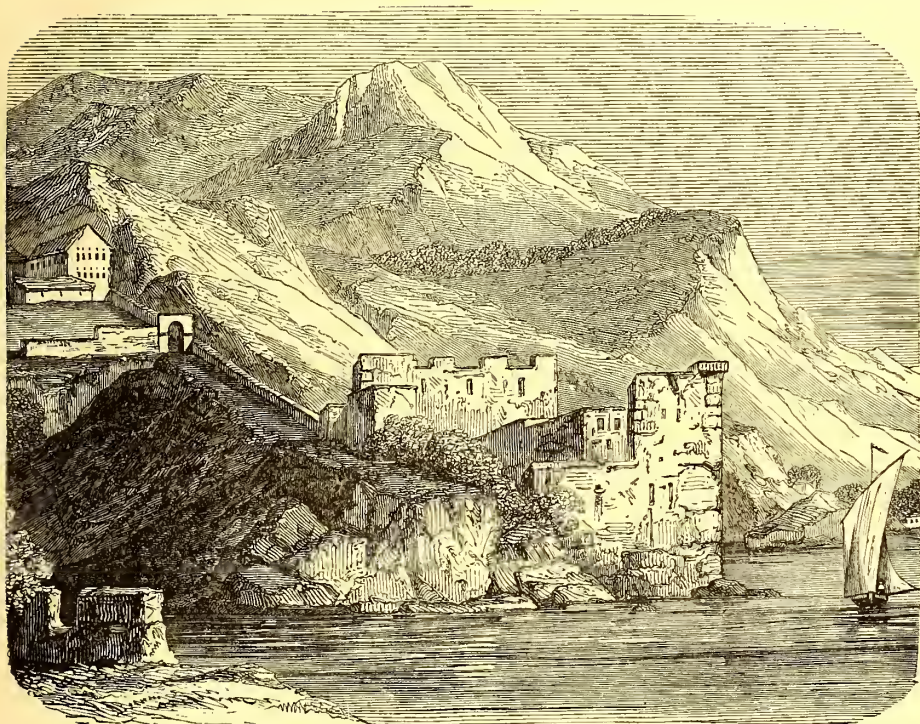


Constantine.

Au sud de la kasbah, s'entrecroisent les rues régulières du quartier européen ; les juifs habitent, à l'est, un labyrinthe de rues inégales ; vers le centre, se groupent les Mozabites ; au sud, dans la ville basse, grouillent les Arabes, dans un dédale de ruelles et de cours, où les Européens ne s'aventurent d'ordinaire qu'accompagnés d'un guide. Trop à l'étroit dans leur quartier, les Arabes ont débordé de la ville et couvrent de leurs cabanes pittoresques un talus situé près de la porte occidentale. L'édifice le plus curieux et l'une des demeures mauresques les plus intéressantes de l'Algérie est le palais du dernier bey, Ahmed, occupé maintenant par l'état-major de la garnison française : vu du dehors, c'est un ensemble de masures, mais à l'intérieur il a de riches colonnades ornées de sculptures, de faïences, même de fresques, et ses beaux jardins con-

trastent délicieusement avec le mouvement et le bruit des rues environnantes. » (É. RECLUS, *l'Afrique septentrionale*.)

Sétif, 6-12 000 habitants, à 1 085 mètres d'altitude, est une ville stratégique et commerçante qui garde l'entrée de la Kabylie ; elle fut fondée par les Français en 1839, sur l'emplacement de la *Sitifs* romaine, capitale de la Mauritanie sitifienne. Ses environs, qui sont fertiles en céréales, furent incendiés en 1871 par les Kabyles insurgés.



Un des châteaux de Bougie.

Msila, 4 000 habitants, dans le Hodna, au sud-ouest de Sétif, fabrique de la sellerie, des haïks et des burnous.

Bordj-Bou-Arreidj, 2-6 000 habitants, à l'ouest de Sétif, dans la haute et fertile plaine de la Medjana, commande le défilé des *Portes de Fer* ou Bibans, dont les gorges, célèbres par leur profondeur, furent franchies en 1839 par le duc d'Orléans. Ses environs sont peut-être l'endroit du monde le plus riche en menhirs, que l'on appelle Es-Snan ou les Idoles ; on en compte par milliers, et l'un d'eux a 16 mètres de hauteur sur 11 d'épaisseur.

Reprenons au nord le long de la province de Constantine.

Bougie, 6-12 000 habitants, au fond occidental du golfe de même nom, à trois kilomètres nord de l'embouchure du Sahel, possède un bon port

bien abrité par la presqu'île du mont Gouraya et fait un commerce assez important. Cette cité kabyle est entourée d'un nombre considérable d'orangers, de grenadiers et de figuiers. Elle a donné son nom à une sorte de chandelle qu'elle fabrique depuis longtemps.

Bougie, de *Bedjaïa*, nom d'une tribu, la *Saldæ* des Romains, fut la capitale d'un royaume vandale, puis berbère, et eut peut-être alors 50 000 habitants.

Djidjelli, 4-6 000 habitants, l'*Igilgili* des Carthaginois, qui creusèrent dans le roc des tombeaux que l'on y voit encore, devint colonie romaine, puis ville épiscopale chrétienne. Nid de corsaires au commencement de ce siècle, française depuis 1839, elle a été détruite le 22 août 1856 par un tremblement de terre ; son port est peu abrité et d'un accès difficile.

Collo, 2-3 000 habitants, le *Collops magnus* des Romains, est située au sud-est du large massif des Sébarou-Bougiarone ; son port de pêche est petit, mais sûr ; ses environs possèdent des minières importantes et de vastes forêts.

Philippeville, 16-22 000 habitants, fut construite en 1838 par le maréchal Valée au bord de la mer, sur l'emplacement de la *Rusicada* romaine. Son port artificiel, d'entrée périlleuse, sert d'entrepôt pour une grande partie du commerce avec Constantine et la province.

A quatre kilomètres nord-ouest de Philippeville se trouve la crique de *Stora*, 1-3 000 habitants, qui a été longtemps l'unique port de la baie, quoique peu sûr ; c'est encore là que les navires se réfugient par les gros temps.

Bône, 26-30 000 habitants, voisine des ruines de l'ancienne Hippone, illustrée par l'épiscopat de saint Augustin, est l'*Annaba* ou « ville des jubahiers » des Kabyles ; elle est située au pied de l'Edough, à deux kilomètres nord de l'embouchure de la Seybouse, sur la côte occidentale d'une large baie, avec un port amélioré par de récents travaux ; son territoire est riche en oliviers, en forêts et en mines de fer ; elle fait un commerce actif surtout en tabac, en corail et en grains. Elle est entourée d'un mur crénelé et défendue par le fort Génois, qui couronne le cap de Garde.

La Calle, 3-6 000 habitants, se dresse sur un rocher isolé et relié au continent par une plage de sable ; c'est le centre des pêcheries de corail si importantes depuis François I^{er}. A l'ouest de la Calle, on voit la tour du *Bastion de France* ou vieille Calle, construite en 1561, près du canal qui déverse le trop-plein du lac Mélah.

Guelma, 4-7 000 habitants, la *Calama* des Romains, est une petite ville prospère, située sur un plateau fertile et boisé, à deux kilomètres sud de la Seybouse. C'est un des plus importants marchés aux bestiaux, principalement de bœufs exportés en France. On y trouve des ruines romaines.

A quinze kilomètres ouest de Guelma, sur les ruines de l'antique *Aquæ Tibiliranæ*, se voient les célèbres sources thermales d'*Hammam-Meskoutine*, dont le nom signifie les Bains enchantés ou maudits. Ces sources, d'une température de 80 à 95 degrés et donnant plus de 80 000 litres

d'eau par heure, sont situés au milieu de sites pittoresques, décrits ci-après.

Les « **bains maudits** » — « ... De loin déjà on reconnaît l'emplacement des eaux aux masses de vapeur qui s'élèvent au-dessus d'elles. Elles surgissent actuellement avec le plus d'abondance à l'extrémité d'un plateau où elles forment dix bouillons, dont l'un s'élève à quelques décimètres



Les Bains maudits.

au-dessus du sol. Contenant en dissolution des sels calcaires blancs qui se déposent à mesure qu'elles se refroidissent, elles construisent elles-mêmes, en descendant les pentes, la roche sur laquelle elles tombent en cascade. Les formes de ce travertin (c'est le nom que les géologues donnent aux roches constituées ainsi par les eaux minérales) sont aussi variées qu'élégantes. Leur blancheur éblouissante ou leur couleur d'un brun rougeâtre donne à l'eau qui les baigne tantôt une teinte d'un bleu clair, quand le fond est blanc, tantôt une coloration brune lorsqu'elle repose sur du travertin coloré par l'oxyde de fer ou par des matières tinctoriales

employées par les Arabes. Quand la pente n'est pas trop forte, l'eau déposant de tous les côtés les sels dont elle est chargée, il en résulte qu'elle se forme à elle-même de petites digues de quelques centimètres de hauteur. De là des bassins à rebords circulaires plus ou moins ondulés, étagés l'un au-dessus de l'autre; l'eau tombe d'un bassin dans l'autre en faisant autour de petites cascades, ou glissant sur le travertin déjà formé.

« Quand on approche des bains d'Hamman-Meskoutine, on aperçoit au haut du plateau une surface d'un hectare environ de superficie sur laquelle s'élèvent plus de cent petits cônes formés par les eaux jaillissantes retombant sur elles-mêmes. Les uns ont une large base, les autres semblent des aiguilles. Il y en a de toutes grandeurs, depuis quelques décimètres jusqu'à quatre à cinq mètres; les uns sont isolés, les autres disposés par groupes, ou même soudés entre eux deux à deux. La végétation s'est emparée de quelques-uns, et souvent au sommet un petit olivier sauvage ou un pistachier-térébinthe pousse comme dans un pot de fleurs. Rien de plus bizarre et de plus inexplicable au premier abord. Aussi l'imagination superstitieuse des anciens a cru voir dans ces élévations des personnages fantastiques subitement changés en pierre par une malédiction due à leurs crimes. De là, le nom de « bains des Maudits ».

« L'art pourrait, en guidant ces sources, les forcer à élever les constructions les plus compliquées, et même à mouler des vases, des statues, des bas-reliefs, comme on le fait aux eaux de Saint-Allyre, à Clermont en Auvergne. L'abondance de la source africaine est un élément qui manque à celles de l'Europe; on estime, en effet, son débit à 80 000 litres d'eau à l'heure. Il peut se comparer à celui des eaux de Louèche en Suisse, et d'Aix en Savoie. Les Romains n'ont pas plus négligé les richesses thermales de la Numidie que celles de la Gaule et de la Germanie. Actuellement il existe près de ces sources un grand hôpital militaire. Plusieurs bouillons, situés à l'est et au-dessous de la cascade, sont couverts de baraques où l'on prend des bains de vapeur, et l'Arabe même y construit son gourbi de feuillage, quand le médecin *roumi* (français) lui persuade qu'il trouvera dans ces eaux un remède aux rhumatismes qu'il contracte en couchant en plein air dans ses haltes nocturnes. » (X., *Magasin pittoresque*).

Soukarras ou *Souk-Ahras*, « marché aux nippes, » 4-5000 habitants, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne Thagaste, patrie de saint Augustin, est située sur le chemin de fer de Constantine à Tunis; son commerce est très prospère; elle a de beaux vignobles.

Tébessa, 2-4000 habitants, près de la frontière tunisienne, est bâtie à 1 088 mètres d'altitude, au milieu des nombreuses ruines de l'ancienne *Theveste*. On y remarque l'arc de triomphe dédié à Septime-Sévère, le temple de Minerve, aujourd'hui église catholique, et les débris d'une basilique. La plupart de ses maisons sont construites en pierres romaines, et la monnaie romaine y avait encore cours à l'arrivée des Français en 1842.

Batna, 3-5500 habitants, dont le nom arabe signifie « bivouac », est une position militaire importante au pied du massif de l'Aurès, à 1 020 mètres d'altitude; c'est aussi un centre d'échanges entre le Tell et le Sahara. Elle a des rues larges, bordées de platanes, un jardin public, un musée archéologique, et, à cinq kilomètres nord-ouest, une belle forêt de cèdres.

Lambèse, 1 000 habitants, est un village et une maison centrale de correction établis à dix kilomètres sud-est de Batna, au milieu de remar-



El-Kantara.

quables ruines de l'ancienne *Lambessa* ou *Lambæsis*, la capitale militaire de la Numidie romaine. « Il est pour l'antiquité classique, dit M. Piesse, des lieux bien autrement célèbres que *Lambæsis*, mais on trouverait difficilement une ruine plus riche et d'un aspect plus intéressant. On a dans Pompéi la ville enfouie sous les cendres et surprise dans toutes les occupations de la vie; *Lambæsis* nous montre la ville abandonnée de ses habitants et dont le temps seul a rongé les pierres au milieu d'une imposante solitude. — Découverte de treize cents autels et tombeaux, de cinq belles mosaïques et d'inscriptions innombrables; voie romaine bordée de tombeaux; *prætorium* long de 28 mètres, large de 20, haut de 15 (c'est là qu'est logé le musée, riche déjà de vingt statues et de plus de deux cents autres antiquités); quatre portes (il y a environ cent ans, un voya-

geur en compta, y compris les arcs de triomphe, une quarantaine, dont quinze en bon état); restes d'un aqueduc conduisant à la colonie la source d'Aïn-Boubena; ruines d'un temple d'Esculape élevé par les ordres de Marc-Aurèle et de Lucius Verus; ruines d'un temple de la Victoire; cirque de 104 mètres de diamètre avec quatorze portes; tombeau de Flavius Maximus, préfet de la troisième légion, monument carré de 6 mètres de haut, terminé en pyramide; rues dallées conservant l'empreinte laissée par les roues des chars, etc. : l'inventaire et la description de ces ruines exceptionnelles demanderaient un volume. » (JOANNE.)

Le **Medracen**, le *Kbor Madrous* ou tombeau de Madrous des Arabes, est un monument analogue au tombeau de la Chrétienne dont on a parlé plus haut; mais il est plus ancien et de moindres proportions. Il se trouve à gauche de la route de Constantine à Batna, sur un plateau mamelonné, triste et nu, non loin du lac salé de Djendeli. Sa ressemblance avec le monument de la Chrétienne nous dispense de le décrire. On le considère comme ayant été bâti pour servir de tombeau à Massinissa, roi des Numides, et à ses descendants.

El-Kantara, 2200 habitants. « Au sud-ouest de Batna, la route du désert et le chemin de fer en construction se dirigent vers le col d'El-Biar (1 090 mètres), c'est-à-dire « des Puits », où commence, d'abord insensible, la descente vers le Sahara; un petit ruisseau, l'oued El-Kantara, qui descend brusquement par une succession de cascates d'une hauteur de plus de 300 mètres, coule à côté de la route. A droite, à gauche, se dressent des rochers calcaires, coupés de failles, hérissés de dents, offrant à peine çà et là, dans leurs anfractuosités, un peu de terre végétale où pousse un arbrisseau. Soudain les falaises s'écartent, le ruisseau se précipite en cascade, traversé par un pont romain d'une arche qui a donné à la vallée le nom d'El-Kantara : c'est le « Pont » par excellence, celui qui relie le Tell au Sahara. De tous les sites de l'Algérie; si riche pourtant en beaux paysages, nul n'est plus fameux : là est le contraste le plus net entre les plateaux et les oasis; l'Orient se montre soudain par une « porte d'or ». D'un côté est la région de l'hiver, de l'autre celle de l'été; en haut est le Tell, en bas le Sahara; sur un versant, la montagne est noire et couleur de pluie; sur l'autre, rose et couleur de beau temps. A ses pieds on voit s'ouvrir une vallée où l'eau serpente à l'ombre de palmiers; trois groupes de maisonnettes, formant ensemble le village d'El-Kantara, se montrent dans les clairières de l'oasis, tout différents de ceux qu'on a vus dans la région septentrionale : les demeures et les jardins, même les troupeaux et les hommes, tout a changé d'aspect, et c'est une autre lumière qui éclaire ces tableaux. Toutefois ce n'est pas d'El-Kantara que l'on peut contempler l'immense horizon du désert : il faut encore dépasser le vaste et fertile bassin d'El-Outaïa, sa montagne de sel et les thermes de Font-Chaude, appelés Hammam-el-Salehin ou « Bains des

Saints » par les indigènes et situés à six kilomètres de Biskra ; puis gravir un seuil, le col de Sfa, pour voir s'étendre au sud la mer des sables tachetée des archipels d'oasis : c'est là que s'ouvre la « Porte du Désert », Foumes-Sahara, et que l'on voit la plaine immense se dérouler jusqu'à la ligne rouge ou violette, noire parfois, de l'horizon des sables. L'illusion est complète : cette barre lointaine, on dirait l'Océan ! » (E. RECLUS, *l'Afrique septentrionale*.)

Biskra, 3-7 000 habitants, l'*Ad Piscinam* des Romains, « la Reine » du pays des Ziban ou du Zab, est un poste militaire avec une redoute appelée fort Saint-Germain, au pied méridional de l'Aurès ; elle a un marché très prospère et fabrique des burnous, des haïks et de beaux tapis. L'oasis de Biskra renferme 130 000 dattiers, qui ont là plus qu'ailleurs ce qu'ils demandent : les pieds dans l'eau et la tête dans le feu ; ses 5 000 oliviers datent, dit-on, des Romains. Dans la villa Landon, tout près de Biskra, s'épanouissent toutes les merveilles de la végétation tropicale : ficus, bananiers, bambous, cocotiers, caféiers, cannes à sucre, eucalyptus, etc., etc. On y admire en toutes saisons les fleurs les plus belles et les plus rares. — C'est à Biskra que le vénéré cardinal Lavignerie a établi une maison de Sœurs Blanches, et qu'il se proposait de créer la confrérie chevaleresque des *Frères du Sahara*, destinés à soutenir militairement les Pères Blancs dans leurs missions périlleuses.

Le Zab renferme d'autres oasis, notamment celle de *Zaatcha*, dont les habitants révoltés furent exterminés par les Français, en 1849, après un siège héroïque, et celle de *Sidi-Okba*, célèbre par son pèlerinage au tombeau de Sidi-Okba, le fondateur musulman de Kairouan, qui fut tué en 682 par les Berbères.

Tougourt, 6 000 habitants, chef-lieu de l'oued-Rhir et ancienne capitale des Rouara, ville de briques séchées au soleil, est située dans un groupe d'oasis renfermant 160 000 palmiers, qu'arrosent 200 puits artésiens prenant les eaux de l'Igharghar souterrain.

A l'est de Tougourt, l'*Oued-Souf*, peuplée de Berbères Souafa, est un autre groupe d'oasis, moins bien arrosé et aussi brûlant que le précédent. Au delà est la région d'El-Areg ou des dunes, que parcourent les maraudeurs Chaamba ; c'est le désert dans ce qu'il a de plus aride, c'est aussi actuellement la limite naturelle de nos possessions algérienne et tunisienne tout à la fois.

CHAP. VI. — GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

Agriculture. — L'Algérie est essentiellement propre à l'agriculture. La nature argilo-calcaire ou limoneuse de ses plaines et de ses vallées ; le sol accidenté du Tell, qui donne dans chaque canton, parfois dans chaque

commune, des terrains à des niveaux différents, appropriés aux plantes des pays froids, chauds ou tempérés; sa température relativement chaude; des pluies suffisantes, et surtout son climat varié, permettent d'obtenir en Algérie toutes les cultures non seulement de l'Europe indistinctement, mais encore celles de l'Asie, de l'Amérique, de l'Australie, à part celles qui demandent un climat tropical et des pluies régulières.

Aux produits si variés du Tell, où 3 000 000 d'hectares sont cultivés, il faut ajouter les ressources spéciales du Sahara et même celles des Hauts-Plateaux, dont on commence une exploitation très productive.

Environ deux cents puits artésiens français, creusés dans la plaine du Hodna et dans les bas-fonds sahariens, ont multiplié les oasis et les champs fertilisés par l'irrigation au moyen d'eau jaillissante.

Les puits sahariens. — « De toute antiquité les Sahariens ont accepté la lutte contre le climat et travaillé à « ressusciter la terre », à faire refleurir le sol aride. Bien avant que l'on ne forât des puits artésiens en Artois, on en creusait dans l'Afrique septentrionale. L'indigène attribue la création des sources jaillissantes au souverain mythique des premiers âges, Dou'l-Korneïn, le prince aux « deux Cornes », que la légende confond souvent avec Alexandre devenu le fils de Jupiter Ammon. Aux premiers âges, Dou'l-Korneïn perçait le roc avec une tarière pour faire surgir les sources nouvelles, car il connaît « la fontaine de la vie »; il est immortel, « toujours vert, » comme l'oasis qu'il a fait naître. Mais il n'apparaît plus aux hommes du désert, et son œuvre ne fut continuée que par les descendants de ses premiers disciples, formant la corporation spéciale des *ghethas* ou plongeurs. Aidés du concours volontaire et gratuit de la tribu, les foreurs de puits choisissent l'endroit où ils prévoient le jaillissement de l'eau souterraine; puis, après avoir fait fumer un peu d'encens aux génies de la mer inférieure, ils creusent la vasque superficielle et le trou cylindrique où s'amassent les eaux corrompues du sous-sol. Attachés à des cordes en fibres de palme, ils se font descendre au fond du puits et remplissent leurs couffins de terre et de sable, de débris rocheux, suivant la nature des assises, et boisent en poutrelles de palmiers les parois ébouleuses; ils arrivent ainsi à une profondeur dépassant 50, 60 et même 75 mètres dans quelques puits, jusqu'à la dernière couche, généralement composée de pierre dure. Si l'eau qu'ils entendent couler au-dessous d'eux brise son couvercle de roche par quelque fissure latérale, ils peuvent être engloutis soudain; mais d'ordinaire ils prévoient le danger et se font remonter à temps, après avoir brisé la pierre d'un dernier coup de pioche ou sous le poids d'une lourde masse qu'ils laissent tomber de haut. Ces noirs fontainiers du Sahara peuvent rester cinq minutes sous l'eau.

« La science a modifié les procédés primitifs, et, depuis 1856, les tarières et autres outils européens ont remplacé les couffins des plongeurs. Sans avoir à descendre dans le puits de forage, l'ingénieur français Jus

put atteindre, à 60 mètres de profondeur, le Bahhr-Tahtani ou la « Mer inférieure », qui coule sous le lit desséché de l'oued Rhir, et la première fontaine ainsi creusée reçut des marabouts le nom de « Source de la paix », en souvenir du traité d'amitié juré désormais entre les Sahariens et les Français, créateurs des eaux vives; les mères y baignèrent leurs enfants pour leur porter bonheur. Les Français, disaient les indigènes, avaient retrouvé « la tarière du prince aux deux Cornes, la clef des eaux souter-
« raines cachées par les magiciens. » (É. RECLUS.)

Végétaux. — Les *céréales* sont le principal produit de l'Algérie, aujourd'hui comme du temps où celle-ci était l'un des greniers de Rome. On y en récolte plus de 25 000 000 d'hectolitres de toute espèce.

L'*orge*, préférée ici pour les chevaux, au lieu de l'avoine qui serait trop échauffante, est alimentaire même pour l'homme; elle s'exporte souvent pour les pays à bière; son produit tient le premier rang, avec 10 millions d'hectolitres.

Vient ensuite le blé dur, avec lequel on fabrique le couscoussou (7 millions d'hectolitres), puis le blé tendre (2 millions d'hectolitres), importé d'Europe et plus délicat. Le maïs, exigeant un sol humide, est assez peu cultivé; on le remplace par le sorgho.

Les *légumineuses* : fèves, lentilles, pois chiches et autres, sont très cultivées par les indigènes. La pomme de terre et surtout les légumes des jardins de la plaine d'Alger s'exportent comme primeurs pour Paris et la France.

La *vigne* est en grand progrès dans les districts d'Alger, Médéa, Miliana, Oran, Bône, pour la fabrication du vin, dont l'usage est interdit par Mahomet : aussi les indigènes ne la cultivaient-ils jadis que pour le raisin. On compte 110 000 hectares de vignes produisant 3 000 000 d'hectol. de vin.

L'*olivier* prospère surtout dans la Kabylie et dans les environs de Tlemcen; l'oranger, le citronnier, à Blida; le figuier est très commun; le *dattier* des oasis, qui veut être cultivé « le pied dans l'eau et la tête dans le feu », donne à lui seul la moitié de la nourriture des habitants du désert, outre que son bois sert à la charpente, ses fibres au tissage des nattes et son fruit à la fabrication du vin dit de palmier. Un hectare de dattiers produit vingt fois plus qu'un hectare de céréales.

Parmi les plantes industrielles, le *tabac* est en progrès, d'autant plus que sa culture n'est pas soumise à la régie comme en France; le lin est aussi très usité. Le *coton* croît très bien dans les plaines du Sig et de l'Habra, mais il ne peut actuellement soutenir la concurrence étrangère; en revanche l'alfa, ou *spita tenacissima*, sorte de graminée haute d'un mètre, croissant en abondance sur les plateaux, est en ce moment exploité en grand pour la fabrication du papier, des cordages, tresses, sacs, tapisseries et tissus résistants. Avec le sparte et le diss, autres graminées textiles, l'alfa couvre plus de 15 millions d'hectares; les pousses tendres sont mangées par le bétail des nomades.

Les forêts, bois et broussailles ont une étendue de 3 000 000 d'hectares et couvrent généralement une partie de chacun des massifs montagneux de l'Atlas tellien, particulièrement l'Aurès. Les principales essences sont le chêne-liège (300 000 hectares), plus abondant en Algérie que partout ailleurs; le chêne vert, le chêne zéen et le pin d'Alep; en moindre quantité, le cèdre, le thuya et autres essences diverses. — Il est juste de mentionner encore l'eucalyptus, importé d'Australie et que l'on plante dans les endroits marécageux que l'on veut assainir.

Animaux. — Le bétail, l'une des grandes richesses de l'Algérie, compte plus de 15 000 000 de têtes, dont les dix-neuf vingtièmes appartiennent aux indigènes et vivent aux pâturages. Les espèces sont généralement rustiques et de taille médiocre.

Les *bêtes à cornes* (1 300 000) sont petites, mais sobres et robustes; les bœufs servent au labour. Les *moutons* sont grands, solides, mais ne donnent qu'une laine commune; au nombre de 9 000 000, ils errent dans les steppes et les plaines du sud, qui pourraient en nourrir deux fois plus. Les *chèvres*, relativement nombreuses (3 800 000), comptent pour un tiers dans les troupeaux et nuisent trop souvent aux forêts et broussailles; elles donnent surtout le lait; on a introduit la chèvre d'Angora à long poil. Les porcs, maudits par le Prophète, commencent à trouver droit de cité depuis l'occupation française.

Les *chevaux* algériens sont peu nombreux (210 000); ils appartiennent aux races barbe et arabe, dont la réputation, pour cette dernière surtout, est universelle et méritée : rien n'égale pour la course la valeur de la jument arabe, petite, de membrure fine, souple et vigoureuse, d'une sobriété, d'un courage et d'une douceur extraordinaires. On compte 450 000 ânes et mulets. — Les *chameaux*, ces « vaisseaux du désert », de l'espèce à une bosse appelée dromadaire, sont au nombre de 250 000; ils rendent toutes sortes de services comme bêtes de somme, à lait et à viande. Le chameau de charge porte en moyenne 150 kilogrammes, et le chameau coureur ou méhari fait jusqu'à 30 lieues par jour. — La *volaille* est assez nombreuse. On essaye l'élevage de l'autruche et du ver à soie; les abeilles de la Kabylie donnent de bons produits.

Parmi les *animaux sauvages*, le lion et la panthère deviennent rares; l'hyène et surtout le chacal se trouvent nombreux jusque dans le Tell; le renard fenec, les antilopes, les gazelles et les autruches vivent principalement dans le Sahara.

Industrie. — L'Algérie est moins industrielle qu'agricole, ce qui s'explique par le défaut de bras et par la facilité d'obtenir d'Europe les produits manufacturés : on se contente en général d'exploiter les matières premières que l'on destine à l'exportation.

Sauf le combustible, qui paraît être rare, l'Algérie est riche en mines de toute espèce. Le *fer* y abonde. On exploite du fer magnétique très propre à

la fabrication de l'acier, dans le massif de Bône, surtout à Mokta-el-Hadid, aux mines d'Aïn-Mokra, de Bou-Hamra, etc. ; de l'hématite rouge à Çouma près de Boufarik, à Gouraya dans le Zakkar-Gharbi, dans la montagne des Béni-Saf et près d'Oran. — Le *plomb argentifère* s'exploite à Gar-Rouban et au djebel Filhaoucen, près de Lalla-Maghnia; à Kef-oum-Teboul, près de la Calle, et au cap Cavallo, près de Djidjelli; le *cuivre*, à Mouzaïa-les-Mines, à Aïn-Barbar (Constantine) et à Ghil-oum-Djin, près de Batna; l'*antimoine* et le *zinc*, près de Guelma; le *mercure*, à Taghil et près de Philippeville.

Le *sel* est extrêmement abondant et s'extraît de diverses manières : des eaux marines dans la saline d'Arzeu et la sebkha d'Oran, des mines de sel gemme de Guerab, près d'Aïn-Témouchent, des lacs salés ou chotts des Hauts-Plateaux et du rocher de sel d'Outaïa (Batna).

Il faut citer encore le *marbre onyx* d'Aïn-Tekbalek, sur l'Isser occidental, le marbre blanc statuaire de Filfila, près de Philippeville; l'*argile plastique* de Kabylie; les *eaux minérales* d'Aïn-Merdja (Tafna); les Bains de la Reine, près d'Oran; les *hammam* (bains) Melouan, dans la vallée de l'Harrach, et Meskoutine, près de Guelma.

Les principaux produits fabriqués sont : l'*huile d'olive*, à Tlemcen, Bône, Guelma, Philippeville; les *farines*, à Constantine, Aumale, Blida, Alger; les *pâtes alimentaires*, les *cuirs maroquinés* à Constantine et à Tlemcen; les *tapis* à Mascara, à Constantine; les *lainages* à Biskra, les *couteaux* et les *armes* en Kabylie, les *bijoux* à Alger, les *vêtements* brodés par les femmes des tribus du désert.

Commerce. — Le commerce intérieur de province à province est relativement peu considérable, car chaque province a des produits similaires. Il ne dispose d'aucun canal, d'aucune rivière navigable.

En 1830, il n'existait aucune autre route que les sentiers de caravane; mais l'administration française a depuis lors créé 18 000 kilomètres de chemins, dont 3 000 kilomètres de routes nationales classées, desservies par des voitures publiques. Non seulement elles relient entre elles les villes du Tell, mais une route va d'Alger à Laghouat, une autre de Constantine à Biskra, et une troisième de Constantine à Tébessa.

Les *chemins de fer* se construisent activement : 3 000 kilomètres de lignes sont exploitées. Une ligne longitudinale met en communication directe Oran avec Alger, Constantine et Tunis. Des lignes transversales ou perpendiculaires à la côte, vont d'Oran à Sidi-Bel-Abbès et Tlemcen, d'Arzeu à Saïda, Géryville et Aïn-Sefra sur le plateau (pour l'exploitation de l'alfa), de Philippeville à Constantine, Batna et Biskra, de Bône à Guelma et Tébessa.

Des lignes *télégraphiques* relient toutes les villes du Tell et s'avancent jusqu'aux confins du Sahara. Le réseau algérien est raccordé avec le réseau français par les câbles sous-marins d'Alger et de Bône à Marseille.

Le *commerce extérieur* de l'Algérie comprend le trafic par mer avec l'Europe d'une part, et par terre avec les contrées limitrophes d'autre part. Il est peu considérable avec le Maroc et la Tunisie, dont les produits sont analogues, de même qu'avec le Sahara, dont les caravanes se sont détournées, depuis notre occupation, vers le Maroc et le Tripoli. Ce commerce par terre consiste en importation de peaux, laines, dattes, gommes, plumes d'autruches et plantes médicinales, troquées contre du sucre, du savon, des tissus, des armes, des articles de quincaillerie et de mercerie.

Le commerce extérieur par mer est, au contraire, en progrès très appréciable. D'une valeur de 8 millions en 1830, il monta en 1850 à 94 millions, dont 73 à l'importation et 21 à l'exportation; en 1870 à 300 millions, dont 175 à l'importation et 125 à l'exportation; en 1893, il a atteint 550 millions, dont 275 à l'importation et autant à l'exportation : chiffre considérable, qui dépasse celui de plusieurs États moyens de l'Europe.

Les pays avec lesquels l'Algérie fait le plus d'échanges sont : la France, pour les $\frac{4}{5}$; l'Angleterre, pour $\frac{1}{8}$; l'Espagne, pour $\frac{1}{12}$; puis la Norvège, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et les États barbaresques.

L'importation consiste en tissus, surtout de coton et de laine, vêtements et autres objets manufacturés; puis viennent les vins, le sucre, le café, la houille, la fonte et divers objets en fer. — L'exportation consiste en produits agricoles : céréales et farines, légumes et fruits de primeur pour Paris, bestiaux, peaux, laines; poissons de mer, graines oléagineuses et huiles, liège et bouchons, alfa et divers textiles, minerais de fer et autres, marbre et sel.

Le trafic extérieur se fait presque entièrement par les ports d'Alger et d'Oran (chacun 35 0/0), de Philippeville (16 0/0), de Bône (10 0/0); viennent ensuite, par ordre d'importance, les ports d'Arzeu, Mostaganem, Bougie, Nemours, Beni-Saf, la Calle, Dellys, Djidjelli et Cherchell, qui sont surtout en relation avec Marseille et les autres ports français.

Le mouvement des ports algériens est de 5 millions de tonnes, transportées par 9 000 navires, entrés ou sortis, naviguant pour plus de la moitié sous pavillon français, pour un quart sous pavillon anglais, les autres sous pavillon espagnol, italien, norvégien, etc.

La marine marchande spéciale de la colonie jauge 40 000 tonneaux.

Alger communique presque chaque jour par vapeur avec Marseille, soit directement, soit en faisant escale à Port-Vendres ou à Cette. Oran et Philippeville sont aussi en relation régulière principalement avec Marseille.

Ces ports sont desservis par les paquebots des trois compagnies : Transatlantique, Touach et Messageries maritimes.

ÉTYMOLOGIES DES MOTS ARABES ET BERBÈRES

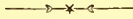
USITÉS DANS LA GÉOGRAPHIE DU NORD DE L'AFRIQUE¹

ABD, au pluriel, <i>abîd</i> , serviteur. Ex. : Abd-Allah, serviteur de Dieu.	ou pays des jubiens (Bône); Blida, la petite ville.	et vendredi (jour de réunion dans la mosquée); école.
ABIAD, <i>Abiod</i> , blanc. Ex. : Oued-el-Abiod, la rivière blanche.	BEN, pluriel <i>beni</i> , fils, tribus berbères : Beni-Mansour, fils du Victorieux.	DJEMEL, chameau, joli.
ASSIF, <i>Hassi, Haci</i> , B., puits.	BIR, pluriel <i>biar, abiar, abar</i> , puits.	DJEZIRA, pl. <i>Djezaïr</i> , île, presque : Al-Djezaïr, les îlots (Alger).
ADRAR, pluriel <i>Idraren</i> , B., montagne.	BOGHAR, <i>bou-ghar</i> , caverne.	DJOUN, baie, golfe.
AGADIR, pluriel <i>Igadiren</i> , B., rocher, forteresse.	BORDJ, corruption du latin <i>burgus</i> , bourg, château ou fort.	DJURDJURA, <i>jurjura</i> , glouglou, cascade ?
AHMAR, fém. <i>Hamma</i> , rouge.	BOU, <i>abou</i> , père : Bordj-bou-el-Arreridj, château du père au plume; signifie aussi la position, la possession : Bou-farik, l'endroit du blé hâtif; Oued-bou-merzoug, rivière de la fertilité.	DOUAR, groupes de tentes, village.
AÏN, pluriel <i>Aïoun</i> , eau, source, fontaine. Ex. : Aïn-Témouchent, source aux chacals.	CHAABA, <i>chabet, chab</i> , ravin, gorge.	DRAA, <i>Dra</i> , bras, colline allongée : Dra-el-Mizan, bras de la balance.
AÏT, B., descendance, famille; synonyme de <i>Beni</i> et <i>Oulad</i> , en arabe. Ex. : Aït-Lhassen.	CHAÏR, orge : Oued-Chaïr, vallée de l'orge.	DRINN, graminée à grain comestible.
AKHDAR, fém. <i>Khadra</i> , vert.	CHAREB, <i>cherb</i> , crête.	EGHRIS, <i>Egris</i> , plaine, de <i>Gheris</i> , troupeaux.
AKBA, montée, coteau.	CHEBKA, <i>cherbket</i> , filet de pêcheur, réseau de montagnes.	EL, article <i>le, la</i> . <i>L</i> se change en <i>n, r, t, s</i> , lorsque le mot suivant commence par l'une de ces lettres : Abd-er-Rhman.
AKBOU, <i>Koubba</i> , coupole, mausolée.	CHEIKH, chef, vénérable.	FAHS, campagne, champ.
AKHAL, noir.	CHERCHAR, cascade.	FEDJ, pl. <i>Fedjoudj</i> , passage, col.
AKSA, lointain. Ex. : Maghreb-el-Aksa, l'occident lointain (le Maroc).	CHERGUI, pl. <i>cheraga</i> , oriental : Chott-el-Chergui, le chott de l'est.	FOGARA, puits à galerie ou canal souterrain.
ALMA, B., prairie.	CHIFFA, rivière.	FONDOK, caravansérail, auberge. Village près d'Alger.
AMAN, B., eau, source; en arabe, grâce, pardon.	CHOTT, <i>schott</i> , pl. <i>chotts, chottout</i> , rivage, et par extension, lac salin qui se dessèche en été : Chott-el-Djérid, le lac des palmes.	FOMM, bouche, entrée, défilé.
ARAB, <i>arb, arbi</i> , les Arabes.	DAHRA, nord, opposé à <i>Guebba</i> , sud.	G. La lettre G, dans les mots berbères surtout, est gutturale et se remplace souvent par R. Ex. : Rhir pour Ghir, Rhadamès pour Ghadamès.
ARBA, le mercredi ou 4 ^e jour : Souk-el-Arba, marché du mercredi.	DAR, pl. <i>diar, diour</i> , maison, station.	GALAA, <i>Kalaa</i> , forteresse : Coléa.
AREG, <i>arig</i> , sing. <i>arga</i> , dunes de sable.	DAYA, <i>dhaya</i> , prairie humide, bas-fond, mare.	GARA, pl. <i>Gour</i> , butte dans la plaine.
ASFAR, fém. <i>saфра, sefra</i> , jaune.	DHAR, <i>dahr</i> , dos, versant, cime.	GARAA, <i>Guérah</i> , bas-fond, étang.
AZIB, B., cabane, ferme.	DIRA, comme Adrar.	GHAR, pl. <i>Ghirân</i> , grotte, caverne : Boghar.
AZRAG, <i>azreg</i> , fém. <i>zerga</i> , bleu.	DJEBEL, montagne : Djebel-Chegga, mont des crevasses.	GHARBI, <i>rharbi</i> , occidental : Chott-el-Gharbi.
AZROU, B., roche.	DJEDI, sable : Oued-Djedi, rivière du sable.	GHARIA, forteresse.
BAB, pluriel <i>bibân, abouad</i> , porte, entrée.	DJEMA, <i>Djemmaa</i> , réunion, conseil, et par extension, mosquée (lieu de la réunion)	GHÉDIR, <i>r'dir</i> , trouplein d'eau.
BAGDAD, plaine nue.		GHOURD, dune : Ghourd-es-Sba, la dune du lion.
BAHAR, <i>Bahr</i> , mcr, lac, marais.		GOUM, contingent de cavaliers pour une expédition.
BÉIDA, blanche.		GUEBLI, méridional.
BELAD, <i>blad, beled, bled</i> , terre, pays, champs : Beled-el-Djérid, le pays des palmes; Bled-es-Soudan, pays des noirs; Bled-el-Anaba, ville		

¹ Cette liste est dressée d'après Malte-Brun, le général Parmentier, M. Duveyrier, M. Cherbonneau (*Revue de Géographie*), et M. Élisée Reclus (*l'Afrique septentrionale*). On y adopte ordinairement l'orthographe des documents officiels sur l'Algérie; mais il est bon d'observer que l'on n'est pas d'accord sur la manière de transcrire les sons arabes par des lettres françaises et que de nombreuses variations locales existent. Pour être bref, nous ne donnons ici que les définitions, avec des exemples pour quelques noms seulement : la lecture des chapitres de l'Algérie et de la Tunisie fournit l'occasion d'y trouver des applications nombreuses. La lettre B marque les mots d'origine berbère.

- GUERN, *Korn*, pointe, pic.
 GUETAR, source lente.
 HAAD, dimanche : Teniet-el-Hâad.
 HADJAR, pierre, roche.
 HADJ, pl. *Hadjadj*, pèlerin de la Mecque.
 HAÏK, ample vêtement.
 HALLOUF, sanglier.
 HAMADA, plateau rocailleux et désert, causeuse.
 HAMMA, source thermale ; *hammam*, pl. *hammamat*, bain, source, thermes : Hamman-Meskoutine, bain des Maudits.
 HANOUT, pl. *Haounit*, les tombeaux.
 HAOUCH, ferme.
 HARROUCH, broussaille.
 HASSI, pl. *Hassian*, puits dans le sable.
 HODNA, la brassée, ce qui est contenu dans le bras, plateau encaissé.
 ICH, *yich*, B., corne, cime.
 IDELÈS, le diss, sorte de grammée : Dellys (?)
 IN, B., c'est la prép. dans : In Salah, le pays de Salah.
 KALAA, forteresse.
 KALHIL, noirâtre.
 KANTARA, *Gantra*, pluriel *Guentra*, pont.
 KASBAH, *kasbat*, citadelle.
 KÉBIR, grand : Oued-el-Kébir.
 KÉDIM, ancien.
 KEF, *kaf*, pl. *kifân*, rocher.
 KHALIFA, *calife*, lieutenant, suppléant.
 KHAMIS, le 5^e jour de la semaine, jeudi.
 KHANG, *kheneg*, gorge, col.
 KHARBA, *kherba*, *kroub*, mesure.
 KNATIR, arcades ou aqueduc.
 KHOU, pl. *Khouan*, frère, confrères.
 KBOB, tombeau.
 KOUBBA, coupole, tombeau élevé à un marabout.
 KSAR, pl. *ksour*, château, bourg fortifié, plus ordinairement village entouré de murs.
 LALLA ou *lella*, B., dame vénérée, sainte.
 MA, pl. *miah*, *amia*, eau.
 MABROUK, béni.
 MACTA, *mockta*, carrière, tranchée, gué.
 MADER, B., plaine, confluent.
 MAFRAG, séparation.
 MAGHREB, *Mogreb*, occident ; à l'ouest de l'Égypte, pour les Arabes.
 MAGROUM, carrefour des chemins.
 MAHALLA, campement.
 MAÏZ, pl. *maza*, chèvre.
 MALÉH, *melah*, *milh*, sel, salé.
 MANSOUR, fém. *mansoura*, victorieux.
 MARABOUT, *merbout*, sing. *mérabtime*, dévoué, lié à quelqu'un, sacré.
 MARSAS, *mersa*, *mers*, port, havre, ancrage.
 MASCAR, *maascar*, le camp : Mascara.
 MATMOR, silo, grenier.
 MECHERA, chemin de l'abreuvoir, gué.
 MECHOUAR, salle du conseil.
 MECHTA, quartier d'hiver.
 MEDINA, *medinet*, pl. *modon*, ville, et aussi terrier, clapier.
 MEDJAZ, gué, passage.
 MEHARI, pl. *méhara*, chameau de selle.
 MELGHIR, spongieux.
 MERDJ, pl. *Moroudj*, pré marécageux, herbage.
 MERZOUG, *messaouad*, *mimoun*, prospère, heureux.
 MEZAR, lieu de pèlerinage.
 MIA, *miyâ*, cent : Oued-Mia, rivière aux cent bras.
 MILIANI, abondante, remplie.
 MITIDJA, la Couronnée, l'Entourée (de montagnes?)
 MOUZAÏA, enflée, gonflée.
 MSID, endroit giboyeux.
 MSILA, le torrent.
 NAAM, autruche.
 NADOR, tour de guet, vigie.
 NAR, cours d'eau.
 NAKHLA, pl. *nakhal*, palmier, palmeraie.
 NAMOUS, moustiques.
 NEBKA, colline de sable, dune.
 NEZAA, *nza*, tumulus, endroit d'un crime.
 OGLA, réunion de plusieurs puits.
 OUAD, *oued*, *ouadi*, pl. *ouidan*, rivière, torrent ; par extension, lit à sec ou dépression, vallée, fosse.
 OULED, *oulad*, *oualad*, les fils de...
 OULDJA, champ du labour.
 OUM, *oumm*, mère ; en topographie, lieu, même sens que *bou*.
 OURTI, B., de *hortus*, jardin.
 OUSTH, centre, milieu.
 OUTA, *outaya*, la grande plaine.
 RAS, *raz*, pl. *rous*, tête, cap, chef : Seba-Rous, les 7 caps.
 RIF, pl. *riouf*, rivage, lieux cultivés.
 REG, sol ferme, plat.
 REMEL, *roumel*, sable.
 ROUM, *roumi*, fém. *roumia*, les Romains, et par extension, les Chrétiens.
 SAADA, *sada*, fém. *sâda*, bonheur.
 SAFRA, fém. de *Asfar*, jaune.
 SAFSAF, saule, tremble.
 SAGUIA, canal d'irrigation.
 SAHARA, plaine vaste et improductive.
 SAHEL, rive, littoral.
 SEBKHA, dépression ou lac salé.
 SENA, dent, cime aiguë.
 SERRA, *serra*, cime, crête.
 SERIR, *seghir*, petit.
 SIDI, *si*, seigneur, sieur.
 SIF, sabre, crête de dune.
 SMALA, réunion de la famille, des serviteurs et des troupeaux.
 SOUK, marché et bazar.
 SOUF, B., même sens que *oued*.
 SOUMINA, minaret, tour.
 SOUR, rempart, mur d'enceinte.
 SUNNITE, de *sunna*, tradition.
 TABIA, clos, enclos.
 TADRART, B., montagne.
 TALA, source, fontaine.
 TALEB, pl. *tolba*, lettré.
 TARF, extrémité, promontoire.
 TAYEB, fém. *taïba*, bon.
 TELL, *tel*, de *tellus*, colline, terre productive, par opposition à la plaine déserte.
 TENIA, *teniet*, col, défilé.
 TESSALA, broussailles.
 TIT, B., source.
 TIZI, B., col : Tizi-Ouzou, col des genêts.
 TRIK, chemin, route.
 TOUTA, mûrier.
 ZAOUÏA, école, centre religieux.
 ZEMLA, dune allongée.
 ZERIBA, de *zerb*, haie.
 ZERZOUR, étourneau.

TUNISIE



I. — NOTICE HISTORIQUE

Nous ne pourrions mieux résumer l'histoire ancienne de la Tunisie qu'en empruntant les lignes ci-après, dues à l'illustre cardinal Lavigerie, primat d'Afrique, archevêque d'Alger et de Carthage, dont l'Église et l'humanité déplorent la mort récente.

« Ce petit royaume de Tunis, dit le savant prélat, appartenait, dès l'origine, à l'ensemble des contrées de l'Afrique du Nord connues sous la dénomination générale de Libye. C'est le nom que leur donnent nos Livres saints, et après eux Hérodote, le père de l'histoire profane. Les Libyens ou *Laabim* étaient, d'après la Genèse, les descendants de Cham. — Une race préhistorique a laissé les traces de son passage en Tunisie dans les monuments mégalithiques qui se retrouvent, du reste, en grand nombre dans toutes les régions qui s'étendent depuis la Cyrénaïque jusqu'au détroit de Gibraltar.

« D'après les traditions locales recueillies par Salluste, des armées confuses de Perses et de Mèdes se jetèrent plus tard sur le pays, après avoir traversé le nord de l'Arabie et celui de l'Égypte, où les habitants ne leur permirent pas de s'établir. Poussées par l'entraînement de la conquête jusqu'au delà du détroit de Gibraltar, mais arrêtées par les belliqueuses populations des Gaules, elles revinrent sur leurs pas et s'établirent définitivement dans l'Afrique du Nord, entraînant sans doute avec elles une partie des populations qu'elles avaient d'abord vaincues. C'est ce qui explique, avec l'usage des Carthaginois de lever partout des légions de mercenaires, et avec l'invasion ultérieure des Vandales, la présence parmi nos populations africaines de types nombreux des races du nord.

« D'autres peuplades, chassées de la Palestine et de la Syrie, suivirent la même route qui fut, pendant des siècles, celle des grandes migrations de l'Asie occidentale, et se mêlèrent aux premiers vainqueurs. Enfin, chose très peu remarquée et qui explique néanmoins quelques faits des temps postérieurs et même de l'époque contemporaine, des troupes nombreuses

d'Israélites vinrent, toujours en suivant la même voie, à l'époque des désastres de la Judée, habiter un certain nombre des points de l'Afrique, où elles formaient des tribus séparées. Elles ont en partie subsisté jusqu'à nos jours. La ville de Tunis compte en ce moment 40 000 juifs indigènes. Il s'en trouve, assure-t-on, plus de cent mille dans la Tunisie, où leur influence s'accroît chaque jour, comme en Algérie, par la puissance de l'or.

« Pendant que l'intérieur se trouvait ainsi occupé par les tribus, les



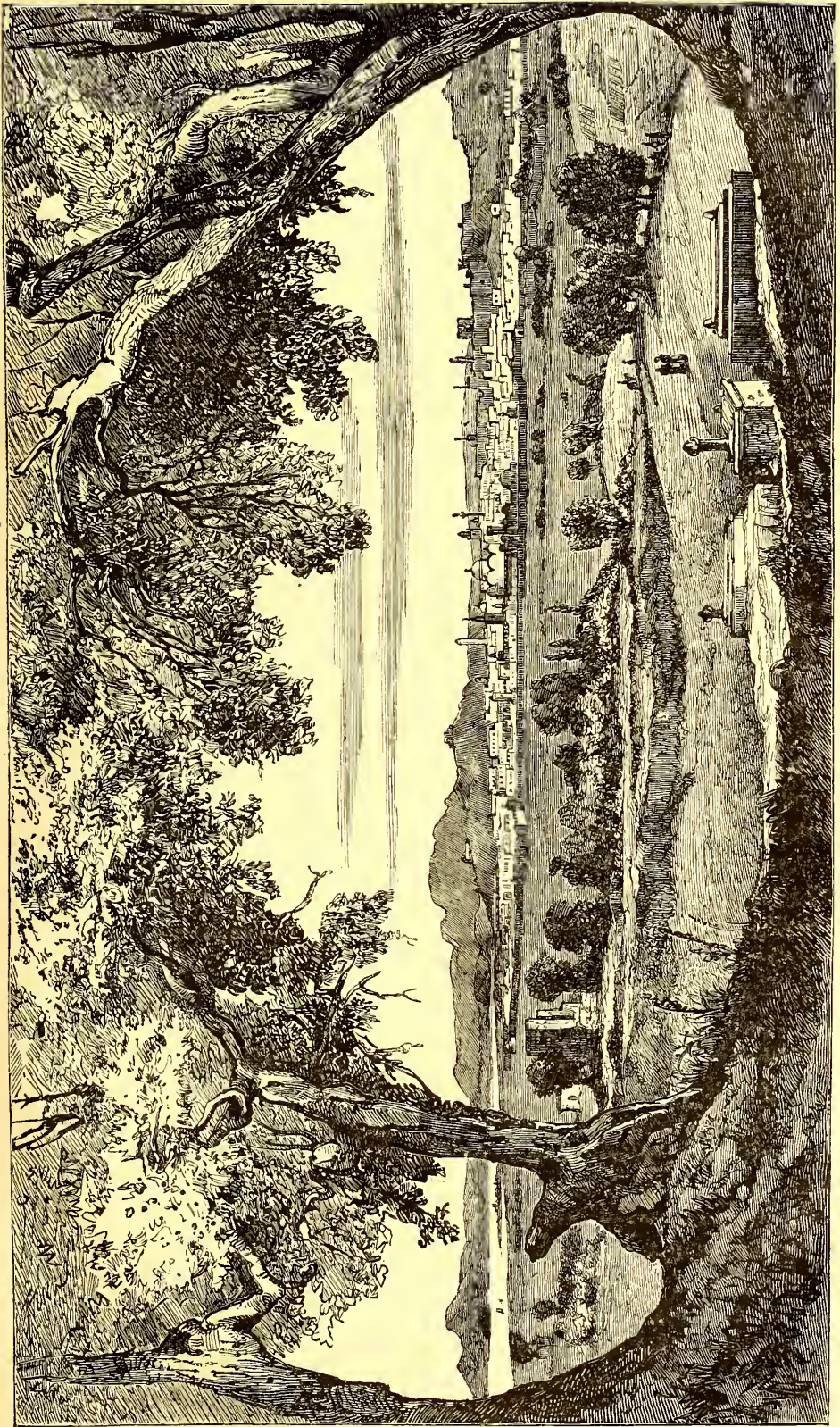
Carte de la Tunisie.

unes sédentaires, les autres nomades, selon leurs diverses origines, le littoral devenait le siège de comptoirs puissants, formés par Tyr et les villes maritimes de ces mêmes régions de l'Asie d'où étaient venues autrefois les populations de l'intérieur. C'est ce que mettent chaque jour davantage en lumière les études poursuivies avec persévérance depuis notre occupation algérienne. Cela explique aussi comment les nombreux comptoirs phéniciens de la Tunisie : Leptis, Abrotonum, Meninx, Cercinna, Thenæ, Thapsus, Adrumète, Aspis, Neapolis, Nepheris, Tunis, Utique

et enfin le plus célèbre de tous, Carthage, ont si facilement trouvé à établir autour d'eux leurs relations commerciales et à se créer des alliés.

« L'histoire politique de **Carthage** est trop connue pour qu'il soit besoin de la rappeler à nos lecteurs. Ils savent qu'elle s'assujettit, par son commerce et ses alliances, toutes les côtes et la plus grande partie de la Tunisie actuelle. Inutile de rappeler comment cette république, qui dominait par son admirable situation maritime le reste de l'Afrique et les îles de la Méditerranée, excita la jalousie et les craintes de Rome, comment celle-ci livra à sa rivale le duel gigantesque où elle faillit périr, et qui se termina par les victoires de Scipion et la ruine de la patrie d'Annibal.

« Je remarquerai seulement que ce long travail des siècles avait un but providentiel, et que l'Afrique du Nord se trouva ainsi réunie au monde romain au moment précis où celui-ci allait recevoir l'Évangile et le répandre par les envoyés de Pierre et de ses successeurs.



Tunis.

« Tertullien montre, dans les écrits substantiels et forts où il flagelle les erreurs et les vices de son temps, que l'état des croyances et celui des mœurs étaient, à Carthage, comme la résultante des éléments divers que chacune des invasions successives dont j'ai parlé avait portés avec elle. Il y constate tout d'abord l'idée de Dieu, qu'il a, le premier, appelé éloquemment le cri d'une âme naturellement chrétienne. On la retrouve jusque dans les monuments mégalithiques des plus anciens habitants de nos contrées.

« Tyr porta naturellement et maintint à Carthage ses superstitions et ses dieux. C'étaient ceux-là mêmes dont il est parlé, sous des noms divers, dans les saints Livres, à propos des Phéniciens : Baal ou Moloch, le Saturne des Romains, Astarté ou Tanith, la déesse ou Vénus céleste. Mais rien de cruel comme le culte rendu à ces divinités. On immolait à Saturne, et peut-être aussi à Tanith, des victimes humaines et surtout des enfants. « C'était en le sachant et de sang-froid, dit Plutarque, que les « Carthaginois immolaient leurs propres enfants. Ceux qui n'en avaient « pas achetaient les enfants des pauvres et les égorgaient comme de « tendres agneaux ; la mère assistait au sacrifice, sans jeter une larme ni « pousser un soupir ; le moindre signe d'attendrissement lui faisait perdre « le prix du sacrifice, et elle ne sauvait pas son enfant. Cependant, autour « de la statue, était placée une foule nombreuse de musiciens qui jouaient « de la flûte et d'autres instruments, pour empêcher qu'on entendît les « cris de ces malheureuses créatures. »

« Rome, après sa conquête, apporta tous ses dieux avec leurs infamies, qui firent revivre celles de Baal et d'Astarté sous les noms de Saturne et de Vénus. Telle était la situation religieuse de la région de Carthage au 1^{er} siècle de notre ère.

« Une tradition, conservée par de graves écrivains des premiers siècles, veut que saint Pierre lui-même soit venu visiter l'Afrique et y porter les prémices de la foi. Nous l'apprenons de Flavius Dexter, évêque de Barcelone, contemporain de saint Jérôme, qui en a fait l'éloge et auquel il a dédié son livre *De viris illustribus*. On lit dans sa chronique : « Année « de Jésus-Christ, 50. Pierre, en qualité de vicaire du Christ, se rendit « en Espagne... *De là, il partit pour l'Afrique et l'Égypte.* » Les ménologes grecs y font venir la Samaritaine, en compagnie de son fils Joseph ; ils auraient habité Carthage, y prêchant le Christ. Quoi qu'il en soit de ces traditions, il est certain que, dès le milieu du second siècle, il se tint à Carthage un concile où se trouvaient réunis jusqu'à soixante-dix évêques. »

M^{gr} Lavigerie passe ici en revue l'histoire de l'établissement du christianisme à travers les persécutions des empereurs romains d'abord, puis des Vandales ariens (v^e siècle) et des Arabes musulmans (vii^e siècle). Ensuite il fait à ce propos une énumération des lieux et des faits historiques qui intéressent non seulement la religion, mais qui sont, pour ainsi dire, les

antécédents de l'occupation française de cette partie de l'Afrique. C'est pourquoi nous la reproduisons, tout en abrégeant les détails :

« Sur la hauteur de Byrsa, où étaient le palais du proconsul, son prétoire, les prisons publiques, quels souvenirs touchants et incomparables ! C'est là qu'avant la fin du second siècle, furent enfermés et comparurent ces martyrs scillitains qui, les premiers, firent entendre à leurs juges sur la terre d'Afrique le langage de la liberté des âmes. C'est là encore que saint Cyprien comparut une première fois au même tribunal, et fit entendre ces belles paroles : « Je suis chrétien et évêque ; je ne connais point « d'autres dieux que le seul vrai Dieu qui a créé le ciel, la terre et la « mer, et tout ce qu'ils renferment. » C'est là que Perpétue et Félicité furent enfermées avec leurs compagnons, se montrant au-dessus des faiblesses de la nature.

« Non loin de Byrsa, voici l'amphithéâtre où les chrétiens étaient livrés aux bêtes, où saint Augustin s'assit tout brûlant de cette passion du sang et des spectacles dont il parle dans ses *Confessions*. Sur la voie des Mappales, est le lieu de la sépulture de saint Cyprien. A quelques jets de pierre, en se rapprochant de la ville, les anciens cimetières chrétiens, ces *areæ* dont parle Tertullien, où les fidèles célébraient leur culte au temps des persécutions. Enfin près de la place Neuve, au haut des grands escaliers conduisant des quais aux plus beaux quartiers de Carthage, l'emplacement des thermes de Gargilius, où Augustin, Possidius, Alype, soutinrent victorieusement la foi catholique contre les donatistes, sous la présidence du tribun Marcellin, qui devait payer de son sang son courage et sa droiture.

« Mais je ne parle que de Carthage, alors qu'un si grand nombre d'autres églises réclameraient leur place dans ce tableau.

« Il faut savoir, et ce chiffre montre l'immensité de l'œuvre de réparation qui nous est confiée, qu'il n'y avait pas moins de *trois cent cinquante-trois évêchés*, dont les noms sont encore connus, dans la seule Tunisie actuelle.

« *Tabarka*, la première qui se rencontre sur le rivage de la mer, en dehors des limites actuelles de l'Algérie, rappelle les trois martyrs dont Victor de Vite a raconté la lutte et la mort bienheureuse. *Hippone-Zaryte*, la Bizerte actuelle, a sa sainte Restitute, dont la légende ressemble à celle de plusieurs saints d'Afrique. *Utique* et sa masse blanche, *Massa Candida* : cette masse de trois cents martyrs dont les corps furent plongés dans la chaux vive, blancs par leur innocence autant que par leur sépulcre, comme le dit saint Augustin dans le discours qu'il a consacré à leur mémoire. *Tunis*, avec sa sainte Olive, la vierge palermitaine, ravie de force à sa patrie et martyrisée sous les tyrans qui ne purent ébranler sa foi. *Kourba*, la Curubis antique, illustre par l'exil de saint Cyprien, et où il eut la vision fameuse qui lui annonçait son martyre. *Hadrumète*,

la Sousse actuelle, que l'on peut vraiment appeler, elle aussi, la terre des saints. C'est de là que sortirent saint Mavilus, saint Vêrulle, saint Victorien, avec vingt-deux autres martyrs et, les plus illustres de tous, saint Boniface et sainte Thècle. *Ruspe* et *l'île de Cercina*, où saint Fulgence, accablé d'années et de fatigues, voulut se retirer dans la solitude, et où il avait construit un monastère pour se préparer au dernier combat, ce combat où il ne demandait à Dieu que deux choses : « la patience en ce monde durant les souffrances de son agonie et la miséricorde dans l'autre. *Gafsa*, le poste le plus avancé qui soit aujourd'hui occupé par nos troupes, patrie des six martyrs Boniface, Rogatus, Libérat, Rusticus, Septimus et Maxime. *Thuburbo*, la Tebourba actuelle, avec ses martyrs nombreux, et surtout son saint Servus, qui souffrit un martyre inouï, impossible à décrire. *Sicca*, le Kef actuel, patrie d'Arnohe, où, par l'ordre d'Hunéric, fut réunie la troupe généreuse des 4966 martyrs qui furent chassés dans les déserts au milieu des nomades, dans des conditions de cruauté d'une part, d'héroïsme de l'autre, qui ne sauraient être assez célébrées.

« Mais c'est assez parler des temps anciens du christianisme. Dans les longs jours de mort qui suivirent l'invasion musulmane, que de noms nous aurions à mentionner, depuis ceux des disciples de saint François jusqu'aux fils de saint Vincent de Paul et aux religieux de la Trinité et de la Merci!

« Enfin, dans des temps plus rapprochés de nous, comment oublier deux figures chères au monde, plus chères encore à la France, saint Louis et saint Vincent de Paul : le premier sanctifiant par sa mort les ruines de Carthage, en 1270; le second illustrant par sa captivité et le miracle de sa charité la ville musulmane de Tunis. Saint Louis adressant à Dieu cette parole : « Qui me donnera de voir la foi chrétienne prêchée « à Tunis! » Saint Vincent de Paul convertissant un renégat et le ramenant en France avec lui comme un trophée. » (Card. LAVIGERIE, *Annales de la Propagation de la foi.*)

Saint Vincent de Paul lui-même, dans une lettre à M. de Commet, avocat au présidial d'Acqs (Dax), raconte sa prise par les corsaires et sa captivité à Tunis. Ce récit, dont le style, sinon l'orthographe, a été conservé, peint bien les mœurs de cette époque du XVII^e siècle et mérite de trouver sa place ici.

Saint Vincent de Paul à Tunis. — « Étant sur le point de partir de Marseille par terre, je fus persuadé par un gentilhomme avec qui j'étais logé de m'embarquer avec lui jusqu'à Narbonne. Le vent nous fut aussi favorable qu'il fallait pour nous rendre ce jour à Narbonne (qui était faire cinquante lieues), si Dieu n'eût permis que trois brigantins turcs qui côtoyaient le golfe de Lyon, pour attraper les barques qui venaient de Beaucaire, où il y avait une foire que l'on estime être des plus belles de

la chrétienté, ne nous eussent donné la chasse et attaqué si vivement, que deux ou trois des nôtres étant tués et tout le reste blessé, et même moi qui eus un coup de flèche qui me servira d'horloge tout le reste de ma



Tunisienne et son enfant.

vie, n'eussions été contraints de nous rendre à ces félons et pires que tigres. Les premiers éclats de leur rage furent de hacher notre pilote en mille pièces, pour avoir perdu un des principaux des leurs, outre quatre ou cinq forçats que les nôtres leur tuèrent. Ce fait, ils nous enchaînèrent après nous avoir grossièrement pansés, et poursuivirent leur pointe faisant

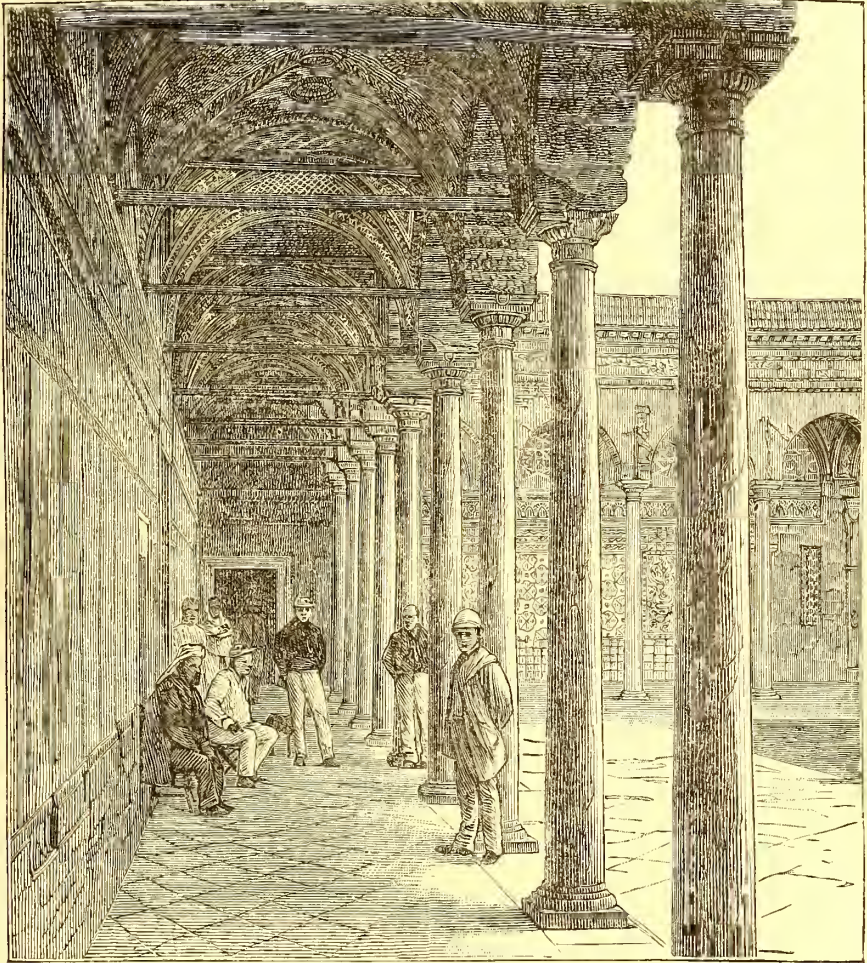
mille voleries, donnant néanmoins liberté à ceux qui se rendaient sans combattre, après les avoir volés. Et enfin, chargés de marchandises, au bout de sept ou huit jours, ils prirent la route de Barbarie, tanière et spélonque de voleurs sans aveu du Grand Turc, où, étant arrivés, ils nous exposèrent en vente, avec procès-verbal de notre capture, qu'ils disaient avoir été faite dans un navire espagnol, parce que, sans ce mensonge, nous aurions été délivrés par le consul que le roi tient là, pour rendre libre le commerce aux Français. Leur procédure à notre vente fut qu'après qu'ils nous eurent dépouillés, ils nous baillèrent à chacun une paire de braies, un hoqueton de lin avec une bonnette, et nous promenèrent par la ville de Tunis, où ils étaient venus pour vendre. Nous ayant fait faire cinq ou six tours par la ville, la chaîne au col, ils nous ramenèrent au bateau, afin que les marchands vissent voir qui pouvait manger et qui non, et pour montrer que nos plaies n'étaient point mortelles. Ce fait, ils nous ramenèrent à la place où les marchands nous vinrent visiter, tout de même que l'on fait à l'achat d'un cheval ou d'un bœuf, nous faisant ouvrir la bouche pour voir nos dents, palpant nos côtes, sondant nos plaies et nous faisant cheminer le pas, trotter et courir, puis tenir des fardeaux, et puis lutter pour voir la force d'un chacun, et mille autres sortes de brutalités.

« Je fus vendu à un pêcheur, qui fut contraint de se défaire bientôt de moi, pour n'avoir rien de si contraire que la mer, et depuis, par le pêcheur à un vieillard, médecin spagirique, souverain tireur de quintessences, homme fort humain et traitable, lequel, à ce qu'il me disait, avait travaillé cinquante ans à la recherche de la pierre philosophale.

« ... Mon occupation était de tenir le feu à dix ou douze fourneaux, en quoi, Dieu merci, je n'avais plus de peine que de plaisir. Il m'aimait fort et se plaisait de me discourir de l'alchimie et puis de sa loi, à laquelle il faisait tous ses efforts de m'attirer, me promettant force richesses et tout son savoir. Dieu opéra toujours en moi une croyance de délivrance par les assidues prières que je lui faisais, et à la Vierge Marie, par la seule intercession de laquelle je crois fermement avoir été délivré...

« Je fus avec ce vieillard jusqu'à sa mort. Il me laissa à son neveu, vrai anthropomorphite, qui me revendit bientôt après, parce qu'il ouït dire comme M. de Brèves, ambassadeur pour le roi en Turquie, venait avec bonnes et expresses patentes du Grand Turc, pour recouvrer tous les esclaves chrétiens. Un renégat de Nice en Savoie, ennemi de la nature, m'acheta et m'emmena à son *temat*, ainsi s'appelle le bien que l'on tient comme métayer du Grand-Seigneur; car là le peuple n'est rien, tout est au sultan. Le *temat* de celui-ci était dans la montagne, où le pays est extrêmement chaud et désert. L'une des trois femmes qu'il avait était grecque chrétienne, mais schismatique, une autre était turque, qui servit d'instrument à la miséricorde de Dieu pour retirer son mari de l'apos-

tasie, le remettre au giron de l'Église et me délivrer de son esclavage. Curieuse qu'elle était de savoir notre façon de vivre, elle me venait voir tous les jours aux champs où je fossoyais, et un jour elle me commanda de chanter louanges à mon Dieu. Le ressouvenir du *Quomodo cantabimus in terra aliena* des enfants d'Israël captifs en Babylone me fit commencer,



Quartier général du général Logerot à la Manouba.

avec la larme à l'œil, le psaume *Super flumina Babylonis*, et puis le *Salve Regina*, et plusieurs autres choses, en quoi elle prenait tant de plaisir, que c'était merveille. Elle ne manqua point de dire à son mari, le soir, qu'il avait eu tort de quitter sa religion, qu'elle estimait extrêmement bonne pour un récit que je lui avais fait de notre Dieu et quelques louanges que j'avais chantées en sa présence. Son mari me dit, dès le lendemain, qu'il ne tenait qu'à une commodité que nous nous sauvassions en France, mais qu'il y donnerait tel remède dans peu de temps, que Dieu

y serait loué. Ce peu de jours furent dix mois qu'il m'entretint dans ces vaines, mais à la fin exécutées espérances, au bout desquels nous nous sauvâmes avec un petit esquif, et nous nous rendîmes, le 28 juin, à Aigues-Mortes. » SAINT VINCENT DE PAUL, *Lettre à M. de Commet, avocat au présidial d'Acqs (Dax)*.

La captivité de saint Vincent de Paul avait duré ainsi près de deux ans, du 26 ou 27 juillet 1605 au 28 juin 1607. De retour en France, il n'oublia jamais la contrée où il avait gémi comme esclave, et, au milieu des grandes et immortelles œuvres qu'il entreprit plus tard pour le soulagement de l'humanité souffrante, il songea également à secourir de toutes ses forces les malheureux chrétiens qui étaient captifs en Tunisie...

En retour d'un pareil bienfait, et afin d'honorer une pareille mémoire, M^{gr} Lavigerie a choisi cet apôtre par excellence de la charité pour en faire le patron de la cathédrale provisoire qu'il a fondée à Tunis, et celui de cette ville elle-même où, pauvre esclave, cet humble enfant des Landes avait jadis porté des fers, et où les chrétiens l'invoquent maintenant comme leur céleste protecteur.

Reprenons la suite des événements jusqu'à la conquête française.

Après les Carthaginois, les Romains, les Vandales, les Byzantins, la Tunisie tombe au pouvoir des Arabes, et Okba établit sa capitale à Kairouan (670). Plusieurs dynasties musulmanes se succèdent, et toutes font la guerre aux chrétiens. En 1270, saint Louis vient attaquer Tunis, devenue la capitale du royaume; il campe sur les ruines de Carthage et y meurt de la peste; mais ce qui nous paraît pour lors un désastre est plutôt le premier germe de l'influence française dans le pays, car les Arabes eux-mêmes ont toujours eu notre saint roi en vénération, tellement que lors de l'érection de sa statue sur le plateau de Byrsa en 1841, les indigènes ont voulu la traîner eux-mêmes jusqu'au sommet de la colline.

En 1390, Charles VI, aidé des Génois, fit contre Tunis une expédition qui échoua. En 1535, Charles-Quint s'en empara, mais bientôt Barberousse la reprit et la soumit ainsi qu'Alger aux Turcs, les derniers possesseurs avant nous. En 1685, nous obtenons du bey Mohammed un traité connu sous le nom de *Capitulation*, en vertu duquel les sujets chrétiens peuvent recourir à la protection des consuls français. En 1770, Louis XV fait punir certains actes de piraterie par le bombardement de Bizerte, Porto-Farina et Monastir. En 1816, le bey Mahmoud abolit l'esclavage des chrétiens. En 1871, la Porte ottomane accorde l'émancipation au bey de Tunis, lequel toutefois doit recevoir l'investiture du sultan et frapper monnaie en son nom. Deux ans après, 1873, le bey Mohammed-Sadok signe un traité qui met la Tunisie sous le protectorat anglais : c'en était fait de notre influence dans ce pays, sans le désistement de l'Angleterre, pendant que l'affaire des Kroumirs nous donnait occasion de nous en emparer.

En effet, en 1881, par suite de quelques faits de maraudage des Kroumirs qui infestaient la frontière algérienne, des démêlés s'engagèrent entre la France et le bey. Celui-ci, ne voulant ou ne pouvant réprimer les méfaits imputés à ses sujets, une expédition française, sous les ordres du général Forgemol, pénètre dans le pays kroumir, puis se porte sur Tunis, dont le bey, après en avoir appelé en vain aux grandes puissances, doit signer le traité du Bardo, qui met son pays sous le protectorat de la France (12 mai). Toutefois les Arabes des tribus du sud se soulevèrent pour leur indépendance, et il fallut les bombardements de Sousse, de Sfakès, la prise de Kairouan et de Gafsa pour les soumettre. L'Europe, y compris l'Angleterre elle-même, accepta les faits accomplis : la Turquie et l'Italie seules protestèrent vainement.

Par le traité du Bardo, la France garantit au bey de Tunis l'intégrité de son territoire et de ses droits de souverain. Le bey s'engage à n'avoir de relations avec les autres puissances que par l'intermédiaire diplomatique de la République française. En 1890, il décrète finalement l'abolition de l'esclavage des nègres en Tunisie.

II. — GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

La Tunisie est bornée au nord et à l'est par la Méditerranée, au sud par le désert tripoliteain, et à l'ouest par l'Algérie.

Littoral. — Le littoral de la Tunisie est plus mouvementé, plus échancré que celui de l'Algérie. La baie de Bizerte et les trois larges golfes de Tunis, de Hammamet et de Gabès, joints à la presqu'île de Dakhéla, aux îles Kerkennah et Djerba, le caractérisent plus avantagement.

Du cap Roux algérien aux caps Raz-el-Keroum et Raz-el-Abiad ou cap Blanc, le littoral, élevé, rocheux, bordé d'écueils, est la continuation de la côte algérienne.

On y remarque l'île de Tabarka, surmontée d'un fort, les îles Fratelli ou des Frères, et, plus au large, les îles Galita.

Le cap Blanc abrite l'excellent port de Bizerte, dont la baie communique par un étroit goulet avec le lac de Bizerte, enfermé dans les montagnes. On projette d'en faire un port militaire qui serait un second Toulon français.

Plus à l'est, entre le cap Sidi-Ali ou Farina, d'une part, le cap Bon, d'autre part, et au sud des îles Zembra, s'ouvre le beau golfe de Tunis, large de 70 kilomètres et profond de 50.

La Medjerda, le plus abondant cours d'eau de la Tunisie, s'y termine au nord-est dans la lagune de Porto-Farina. Le cap Carthage, qui conserve des ruines de l'ancienne rivale de Rome, marque un étranglement du golfe, dont la partie avancée prend le nom de rade de la Goulette. Celle-ci reçoit la Méliana et communique par un étroit goulet ou chenal

avec la lagune au fond de laquelle se trouve Tunis. Cette lagune n'est pas accessible aux grands navires ; aussi la Goulette est-elle l'avant-port de Tunis, à laquelle elle est reliée par un chemin de fer.

Au sud-est de Tunis se dessine la presqu'île rectangulaire et montueuse de Dakhéla, terminée par le cap Bon. Au delà, la côte orientale est généralement basse, sablonneuse et baigne dans une mer peu profonde, dont les ensablements interdisent l'accès des ports aux grands navires. Le large golfe d'Hammamet renferme le port de même nom, celui de Sousse et celui de Monastir.

Du cap Dimas et du cap Afrika au cap Kapoudiah, la côte est semée d'écueils, puis redevient sablonneuse avec le port de Sfakès, qui fut pris par les Français, en 1881, après un débarquement laborieux. Des îles Kerkennah, situées en face de Sfakès, à l'île Djerba, s'ouvre le golfe de Gabès, la *Syrta minor* des anciens, au fond de laquelle dort la petite ville de Gabès, l'ancienne Tacape, en attendant que le canal projeté par Roudaire établisse la communication avec la mer des chotts. La grande île Djerba, populeuse et fertile, ferme l'entrée d'une lagune formée par deux presqu'îles sablonneuses ; viennent ensuite les deux lagunes d'el Mellaha et d'el Biban, au delà desquelles commence la côte inhospitalière de la Tripolitaine.

Orographie. — Qui connaît l'Algérie, son massif tellien, son plateau, son Sahara, ses chotts, ses oueds, rivières sans eau ou mal alimentées, connaît aussi la Tunisie, qui n'est que le prolongement oriental de la région algérienne.

Sur le littoral septentrional se trouve le massif devenu célèbre des Kroumirs, avec le djebel Ghorra, haut de 1 200 mètres à la frontière, puis une série d'autres chaînons moins élevés qui achèvent l'Atlas tellien et viennent mourir au cap Blanc et au cap Farina. Ils déversent leurs eaux dans la mer au nord, ou dans la Medjerda au sud.

Sur la droite de ce fleuve et à la limite du plateau s'étend une chaîne montagneuse saharienne plus importante, qui se détache de l'Aurès algérien. Le massif du Madjer atteint 1 445 mètres au mont Mékhila ou Halouk, et 1 204 mètres au mont Berberou. Le djebel Zilk, haut de 1 363 mètres, est au nord de Kairouan, et un sommet de 1 343 mètres domine la ville de Zaghouan. Cette chaîne se continue par les collines du Dakhéla et va finir l'Atlas saharien au cap Bon.

Au sud-ouest de Kairouan, des groupes de collines rocheuses et sablonneuses se trouvent éparées au milieu des oueds et des chotts qui caractérisent le Sahara tunisien.

Hydrographie. — La Tunisie ne présente qu'un seul versant, lequel s'incline vers l'est. Il est arrosé par le Tin, la Medjerda, la Méliana, l'Etboul et l'oued Lébem.

Le *Tin* baigne Mateur et finit dans le lac *Ichkel*.

La *Medjerda*, seul fleuve tunisien digne de ce nom, appartient par ses

sources à l'Algérie ; elle descend du massif de Soukharras, passe au sud du massif des Kroumirs, où elle baigne Ghardimaou et Souk-el-Khanis, stations du chemin de fer ; elle reçoit par sa rive droite l'oued Mellègue, affluent algérien, puis l'oued Kaled ou « fleuve jaune » (oued Safran), et l'oued Siliana, venant du plateau tunisien ; après avoir baigné Testour, elle tourne au nord-est en traversant une belle plaine où elle arrose Mejez-el-Bab, Tebourba, Fondouck et les ruines d'Utique ; puis elle se divise en deux branches pour finir dans la lagune de Porto-Farina, après un cours de 300 kilomètres, dont 240 dans la Tunisie.

L'oued *Mellègue*, affluent de la Medjerda, est plus long (280 kilomètres) que la partie supérieure du fleuve. Il naît dans le massif des Nememcha, aux confins de l'Aurès, sous le nom d'oued Meskiana ; puis il parcourt une région pleine de ruines antiques, y reçoit l'Aïn-Safra, et baigne à droite le plateau qui porte la ville sainte du Kef.

La *Méliana* coule du sud-ouest au nord-est comme la Medjerda, et se jette dans la baie de la Goulette.

Les chotts et leurs bassins. — La Tunisie est riche en chotts ou lacs, mais la plupart sont salés et presque sans eau.

Il faut citer, du nord au sud : la guérah Ichkel, voisine du lac maritime de Bizerte ; la sebkha Sedjoun, au sud-ouest de Tunis et en face de la lagune de cette ville ; la baie Djériba, qui reçoit l'Etboul ; la Kelbia, où débouche l'oued Marguélil, qui passe à Kairouan ; la sebkha Sidi-el-Hani, plus étendue, au sud-est de la même ville, et servant de débouché aux oueds Mansour et Fekka ; puis le Guerrara et le Mansouna, sans tributaires ; enfin les grands chotts Rharsa et Djérid.

Le chott Rharsa est la continuation du chott algérien Melrhir ; il reçoit en Tunisie l'oued Tariaouri, qui passe à Gafsa.

Le Djérid est le plus grand lac de toute l'Afrique septentrionale ; son niveau est inférieur à celui de la Méditerranée, et il fut compris dans le projet de mer saharienne du capitaine Roudaire, dont nous parlerons ci-après.

Régions physiques. — Comme en Algérie, on peut distinguer en Tunisie le Tell, le Plateau et le Sahara ; mais les deux premières divisions se confondent en une seule région, le Tell, moins élevée, quoique montagneuse et accidentée ; d'un climat chaud, mais supportable, elle est susceptible de devenir productive et peuplée comme elle l'était du temps des Carthaginois et des Romains.

Le Sahara tunisien participe au caractère du grand désert quant à son climat torride, à la sécheresse et à la stérilité de son sol ; toutefois la proximité de la mer et un accès plus facile permettent d'espérer dans l'avenir un progrès relatif.

Le *climat* et les *productions* naturelles de la Tunisie sont analogues à ce que nous connaissons de l'Algérie. Il est donc inutile d'insister ici sur ce point.

La mer des chotts. — C'est la dépression occupée par les chotts Melrhir, Rharsa et Djérid, dont le niveau paraît être inférieur de 10 à 27 mètres à celui de l'Océan, et que le capitaine Roudaire a proposé de transformer en une mer dite des chotts ou mer « saharienne ». On y amènerait l'eau de la Méditerranée par un canal de 20 kilomètres, creusé depuis le fond du golfe de Gabès jusqu'à la pointe du chott el-Fedjedj, partie orientale du grand chott Djérid. En y comprenant les chotts eux-mêmes, la mer saharienne n'aurait pas l'immense étendue qu'on lui supposait d'abord lorsqu'on croyait qu'une grande partie du Sahara était inondable ; elle atteindrait à peine 12 à 15 000 kilomètres carrés, soit l'étendue de deux départements français, avec une longueur de 70 lieues ; la nappe d'eau ainsi formée aurait eu, croyait-on, une influence salutaire sur le climat de la région, outre qu'elle aurait facilité l'accès des districts méridionaux de notre grande colonie africaine.

Mais, par suite d'une étude plus approfondie, une commission officielle a déclaré que l'exécution de ce projet serait aussi peu pratique que sans résultat avantageux. Non seulement les dépenses, évaluées à plus d'un milliard, seraient hors de proportion avec les revenus, mais l'inondation causerait la ruine des oasis aujourd'hui existantes, et convertirait en marécages insalubres des régions actuellement fertiles et habitées.

Quoi qu'il en soit, ce projet de mer saharienne, patronné jadis par M. de Lesseps, est ajourné pour un temps illimité, ce qui n'a pas empêché le célèbre ingénieur de proposer la création d'un port Roudaire, près de Gabès, en souvenir du promoteur de l'idée, mort il y a quelque temps, et le creusement de nombreux puits pour multiplier les oasis dans la région des chotts.

III. — GÉOGRAPHIE POLITIQUE

Ethnographie. — La population de la Tunisie, longtemps évaluée à 2 000 000 et plus d'habitants, atteint à peine 1 500 000 âmes, et ce chiffre est encore trop élevé eu égard à celui de l'Algérie.

La superficie est d'environ 120 000 kilomètres carrés, ce qui donnerait une densité de population de 12 habitants par kilomètre carré.

Les Tunisiens sont surtout des *Berbères*, race dominante et primitive, mêlés à des *Arabes*, race conquérante ; celle-ci a imposé sa langue, sa civilisation et sa religion, c'est-à-dire le mahométisme.

Il y a au moins 80 000 israélites dans les villes, dont 40 000 à Tunis, et le rôle de cette race juive dans l'administration, les finances, l'accaparement des biens, est le même ici qu'en Algérie et ailleurs. On compte, en outre, 60 000 catholiques, Italiens, Maltais, Français, Espagnols, quelques centaines de Grecs et de protestants anglais, allemands et autres.

Les Tunisiens. — D'une lettre datée de Tunis (1882) nous extrayons la

description ethnographique suivante : « J'ai vu tout d'abord des spécimens fort remarquables et fort malpropres de l'armée tunisienne : de l'artillerie de siège en blouse et en pantalon de grosse toile bise ; des officiers à hausse-col et à la tunique rapée et à ceinture d'or, les pieds nus dans des pantoufles de cuir ; des sentinelles en cafetan de drap noir, en loques, armés de fusils à piston encrassés de rouille ; des marchands accroupis derrière des malles chargées des produits du pays : poulets, pastèques, petits pains sans levain, figues, amandes, gâteaux arabes, sucreries, ceintures, burnous, fez, babouches, pipes, tabac, et que sais-je ! Des hommes superbes, fièrement drapés dans des burnous blancs, le turban blanc correctement entouré de rouge, le yatagan à la ceinture ; des portefaix arabes, maltais ou nègres, pieds nus et en guenilles ; des juives vieilles, jeunes, mégères ou femmes superbes au type biblique, blanches comme du lait, jaunes comme un coing, ou noires comme la suie... J'ai admiré les petits chevaux du pays, à la fière encolure, aux jarrets de gazelles, aux yeux pleins de feu, d'une élégance complète, conduits par une simple corde attachée au licol, attelés à des charrettes ou montés par des Maures aux membres énormes et à l'abdomen proéminent. J'ai vu des ânes bâtés et chargés à une hauteur dépassant leur taille, et de petits chameaux marchant gravement dans le sable des chemins. Je n'ai fait que traverser tout cela, mais j'ai eu le temps de me débattre contre les surprises du change de la monnaie du pays et d'apprendre, à mes dépens, que le prix demandé équivaut toujours au quart de la valeur et du prix accepté après le débat. » (G. RENAUD, *Revue de géographie*, 1882.)

Les Khroumirs. — La notoriété qui s'est attachée un instant au nom de cette peuplade mérite qu'on s'y arrête quelque temps.

« Les Khroumirs et les Ouchetteta, tribus peu industrieuses, mais adonnées à l'élevé du bétail, appartiennent à la race autochtone du nord de l'Afrique : ce sont des Berbères, et ils parlent, sauf quelques expressions locales, le dialecte usité parmi les populations de l'Aurès, c'est-à-dire le chaouïa. Autant les villages de nos Kabyles du Jurjura se présentent sous un aspect pittoresque et riant, autant le massif habité par les Khroumirs et les Ouchetteta offre un aspect misérable avec ses cabanes en branchages et ses huttes de pierre et de boue, recouvertes d'une charpente primitive sur lesquelles sont assemblées des plaques de liège. Les chefs seuls possèdent une maison construite en pierres et en mortier de terre ; encore partagent-ils cette demeure avec toute la domesticité animale : l'âne ou le mulet, la vache, la chèvre ou le bouc. L'unique chambre de l'habitation est divisée en parties inégales par un petit mur, qui s'élève à un mètre au-dessus du sol. La portion la plus vaste est réservée à la famille, tandis que l'autre, transformée en écurie, est occupée par les bestiaux. A l'entrée de chaque agglomération (pourrait-on dire village ?) est établi une sorte d'édifice public, que l'on appelle *djemmaa*, « lieu d'assemblée. »

C'est là qu'on se réunit à certaines heures pour discuter les questions d'intérêt commun. » (A. CHERBONNEAU, *Revue de géographie*.)

Ces détails font comprendre que la conquête tunisienne ne pouvait être longue ni difficile. La Tunisie, d'ailleurs, n'a pas eu d'Abd-el-Kader à nous opposer.

Gouvernement. — Bien que soumise à la France, la Tunisie reste une monarchie héréditaire ou *beylik*, que l'on désigne aussi fréquemment sous le nom de Régence. — Le souverain ou bey de Tunis est un prince de la famille de Ben-Ali-Tourki, originaire de Candie, qui occupe le trône depuis 1691 ; le bey actuel est Sidi-Ali, frère de Mohammed-es-Sadok, auquel il succéda en 1882.

L'hérédité se fait d'après la loi turque, stipulant que la couronne passe à l'aîné de la famille, frère ou fils.

Le représentant du gouvernement français en Tunisie porte depuis 1885 le titre de *Résident général* et relève du ministre des affaires étrangères. Il a sous ses ordres les commandants des troupes de terre et de mer et tous les services administratifs concernant les Européens et les indigènes.

Toutefois les indigènes sont régis selon le mode ancien : ils forment 41 tribus, groupées en 22 ouatangs ou caïdats (gouvernés par des caïds), dont la fonction propre est de rendre justice, et 31 tribus nomades ou mixtes (sédentaires et nomades), à la tête desquelles sont aussi des caïds nommés par le bey. Sous les caïds sont les khalifas (lieutenants) et les cheiks ou maires des communes et villages. Le code civil pour eux est le Coran.

« En conservant à la Tunisie son autonomie administrative, ses fonctionnaires nationaux, son budget, ses ressources propres, non seulement il résulte pour la métropole une économie considérable (évaluée à plus de trente millions), mais on fait acte de bonne politique, et c'est de cette façon que l'Angleterre a pu créer de vastes et florissantes colonies qui ne sont nullement à charge à la métropole. Sinon, à force de s'ingérer maladroitement dans tous les détails d'une administration minutieuse et jalouse, on froisse les intérêts locaux, les mœurs et habitudes nationales, et on se crée mille difficultés qui ont été cause jusqu'ici du peu de développement de nos colonies. » (Discours de M. Cambon, résident général à Tunis, 1885.)

Au point de vue militaire, la Tunisie forme trois commandements, ceux de Tunis, Gafsa et Gabès.

Nonobstant le peu de chrétiens, le pape Léon XIII a relevé, en 1884, le siège archiépiscopal de Carthage et Tunis, primatial d'Afrique, dont le premier titulaire fut le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger.

Villes principales. — A part Tunis, la Régence ne renferme pas de ville considérable, et l'on est d'ordinaire peu fixé sur les chiffres de population. Souvent on attribue à une bourgade la totalité des habitants de tout un canton ; il en est ainsi particulièrement dans les oasis, qui ren-

ferment plusieurs villages épars mais régis par une même municipalité.

TUNIS, grande ville de 130 000 habitants, le *Tunes* ou *Tunesium* des anciens, doit son importance à la destruction de Carthage par les Arabes au VII^e siècle. Cette nouvelle capitale de l'Afrique propre ou de la Tunisie actuelle est assise à seize kilomètres de la Méditerranée, au fond d'une vaste lagune nommée *El-Bahira* ou *Boghaz*, qui communique avec la mer par l'étroit canal de la Goulette. Adossée à une ceinture de collines, entourée d'une enceinte bastionnée que domine une kasbah ou citadelle ; pourvue de palais, de mosquées, de minarets, Tunis présente à distance un aspect pittoresque ; mais, comme dans toutes les villes orientales, des



Entrée du port de la Goulette.

rues étroites, sales et non pavées en rendent l'intérieur désagréable pour les Européens. Ceux-ci préfèrent habiter le nouveau « quartier franc », qui se forme au bas de la ville, autour des quais et des gares de chemins de fer. Dans les environs, le *Bardo* est un immense palais où le bey passait autrefois la belle saison.

Tunis est commerçante. Elle exporte dans tout l'Orient des armes blanches de luxe, des bijoux, des vêtements brodés, des selles, des babouches, des tapis, des essences précieuses ; c'est le principal centre d'exportation des céréales, de l'alfa et de l'huile d'olive de la contrée.

Les quais sont reliés par un chemin de fer au port de la *Goulette*, situé au débouché de la lagune tunisienne.

La *Goulette*, en italien la *Goletta*, « la gorge, » est ainsi nommée à cause de l'étroitesse du canal qui donne accès dans la lagune. C'est une ville de 4 000 habitants, renfermant un arsenal, des chantiers, des bassins, de grands magasins et un phare superbe. C'est aussi la principale forteresse du pays ; elle fut prise par Charles-Quint en 1535.

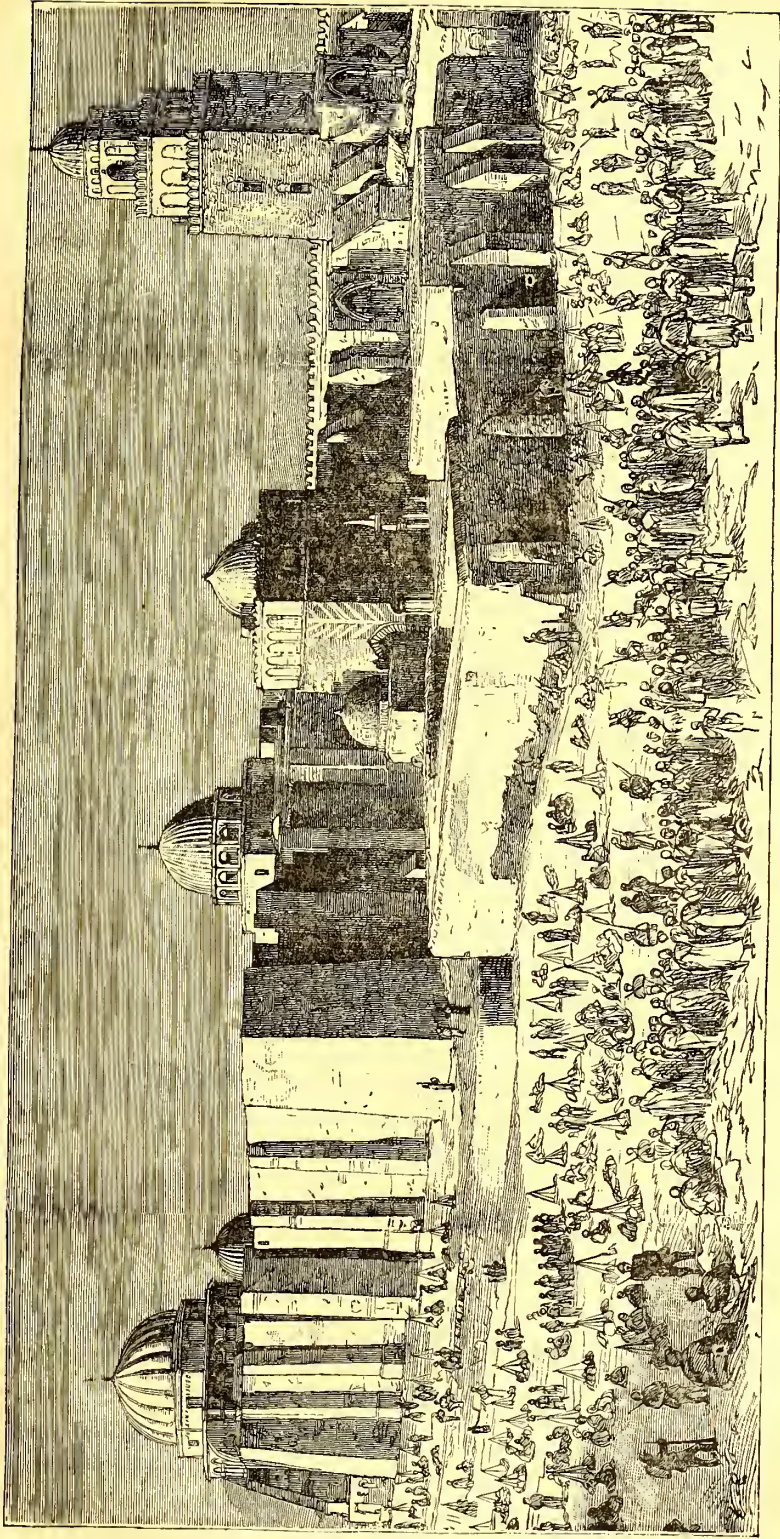
A trois kilomètres nord de la Goulette, sont les restes de l'opulente Carthage.

Carthage. — « On sait que, restaurée 860 ans avant Jésus-Christ, elle devint par la ruine de Tyr la première puissance maritime du monde ; plus tard, détruite par les Romains, puis colonisée par Auguste, elle jeta encore quelque éclat sous le christianisme ; mais enfin, après avoir été la capitale des Vandales en Afrique, elle tomba, vers la fin du VII^e siècle, sous les coups des Arabes pour ne plus se relever.

« Que reste-t-il de l'ancienne Carthage ?

« Cinq villages construits au milieu de ses ruines et avec ses ruines mêmes. La *Marsa*, sur l'emplacement de l'ancienne Mégara, le quartier des grands. C'est aujourd'hui l'habitation du bey régnant, des princes tunisiens, celle des consuls durant la moitié de l'année. *Sidi-Bou-Saïd*, sur le cap qui porte encore le nom de Carthage. La *Malga*, autour des anciennes citernes d'Adrien, dans l'ancien quartier des Mappales. *Douarel-Schott*, le « village du lac », à l'extrémité de l'ancienne Tœnia, qui bordait le lac de Tunis et donnait accès dans la ville. C'est par là que Scipion s'en empara. Enfin *Sidi-Daoud*, sur l'emplacement même de la triple enceinte qui fermait Carthage du côté de la terre. Le reste est parsemé de maisons de plaisance, les unes sur le bord de la mer, les autres sur les collines.

« Aucun souvenir chrétien n'y était en honneur, lorsque nous sommes entrés en Tunisie, sauf le monument national de Saint-Louis, élevé, il y a près d'un demi-siècle, sur un terrain cédé à la France. Aujourd'hui, les choses prennent un aspect nouveau. Saint-Louis, qui était dans le plus triste abandon, a vu se dresser sur le sommet de Byrsa, des édifices magnifiques. Deux communautés se trouvent établies à son ombre : le séminaire diocésain de Carthage et la maison d'études des missionnaires d'Alger. Dans le quartier de Mégara, sont établis le palais de l'archevêque, la maison des ecclésiastiques qui lui sont attachés, une chapelle dédiée à saint Cyprien, une chapelle paroissiale pour les catholiques qui commencent à se fixer à l'entour ; une maison pour les sœurs qui font l'école aux enfants de tous cultes et soignent les pauvres et les malades ; près des anciens ports, l'hôpital militaire du Kram, avec sa chapelle et ses sœurs ; sur le sommet de Byrsa, les travaux de la cathédrale définitive déjà commencés, à côté de la petite église Saint-Louis, desservie par les missionnaires et qui en tient provisoirement lieu. Près de l'ancien temple de Junon ou Vénus céleste, témoin de tant de cruautés et d'infamies, j'ai fait construire une chapelle dédiée à Marie, et j'en ai fait un centre de pèlerinage pour la portion la plus pieuse de notre population catholique, pour les Maltais. Deux orphelinats, l'un pour les garçons, l'autre pour les filles des Européens, sont préparés. Enfin un couvent de carmélites françaises, maltaises et italiennes, réalise la grande pensée



Mosquée de Kairouan.

de fraternité nationale qui est dans les vœux de tous et surtout dans les miens. » (D'après M^{er} LAVIGERIE, *Annales de la Propagation de la foi.*)

Ajoutons que le corps de l'illustre cardinal, mort à Alger en novembre 1892, a été ramené triomphalement à Carthage, où le digne successeur de saint Cyprien s'était fait préparer un tombeau dans la cathédrale en construction.

Kairouan, 20 000 habitants, au milieu d'une vaste plaine dont une partie est remplie de marais salés, est un grand centre commercial et le rendez-vous général des caravanes du Soudan. C'est une ville sainte des musulmans, dont l'entrée était sévèrement interdite aux chrétiens ; mais, en 1881, elle dut ouvrir ses portes à l'armée française. Fondée en 670 par les Arabes, elle fut longtemps la capitale de l'Afrique septentrionale ; elle est remarquable par ses nombreuses mosquées. Son industrie consiste dans la fabrication des tapis, des articles de sellerie brodée d'or, des babouches d'un travail admirable.

« Kairouan, bien déchue de son ancienne splendeur, est dans une enceinte en briques de 3125 mètres de développement, de 10 mètres de hauteur, avec meurtrières et créneaux, flanquée, de 20 mètres en 20 mètres, de tours rondes ou de tourelles. Cinq portes s'ouvrent dans ce mur, autour duquel Kairouan se prolonge par ses faubourgs de *Kablia* (du sud) et de *Djiblia* (de la montagne), par cinq autres faubourgs, des cimetières, des ruines et des décombres. Les constructions religieuses y abondent. La mosquée principale, qui jouit dans tout le monde musulman d'une célébrité proverbiale, est un bel édifice dont l'origine remonte à la fondation de la ville et qui date dans sa forme actuelle de 827 ; récemment encore, aucun *roumi* (chrétien) ne pouvait y pénétrer, et d'ailleurs la ville même était interdite aux non-croyants, si bien que très peu d'Européens y sont entrés avant 1881, trois ou quatre seulement. La mosquée a été construite en pierres de taille provenant de *Suffetula* (Sbeitla) : c'est un immense quadrilatère de 140 mètres de côté, environné d'un mur d'enceinte haut de 8 mètres, épais de 6, flanqué d'énormes contreforts, percé de plusieurs portes et dominé par une grande tour carrée, très large à sa base et couronnée de trois étages en retrait les uns sur les autres ; on l'aperçoit de fort loin. L'intérieur est une véritable forêt de magnifiques colonnes en onyx, porphyre et marbre blanc veiné de rose, chefs-d'œuvre de la sculpture romaine, supportant avec leurs chapiteaux corinthiens la voûte plate ornée d'arabesques en stuc et en plâtre ; il y en a plusieurs centaines, tirées des temples romains qui abondaient dans cette contrée ; une superstition défend aux musulmans d'en calculer le nombre sous peine de perdre la vue. Une même croyance veut que toute personne en état de péché soit incapable de passer entre deux colonnes qui proviennent d'une église chrétienne de l'époque romaine. » (O. NIEL et VIVIEN DE SAINT-MARTIN, *Dictionnaire géographique.*)

Un escalier de 129 marches monte à la plate-forme du minaret, d'où l'on découvre un magnifique panorama.

Après avoir donné ces détails sur Tunis, Carthage et Kairouan, passons rapidement en revue les autres lieux remarquables de la Régence, en procédant de l'ouest au nord, à l'est et au sud.

El-Kef, « le Rocher, » 5 000 habitants, bâtie à 800 mètres d'altitude, sur un escarpement du bassin de Mellègue, est la principale ville militaire et commerçante de la Tunisie occidentale. C'est la *Sicca venera* romaine.

Au nord de la Medjerda, il faut signaler *Béja*, 4 000 habitants, la *Vacca* antique, ville forte et marché de céréales ; *Aïn-Draham*, poste



Bizerte.

militaire récemment établi pour la surveillance des tribus kroumires ; — *Tabarka*, sur la côte inhospitalière des Kroumirs, en face l'îlot de même nom, avec une rade où débarquèrent les Français en 1881 ; — *Mateur*, 3 000 habitants, centre agricole, au sud de Bizerte.

Bizerte, 5 000 habitants, est l'ancienne *Hippo-Zaritus* des Phéniciens, jadis puissante et célèbre par ses pirates. Ville la plus septentrionale de la Tunisie, elle est située au sud-est du cap Blanc, sur un goulet ensablé qui conduit de la mer à un lac intérieur, le *lac de Bizerte*. On y crée un vaste port militaire, un second Toulon, capable de tenir en échec la puissance de Malte.

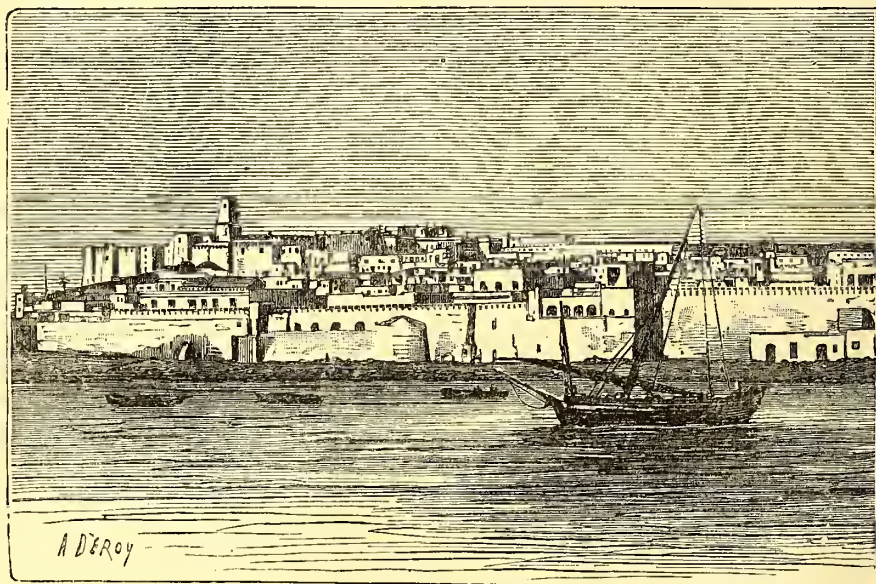
Porto-Farina, sur une baie dont le goulet est obstrué par les alluvions de la Medjerda, a perdu son importance maritime d'autrefois, et n'a pas un millier d'habitants. De la célèbre *Utique*, il ne reste que l'emplacement sur la rive gauche de la Medjerda.

Au sud de la fertile et populeuse presqu'île de Dakhéla, *Hammamet*, 5 000 habitants, ville maritime, mais sans port, est appelée la « cité des

Pigeons », à cause des innombrables oiseaux de ce genre qui nichent dans les montagnes voisines.

Sousse ou *Sousá*, 10 000 habitants, n'a qu'une rade d'atterrissement d'assez difficile accès, mais qui sert de port à Kairouan, à laquelle elle est reliée par un chemin de fer; elle se distingue par les millions d'oliviers de ses jardins et sa grande exportation d'huile pour Marseille. Ville forte, d'origine phénicienne, c'est l'*Hadrúmetum* des Romains; elle subit de nombreux sièges et fut bombardée en 1881.

Monastir ou *Mistir*, 9 000 habitants, n'a jamais eu de monastère chré-



Sousse.

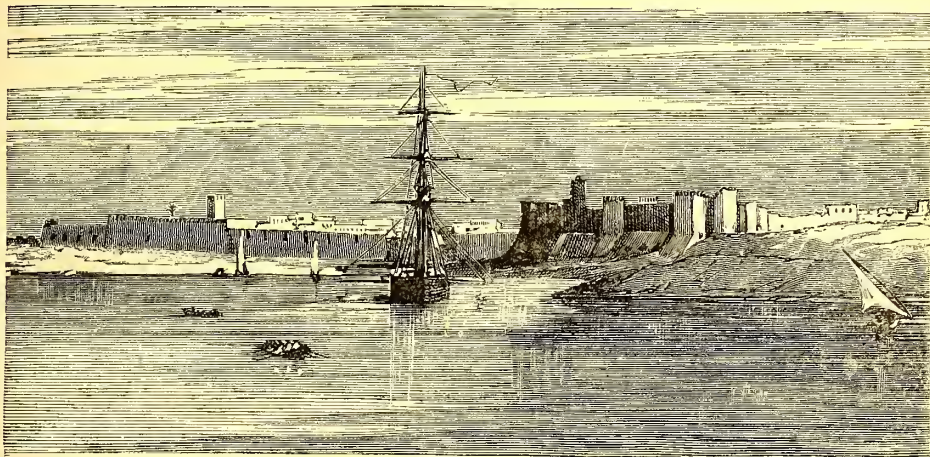
tien, comme son nom semblerait l'indiquer. C'est un port fréquenté, quoique ensablé, et cette ville passe pour la plus propre de la Tunisie.

Mahadia, cité du « Mahdi ou guide », 8 000 habitants, est assise sur un rocher en mer, non loin de l'ancienne *Thapsus*, où César écrasa les Pompéiens. Ce fut la capitale des premiers califes fatimites, et, au moyen âge, le port le plus fréquenté par les chrétiens, qui l'appelaient Africa. Elle s'adonne surtout à la pêche de la sardine.

A trois lieues au sud-ouest de Mahadia, on va admirer, près du village d'*El-Djem*, les ruines de *Thysdrus*, comprenant l'un des plus grands et des mieux conservés de tous les amphithéâtres élevés par les Romains. Cet énorme édifice occupe le sommet d'une colline de 185 mètres d'altitude et s'aperçoit de trois lieues à la ronde; de forme elliptique, il mesure à l'intérieur 150 mètres dans son grand axe. Il fut fondé probablement par Gordien l'Ancien, qui avait été proclamé empereur dans la ville de Thysdrus. Nul endroit n'était mieux choisi pour la célébration des fêtes; plu-

sieurs fois aussi cette construction géante servit de forteresse, et la fameuse prêtresse Kahina s'y défendit contre les envahisseurs arabes en l'an 689. C'est encore dans l'amphithéâtre d'El-Djem que les chefs et les délégués des tribus méridionales de la Tunisie décidèrent, en 1881, le soulèvement général contre les Français.

Sfakès ou *Sfax*, l'ancienne *Taphrura*, est une jolie et industrielle ville de 20 000 âmes, ayant une rade sûre quoique peu profonde. C'est, après Tunis, le principal centre du commerce de la Régence avec l'Europe. Elle fut prise par les Français en 1881. — Les îles *Kerkennah*, en face de Sfakès, comptent 10 000 habitants.



Monastir.

Gabès, l'ancienne *Ta-Capé*, est située au fond du golfe de ce nom. Ce n'est point une ville, mais un groupe de villages peuplés de 12 000 habitants disséminés au milieu de magnifiques jardins; elle est le débouché des produits de la riche plaine d'El-Arad.

Gafsa ou mieux *Capsa*, 4 500 habitants, est située dans le Djérid ou pays des Palmes, sur un tributaire du chott Rharsa. Ville considérable sous les Numides et les Romains, elle est encore aujourd'hui une station importante des caravanes et une bonne position militaire, occupée par les Français depuis 1881.

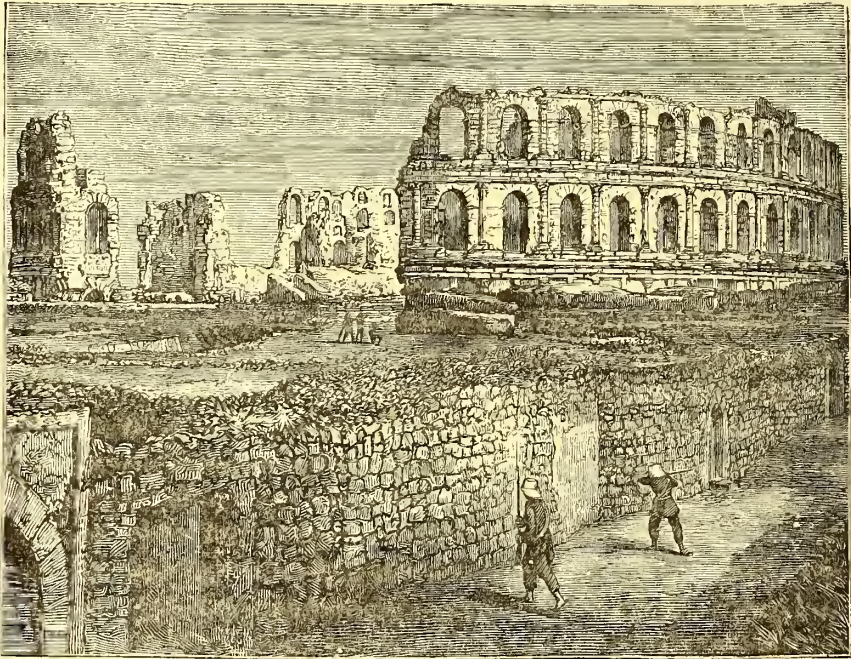
Nefta et **Toseur**, entre les chotts Rharsa et Djérid, sont deux groupes de villages de 8 à 10 000 habitants, situés dans deux des plus belles oasis du Sahara. Ce sont des centres politiques et religieux, en même temps que des marchés agricoles.

Kbilli et **Douz**, au sud du chott Djerid, sont des lieux d'échanges entre les Tunisiens et les Tripolitains.

Île Gerbi. — L'île *Djerba* ou *Gerbi*, située au fond du golfe de Gabès, est la plus grande île africaine de la Méditerranée. C'est la légende

naire *Meninx*, l'île des *Lotophages* ou des mangeurs de lotus, plante qui y croît partout à l'état sauvage. Elle renferme de curieux monuments romains, tels que l'arc de triomphe de Marc-Aurèle, et une bizarre pyramide élevée par les Turcs et renfermant les têtes des Espagnols tués dans un combat en 1558. L'île, dont la superficie est de 640 kilomètres carrés, est habitée par 25 000 Berbères, qui passent pour les plus industrieux jardiniers, tisserands et pêcheurs de l'Afrique septentrionale.

Tout le territoire de Djerba est divisé en enclos ou jardins, dont chacun renferme la demeure du cultivateur et le puits au moyen duquel on supplée,



Amphithéâtre d'El-Djem.

par l'irrigation, au manque absolu d'eau courante; on y cultive surtout le raisin, l'olive, la figue, la grenade et aussi le blé, l'orge et les légumes. — Les tisserands fabriquent des tissus de laine et de soie; ils confectionnent des haïks ou vêtements, qu'ils vont vendre à Tunis et jusque dans le Sahara. — Pêcheurs et marins, « les Djeraboïs » exportent au loin les éponges, ainsi que le poisson qu'ils ont salé et séché; mais l'antique pêche du mollusque, sorte de *buccin*, qui produit la pourpre, est aujourd'hui négligée.

L'île, divisée en cinq « houmet » ou quartiers, n'a pas de villes, mais de gros villages où se tiennent les marchés; le principal est l'Houmet-Souk, au nord. Les côtes sont défendues par de vieux forts du moyen âge, en très mauvais état, « et il arrive souvent, dit H. Duveyrier, que le nombre des artilleurs est inférieur à celui des pièces rouillées qu'ils auraient à servir en cas d'attaque. »

Industrie et commerce. — Comme tous les pays musulmans, la Tunisie ne possède ni agriculture ni industrie progressives. Toutefois le sol, quoique mal cultivé, produit l'orge, le froment, le dourah, dans le Tell. On cite l'olive de Sousse, l'indigo de Nefta, la pistache de Sfakès, le caroubier, le jujubier, surtout les dattes renommées du *Beled-el-Djérid*. L'agriculture pastorale élève de beaux chevaux de race barbe, des mulets excellents, des chameaux, des bœufs de petite taille et des moutons à grosse queue:

Il y a des mines de différents métaux, mais celles de fer du pays kroumir sont seules exploitées, ainsi que la carrière de marbre de Chemtou; le sel et la soude sont communs dans les chotts.

L'industrie se contente de la fabrication d'objets usuels, d'articles de ménage, auxquels il faut joindre les armes et les vêtements de luxe, les calottes rouges ou chéchias, les soieries et tapis, les peaux maroquinées.

Le commerce intérieur, assez actif, ne dispose pas de routes carrossables, mais on commence à en tracer. Déjà un chemin de fer relie Tunis à l'Algérie par la vallée de la Medjerda; d'autres vont de Tunis à la Marsa et à la Goulette; une ligne réunit la capitale à Sousse, qui fut pendant la guerre et se trouve encore reliée à Kairouan par un chemin de fer à voie étroite. D'autres lignes sont en construction.

Des lignes télégraphiques, exploitées par la France, traversent le pays, et un câble sous-marin rattache le réseau tunisien à Alger par Bône, et à la France par Malte, la Sardaigne et la Corse.

Le commerce extérieur, assez important, est d'environ 100 millions de francs; il se fait d'une part avec le Sahara par caravanes, dont le rendez-vous principal est Kairouan; d'autre part, par mer avec l'Italie, Malte, l'Angleterre, la France.

Il exporte des céréales : blé et orge, de l'huile d'olive; des vins, des légumes, des oranges, figues et dattes; de la soude, des peaux, du corail. Il importe pour le pays et pour l'intérieur de l'Afrique des cotonnades anglaises, des soieries françaises, des verroteries de Venise, des couteaux, de la poudre. — Le triste commerce des esclaves pour les pays turcs est prohibé, même officiellement, par un édit du bey actuel, rendu en 1890.

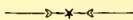
Les principaux ports sont : Tunis, dont la position commerciale est excellente et qui fait les 5/6 du trafic; Bizerte, Porto-Farina, Hammamet, Sousse, Sfakès, Gabès, que nous rangeons par ordre de position géographique. Le mouvement des ports se chiffre déjà par 2 000 000 de tonnes, ce qui accuse un progrès sérieux réalisé depuis notre occupation; aussi est-il permis de prévoir pour la Tunisie devenue française un avenir plus prospère que pour l'Algérie elle-même.

LA

CROISADE ANTIESCLAVAGISTE

ET LE

PARTAGE POLITIQUE DE L'AFRIQUE



La France, nation catholique et chevaleresque, était prédestinée à remplir souvent dans le monde le rôle de protectrice des faibles et de civilisatrice des peuples.

Au temps des croisades, saint Louis, notamment, s'est vu aux prises avec l'islamisme oppresseur et corrompateur ; et s'il a trouvé au siège de Tunis un si glorieux trépas, c'était, pourrait-on dire, afin de prendre possession de cette terre africaine du nord et de l'ouest, dont les derniers traités avec l'Angleterre viennent, six siècles après, de confirmer la propriété à la France.

En effet, l'Afrique française s'étend aujourd'hui diplomatiquement du rivage de la Méditerranée aux côtes de l'Atlantique, au golfe de Guinée et aux rives du Congo, sur une longueur de 6 000 kilomètres de l'est à l'ouest et autant du nord au sud, ce qui fait une surface dix-huit fois plus étendue que celle de la France elle-même.

Dans cet immense domaine, à peine entrevu, vivent deux races antagonistes : l'une, la race arabe et musulmane, dominatrice et despotique ; l'autre, la race nègre, victime et esclave de la première.

La lutte fratricide de ces deux races, vieille comme l'histoire, s'est aggravée il y a plus de mille ans par l'envahissement des doctrines égoïstes et sensuelles du mahométisme, longtemps combattu par les croisades ; et il a fallu arriver jusqu'à notre époque pour voir s'organiser enfin la ligue des peuples chrétiens, non plus pour sauver la terre sainte, mais pour délivrer le continent africain.

C'est à la voix de Léon XIII que le cardinal Lavigerie, l'illustre primat d'Afrique, s'est fait l'apôtre de la rédemption des noirs, en prêchant aux peuples et aux gouvernements, à Paris, à Londres, à Bruxelles et à Rome, l'opportunité d'une nouvelle croisade contre l'islamisme.

La parole puissante du nouveau Pierre l'Ermitte a été doublement efficace. Non seulement les peuples ont compris et apporté leur concours sous forme d'offrande, mais les rois se sont entendus à la conférence diplomatique antiesclavagiste de Bruxelles, en 1890, pour organiser une action commune contre l'esclavage et la traite des nègres.

En septembre de la même année, un autre congrès antiesclavagiste libre était réuni à Paris, tant pour constater l'excellence des mesures déjà prises et prévoir les mesures qui restent à prendre, que pour rendre hommage au vénérable cardinal Lavigerie du succès de son entreprise glorieuse.

Dans ce congrès international, il a été donné à l'auteur du présent ouvrage d'expliquer dans une conférence publique, au moyen d'une grande carte par lui dressée, quel est le domaine de la traite en Afrique, et quelles sont les zones d'action dévolues à chacune des puissances coloniales, en vue de la répression de la traite sur terre et sur mer.

Cette question humanitaire et sociale étant de nature à mieux faire comprendre la grandeur de la tâche réservée à la France dans cette croisade africaine, nous reproduirons ici cette conférence, du moins dans sa partie générale¹.

« L'Afrique, cet immense continent, est trois fois plus étendue que l'Europe, cinquante-six fois plus que la France. Nous ne nous figurons pas très bien la superficie d'un pays pareil. Pour vous en donner une idée, prenons comme unité de comparaison la surface de la grande île de Madagascar, laquelle, déjà plus grande que la France, serait cependant contenue au moins quatre fois dans l'État du Congo, par exemple. La comparaison frappe plus encore si l'on nous dit que le Congo belge contiendrait plus de soixante-dix fois la Belgique elle-même, qui le possède par son roi.

« Voilà quant à l'idée de grandeur. Passons à la constitution physique du sol, qui a une si grande influence sur l'habitabilité d'une contrée.

« Sans nous arrêter à la description des côtes, qui sont généralement basses et peu hospitalières, disons que l'Afrique comprend trois grandes divisions naturelles :

« 1° Dans la partie septentrionale, jusqu'à la latitude de Tombouctou, c'est le *Sahara*, ce sont les déserts arides qui dominent; l'eau y manque,

¹ NOTA. Ce premier congrès antiesclavagiste libre et international, convoqué par le cardinal Lavigerie deux ans après le début de l'œuvre, se réunit à Paris les 21, 22, 23 et 24 septembre 1890. Il comptait, à côté de l'illustre primat d'Afrique : M^{sr} Brincat, évêque d'Adrumète, directeur général de l'Œuvre antiesclavagiste; M^{sr} Livinhac, évêque du Victoria-Nyanza, en Afrique; M^{sr} Lagrange, évêque de Chartres; M. Keller, sénateur, président du congrès, et de nombreux délégués des sociétés de France, de Belgique, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie, d'Espagne, de Portugal, etc.

La carte d'Afrique qui a servi à la démonstration, étant de grandes dimensions, indiquait les traits physiques, les villes, les routes des caravanes et autres détails que le croquis ci-après du partage politique (p. 125) n'aurait pu reproduire.

et il n'y a pas de fleuves, parce que les fleuves sont le résultat des pluies. Or, pour de simples raisons météorologiques, cette région étant dans la zone des calmes, les pluies y sont rares ou nulles ; de là, cette suite de déserts qui traversent non seulement l'Afrique, mais encore l'Asie, par l'Arabie, la Perse, jusqu'au nord de la Chine.

« Naturellement, dans ces déserts où l'agriculture n'est guère pratique, les habitants, très clairsemés, sont nomades ; ils conduisent leurs troupeaux de steppe en steppe, selon l'époque de la pousse des herbages ; c'est la région pastorale, toutefois parsemée d'*oasis* cultivées.

« 2° Au contraire, la partie centrale de l'Afrique, du lac Tchad au lac Nyassa, que, dans notre jeunesse, les meilleures cartes laissaient en blanc avec l'étiquette de *régions inhabitées*, cette partie centrale, dis-je, est aujourd'hui reconnue comme la plus riche, la mieux arrosée, la plus productive, la plus peuplée. C'est là que coulent le Niger et son affluent la Binoué ; c'est de là que le Nil égyptien sort des grands lacs Victoria, Albert et Edward, que nous ont fait connaître les Speke, les Baker, les Stanley ; c'est là que s'étale ce prodigieux fleuve du Congo, découvert par Livingstone et Stanley, et qui a pour tributaires les lacs Tanganika, Moéro, Banguélo ; d'autres, non loin du lac Nyassa, affluent du Zambèze. C'est là aussi que se trouve cette étrange forêt congolaise, si bien décrite par Stanley qui l'a traversée, et qui couvre à elle seule un territoire équivalent à la France et à l'Espagne réunies.

« Stanley s'est demandé pourquoi cette végétation luxuriante, baignée dans une atmosphère extraordinairement humide. Il en trouve l'explication dans la présence des surfaces lacustres elles-mêmes, et aussi dans la proximité des montagnes neigeuses du Ruwenzori, du Kénia et autres du grand plateau central, montagnes dont la hauteur arrête et condense les nuages venus des deux Océans. Comme nous le dirons, ces régions si bien arrosées et si plantureuses sont la patrie des peuples nègres ; mais aussi, malheureusement, c'est la région de la chasse à l'homme.

« 3° Au sud, la troisième grande division naturelle comprend le bassin du Zambèze jusqu'au Cap. Les richesses minérales abondent, et les steppes herbeuses qui y dominent ont pour conséquence la vie pastorale qu'y mènent, non seulement les indigènes, mais encore les colons européens.

« Ajoutons que, par l'élévation de leur altitude, 1 000 mètres en moyenne, la région des grands lacs et l'Afrique australe ont un climat plus salubre et plus supportable que ne le ferait supposer leur situation intertropicale.

« Ces considérations d'ordre physique étaient utiles pour comprendre ce que nous allons dire des populations africaines.

« Au point de vue ethnographique, le continent comprend deux grandes divisions de races :

« 1° Les régions sèches du nord et du nord-est sont particulièrement habitées par les races blanche et brune et leurs métis, c'est-à-dire par

les Arabes, les Berbères et autres sémites, par les Nubiens, les Gallas, les Somalis et autres Éthiopiens. Ce sont des peuples nomades, guerriers, conquérants, vivant de négoce ou de rapines. Professant l'islamisme, ils s'adonnent particulièrement à la chasse et au trafic des esclaves.

« 2° Plus au sud, dans le Soudan, sont les *nègres* proprement dits et, dans l'Afrique centrale, les *Bantous*, autres variétés de la race noire. On aurait tort, en effet, de confondre les noirs en un seul type ; ils sont de familles très diverses, de physionomies très variées, et les nuances physiques et morales qu'on observe parmi elles sont aussi distinctes qu'entre l'Européen et le Chinois. En général, ces noirs, groupés en peuplades peu nombreuses, vivent de la culture du sol, sont de mœurs paisibles, simples, naïves, superstitieuses, quoiqu'ils soient très aptes à une culture intellectuelle plus élevée qu'on ne le pense généralement. Malheureusement, leur crédulité, exploitée par des féticheurs, les rend souvent cruels, anthropophages même, et leur simplicité de grands enfants les laisse à la merci des tyrans de toute espèce.

Au point de vue social, politique et religieux, la différence est tout aussi profonde. Les blancs arabes et leurs métis, en introduisant en Afrique les pratiques du mahométisme, ont vu partout chez les noirs, fétichistes, une proie à saisir, des esclaves à subjuguier, un bétail humain à traiter de toutes façons par le fer et par le feu, tâche dont ils ne s'acquittent, hélas ! que trop bien. C'est un à deux millions de nègres qu'ils pourchassent annuellement, tuant les uns, emmenant les autres en esclavage, au risque d'en perdre les trois quarts en route.

« Arrivons donc à cette grave question de la traite.

« Notre carte indique par une teinte bistre spéciale la région où sévit la chasse à l'homme, et par des traits noirs les routes de caravanes que suivent les convois d'esclaves. Ces indications ne sont pas arbitraires ; elles ont un caractère officiel, car je les ai prises sur un document qui a servi à la conférence diplomatique de Bruxelles.

« *L'aire de la traite* couvre environ la moitié centrale du continent africain. Sa limite coïncide au nord avec celles du Soudan et des peuples nègres ; elle se dirige de Médine, en Sénégambie, vers Tombouctou, le lac Tchad et Kartoum, sur le Nil ; de là elle traverse l'Abyssinie et le Somal, longe à courte distance les côtes orientales jusqu'au bassin du Zambèze, dans le pays des Matabélés. Dans l'Afrique australe et occidentale, où les Européens ont plus d'influence, la limite de la traite s'éloigne des côtes, surtout dans le bassin du Congo, qu'elle remonte jusqu'aux Stanley-Falls, à 1500 kilomètres de la mer. De là elle se dirige à travers le Cameroun allemand et le Niger anglais pour aboutir au Dahomey, de triste célébrité, et au pays de Kong, aujourd'hui soumis à la France.

« C'est dans cette immense surface, beaucoup plus grande que l'Europe,

que s'exerce la cruelle chasse à l'homme. C'est de là qu'on enlève chaque année trois cent mille nègres pour l'exportation ; et, comme pour un esclave qui arrive à la côte, cinq ou six autres malheureux ont péri dans l'attaque de leurs villages, ou sont morts en route de faim et de mauvais traitements, c'est donc, comme je l'ai dit, peut-être deux millions de victimes faites annuellement par les féroces négriers mahométans ! Qu'on juge par là de l'admirable fécondité de cette race nègre, ainsi constamment décimée, et réparant ses pertes pour maintenir son chiffre actuel de population qu'on évalue en général à cent vingt millions d'âmes.

« Quel espoir ne doit-on pas fonder sur cette vitalité elle-même ! Arrive le jour de la libération tant souhaitée, vienne la protection efficace des Européens, ces cent vingt millions de noirs, régénérés par le christianisme, deviendront dans un siècle quatre cents millions, et avant deux siècles peut-être un milliard d'êtres humains, que l'Afrique, si féconde, nourrira sûrement sans difficultés. Quelle conquête d'âmes pour le ciel ! Quelle belle perspective pour l'œuvre antiesclavagiste du pape Léon XIII et du cardinal Lavigerie !

« Arrivons à la répression de la traite ; c'est le sujet qui nous tient le plus au cœur.

« Je n'ai pas à entrer dans les détails des résultats du congrès diplomatique de Bruxelles, qui concordent si bien avec nos aspirations. Cependant je signalerai sur cette carte les grandes lignes de caravanes qui, partant des marchés de l'intérieur, se dirigent naturellement vers la côte, du moins dans l'Afrique septentrionale et orientale, où l'action de l'Europe est encore trop récente pour être complètement efficace.

« Remarquez toutefois que, pour ménager l'honorabilité des puissances, on a supprimé les parties de routes accédant aux ports de ces côtes, où peut-être se fait encore, quoique frauduleusement, l'embarquement des esclaves. Ainsi, telle route aboutirait à Quiloa, telle autre à Mombaza ; mais, depuis que les Allemands et les Anglais y veillent, les traitants évitent ces ports pour embarquer clandestinement aux environs.

« Afin d'y porter remède, l'Acte général de Bruxelles (art. XXI) a établi sur les mers orientales une zone de surveillance que vous voyez tracée sur la carte, et dont la limite, partant de Quilimane, descend jusqu'au sud de Madagascar, englobe cette île et remonte en ligne droite vers l'entrée du golfe Persique. Entre cette ligne et la côte, tout croiseur autorisé doit, dans certaines conditions, arrêter les bâtiments indigènes suspectés de faire la traite.

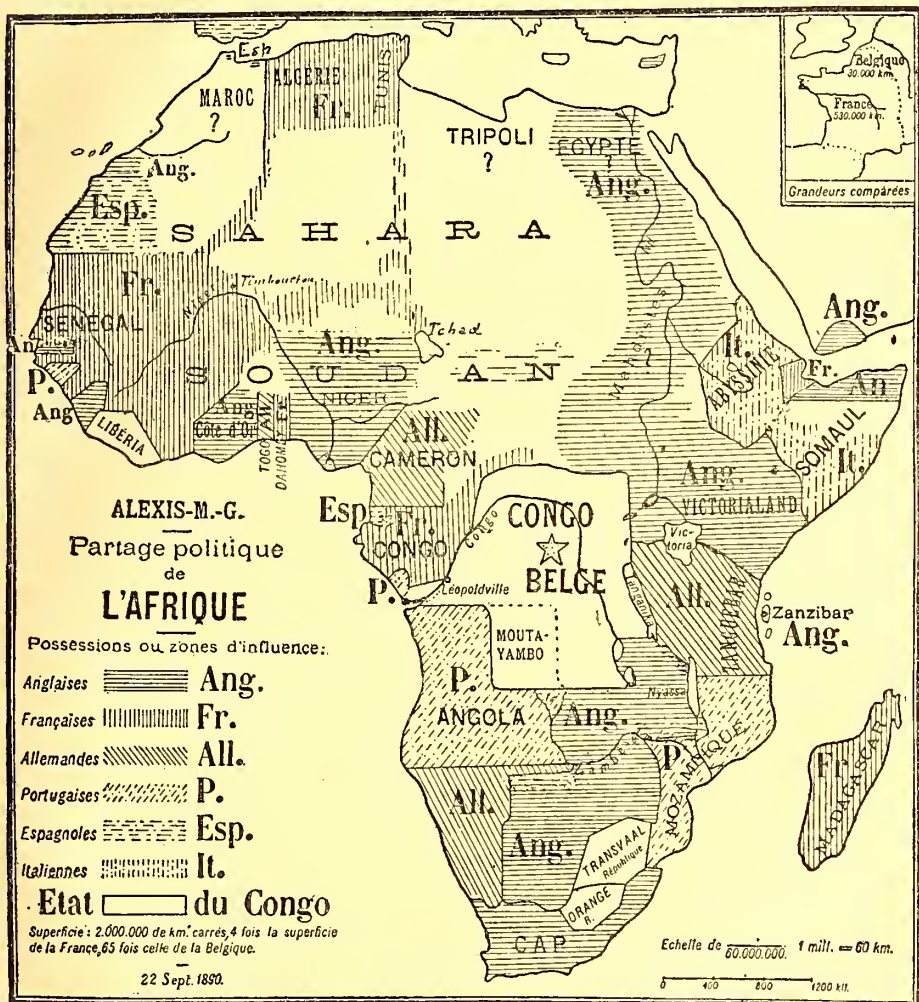
« Une autre délimitation est celle de la zone d'interdiction ou de réglementation de l'entrée des armes à feu, des munitions et des spiritueux. Cette zone comprend les trois quarts du continent, du 20^e degré de latitude nord au 22^e degré de latitude sud, ainsi qu'une bande maritime de 100 milles marins (art. VIII et XV).

« Mais qui exercera cette surveillance sur terre et sur mer, de façon à amener un résultat pratique ? Ce seront naturellement les puissances

LE PARTAGE POLITIQUE DE L'AFRIQUE

AU 1^{er} JANVIER 1895

- 1^o Aux Français : l'Algérie et la Tunisie, le Sahara central jusqu'au lac Tchad, le Soudan occidental, le Sénégal, la Guinée avec la côte d'Ivoire et le Dahomey, le Congo occidental jusqu'au lac Tchad, Madagascar, Oboek.
- 2^o Aux Anglais : le cap Juby, la Gambie, Sierra Leone, la Côte d'Or, le bas Niger et le Soudan central, le Cap et la Zambézie, Zanzibar et le haut Nil, la côte d'Adel, l'occupation de l'Égypte.



- 3^o Aux Allemands : le Togoland, le Cameroun, le Damara, le Zanguebar méridional.
 - 4^o Aux Portugais : le Cacheo, l'Angola, le Mozambique.
 - 5^o Aux Espagnols : Ceuta, la côte du Sahara, Corisco (Gabon).
 - 6^o Aux Italiens : le Somal, l'Abyssinie et son littoral.
 - 7^o Aux Belges : l'État indépendant du Congo.
 - 8^o Aux Turcs : la Tripolitaine, la suzeraineté de l'Égypte.
 - 9^o Libres encore : le Maroc, le Sahara et le Soudan (parties orientales).
- Les républiques de Libéria, de l'Orange et du Transvaal sont ici hors de cause.

européennes qui se sont partagé dans ces derniers temps les territoires africains, et chacune y est intéressée, surtout dans la zone d'influence qu'elle s'est attribuée par accord avec les puissances voisines.

« Si on fait le tour des côtes africaines, abstraction faite des îles, on peut remarquer qu'elles sont découpées en plus de trente portions appartenant à six puissances européennes : la France, l'Angleterre, l'Allemagne, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, outre l'État indépendant du Congo belge, sans parler du Maroc ni des trois républiques libres : Libéria, Orange et Transvaal.

Un mot particulier pour l'État du Congo ; car, quoique jeune encore, c'est lui qui présente peut-être le mieux en Afrique le type d'un État chrétien constitué de toutes pièces en moins de dix années.

« On sait l'origine de cet État. C'est en 1876 que le roi Léopold II forma une *Association internationale pour la civilisation de l'Afrique*, par la création de stations scientifiques et hospitalières, ayant notamment pour but la suppression de l'esclavage.

« Des postes étaient déjà établis dans la région orientale, sur la route de Zanzibar au lac Tanganika, lorsque Stanley, qui venait de descendre le Congo dans sa mémorable expédition de 1875-1877, fut appelé à Bruxelles. Le roi le chargea, dès l'année 1879, de remonter le même fleuve en créant des stations sur ses rives et en signant des traités avec les indigènes. Cinq ans après, 1885, le Congrès de Berlin, après avoir statué la liberté commerciale du bassin hydrographique du Congo, prolongé conventionnellement jusqu'à l'océan Indien ; après y avoir interdit la traite des nègres, reconnut la souveraineté du roi des Belges sur le territoire qui constitue l'État du Congo.

« Nous n'avons pas à parler ici de l'avenir commercial de ce vaste pays. Disons seulement que son organisation administrative, judiciaire, militaire et religieuse est complète. Des Pères du Saint-Esprit et des missionnaires belges de Bruxelles évangélisent le bas et le moyen Congo, tandis que les Pères Blancs du cardinal Lavigerie sont établis à Mpala, à Kibanga et à Karéma, sur les rives du Tanganika. C'est à Mpala aussi que le brave capitaine français Joubert, ancien zouave pontifical, s'est constitué un petit royaume qu'il défend avec une troupe de nègres disciplinés et aguerri, capables de repousser les agressions des traitants arabes.

« Au point de vue antiesclavagiste, je crois intéressant de vous signaler deux camps retranchés, établis par l'État et gardés chacun par une milice d'un millier d'indigènes commandés par des officiers belges. L'un de ces camps, au confluent du Congo et de l'Arouwimi, s'oppose à la descente des Arabes, qui ravagent encore la région forestière au-dessus des Falls ; et l'autre, le camp du Lomami, met en échec les traitants de Nyangoué. Bien plus, un résident belge surveille les agissements de Tippou-Tip lui-

même dans sa capitale de Kassongo. Désormais tout danger sérieux ayant disparu, l'État congolais a autorisé le comité antiesclavagiste belge à mettre en route son expédition, qui a pour but de lancer un premier bateau à vapeur sur le haut Congo et un second sur le Tanganika même. Espérons que dans un an peut-être les pavillons protecteurs belges et congolais flotteront sur ce lac, de concert avec le pavillon des missions anglaises, qui s'y trouve déjà.

« Je me suis attardé avec cet État du Congo, parce que, placé au cœur de l'Afrique centrale, il montre ce que l'on pourra obtenir également pour la cause antiesclavagiste dans les possessions qui l'entourent, et que je vais vous signaler rapidement. »

L'espace nous force à supprimer ici ces détails. La carte d'Afrique ci-jointe y suppléera. Le conférencier termina par ces lignes :

« Que ce partage africain ait souvent pour mobile les intérêts politiques et commerciaux, rien de plus naturel : ce sont là les petits calculs humains. Pour nous, je crois qu'il est plus consolant d'y voir des desseins providentiels, des vues de la miséricorde divine pour la régénération et la christianisation de nos frères de races noires. Commencer par la suppression de la traite et arriver à l'abolition de l'esclavage, tel est en ce moment le vrai rôle des puissances chrétiennes en Afrique, et, bon gré mal gré, nous sommes forcés de reconnaître la justesse de cette observation que faisait à Saint-Sulpice le vénérable cardinal Lavignerie : *Le doigt de Dieu est là.*

« Frère ALEXIS-MARIE. »

Rôle antiesclavagiste de la France au Sahara. — Au Congrès antiesclavagiste de Paris, dont nous avons parlé plus haut (p. 121), l'illustre cardinal Lavignerie, dans son discours inaugural, lumineux et patriotique, a fait ressortir la part de la France dans le concert européen antiesclavagiste. Voici ses paroles :

« Les puissances se sont engagées à donner liberté et protection à tous ceux qui se présentent pour les assister dans la destruction de l'esclavage : sociétés constituées, individus isolés, missionnaires.

« Les comités de l'Œuvre antiesclavagiste, constitués sous nos auspices et ceux du saint-siège, c'est donc, après Dieu et les pauvres noirs, pour leurs patries respectives qu'ils veulent travailler. Unis de cœur dans une commune pensée, qui est celle de la cessation des maux de l'Afrique, nous avons, en servant ainsi la religion et l'humanité, le désir et la volonté de servir chacun notre pays respectif, dans le terrain qui lui est spécialement dévolu, en y faisant cesser l'esclavage : les Anglais dans celui de l'Angleterre, les Allemands dans celui de l'Allemagne, les Portugais, les Belges, les Espagnols, les Italiens, dans ceux du Portugal, de la Belgique, de l'Espagne et de l'Italie; et enfin, puisque je parle aujourd'hui devant un auditoire français, les Français dans celui de la France.

« Les membres du Comité national de France savent le champ nouveau que la Providence ouvre, en ce moment même, devant eux.

« La France n'avait pas attendu les temps actuels pour commencer la conquête africaine. Elle avait précédé presque tous les peuples dans ce duel immense de la civilisation et de la barbarie. Elle a, depuis plus d'un demi-siècle, travaillé en Algérie, dans le Sénégal, dans les colonies de l'océan Atlantique, plus récemment enfin, dans la Tunisie. Mais, entre ces contrées qui lui appartiennent depuis longtemps sur les deux mers, reste encore une région immense, grande presque comme la moitié de l'Europe, et où l'esclavage se montre avec plus de cruauté peut-être que dans le reste du continent noir : dans le Soudan, où les princes musulmans l'ont élevé à l'état d'institution politique, avec leurs « nègres du trésor » ; dans le Sahara, qui sert de lieu d'exportation et de passage incessant, avec des barbaries sans nom, aux esclaves destinés aux marchés du Maroc, de la Turquie, de la Tripolitaine. Il semble que, derrière les portes que nous avons ouvertes si grandes à la civilisation de l'Europe, à son commerce, à ses arts, à son industrie, à sa foi, s'élève comme une infranchissable barrière dans la solitude sauvage des déserts. Pour se rendre des bords de la Méditerranée où nous sommes les maîtres, et où, d'ici, nous arrivons aujourd'hui en moins de deux jours, grâce aux progrès de la vapeur, il faut, pour pénétrer jusqu'au Soudan, qui nous offre tant d'espérances, avec ses populations nombreuses, ses produits naturels, ses mines d'argent et d'or, contourner la moitié du continent et remonter le Niger, avec des frais et des périls sans nombre, alors que, dans quatre jours, une voie ferrée nous permettrait d'ouvrir à notre France, à l'Europe, les dernières profondeurs de l'Afrique.

« Combien de fois j'ai entendu nos hommes de guerre regretter qu'il ne leur eût pas été donné, dès l'origine, de pousser plus loin la conquête ! Combien de fois même, venant de parcourir les plaines déjà vivifiées par le labeur de nos colons et le génie de nos soldats, ne me suis-je pas dit avec tristesse, sur la limite du désert : Devant nous, maintenant, et jusqu'aux extrémités de l'Afrique, des millions d'âmes, des peuplades sans nombre sont plongées, sans en pouvoir sortir, dans un abîme de maux, au milieu même des splendeurs de la nature tropicale ; et ce qui nous en sépare, ce sont les sables arides ! Mais un jour, avec les merveilles de l'industrie moderne, on pourra vaincre enfin les déserts et les franchir en moins de temps que je n'en ai mis peut-être pour venir d'Alger jusqu'à ces oasis. O Dieu ! ajoutai-je, que ce soit un jour l'œuvre de la France !

« Dans cette pensée, que mes espérances me rendaient présente, j'ai voulu, il y a déjà vingt-deux ans, préparer la prise de possession chrétienne de ces régions perdues. Pie IX, avec son ardent courage, était entré dans ces vues, et un acte pontifical du 6 août 1868 place sous la juridiction spéciale de l'archevêque d'Alger les déserts du Sahara et toutes

les régions du Soudan intérieur qui s'étendent au delà des missions déjà constituées sur l'Océan par le saint-siège, avec mission d'y préparer les voies à la liberté chrétienne et à l'Évangile.

« Qu'ai-je fait dans ces régions immenses ?

« J'y ai fait ce que fait l'Église, cette Église dont Notre-Seigneur a fait, à son exemple, la grande semeuse : *Exiit, qui seminat, seminare*. J'y ai



S. Em. le cardinal Lavigerie.

semé ce que les chrétiens sèment, comme l'a dit notre Tertullien, quand ils veulent assurer les moissons éternelles : j'y ai semé du sang, le sang de mes fils, de ces Pères Blancs que vous voyez en ce moment entourer cette chaire. Six d'entre eux, en dehors de ceux qui ont été immolés dans les autres régions de l'Afrique, y ont souffert le martyre sous les coups des barbares et y sont tombés en bénissant leurs bourreaux.

« Comment pourrais-je les oublier aujourd'hui, dans cette paroisse de Saint-Sulpice, à laquelle le premier d'entre eux appartenait comme vous par sa naissance, mes très chers Frères, et d'où, six ans avant son

martyre, il était parti pour venir se former parmi nous à la rude vie des missionnaires.

« Mais ce sang des apôtres n'a pas été le seul.

« Tous les dévouements se sont unis en France pour une conquête que nous destinait la Providence : la science, la charité, l'armée même ont laissé depuis un quart de siècle, dans le désert, les traces de leur sanglant héroïsme. Et cela, vive Dieu ! il eût fallu le venger, parce qu'il y allait de l'honneur de la France et de celui de l'armée, et qu'il n'est pas permis à un peuple, surtout chrétien, de faire litière de son honneur. Mais on a tristement hésité jusqu'à ce jour. Aussi, lorsque les feuilles publiques nous ont appris que, par un accord avec les puissances de l'Europe, le Sahara et le Soudan central venaient d'être reconnus comme appartenant désormais à notre influence, ai-je regardé cet acte comme la revanche providentielle de tant de sacrifices.

« Mais ce qui est fait n'est qu'une aurore.

« Il y faut maintenant le travail du jour et de la chaleur. C'est pour cela que je fais appel de nouveau au Comité national français de la Société antiesclavagiste. Ses membres n'ignorent pas que, comme toujours, ces objections ont déjà été présentées. Mais, pour ceux qui ont étudié ces questions, les éléments de leurs solutions matérielles et morales, les objections sont tombées déjà.

« Qu'on lise ce que viennent d'écrire un de nos plus honorables, de nos plus habiles et de nos plus expérimentés généraux (général Philebert), un ingénieur digne de ce nom (G. Rolland) : il ne reste qu'une question de devoir et d'honneur.

« Avec un chef qui soit à la hauteur d'une telle entreprise, un chef qui sache se garder et garder les autres, on verra disparaître tous les obstacles. Les hommes de guerre les plus expérimentés de nos campagnes africaines ne doutent pas que deux cents hommes de troupes françaises, munis de nos armes perfectionnées, assistés de *goums* indigènes pour le service matériel des convois, ne triomphent de toutes les hostilités que peuvent présenter des populations féroces, sans doute, mais n'ayant pas d'armes qui puissent leur permettre une sérieuse résistance, et que le manque d'eau empêche toujours d'ailleurs de se réunir elles-mêmes en plus grand nombre.

« Je parle d'après ceux qui savent et auxquels, en témoignage de ma confiance absolue, j'ai proposé de les suivre, malgré mon âge, pour assurer les secours de mon ministère à une telle expédition.

« Mais, après l'œuvre de la force, qui est nécessaire, mais à laquelle je ne puis offrir que le concours de mes prières et de mes vœux, doit venir celle de la civilisation et de la paix. Je ne puis qu'encourager le Comité antiesclavagiste de France à entrer dans celle-ci.

« Il ne suffira pas, en effet, de forcer, comme on le fera aisément, les

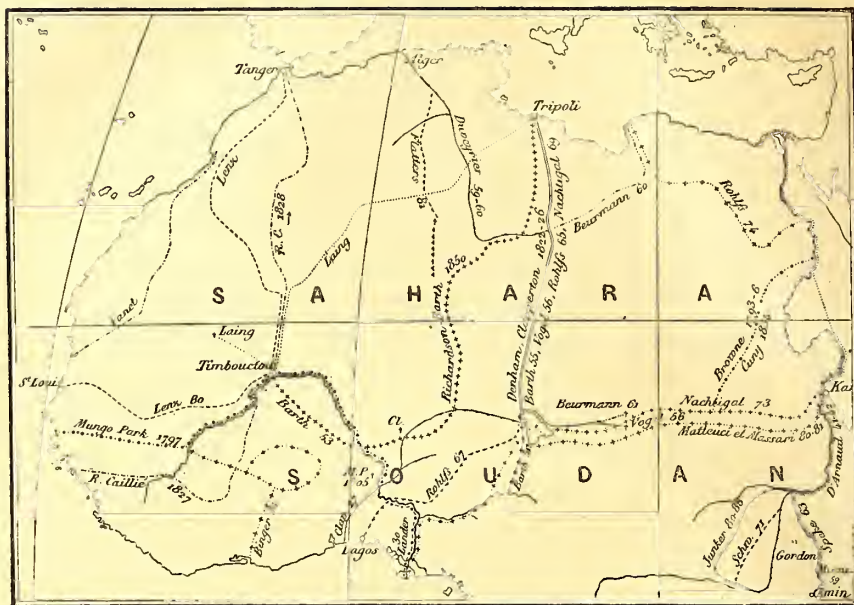
Touaregs à la soumission : c'est l'œuvre de nos soldats ; il faudra gagner les cœurs. Et sous ce rapport, combien de choses utiles à faire ! C'est l'éducation des tribus réduites à la plus affreuse misère par des siècles d'oppression, de luttes impies et de tous les désordres que ces luttes entraînent après elles ; de peuplades errantes ayant perdu toutes les traditions du travail, et réduites, au milieu d'hostilités incessantes, à ne plus avoir pour vivre qu'une ressource : le pillage, l'assassinat, la vente de l'homme, plus fréquente et plus atroce, là, à nos portes, que partout ailleurs, même en Afrique. Ce qu'il faut, c'est rendre la vie à leurs oasis par la recherche des eaux perdues, par la reprise des cultures appropriées à leur sol, par l'instruction de leurs enfants, par les soins que la charité doit donner à leurs malades, par les refuges qu'elle doit offrir aux esclaves fugitifs.

« C'est la part que j'ai réservée, comme vous le savez, à l'Œuvre anti-esclavagiste dans le Sahara africain. Je ne parle pas, même pour nos missionnaires, de la prédication de la foi. Je crois que ce n'est point par là qu'il faut commencer, au milieu des populations musulmanes. Il faut commencer par gagner le cœur et par éviter de surexciter le fanatisme.

« Auprès des *bordjs*, où nos soldats auront arboré notre drapeau, je placerai donc, s'il plaît à Dieu, les postes de la charité, du travail, de la miséricorde. Mon personnel est commencé. La maison où j'achève de le former est préparée sur les limites mêmes du désert. C'est là que j'appelle à se joindre à nous tous ceux qui seraient prêts, non à conquérir eux-mêmes le Sahara par les armes, comme quelques-uns en ont eu la pensée, mais à faire aimer de ces populations perdues le nom et l'influence de la France, et à leur prouver que, si un sentiment inspire notre pays dans une semblable conquête, c'est surtout celui du bien à accomplir.

« Voilà, mes très chers Frères, l'Œuvre qui se présente à nous. C'est pour elle que va être faite la quête qui suivra ce discours. Elle le sera par ces missionnaires, mes fils, les Pères Blancs, qui m'ont accompagné jusque sur les marches de cette chaire, et qui suppléeront à mon impuissance de parcourir un aussi vaste auditoire. Donnez-leur votre obole comme une marque que vous approuvez ce que nous allons faire dans le Sahara. Paroissiens de Saint-Sulpice, n'oubliez pas que c'est la moisson du sang versé par un enfant de cette paroisse qui va germer, grâce à vos aumônes, et, si vous ne pouvez suivre les traces généreuses de votre martyr, montrez du moins que vous êtes dignes de comprendre son héroïsme. »

(Cardinal LAVIGERIE.)



Carte des grandes explorations dans l'Afrique septentrionale, au XIX^e siècle.



Carte d'ensemble de l'empire franco-africain : Algérie, Sahara, Soudan, Congo, etc.

SAHARA

I. — NOTICE HISTORIQUE

La convention anglo-française. — La France est aujourd'hui la grande puissance saharienne. Elle l'est devenue évidemment tout d'abord par le fait de ses conquêtes algérienne et tunisienne prolongées au sud jusque dans le Sahara, ainsi que nous l'avons dit au chapitre spécial de l'Algérie. Mais elle l'est devenue, même *diplomatiquement*, par suite de la déclaration, signée le 5 août 1890, par laquelle le gouvernement anglais reconnaît à la France le droit d'établir son influence exclusive sur le Sahara central jusqu'au Niger et au lac Tchad.

Voici le texte même de cette importante déclaration (dont le § 1^{er} affecte notre protectorat sur Madagascar, ainsi que nous le verrons plus tard) :

« § 2. — Le gouvernement de Sa Majesté Britannique reconnaît la zone
« d'influence de la France au sud de ses possessions méditerranéennes
« jusqu'à une ligne de Saï sur le Niger, à Barua sur le lac Tchad, tracée
« de façon à comprendre dans la zone d'action de la Compagnie du Niger
« tout ce qui appartient équitablement au royaume de Sokoto, la ligne
« restant à déterminer par des commissaires à désigner.

« Le gouvernement de Sa Majesté Britannique s'engage à nommer immé-
« diatement deux commissaires qui se réuniront à Paris avec deux com-
« missaires nommés par le gouvernement de la République française, dans
« le but de fixer les détails de la ligne ci-dessus indiquée.

« Les commissaires auront également pour mission de déterminer les
« zones d'influence respective des deux pays dans la région qui s'étend
« à l'ouest et au sud du moyen et du haut Niger.

« *Signé*: SALISBURY. »

Plus de la moitié du Sahara étant désormais partie intégrante du domaine colonial français, il est nécessaire de jeter d'abord un coup d'œil

rétrospectif sur les premières explorations qui nous ont fait connaître cette immense contrée.

Les explorateurs sahariens. — L'histoire du Sahara, peu intéressante dans les temps anciens, malgré les rapports commerciaux que le Soudan eut de tout temps avec la côte méditerranéenne, ne commence pour nous qu'avec les explorations scientifiques entreprises au XIX^e siècle.

C'est la société anglaise *African Exploration* qui, la première, dès 1822, dirigea des expéditions vers le Soudan, dans le but d'obtenir des renseignements géographiques et commerciaux.

Voici, par ordre chronologique, les Européens qui se sont signalés par une entreprise au grand Désert :

1822. Le major anglais *Denham* et son compagnon *Clapperton*, partis de Tripoli, traversent le Fezzan, atteignent le lac Tchad, visitent Kouka, la capitale du Bornou, Kano, Sakatou (Sokoto), dans l'empire des Fellatahs. Un résultat considérable était ainsi obtenu par la première expédition.

En 1825, *Clapperton* revint, sur la côte de Lagos, à Sokoto, où il mourut de dysenterie en 1828. Ses compagnons, les frères *Lander*, qui rapportèrent ses papiers, descendirent le bas Niger jusqu'au golfe de Guinée (1830).

1822-1826. Le major anglais *Laing* traverse le Sahara, de Tripoli à In-Salah, et, le premier, il pénètre à Tombouctou ; mais il est assassiné peu de temps après par son guide.

1827-1828. *René Caillié*, Français, parti du Sénégal, traverse le Sahara occidental, de Tombouctou au Maroc. Nous en reparlerons au chapitre du Soudan.

1845. *Henri Barth*, Allemand, explore la Tunisie, le Tripoli, le Maroc, l'Égypte, jusqu'à Assouan.

En 1850-1854, envoyé par le gouvernement anglais, il fit, avec le missionnaire *Richardson*, chef de l'expédition, et le hambourgeois *Overweg*, un grand voyage de Tripoli au lac Tchad ; il visita le Bornou, le Baghirmi, atteignit la haute Binué, affluent du Niger, traversa ce fleuve dans son cours moyen, et parvint à Tombouctou. De là, il rebroussa chemin vers le Soudan, et, par Agadès, regagna Tripoli (1855). Il avait perdu ses deux compagnons, morts en route, et avait rencontré à Kouka le voyageur allemand *Vogel*, qui, venu à sa rencontre par Tripoli, voulut pénétrer au Wadaï, où il fut assassiné en 1856.

Un autre explorateur, *Beurmann*, y subit le même sort cinq ans après.

1861. Le médecin allemand *Gerhard Rohlfs*, ayant eu la bonne fortune de guérir le shérif ou sultan du Maroc, reçut de lui une mule et une robe blanche, emblème de sainteté chez les Mahométans, ce qui lui permit de traverser impunément le Sahara septentrional par le Touat, Ghât-Ghadamès et Tripoli. En 1865, il repartit de cette dernière ville pour le lac

Tchad, le bas Niger, d'où il parvint à Lagos, sur la côte de Guinée, ayant fait le premier la traversée complète de l'Afrique du nord-ouest, de la Méditerranée à l'Atlantique.

A la même époque, la courageuse demoiselle *Tinné* (Alexine), hollandaise, fit avec sa mère plusieurs explorations sur le haut Nil, et entreprit seule l'exploration du lac Tchad ; mais elle fut tuée, dans le Fezzan, par son escorte de Touaregs et d'Arabes, qui pillèrent ses bagages (1869).



Une caravane dans le Sahara.

1859-1860. **Henri Duveyrier** est le premier des explorateurs français qui ait fait dans le Sahara septentrional un voyage important. D'Alger il se rendit à Ghadamès et à Ghât (ou Rhât), d'où il revint par Tripoli.

Son exploration avait le triple but de recueillir sur le Sahara des données géographiques qui manquaient à nos connaissances, d'ouvrir avec les peuplades de cette région intermédiaire des rapports indispensables, avant de nouer des relations politiques et commerciales entre l'Algérie et l'Afrique centrale.

Parti de la province de Constantine en mai 1859, il se dirigea d'abord sur le pays des Beni-Mزاب, dans l'espoir de trouver chez les Chaamba des guides pour aller au Touât. L'état politique du pays, la présence du shérif Mohammed à In-Salah ne lui permirent pas de réaliser ce projet.

Après plusieurs mois consacrés à l'étude de l'intéressante contrée qu'habite la confédération mzabite, il risqua une reconnaissance aventureuse sur El-Goléa, ville dans laquelle aucun autre Européen n'avait encore pénétré ; il y fut très mal accueilli. Le reste de l'année 1859 fut consacré à des reconnaissances dans les différentes parties du Sahara dépendant des provinces d'Alger et de Constantine, de Laghouat au Souf, et de Biskra à Ouargla.

La première moitié de l'année 1860 fut employée à explorer le Sahara tunisien, le Djérid, le Nefzaouâ jusqu'à Gabès, sur la petite Syrie.

De retour à Biskra, Duveyrier reçut les instructions et des subsides du gouvernement, ainsi que de nouveaux instruments, pour entreprendre l'exploration du pays des Touaregs. De Ghadamès il se rendit à Tripoli, afin d'y chercher l'appui de l'autorité et du crédit dont jouissait dans toute la Tripolitaine le consul général M. Botta.

Rentré à Ghadamès, il partit pour Rhât avec l'émir Ikhenoukhen, qui regagnait sa tribu. Ayant rencontré les campements des Oraghen dans l'ouadi Tikhammalt, au milieu de bons pâturages, les voyageurs y séjournèrent pour refaire les chameaux ; aussi, dans les premiers jours de 1861, se trouvèrent-ils à l'entrée du pays habité par les Touaregs. Après bien des retards dus à différentes causes, mais très précieux pour ses études, Duveyrier atteignit Rhât, où il ne résida que quinze jours, *extra muros*, les citadins ne voulant pas loger d'étranger dans la ville.

A Rhât, il se trouvait au foyer des ardentes rivalités d'intérêt qui divisent les commerçants de ce grand marché et les Touaregs, maîtres des routes qui y aboutissent ; il crut prudent de ne pas s'immiscer à leurs querelles et s'empessa de continuer à explorer le nord du pays des Azdjer.

Diverses raisons l'engagèrent à aller à Mourzouk, siège d'un kaïmakamlic turc, d'où il pouvait se mettre plus facilement en relation avec le consulat général de France à Tripoli ; il détermina Ikhenoukhen à l'y accompagner, ce qui n'était pas chose facile : le chef targui n'avait pas mis les pieds dans cette ville depuis l'occupation du Fezzan par les Turcs. Le voyage à Mourzouk se fit très lentement, ce qui permit à notre explorateur de visiter les lacs si curieux de Madara, Gabraoun et autres.

Après avoir séjourné six mois sous la tente, il arriva dans la capitale du Fezzan, où il prit un repos devenu nécessaire, bien que le lieu ne fût pas très salubre. Il estime que ce voyage à Mourzouk, en compagnie d'Ikhenoukhen, servit notre influence et nos intérêts plus que tout ce qu'il avait pu faire jusque-là. Bientôt il fit une nouvelle excursion dans l'est vers Zouila, petite ville des Chorfa, marabouts très fanatiques. Enfin il revint à Tripoli par la route de Sokna.

De retour à Alger, après un voyage qui avait duré près de trois ans, Duveyrier allait rentrer en France pour se mettre en mesure d'utiliser les bonnes dispositions de Sidi-Mohammed-el-Bakkay et aller avec lui à

Tombouctou. Mais le gouvernement de l'Algérie lui avait demandé de s'occuper auparavant, à Alger, de l'impression d'un rapport sommaire, avec une carte à l'appui, sur les résultats de son voyage. Déjà la carte était gravée et le manuscrit en partie imprimé, lorsque tout à coup il tomba gravement malade, atteint d'une fièvre typhoïde compliquée d'accidents pernicieux. Mais, grâce à Dieu, après trois mois de traitement il était sauvé, et bientôt il publiait son livre : *Les Touaregs du Nord*.

Ainsi se termina sa carrière d'explorateur.

Autres voyageurs français. — Après Duveyrier, plusieurs autres Français tentèrent de pénétrer également dans le Sahara.

En 1874, *Soleillet* parvint dans le Touât ; mais il lui fut interdit d'entrer à In-Salah. — Il fit plus tard une nouvelle tentative par le Sénégal, et dut s'arrêter à Ségou.

En 1874, *Dournaux-Duperré*, commissaire de la marine française, et l'ingénieur *Joubert* sont massacrés par les Touaregs au delà de Ghadamès. Ils avaient projeté le voyage à Tombouctou.

La même année, *Largeau* parvint à Ghadamès, où il conclut une sorte de traité de commerce qui ne reçut pas d'application ; il y retourna en 1875, puis en 1876, et parvint dans le Rhira, mais sans résultat.

Cependant en 1880, le docteur *Lens*, Autrichien, partant du Maroc, parvenait à Tombouctou, d'où il revint par le Sénégal.

En 1880, trois missionnaires d'Alger, les PP. *Richard*, *Morat* et *Pouplard*, sont assassinés dans le Sahara par les Touaregs.

1880-1881. Les expéditions qui eurent à cette époque le plus de retentissement en Europe furent celles du colonel *Flatters*, chargé par le gouvernement français de trouver la direction d'un chemin de fer transsaharien. Le massacre du colonel et de presque toute sa troupe donnant à cette mission un intérêt poignant, nous y reviendrons avec plus de détails après avoir exposé l'état des connaissances actuelles sur cette contrée.

II. — GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

Situation. — Considéré dans sa plus grande extension, le *Sahara* est cette immense région sèche et déserte qui occupe à peu près toute l'Afrique septentrionale, et s'étend de l'Océan Atlantique à la mer Rouge, des monts Atlas et de la Méditerranée occidentale au Soudan. Le tropique du Cancer le traverse en son milieu.

La *superficie* du Sahara ainsi compris égale le tiers du continent africain, ou l'étendue de l'Europe entière.

Oro-hydrographie. — La géographie physique du Sahara est encore fort incomplètement connue. Toutefois les explorateurs nous ont révélé, au sud d'Idelès, le vaste plateau central du *Ahaggar* (ou *Hoggar*), avec des

montagnes volcaniques atteignant près de 2 000 mètres d'altitude. Il est entouré d'autres plateaux, tels que le *Tassili du Nord*, au delà de Temassinin, le *Tassili du Sud*, le plateau de *Adghagh* et celui d'*Aïr*, près d'Agadès. A l'est, les monts *Tummo* se rattachent au grand massif du *Tibesti*, qui a 2 400 mètres d'altitude, au sud de la Tripolitaine.

De grandes plaines sablonneuses s'étendent des côtes de l'Atlantique vers le sud de l'Algérie (In-Salah, El-Goléa, Tougourt), tandis que d'autres descendent de Tougourt, au sud-est, vers Mourzouk, en Tripolitaine, circonscrivant ainsi par le nord le grand plateau central.

Oueds et *Ouadis*. Bien qu'il n'y ait pas de fleuves permanents au Sahara, on constate les vallées de deux grands oueds ou fleuves temporaires et desséchés; c'est l'*Igharghar* et le *Taderret* ou *Ssakernet*, sortant du plateau central et se dirigeant, le premier au nord, par Idelès, Amguid, Temassinin et Tougourt, pour aboutir au chott Melhrir; le second, au sud, vers le Niger, auquel il semble se rattacher dans son cours oriental.

Caractères et aspect. — Le *Sahara*, dont le nom arabe signifie *terre dure*, est presque partout sablonneux ou pierreux, sans eau et sans végétation, ce qui est dû: 1° à sa situation dans la zone torride; 2° à la privation de golfes ou d'eaux intérieures, dont l'évaporation rafraîchirait l'atmosphère et formerait des nuages; 3° à l'absence de montagnes assez élevées pour conserver des neiges perpétuelles, assez boisées pour retenir les eaux pluviales, circonstances qui donneraient lieu aux rivières permanentes; 4° enfin cette contrée est située dans la *zone des calmes*, où les pluies sont rares ou nulles. Les vents habituels, soufflant du nord-est, traversent le continent asiatico-européen et sont trop secs et trop froids pour amener beaucoup d'humidité atmosphérique, nonobstant même la traversée de la Méditerranée.

Le Sahara a été longtemps considéré comme le fond émergé d'une mer ancienne, ce qui peut être vrai pour la région des chotts du nord. Il se compose généralement de plaines plus ou moins ondulées, couvertes d'un sable fin, salé, très mouvant, que le terrible *simoun* soulève en tourbillons de poussière ou relève en *dunes*, qui atteignent jusqu'à 100 et 200 mètres de hauteur dans le *Sahel* ou littoral atlantique. Çà et là quelques parties de ces plaines, arrosées par des pluies d'hiver très rares, mais abondantes, se transforment en *steppes* herbeux, pâturages temporaires que l'été dessèche. Ailleurs ce sont des plateaux de 300 à 700 mètres d'altitude. Le *Sahara central* renferme même des *régions montagneuses* atteignant 1 000 à 2 000 mètres de hauteur, plus accidentées et mieux arrosées qu'on ne l'avait cru jusqu'à nos jours, ressemblant aux régions mieux connues du versant méridional de l'Atlas et à celles de la haute Égypte et de la Nubie.

Le Sahara est sillonné par des *ouadis*, dépressions ou vallées plus ou moins larges et profondes, sèches en apparence, mais souvent pourvues

de *rivières temporaires* (oueds), de marais d'eau saumâtre (*chotts*), ou d'eaux souterraines alimentées par les pluies périodiques. Des sources abondantes, soit naturelles, soit artificielles, coulent en ruisseaux qui servent



Nuées de sauterelles.

à l'irrigation du sol, font croître le dattier, cette providence du désert, et donnent lieu aux *oasis*, seules parties cultivées et habitées d'une manière permanente.

Climat. — Le climat du Sahara est *continental*, excessif et torride ; la

température de l'air s'élève pendant le jour jusqu'à 60° centigrades (90° dans le sable), et descend parfois la nuit suivante à près de 0°. — Le *simoun* est un vent sec et brûlant d'une extrême violence. Les pluies, nulles en certains endroits, sont rares ailleurs et n'arrivent qu'en hiver.

Productions. — Le Sahara n'est pas absolument improductif, comme on pourrait le penser ; les sources naturelles dans les oasis et les pluies d'hiver dans les steppes font croître, outre le dattier, une *végétation herbacée* assez abondante pour nourrir de nombreux animaux sauvages : girafes, antilopes, gazelles, proie des lions et des panthères ; lièvres, autruches, etc., sans oublier les sauterelles dévastatrices.

Les sauterelles du Sahara. — « 26 juillet 1877. — Ce soir, des cris de détresse retentissent de toutes parts. Je bondis sur ma terrasse, armé de mes jumelles, et je sonde toutes les parties de l'horizon. Rien. Les cris de détresse redoublent... J'interroge les profondeurs du firmament... Un nuage gris semé de points brillants comme des myriades de petites étoiles, cache à ma vue l'azur du ciel. Ce nuage vient du sud, et il s'avance lentement vers le nord. Et les cris de détresse partant des terrasses, des rues, des jardins, s'unissent en une clameur qui n'a plus rien d'humain. Des foules d'hommes, de femmes, d'enfants, sortant de la ville, se précipitent dans l'oasis, armés de marmites, de vieilles casseroles, de morceaux de cuirs secs. Bientôt, de tous côtés, c'est un vacarme indescriptible, un infernal charivari ; aux cris de la multitude se mêle le fracas de tous ces instruments improvisés, sur lesquels on frappe à tour de bras.

« Ce nuage gris, ce sont des sauterelles ; ces points brillants, ce sont des orthoptères dont les rayons obliques du soleil couchant illuminent les ailes, et qui se détachent de la masse pour s'abattre sur l'oasis ; les sauterelles qui tombent sont celles de la partie basse du nuage : saisies par le vent des régions basses, elles ne peuvent suivre le gros de l'armée ; et elles tombent comme les grosses gouttes d'une pluie d'orage, après les chaudes journées d'été. Toute la nuit, des cris de détresse ont retenti, et toute la nuit il a plu des sauterelles. Le sol en est couvert, l'air en est encombré.

« Le lendemain, à midi, le nuage s'éclaircit et livre enfin passage aux rayons du soleil. Le soir, plus de sauterelles, et l'on comprend l'étendue du désastre en voyant les pétioles des palmiers, dépouillés de leurs feuilles et allégés de leur poids, se redresser librement vers le ciel comme les branches des arbres de nos climats après qu'elles ont été effeuillées par le vent d'automne. Des régimes pendent encore çà et là, au-dessous des palmes dénudées : c'est tout ce qui reste d'une récolte sur laquelle reposait l'espoir de tant de malheureuses familles.

« Le désespoir se lit sur tous les visages des nègres de l'oasis, tandis que les nomades, dont la paresse et l'orgueil ont créé des déserts, font retentir de leurs cris de joie les plaines d'alentour. Que leur importent

les plantations ? Ils n'en ont pas ! La sauterelle, qu'ils mangent, est pour eux une bonne fortune ; elle leur apporte un surcroît de provisions inattendu. Aussi voit-on leurs femmes, leurs enfants, leurs esclaves, courir sus aux sauterelles, emplissant des sacs, des tellis, des paniers, des burnous, etc. La chasse terminée, on fait bouillir les insectes dans l'eau salée, on les fait sécher au soleil et on les entasse dans des sacs en peau de bouc, où l'on puisera plus tard au fur et à mesure des besoins. » (LARGEAU, *le Pays de Rirha.*)



1. Palmier-doum.

2. Palmier-dattier.

3. Alfa.

Le dattier dans l'oasis. — « Otez le dattier, qu'est-ce que l'oasis ? Un pâtre solitaire avec une maigre végétation, qui, sans l'ombre rafraîchissante que lui procure l'arbre tutélaire, se verrait, après une courte existence, dépérir hâtivement dans ses germes. C'est au Sahara surtout que la précieuse essence joue un rôle important : consolation des malheureux, elle est pour tous l'assistance et le salut. Plongeant toujours, à ce qu'il semble, jusqu'à la couche d'eau, elle n'a besoin, pour atteindre à son plein épanouissement, d'aucun arrosage artificiel ; elle constitue l'unique bienfait de l'avare nature en cette région déshéritée de la terre. Mais aussi quelle largesse dans le don ! Bien qu'en ce pays les céréales

soient la base principale d'alimentation, il y a nombre de gens aux yeux desquels le fruit du dattier occupe une place encore supérieure, et la plupart le mettent, à ce point de vue, au même rang que le blé. Toutes les parties de l'arbre ont, du reste, une valeur inestimable. Le tronc, qu'on appelle par excellence « bois de construction », fournit les solives des maisons, des piliers et poteaux, des charpentes de puits, des ais de portes et de fenêtres, et remplace, de toutes les façons, les bois d'œuvre des pays les plus favorisés. Du branchage, « djerid, » pris dans ses divers éléments, on fait des huttes, des haies de clôture, des bâtons de voyage, des sandales, des corbeilles, et même on tire de quoi suppléer au manque de charbon. Avec le tissu fibreux que donnent les pétioles on fabrique les cordes les plus solides; enfin la sève abondante livre à l'amateur le doux nectar ou, au choix, le breuvage capiteux, le *lakbi*.

« Les dattiers se plantent d'ordinaire en scions, à l'automne, plutôt qu'en pépins... Vers l'âge de trois ou de cinq ans, selon la qualité du terrain, le rejeton est assez avancé dans son développement pour pouvoir être fécondé. La récolte des dattes se fait à l'automne, plus ou moins tôt, vu les nombreuses variétés de l'essence. Celles qui sont destinées, par exemple, à emplir les magasins, se cueillent avant la pleine maturité, et on les étend au soleil pour qu'elles achèvent de mûrir en séchant.

« La datte constitue un aliment qui passe pour être extraordinairement sain; seulement, pris à l'exclusion de tout autre, il ne suffit pas à nourrir l'homme. Le pauvre même a besoin d'y joindre un peu de céréales, et le nomade, de temps à autre, de la viande ou du lait de chameau. » (Dr G. NACHTIGAL, *Sahara et Soudan*.)

III. — GÉOGRAPHIE POLITIQUE

Ethnographie. — La population saharienne est formée de *Berbères*, plus ou moins mêlés aux Arabes et aux Nègres, et portant le nom de *Maures* à l'ouest, de *Touaregs* au centre, et de *Tibbous* à l'est.

La *langue* est le berbère ou l'arabe; la *religion*, l'islamisme.

Ces peuples sont généralement pasteurs et nomades, pillards, féroces, ignorants, à demi barbares. Ils vivent en tribus, habitant sous la tente, ou construisant des huttes en terre ou en pierres (gourbis). — Partout le *gouvernement* est despotique ou de forme patriarcale.

Quant au chiffre de la population, les opinions varient énormément, les uns l'estimant à 4 millions d'habitants, les autres à peine à un million, ce qui, dans ce dernier cas, ne ferait pas un habitant par kilomètre carré.

En effet, si en Afrique les pays nègres sont parfois très populeux, il n'en est pas de même des pays musulmans. Pour ceux-ci les évaluations sont toujours trop fortes. C'est ainsi que dans le Maroc, par exemple, où l'on

indiquait jadis 10 millions d'habitants, on n'oserait assurer aujourd'hui qu'il y en ait 3 ou 4 millions. Pourquoi y en aurait-il plus qu'en Algérie? — On donnait 4 millions d'habitants au Sahara; y en a-t-il 2 millions? c'est douteux. En règle générale, on peut admettre que tout pays musulman se dépeuple. Et cela à cause même des principes d'égoïsme et de sensualisme qui font l'essence de la doctrine de Mahomet, et qui sont un si grand dissolvant pour la société qui en est imbue.

La vie nomade. — « La richesse des nomades consiste dans leurs troupeaux; il faut qu'ils leur trouvent de la nourriture et de l'eau; de là les migrations régulières du sud au nord et du nord au sud concordant avec le mouvement des saisons. Aux approches de l'été, les caravanes se mettent en route vers le Tell; elles y arriveront après la moisson faite; les bêtes trouveront encore leur pâturage dans les champs dépouillés. A l'automne, quand tombent les premières pluies, on revient sur les Hauts-Plateaux et dans le Sahara. C'est un curieux spectacle que celui d'une tribu en marche: les chameaux s'avancent gravement, en file, portant les provisions, les tentes, les ustensiles de ménage; puis viennent quelques bœufs ou vaches maigres, les chèvres et la masse serrée des moutons qu'entoure un nuage de poussière; les femmes, leurs enfants sur le dos, cheminent à pied; seules les grandes dames du désert prennent place dans l'*attouch*, le palanquin installé sur le chameau. Les hommes, le fusil au poing, sont en avant pour éclairer la route ou en arrière pour la protéger; d'autres courent sur les flancs de la longue colonne, surveillant les bêtes, les empêchant de s'égarer ou d'être volées. Le soir, on s'arrête et l'on campe.

« La demeure du nomade c'est la tente: un grand poteau et deux perches, quelques pieux fichés en terre supportent ou assujettissent la grande pièce d'étoffe formée de *felidj* cousus ensemble. Le *felidj* est une longue bande de laine et de poil de chameau, que les femmes tissent dans les journées où l'on n'est pas en marche. La tente, si belle qu'elle soit, est un médiocre abri; elle défend mal ses habitants contre le soleil, la pluie, la neige, mais elle est portable et légère. Elle leur suffit, et ils l'aiment. Le nomade repose mal sous un toit; il a horreur de nos maisons de pierre. Un jour, un général en tournée dans le sud engagea quelques chefs à se construire des maisons: ils obéirent à un conseil qu'ils considéraient comme un ordre; quand le général passa de nouveau, les maisons étaient bâties, mais leurs propriétaires campaient à côté.

« L'ameublement d'une tente est d'une simplicité rudimentaire: deux pierres pour former le foyer, des tellis où sont les provisions, des peaux de boucs goudronnées pour l'eau, une marmite en terre, quelques plats en bois ou en alfa, des nattes grossières, et chez les riches un tapis. On a vu des caïds s'offrir le luxe d'une table avec des couverts, mais chez les nomades on peut compter ces sybarites. La nourriture habituelle est le

couscous, sorte de gruau que les femmes fabriquent elles-mêmes avec de la farine d'orge ou de froment; des galettes légères assez semblables à nos crêpes tiennent lieu de pain. Le lait, le miel et les dattes figurent pour une grande part dans l'alimentation. Rarement on mange de la viande; il faut pour cela une grande occasion, une fête religieuse, une cérémonie familiale, une *diffa* offerte à des étrangers. Alors on égorge un mouton, on le dépouille, on le traverse d'une sorte de broche et on le fait tourner doucement devant un feu de broussailles en l'arrosant de beurre fondu : c'est le mets le plus succulent de la cuisine indigène.

« Les nomades cultivent peu, l'élevage est leur grande affaire; le mouton leur donne de la viande; la chèvre, la vache, la chamelle leur fournissent du lait. Avec la laine ou le poil de ces animaux, ils ont la matière première de leurs vêtements et de leurs tentes. Le commerce leur est aussi de quelque secours; ils échangent des dattes récoltées dans les oasis du sud contre les céréales du Tell; ils vendent pour l'exploitation une partie de leurs troupeaux : ils n'achètent guère que des grains, quelques armes et des bijoux pour leurs femmes. En somme, ils ont peu de besoins et savent presque toujours y suffire eux-mêmes. (M. WAHL, *l'Algérie.*)

Divisions et villes. — Le SAHARA peut se diviser en autant de parties qu'il y a de puissances limitrophes agissant sur son territoire, soit par leur administration directe ou indirecte, soit seulement par influence politique.

C'est ainsi qu'il y a, à partir de l'ouest :

1^o Le SAHARA ESPAGNOL, dit le *Sahel*, comprenant la côte de l'Atlantique entre les caps Blanco et Bojador, et, dans l'intérieur, le pays d'*Adrar* ;

2^o Le SAHARA MAROCAIN, s'étendant nominalement jusqu'au fleuve Draha. On y comprend la ville de *Fiquig*, sur la frontière algérienne, et même la riche oasis du TOUAT, ville principale *In-Salah* ; mais ces territoires rentrent de fait dans la sphère française ;

3^o Le SAHARA ALGÉRIEN, avec les villes de Tougourt, Ouargla, El-Goléa, etc., et le SAHARA TUNISIEN, avec le port de Gabès. Ces deux parties se confondent aujourd'hui avec le SAHARA CENTRAL FRANÇAIS, dont nous allons parler ;

4^o Le SAHARA TURC OU TRIPOLITAIN, c'est-à-dire le Tripoli presque tout entier, avec les villes de *Ghadamès*, *Ghât* et *Mourzouk*, dans lesquelles les Turcs tiennent garnison ;

5^o Le SAHARA ÉGYPTIEN, dont la séparation avec le précédent n'est pas bien déterminée, même au nord, dans le Barka, et qui, physiquement, s'avance vers l'est en Nubie, jusqu'au delà du Nil, et atteint les bords de la mer Rouge.

Limites du Sahara français. — Tirez sur la carte de l'Afrique une première ligne droite d'Oran sur Saint-Louis du Sénégal, une seconde de

Tunis sur le lac Tchad, une troisième du lac Tchad à l'embouchure du Sénégal; ces lignes, complétées par la côte française de la Méditerranée, forment un vaste trapèze, dont le plus petit côté, au nord, a plus de 1 000 kilomètres de longueur, et les trois grands côtés, au sud, à l'ouest et à l'est, 3 000 kilomètres en moyenne.

La *superficie* de ce trapèze immense est de plus de 5 000 000 de kilo-



Tougourt.

mètres carrés, soit dix fois la surface de la France; à part quelques réserves pour les possessions marocaines et espagnoles à l'ouest, tel est le domaine de la France, dans le Sahara, à ajouter au territoire qui lui revient au sud dans le Soudan, et dont nous parlerons plus loin.

Villes. — Comme villes ou bourgades marquant les oasis sahariennes, signalons, du nord au sud, Ghardaya, Tougourt, Ouargla, El-Goléa, dont nous avons parlé au chapitre de l'Algérie; Figuig, In-Salah (Touât), Temassinin, Idelès, Timissao, Agadès, Bihua, Agadem, Barua sur le lac Tchad; à l'ouest, Araouan, Tischitt; sans parler de Tombouctou, que nous réservons pour la zone du Soudan français.

Figuig, à l'extrémité orientale du Sahara marocain, est une oasis riche et bien cultivée, qui se compose de dix ksour ayant ensemble 12 000 habitants très belliqueux, dont 4 000 à Zenâga, le chef-lieu.

In-Salah ou *In-Çalah*, oasis du Sahara central, ayant environ 8 000 habitants, est l'entrepôt du commerce de Tripoli, Tunis, Ghadamès, avec Tombouctou ; elle reconnaît, comme *Figuig*, le sultan du Maroc pour chef religieux. Laing en 1826, Rohlf s en 1863, et Soleillet en 1873 et 1874, l'ont visitée.

Temassinin est une petite oasis du Sahara, à 500 kilomètres sud de Tougourt. — *Amquid* est moins une localité populeuse qu'une position excellente, au confluent de plusieurs oueds avec l'Igharghar supérieur. C'est un des objectifs du chemin de fer transsaharien. — *Idelès* est un des principaux villages des Touareg du Hoggar¹, bâti en 1822 sur la rive ouest de l'Igharghar. — *Timissao* est à l'ouest des monts Tassili du Sud.

Agadès, sur la route de Ghât à Kouba et Sokoto, est la ville principale de la grande et fertile oasis d'Air, laquelle contient environ 15 000 à 20 000 habitants. — Le *Bilma*, avec Garou pour chef-lieu, forme la partie méridionale de la grande oasis du Kaouâr, en territoire tibbon. — Denham et Clapperton, Barth, Rohlf s et Nachtigal l'ont successivement visité. Sa richesse en sel lui donne une grande importance. — *Araouan*, oasis située à six journées au nord de Tombouctou, est un marché où s'échangent les produits du centre de l'Afrique avec le Maroc, Tunis et le Tripoli. — *Tischitt* est aux confins de l'Adrar, province revendiquée comme *sphère d'influence* par l'Espagne.

Industrie. — L'industrie des habitants du désert est plus variée qu'on pourrait le penser, et satisfait aux besoins de la vie domestique et nomade. Il y a parmi eux des tisserands, des tanneurs, des forgerons, des armuriers, des orfèvres, etc. — Dans les oasis on cultive, pour l'homme, le maïs, le blé, les dattes, les légumes : pastèques et melons, le tabac, la garance, etc. ; pour les animaux, le millet, le dourah et une espèce de trèfle. — Les *troupeaux* de moutons et de chèvres, les chameaux et les chevaux, qui constituent la principale richesse du désert, sont conduits alternativement, au temps des pluies ou en hiver, dans les steppes et les parties les plus chaudes, et en été sur les plateaux plus froids ; de là la nécessité de la vie nomade et ses conséquences.

Commerce. — Le trafic du désert consiste dans l'échange des grains, dattes, sel et autres produits du pays ; — dans l'exportation vers l'Europe des gommés, plumes d'autruche, ivoire, laines, peaux, cire, poudre d'or, etc., provenant du Sahara ou du Soudan ; — dans l'importation des

¹ *Touareg* est le pluriel de *Targui* ; d'ailleurs, dans l'orthographe des noms de peuples indigènes, on se dispense souvent de l's finale, marque du pluriel. — *Hoggar* ou *Aagghar* se dit pour le pays comme pour le peuple : les Touareg-Hoggar sont au sud, et les Touareg-Azdjer, au nord du massif central du Hoggar.

marchandises européennes (anglaises pour les deux tiers), cotonnades, calicots, verroterie, quincaillerie, couteaux, fil, papier, sucre, café, etc., et leur *réexportation* vers le Soudan; celui-ci en retour fournit des *esclaves* nègres, qui restent dans le désert ou sont vendus pour les pays musulmans.

Les transports dans le Sahara se font par de nombreuses caravanes de chevaux et de chameaux, qui suivent des directions régulières plus ou moins tracées par les ravins ou les ouaddis et les sources, et se rendent d'une bourgade à l'autre.

Les *principales routes de caravanes* sont : à l'ouest, celles qui se rendent de Tombouctou à In-Salah, de là à Figuig et Fez, ou à Tougourt et Tunis;

Au centre, celles de Sokoto et de Kano à Agadès, Ghât, Ghadamès et Tunis ou Tripoli;

Celle de Kouka à Mourzouk et Tripoli : c'est la plus suivie;

Celle du Darfour à Kartoum et Souakin;

Au nord, la route des pèlerins qui, du Maghreb, se dirigent par In-Salah et Ghadamès vers le Caire et la Mecque.

IV. — LA FRANCE DANS LE SAHARA

I. — **Expéditions du colonel Flatters**¹. — Le 7 novembre 1879, une décision du ministre des travaux publics chargea M. Flatters, lieutenant-colonel au 72^e de ligne, de diriger une opération ayant pour but « la recherche et l'étude d'un tracé de chemin de fer qui devait partir de notre territoire algérien pour aller aboutir dans le Soudan, entre le Niger et le lac Tchad ».

Il ne s'agissait de rien moins que de traverser le Sahara dans toute sa profondeur, au milieu de peuplades barbares, aguerries, hostiles à tout progrès, dans les régions les plus arides du monde entier.

Nul, mieux que le colonel Flatters, n'était capable de mener à bien cette difficile et périlleuse entreprise; énergique et prudent, d'un grand savoir, il joignait à ces mérites une connaissance parfaite de la langue et du caractère arabes, acquise durant son long séjour en Algérie, où il avait occupé le poste de commandant du cercle supérieur de Laghouat.

Sans entrer dans aucun détail au sujet de cette première mission, disons que, le personnel et le matériel étant réunis à Biskra, on partit de là le 7 février 1880 pour se diriger vers le sud. Le 14, on arrivait à Tougourt, la reine des oasis de l'oued Rhir, et le 18 à l'oasis voisine de Temassinin, siège de la secte des Tidjani, au confluent des oueds Mya et Igharghar.

La mission entraît ensuite, le 25, à Ouargla, et, un mois plus tard, à El-Biod, d'où elle gagna, dans le pays des Touareg-Azdjer, le lac Men-

¹ D'après le capitaine BROSELARD, *les Deux missions Flatters*.

gough : c'était le 16 avril. Là, l'hostilité des indigènes empêcha d'aller plus loin, de sorte que, reprenant à peu près le même chemin par lequel elle était venue, la pacifique expédition rentra à Laghouat le 3 juin.

Seconde expédition. — Bientôt après, la commission supérieure des travaux publics chargeait le colonel Flatters de chercher une direction plus centrale, en passant par Amguid et le Hoggar.

Tous les préparatifs terminés, la seconde mission quitte Ouargla le 4 décembre 1880. Elle a pour guides cinq Touareg Ifoghas, qui ont apporté au colonel une lettre d'Ikhenoukhen, l'un des plus grands chefs du désert.

Du 4 au 16 décembre, elle marche au sud-sud-ouest et suit le cours de l'oued Mia (la rivière aux cent sources), en le remontant. Comme il n'a pas plu depuis deux ans, la caravane ne trouve d'eau qu'une fois sur deux environ, à l'étape. En dehors du lit de la rivière, où subsiste une certaine humidité qui donne naissance à des pâturages quelquefois abondants, le pays parcouru est aride, nu et plat ; il est couvert le plus souvent de grandes dunes qui rendent la marche très pénible.

Le 12, on traverse une grande chaîne de dunes dite Gheridad el Hadjadj (les hauteurs rocheuses des pèlerins), parce que des pèlerins y sont morts de soif. Le 19 décembre, la mission quitte la vallée de l'oued Mia et suit celle de son principal affluent, l'oued Insokki, prenant la route tracée dans cette région par les caravanes allant d'In-Salah à Ghadamès.

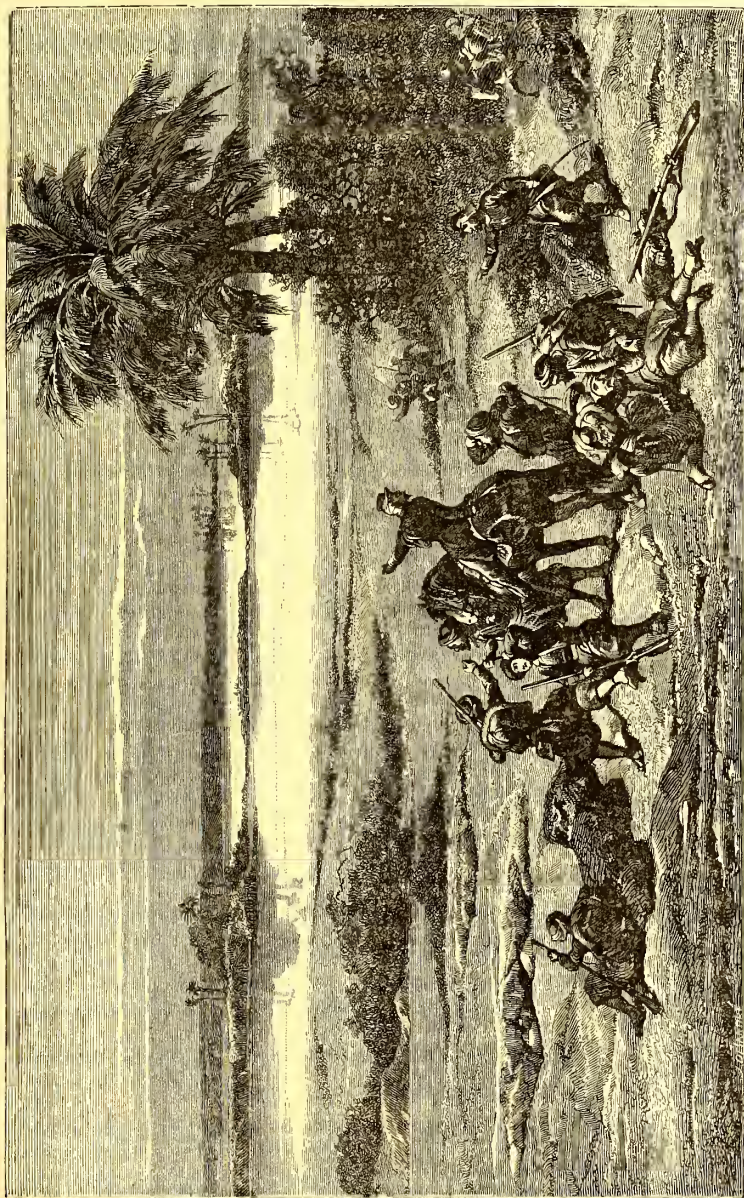
Le 25, on campe à l'Hassi-Insokki. C'est un des points importants de la route d'In-Salah, Goléa, Ghadamès. Le puits est à parois bien garnies de pierres, et l'eau y est abondante et bonne. On est alors à 519 kilomètres d'Ouargla.

A Hassi-Messeguem on séjourne du 1^{er} janvier au 6 inclus. La fatigue est grande, tant chez les hommes que chez les animaux. D'ailleurs, plus on avance, plus il semble que les étapes deviennent pénibles à cause de la nature du sol et de la rareté de l'eau. Aussi a-t-on déjà perdu une trentaine de chameaux. Là, la végétation est belle, mais le puits est ensablé à une profondeur de cinq mètres. On se met à le déblayer. Ce travail n'est terminé que le lendemain à deux heures. L'eau arrive alors en grande abondance. Ce puits est un des plus importants de la route. Gérard Rohlfs y est passé en 1864, en se rendant d'In-Salah à Ghadamès.

Le 7 janvier, la mission reprend la direction du sud pour se rendre à l'oued *Igharghar*, qu'elle atteindra à Amguid le 18. Elle traverse d'abord le grand plateau de Tinghert ; elle y rencontre entre autres le lit de l'oued el-Hadjadj (rivière des pèlerins). La réputation de cette région est mauvaise : le nom de la rivière lui vient de quinze pèlerins qui y furent dévalisés et assassinés il y a une soixantaine d'années. Le pays est infesté de bandes de coupeurs de routes, arabes ou touareg.

Le 17 janvier, on descend dans la vallée de l'oued *Igharghar*, vallée

large de plusieurs kilomètres, et limitée au sud-ouest par le Tassili, qui forme une muraille à pic de 250 à 300 mètres de hauteur. Le lendemain, on campe enfin à *Amguid*; on y trouve pour la première fois de l'eau vive



Les chotts algériens ou sahariens.

dans un ravin à parois escarpées, qui forme tranchée dans le massif du Tassili. On se trouve alors à 917 kilomètres d'Ouargla.

Les guides ont déclaré qu'ils ne connaissaient plus les régions au delà d'Amguid, dans la direction du sud, régions du haut Igharghar, d'Idelès et d'Amadghor, qui ne sont pas parcourues par les caravanes.

Le 26, la mission prend la direction sud-est, sous la conduite du chef Chikat et de deux guides hoggar. Elle traverse un terrain sec et nu, mouvementé et coupé de nombreux lits de rivière. Les habitants fuient à son approche et transportent leurs tentes en peau pour aller les dresser plus loin, hors même de la vue de ces chrétiens qui leur inspirent une si grande horreur. Le pays parcouru ne cesse d'être plat, sec, uniforme et pierreux.

Le 3 février, on arrive à la sebkha d'*Amadghor*; c'est une cuvette de deux à trois kilomètres de largeur, dans laquelle le sel se trouve en bancs épais, blancs et rougeâtres. On remarque les traces d'une caravane qui, quelques jours auparavant, a pris du sel, et a fait route ensuite vers le Soudan. Depuis le 1^{er} février on n'a pas rencontré d'eau, la température est très élevée, l'eau des outres diminue rapidement. Un certain nombre de chameaux ont de la peine à suivre; la caravane s'allonge. Enfin, le 6, un point d'eau est signalé en avant. Le colonel y part avec des guides, fait remplir des outres et les fait porter à la colonne. On campe au point d'eau, et autour du camp on trouve des émeraudes : on en ramasse un grand nombre; quelques-unes sont de la grosseur d'un œuf.

Visites suspectes. — Sghir ben Cheik, que le colonel a envoyé d'Amguid sur Tahohaït, rentre au camp vêtu en targui et accompagné de deux Touareg-Hoggar, Kebbi et Baba, qu'il présente comme guides. Le 9, Kebbi et son frère vont coucher dans un campement voisin, où se trouvent, disent-ils, leurs parents, et s'engagent à revenir le lendemain matin. Ils ne reviennent pas, et l'on s'aperçoit qu'ils ont volé deux mehara de la caravane.

Dans l'après-midi, les Hoggar apparaissent subitement auprès du camp. Le colonel, sans escorte et sans armes, accompagné de tous les membres de la mission, se rend à leur rencontre. Dans l'espoir de dissiper leur méfiance, de les « familiariser », le colonel leur facilite l'accès de sa caravane et de son camp, se laisse accompagner chaque jour pendant la route par de nouveaux venus, ne craint pas de s'entretenir directement avec eux. Il leur fait visiter son camp en détail, leur montre ses fusils, leur en explique le mécanisme; il excite au plus haut point leur convoitise par la vue de toutes ces caisses, qu'ils supposent contenir de grandes richesses, et les amène enfin à lui manquer de respect.

A leur départ, on constate qu'ils ont volé des chevaux et des mehara de la caravane. Toutefois ils ne sont pas tous éloignés, car ils ont laissé derrière eux une quinzaine de cavaliers cachés dans un endroit escarpé, d'où ils peuvent facilement surveiller le camp.

On se remet en marche le 13 février. El-Alen, qui était allé déposer en sûreté à son campement les mille francs qu'il avait reçus d'avance comme guide, rentre avec Sghir ben Cheik, qui l'avait accompagné, et deux autres Touareg, porteurs d'une lettre de protestation d'amitié de la djemaa, et

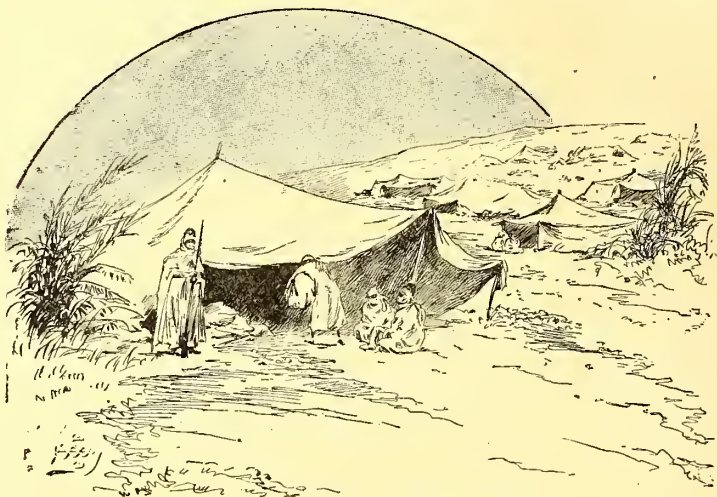
dont l'un s'offre pour guide. La réussite de l'entreprise semble donc s'affirmer de plus en plus. Mais le colonel est bientôt rappelé à la triste réalité : on vient le prévenir que Sghir ben Cheik excite les Chaamba à abandonner la mission.

Le colonel devient sombre et soucieux : il se promène seul le soir dans le camp, jusqu'à une heure très avancée ; et dès ce jour il conserve de la lumière dans sa tente toute la nuit.

Le guet-apens. — Enfin, le 16 février, vers dix heures du matin, les guides indiquent au colonel un puits qui serait situé au nord-ouest dans la montagne. C'est le bir el-Gharama. Ils lui conseillent d'établir son camp là où il se trouve, et d'envoyer les chameaux boire et faire provision d'eau. Le voyant hésiter à suivre cet avis, deux Touareg, arrivés le jour même dans la caravane, viennent lui dire que leurs compatriotes désirent avoir une entrevue avec lui au puits, et que de là ils reviendront ensemble au camp. Il se laisse persuader et part avec le capitaine Masson, MM. Béringer, Roche et Guiard. Les quatre guides touareg et Sghir ben Cheik le précèdent à cinquante pas. Les chameaux du convoi d'eau, puis les chameaux à bagages suivent à distance. Chaque groupe, conduit par les chameliers, est en outre escorté de quelques tirailleurs indigènes. Mais le chemin suivi est très mauvais : la caravane s'allonge démesurément. Le maréchal des logis Dennery, qui marche avec le premier convoi, se trouve bientôt à 1500 mètres environ du colonel. Chaque fois que celui-ci demande où est le puits, on lui répond qu'il n'est pas loin. « Colonel, dit Bou-Djemaa en s'approchant de lui, tu es trahi ; on te sépare de ta caravane et on t'emmène dans une fausse direction par un chemin difficile. » Le colonel se fâche et lui répond durement. Enfin, à environ 15 kilomètres du camp, on arrive au bir el-Gharama, sur l'oued Netara. L'eau du puits est corrompue ; il faut le curer. Le colonel appelle à lui les quelques hommes qui se trouvent là pour faire ce travail. Les guides El-Alem et Ahitaghel emmènent les deux juments du colonel au loin vers le nord, pendant que les membres de la mission se dispersent aux environs. Le docteur Guiard et M. Roche se dirigent au nord de la vallée, pendant que M. Béringer va s'asseoir à l'ombre d'un tamarin. Le capitaine Masson reste auprès du puits avec le colonel.

Le massacre. — Tout à coup de grands cris se font entendre dans le lit de la rivière, vers le nord. Trois ou quatre cents Touareg arrivent au grand trot des mehara. « Sortez des rangs, sortez, crient ces Touareg aux Chaamba, nous n'en voulons pas à vous, mais aux chrétiens. » Et, au même moment, le guide Ahitaghel, s'armant de son lourd sabre à deux mains, frappe *M. Béringer*, qui se trouve près de lui ; *M. Roche* et le docteur *Guiard* sont tués sur place par les autres guides touareg ; puis Sghir ben Cheik et El-Alem montent les deux juments, et tous les cinq disparaissent dans les rangs de l'ennemi. Les quinze ou vingt hommes qui

travaillent aux puits prennent la fuite. Abandonnés et trahis par les guides et par tous les indigènes qui se trouvaient auprès d'eux, le colonel et le capitaine *Masson*, un revolver à chaque main, font face à l'ennemi et vont même au-devant de lui. Ce sont les frères *Tissi ben Chikhat* et *Uangadi* qui marchent en tête des Touareg. Ils s'arrêtent étonnés de leur audace, puis se précipitent sur eux : mais l'un d'eux reçoit deux balles dans la jambe; un autre Touareg est tué et tombe de mehari aux pieds du colonel. Comme ces guerriers gaulois dont l'histoire a consacré le souvenir, malgré leurs horribles blessures, le colonel et le capitaine *Masson* restent debout,



Désert du Sahara. — Camp touareg.

continuent à combattre jusqu'au moment où ils tombent morts, percés de nombreux coups de lances.

Au bruit de la fusillade, le maréchal des logis *Dennerly* court dans la direction du puits; mais, se trouvant isolé, il est entouré par les Touareg, et meurt bravement le revolver à la main. Quelques Touareg se mettent à la poursuite des travailleurs du puits, qui se sont dispersés, et massacrent une autre partie de nos hommes. Vers quatre heures du soir, de vingt-deux qu'ils étaient au début, ils sont réduits à dix. Les Touareg, divisés en plusieurs groupes, ne cessent de les harceler, sans pourtant parvenir à les empêcher de passer, et ils rejoignent le camp dans la soirée.

Le soir, outre les cinq membres de la mission, il manquait une trentaine d'hommes tués ou disparus.

Retraite des survivants de la mission. — Après ce désastre, le lieutenant de *Dianous* prit le commandement de la caravane, composée alors de cinquante-six hommes, et l'on se disposa à regagner *Ouargla*, distant de 1 400 kilomètres... On n'avait plus de chameaux pour porter les vivres et bagages indispensables... Le 2 mars, on arrive à *Inziman Tiksin*,

et le 5 au soir à Agzel. Le 9, les Touareg, qui ne cessent de suivre la colonne, lui font parvenir une provision de dattes ; mais, comme elles sont empoisonnées, tous ceux qui en mangent éprouvent de violentes douleurs. Néanmoins on se dirige le lendemain sur Amguid, où se trouve une eau abondante. Les Touareg ont pris le devant et barrent le chemin, ce qui nécessite un combat, où sont tués *M. de Dianous* et les soldats français *Brame* et *Marjolet*, en même temps que disparaît pour toujours l'ingénieur *Santin*, resté en arrière. D'autre part, les Touareg ont éprouvé de si grandes



Désert du Sahara. — Guerriers touareg.

pertes, qu'ils laissent dès lors la petite colonne poursuivre son chemin. Celle-ci, réduite à trente-trois hommes, a pour chef le brave maréchal des logis *Pobeguin*, le seul Français survivant. Mais bientôt la famine devient telle que l'on doit manger des insectes, des lézards et de l'herbe. Une sorte d'affolement règne dans le camp, et ces malheureux se battent et se tuent entre eux ; les victimes sont ensuite mangées par leurs camarades : triste sort, que subit le brave *Pobeguin* lui-même, le 31 mars. Enfin, les douze derniers survivants arrivent le 2 avril à Hassi-Messeguem, où les recueille une colonne de secours envoyée par l'autorité militaire d'Ouargla ; le 28 ils rentraient dans cette dernière localité.

Le gouvernement y a fait élever un monument sur lequel sont gravés les noms des membres de la mission.

Résultat. — Nonobstant son funèbre dénouement, l'expédition n'aura pas été inutile. A mesure qu'il avançait, le colonel *Flatters* envoyait en France le résultat des travaux des membres de la mission. Ils peuvent se résumer ainsi :

Reconnaissance des vallées de l'oued Mia et de l'oued Insokki, de la région d'Amguid, de la vallée du haut Igharghar. — Possibilité reconnue de pouvoir établir facilement et à peu de frais une voie ferrée.

Tracé des différentes routes suivies par les caravanes entre El-Goléa, Ouargla, In-Salah, Idelès, Assion, Ghât et Ghadamès.

Constatacion de la présence de l'eau en abondance sous le sol, à peu de profondeur, dans toutes les vallées reconnues, et de la possibilité de créer des puits artésiens dans les vallées de l'oued Mia et de l'oued Igharghar. Établissement d'une carte au $\frac{1}{1\ 250\ 000}$ de tous les pays parcourus.

Étude de l'état politique, social, religieux, de la société targaia, de ses ressources agricoles et commerciales.

Enfin, constatation du peu de densité de ces populations, qui sont décimées par la misère et tendent à disparaître aujourd'hui; car les Hoggar et les Azdjer, les deux plus puissantes tribus peut-être, ne comptent pas chacune mille combattants.

II. — **Le chemin de fer transsaharien.** — L'idée de traverser le Sahara par un chemin de fer date d'une vingtaine d'années; mais elle a eu pour partisan principal, vers 1878, l'ingénieur Duponchel. Pour satisfaire l'opinion publique, le gouvernement institua une commission présidée par M. Choisy, et commanda les reconnaissances tentées par le colonel Flatters. Après la catastrophe et pendant dix ans la question n'avança guère; mais, dans ces derniers temps, M. G. Rolland, ingénieur de la commission transsaharienne, et le général Philebert, auteur d'un ouvrage intitulé : *CONQUÊTE PACIFIQUE DU SAHARA*, ont repris vers 1890 le problème à son double point de vue économique et militaire.

Le programme à remplir, a dit M. Rolland, se résume en ces mots : *Faire un tout de l'Algérie, du Sénégal et du Congo, par un chemin de fer traversant le Sahara touareg et le Soudan central et occidental.*

Pour arriver à réaliser ce programme, il faut adopter une série de mesures combinées, en partant à la fois de l'Algérie, du Sénégal et du Congo. En examinant les valeurs respectives de ces trois bases de pénétration vers l'intérieur, on reconnaît que les mesures les plus urgentes à prendre relèvent du Congo et du Sénégal; mais l'auteur démontre qu'en agissant seulement par ces deux colonies, nous ne réussirons pas à dominer effectivement et commercialement le Soudan central, ni même le Soudan occidental, et que ce n'est que par l'intermédiaire de l'Algérie que nous pourrions vraiment accomplir notre œuvre, la conduire avec ensemble et la consolider. Enfin il complète son argumentation en prouvant que, pour agir efficacement avec l'Algérie, il faut la relier au Soudan par un *chemin de fer transsaharien*, dont la construction ne souffrira d'ailleurs pas de difficulté au point de vue technique.

L'Algérie est à la porte de la France, sur notre route directe vers le Soudan. L'Algérie nous offre une large base d'opération sur la Méditerranée, d'où la pénétration vers l'intérieur se fera par concentration sur les régions touareg. L'Algérie est organisée puissamment au point de vue militaire; avec un chemin de fer transsaharien, les entreprises commerciales de nos nationaux dans l'intérieur seront à tout moment sous la protection de la mère patrie. Tout ce qui fortifiera l'Algérie fortifiera la France; les chemins de fer de pénétration vers le sud algérien ont déjà un intérêt reconnu au point de vue stratégique, et, au delà, le transsaharien aura un intérêt plus grand encore pour parer dans l'avenir aux éventualités que doivent faire prévoir les progrès du fanatisme musulman dans l'Afrique du Nord.

Comme base d'opération commerciale, nos quatre provinces de la côte méditerranéenne nous offrent des ressources qu'il serait déplorable de ne pas utiliser pour tirer parti de la force de production du Soudan. Les colons algériens sont aptes à devenir les agents les plus actifs de l'exploitation commerciale du Soudan, et c'est à la mère patrie à leur frayer le chemin.

On ne doit pas, d'ailleurs, être affirmatif contre les chances du trafic du transsaharien. Tout le long de la ligne, il y aura certainement, d'une station à l'autre, des échanges qui se développeront peu à peu, et, pour les transports d'une extrémité à l'autre de la ligne, les tarifs devront être réduits très notablement. Il n'est nullement démontré que, dans beaucoup de cas, le transsaharien, voie directe, rapide et sûre, à travers des pays sains, commandée par une colonie organisée et outillée comme l'Algérie, ne lutte pas victorieusement avec les routes fluviales du Soudan (Niger, Binoué), lesquelles ne supprimeront pas certains trajets par voie de terre, aboutiront à des côtes inhospitalières et malsaines, imposeront d'énormes détours par le sud.

Enfin un dernier argument en faveur du transsaharien est qu'il nous permettra de faire tomber la résistance des populations touareg, de conquérir influence et action sur elles et de nous en servir pour arriver promptement à dominer tout le nord du Soudan central et occidental.

Tout le commerce entre la Méditerranée et le Soudan central et occidental, depuis l'Atlantique jusqu'au désert libyque, est entre les mains des Touareg. Il y a une distinction à établir entre les deux confédérations rivales des Touareg du nord, les Azdjers et les Hoggars. Les relations des Azdjers étaient autrefois avec l'Algérie; ils nous avaient témoigné ensuite d'excellentes dispositions; nous n'avons absolument rien à leur reprocher, au contraire. Les Hoggars seuls nous sont franchement hostiles; la responsabilité du massacre de la mission Flatters retombe sur les Hoggars, poussés par les marchands de Tripoli, sur les gens d'In-Salah, poussés par les Ouled-Sidi-Cheikh, et sur les Senoussya.

D'après le général Philebert, il faut réduire cet événement à ses justes

proportions : simple accident par imprudence, qui n'aurait pas dû nous arrêter net devant toute tentative de pénétration au Soudan par l'Algérie. On s'est fait un épouvantail des Hoggars, qui, militairement parlant, sont une quantité négligeable. Nous n'avons pas vengé nos compatriotes, et aujourd'hui les Touareg sont convaincus de notre impuissance.

M. Rolland passe alors à la comparaison des trois tracés qui ont été proposés pour le transsaharien :

Le tracé dit *occidental*, partant de la province d'Oran et passant par l'oued Messaoura et le Touât;

Le tracé dit *central*, partant de la province d'Alger et passant par El-Goléa;

Le tracé dit *oriental*, partant de la province de Constantine et passant par Ouargla, l'Igharghar et Amguid.

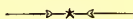
M. Rolland termine en faisant valoir les autres raisons élevées qui doivent décider la France à accomplir cette grande œuvre :

Raison humanitaire, afin de concourir à la lutte commune des nations civilisées contre l'esclavage et la barbarie;

Raison politique, afin de maintenir notre prestige auprès des indigènes musulmans de nos possessions d'Afrique;

Enfin, raison de sécurité et de sauvegarde pour la plus belle de nos colonies, l'Algérie, en présence de la marée montante du fanatisme musulman. Le dilemme est formel : ou nous prendrons les devants en marchant nous-mêmes vers l'intérieur, ou nous en serons réduits un jour à défendre nos possessions actuelles sur la côte méditerranéenne.

SÉNÉGAL



I. — NOTICE HISTORIQUE

Le **Sénégal** est la plus ancienne de nos colonies.

A ce titre nous croyons intéressant d'emprunter à M. Gaffarel quelques détails concernant les explorations des Normands français sur les côtes occidentales d'Afrique, à partir du **xiv^e** siècle.

« En novembre 1364, les Dieppois équipèrent deux navires, du port d'environ cent tonnes chacun, qui firent voile vers les Canaries, arrivèrent vers Noël au cap Vert et mouillèrent à *Rio-Fresca*, devant la baie qui conserve encore le nom de *Baie de France*. Les noirs de la côte, auxquels les blancs étaient restés jusqu'alors inconnus, accouraient pour les voir, mais ne voulaient pas entrer dans les vaisseaux.

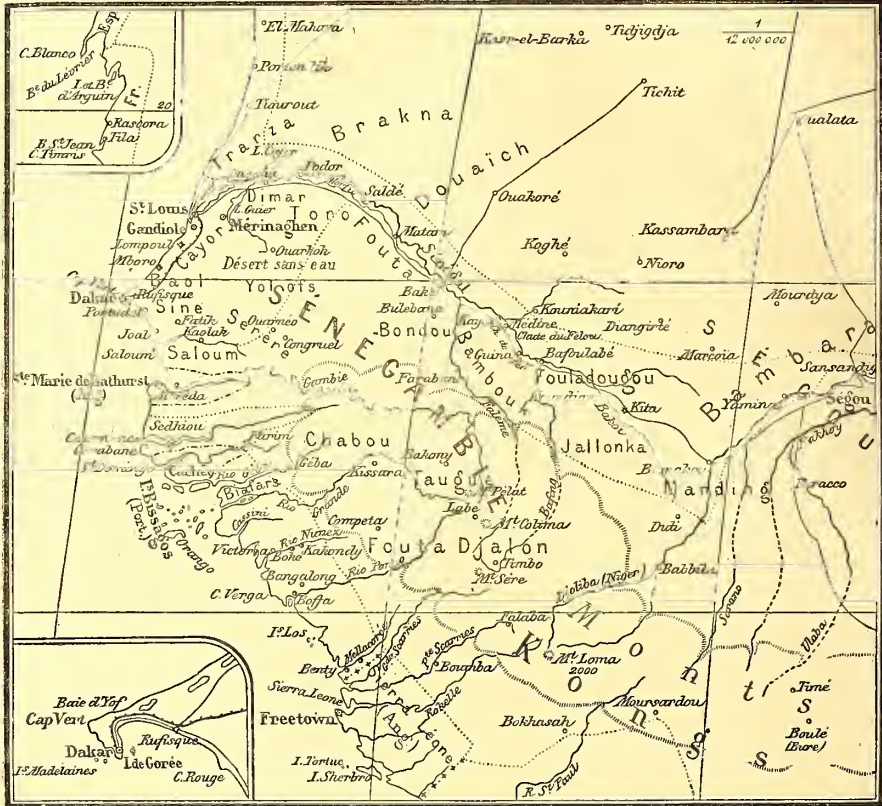
« Lorsqu'enfin ils s'aperçurent que nos compatriotes ne demandaient qu'à ouvrir avec eux des relations amicales, et leur montraient quantité d'objets inconnus qu'ils semblaient disposés à échanger, peu à peu ils renoncèrent à leurs défiances, et apportèrent de l'ivoire, de l'ambre gris et du poivre, qu'ils troquèrent contre les bagatelles dieppoises dont la vue les avait tentés. Les Dieppois, qui désiraient pousser plus avant, leur firent comprendre par signes qu'il reviendraient l'année suivante et les engagèrent à amasser pour leur retour d'autres productions indigènes. Ils découvrirent ensuite le *Cap Vert*, auquel ils donnèrent ce nom à cause de l'éternelle verdure qui l'ombrage, et arrivèrent à *Boulaubel*, ou *Sierra-Leone*, comme le nommèrent depuis les Portugais.

« Ils s'arrêtèrent ensuite à l'embouchure d'un fleuve (la Gambie?) auprès duquel ils trouvèrent un village d'indigènes qu'ils nommèrent le *Petit-Dieppe*, à cause de la ressemblance du port et du village, situé entre deux coteaux, avec le Dieppe français. Ils achevèrent d'y charger leurs navires d'ivoire et de poivre, et, à la fin de mai 1365, après six mois de voyage, ils étaient de retour en France avec une riche et précieuse cargaison.

« Les profits du voyage et l'espoir de les augmenter encore excitèrent

l'émulation des Normands. En septembre 1365, quelques marchands de Rouen s'associèrent avec ceux de Dieppe, et, au lieu de deux vaisseaux, en firent partir quatre. Les deux premiers avaient mission d'explorer les côtes depuis le cap Vert jusqu'au Petit-Dieppe, et d'y charger des marchandises. Les deux autres devaient pousser plus avant, et découvrir de nouveaux pays à explorer. Ce second voyage fut également heureux... »

Nous y reviendrons à propos de la Guinée.



Carte de la Sénégambie et du Soudan français (partie occidentale).

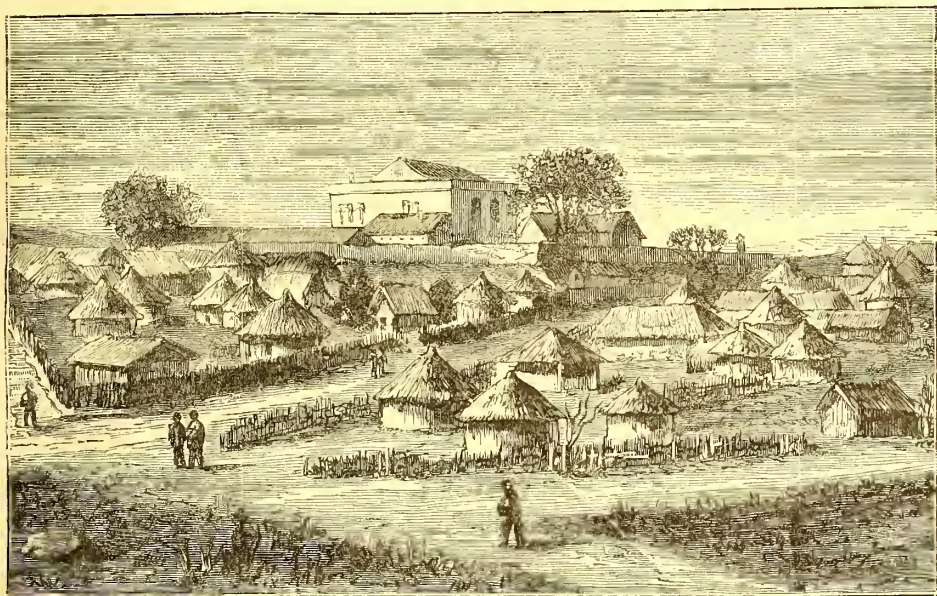
Quoi qu'il en soit de ces faits, trop éloignés de nous pour avoir une certitude absolue, notre histoire au Sénégal ne remonte qu'à 1626, où une compagnie de marchands de Dieppe et de Rouen se forma pour créer ou pour soutenir les comptoirs français établis sur le littoral de la Guinée. Ces établissements passèrent, en 1664, à la *Compagnie des Indes orientales*, fondée par Colbert, puis à diverses associations commerciales, et enfin à la *Compagnie des Indes occidentales*, qui seule eut quelque prospérité.

De 1697 à 1723, André Brûe, directeur et commandant général pour la *Compagnie du Sénégal et d'Afrique*, rendit la prospérité au commerce, négligé par ses prédécesseurs, gagna le respect et l'amitié des indigènes,

fit construire le fort d'Arguin, et fonda plusieurs comptoirs à Portendick, Albréda, etc.

Gorée, Rufisque, Portudal et Joal, sur la côte au sud du cap Vert, furent enlevés à la Hollande en 1667, et le fort de Podor, sur le Sénégal, fut construit en 1743. Les Anglais occupèrent deux fois la colonie, de 1763 à 1783, et de 1809 à 1814.

En 1818, le jeune Gaspard Mollien, survivant du naufrage de la *Méduse*, partit de Saint-Louis, et, aidé d'un interprète marabout, remonta le Sénégal



Le poste de Médine.

jusqu'au Bondou, visita les montagnes du Taugue, la ville de Timbo, découvrit les sources de la Gambie et du Rio-Grande, d'où il revint à Gorée l'année suivante.

Sous la Restauration, des essais de culture restèrent infructueux, et le progrès colonial ne commença qu'en 1854, avec l'administration vigoureuse et intelligente du commandant, plus tard général Faidherbe. Celui-ci dota Saint-Louis d'institutions libérales et financières, et d'écoles dirigées, soit par des laïques, soit par des congrégations religieuses ; il créa des forts sur le Sénégal pour maintenir les indigènes, et conclut avec ceux-ci des traités de paix.

En 1857, le terrible El-Hadji-Omar, le fanatique musulman fondateur de l'empire de Ségou-Sikoro, sur le Niger, menaça d'envahir la colonie et vint attaquer le fort de Médine, sur le cours moyen du Sénégal ; après un siège de trois mois, soutenu héroïquement par le métis légendaire Paul Holl et une poignée de nos braves soldats, la place fut secourue par Faidherbe.

La puissance de la France en jeta un vif éclat, et son influence s'étendit par la soumission du royaume de Brakna, l'annexion du Dimar, du Toro et de toute la côte entre Saint-Louis et Dakar (1861). Bientôt après, les habitants de la Casamance, du Rio-Nunez et du Rio-Pongo devenaient nos tributaires.

Des explorations vers le Niger commencèrent avec Mage et Quintin, qui pénétrèrent jusqu'à Ségou-Sikoro, en 1866. Soleillet y arriva à son tour en 1878.

L'année suivante, les Chambres votèrent des crédits pour le chemin de fer de jonction du Sénégal au Niger ; mais une faible partie seulement de la ligne put être terminée en 1884, à cause surtout de l'insalubrité du climat, qui décima les travailleurs. Les 50 kilomètres exécutés avaient coûté plus de 30 millions de francs ; et cette dépense, hors de proportion avec le résultat probable, fit ajourner l'achèvement du projet pendant plusieurs années.

Le capitaine Galliéni construisit, en 1879, le fort de Bafoulabé ; l'année suivante, il s'avança jusqu'au Niger et obtint d'Ahmadou, roi de Ségou, un traité de paix. Ce traité accorde aux Français le droit exclusif de fonder des comptoirs dans son royaume ; il établit notre protectorat « sur tout le haut Niger, depuis ses sources jusqu'à Tombouctou... », pour autant, bien entendu, qu'Ahmadou soit lui-même en réalité le souverain de toute cette région.

De son côté, le colonel Borgnis-Desbordes alla construire, en 1881, le fort et le camp retranché de Kita, à 1250 kilomètres de Saint-Louis ; il eut à combattre Samory, puissant chef des Malinkés, et parvint, en 1883, à Bamakou, où un fort fut construit pour marquer la prise de possession française de la région. Une canonnière à vapeur lancée sur le Niger y promena, en 1887, le pavillon tricolore, que les riverains ont appris à connaître, jusqu'à Kabara, port de Tombouctou, le grand centre commercial et politique du Soudan occidental.

Nous reviendrons sur ces événements au chapitre suivant.

Comme nous le disions dans nos précédentes éditions, « l'objectif de la politique française devait être de relier un jour la colonie du Sénégal à celle de l'Algérie, par l'établissement de rapports commerciaux, peut-être même par la construction d'un chemin de fer qui assurerait notre influence sur toute l'Afrique du nord-ouest. En agissant avec prudence et ténacité, en utilisant toutes les forces que donnent le commerce et la religion, par les négociants et les missionnaires, aussi bien qu'une diplomatie habile, peut-être qu'avant un demi-siècle l'influence française dominerait sans conteste sur toutes les parties occidentales du Soudan et du Sahara. Jointes à l'Algérie et à la Tunisie, elles nous donneraient ainsi un empire colonial franco-africain aussi vaste que la moitié de l'Europe. »

Cette prévision s'est, au moins diplomatiquement, réalisée en 1890.

Aujourd'hui il importe de distinguer administrativement le *Sénégal* proprement dit et les *Rivières du Sud*, que nous traiterons dans ce chapitre, et le *Soudan* français qui fera l'objet du chapitre suivant.

Il faut signaler quatre enclaves étrangères dans les possessions françaises de cette région :

- 1° La *Gambie anglaise*, comprenant un territoire très étroit sur les rives du fleuve de ce nom ;
- 2° La *Guinée portugaise*, sur le Rio-Géba et le Rio-Grande ;
- 3° La colonie anglaise de *Sierra-Leone*, chef-lieu Freetown ;
- 4° La république de *Libéria*, peuplée de noirs, capitale Monrovia.

II. — GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

Situation. — La colonie française du Sénégal, ainsi appelée du fleuve principal qui l'arrose, est située dans l'Afrique occidentale, entre le Sahara au nord, le Soudan à l'est, la Guinée au sud et l'Atlantique à l'ouest. Le *Sénégal* français proprement dit comprend le littoral et le bassin inférieur du fleuve, sur une superficie de 500 000 kilomètres carrés, non compris les anciennes dépendances, poussées jusqu'au cap Blanco du Sahara au nord, la Mellacorée au sud et le Niger à l'est.

En d'autres termes, à part quelques enclaves anglaises et portugaises, toute la région appelée Sénégalie, subissant notre influence exclusive, peut être considérée et étudiée comme colonie française.

Le littoral. — Le littoral présente un développement de plus de 1 300 kilomètres : le cap Vert le divise en deux parties d'égale longueur, mais de caractères bien différents.

Du cap Blanco jusqu'à Saint-Louis, même jusqu'au cap Vert, c'est la côte saharienne, basse, bordée de dunes, d'étangs ou lagunes ; elle est généralement droite, sans échancrure, sans port, sauf le chenal du Sénégal, d'un accès rendu très difficile par une double ligne de brisants et de bancs de sable qui borde tout le littoral.

Toutefois on remarque au nord, dans la partie saharienne, la baie du Lévrier, formée par la presqu'île, aujourd'hui espagnole, du cap Blanco ; puis la baie poissonneuse d'Arguin avec l'île de ce nom, la baie Saint-Jean et le cap Timris. Cette côte est inexploitée, si ce n'est par les pêcheurs canariens, et les anciens comptoirs français de Portendick et d'Arguin ont disparu.

Le cap Vert (*cabo Verde* des Portugais), le plus occidental du continent africain, termine une presqu'île remarquable par sa nature basaltique autant que par sa forme triangulaire. Cette presqu'île circonscrit la baie de Gorée, renfermant l'îlot également basaltique de même nom.

Du cap Vert au fleuve Mellacorée, la côte sénégalienne est fortement

échancrée par une douzaine d'estuaires, larges, déchiquetés eux-mêmes, séparés par des presqu'îles et des caps nombreux. Bien qu'obstrués par des bancs de sable, ils donnent accès à la navigation dans des fleuves côtiers, dont les principaux sont la Gambie et le Rio-Grande.

Orographie. — Le Sénégal renferme plus de plaines que de véritables montagnes.

La région montagneuse du sud-est se rattache au système dit des monts *Kongs*, qui couvrent l'intérieur de la Guinée septentrionale, et dont le point central paraît être le mont Loma, 2 000 mètres, ou le mont *Tembi-Kounda*, près des sources du Djoliba-Niger. Le massif du *Fouta-Dialon* et du *Taugue*, d'où descendent tous les fleuves de la région sénégalienne, paraît élevé de 2 000 à 3 000 mètres; parmi les sommets qui conservent des neiges permanentes, on signale les monts Sère, Colimat et Pélat, situés à l'ouest de Timbo, aux sources du Bafing et de la Falémé. Des chaînons rayonnants séparent les cours supérieurs du Niger, du Sénégal et de chacune des rivières dites du Sud.

Les plaines, plus ou moins fertiles et boisées, dominent sur le littoral et s'étendent sur toute la partie nord-ouest, entre les cours inférieurs de la Gambie et du Sénégal. Au nord de ce dernier fleuve jusqu'au Niger, c'est la plaine du Sahara avec ses déserts caractéristiques et ses rares oasis.

Hydrographie. — Les principaux fleuves de la Sénégambie sont : le Sénégal et la Gambie, le Rio-Géba, le Rio-Grande, le Rio-Nunez, le Pongo, la Mellacorée et les deux Scarcies.

Des comptoirs français sont établis sur chacun de ces fleuves ou rivières maritimes, dont les embouchures sont des estuaires, sauf pour le Sénégal, qui se termine en une sorte de delta incomplet.

Le *Sénégal* est formé à Bafoulabé de deux grands affluents : le Bafing ou « rivière Noire » et le Bakoï ou « rivière Blanche ». Le Bafing, qui paraît être la branche principale, descend du Fouta-Dialon, passe près de Timbo, et parcourt une vallée bordée d'escarpements à l'ouest, plus plate à l'est. Le Bakoï naît au pays peu élevé de Manding, à quelques lieues seulement de Bamako et du Niger; il coule vers le nord-ouest en recevant plusieurs affluents des pays du Jallonka, du Fouladougou, de Kita, et rejoint le Bafing à Bafoulabé.

En aval de ce confluent, le Sénégal forme dans le Bambouk une série de chutes dont la première est le saut de Guina, et la dernière la chute du Felou, que l'on dit haute de 20 à 30 mètres et large de plus de 400 mètres. Il ne devient navigable qu'à Médine ou plutôt à Kayes; plus bas, il reçoit à droite la Falémé, son principal affluent, qui sépare le Bambouk du Bondou et baigne Bakel, où elle s'étend en une belle nappe de 600 mètres de largeur; puis, sur la limite du Fouta et du Toro, le fleuve traverse une vaste plaine où il baigne Matam, Saldé et Podor; ensuite il se divise en

deux bras ou marigots, qui enveloppent de longues îles boisées, dont la principale est celle de Morfil, cette « île de l'ivoire » où les indigènes chassaient autrefois l'éléphant.

En aval de Podor, après avoir formé de nombreux méandres, le fleuve communique avec deux lacs, le *Cayor* au nord, et le *Guier* au sud, qu'il remplit de ses eaux dans la saison des pluies, et qu'il draine, au contraire, au temps de la sécheresse. Dans la plaine marécageuse et boisée du Oualo, il passe à Richardtoll et se divise de nouveau en nombreux marigots ou bras de deltas, dont les plus septentrionaux, arrêtés aujourd'hui par la barre sablonneuse du littoral, courent vers le sud. Le bras principal, qui baigne l'île de Saint-Louis, atteint une lagune dirigée du nord au sud et s'en échappe à travers la dune par une coupure qui, variant de position, se trouve actuellement à 15 kilomètres au sud de la capitale.

La longueur du Sénégal est évaluée à 1 600 kilomètres depuis les sources du Bafing, et à 1 250 kilomètres depuis Bafoulabé. Son altitude est de plus de 1 000 mètres à sa source, 143 mètres au confluent du Bafing, à Bafoulabé, et 50 à Médine.

Navigable depuis Kayes (1 000 kilomètres) au temps des grandes eaux, et depuis Podor (250 kilomètres) en toute saison, le Sénégal est la voie commerciale naturelle entre la côte et le bassin du Niger. Malheureusement les barres sablonneuses de son embouchure, les chutes de sa partie supérieure, les variations irrégulières de son niveau, provoquées par les pluies de l'hivernage, nuisent à sa navigation, qui n'est praticable en tout temps qu'aux bâtiments calant moins d'un mètre.

La *Saloum* n'est qu'une petite rivière, mais elle se jette dans un estuaire très vaste, rempli d'îles; elle traverse le petit royaume de Saloum.

La *Gambie*, moins longue que le Sénégal (900 kilomètres), a une embouchure en estuaire plus large (5 à 10 kilomètres) et plus navigable. Elle descend du massif de Taogue, qu'elle contourne par le nord pour courir vers l'ouest. A partir de Yarbantenda, à 400 kilomètres de la côte, elle traverse une large et fertile vallée en arrosant divers comptoirs anglais, entre autres Albréda au nord, Sainte-Marie-de-Bathurst au sud de son embouchure. C'est la colonie anglaise de la GAMBIE.

La *Casamance* a peu d'étendue; elle baigne les postes français de Sedhiou et de Carabane.

Le *San-Domingo* ou *Cachéo*, le *Rio-Géba*, le *Rio-Grande* (Grande-Rivière) et le *Rio-Cassini* forment des estuaires navigables, sur les bords desquels les Portugais ont établi des factoreries; en face se trouvent les îles Bissagos, peuplées de métis portugais qui excellent dans le commerce et le cabotage. Ces territoires constituent la GUINÉE PORTUGAISE, qui s'étend à l'intérieur sur 350 kilomètres jusqu'au 16° de longitude ouest de Paris.

Le *Rio-Nunez*, le *Rio-Pongo* et la *Mellacorée* traversent des régions fertiles qui renferment de nombreux comptoirs français.

Les deux rivières *Scarciés* sont sous le protectorat de l'Angleterre et marquent la limite de la florissante colonie nègre de Freetown, dont le chef-lieu, de même nom, se trouve à l'embouchure de la Rokelle. C'est le SIERRA-LEONE anglais, qui atteint au nord le 10° de latitude et la rive gauche du haut Niger.



Baobab au Sénégal.

A l'est du Sierra-Leone se développe la longue côte de la république nègre de LIBÉRIA, capitale Monróvia, limitée à l'est par le Rio-Cavally et le territoire français de la côte d'Ivoire.

Nous parlerons du *Niger* au chapitre suivant.

Climat. — Contrée intertropicale, le Sénégal a le climat torride, surtout dans les déserts du nord, mais avec des atténuations considérables sur le littoral, dues à l'influence du courant froid marin qui suit la côte du nord au sud.

A Saint-Louis, les écarts de température varient de 20 à 28 degrés seulement, température moyenne; tandis qu'à Médine ou à Bakel, et surtout à Podor, le thermomètre monte de 25 degrés en hiver jusqu'à 65 degrés

en été, même à l'ombre, lorsque souffle l'harmattan, ou vent du nord-est, venant du Sahara.

Il n'y a que deux saisons : l'*hivernage*, saison des pluies et des fièvres, la plus funeste aux Européens, qui dure de juin à novembre; et la *saison sèche*, plus chaude, mais moins malsaine, qui dure de décembre à juin, et compte à peine quelques jours de pluie en six mois.

Grâce à son altitude plus considérable, le massif montagneux du centre jouit d'un climat plus tempéré, dont la colonisation européenne profitera peut-être un jour.

En hiver, des *tornades*, ou vents tournoyants et nuageux, accompagnés de coups de tonnerre, souvent aussi d'averses abondantes, sévissent fréquemment sur le littoral, et des *raz de marée* dévastent la côte en mai et juin.

Productions. — Sans parler ici des produits commerciaux, le Sénégal abonde en végétaux et animaux qui atteignent souvent une grande taille. Qu'il nous suffise de citer, parmi les premiers : l'immense baobab, le tamarinier, l'acacia, le gommier, l'adansonia, le palmier, le bombar ou fromager, le chi ou arbre à beurre, de beaux bois de teinture et de construction; parmi les seconds : le chimpanzé, le papion et d'autres singes, le lion sans crinière, la panthère, le léopard, l'éléphant, devenu rare, l'hippopotame, le sanglier, les antilopes, le bœuf sauvage, le crocodile, le python, les perroquets, l'autruche, le marabout ou cigogne à sac. Les fourmis blanches ou termites et les moustiques sont les fléaux de la contrée. La baie d'Arguin est riche en morue et autres poissons.

L'or, l'argent, le fer, le cuivre existent, mais sont peu exploités. Le sel est assez commun.

III. — GÉOGRAPHIE POLITIQUE

Ethnographie. — La population coloniale ne comprend guère que 3 000 Européens et 200 000 noirs, administrés par nous et répandus sur un territoire vaguement évalué à 200 000 kilomètres carrés; mais dans ces derniers temps plus de 2 000 000 de noirs et autres indigènes ont été placés sous notre protectorat et vivent soit sédentaires, soit nomades, sur une étendue de 4 à 500 000 kilomètres carrés. Peu à peu notre influence s'établit sur le reste de la Sénégalie.

On distingue les Européens, les Maures et les Noirs.

Parmi les *Européens*, on compte 1 200 colons ou commerçants, la plupart Français, résidant à Saint-Louis ou à Gorée; les autres sont des employés civils et militaires, qui ne séjournent qu'un temps assez court, à cause de l'insalubrité du climat.

Les *Maures*, de race berbère, musulmans et fanatiques, sont les Trarza, les Brakna, les Douaïch et les Ouled-Embarek, qui parcourent en nomades

le désert de la rive droite du fleuve, qu'ils n'ont que trop souvent traversé pour faire des razzias au milieu des peuplades noires de la rive gauche.

Parmi les *noirs* on classe les *Peuls*, les *Ouolofs*, les *Mandingues*, les *Toucouleurs*, etc.

Les *Peuls*, appelés aussi *Pouls*, *Foulahs*, *Foulbés* ou *Fellatahs*, sont plutôt de race brune ou éthiopienne; industriels et pasteurs, mahométans et conquérants, ils habitent le Fouta du bas Sénégal, le massif du Fouta-Dialon, le Macina, etc.

Les *Ouolofs*, *Yolofs* ou *Djolofs*, sont de vrais nègres, au teint noir, au nez épaté, aux lèvres épaisses, mais de belle stature; ils habitent la plaine au sud de Saint-Louis.

Les *Mandingues*, *Mandings* ou *Malinkés*, et leurs frères les *Bambaras*, sont intelligents, cultivateurs, aptes au négoce et fétichistes; ils peuplent les régions centrales et les bords du Niger.

On appelle *Toucouleurs* les tribus métisses de *Peuls* et de nègres; musulmans, rusés, fanatiques et turbulents, ils ont créé souvent de grands embarras à la colonisation du pays.

Les indigènes sont en général groupés en villages avec un chef élu, ou en petites souverainetés ou royaumes. Il y a parmi eux des hommes libres et des esclaves. Les guerriers, qui sont en honneur, se partagent la dépouille des vaincus. On trouve même des anthropophages.

Les peuplades du Sénégal. — « Quoique depuis bien des années en contact avec les Européens, les indigènes du Sénégal ont jusqu'à présent conservé leurs mœurs et leurs coutumes primitives, avec leurs dialectes différant tous les uns des autres. Ils sont orgueilleux, fourbes, astucieux et paresseux au superlatif; leur vie est celle de l'animal; pour eux le suprême bonheur, l'idéal de l'existence est de manger et de dormir. Ils n'ont aucune industrie, et cultivent juste à peu près ce qu'il faut pour subvenir aux besoins de l'année. Toutes ces peuplades ont pour les Européens une répulsion mêlée de mépris; elles nous détestent profondément.

« ... L'esclavage existe dans toutes ces contrées; dès qu'on est un peu au courant des mœurs indigènes, on distingue tout de suite deux classes différentes de captifs. La première comprend le captif de case, l'ami plutôt que l'esclave du maître, dont il a même très souvent la confiance; il n'est jamais vendu, sauf dans le cas de force majeure; en un mot, il est considéré comme faisant presque partie de la famille. Quant aux captifs ordinaires, ceux-là sont plus à plaindre, car ils sont parfois soumis à des traitements rigoureux. Appartenant aujourd'hui à celui-ci, demain à celui-là, ils sont vendus suivant les caprices du maître.

« Les noirs vivent dans des cases groupées en villages, grossièrement faites, basses et sans la moindre aération; leurs formes sont cylindriques, surmontées d'un toit en cône; quelques-unes, dans le bas fleuve, presque

toutes chez les Sarracolets et les Kassonkais, ont la partie cylindrique formée de pieux et de branches recouvertes de terre argileuse ; tout le reste est en paille. Là dedans grouillent hommes, femmes, enfants, voire même certains animaux domestiques ; on y couche, on y fait la cuisine, on y mange, tout cela dans un espace restreint et non aéré ; les odeurs s'y accumulent, s'y concentrent ; du poisson, de la viande séchée, ramassée quelquefois dans un coin, contribuent encore à rendre l'accès d'une case insupportable pour tout Européen. En dehors des nattes sur lesquelles ils couchent, du misérable coffre en bois dans lequel ils ramassent les vêtements, et de leurs calebasses qui, on peut le dire, servent à tous les usages, la case est complètement nue ; le sol est aplati et uni, un espace vide plus ou moins grand est réservé devant l'entrée ; quelquefois même un petit jardin y est attenant ; on y cultive quelques légumes, comme giraumons, yombos ou patates douces, mais jamais on n'y voit de fleurs, non plus que d'arbres fruitiers. Tous ces villages sont généralement d'une saleté repoussante ; ils n'offrent aucune symétrie ; les cases sont construites les unes près des autres, se touchant même quelquefois, sans ordre ; de petites ruelles étroites, malpropres, où se répandent les odeurs des cases, permettent de circuler d'un endroit à l'autre du village, en faisant mille tours et détours.

« Leurs costumes sont primitifs : ils se composent d'un pantalon ou *toubé*, dont la ceinture est à coulisse, descendant à peu près jusqu'au genou, et d'un *boubou*, morceau d'étoffe qui va jusqu'aux chevilles, au milieu duquel on ménage un trou pour passer la tête ; cousu de chaque côté, il laisse des ouvertures pour les bras... Les Yolofs et les Toucouleurs portent la tête complètement rasée ; un couteau, un morceau de bouteille cassée, leur suffit pour cette opération. Même ainsi, sans avoir rien sur la tête qui les garantisse, ils affrontent les plus forts rayons du soleil. Les Sarracolets et les Kassonkais portent les cheveux sensiblement de la même manière, séparés en plusieurs mèches tressées ; ils apportent un grand soin à leur coiffure, mais, une fois installés, ils restent quinze jours ou trois semaines sans y toucher.

« Les femmes n'y mettent pas moins d'amour-propre, et si les coiffeurs ont besoin de patience, la personne qu'on coiffe ne doit pas en manquer. Lorsqu'une femme se fait coiffer, elle s'étend par terre tout de son long, la face contre le sol ; la coiffeuse s'assied à la hauteur de la tête et commence le démêlage avec un outil que, sans exagérer, on peut appeler un râteau ; pour faciliter l'opération et rendre les cheveux plus souples, on les enduit soit d'huile, soit de beurre ; ce travail terminé, — et il ne dure pas moins de plusieurs heures, — les cheveux sont séparés en petites mèches, enroulées successivement chacune autour d'une paille ; toutes ces pailles sont ensuite ramenées derrière la tête et liées ensemble. Là s'arrête la première séance, et ce n'est qu'un jour ou deux après, lorsque les

cheveux ont pu assez prendre le pli, qu'on enlève les pailles pour donner le dernier lissage... » (MUIRON D'ARCENAT.)

Administration. — I. — La colonie du Sénégal est administrée par un gouverneur résidant à Saint-Louis. Un préfet apostolique est le chef du culte catholique.

Cette colonie comprend trois sortes de territoires : les pays *possédés*, les pays *annexés* et les pays *protégés*.

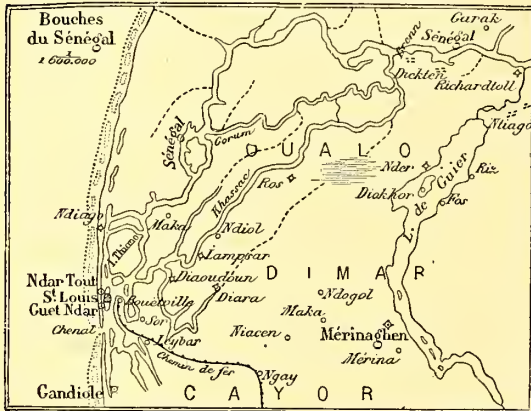
Les PAYS POSSÉDÉS se divisent eux-mêmes en *communes de plein exercice*, et un certain nombre de *territoires* disséminés le long des côtes, depuis Arguin et Portendick jusqu'à la Casamance.

Il n'y a que *quatre communes* organisées, qui sont en même temps des paroisses : Saint-Louis, Da-

kar, Gorée et Rufisque; elles sont administrées comme celles de la France.

La colonie élit un conseil général et nomme un député au parlement français.

Le SÉNÉGAL proprement dit, — abstraction faite de la Guinée et du Soudan français¹, — est divisé en un certain nombre de *cercles*, dont les chefs-lieux sont : *Saint-Louis*, *Da-*



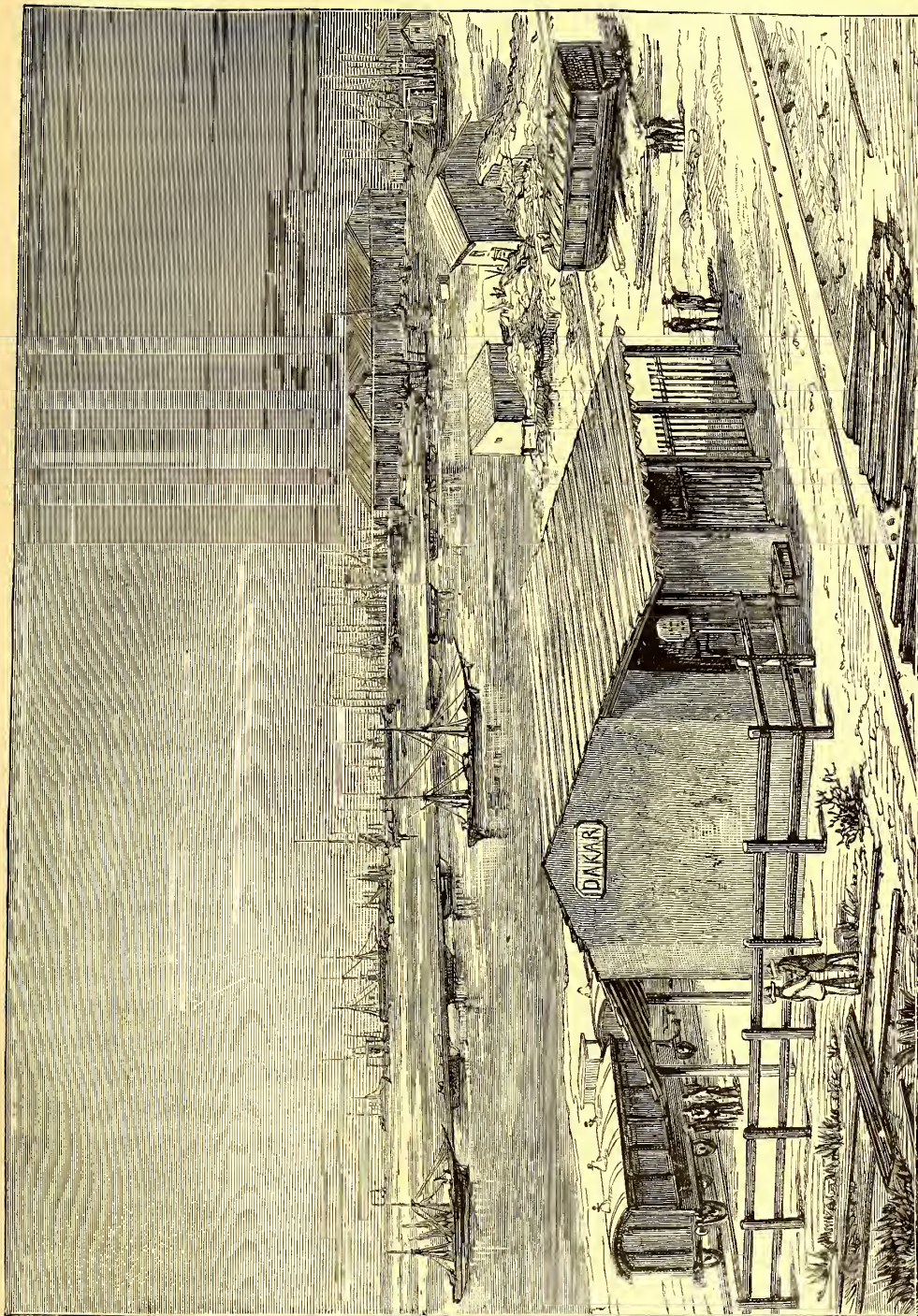
Carte du delta du Sénégal.

gana, *Podor*, *Saldé*, sur le fleuve; *Dakar* (Cayor), *Foulioum* (Saloum), *Carabane* et *Sedhiou* (Casamance).

Villes ou centres de population de la colonie :

Saint-Louis, 20 000 habitants, chef-lieu de la colonie et résidence du gouverneur, est bâtie sur un îlot sablonneux du fleuve Sénégal, à 15 kilomètres de son embouchure, mais à 500 mètres à peine de la mer, dont elle n'est séparée que par le petit bras du fleuve et une langue de terre appelée côte de Barbarie. Saint-Louis a été fondée en 1626 par la Compagnie française patronnée par le cardinal de Richelieu. Longtemps composée de simples cases de paille, presque entièrement remplacées par des maisons à galeries et à terrasses, bordant des rues bien alignées et bien entretenues, la ville de Saint-Louis possède aujourd'hui quelques beaux édifices publics; un pont de bateaux, long de 560 mètres, traverse le grand bras du fleuve pour atteindre à Bouëtville la gare du chemin de fer de Dakar; deux autres ponts sont jetés à Oé, sur le petit bras, pour rattacher les deux faubourgs de Guet-Ndar (en oulof, Parc de Saint-Louis) et de

¹ Ces divisions étant très arbitraires et peu fixes, nous continuerons à traiter les Rivières du Sud avec le Sénégal dans ce chapitre, mais en consacrant un chapitre spécial au Soudan.



La gare et le port de Dakar.

Ndar-Tout (Petit-Saint-Louis), bâtis sur la langue sablonneuse de Barbarie et peuplés principalement de pêcheurs.

Saint-Louis fait un commerce actif par le fleuve, et l'extension de la colonie vers le Niger lui ménage un avenir florissant, surtout si l'on exécute le projet d'un avant-port en face de la ville pour éviter le détour de l'embouchure. Malgré les difficultés de la barre, les navires y viennent débarquer, bord à quai, les marchandises européennes et en remportent les gommés, les arachides, les peaux et les cuirs entreposés par les maisons de commerce.

La banlieue de Saint-Louis contient le village de *Gandiole*, ayant des salines, ceux de *Ndiago*, *Mérinaghen*, *Richardtoll* (Jardin de Richard); une vingtaine de forts sont établis sur la route de Dakar et sur le bas fleuve.

Dagana, qui fait le commerce de gomme; *Podor*, le point le plus chaud de la colonie, et *Saldé*, sur le Sénégal, sont les chefs-lieux des cercles dépendant de l'ancien arrondissement de Saint-Louis.

Dakar, 6 000 habitants, fondée en 1857 pour suppléer à l'insuffisance du port de Gorée, est bâtie à l'intérieur d'une baie formée par la presqu'île du cap Vert, et sur une petite colline, haute de 20 mètres. Port sûr, défendu par un fortin; dépôt de charbon, tête de ligne du chemin de fer de Saint-Louis et avant-port de cette ville, point de ralliement de la division navale et relâche des paquebots des Messageries maritimes, Dakar est appelé à un avenir brillant, peut-être à supplanter Saint-Louis.

Gorée, dont le nom rappelle celui d'une île de la Hollande, paraît avoir été connue au XIV^e siècle des négociants dieppois; bâtie sur un îlot de 36 hectares de superficie, situé à l'entrée de la baie de ce nom, elle est défendue par un castel qui domine la ville à 60 mètres de hauteur. Gorée a eu son époque d'importance et fut l'objet de plusieurs attaques navales; détrônée aujourd'hui par Dakar, sa population est tombée de 4 000 à 2 000 habitants.

Rufisque, du portugais rio Fresca, « rivière Fraîche, » est une ville de 5 000 habitants, située sur la côte du Baol, dans une position marécageuse et insalubre. — *Portudal* et *Joal*, 2 000 habitants, sur la côte de Sine, paraissent avoir comme Rufisque une origine portugaise.

Citons aussi les villages de *Kaolak*, sur la Saloum; — *Sedhiou*, à 35 lieues de l'embouchure de la Casamance; — *Carabane*, dans une île à l'embouchure même du fleuve.

II. — La colonie de la Guinée française proprement dite, ci-devant *des Rivières du Sud*, s'étend du Rio-Compony à la Mellacorée et comprend tous les comptoirs établis entre la Guinée portugaise et le Sierra-Leone anglais; elle est administrée par un gouverneur résidant à Konacry.

Ses principaux centres de commerce et de population sont : *Boké*, sur le Rio-Nunez; — *Boffa*, sur le Rio-Pongo; — plus au sud, *Konacry*, résidence du nouveau gouverneur; *Benty*, sur la rive gauche de la Mellacorée, point extrême des possessions françaises; — *Timbo*, 2 000 habitants, capitale du Fouta-Dialon.

PAYS ANNEXÉS. — On appelle pays annexés ceux où les populations ont conservé leurs lois et coutumes, mais dont les chefs sont nommés par le gouverneur de la colonie et l'impôt perçu par l'administration française. En outre, certains usages qui étaient d'une façon trop évidente en contradiction avec les mœurs européennes ont été peu à peu réprimés ou interdits. Ces pays sont le Oualo, le Cayor septentrional, le Toro, le Dimar et le Damga.

PAYS PROTÉGÉS. — Dans les pays protégés, l'administration locale ne perçoit pas d'impôts, mais les chefs, sans être choisis par cette administration, doivent être agréés par elle. C'est sous ce régime que se trouvent placés le Fouta central, le Djolof, le Ferlo, le Cayor méridional, le Baol, le Sine, le Saloum, une partie du Barr, le Rip et le Badibou, le bassin de la Casamance, et, dans les Rivières du Sud, les bassins du Compony, du Nunez, du Pongo, de la Dubréka et celui de la Mellacorée.

Industrie. — Les indigènes de la Sénagambie vivent principalement de l'élevage du bétail, de la pêche, de la culture du mil, du manioc, du riz, du maïs et de l'arachide. Celle-ci est une papilionacée dont les gousses s'enfoncent en terre pour mûrir et donnent une huile abondante propre à divers usages.

Ils cultivent aussi l'indigo, le coton, et tissent des bandelettes d'étoffe bleue dont ils font le *pagne*, sorte de vêtement assez rudimentaire.

Il y a parmi eux des forgerons, des potiers, des fabricants d'objets usuels, de bijoux, souvent artistement travaillés. Ils exploitent l'or dans le Bambouk (pour un demi-million) et d'autres métaux.

Diverses industries, répondant à des besoins locaux, ne font pas défaut aux indigènes et en certains cas aux Européens.

Les industries de luxe, telles que l'orfèvrerie et les tissus du pays, comptent des artisans habiles. En ce qui concerne la première, on pourrait presque dire que les bijoux fabriqués sortent des mains de véritables artistes, étant donné surtout l'outillage primitif employé. Le dessin est correct, les filigranes sont délicats, et parfois ne laissent rien à désirer comme fini et comme goût.

La fabrication des tissus du pays qui servent à la confection du *pagne*, partie principale du costume indigène, est entre les mains des tisserands noirs, dont les métiers et l'installation ne le cèdent en rien aux outils primitifs des bijoutiers; et cependant la chaîne et la trame sont irréprochables : les passées avec des fils de différentes couleurs produisent des dessins d'une régularité parfaite. Le tissage se fait par bandelettes de deux mètres de longueur, qui, réunies ensuite, forment le *pagne*.

Bon nombre de pagnes sont tissés en fil de coton blanc sans mélange de fils de couleur, pour être ensuite teints en bleu avec l'indigo sénégalais.

Les forgerons, et notamment les individus de race lawbé, confectionnent les poignards, les fers de lance et le *hilaire*, le seul outil agricole employé. Le hilaire a la forme d'un croissant à bords tranchants et à cornes arrondies et rentrantes.

Les cordonniers font non seulement les chaussures, babouches et

bottes en cuir rouge ou jaune, mais encore les fourreaux de sabres, de poignards, les housses de selles, etc.

Commerce. — Le commerce intérieur se fait différemment selon les régions : sur le haut fleuve, on troque les produits du pays contre des marchandises importées; dans le Cayor, les arachides sont échangées contre espèces sonnantes ou contre du fer de Suède en barres; dans le Serrère, on troque contre de l'eau-de-vie; dans les Rivières du Sud, contre des guinées ou tissus de coton, des fusils, de la poudre, du tabac, etc.

Le commerce de la colonie est assez florissant depuis une quinzaine d'années. Le chemin de fer de Saint-Louis à Rufisque et Dakar, long de 263 kilomètres, rend déjà de grands services. Une autre ligne, à voie étroite, d'un mètre de largeur, commencée en 1882, remonte le haut fleuve depuis Kayes, où finit la navigation régulière, jusqu'à Bafoulabé, pour atteindre plus tard Bamako.

Le commerce extérieur de la colonie s'est élevé de 25 millions en 1875 à 50 millions en 1892, dont 30 millions d'importations. Il se fait pour les deux tiers avec la métropole, surtout pour l'exportation.

Les marchandises importées proviennent de la France (10 millions de francs), de l'Angleterre (5 millions), de la Belgique (2 millions), de l'Allemagne (2 millions) et de l'Amérique (1 million).

Ce sont notamment des denrées alimentaires et des vins français, du tabac, des armes et des tissus (guinées) belges et anglais, des eaux-de-vie de Hambourg, du fer de Suède et du tabac d'Amérique.

Les exportations consistent surtout en *arachide*, pour une valeur de 6 millions en 1888; en *gomme* d'Arcadie, pour 5 millions; en argent, pour 2 millions; en caoutchouc, sésame, cire, peaux et plumes; en outre, le café du Rio-Nunez et le riz de la Casamance.

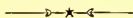
Saint-Louis et Gorée-Dakar sont deux ports d'importation et d'exportation; Rufisque et la plupart des comptoirs font surtout l'exportation et la troque.

Le mouvement de la navigation a lieu particulièrement avec les ports de Bordeaux, Marseille, Londres, Liverpool, Cardiff, Hambourg et Boston.

Des *services réguliers* sont établis de Bordeaux, de Marseille et de Liverpool à Dakar. De petits vapeurs de l'État font les transports sur le fleuve jusqu'à Kayes. De Kayes à Bamako, la correspondance par terre prend dix-sept jours. Des canonnières naviguent déjà sur le Niger. Les comptoirs des Rivières du Sud sont reliés par un service régulier de bateaux à vapeur.

Une ligne télégraphique rattache Saint-Louis à Bamako. Un câble sous-marin anglais, subventionné par la France et le Portugal, relie Paris par Bordeaux et Lisbonne à Ténériffe, de là à Saint-Louis, Dakar, Bathurst, Konacry, Freetown, Grand-Bassam, Assinie, Accra, Grand-Popo, Lagos, l'île Saint-Thomas et Saint-Paul-de-Loanda. Il rattache ainsi la métropole à nos possessions du Sénégal et à celles des côtes de Guinée, dont nous parlerons plus loin.

SOUDAN FRANÇAIS



I. — LES PREMIÈRES EXPLORATIONS

Les décrets. — Comme nous l'avons vu au chapitre du Sahara, l'accord anglo-français du 5 août 1890 a réservé à l'influence de la France les territoires soudaniens situés à l'ouest de la ville de Saï, sur le Niger. En conséquence, par un décret de M. Carnot, président de la République française, en date du 18 août 1890, l'administration du Soudan français est détachée presque complètement du Sénégal, et son siège est fixé à Kayes.

« La région, est-il dit dans le rapport du ministre, qui s'étend entre nos possessions de la Sénégambie et le Niger, et qui a pris successivement la dénomination de Haut-Sénégal et de Soudan français, n'était occupée, en 1881, époque de la première occupation, que par une ligne de postes reliant les deux fleuves, de Kayes à Bamako.

« Depuis lors, notre domination s'est successivement étendue sur les contrées environnantes, et nous possédons aujourd'hui entre le Sénégal et le Niger, ainsi que sur la rive droite de ce dernier fleuve, un vaste domaine, qu'il importe d'organiser et de développer.

« Nos possessions du Soudan relèvent actuellement, au point de vue politique, administratif et militaire, du gouverneur du Sénégal, représenté par un officier supérieur d'infanterie ou d'artillerie de marine, qui prend le titre de commandant supérieur.

« Or il n'est pas douteux qu'étant placé à une distance considérable de Saint-Louis et sans communications régulières avec le chef-lieu de la colonie pendant la saison sèche, le commandant supérieur ne soit obligé le plus souvent d'agir sous sa propre responsabilité et en dehors de l'action directe du gouverneur, etc.

Suivent les propositions du ministre des colonies, acceptées par le décret ci-après :

« ART. 1^{er}. — Un commandant supérieur est spécialement chargé, sous l'autorité du gouverneur du Sénégal, de l'administration du Soudan français.

« ART. 2. — Il correspond directement avec le sous-secrétaire d'État
« des colonies pour les diverses parties du service, etc.

« ART. 3. — Le commandant supérieur exerce dans le Soudan les pou-
« voirs administratifs et financiers dévolus au gouverneur du Sénégal par
« les décrets et règlements en vigueur.

« Le siège de sa résidence est à Kayes.

« CARNOT. »



Carte du Soudan français, avec les côtes de Guinée et le Dahomey.

Le Soudan français comprend les cercles militaires de *Matam*, *Bakel*, *Kayes*, *Médine*, *Bafoulabé*, détachés du Sénégal; ceux de *Kita*, *Bamako* et *Siguri*, sur le haut Niger; enfin les cercles de *Tombouctou*, *Goundam* et plusieurs autres créés depuis 1894.

En outre, de nombreux États protégés : ceux du *Macina*, du *Mossi*, etc., qui peu à peu seront annexés.

C'est donc l'histoire et la géographie de cette immense région qui s'étend du haut Sénégal au lac Tchad, et de Grand-Bassam à Tombouctou, que nous avons à faire dans ce chapitre.

Les explorateurs. — Les détails rétrospectifs sur l'histoire de cette colonisation comprendront ici les explorations de Mungo Park, René Caillié, Mage et Quintin, Paul Soleillet, Zweifell et Moustier, réservant pour plus loin celles de Galliéni, Caron, Binger et autres.

Mungo Park. — L'Écossais de ce nom est le premier voyageur européen qui ait ouvert, par l'ouest, la route du Soudan et exploré le grand fleuve de l'intérieur, le Djoliba ou Niger.

Envoyé par l'*African Association* de Londres, il fit, de 1795 à 1806, trois expéditions sur le fleuve : les deux premières à Bamako et Ségou, la troisième de Sansanding à Boussa, descendant le Niger en bateau à voile sur une longueur de 2 000 kilomètres, sans mettre pied à terre. Les Touareg attaquèrent l'expédition à plusieurs reprises. A la hauteur de Yaouri, Mungo Park fit remettre au chef d'un village bâti sur la rive du fleuve des présents pour lui et pour son suzerain, le roi de Yaouri. Le chef garda tout. Le roi, furieux de ne pas recevoir l'hommage du voyageur blanc, envoya une armée contre lui. Elle s'embusqua à Boussa, point où le Niger, encaissé entre des rochers, est très rapide, et quand les Anglais parurent, elle les écrasa sous une grêle de traits. Mungo Park, voyant tomber ses compagnons et ses esclaves noirs les uns après les autres, et ne pouvant plus gouverner son bateau, essaya de gagner la rive à la nage. Il se noya dans les rapides.

Tels sont les détails que Barth recueillit, en 1854, à Boussa, de la bouche d'un vieux Targui qui avait assisté au combat.

Nous avons parlé au chapitre du Sahara du major *Laing*, qui le premier parvint à Tombouctou, mais périt en sortant de cette ville, en 1826.

René Caillié. — Le Français René Caillié est le premier Européen qui atteignit heureusement le but qu'il s'était proposé et revint sain et sauf de son exploration à Tombouctou. Avant lui, les autres voyageurs avaient été arrêtés dans leur route, ou assassinés pendant leur voyage, comme le major anglais *Laing*.

Caillié naquit à Mauzé, un petit bourg des Deux-Sèvres, en l'an 1800. Il était fils d'un pauvre boulanger, qui ne put lui faire donner qu'une instruction très incomplète. Dès son enfance, des récits de voyages l'avaient enflammé et avaient fait naître chez lui un ardent désir de découvrir des pays nouveaux. Il mit d'ailleurs à accomplir ce projet une opiniâtreté et une énergie remarquables.

A l'âge de seize ans, il partit pour le Sénégal à bord de la gabare *la Loire*, qui faisait partie de la même expédition que la *Méduse*, mais n'eut pas le triste sort de cette frégate.

¹ D'après les *Notices* sur les COLONIES FRANÇAISES, publiées par le gouvernement, 1890.

Caillié, dès son arrivée à Saint-Louis, apprit qu'une expédition se préparait dans les Rivières du Sud, sous les ordres du major Gray ; il demanda à en faire partie, mais on le trouva beaucoup trop jeune et on ne voulut pas de lui. Il alla alors passer six mois à la Guadeloupe ; puis, en 1818, il revint au Sénégal, obtint de se joindre à une caravane qui partait pour le Bondou, sous la direction de Partarrieu, et alla ainsi jusqu'à Boulébané, capitale de ce pays. Malheureusement pour lui, il fut atteint de la fièvre et dut momentanément quitter le Sénégal.

Il revint dans la colonie en 1824 ; et l'année suivante, autorisé par le gouverneur, baron Roger, il se rendit chez les Braknas, où, durant une année, il apprit la langue, les mœurs, les coutumes arabes et les pratiques de la religion musulmane.

Lorsqu'il rentra à Saint-Louis, le gouverneur intérimaire (le baron Roger était en France) repoussa les demandes de subvention de Caillié, espérant ainsi rebuter le jeune homme et le détourner d'un projet qu'il considérait comme dangereux.

Caillié gagna alors la colonie de Sierra-Leone, et, n'ayant pu y trouver l'appui qu'il espérait, il résolut d'exécuter le voyage qu'il avait projeté avec les seules ressources dont il disposait. Celles-ci étaient vraiment bien minces ; elles se composaient à peine de 2 000 francs économisés sou à sou depuis cinq ou six années. Sur cette somme, 1 700 francs furent employés à acheter de la poudre, du papier, du tabac, des verroteries, des couteaux, du corail, des ciseaux, des miroirs, des mouchoirs de soie, de l'ambre, des clous de girofle et trois pièces de guinée, le tout pesant à peine cent livres. Caillié emporta également deux petites boussoles de poche, les feuillets d'un coran et une petite pharmacie de voyage, dont quelques colons de Sierra-Leone, ses amis, lui avaient fait cadeau.

C'est donc avec une somme dérisoire que Caillié, ce modèle de volonté et d'énergie, accomplit le grand voyage d'exploration qui le rendit célèbre.

Il partit de Freetown, le 22 mars 1827, vêtu d'un costume arabe, et se fit conduire à Kakondy, sur le Nunez ; le 19 avril suivant, il se mit en route pour le Fouta-Dialon avec cinq Mandingues, auxquels il se donna comme musulman. Il leur raconta en outre, comme il le fit partout, qu'il était né en Égypte de parents arabes, qu'il s'appelait Abd-Allah, et qu'il avait été emmené en France par des soldats de ce pays qui étaient alors au Caire. Depuis cette époque, ajoutait-il, il avait été envoyé au Sénégal par son maître, lequel, satisfait de lui, l'avait affranchi. Dès lors, étant libre d'agir à sa guise, il voulait retourner en Égypte pour retrouver ses parents.

En arrivant dans le Fouta-Dialon, il évita d'aller à Timbo, où régnait la guerre civile, et où il craignait d'être retenu prisonnier. Il passa le Bafing et franchit le Tankisso près du village de Cambaya, où il faillit être reconnu par des Mandingues qui l'avaient vu à Sierra-Leone.

En quittant Cambaya (30 mai 1827) il se dirigea vers le sud-est, atteignit le Niger à Kouroussa, le traversa en pirogue, et se joignit à une caravane qui allait à Kankan. Il resta plus d'un mois dans ce village, attendant



Tente arabe.

l'occasion de pouvoir traverser en toute sûreté les forêts du Ouassoulou, qu'on disait infestées de brigands. Enfin, le 16 juillet, il put se mettre en route, gagna Sambatilika, et arriva le 3 août au joli village de Timé, où les fatigues endurées depuis le départ, les pluies persistantes, les privations de toute nature, lui donnèrent un violent scorbut ; soigné avec

un réel dévouement par une vieille négresse, mère de son hôte, Caillié ne put reprendre le cours de son voyage que cinq mois plus tard.

Il partit de Timé le 9 janvier 1828, avec une caravane de Mandingues qui allait vendre des noix de kola, les uns à Sansanding, les autres à Dienné, où ils les échangeaient contre du sel en barre. Il traversa ainsi Tangréla, Bangoro, Débéna, Tiara, où la caravane se dédoubla, Toumané, Kouara et enfin Gallia. Le 11 mars, il entra à Dienné, dont la population était alors de 9 à 10 000 habitants; douze jours plus tard, il gagnait le lac Débo, dont les trois îlots reçurent les noms de Saint-Charles, Henri et Marie-Thérèse; et, le 19 avril, un an juste après son départ de Kakondy, il arrivait en vue de Kabara, port de la ville de Tombouctou.

Kabara n'était qu'un assemblage de misérables cases, mal construites, et servant seulement d'entrepôt pour les marchandises ou d'habitations pour les esclaves employés aux travaux du port. Le reste de la population ne se composait que de pêcheurs ou de charpentiers, formant en tout un millier d'individus.

Le lendemain, 20 avril, Caillié arrivait à Tombouctou, après trois heures de marche. « En entrant, dit-il, dans cette cité mystérieuse, objet des recherches des nations civilisées de l'Europe, je fus saisi d'un sentiment inexprimable de satisfaction; je n'avais jamais éprouvé une sensation pareille, et ma joie était extrême... Revenu de mon enthousiasme, je trouvai que le spectacle ne répondait pas à mon attente. » La ville n'avait alors, d'après l'estimation de Caillié, que 10 à 12 000 habitants environ, et n'était qu'un amas de vilaines masures construites en terre.

Caillié ne resta que quatorze jours à Tombouctou; il craignait, en y séjournant plus longtemps, d'être reconnu et de subir le même sort que le major Laing. Il avait été toutefois parfaitement accueilli chez Sidi-Abd-Allahi-Chebir, le Maure chez lequel il habitait, et auquel il avait été recommandé par son hôte de Dienné. Le 4 mai, il quittait la ville avec une caravane de plus de 600 chameaux qui se dirigeait vers le Maroc. Cette caravane fut rejointe en route par plusieurs autres, et compta bientôt plus de 1 400 chameaux. On mit trois mois à franchir le Sahara; on traversa successivement le Tadjakant, l'el Draah, le Tafilet, et, le 12 août, Caillié entra à Fez. Le 7 septembre, il se présentait au consul de France à Tanger, qui lui donnait les moyens de gagner Toulon.

Arrivé à Paris, Caillié fut reçu par la Société de géographie, qui lui décerna son grand prix annuel, récompense bien méritée par ce vaillant et énergique explorateur; mais il eut le chagrin de voir un peu plus tard émettre des doutes sur la réalité de son voyage, et fut défendu fort vivement à cette occasion par le président de la Société de géographie, M. Jomard, membre de l'Institut.

Ce n'est toutefois qu'un quart de siècle plus tard que les assertions de Caillié furent confirmées d'une façon éclatante par un autre explorateur,

le Hambourgeois Barth, qui parvint, lui aussi, à Tombouctou (1858), et put vérifier ainsi l'exactitude absolue du récit de notre compatriote. Malheureusement, lorsque cette réhabilitation eut lieu, René Caillié n'était plus. Profondément atteint autant par les souffrances de son voyage que par les attaques dont il avait été l'objet à son retour, il était mort à l'âge de trente-neuf ans.

Par ordre du général Faidherbe, une colonne commémorative a été élevée en souvenir de lui sur les rives du Nunez, à Boké, situé non loin de Kakondy, point de départ de son exploration.

Un petit monument dans les Rivières du Sud, tel est le seul hommage rendu jusqu'à présent à la mémoire du Français qui, il y a plus d'un demi-siècle, a eu la gloire d'atteindre Tombouctou et de franchir cette immense et mystérieuse partie de l'Afrique : le Sahara!

Mage et Quintin. — C'est en 1863 qu'apparaît nettement l'idée de relier le haut fleuve au Niger, et c'est dans le courant de cette même année que le général Faidherbe, gouverneur du Sénégal, chargeait deux officiers de la marine française d'explorer la ligne qui reliait nos établissements du bassin supérieur du Sénégal au bassin supérieur du Niger, en se dirigeant de préférence sur Bamako.

« Le but, disait la lettre du gouverneur, serait d'arriver, quand on jugera à propos d'en donner l'ordre, à créer une ligne de postes distants d'une trentaine de lieues entre Médine et Bamako ou tout autre point voisin qui paraîtrait plus convenable, pour y créer un point commercial sur le fleuve. » En même temps, cette lettre donnait aux voyageurs l'ordre de pousser jusqu'à Ségou et de s'y mettre en relations avec El-Hadj-Omar.

Les officiers choisis pour cette expédition, le lieutenant de vaisseau Mage et le chirurgien Quintin, partirent de Médine le 25 novembre 1863, accompagnés d'une dizaine de noirs, laptots de la marine locale ou tirailleurs sénégalais. Ils remontèrent le Sénégal jusqu'à Bafoulabé, dont ils firent un levé topographique, passèrent à Koundian, et, après avoir traversé le Bafing, prirent la direction de l'est.

Le 15 janvier 1864, ils arrivaient à Kita, qu'ils désignèrent comme propice à l'établissement d'un poste, à cause de sa situation privilégiée. C'est là, en effet, que se croisent les routes qui mènent du Sénégal au Niger ou du Bouré à Nioro. Quelques jours plus tard ils franchissaient le Baoulé (que Mage appelle le Bakhoy) et pénétraient dans la magnifique forêt de ronciers du Marcounah. Le 22 février ils étaient à Nyamina, où ils s'embarquaient sur des pirogues, et le 28 ils arrivaient en vue de Ségou.

Mis en rapport avec Ahmadou, qui représentait son père El-Hadj-Omar, parti en expédition dans le Macina, Mage et Quintin, malgré leurs instances, ne purent plus franchir les murailles de la ville, soit pour pousser jusqu'à l'endroit où l'on disait que se trouvait le prophète, soit pour retourner à Saint-Louis.

Ils restèrent ainsi à Ségou jusqu'au 6 mai 1866, et finalement ne purent voir El-Hadj, qui avait péri au siège d'El-Hamda-Lillahi, à quelque distance de Bandiagara. Enfin, craignant de s'attirer des désagréments avec le général Faïdherbe, gouverneur du Sénégal, qui lui envoyait courrier sur courrier, Ahmadou se décida à donner la liberté à ses deux hôtes.

Mage et Quintin, en revenant, suivirent une route différente de la première. A Nyamina ils prirent la direction du Kaarta, visitèrent Nioro, passèrent par Koniakary, et arrivèrent à Médine le 28 mai suivant, après une absence de trente mois et trois jours.

Paul Soleillet. — Quinze ans après, Paul Soleillet, accompagné d'un interprète sénégalais, entreprenait le même voyage, avec l'intention d'étudier une voie de communication entre le Sénégal et l'Algérie. Parti de Saint-Louis le 10 avril 1878, il arrivait le 1^{er} octobre à Ségou, où Ahmadou lui témoigna toujours beaucoup d'égards, mais en s'opposant formellement à ce qu'il allât plus loin, ce qui obligea le voyageur de revenir sur ses pas. Il rentra à Bakel le 2 mars 1879.

Zweifel et Moustier. — Ces deux voyageurs, l'un suisse, l'autre français, attachés depuis dix ans aux comptoirs de la maison Verminck, reçurent pour mission, à la fois géographique et commerciale, d'aller à la recherche des sources du Niger. Partis de Falaba, sur la Rokelle, le 28 août 1879, ils traversèrent successivement les pays des Timnés, des Limbas et des Kourankos. C'est près de Foria que le hasard les mit en présence du petit filet d'eau qui n'était autre que le Niger sortant du mont Tembi-Kounda. Ayant quitté cet endroit le 4 octobre, ils rentraient le 8 novembre à Rotombo, à l'embouchure de la Rokelle (Sierra-Leone).

Mission Galliéni. — Le capitaine Galliéni avait pour mission d'étudier le pays entre Médine et un point situé sur le Niger, d'y reconnaître un tracé provisoire du chemin de fer, d'examiner les ressources de la région et de conclure avec les chefs indigènes des traités permettant le passage de la voie ferrée.

Outre quelques officiers, M. Galliéni prit avec lui une trentaine de tirailleurs et de spahis pour la défense, une escouade de laptots comme bateliers pour la traversée du Niger, et une centaine d'âniers ou de domestiques.

Ainsi composée, la mission partait de Saint-Louis du Sénégal le 30 janvier 1880 et pénétrait deux mois plus tard dans le Fouladougou, traversé jusqu'à ce jour par trois Européens seulement : Mungo Park, Mage et Quintin. Le 20 avril, elle arrivait en vue de la montagne de Kita, et le 25, M. Galliéni signait avec le chef Tokonta un traité qui plaçait tout le pays sous le protectorat de la France. Du 6 au 11 mai les indigènes des régions parcourues se montrèrent hostiles, et dans un combat la mission subit même de grandes pertes.

A Bamako, sur le Niger, où l'on arriva le 12, M. Galliéni ne fut pas

reçu comme il l'espérait ; c'est pourquoi il fit marcher sur Nafadié, d'où l'on se dirigea vers SÉGOU, capitale du roi Ahmadou. Mais celui-ci refusa pendant dix mois de laisser approcher la mission, qui fut obligée de rester tout ce temps à Nango, situé à 40 kilomètres à l'ouest de Ségou. Ce fut seulement alors qu'apprenant la prise de Kita et de Koubango par le colonel Desbordes, Ahmadou se décida à signer un traité d'alliance avec le capitaine Galliéni ; l'expédition reprit ensuite le chemin de Saint-Louis, où elle rentra le 12 mai 1881, après une absence de dix-sept mois.

II. — EXPÉDITIONS MILITAIRES. — LA CONQUÊTE

I. — Campagnes du colonel Borgnis-Desbordes (1880-1883).

— Le but de la *première campagne* de cet officier était d'assurer l'occupation du pays entre Médine et Kita, d'y faire construire des postes et de procéder aux premières études relatives à l'établissement d'une voie ferrée.

Le colonel partit de Médine le 9 janvier 1881, à la tête de 830 hommes, dont 420 combattants, marcha sur Kita, dont il prit possession le 7 février, puis s'empara du village de Koubango, qui se montrait hostile envers lui, comme il l'avait déjà été envers la mission Galliéni. Le 7 juin, on repartait pour Médine, après avoir laissé à Kita un fort suffisamment achevé, avec 135 hommes, 4 canons et d'abondantes munitions.

La *deuxième campagne* eut pour fin de ravitailler les forts de Bafoulabé et Kita et de construire un ou deux postes entre ces points.

La colonne, composée de 350 gens d'armes et de 640 non combattants, arrivait à Kita le 9 janvier 1882. Les travaux du fort venaient d'être repris quand on sut que *Samori*, puissant chef malinké, s'avancait vers le Niger et mettait le siège devant Kéniéra, ville importante du Ouassoulou. On lui envoya Alakamessa pour parlementer en faveur de la cité assiégée ; mais cet officier ayant été maltraité, le colonel Desbordes se vit obligé de marcher contre Samori pour venger cette insulte. Il arriva le 26 février devant Kéniéra, que l'ennemi tenait dans un vaste camp retranché, bien défendu par des *sagnés*, sortes de redoutes. Les *sagnés* furent bientôt enlevés, mais il était déjà trop tard ; la ville était déserte depuis cinq jours et l'émir s'était honteusement enfui.

Le colonel crut toutefois prudent de se retirer sur le Niger, et après avoir achevé le fort de Kita et construit celui de Badoumbé, il rentra à Kayes le 14 juin.

La *troisième campagne*, en 1883, avait pour programme de s'établir à Bamako et de relier ce point à Kita.

Le colonel Desbordes, à la tête de 542 combattants, marcha donc sur le Niger, en détruisant sur sa route le village hostile de Mourgoula, et en

s'emparant de Daba, également indisposé contre nous. Le 1^{er} février, il arrivait à Bamako, où fut aussitôt construit un fort ; puis il se porta à la rencontre des troupes de Samori, qui se dirigeaient vers la même ville, leur infligea plusieurs défaites, et reprit le chemin de Médine, où il rentra au commencement de mai.

L'année 1884 fut marquée par la construction du fort de Koumdou, entre Kita et Bamako. Au commencement de 1885, le commandant Combes éleva celui de Niagassola et s'empara du Boundé, que Samori avait abandonné ; mais celui-ci ayant repris l'offensive, la colonne lui livra une dizaine de combats, après lesquels elle rentra à Médine le 29 juillet.

L'année suivante, 1886, le lieutenant-colonel Frey eut aussi à combattre Samori, qui demanda enfin la paix ; puis le prophète sarracolet *Mahmadou-Lamine*, qui, après avoir été notre ami, du moins en apparence, avait soulevé le pays contre nous.

De 1886 à 1888, **Galliéni**, nommé commandant supérieur du Soudan français, donna une impulsion nouvelle aux travaux de la voie ferrée du haut Sénégal ; il termina la guerre contre Lamine, et par des traités plaça sous le protectorat français les pays situés entre le Bondou et la Gambie, ainsi que les États d'Ahmadou et d'autres plus au nord.

Nos possessions du haut fleuve furent alors divisées en deux sections : le Soudan français proprement dit, réparti en un certain nombre de cercles administrés par des officiers, et les États de protectorat. En même temps, autour de chaque poste, furent fondés des villages dits *de liberté*, où les esclaves pouvaient s'établir en toute sécurité et recouvrer leur liberté par le fait même de cet établissement.

II. — **Campagnes du colonel Archinard (1888-1891).** — Le commandant Archinard, successeur du colonel Galliéni, combattit successivement les sultans AHMADOU, de Ségou ; SAMORI, de Bissandougou, et AGUIBOU, de Dinguiray. THIÉBA, sultan de Sikasso, fut son allié contre Samori.

Au début de ces trois campagnes, il enleva la forteresse toucouleure de *Koundian*, qui, avec Bafoulabé, achevait de couper toute communication entre Nioro, où se trouvait alors le sultan Ahmadou, et le Dinguiray, où commandait son frère Aguibou.

Ahmadou, peu belliqueux de sa nature, laissait cependant ses sofas et talibés ravager nos territoires anciens ou nouveaux. Le commandant, après l'avoir inutilement averti, marcha contre sa capitale, **Ségou-Sikoro**, située sur le Niger, à 40 jours de Médine. En l'absence du roi, elle était gouvernée et défendue par son fils, Madani. La petite armée française ouvrit un feu de canonnade sur les tours et les remparts. Bientôt Madani prit la fuite, laissant ouvertes les portes de la ville, que l'on s'empressa d'occuper, ainsi que le *diomfoutou* (château) d'El-Hadj-Omar, où était le trésor, et le château d'Ahmadou.

Après cette conquête, qui eut un prodigieux retentissement parmi les

populations bambaras et celles du Markadougou, le commandant marcha sur le *tata* d'Ouossébougou, forteresse avancée d'Ahmadou sur les limites du Kaarta et du Bélédougou. C'était la place d'armes et le refuge de bandes pillardes qui rançonnaient le pays d'alentour. Il fallut non seulement franchir le mur d'enceinte, mais s'emparer de chaque maison après une lutte corps à corps. Le chef des assiégés, Bandiougou-Diara, un



Titi, chef de Bamako, et Dionké, chef de Ségou-Sikoro.

héros noir, couronna cette défense à la Saragosse en se faisant sauter avec une partie du diomfoutou.

Par la prise de Ségou et d'Ouossébougou, le sultan voyait ses États réduits au Kaarta, et pour l'y resserrer plus étroitement, le commandant s'empara de la forteresse de Koniakary.

Alors Ahmadou, réunissant ses notables guerriers, leur dit : « Je ne suis plus rien ; j'ai perdu ma famille, la maison de mon père... Hier j'ai défendu aux *griots* de continuer à chanter mes louanges et à m'appeler le *Casseur de têtes*. Je ne suis plus qu'un musulman comme vous. Je ferai ce que vous déciderez. » Ils décidèrent qu'on tâcherait de reprendre

Koniakary, mais ils échouèrent, puis ils furent battus au combat de Oualia (décembre 1890).

A ce moment, M. Archinard, qui revenait de France avec le titre de lieutenant-colonel, reprit la direction des opérations. L'objectif était la prise de Nioro, capitale du Kaarta, où nos troupes entrèrent le 1^{er} janvier 1891. Dès lors la destruction de l'empire musulman fondé par El-Hadj-Omar était complète. Presque partout, dans ces nouveaux États vassaux de la France, le pouvoir fut rendu aux héritiers des anciennes dynasties de race bambara et de religion fétichiste.

Cette même année 1891, le colonel Archinard tourna ses armes contre SAMORI. Cet almamy, qui régnait à Bissandougou, avait autour du pays d'Ouassoulou constitué un vaste empire, qui ne subsistait que par les razzias et les enlèvements d'esclaves dans les villages incendiés. L'almamy, après tant de luttes contre nous, comprenait fort bien que notre domination et nos principes étaient incompatibles avec les siens. Trois fois il avait signé des traités reconnaissant notre protectorat sur ses territoires de la rive gauche du Niger, et cependant il laissait ses sofas enlever des captifs sur lesdits territoires, et travaillait à soulever contre nous Ahmadou, Aguibou son frère, et les almamys du Fouta-Dialon.

Le colonel pénétra dans ses États et s'empara de Kankan, puis de Bissandougou, sa capitale, simple village de noirs que les sofas avaient déjà en partie détruit.

Pendant ces campagnes, on fit une connaissance plus particulière du sultan Aguibou, dont le petit État de *Dinguiray* fut annexé au Soudan français.

Quant à THIÉBA, roi du Kéné Dougou, qui était lui-même en guerre contre Samori, le colonel lui envoya des secours en hommes et en munitions, avec le capitaine Quiquandon. Celui-ci était chargé de le diriger dans ses opérations militaires, autrement dit d'exercer à son égard les droits et les devoirs du protectorat.

Le roi Thiéba, très brave de sa personne, reçut au siège de Loutana sa dix-septième blessure. Sous Kinian, il pointa lui-même notre unique canon, et quand le premier obus tomba au milieu du village, il eut « une joie d'enfant ». Il a fait des conquêtes, entassé des ruines, mais quand un village est conquis, il se borne à en transplanter les habitants dans sa capitale de Sikasso, qui a, de cette façon, atteint une population de 7 à 8 000 âmes. Il disait au capitaine Quiquandon : « Tes conseils seront toujours suivis; si j'ai demandé au colonel de m'envoyer des blancs, c'est pour apprendre d'eux à être vraiment un grand roi. » Quand le capitaine prit congé de lui, le 25 mars 1891, il lui donna sa propre lance de guerre et lui fit des adieux touchants : « Salue bien le colonel, lui dit-il; salue les vieux bonshommes de France. »

En résumé, le colonel Archinard, aidé du colonel Humbert, a détruit

l'empire d'Ahmadou, soumis son frère Aguibou et conquis le Macina ; il s'est fait un allié de Thiéba, mais n'a pu vaincre Samori, contre qui une expédition s'organise, en 1895, sous la direction du colonel Monteil.

III. — **Descente du Niger, par Caron.** — Voyage de la canonnière *le Niger* à Koriumé, avant-port de Tombouctou, d'après une lettre du lieutenant-colonel Galliéni :

C'est le lieutenant de vaisseau CARON, commandant de la canonnière *le Niger*, qui, par une exploration de trois mois, a gagné à la science géographique la vallée du haut Niger, qu'aucun voyageur, depuis Mungo Park, n'avait parcourue aussi loin.

L'expédition quitta son mouillage de Manambougou (50 kilomètres en aval de Bammako), le 1^{er} juillet 1887. La canonnière remorquait un canot Scharpee et un chaland de 10 tonneaux, appelé le *Manambougou*, du point où il avait été construit. Ce chaland servait de logement à MM. Jouenne, médecin de 2^e classe de la marine, et Lefort, sous-lieutenant de l'infanterie de marine, que M. Galliéni avait adjoints au chef de la mission.

L'équipage comprenait six Européens pour le service général et pour celui de la machine, et huit laptots et chauffeurs indigènes.

La machine marchait au bois, et c'est à grand'peine que l'on avait pu expédier au commandant Caron 8 tonnes de charbon, transportées à dos de mulet et qui ne devaient servir que pour les cas d'extrême urgence. Aussi la question de combustible fut-elle la constante préoccupation du chef de l'expédition. Le *Niger* ne consuma pas moins de 400 tonnes de bois, dont la moitié au moins fut coupée, chemin faisant, par les quelques hommes de l'équipage.

La canonnière était à Sansanding le 11 juillet, et deux jours après à Diafarabé, au confluent du marigot de Diaka. Jusqu'à ce point, les populations bambaras ne lui avaient pas ménagé leurs marques de sympathie ; mais à partir de Diafarabé elle entra en pays inconnu, et en même temps dans les États de Tidiani, le chef du Macina.

Ce neveu d'El-Hadj-Omar, l'ancien adversaire du général Faidherbe, partage les méfiances des Toucouleurs à notre endroit. Il opprime ses sujets et craint que notre arrivée au milieu d'eux ne donne le signal de la révolte parmi les Peuls et les Bambaras, conquis autrefois par son oncle Omar.

Le 17 juillet, on jetait l'ancre devant Mopti. Les Peuls qui habitaient ce village voulaient monter à bord, mais les Toucouleurs les en empêchèrent. Il fallut attendre l'avis de Tidiani, lequel avis n'arriva que le 21, invitant le chef de la mission à se rendre à Bandiagara. M. Caron n'hésita point, et, laissant le commandement de la canonnière au sous-lieutenant Lefort, il prit, avec le docteur Jouenne et une petite escorte, la route de la résidence du chef toucouleur. Il y arriva le 24, après une route des plus pénibles, faite entièrement au soleil et en dehors des villages habités.

L'accueil de Tidiani fut en tout semblable à celui que son parent Ahmadou avait fait jadis à Galliéni. Il pourvut abondamment à la subsistance de nos compatriotes, mais il les fit surveiller de près et les tint, pour ainsi dire, au secret dans les cases qui leur servaient d'habitation. Il voulut bien admettre les ouvertures que fit le commandant Caron pour établir avec lui des relations de commerce ; mais il mettait de telles entraves aux opérations de nos commerçants et traitants que celles-ci devenaient absolument impossibles. M. Caron n'insista pas davantage, mais il se heurta alors à la mauvaise volonté, à l'hostilité même des Toucouleurs, qui voulaient l'empêcher de continuer sa route sur Tombouctou. Son attitude énergique imposa à Tidiani, et, le 31 juillet, il reprit la route de Mopti, plein d'appréhensions sur les suites de son voyage.

Bandiagara est, dans le Macina, le centre le plus important du fanatisme musulman. La ville ressemble à un vaste couvent, où l'on n'entend que les cris de muezzin et où l'on ne voit que des gens en prière. Pure hypocrisie, car les Toucouleurs, sous ces dehors austères, ne sont rien moins que rigides dans leurs mœurs.

On se remit en route, le 6 août, avec l'intention de regagner Diafarabé et de descendre ensuite sur Tombouctou par le marigot de Diaka ; mais le courant était tellement violent, qu'il fallut renoncer à prendre cet itinéraire et se diriger vers le nord par la route qu'avait parcourue en 1828 René Caillié. Les bords du fleuve étaient inhabités, tous les villages s'étant retirés vers l'intérieur. Cette circonstance enlevait au chef de l'expédition toute préoccupation au sujet de l'hostilité des habitants, mais le gênait considérablement pour ses approvisionnements de combustible.

Le 9 août, la canonnière entra dans le lac *Dibbie*, en aval duquel le Niger prend le nom de *Issa-Bara*. Les rives de ce dernier sont garnies de villages populeux, surtout sur la rive droite. Pour éviter tout acte d'hostilité, on mouillait toujours à l'écart des centres habités. Tidiani avait d'ailleurs donné partout le mot d'ordre, et nulle part les Toucouleurs ne souffrirent que les Peuls et les Bambaras, écoutant les paroles de paix et d'amitié que leur adressaient les Français, se rendissent à bord.

Le 15 août, la canonnière était parvenue au point de rencontre des deux branches du Niger et pénétrait dans l'*Issa-Bara*. Elle avait quitté les États de Tidiani.

Un indigène consentit à aller porter à Rhiaia, chef de Tombouctou, la nouvelle de l'arrivée de la canonnière et l'assurance de nos intentions pacifiques. Le *Niger* arrivait dans les eaux de Tombouctou, mais la hauteur insuffisante du fleuve le força à prendre le mouillage de *Koriumé*, où se trouve l'entrée du petit canal artificiel menant à Kabara et à Tombouctou. L'eau n'arrive guère à Kabara que vers la fin de septembre. Dans les grandes crues, les pirogues peuvent monter jusqu'à Tombouctou, d'où la canonnière se trouvait d'ailleurs à quelques kilomètres à peine.

L'anarchie était grande alors au pays de Tombouctou. L'ancienne *djem-maa* ou association des marchands n'existait plus depuis deux ans. Rhiaia, le chef actuel, soutenu par les Touareg, l'avait chassée et s'était mis seul à sa place.

Il était aisé de prévoir que l'accueil fait à la canonnière serait peu hospitalier. Elle excita d'abord la plus grande surprise chez tous. Les campements touareg des bords du fleuve s'éloignèrent, et Rhiaia se borna à envoyer prendre la lettre que le colonel Galliéni adressait à la *djemmaa*, au nom du gouvernement français.

En attendant la réponse, le commandant Caron prit toutes les précautions nécessaires pour éviter un guet-apens.

La canonnière n'eut avec la terre que les communications indispensables ; tout le monde veillait à bord. Se rappelant la perfidie bien connue des Touareg, M. Caron refusa d'envoyer qui que ce fût dans l'intérieur, tant que ceux-ci n'auraient pas laissé à bord en otage un de leurs principaux notables, ce qu'ils ne voulurent pas faire.

On voyait d'ailleurs dans la plaine de nombreux détachements de Touareg armés de lances ; le village de Koriumé se remplissait de gens à cheval et à chameau. Des captifs, conduisant des ânes, stationnaient au bord du fleuve, semblant attendre quelque événement. Tout cela n'indiquait pas des dispositions bienveillantes de la part des indigènes.

Le commandant fut bientôt fixé par les renseignements que lui apporta un Marocain, avec la réponse de Rhiaia à la lettre qui lui avait été adressée. Rhiaia, à l'instigation des Maures commerçants, prétendait que son pays n'était pas libre et que les Français n'avaient rien à y faire. Fait curieux, sa lettre ne portait aucun cachet, ce qui est bien rare pour les lettres envoyées par les chefs indigènes.

Des pourparlers directs, entamés avec Liouarlish, le chef touareg, n'eurent pas plus de succès.

M. Caron reprit donc la route du retour, emportant avec lui une ample moisson de renseignements sur le pays de Tombouctou et des données certaines sur la meilleure manière de nous ouvrir ces régions nouvelles. Il s'était conformé aux instructions du colonel et avait su ne pas se départir de la ligne de conduite pacifique qu'il lui avait tracée, et qui était la meilleure réponse aux excitations hostiles des Maures et des agents de Tidiani.

Des résultats importants étaient obtenus : une canonnière aux couleurs françaises, méprisant les obstacles semés sur sa route, a parcouru le Niger, portant à tous les paroles de paix et d'amitié que nous adressons aux populations ; elle a mouillé à quelques kilomètres de Tombouctou, a affirmé sa présence, a observé et vu ce qu'elle désirait voir, puis est rentrée tranquillement à son point de départ, le 6 octobre, sans autres difficultés que celles suscitées par les éléments, le manque de combustible, etc.

Dès lors, la voie de Tombouctou était connue. Bientôt après eut lieu

une seconde expédition des canonniers *le Niger* et *le Mage* sous les ordres du lieutenant Jaime (1890).

Mais avant de reprendre le récit d'autres expéditions, il est nécessaire d'établir la situation géographique et administrative de la contrée en l'année 1890.

III. — GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

Les territoires. — Le Soudan français comprend, à partir de Matam et Kayes à l'ouest :

1^o Tout le bassin du *haut Sénégal*;

2^o Le *haut Niger*, jusqu'au delà de Tombouctou, partout où les armes françaises ont pénétré, dans le Ségou, le Macina, les États de Samori et de Thiéba;

3^o Au sud-est, les *territoires* du Comoé et de la Volta, parcourus par le capitaine Binger et acquis par des traités, notamment le pays de Kong, qui confine à nos établissements de Grand-Bassam et de la côte d'Ivoire;

4^o En outre, les territoires du moyen Niger jusqu'à Saï, que la convention du 5 août avec l'Angleterre fait rentrer dans la sphère d'influence française. La limite de Saï vers le sud, c'est-à-dire vers le Dahomey français, reste à déterminer.

A cela nous pourrions ajouter la partie du *Soudan septentrional* située au nord de la ligne de Saï, sur le Niger, à Barua, sur le lac Tchad, accordée également à la France; mais nous l'avons rattachée au Sahara français dans l'étude faite au chapitre précédent.

Orographie. — Dans son acception générale, le Soudan désigne toute la partie de l'Afrique intérieure qui s'étend entre le désert du Sahara et la ligne de l'Équateur. Physiquement il comprend : à l'ouest, le bassin du Niger; au centre, celui du lac Tchad; à l'est, la partie centrale du bassin du Nil.

Le Sahara occidental, qui seul nous intéresse, forme un vaste plateau de 300 à 600 mètres d'altitude, contourné au nord par le cours du Niger, et dont la partie la plus élevée se trouve sur la ligne de partage des eaux des fleuves côtiers, dont les mieux connus sont le Comoé et la Volta. On sait aujourd'hui que la grande chaîne des *monts Kongs* n'existe pas avec l'importance qu'on lui attribuait. On y signale toutefois au nord de la ville de Kong les *monts Komono*, surmontant le plateau et atteignant 1 500 mètres d'altitude.

Le massif montagneux principal est celui du *Fouta-Dialon*, aux sources du Niger, du Sénégal et des rivières dites du Sud.

Hydrographie. — Les cours d'eau remarquables sont : le SÉNÉGAL, dont nous avons parlé au chapitre précédent; le *Comoé*, la *Volta* et le *Niger*.

Le **COMOÉ** ou *Akba*, descend du plateau de Kong et se dirige au sud, dans le territoire français de Grand-Bassam.

La **VOLTA**, fleuve aussi considérable que le Sénégal, est formée dans le plateau central par plusieurs cours d'eau de même nom : la *Volta noire*, ou occidentale ; la *Volta rouge*, ou centrale, et la *Volta blanche*, ou orientale. Elle passe près de Salaga et se dirige sur la Côte d'Or anglaise, en limitant en partie le Togoland allemand.

Le **Niger**, fleuve principal du pays des Noirs, est le grand trait géographique du Soudan français. Né au mont Tembi-Kounda, dans la chaîne du Loma et le massif du Fouta-Dialon, qui lui envoie des affluents encore peu connus, il se dirige vers le nord-est sous le nom de *Djolibà*, traverse le pays des Mandingues, y baigne Bamako, qui possède un fort français, puis Ségou-Sikoro, capitale du Ségou, et Sansanding. Plus au nord, il reçoit à droite de puissants affluents, notamment le *Mayel-Balével*, se divise en plusieurs bras ou marigots, qui enferment de vastes îles dans le Borgou, et traverse d'immenses marécages dont la partie principale est désignée parfois sous le nom de lac Dibbie ou Debou.

Arrivé à Kabara, en face de Tombouctou, le grand marché soudanien, le Niger, qui prend aussi le nom de *Kouara*, décrit vers l'est et le sud-est une courbe remarquable, analogue à celle du Congo, mais en sens inverse, ce qui le ramène vers le golfe de Guinée, dont il semblait d'abord vouloir s'éloigner.

Dans son cours moyen, devenu français, il est souvent bordé de dunes de sable et de marécages ; il passe à Bamba et à Bouroum, au second grand angle qu'il forme par environ 17° 45' de latitude nord ; puis à Gogo ou Gao, visitée par Barth en 1854, et où il sort du Sahara pour entrer dans les contrées plus verdoyantes du Soudan. Plus loin, il est obstrué par de nombreux rapides et des masses rocheuses. Garou et Sinder sont deux villes bâties en face l'une de l'autre dans de grandes îles fluviales. De là jusqu'à Saï le pays est très beau, peuplé et bien cultivé. De Saï, le cours inférieur du Niger va former les rapides de Boussa, et il appartient au Soudan anglais, de même que ses affluents, la *Sokoto*, qui baigne la ville de ce nom, et l'importante *Binoué*, venant de l'est.

Le Niger forme en se jetant dans le golfe de Guinée un immense delta dont les bouches navigables sont celles de Bonny, de Brass ou d'Akassa et de Benin. Sa navigation est libre pour tout pavillon ; mais elle s'arrête pour les bâtiments de mer aux rapides de Boussa, à 700 kilomètres dans l'intérieur.

Climat et productions. — La haute température du Soudan et ses pluies assez fréquentes donnent lieu à des productions végétales et animales extrêmement variées. Ce sont toutes celles que nous avons énumérées au chapitre du Sénégal.

Contentons-nous de rappeler ici que les pays du haut Niger sont parti-

culièrement abondants en gisements aurifères et argentifères, exploités déjà par les indigènes, et qui pourraient donner lieu à d'importantes entreprises industrielles françaises, surtout si le climat, trop chaud malheureusement, y permettait l'immigration européenne.

IV. — GÉOGRAPHIE POLITIQUE

Superficie et population. — L'étendue du Soudan français est de près de 2 000 kilomètres de l'ouest à l'est, et de plus de 1 000 kilomètres du sud au nord, ou de Grand-Bassam à Tombouctou. La superficie peut en être évaluée à 2 500 000 kilomètres carrés, soit cinq fois celle de la France.

Quant à la population, on ne peut guère la connaître que par comparaison et supputation. En accordant 3 habitants par kilomètre carré, on obtient 7 millions d'habitants, très inégalement répartis sur ces territoires.

Ethnographie. — L'Afrique est le foyer de la *race noire* ou *nègre*, qui habite surtout les parties occidentales du Soudan, la Sénégambie et la Guinée. Mais dans le Soudan limitrophe du Sahara, les *noirs* sont mélangés de *blancs* ou de *bruns*; l'élément arabe est très répandu et domine despotiquement l'élément nègre. La *religion* est un fétichisme grossier plus ou moins mêlé de mahométisme.

Le *nègre*, l'un des trois types primordiaux de l'espèce humaine, se distingue par ses formes robustes, ses cheveux laineux, ses lèvres épaisses, son teint noir, etc. Moins intelligent et moins actif que les autres races, le nègre est resté généralement sauvage, ignorant, superstitieux, adorateur des *fétiches*; il se laisse dominer par des chefs absolus et féroces, qui le traitent comme bête de somme, le sacrifient à leurs plaisirs ou le vendent à vil prix.

Divisions de la colonie. — En 1890, le Soudan français se divisait administrativement en *territoires annexés* et *pays de protectorat*, outre les territoires de la *zone d'influence* sur le moyen Niger. — Depuis lors, cette division s'est profondément modifiée, car la plupart des pays *protégés* ont été conquis et sont devenus *annexés*.

I. — PAYS ANNEXÉS, ou *Soudan* proprement dit. — L'autorité du commandant supérieur commence à Matam, sur le Sénégal, et tous les postes ou chefs-lieux de cercles du haut fleuve: Bakel, Kayes, Médine, Bafoulabé, Kita, jusqu'à Bamako et Siguiri, sur le Niger, sont sous sa dépendance.

PRINCIPAUX CENTRES. — Les chefs-lieux de cercles se composent d'un fort et de quelques constructions européennes, entourés de villages indigènes, dits *villages de liberté*.

Matam est peu considérable.

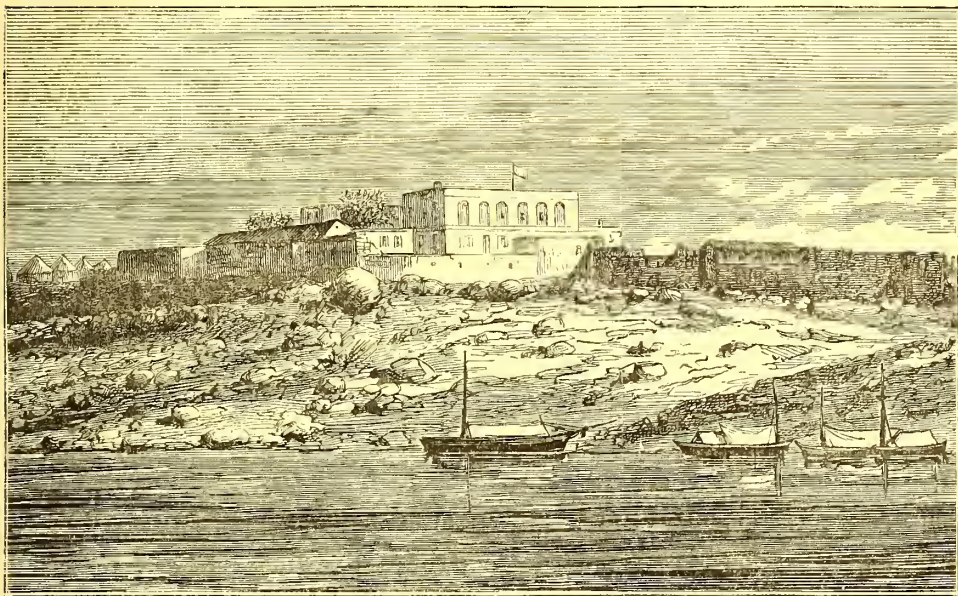
Bakel, poste fortifié dès 1820, et qui a subi plusieurs sièges par les partisans du prophète Mahmadou-Lamine, compte 2 000 habitants.

Kayes, qui n'était qu'un village de 300 indigènes en 1880, compte aujourd'hui 4 000 habitants, y compris les villages de liberté. Chef-lieu du Soudan depuis 1890, il est au point de jonction de la navigation fluviale et de la ligne du chemin de fer qui atteindra le Niger.

Médine, fortifiée en 1855 par Faïdherbe, a subi un siège glorieux deux ans après. La fondation de Kayes lui a fait perdre de son importance.

Bafoulabé, au confluent du Bafing et du Bakoi, est le terminus actuel du chemin de fer.

Kita n'est pas sur un cours d'eau, mais sur un plateau fertile où se



Le fort de Bakel, sur la rive gauche du Sénégal.

croisent les routes de caravanes. C'est un camp retranché du premier ordre, entouré de nombreux villages.

Bamako ou *Bammako* est au point d'accès du Niger. La navigation de ce fleuve commence plus en aval, à *Manambougou*.

Siguiri est à 250 kilomètres en amont de Bamako, dans un pays de sables aurifères.

II. — PAYS PROTÉGÉS, qui, au début, conservaient leurs souverains et leurs administrations indigènes. Ils comprennent :

1° L'ancien empire toucouleur d'AHMADOU, lequel, détruit en 1892, a servi en partie à former le KAARTA, capitale *Nioro*; — 300 000 habitants;

2° L'ancien royaume de SÉGOU, sur la rive droite du Niger, capitale *Ségou-Sikoro*; — 120 000 habitants;

3° L'empire sénoufo de KÉNÉDOUGOU, au sud-est, capitale *Sikasso*; il est gouverné par Demba, fils de Thiéba (mort en 1893); — 100 000 habitants;

4° L'empire malinké du OUASSOULOU, gouverné par Samori, au sud des États de Ségou, capitale *Bissandougou*; — 1 000 000 d'habitants;

5° Les États de KONG et leurs dépendances, capitale *Kong*, au sud-est du KénéDougou; — 500 000 habitants;

6° Tous les États situés entre le pays de Kong et le golfe de Guinée : *Bondoukou*, *Gamyán*, etc.; — 300 000 habitants;

7° Dans le Sahara, au nord de l'empire d'Ahmadou, le territoire des Maures Ouled-Embarek; — 25 000 habitants.

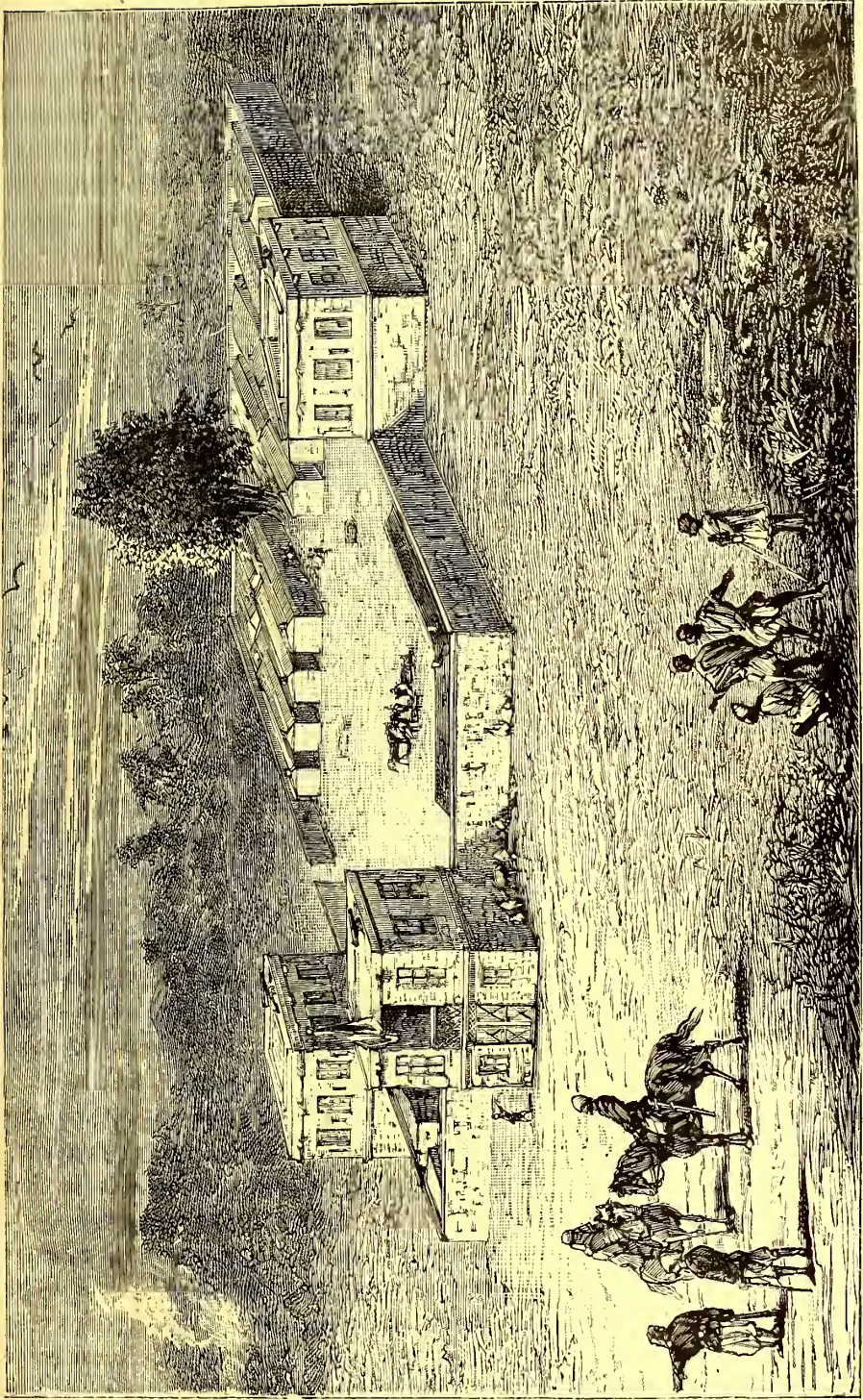
8° et 9° Dans la courbe du Niger, le MACINA, avec sa capitale *Bandiagara*, et le MOSSI, capitale *Ouoghodogho*.

10° Sur le fleuve, les villes de *Tombouctou*, de *Bamba*, de *Bouroum*, où aboutirait le chemin de fer transsaharien; celles de *Gogo*, *Garou*, *Sinder*, et enfin *Saï*, à la limite de la sphère anglaise.

Tombouctou. — Cette célèbre ville, située à 20 kilomètres au nord du Niger, et occupée par les Français en 1894, était une sorte de république administrée par une djemmaa, corps municipal, mais subissant fréquemment les incursions des Touareg du désert. C'est le centre commercial le plus important de la région. Un marigot, ou rivière souvent à sec, la met en communication avec le port de *Kabara*, situé à mi-chemin vers le Niger, et celui de *Korioumé*, plus rapproché du fleuve lui-même.

« De loin, écrit un officier, la ville de Tombouctou a grand air, mais tout a été ruiné par les Touareg dernièrement; cependant depuis notre occupation le commerce reprend. Il y a ici 10 à 12 000 habitants de toutes races; deux chefs de village : le chef des blancs, commandant aux Tripolitains, Marocains, Arabes, Maures, etc., et le chef des noirs : Djennenkés, Sonhraïs, Toucouleurs, Peuhls, etc. De grandes mosquées pyramidales et tronquées, des cases bambaras, cubes de terre dont beaucoup avec un étage et de petites fenêtres arabes; quantité de petites rues tortueuses; une grande place pour le marché où arrivent les caravanes. Il se fait ici un grand commerce de sel de Taoudni, d'étoffes, de dattes, de mil, de riz, de blé et de moutons; pas de poulets ni d'œufs; beaucoup de pigeons, qui se vendent 80 à 100 cauries. Les cases sont des cubes de terre sans air; elles sont très insalubres, car le pisé qui forme les murs est en vase tirée du marigot et pétrie avec toutes sortes de détritux destinés à lui donner de la consistance : os, paille, etc. Tout autour de la ville, à perte de vue, le désert; un marigot permet en ce moment aux pirogues de venir jusqu'à Tombouctou; en avril, il n'y aura plus d'eau que deux mares; *Kabara* n'a qu'une mare également, car cette dernière n'est pas plus un port que Tombouctou. »

Commerce. — Actuellement les produits exportés du Soudan français sont : pour l'Europe, les peaux, la gomme, l'ivoire, l'or, le karité, l'arachide, les plumes, le caoutchouc, la gutta-percha, etc.; pour le Soudan central et l'Afrique septentrionale (à travers le Sahara), la plupart des



Le fort de Bamako, construit en 1883 par le colonel Borgnis-Desbordes.

produits précédents, et en outre le mil, les poissons secs, la vannerie, les objets en cuir, les viandes boucanées, les condiments, les potasses, les conserves (patates, piments secs, manioc, julienne d'oignons), les savons, les fils de coton, l'indigo, les cotonnades indigènes, les objets en cuir teint, etc.

Les produits importés d'Europe par le Sénégal, par la Gambie ou à travers le Sahara, sont : les armes de toute espèce, la poudre, le plomb, les pierres à fusil, les guinées, les cotonnades diverses, les mousselines, la parfumerie, les articles de Paris, la verroterie, la lunetterie, la miroiterie, la bijouterie en faux, les vêtements arabes confectionnés, les marmites en fonte, les objets en cuivre, les jouets d'enfants, les images et chromolithographies, certaines conserves, enfin le sucre; quant au sel, il provient de l'une des contrées voisines.

V. — SUITE DES OPÉRATIONS AU SOUDAN

I. — **Le docteur Crozat dans le Mossi.** — Le docteur Crozat, chargé principalement de nouer des relations amicales avec le souverain du Mossi, quitta Sikasso, résidence du roi Thiéba, le 1^{er} août 1890. Six semaines plus tard il entra à Ouagadougou (Wagadugu), capitale du *naba-ouho*, « le roi des rois », du Mossi.

Le 19 septembre, dans une très courte audience, il remit des présents à ce prince, mais ne put lui parler affaires. Les marabouts, d'accord avec les féticheurs, travaillaient l'esprit du roi : ils lui rappelaient que les blancs jettent des sorts et que son oncle et prédécesseur était mort peu de temps après la visite du capitaine Binger. Ils invoquaient des raisons politiques : les blancs procèdent toujours de même; il en vient un d'abord, et, si celui-ci est bien accueilli, ils arrivent en foule, et où ils sont installés il n'y a plus de chefs noirs; ce sont eux qui commandent. On faisait remarquer à M. Crozat qu'il n'avait pas plu depuis son arrivée. « Si tu peux faire pleuvoir, lui disait la princesse royale Baouré, qu'il avait intéressée au succès de sa mission, tu feras bien de le faire. »

Une seconde audience fut aussi brève : le roi était couvert de *gris-gris* et d'amulettes, et un féticheur, placé tout près de l'envoyé, ne cessait d'en agiter. Le 29 septembre eut lieu l'audience de congé, et le jour même un émissaire du roi vint dire au docteur : « Le naba déclare faire alliance et amitié avec les Français. Ta venue à Ouagadougou lui a fait plaisir; avec plaisir également il verra d'autres Français venir ici, à condition qu'ils ne soient pas trop nombreux. De même le naba enverra des gens du Mossi dans vos possessions. Surtout n'oublie pas que le naba aime beaucoup l'argent. » Ce fut sous cette forme un peu sommaire, mais parfaitement valable au point de vue du droit européen en Afrique, que fut conclu le

traité d'amitié, d'alliance et de commerce entre la République française et le roi des rois du Mossi.

II. — Le capitaine Binger dans le pays de Kong. — De tous les voyages accomplis en Afrique par nos compatriotes, aucun n'a eu plus d'importance pour l'étendue des pays neufs parcourus, et surtout pour ses conséquences politiques, que celui du capitaine de marine Binger.

Ce brillant officier est né à Strasbourg, et il avait à peine trente-cinq ans lors de sa grande exploration, qui dénote en lui une intelligence d'élite et un caractère d'une merveilleuse énergie.

Il était officier d'ordonnance du général Faidherbe, lorsque celui-ci le chargea d'une mission dans le bassin du haut Niger. « C'est, dit-il, l'appui et la bienveillance du général Faidherbe qui m'ont permis de mener à bien les travaux que l'on m'a confiés, et je suis heureux de rendre ici cet hommage à la mémoire du glorieux patriote. »

Avant Binger l'immense région comprise entre les branches ascendantes et transcendantes du Niger n'avait encore été visitée que par deux voyageurs seulement : un Français, René Caillié, en 1827 ; un Allemand, le docteur Henri Barth, en 1854.

Avant de se mettre en route pour un pareil voyage il faut d'abord composer avec le plus grand soin la pacotille que l'on doit emporter pour les échanges ; il faut choisir des objets en rapport avec les besoins des contrées que l'on doit traverser ; il faut surtout y apporter de la variété.

Le voyageur, par exemple, qui ne se serait muni que de tissus, serait fort mal venu dans des régions où tout l'habillement des indigènes consiste dans une ficelle et un couteau. La caravane du capitaine Binger se composait de neuf nègres, dont huit qu'il avait achetés étant esclaves, et qu'il s'était empressé d'affranchir le jour même en se les attachant comme domestiques, et de dix-huit ânes servant à porter 900 kilogrammes des marchandises les plus hétéroclites. Tout son armement se composait de deux fusils Gras, de quelques fusils de chasse et de quatre pistolets à pierre.

Le capitaine Binger partit, en mai 1887, de Bakel, qui est, comme on le sait, un de nos postes les plus importants du Sénégal.

Il fit une halte de quelques jours à Bammako, conquis par le colonel Galliéni, et alors extrême limite de nos possessions au Soudan.

Pour pénétrer dans les pays qu'il voulait explorer, deux voies s'offraient à Binger : l'une par les États d'Ahmadou, roi de Ségou ; l'autre par ceux de Samori, l'un des chefs les plus puissants de cette partie de l'Afrique.

Notre compatriote choisit la seconde. Parti de Bammako en juin 1887, il dut rebrousser chemin une première fois à cause de l'hostilité de plusieurs chefs ennemis du roi Samori, qui assiégeait la ville de Sikasso, capitale des États du roi Thiéba, autre prince puissant.

Le capitaine Binger nous trace un tableau émouvant des horreurs de ces guerres, que se livrent continuellement ces petits potentats africains.

La guerre et la famine avaient changé toute cette région en un véritable charnier, selon l'énergique expression du capitaine ; partout des cadâvres et des moribonds : les rives des fleuves, cours d'eau généralement aussi larges, sinon davantage, que la Seine à Paris, en étaient encombrés.

Après de longues semaines écoulées auprès de Samori, Binger put poursuivre son voyage ; mais à Tengréla il fut encore une fois obligé de rebrousser chemin, sous peine d'être assassiné. Le bruit de sa mort, colporté par les noirs, courut même au Sénégal.

Binger prit la direction du sud-est, et en janvier 1888 arrivait sans incidents à Niélé, où il tomba malade d'une hématurie bilieuse, causée par les tracas et les ennuis de longs mois de pourparlers et de déceptions. Le chef de Niélé l'accueillit à merveille, et ce fut grâce à lui qu'il put pénétrer dans ce mystérieux pays de Kong, où jamais Européen n'était allé, et qu'il tenait à visiter.

La ville et le pays de Kong. — « Deux heures avant Kong, dit l'explorateur, les approches d'un grand centre se faisaient déjà sentir : partout le bois est coupé, et bientôt il n'existe plus un seul arbuste. Les terrains sont incultes, épuisés par plusieurs siècles de culture ; à l'horizon, pas même une ride de collines. La chaîne des montagnes de Kong, telle qu'elle s'étale sur les cartes, n'a jamais existé que dans l'imagination de quelques voyageurs mal renseignés. Sabana me montra bientôt, à un kilomètre dans le sud, une ligne de bombax et de dattiers épars, dans les éclaircies desquels j'aperçus les minarets de quelques mosquées, et le sommet de quelques toits plats : c'était Kong.

« Un an jour pour jour après mon départ de Bordeaux, le 20 février 1888, je fis mon entrée dans la ville, monté sur un modeste bœuf porteur, au milieu d'une population qui paraissait n'être ni bienveillante ni hostile, mais avide de voir un Européen. Les toits, les rues, les arbres, les carrefours étaient pleins de gens qui se battaient pour se trouver sur mon passage. Ce n'est que grâce à une douzaine de vigoureux gaillards, esclaves du chef du village, armés de fouets et rossant tous ceux qui encombraient les ruelles trop étroites par lesquelles je devais passer, que je parvins à gagner une petite place où l'on fit arrêter mon convoi.

« Sous deux grands arbres de la place du marché étaient assis sur des chaises, à droite, le roi Caramokho-Oulé et ses amis ; à gauche, Diarawary, le chef de la ville, entouré de ses créatures. Cette réception revêtait le caractère grandiose auquel se prêtent si bien et le costume oriental et les faces noires à barbes blanches ; c'était une véritable réunion de patriarches.

« Le lendemain je fus invité par le roi et les notables (tous musulmans lettrés) à *expliquer en public* les motifs qui m'avaient amené à Kong.

« Depuis fort longtemps, leur dis-je, les Français connaissent de nom la ville de Kong ; nous savons aussi que les habitants sont paisibles, actifs et commerçants, et que ce sont eux qui drainent dans toute la

« boucle du Niger les produits européens. Ce sont vos qualités qui ont
 « décidé mon gouvernement à vous envoyer quelqu'un afin de lier des
 « relations plus étroites avec vous... »



Le capitaine Binger. — Son entrée à Kong (Soudan).

« Diarawary, le chef de la ville, répondit : « Tu peux considérer Kong
 « comme la ville de ton père, et tu y resteras tant que tu voudras ; quand
 « tu voudras nous quitter, je te ferai remettre un sauf-conduit qui te
 « permettra de circuler partout avec notre recommandation. »

« Cependant j'avoue que je n'ai ressenti en voyant Kong, que j'étais le

premier à visiter, aucune de ces émotions qu'avaient éprouvées certains voyageurs en apercevant le Niger ou Tombouctou.

« *Kong* ou *Pon* était bien ce que je me représentais : une grande ville ouverte, à constructions en pisé, à toits plats. Elle est irrégulièrement bâtie ; ses ruelles étroites et tortueuses rayonnent autour d'une grande place de 200 mètres de côté, servant de marché. La ville, dont la population est de 12 000 à 15 000 habitants, tous musulmans, comprend cinq grandes mosquées à minarets et plusieurs autres de plus petite dimension.

« Ils estiment qu'ils y a trois religions, qu'ils appellent *chemins* : le chemin de Moïse, celui de Jésus et celui de Mahomet...

« Au lieu de porter le costume sommaire des nègres des pays voisins, les indigènes de *Kong* sont vêtus d'une façon très complète : turban, burnous, larges culottes, babouches.

« L'industrie et le commerce sont très florissants. On fabrique à *Kong* des étoffes d'un dessin merveilleux, exportées jusqu'à Tombouctou ; on y compte cent cinquante puits à teinture constamment en activité. La monnaie courante, ce sont les *cauris*, coquillages univalves dont il faut une quantité fantastique pour faire une somme de vingt francs. »

L'espace nous oblige à résumer brièvement le récit du reste du voyage.

Après un long séjour à *Kong*, Binger explora une grande partie du bassin supérieur de la Volta, et voulut, en juillet 1888, pénétrer dans le Mossi, région encore inconnue.

Il redescendit à Salaga, au sud, revint vers le pays de *Kong*, où un employé de comptoir de Grand-Bassam, Treich-Laplène, était venu au-devant de lui. Ils mirent plusieurs mois à atteindre la côte. Chemin faisant, Binger signa des traités d'alliance avec deux chefs puissants, ceux de Dakhara et de Groumania.

Bref, pendant ce voyage de vingt-huit mois, le capitaine Binger avait parcouru 4 000 kilomètres, relevé plus de 50 000 kilomètres par les renseignements obtenus, révéla à la science géographique plus de 70 peuples différents.

Quant aux résultats au point de vue commercial, ils sont très considérables. Binger dit que nos colonies prospéreraient aisément si on ne les noyait pas de fonctionnaires. Il ajoute que les bases d'un empire soudanien français sont jetées, et que plus tard peut-être nos enfants nous seront reconnaissants de leur avoir légué un aussi beau patrimoine.

III. — **Voyage du capitaine Monteil, du Sénégal au Tchad et à Tripoli.** — La traversée de l'Afrique par le capitaine Monteil peut compter parmi les plus considérables de ce siècle, bien que les pays visités par lui fussent déjà généralement connus. En vingt-six mois, du 9 octobre 1890 au 10 décembre 1892, il parcourut plus de 6 000 kilomètres de chemin à travers le Soudan et le Sahara.

Cet intrépide voyageur avait pour mission officielle la reconnaissance

des pays compris dans la boucle du Niger et de la ligne encore indéfinie qui, de Say sur le Niger à Baroua sur le Tchad, devait pour le moment limiter cette action mal déterminée encore qu'on venait d'appeler une zone d'influence. En outre, Monteil reçut les instructions nécessaires pour conclure des traités, au moins commerciaux, et pour se renseigner sur la valeur des pays traversés, au point de vue de leurs productions.

Voici le succinct récit de ce magnifique voyage accompli à travers toute l'Afrique septentrionale par le hardi explorateur.

« C'est le 9 octobre 1890 que nous avons quitté Saint-Louis du Sénégal, mon compagnon Badaire et moi. Le 20 décembre, nous étions à Ségu-Sikoro, à la limite de notre occupation effective dans le Soudan. Le 15 janvier 1891, j'arrivais à **San**, jusqu'alors presque inconnue, et j'obtenais de l'almamy un traité qui a dû parvenir à Paris. Après quoi je poussais jusqu'à Kiman, où je retrouvai chez le roi Thiéba mes deux camarades, le capitaine Quiquandon et le docteur Crozat. Ce dernier me mit fort gracieusement au courant de ce qu'il avait pu apprendre au cours de son voyage dans la direction du Mossi.

Au milieu d'avril j'atteignais Lanfiera, dans le Macina, après avoir traité avec l'almamy des Bobos de Bussura. A Lanfiera, j'obtins encore un traité de l'almamy. J'en repartis le 14 pour Wagadugu, point extrême atteint par Binger et Crozat. J'y parvins le 21. C'est à partir de ce moment que mon voyage acquiert une véritable importance. Jusque-là je n'étais guère sorti de notre champ d'action soudanais. Maintenant j'allais tenter la traversée de la boucle du Niger dans sa partie considérée comme la plus difficile.

« A **Wagadugu**, l'accueil fut assez froid. Sans m'inquiéter des objections, je repartis dans la direction du Gurma. A Uegu, chez le naba de Bussuma, la réception fut encore médiocre. Nous partîmes vers Djemmara ou Dori, capitale du Liptako, pays alors ravagé par la guerre civile. C'est sur ce chemin que mon convoi fut désorganisé par cette terrible peste bovine qui a fait des ravages incalculables dans toute l'Afrique centrale. Il n'est pas resté un seul animal vivant sur mille.

« Contrairement à mon attente, j'ai reçu à Dori un accueil presque triomphal. J'y ai conclu un traité. Après avoir traversé une région déserte de 70 kilomètres, nous pénétrons dans le Yagha. Je fus retenu 45 jours dans la capitale, Lebba, dont j'ai gardé encore plus mauvais souvenir que Barth. J'ai été là près de mourir et j'ai subi le dernier degré de la misère. Cependant j'ai encore fait signer un traité.

« Enfin, le 19 juillet, nous quittons Lebba, accompagné des vœux de la population, meilleure pour nous que ses princes. Nous traversâmes le Torrodi et sa capitale, Madiango, pour arriver à Uro-Gueladjio, ville de 3000 habitants où règne Ibrahima, suzerain de tous les petits rois voisins. Ce puissant potentat, contre l'avis de ses conseillers, me fit

l'accueil le plus bienveillant, rappelant que son père avait agi de même avec Barth. En cet endroit, j'eus à répondre aux accusations des envoyés de notre ennemi Ahmadu-Cheicku, ancien sultan de Ségu et de Nioro, devenu sultan de Macina. Le 12 août, je signai avec Ibrahim un traité qui a une importance particulière, et le 18 nous reprenions notre voyage.

Arrivée à Say, le 19 août. « En raison des chaudes recommandations d'Ibrahim, même accueil du roi, signature du même traité. A partir de ce point, ainsi définitivement acquis à la France, j'avais pour règle d'étudier autant que possible la délimitation équitable qui devait être la conséquence de la convention anglo-française. Nous nous dirigeâmes à travers une région qui m'avait été signalée comme dangereuse, qui le fut en effet à l'extrême. Nous traversâmes le Djerma; l'Arewa, capitale Guiuae, le Kabbi.

« C'est le 18 octobre que nous arrivons à Sokoto, ayant ainsi résolu le difficile problème de passer d'un peuple chez un peuple ennemi. Heureusement on connaît là mes différends avec le Serki Kabbi, et cela me vaut un accueil enthousiaste de la part du Liam Dioulbé, sultan de Sokoto.

« Je suis arrivé à **Kano**, le plus grand marché de la région en décembre 1891. J'ai eu beaucoup de difficulté à y négocier les traites qui m'avaient été données par le Liam Dioulbé, auquel j'avais vendu diverses marchandises. Cela m'a forcé à séjourner pendant deux mois, durant lesquels je n'ai eu à me plaindre ni des autorités, du roi notamment, ni de la population.

« A Kano j'avais appris la présence de blancs au Bornu. On me disait qu'ils avaient été mal accueillis et qu'ils avaient dû rebrousser chemin. Je croyais alors qu'il s'agissait de Mizon. Je dus lever beaucoup d'oppositions pour entrer directement au Bornu. J'y pénétrai pourtant, à la fin de février 1892, par Hadeidja. Le souverain de ce pays me donna une forte escorte, affirmant, comme celui de Kano, du reste, que les gens du Bornu n'étaient rien moins que sûrs. Le 3 mars, nous pénétrions au Bornu par le village de Madia. J'ai eu à vaincre dès ce moment peut-être les plus grandes difficultés de mon voyage. Tout un parti, à Kuka, voulait qu'on m'éloignât et obtenait en tout cas qu'on m'imposât des délais, la force d'inertie. De la frontière à Kuka, nous passâmes par Kargui, Borsari, Kalilua, subissant partout des sortes de quarantaines en attendant des ordres de Kuka.

A Kuka. « Enfin, arrivé dans la capitale, où plus de cinquante mille personnes me firent escorte, je fus logé chez le frère du cheick Malam Adam. Le 12 avril je fus reçu par le cheick en audience solennelle. Il y avait là l'ancien domestique de Nachtigal, Mohammed-El-Mauselmani, sujet italien, à peine capable de comprendre encore quelques mots de cette langue. Le cheick Achem me fit bon accueil, me disant de me considérer au Bornu comme chez moi. Je lui remis une lettre qui m'accréditait auprès de lui de la part du *roi* Carnot, — on n'aurait pas compris un autre terme, —

et du vizir Étienne, avec un exemplaire des *Mille et une Nuits* en arabe, objet ardemment désiré par le cheick.

« A Kuka, nous avons observé une épidémie d'influenza, qui a fait beaucoup de victimes. Je séjournai quatre mois dans cette ville, attendant toujours une occasion favorable pour prendre la route de Tripoli. Le 15 août 1892 je pus enfin partir, profitant d'une maigre caravane. Le 22, nous parvenions à **Barua**, repère de la limite actuelle de la zone



Le commandant Monteil.

d'influence française. A partir de ce moment la route a été effroyablement pénible. Il nous a fallu faire des marches forcées incessantes pour atteindre les oasis de Bilma, puis de Kauar. Dans cette dernière nous demeurâmes une quinzaine de jours. Voici ensuite notre itinéraire : Anay, Sigddedin, Mafaras, Bir-Lahama, Oll-War, Bir-Meschru, enfin Tadjjerri, premier village du Fezzan.

« Le 19 octobre nous étions à Gatrun, ayant parcouru 350 kilomètres en huit jours. Le 25 enfin, après de nouvelles marches forcées, nous atteignons **Murzuk** (Mourzouk), et nous étions désormais à l'abri de tout danger, mais dans un état lamentable. Nous avons reçu le meilleur accueil de la part des autorités turques. A Murzuk, j'ai habité la maison de l'infortunée M^{lle} Tinné.

Depuis Murzuk, grâce aux chameaux que j'avais pu me procurer, la route n'a pas présenté de grandes difficultés, et je suis arrivé à Tripoli le 10 décembre 1892. Dix jours après j'étais à Paris. »

VI. — CONQUÊTE DE TOMBOUCTOU

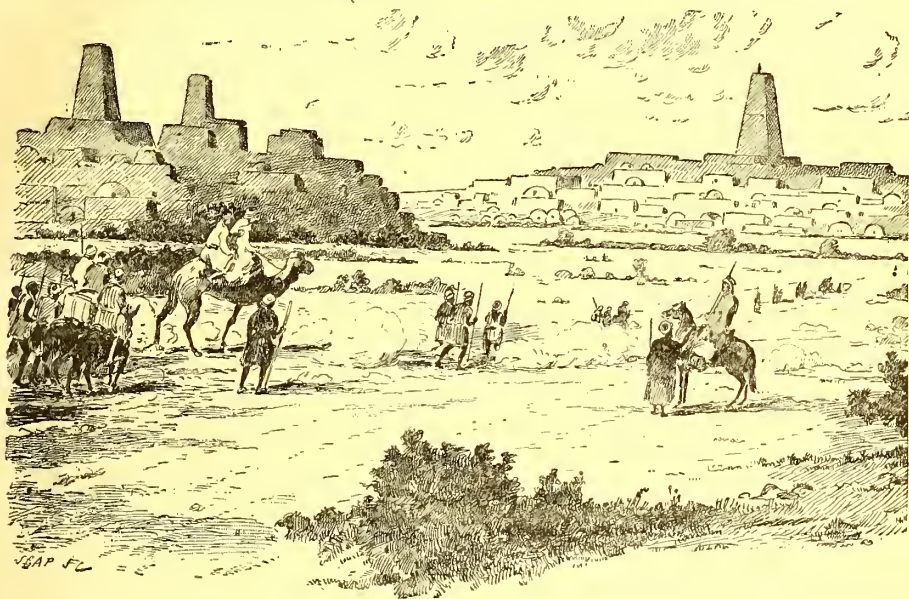
Tombouctou, qui s'écrit aussi *Timbouctou*, *Tin-Buctu*, etc., est, comme chacun sait, la ville la plus renommée du centre de l'Afrique du nord-ouest. Située à 15 kilomètres de la rive septentrionale du Niger, au point où ce grand fleuve tourne sa convexité vers le nord, cette ville de 10 000 âmes environ marque la limite des déserts du Sahara et des plateaux ou plaines plus fertiles du Soudan. Elle est au carrefour des routes de caravanes qui se dirigent au nord vers le Maroc, l'Algérie, Tunis et Tripoli, tandis que la voie fluviale du Niger la met en relation avec le Sénégal à l'ouest, le Soudan central à l'est, et la Guinée au sud. De là son importance commerciale, politique et religieuse, qui fut considérable autrefois, et qui lui reviendra, suivant la prévision du voyageur Lenz (1879), « lorsqu'une des puissances européennes y aura ramené la sécurité des transactions ».

Fondée vers le XIII^e siècle, Tombouctou fut successivement sous la domination des États voisins arabes, mandingue, toucouleur, et même sous celle du Maroc, qui la considère encore comme lui appartenant. Peu de voyageurs européens y sont parvenus, car l'intolérance de l'esprit musulman en défendait jusqu'ici les abords aux chrétiens. En 1824, la Société de Géographie de Paris promettait un prix de 10 000 francs à celui qui y parviendrait et en donnerait une bonne description. Le major anglais *Laing* y arriva par la voie de Tripoli en 1826, mais il fut massacré à sa sortie de la ville, et ses papiers furent perdus. En 1828, le Français *René Caillié* y accéda par le Sénégal, avec une caravane et sous le costume musulman. Il y séjourna quatorze jours et put revenir par le Maroc. En 1853, le docteur allemand *Barth*, et en 1879, le voyageur autrichien *Lenz* y arrivèrent également et nous en donnèrent d'exactes descriptions. En dernier lieu, deux marins français, les commandants *Caron* (1887) et *Jaime* (1890), amenèrent leurs canonnières dans les eaux de Kabara et de Koriumé, les deux ports de Tombouctou, sans pouvoir entrer dans la ville. Cet avantage était réservé à l'une des compagnies du colonel Bonnier, celle que commandait le lieutenant de vaisseau Boiteux, le premier officier français qui pénétra l'épée à la main dans la cité mystérieuse. Du reste, cette entrée fut plutôt une *surprise* qu'une prise militaire; c'était un heureux coup de main favorisé par l'état d'anarchie qui régnait dans la ville, où la *djemmaa* luttait contre l'ingérence des Touareg du désert.

Voici comment l'enseigne de vaisseau Aube raconte les incidents de la prise de Kabara, suivie de l'occupation de Tombouctou.

Prise de Kabara et de Tombouctou. — « Le 10 décembre 1893, nous étions arrivés à Kabara. Tandis, hélas ! que je restais à bord à 2 kilomètres du village, le commandant (lieutenant Boiteux) avec dix hommes, — vous entendez : *dix hommes*, — se dirigeait vers ledit village. En approchant il était reçu à coups de fusil ; chaque coup me frappait au cœur, me voyant inutile.

« Heureusement qu'à un moment donné, j'aperçus des cavaliers touareg



Vue de Tombouctou.

arrivant au galop ; à tout hasard je fis tirer les canons, et je pus, en envoyant à cette distance quelques obus, aider à la retraite de l'ennemi. Mon rôle, vous le voyez, a été peu brillant, mais j'ai fait ce que je pouvais, le devoir m'empêchant de faire autre chose.

« Kabara était pris par ce brillant coup de main. Donc tout l'honneur revient au commandant, qui a soutenu pendant une heure le feu de 100 à 150 combattants avec une poignée d'hommes. Vous pensez si j'attendais son retour avec impatience ! et quelle joie fut la mienne quand, après deux mortelles heures d'attente, je le vis rentrer, n'ayant qu'un homme blessé au bras...

« Deux jours après, nous sommes partis pour Tombouctou, où l'on ne peut accéder par eau. J'étais au premier rang cette fois ; mais MM. les Touareg, étonnés (dans le vieux sens du mot : frappés de stupeur) du joli coup de Kabara, avaient filé, et nous sommes entrés dans la cité mystérieuse, n'ayant eu à tirer que quelques coups de canon sur des groupes

de cavaliers fuyant dans le lointain sans essayer la plus légère résistance, les triples niais !

« Depuis lors, gardant Tombouctou contre un retour offensif, le commandant m'a envoyé dans les pays environnants pour recevoir les soumissions des chefs de village, ce que j'ai fait dans le chaland, m'arrêtant deçà, delà, pour palabrer avec les indigènes.

« Dans cette excursion, une seule aventure : une attaque, par une troupe de cavaliers, reçue comme il convenait. Pauvres diables ! Il y en a eu deux de tués ; les autres en fuite. Les morts étaient là, étendus ; l'un, la jambe sous son cheval blessé, semblait encore remuer sous les soubresauts de sa bête râlant ; l'autre, couché sur le dos, tenait ses deux lances, dont une pointe fichée en terre soutenait encore soulevé son bras inerte dans une menaçante attitude. Tous deux les yeux ouverts, encore brillants d'un reste de vie, avec une expression indéfinissable, pareille à une interrogation. Oui, pourquoi ? pourquoi sont-ils morts ? Pourquoi les ai-je tués ? Et devant leur air calme, l'expression étrange de leur figure bronzée, j'ai pensé tout bas qu'ils étaient tombés comme de braves patriotes, en état de légitime défense.

« C'est là la civilisation que nous apportons avec nous ! Qu'elle s'impose, c'est mon vœu ; mais toute ma sympathie va aux Touareg, à ces fiers cavaliers, qui tiennent sous leurs pieds tous ces nègres pusillanimes, et qui au nombre de trois, — pas un de plus, — dictent leurs volontés à des villages ayant parfois plus de mille habitants ! Pillards, disons-nous. Oui, pillards, mais la lâcheté des Soudanais n'est-elle pas pour eux une sorte d'encouragement et d'excitation ?

« Je viens de quitter un village qui m'avait appelé en grande hâte, en disant que les Touareg l'avaient rançonné. J'arrive, je m'informe et j'apprends que trois cavaliers, armés de lances, avaient pénétré dans les cases, avaient enlevé trois femmes, s'étaient fait donner des vivres, étaient repartis. Le chef, qui me racontait cela devant ses notables, tout tremblant encore, fut bien surpris lorsque, indigné, je leur fis dire : « Comment ! lâches, misérables, vous étiez plus de deux cents hommes, et vous en avez laissé trois vous piller ! Partez, vous êtes indignes de ma protection. Partez, je ne veux plus vous voir. »

« Ils doivent encore croire que je suis fou. Qu'aimez-vous mieux, vous, ceux que je tue ou ceux que je défends ?

« Rions, pour finir gaiement. Dans ce même village, les Touareg avaient laissé un cheval. Ne pouvant l'emmener, ne voulant pas le laisser, je rassemblai mon infanterie (sept hommes), composée de quelques matelots noirs et de mes domestiques (nous faisons flèche de tout bois), et je leur dis : « Il faut tuer ce cheval. » La pauvre bête était à quarante mètres à peine. Pan ! le cheval lève la tête et nous regarde. Pan ! il se met à brouter ! Pan ! il va boire... C'était tout à fait risible. Nous y serions encore si,

désireux de ne point brûler nos cartouches inutilement, je n'avais pris un fusil et n'avais étendu cette cible complaisante, le corps traversé en long d'une balle. Vous voyez que mon infanterie est brillante et que je puis, en un combat, rééditer la scène d'opéra où il n'y a ni morts ni blessés. Heureusement que mon chaland porte un canon, et que j'ai bon œil... avec mon lorgnon.

« C'est long tout ça... mais je recommencerai. » (LÉON AUBE.)

Quelques jours après, cet officier, fils de l'amiral Aube, était tué hors



Le colonel Bonnier.

de la ville par les Touareg, et le colonel Bonnier lui-même subit un pareil sort dans une reconnaissance.

Massacre de la colonne Bonnier. — Le capitaine Philippe, commandant le poste de Tombouctou, écrit : « La colonne du colonel Bonnier arriva ici le 10 janvier (1894). Une fraction de la colonne est partie en reconnaissance vers un campement de Touareg, le 12 au matin, sous le commandement du colonel, avec le commandant Hugueny, tout l'état-major, la 5^e compagnie et un peloton de la 11^e. La colonne a été surprise, endormie, au campement de Dougoï, à deux heures au nord de Goundam, lequel est situé au sud-ouest de Tombouctou, à environ 50 kilomètres en amont de cette ville, sur un marigot communiquant avec le Niger.

« Des Touareg, montés et suivis de fantassins armés de lances et de cou-

teaux, sont entrés par plusieurs côtés, culbutant la ligne des faisceaux en avant des tirailleurs, qui ne purent prendre leurs fusils.

« Le capitaine Nigotte, blessé à la tête, a pu s'échapper et rejoindre un peloton laissé à plusieurs kilomètres en arrière, gardant les troupeaux de prise sous le commandement du sous-lieutenant Sarda. Il est rentré ici le 17, rapportant la nouvelle et ramenant un peloton composé d'hommes des 5^e et 11^e compagnies, et de nombreux tirailleurs ayant fui; quelques-uns étaient blessés, dont trois assez grièvement. Nous avons pu encore recueillir quelques hommes, mais nous avons été forcés de limiter beaucoup les reconnaissances et les recherches, en raison de la sécurité de la place.

« Les Touareg sont venus rôder aussitôt par groupes nombreux dans les environs très rapprochés de la ville; ils formaient des cercles, apparaissant, puis disparaissant devant nos troupes.

« Neuf officiers et deux sergents européens ont disparu, ainsi qu'un interprète, un sergent, six caporaux et 61 tirailleurs indigènes. J'ai pris aussitôt mes dispositions de défense; il n'y a rien à craindre en veillant constamment, surtout la nuit. Je dispose de 300 fusils et de 6 canons; j'attends la colonne Joffre, auquel j'ai envoyé un émissaire pour lui donner des renseignements et le faire mettre sur ses gardes. »

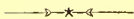
Le colonel Joffre arriva en effet à Tombouctou, qu'il se hâta de mettre en état de défense.

Les territoires conquis forment provisoirement trois *cercles militaires*, dont les quartiers généraux sont Tombouctou, Kabara et Goundam.

Aujourd'hui les couleurs françaises flottent fièrement au sommet des plus hautes tours de la métropole du *désert*, et celui-ci attend la jonction prochaine des troupes venues de France par l'Algérie et par le Sénégal.

Espérons que bientôt aussi la Croix du Rédempteur du monde remplacera le Croissant au sommet des édifices de cette ville musulmane, et que tout au moins les missionnaires d'Alger, partis pour Tombouctou sous la direction du P. Hacquart, trouveront les circonstances favorables pour y implanter la civilisation chrétienne.

GUINÉE ET DAHOMEY



I. — COTES DE GUINÉE

Historique. — Nul doute que les négociants français de Dieppe et de Rouen, en même temps que les Portugais, n'aient fréquenté les côtes de Guinée, aussi bien que celles du Sénégal, dès le xiv^e siècle.

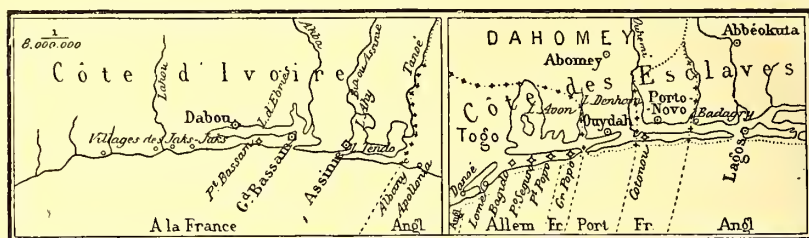
Ainsi que le dit M. Gaffarel, « en septembre 1365, quelques marchands de Rouen s'associèrent avec ceux de Dieppe, et firent partir quatre vaisseaux. Les deux premiers avaient mission d'explorer les côtes depuis le cap Vert jusqu'au Petit-Dieppe, et d'y charger des marchandises. Les deux autres devaient pousser plus avant et découvrir de nouveaux pays à explorer. Ce second voyage fut également heureux. Au bout de sept mois, les deux premiers navires étaient de retour à Dieppe avec beaucoup de cuirs, de poivre et d'ivoire. Des deux autres navires chargés d'explorer de nouveaux pays, le premier s'arrêta sur la côte qu'on nomme aujourd'hui *Côte du Poivre*, et dans un village appelé *Grand-Sestre*, auquel les matelots donnèrent le nom de *Paris*. Ce navire ramassa si vite une telle quantité de cette précieuse denrée, qu'il ne voulut pas s'exposer à compromettre une aussi riche cargaison en poursuivant son voyage, et revint à Dieppe. Le quatrième navire longea la *Côte des Dents* et arriva à celle de *l'Or*. L'or était en poudre. Les indigènes en ramassent encore de nos jours dans les cours d'eau qui descendent des monts Kongs.

« La nouvelle de ces découvertes, la facilité des échanges, la certitude de s'enrichir à peu de frais, excitèrent les Dieppois. En peu de temps, de véritables comptoirs, des *loges*, comme nous dirions aujourd'hui, s'élevèrent sur toute la côte de Guinée. Les indigènes, attirés vers nos compatriotes par la facilité de leurs mœurs, par leur entrain sympathique, par leur absence de morgue, apportaient en abondance à ces loges l'ivoire, la poudre d'or, le poivre, les plumes d'autruche, les peaux de bêtes féroces, que les Normands vendaient en France à des prix exorbitants. Peu à peu des relations régulières s'établissaient. Les indigènes apprenaient même notre langue, et accueillaient avec empressement tous ceux de

nos compatriotes qui n'hésitaient pas à s'enfoncer dans l'intérieur du pays...

« En 1380, quelques armateurs de Dieppe et de Rouen, voyant que la concurrence diminuait leurs profits, résolurent un nouveau voyage d'exploration. En décembre, le navire qui portait le beau nom de *Notre-Dame de Bon-Voyage* était déjà sur la Côte d'Or; neuf mois après il était de retour à Dieppe, chargé de poudre d'or. La voie était ouverte. Il ne restait qu'à s'y engager résolument.

« Le 28 septembre 1381, trois navires partaient de Dieppe pour le nouveau comptoir de la *Mine* (*El Mina* des Portugais et des Hollandais). On a conservé leurs noms : la *Vierge*, le *Saint-Nicolas*, l'*Espérance*. La *Vierge* s'arrêta à la Mine; le *Saint-Nicolas* s'avança plus au sud jusqu'au



Carte des côtes de Guinée.

cap Corse, et l'*Espérance* ouvrit des loges à Fantin, Sabon, Cormentin et Akara (Acra). En juillet 1382, les trois navires étaient de retour en France, et les capitaines vantèrent tellement à leurs armateurs les richesses du pays et la douceur de ses habitants, que ceux-ci résolurent d'y fonder une véritable colonie, et d'en faire le centre de leurs opérations commerciales.

« En 1383, trois vaisseaux partirent donc pour la Mine. Ils portaient des matériaux de construction, des instruments de travail et des semences. Ces trois vaisseaux s'acquittèrent heureusement de leur mission; et quand ils revinrent en France dix mois après, plus richement chargés qu'ils ne l'avaient encore été, ils laissaient derrière eux une partie de leurs équipages. Ce fut le premier établissement de nos compatriotes sur ce continent, où depuis l'influence française n'a cessé et ne cessera, espérons-le, de grandir. La colonie de la Mine prit tout de suite de grandes proportions. De nombreux vaisseaux s'y rendirent; il fallut bâtir pour les nouveaux arrivants une église et un fort.

« Cette prospérité ne fut pas de longue durée. Les terribles guerres des Armagnacs et des Bourguignons désolèrent notre pays, et les Anglais profitèrent de nos discordes pour envahir nos provinces.

« L'heure était mal choisie pour fonder une France africaine, alors que notre patrie était foulée par l'étranger, que la Normandie devenait un des

principaux théâtres de la guerre, et que les Anglais, maîtres de Rouen, de Dieppe, de Honfleur et des autres ports, arrêtaient tout commerce. Nos armateurs normands essayèrent bien quelque temps de soutenir ces lointains comptoirs, mais ce fut peine perdue ; dès 1413, la Mine était abandonnée ; toutes nos autres loges l'étaient déjà depuis quelques années : Peu à peu on renonça aux voyages sur les côtes d'Afrique. Le souvenir même de ces aventureuses expéditions se perdit, surtout lorsqu'une autre nation, le Portugal, substitua son influence à la nôtre sur les tribus indigènes, et, plus jaloux de ses droits que nous ne l'avons jamais été des nôtres, non seulement chassa nos négociants des marchés dont ils avaient longtemps été les seuls maîtres, mais encore nous enleva, par devant l'histoire et la postérité, la gloire de l'avoir précédée dans ces régions. » (P. GAFFAREL, extrait de l'*Explorateur*.)

L'histoire de notre colonisation en Guinée devient plus certaine depuis que fut fondée, en 1685, la *Compagnie de la Guinée*, qui cependant disparut en 1720. Le commerce, libre dès lors, fut repris par des maisons de Rouen et de Bordeaux ; mais le trafic principal, il est triste de l'avouer, était celui des esclaves nègres, qui prit à cette époque une extension considérable pour le recrutement de nos colonies américaines.

C'est à cet effet que les Français, comme du reste les Anglais et les Portugais, fondèrent leur fort de Whydah sur la côte des Esclaves, tandis que tous les autres comptoirs furent abandonnés pendant les périodes de la Révolution et de l'Empire.

Mais, en 1843, le gouvernement de Louis-Philippe chargea le lieutenant, plus tard amiral Bouët-Willaumez, de prendre officiellement possession des territoires de *Grand-Bassam*, d'*Assinie* et du *Gabon*.

Le royaume de *Porto-Novo*, sur la côte des Esclaves, ne devint notre protégé qu'en 1863, et ne fut occupé militairement que vingt ans après.

Le Popo est situé sur la même côte, en face du Dahomey. Par suite de négociations diplomatiques, en 1885, la France a obtenu le *Grand-Popo*, tandis que l'Allemagne a pris possession du Petit-Popo et du Togo, situés à l'est de la colonie anglaise de la Côte d'Or. Les Portugais s'étaient attribué officiellement le protectorat du Dahomey, auquel ils ont renoncé bientôt après. Enfin, par accord avec l'Angleterre (1889) et avec l'Allemagne (1890), le Dahomey a été reconnu comme faisant partie de la sphère d'influence française. Nous y reviendrons plus loin.

En somme, nos possessions en Guinée forment trois groupes isolés :

1^o les RIVIÈRES DU SUD et le *Fouta-Dialon*, ou GUINÉE proprement dite, dont on a parlé au chapitre du Sénégal ;

2^o la CÔTE D'IVOIRE, au centre ;

3^o la CÔTE DES ESCLAVES ou de BENIN, à l'est.

Après 1890, elles furent administrées par deux *résidents*, siégeant l'un

à Grand-Bassam, l'autre à Porto-Novo, mais relevant tous deux du gouverneur de la Guinée, dont le siège est à Konacry. Le mode d'administration varie, du reste, selon les circonstances.

II. — COTE D'IVOIRE

Grand-Bassam et Assinie. — La Côte d'Ivoire, avec la partie de la Côte d'Or appartenant à la France, présente un développement de plus de 300 kilomètres.

Elle s'étend à l'ouest jusqu'à la république de Libéria, limitée par la rivière Cavally et le cap des Palmes ; à l'est, elle confine aux possessions anglaises de la Côte d'Or, qui commencent à la rivière Tanoé.

Dabou, Grand-Bassam et Assinie, qui en sont les principaux comptoirs, et qui nous ont été cédés en 1843 par les rois Piter et Ahmatifou, ne consistent qu'en villages indigènes, auprès desquels on a établi un poste, ou enceinte entourée de palissades, destiné à protéger les maisons de commerce.

Comme pour toute la Guinée en général, la Côte d'Ivoire est basse, marécageuse, boisée et insalubre ; elle consiste en une langue de terre sablonneuse, derrière laquelle courent une série de lagunes où affluent les eaux de l'intérieur.

La lagune de Bassam, ou d'Ebriès, qui reçoit la Comoé, baigne à la fois *Grand-Bassam*, situé à l'est, à 4 kilomètres de la mer, sur l'embouchure de l'Akba ; *Petit-Bassam* au sud, et *Dabou* au nord.

Assinie est situé sur la rivière de même nom, qui sert de débouché à la double lagune d'Aby-Tendo, dans laquelle se jettent, à l'ouest, la rivière Bia ou Assinie, et à l'est la rivière Tanoé, limite de la colonie.

L'exportation de la Côte d'Ivoire consiste surtout en huile de palme, poudre d'or, cuir, ivoire pour une somme de plus d'un million ; elle se fait principalement par les indigènes Jaks-Jaks, qui occupent le littoral et trafiquent de préférence avec les négociants anglais. Les indigènes assiniens trouvent l'or en poudre mêlé avec de l'argile. Ils le lavent au moyen d'une calebasse plongée dans la rivière : le courant emporte la terre délayée, tandis que les grains d'or, plus lourds, tombent au fond de la calebasse.

L'importance du commerce français y était si peu considérable en 1872 que le gouvernement avait livré Grand-Bassam à la maison Verdier, de la Rochelle, et Assinie à la maison Swanzy, de Londres, en réservant toutefois ses droits pour l'avenir.

Cette possession n'a pris une réelle importance qu'en 1889, époque où le capitaine Binger et M. Treich-Laplène la relièrent au Soudan français par l'acquisition du pays de Kong et la découverte de la rivière *Comoé*, qui en descend.

Des comptoirs moins importants, ou seulement des prises de possession, assurent à la France la propriété, longtemps contestée, de la partie occidentale de la Côte d'Ivoire jusqu'à la république de Libéria. Telles sont les rivières de Lahou, Fresco, San-Pedro, Béréby et Cavally, sur la côte de *Krou* ou des Kroumens.

Les Noirs. — Deux grandes races, très distinctes, habitent la région voisine de nos établissements. La première, qui occupe le territoire d'Assinie, offre cette particularité exceptionnelle chez les races noires, que le fils hérite de son père.



Poste français d'Assinie.

Dans la seconde, qui habite sur la Côte d'Ivoire, nous retrouvons, comme chez les peuples du Gabon, l'hérédité transmise par la ligne des femmes; l'héritage du père passe au fils aîné de sa sœur, ou, à défaut de celui-ci, à son propre frère.

La grande famille qui peuple la Côte d'Or comprend : les Achantis, qui habitent l'intérieur; les Fantis et les Achantas. Les naturels d'Assinie sont des Wœssaws et des Denkeras; ils sont peu nombreux.

Les *Jaks-Jaks* semblent former une race à part, absolument étrangère. Ils ont su s'élever, par leur intelligence et leur industrie, au-dessus des populations qui les entourent. Nous les avons déjà vus, courtiers du littoral, tremblant pour leur monopole, lever contre nous l'étendard de la révolte et inciter à la rébellion les peuplades productives de l'intérieur; mais, depuis la rude leçon qui leur fut infligée, ils ont compris tout le parti qu'ils pouvaient tirer de leurs bons rapports avec nos nationaux, et

sont devenus pour nous des auxiliaires dévoués. *Grand-Jak* est leur bourg principal. Il occupe sur la plage une étendue de plus de huit cents mètres; les cases, fort nombreuses et bien construites, sont disposées par groupes réguliers entourés de palissades de bambou.

III. — COTE DE BENIN OU DES ESCLAVES

Divisions. — La partie de la Côte des Esclaves, autrement dite de *Benin*, dépendant de la France comprend le *Grand-Popo* et le royaume de *Porto-Novo*, au nord desquels s'étendait l'important royaume du *Dahomey*.

Par le traité du 24 décembre 1885, la séparation du territoire français d'avec le Togoland allemand est fixée par le méridien de 0° 41' (long. O. de Paris), qui part d'Agoué sur la côte et monte jusqu'au 9° degré de latitude nord.

Par un traité analogue du 11 août 1889, la séparation du Dahomey français d'avec la colonie anglaise de Lagos est marquée par le méridien de 0° 25' (long. E. de Paris), qui part de la crique d'Ajarra et monte jusqu'à la même latitude du 9° degré.

Par cette délimitation, le royaume de Dahomey se trouvait exclusivement sous l'influence française, ce qui était un fait de grande importance. En outre, par un traité de 1890, le roi de ce pays renouvelait la cession à la France du port et des douanes de Kotonou, moyennant une redevance de 20 000 francs, et il reconnaissait notre protectorat sur le royaume de Porto-Novo.

I. LE POPO. — Notre territoire de *Grand-Popo* compte environ 50 000 habitants. La concurrence allemande y fait tort aux transactions commerciales de nos maisons marseillaises. L'objet des échanges est sensiblement le même à Grand-Popo qu'à Porto-Novo, dont nous allons parler.

II. PORTO-NOVO. — La colonie française de Porto-Novo est située sur la Côte des Esclaves, à l'est du lac Denham et du Dahomey, et à l'ouest de la ville plus connue de Lagos, chef-lieu des possessions anglaises. Elle comprend une côte de 45 kilomètres de longueur, formée d'une barre sablonneuse où se trouve le poste français de Kotonou, et d'une lagune courant de l'ouest à l'est, au delà de laquelle est bâtie Porto-Novo.

Porto-Novo, peuplée de 20 000 habitants, est la capitale du royaume de même nom, soumis au protectorat français et qui compte environ 200 000 indigènes, tous de race nègre, superstitieux et fétichistes.

La puissance du roi est despotique, et les coutumes barbares du Dahomey s'y pratiquaient encore récemment. Des missionnaires catholiques et une école tenue par des religieuses ont aidé à la conversion de 2 000 noirs.

Le commerce de Porto-Novo et du Dahomey est relativement considérable (20 millions); il consiste surtout dans l'exportation des huiles,

des amandes de palme et de la poudre d'or, troquées contre des marchandises européennes. Des maisons de Marseille y ont de nombreux comptoirs. Malheureusement la lagune n'a de débouché qu'à Lagos, qui dépend de l'Angleterre; mais on projette de construire un canal qui couperait la langue de terre par *Kotonou*, poste fortifié et résidence du commandant français.

La ville de *Whydah*, réputée autrefois pour son commerce d'esclaves, dépend du Dahomey.

IV. — LE DAHOMEY

Le **Dahomey** est depuis 1892 une possession française.

C'était précédemment un royaume indépendant, peuplé d'environ 300 000 nègres, ayant pour capitale *Abomey*, et dont le territoire s'avancait sur la mer entre le Popo et le Porto-Novo français, qui en sont, du reste, des provinces détachées.

Géographie. — On peut distinguer dans le pays trois régions différentes. La première et la moins étendue est celle de la côte : limitée au nord par le marigot situé près de Savi, elle est elle-même partagée en deux parties par une lagune qui, sauf une ou deux interruptions, s'étend de la Volta à Lagos.

La côte est basse, plate et insalubre. La fameuse barre du golfe de Guinée, que, malgré toute leur habileté, les piroguiers indigènes ne réussissent pas toujours à franchir avec succès, rend les débarquements très pénibles.

La ville la plus importante de cette région est *Whydah*, qui renferme de 15 000 à 20 000 habitants. Centre de transactions entre les indigènes et les Européens, elle a été depuis fort longtemps occupée par des maisons françaises, anglaises et portugaises. Le fort anglais est aujourd'hui délabré et abandonné; seul le fort portugais a été réoccupé il y a quelques années par un officier et quelques soldats de l'armée d'Afrique. Le Portugal fut d'ailleurs la nation dont l'influence était la plus considérable à *Whydah*.

La seconde région, appelée *Ardra* par les indigènes, et dont la ville principale est *Allada*, s'étend jusqu'au plateau de *Toffé*; elle est couverte de forêts de palmiers, ou de prairies dont les herbes atteignent parfois une hauteur de quatre mètres.

Toutefois, le vrai Dahomey c'est la partie du nord, celle qui s'étend au delà du bourbier appelé *Lama* par les Portugais, et *Cô* par les indigènes. C'est véritablement la citadelle du pays. Là s'élèvent *Cana*, la ville sainte, et *Abomey*, la capitale. Elle renferme ce que contenait toute citadelle antique : le siège des dieux et celui du gouvernement.

Histoire. — Le souverain qui régnait naguère à *Abomey* était le maître de toute la région que nous avons décrite; mais il n'en fut pas

toujours ainsi. A ces trois zones naturelles correspondaient autrefois trois États distincts : sur la côte, le royaume de Jouïda (Whydah); plus au nord, le royaume d'Ardra, qui touchait à la mer par Kotonou; au delà du Lama, le royaume de Faouïn. En 1610, un roi d'Ardra étant mort, il s'éleva une violente compétition entre ses trois fils au sujet de sa succession.

Des deux frères évincés, l'un fonda le royaume de Porto-Novo; l'autre appelé Toucoudrou, fut recueilli par le roi de Faouïn, puis réussit par trahison à supplanter son bienfaiteur. Alors commença entre le royaume du nord, qu'on voit dès cette époque désigné sous le nom de Dahomey, et ses deux voisins du sud, une longue lutte. En 1724, le royaume d'Ardra fut soumis. La conquête du royaume de Jouïda fut moins prompte. Constamment en révolte, son assujettissement fut cependant définitif à partir de l'année 1772.

« Le roi de Dahomey (écrivait M. Déhérain avant la dernière guerre) a maintenant vue sur la mer; bien plus, il a une côte à lui, qui tire son nom de la marchandise qui s'y vend : c'est la *Côte des Esclaves*. Assuré désormais d'un débouché, il multiplia naturellement ses expéditions au delà de ses frontières. Rapporter beaucoup d'esclaves et les vendre très cher à Whydah, devint son but. Ce qu'il se commit de cruautés dans ce pays jusqu'au moment où les nations européennes prirent de sévères mesures pour réprimer la traite, c'est inimaginable !

« On peut aisément supposer que, devenu le fournisseur en titre des marchands de *bois d'ébène*, le roi de Dahomey fut obligé de se pourvoir d'institutions bien appropriées à ce genre de commerce. Pour ces chasses à l'homme, entreprises par toute la nation à des époques déterminées, que lui fallait-il ? un pouvoir absolu et une armée, comme l'on dit, bien dans la main.

« L'autorité du roi de Dahomey est indiscutée. Tous les voyageurs s'accordent pour dire que les marques d'idolâtrie rendues par les Dahoméens à leurs souverains sont difficiles à dépasser. Génuflexions, prosternations jusqu'au sol, le sujet n'omet aucun signe d'adoration quand il est en présence de son roi. Il n'est même pas nécessaire que le roi soit là en personne; sa canne, portée par un de ses serviteurs, est l'objet des mêmes hommages. Comme dans tout gouvernement absolu, l'autorité centrale est bien constituée. Un premier ministre, le *méhou*, s'occupe en particulier du commerce et des impôts; le *minghan* est le chef de la police et des hautes œuvres (mission qui n'est pas une sinécure dans ce pays); enfin le premier ministre, ou *tolonou*, cumule les fonctions de chef du palais et celles de porte-paroles du roi.

« Le pouvoir discrétionnaire du souverain se révèle encore dans le saugène avec lequel il s'empare du bien de ses sujets. En effet, quand les ressources qu'il tire des péages ou des douanes établis sur les routes ou

à l'entrée des villages sont épuisées, le roi envoie quelques-uns de ses gens lever un impôt extraordinaire sur les plus riches. Toute résistance serait inutile, car la fortune de ses sujets lui appartient au même titre que leur vie. Ce roi de pillards, qui a élevé sa fortune sur l'exploitation cynique de l'homme, a une armée aussi bien appropriée que ses institutions civiles au caractère de son État. Tous les hommes valides sont soldats. A l'appel royal, les cabécères (ou gouverneurs de village) de chaque province amènent leur contingent. L'armée permanente, cantonnée à Abomey, est ainsi considérablement augmentée par ce qu'on pourrait appeler les réserves. Peu brillantes dans un combat régulier, ces troupes sont excellentes dans la guerre de rapines et de surprises qu'elles pratiquent habituellement.

Les Amazones. — « Le caractère belliqueux de ce pays, — et ce n'en est pas une des moindres singularités, — apparaît en particulier dans cette garde royale formée du fameux corps des Amazones. Incorporer jusqu'à des femmes, c'est bien pousser le militarisme jusqu'à ses dernières limites. Régies par une sévère discipline militaire et morale, elles ont étonné par leur intrépidité les étrangers qui ont assisté à leurs simulacres de combat.

« Dans un espace approprié aux exercices, raconte un témoin oculaire, on avait élevé un talus, non de terre, mais de faisceaux d'épines très piquantes, sur quatre cents mètres de long, six de large et deux de haut. A quarante pas plus loin et parallèlement au talus se dressait la charpente d'une maison d'égale longueur, avec cinq mètres de largeur et autant d'élévation. Les deux versants de la toiture étaient couverts d'une épaisse couche de ces mêmes épines. Quinze mètres au delà de cette étrange maison, venait une rangée de cabanes. L'ensemble simulait une ville fortifiée. Après deux vigoureuses attaques censées infructueuses, le roi va se placer en tête des colonnes, les harangue, et, au signal donné, les Amazones se précipitent avec une fureur indescriptible sur le tas d'épines, le traversent, bondissent sur la maison, en redescendent comme refoulées par un retour offensif, et reviennent trois fois à la charge... Elles foulaient de leurs pieds nus les dards des cactus. »

Leur courage semble n'être pas moindre dans un combat réel. « Dans une guerre contre les Nagos, le roi Ghezo avait envoyé le gao (général) surprendre la ville principale de cette peuplade à la tête de huit mille guerriers, hommes et femmes. Ce général donna l'assaut ; mais, trouvant la ville très bien fortifiée et une résistance des plus vives, il parlait de se retirer, lorsque la générale des femmes, se jetant à la tête des siennes, lui déclara que, venus jusque-là, ils se déshonoreraient en reculant. Joignant l'action à la parole, elle se lança de nouveau contre les défenses de l'ennemi. La ville fut prise, et les habitants égorgés ou faits prisonniers. »

Sacrifices humains. — « A vrai dire, il semble bien exister simultanément deux religions au Dahomey : l'une, le fétichisme, qui consiste

dans l'adoration d'une foule de petites divinités et à laquelle il faut rapporter vraisemblablement le culte des serpents, en l'honneur de Whydah ; l'autre, qui est la religion des morts. Celle-ci semble reposer sur l'idée que l'homme a les mêmes besoins après la mort que pendant la vie. Remarquez qu'une pensée analogue a donné naissance aux touchantes croyances grecques et latines qui obligeaient les enfants à apporter, à certaines époques, des gâteaux, des fruits et des fleurs sur la tombe de leurs parents. « Je verse sur la terre du tombeau, dit Iphigénie, le lait, le miel, le vin ; car c'est avec cela qu'on réjouit les morts. » Au Dahomey, on les honore par d'horribles sacrifices humains. Les *grandes coutumes* durent plusieurs jours, parfois plusieurs semaines. C'est surtout à la mort d'un roi qu'elles sont célébrées dans toute leur atrocité ; il faut donner au monarque défunt un entourage digne du haut rang qu'il occupe.

« On lui immole des femmes, des guerriers et des serviteurs. Comme on est persuadé que tous ces malheureux vont aller retrouver le défunt, on leur fait des recommandations, et on les charge de présents qu'ils devront remettre à leur arrivée. Les sacrifices s'accomplissent solennellement et devant un grand concours de peuple. Certaines victimes sont décapitées ; d'autres, emmaillottées dans des corbeilles, dont la tête seule dépasse, sont jetées du haut d'une plate-forme et déchirées par la foule. Pendant les deux dernières nuits, il était tombé plus de cinq cents têtes. On les sortait du palais à pleins paniers, accompagnés de grandes Calebasses, dans lesquelles on avait recueilli le sang pour en arroser la tombe du roi défunt. » « Il est certain, dit Bazile Feris, que pendant mon année de séjour dans cette région, le cruel monarque du Dahomey a fait répandre le sang de plusieurs centaines d'individus (on en a évalué le nombre à plus de mille), à propos du deuxième ou troisième anniversaire des funérailles de sa mère. » (H. DÉHÉRAIN, dans la *Nature*.)

La guerre de 1889-1890. — En 1878, le roi du Dahomey, Gléglé, avait cédé à la France la place de Kotonou ; mais ce fait n'avait pas empêché les Dahoméens d'exercer leurs déprédations, et de venir razzier presque chaque année dans le Porto-Novo, notre allié : en 1889, ils avaient enlevé 1 800 indigènes dans la ville même de Porto-Novo, malgré la présence de notre drapeau, qui fut insulté au village de Dangbo, sur le fleuve Ouémé ; de plus, le représentant de la France, le lieutenant-gouverneur Bayol, venu en mission chez le roi de Dahomey, a été retenu de force par celui-ci et obligé d'assister à une nouvelle et effroyable série de sacrifices humains.

En outre, le roi du Dahomey ayant, au début de l'année 1890, nié le traité qui nous cédait Kotonou ; ayant essayé également de nous reprendre par la force ce point par lequel passent les voyageurs et les marchandises à destination de la colonie, ainsi que les produits venant du pays ; ayant

enfin envahi le territoire soumis à la France, les hostilités se sont ouvertes, et, à la fin du mois d'avril, après plusieurs engagements avec nos troupes, les forces dahoméennes se sont repliées et sont rentrées dans les limites de leur pays.

Grâce à la médiation d'un missionnaire catholique, qui fut envoyé en parlementaire, le P. Dorgère, de la congrégation du Saint-Esprit, le roi con-



Guerres du Dahomey. — Combat de Kotonou.

sentit à relâcher vingt-sept prisonniers sujets français, dont huit Européens, puis à conclure avec la France un traité de paix. La courageuse conduite du P. Dorgère fut justement récompensée par la croix de la Légion d'honneur.

Par le traité du 3 octobre 1890, le roi du Dahomey s'engageait à respecter le protectorat français sur le royaume de Porto-Novo; il reconnaissait l'occupation illimitée du port de Kotonou, moyennant une redevance annuelle de 20 000 francs, en compensation des droits de douane que la France pouvait y élever.

Malheureusement il n'avait pas été possible d'y faire admettre aucune autre clause, et le *statu quo ante bellum* subsistait en général.

On regrettait que la guerre n'eût pas été menée plus vigoureusement pour obliger ce gouvernement barbare à cesser les sacrifices humains, à donner la liberté de l'évangélisation, du commerce, etc. Cette expédition, un peu manquée, avait cependant coûté la vie à de nombreux soldats et un million de francs dépensés.

La guerre de 1892. — En 1892, tout était donc à recommencer. Béhanzin, successeur de Gléglé, maintenait toutes ses prétentions. Il n'était pas disposé, pour 25 000 francs, à renoncer aux 100 000 francs que pou-



Le colonel Dodds, vainqueur de Béhanzin.

vaient lui rapporter les douanes maritimes. Avec l'argent versé par la France, avec celui que lui rapportait le trafic des esclaves, il avait acheté des munitions et des fusils à tir rapide que lui fournirent les commerçants de Whydah et du Cameroun. Le 26 mars, il fit envahir le territoire de Porto-Novo et détruisit les villages d'*Abouta*, *Deno* ou *Dannon*.

M. Ballot, lieutenant-gouverneur, se rendit sur les lieux à bord de la chaloupe canonnière *la Topaze*; il fut attaqué le 27, à la hauteur du village de *Topo*, par 400 Dahoméens armés de fusils à tir rapide et eut quatre hommes blessés à son bord. La guerre était déclarée. Les Chambres françaises votèrent les crédits nécessaires. De toutes parts affluèrent les tirailleurs algériens, sénégalais, gabonnais, et les détachements de troupes blanches. A leur tête fut placé le colonel Dodds (métis sénégalais, né d'une mère française). Les Anglais de Lagos, d'après une entente entre Paris

et Londres, ouvrirent aux canonniers françaises l'entrée de la lagune de Porto-Novo. On acheta, on construisit des bateaux tout exprès pour na-



Behanzin, ex-roi de Dahomey.

viguer sur cette lagune, d'une très faible profondeur, et sur les petits fleuves du Dahomey. Le 9 août 1892 commencèrent les opérations militaires.

« Le 19 septembre, dit M. Harry Alis, pour la première fois, la colonne est sérieusement aux prises avec l'armée dahoméenne, commandée par le frère du roi en personne. L'ennemi, qui cherchait à surprendre notre camp à Dogba, est battu, écrasé par les feux roulants de notre artillerie et de nos fusils à tir rapide. De nombreuses attaques des Dahoméens sont repoussées pendant trois mois. Ainsi, malgré la résistance vraiment remarquable de ces derniers, nous approchions peu à peu de Cana, la ville sainte, la capitale religieuse du Dahomey. Malgré ses défaites, Béhanzin disputait toujours le terrain pied à pied avec son armée décimée, jonchant des cadavres de ses sujets la route que nous nous ouvrons à coups de canon. Enfin, le 3 novembre, Cana tombe entre nos mains et l'armée dahoméenne prend la fuite, réduite qu'elle est à moins de 2 000 hommes, tout ce qui reste des 12 000 guerriers du début de la guerre. Aussi Béhanzin ne tente pas de défendre sa capitale. Le 17 novembre, nos troupes entrent sans coup férir à Abomey, que le roi, ses dignitaires et ses gardes viennent d'évacuer après avoir mis le feu au palais.

« Abomey prise, le colonel Dodds fit savoir aux indigènes, par une proclamation que le roi Béhanzin Ahy-Djéré était déchu du trône de Dahomey, et banni à jamais de ce pays. Le royaume du Dahomey était placé sous le protectorat exclusif de la France, à l'exception des territoires de Whydah, Savi, Avrékété, Godomé et Abomey-Calavi, qui constituaient les anciens royaumes de Adjuda et de Jacquin, lesquels étaient annexés aux possessions de la République française. »

Enfin, le 25 janvier 1894, Béhanzin à bout de ressources, craignant d'être pris de vive force, venait se rendre de lui-même sans condition. Transféré aussitôt au Sénégal, il fut de là expédié à la Martinique, où le fort Tartenson, à Fort-de-France, lui fut assigné pour résidence.

Dodds, nommé général, ayant ainsi brillamment complété son œuvre militaire, procédait à l'organisation de notre nouvelle conquête. A la fin d'avril il s'embarquait pour la France, laissant le commandement par intérim au colonel Dumas, qui l'avait bien secondé dans son œuvre.

Action civilisatrice et patriotique des missionnaires. — Nous profitons de l'occasion de la belle conduite du P. Dorgère pour citer le témoignage que rend de nos missionnaires catholiques en général un brave officier supérieur qui, lui aussi, s'est dépensé pour servir sa patrie, qu'il aurait voulu rendre héritière de cette belle contrée du bas Niger et du Soudan central, devenue anglaise.

Le commandant Mattéi fut pendant cinq ans agent général de la Compagnie française de l'Afrique équatoriale. Il avait créé, sur les rives du bas Niger et de la Binué, un grand nombre de stations de commerce, au milieu des stations similaires anglaises, lorsque malheureusement cette Société dont il était l'agent, mal secondée par le pouvoir français, dut vendre ses droits à la Compagnie britannique du Niger.

La France perdait ainsi, malgré les avertissements du commandant Mattéi, une occasion unique d'agrandir son patrimoine colonial de l'une des plus fertiles contrées africaines.

Quoi qu'il en soit, cet officier avait vu à l'œuvre les missionnaires catholiques, et dans son livre intitulé *le Bas-Niger, la Binié et le Dahomey*, il leur consacre un chapitre dont nous extrayons les pages suivantes :



L'évangélisation des noirs.

« Des hommes malveillants, dit-il, par esprit de secte, reprochent à nos missionnaires leur manque de patriotisme. Ceux qui parlent ainsi n'ont jamais voyagé, ou bien ils sont les ennemis de l'Évangile ; ils voudraient que les missionnaires fussent des agents politiques.

« Ils voudraient les voir abandonner leur sainte mission, qui plane radieusement au-dessus de toutes les gloires, de toutes les ambitions, et prendre parti pour telle ou telle forme de gouvernement. Leur rôle est

plus élevé, et la réserve à laquelle ils sont tenus n'implique pas qu'ils agissent contre l'intérêt de leur pays.

« Les missionnaires avec lesquels nous avons vécu ont toujours été très corrects dans leur rôle spirituel, et nous ne les avons jamais vus s'immiscer dans les affaires politiques. Il est regrettable que, dans notre pays, on soit si peu juste envers nos missionnaires, qui exposent et perdent souvent leur vie dans des contrées où ils sont les premiers à porter la liberté, l'égalité et la fraternité.

« Tous ces vaillants et modestes pionniers de la civilisation travaillent sans bruit au milieu des sauvages. Nous avons été témoins de leurs efforts pour bannir l'esclavage et extirper les coutumes barbares que pratiquent ces malheureuses populations. Les ayant vus à l'œuvre, vivant de privations, et cultivant la terre en même temps que les âmes, nous nous découvrons devant ces héros, que nous sommes très fiers d'avoir servis.

« Nous les saluons les premiers parmi les premiers champions de la civilisation, parce qu'ils devancent souvent le drapeau de la France, pour laquelle ils savent mourir sans bruit et simplement par devoir. Ils sont les vrais précurseurs de la civilisation, dont l'Arabe est l'antithèse.

« C'est l'histoire en main, et libre de préjugés, qu'il faut apprendre à connaître cette vaillante milice. Pour nous, si nous lisons les annales de tous les pays, nous voyons dans tous la bonne influence des missionnaires. N'est-ce pas à eux, en effet, que l'Europe doit d'être civilisée, et n'est-ce pas par eux encore que l'Afrique sera régénérée?

« Ces sentiments sont ceux de tous les grands voyageurs. Les explorateurs, les officiers de marine sont unanimes à reconnaître que c'est à l'influence des missionnaires que nous devons le bon accueil des populations. Si la politique les consultait plus souvent et suivait leurs conseils, elle verrait le succès couronner ses entreprises lointaines.

« C'est par la religion et le travail qu'il faut moraliser le sauvage ; il ne suffit pas de lui apporter les produits de notre industrie, il faut encore lui apprendre à mettre en œuvre les ressources dont abonde son pays, à se servir de son intelligence et de ses bras, en un mot lui montrer qu'il est un homme. Seuls les missionnaires ont le secret d'accomplir cette grande œuvre.

« Toutes leurs missions ont des écoles pour instruire la jeunesse, des ateliers pour la familiariser avec les travaux utiles ; les garçons apprennent la culture des champs, le jardinage, la maçonnerie, la cordonnerie, etc. ; les jeunes filles, sous la conduite des Sœurs, apprennent la couture et ce qui est nécessaire à une femme de ménage.

« Quand ces enfants, ainsi formés, sont en âge d'être mariés, on choisit un petit coin de terre où bientôt s'élève une case, puis deux, puis trois ; les champs sont défrichés et voilà un village à la fois chrétien et civilisé.

« Or ce que nous relatons ici se fait non seulement en Afrique, mais dans toutes les parties du globe.

« C'est avec les missionnaires du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie que M. de Brazza a accompli ses grands travaux du Congo ; c'est aux Pères des Missions africaines de Lyon qu'il aurait fallu s'adresser pour la pacification du Dahomey. C'est aux enfants de Son Éminence le cardinal Lavigerie que l'on doit en grande partie la solution du problème des Grands-Lacs. Seuls ils connaissent ces différents pays, car ils sont plus



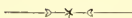
Missions d'Afrique. — Les Sœurs françaises et leurs élèves nègres.

à même que les explorateurs d'étudier les mœurs et les caractères des populations avec lesquelles ils vivent continuellement. »

Le commandant Mattéi passe ensuite en revue les diverses missions fondées par les Pères du Saint-Esprit en Guinée et sur le bas Niger, à Whydah, Porto-Novo, Lagos, Abéokuta, Oyo, Quitta, Brass, Bida, Onitcha, Lokodja, etc. ; puis il ajoute, dans un langage de soldat croyant :

« Je termine ce chapitre en unissant dans un même respect et les enfants du cardinal Lavigerie et toutes les familles religieuses qui se dévouent à l'évangélisation de ces pays barbares. Les servir a été ma gloire, les respecter sera mon honneur. » (Commandant MATTÉI.)

CONGO FRANÇAIS¹



I. — NOTICE HISTORIQUE

En 1842, l'escadre française, évoluant dans le golfe de Guinée, pour surveiller, d'accord avec l'escadre anglaise, la traite des nègres, choisit comme lieu de refuge et de ravitaillement l'estuaire du **Gabon**, qui avait été acheté précédemment à deux petits rois riverains appelés Denis et Louis. La prise de possession eut lieu en 1842, par la construction d'un blockhaus et l'établissement d'une mission catholique. Le premier village de nègres libérés fut fondé en 1849, et reçut le nom de *Libreville*, par traduction de celui de *Freetown*, donné par les Anglais à la ville bâtie dans le même but.

En 1862, on s'empara du cap Lopez et du delta de l'Ogôoué, révélé par le voyageur américain du Chaillu. Ce fleuve fut ensuite exploré par le docteur Griffon du Bellay et les lieutenants de marine Serval et Aymès (1867).

Toutefois notre commerce profitait peu de cette colonie, qui fut même abandonnée en 1871.

Mais bientôt les explorateurs français *Marche* et *de Compiègne* remontent l'Ogôoué et parviennent jusqu'au confluent de l'Ivindo, où ils sont repoussés par les Ossyébas (1874).

En 1877, **Pierre Savorgnan de Brazza**, Italien de naissance, lieutenant de marine au service de la France, part en compagnie de MM. Marche et Ballay; il atteint le plateau des sources de ce fleuve, puis il y découvre en 1878 l'Alima et la Licona, qu'il soupçonne être des affluents du Congo; mais, repoussé par les indigènes, il est obligé de retourner sur ses pas sans apercevoir le fleuve lui-même, que, un an auparavant, l'explorateur anglais Stanley avait descendu en entier, depuis Nyangoué jusqu'au golfe de Guinée. En récompense de son exploration géographique, de Brazza reçut du roi Léopold II une première somme de vingt mille francs.

¹ Les possessions françaises du Congo s'étendent aujourd'hui (1895) du fleuve Congo jusqu'au lac Tchad et au delà, où elles se rattachent virtuellement au Soudan et au Sahara français. Dans ce chapitre, nous traiterons d'abord du Congo proprement dit (§§ I, II et III), réservant pour le § IV ce qui concerne les récentes acquisitions au nord de l'Oubanghi (4° ou 5° lat. nord).

Pour comprendre la suite des événements, il est bon de rappeler que déjà, en 1876, le roi des Belges, Léopold II, avait fondé avec les représentants des grandes puissances une Association internationale pour la civilisation de l'Afrique centrale, en vue surtout d'éteindre la traite des nègres et de faire profiter le commerce de toutes les nations. Des stations scientifiques et hospitalières furent d'abord échelonnées sur la route du Zanguebar au grand lac Tanganika, dans la région orientale. Apprenant la traversée de Stanley, le roi le fit venir à Bruxelles, puis le chargea de retourner sur le Congo, qu'il venait de découvrir, avec mission d'y établir des stations et d'ouvrir d'abord une communication vers l'intérieur par la côte occidentale; car il s'agissait de suppléer par un chemin de voiture au défaut de navigabilité du fleuve, qu'interrompent les cataractes échelonnées de Vivi au lac Stanley (Stanley-Pool). Ainsi furent établis successivement, de 1879 à 1882, une série de postes, notamment ceux de Boma, Vivi-Matadi, Manyanga et Léopoldville.

Pendant ce temps, encouragé par une nouvelle subvention du roi Léopold, P. de Brazza, dans un second voyage, remonte de nouveau l'Ogôwé et fonde *Franceville* sur le plateau central. Parvenu sur le Congo, il obtient de Makoko, chef des Batékés, un traité par lequel celui-ci se met sous le protectorat français et cède le territoire dit de *Brazzaville*, où l'explorateur plante le drapeau tricolore sur la rive nord du Stanley-Pool, en face de Léopoldville. De Brazza regagne ensuite la côte par la vallée du Congo et revient en France. Bientôt après, le gouvernement de la République, par la loi du 30 novembre 1882, ratifiant le traité conclu avec le roi Makoko, se fait remettre par le comité français de l'Association internationale les deux stations fondées de Franceville et de Brazzaville.

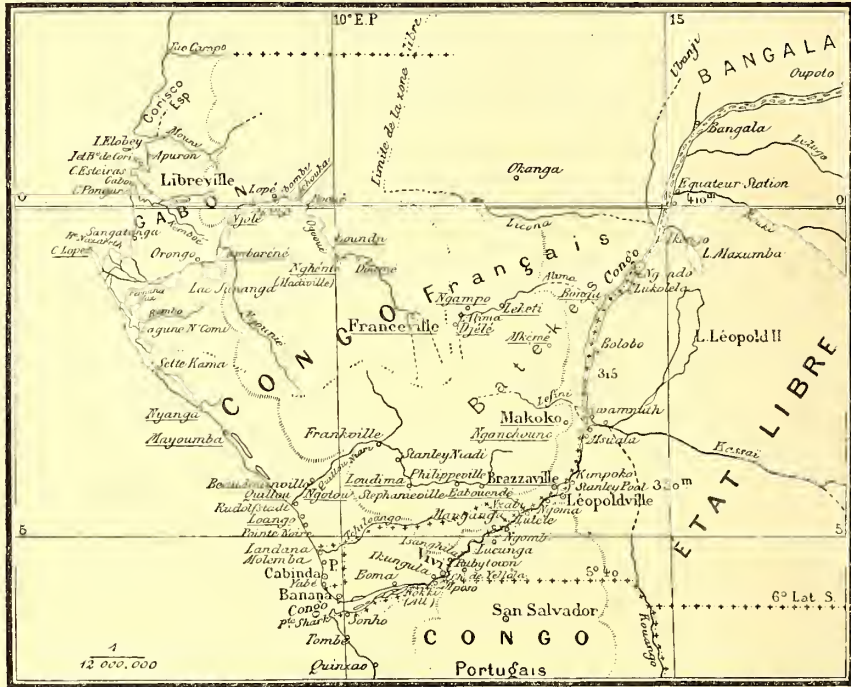
Dans un troisième voyage, accompli de 1883 à 1885, cette fois avec le titre de « Commissaire du gouvernement de la République française », de Brazza s'empara de plusieurs points du littoral, notamment de Ponta-Negra et de Loango, pendant que l'Association africaine établissait plusieurs stations dans la vallée du Quillou-Niari; puis, remontant encore une fois l'Ogôwé, il vint retrouver le roi Makoko pour lui faire la remise de la ratification des traités susdits (avril 1884).

Remise du traité à Makoko. — « Le 27 mars 1884, dit M. de Brazza, j'arrivai à Nganchouno. M. Ballay y était parfaitement installé et dans les meilleurs termes avec les chefs environnants, vassaux de Makoko. Je me retrouvais en pays connu: c'est là que, trois ans auparavant, je m'étais embarqué pour aller prendre possession des territoires cédés à N'Couna, auquel la Société de géographie a voulu donner le nom de Brazzaville.

« Makoko, prévenu de mon arrivée, m'avait envoyé saluer par une ambassade. En grande hâte nous réunissions les présents destinés à récompenser sa loyauté, et une marche de nuit nous conduisit aux abords de

sa résidence. Makoko me reçut avec une pompe peu usitée et des démonstrations de joie excessives. Tout d'abord, dans une chanson improvisée en mon honneur et faisant allusion aux faux bruits qui avaient couru sur mon compte, aussi bien en Afrique qu'en Europe, il disait au peuple présent :

« — En vérité, en vérité, vous tous qui êtes là, voyez. Voilà celui qu'on disait mort : il est revenu. Voilà celui qu'on disait pauvre : voyez ses présents. » Et il désignait, en parlant ainsi, un magnifique tapis et un coussin de velours que nous avions placés sur ses peaux de lion.



Carte du Gabon et du Congo français.

« Puis, suivant le cérémonial admis, se levant en même temps que moi et faisant le même nombre de pas, Makoko me donnait une vigoureuse accolade, ne se lassant pas de sourire à son ancien ami. Je le priai de faire prévenir ses premiers vassaux, afin que la remise des traités pût se faire en séance solennelle. Au jour dit, tous les chefs et leurs plus notables sujets répondirent à la convocation. Le palabre se tint sous un velum de laine rouge, semblable à celui sous lequel avait eu lieu notre première réception.

« C'était un spectacle bien étrange que cette nombreuse réunion, foule compacte accroupie, où dans la bigarrure des étoffes à couleurs vives, le mouvement d'une lance ou le déplacement d'un fusil faisait passer des éclairs. Makoko trônait sur ses peaux de lion, négligemment accoudé sur

des coussins, entouré de ses femmes et de ses favoris. En face, à quelques pas de lui, M'pohontaba, l'un de ses premiers vassaux, et les autres chefs assis à terre sur des peaux de léopard, attendaient que le souverain donnât le signal du palabre. Nous étions entre les deux groupes, un peu sur le côté. Makoko, sans se lever, souhaita la bienvenue à tout son monde; il expliqua en quelques mots le but de la réunion, puis chaque chef, M'pohontaba en tête, vint à genoux protester de sa fidélité à Makoko, seul vrai chef, disaient-ils, seul propriétaire et souverain de tous les territoires batékés.

« A mon tour, je rappelai le passé en quelques mots; mes hommes



Pierre Savorgnan de Brazza.

présentaient les armes, on sonna aux champs, et je fis à Makoko la remise des traités au nom de la France. Procès-verbal de la cérémonie fut dressé et signé, et l'on se rendit sous le « hall » improvisé où se trouvaient, exposés à l'admiration de tous, les présents destinés à chacun et étiquetés à son nom. Les cris de surprise, les marques de joie, les remerciements, jetèrent leur note bruyante et gaie dans le va-et-vient d'une foule curieuse; puis, chacun emportant ses nouvelles richesses, on se dit gaiement : « Au revoir. »

Congrès de Berlin. — Mais de cette prise de possession il s'ensuivit avec l'Association des difficultés, qui s'accrurent encore par les prétentions du Portugal, revendiquant, au nom de ses droits historiques, la possession du bas Congo. En effet, on attribue généralement la découverte de l'embouchure du Congo-Zaïre au Portugais Diego Cam, en 1484, et le Portugal

fut longtemps en relations d'affaires avec l'ancien royaume du Congo ou de San-Salvador ; mais depuis trois siècles il n'avait rien établi à l'intérieur, et le Congo lui-même resta inconnu jusqu'au jour où Stanley révéla au monde étonné ce fleuve géant.

Pour aplanir les différends politiques, il ne fallut rien moins qu'une conférence internationale, laquelle fut convoquée par le prince de Bismarck au nom de l'Empire allemand, et s'ouvrit à Berlin le 15 novembre 1884. Les quatorze puissances qui y furent représentées sont : l'Allemagne, la France, l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la Russie, l'Italie, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Espagne, le Danemark, la Suède-Norvège, la Turquie et les États-Unis d'Amérique.

Il résulta de cette conférence un ACTE GÉNÉRAL, signé le 25 février 1885, qui consacre les principes suivants :

1^o La liberté du commerce et de la navigation dans le bassin *conventionnel* du Congo, lequel comprend non seulement le bassin *hydrographique* du fleuve et de ses affluents, mais encore : à l'ouest, celui du Quillou et de toute la côte depuis Setté-Kama (2^o 30' latitude nord) jusqu'au fleuve Logué, près d'Ambriz ; à l'est, la zone libre prolongée comprenant la région des grands lacs et tout le littoral de l'Océan Indien, depuis le Somal (5^o latitude nord) jusqu'aux bouches du Zambèze.

Cette vaste zone commerciale reste ainsi libre pour tous les pavillons, quelles que soient les puissances qui possèdent ou posséderont les territoires y inclus ;

2^o La neutralité, en cas de guerre, desdits territoires de la zone libre : les États possesseurs, fussent-ils belligérants, ne peuvent les attaquer ni s'en servir comme base d'opérations militaires, pour ne pas nuire aux droits des neutres et pour éviter tout conflit avec les indigènes ;

3^o La suppression de la traite des esclaves, la protection des indigènes, des missionnaires et des voyageurs, ainsi que la liberté religieuse ; en un mot, la plus complète égalité de tous les individus indigènes ou européens séjournant dans le pays ;

4^o Enfin l'assimilation du bassin entier du Niger à celui du Congo pour les mêmes conditions de liberté commerciale.

Pendant les négociations, la France, le Portugal et le roi des Belges ont pu se mettre d'accord pour le partage des territoires contestés.

Il fut convenu que la France restait maîtresse du bassin du Quillou et d'une grande partie de la rive droite du Congo, tandis que le Portugal obtenait la rive gauche du fleuve vers son embouchure, outre le petit territoire de Cabinda, situé plus au nord.

L'Allemagne, de son côté, s'annexait de vastes provinces dépendantes de Zanzibar, dans l'Afrique orientale.

L'État libre. — Ces revendications satisfaites, et les autres puissances contractantes n'exigeant pas de part spéciale de territoire, le roi Léo-

pold II, qui seul pendant six ans avait supporté les frais énormes des entreprises dirigées par Stanley, fut reconnu légitime possesseur de la plus grande partie du bassin du Congo, dont les limites furent fixées sur une étendue de plus de deux millions de kilomètres carrés, comprenant le cours supérieur et moyen du fleuve, avec une bande de territoire donnant accès à la côte occidentale.

Ainsi s'explique la création de l'ÉTAT INDÉPENDANT du Congo par le roi Léopold II, qui, avec l'autorisation des Chambres belges, a pris le titre de « souverain » du nouvel État, sans que l'union des deux pays sous un même chef engage en rien la responsabilité de la Belgique, étant elle-même un État neutre.

Le drapeau de l'État du Congo, comme celui de l'Association africaine dont il a pris la place, est de couleur bleue avec une étoile d'or au centre. Son administration supérieure est à Bruxelles et correspond avec un gouverneur général et des agents établis sur la terre africaine, notamment à Banana, Boma, Vivi ou Matadi, et Léopoldville. Ces agents, la plupart Belges, disposant d'une flottille de bateaux à vapeur, continuent l'exploration de l'Afrique centrale; ils ont fondé de nombreuses stations sur le haut Congo et ont remonté, dans ces derniers temps, d'importants affluents, tels que le Lomami, le Kassaï, le Sankourou, l'Ikata, le Koango, l'Arouhimi et l'Oubanghi.

Une clause importante de la convention de 1884 avec le roi Léopold, renouvelée par le traité franco-belge de 1894, est celle par laquelle *la France a droit de préemption*, ou de préférence, pour acheter le Congo indépendant, au cas où le roi Léopold et la Belgique consentiraient à s'en dessaisir.

Revenons maintenant au « Congo français », car tel est le nom que, le premier peut-être, nous avons donné à ces territoires, désignés jadis sous l'appellation trop peu précise d'« Ouest africain ».

Les collaborateurs de M. de Brazza. — M. de Brazza, aujourd'hui gouverneur du Congo français, aura le mérite d'avoir donné à la France une importante colonie, mais en cela il a agi plutôt comme administrateur et diplomate d'une habileté consommée, que comme explorateur. Il a peu découvert par lui-même, en dehors de la traversée du bassin de l'Ogôwé au Stanley-Pool, longue de quarante lieues à peine. Mais il a eu le talent d'envoyer en reconnaissance des collaborateurs intelligents, qui peu à peu remontèrent le pays vers le nord jusqu'au lac Tchad; quant à lui, il ne fit que les suivre de loin.

Parmi ses auxiliaires, il faut citer MM. *Ballay* et *Mizon*, deux de ses premiers compagnons; *de Lastours*, mort dans le haut Ogôwé à Madiville, qui se dit aujourd'hui « Lastoursville »; — *de Chavannes*, qui organisa la station de Brazzaville; *Dolizie*, autre organisateur, et surtout le frère du gouverneur, l'Italien *Jacques de Brazza*, qui avec son compatriote,

M. Pécile, remonta la *Likuala*, dont la Licona est un affluent. Jacques de Brazza mourut des fièvres dans ce pays en 1886.

En 1888, **Paul Crampel**, jeune artiste de vingt-trois ans, secrétaire de M. de Brazza, entreprit une expédition pour tourner la position que l'Espagne occupe sur le Mouni au nord du Gabon. Seul Européen, avec deux laptots, tirailleurs sénégalais, et quelques indigènes loangos de la côte, il partit de Lastoursville le 12 août 1888 pour son aventureuse exploration.

Bientôt aux prises avec les plus grandes difficultés, il pénétra chez les M'Fans, où il rencontra une race de pygmées, les Bagayas, sur lesquels il donna d'intéressants renseignements; puis, arrivé à la limite nord de nos possessions, il se dirigea vers l'ouest en longeant la limite du Cameroun allemand.

Quelques jours après, à 250 kilomètres de la côte, Crampel est attaqué par les Pahouins; deux de ses hommes sont tués, lui-même est atteint de deux coups de feu; il faut battre en retraite. Alors commence une marche dramatique vers l'ouest, à travers la forêt et les marais; mais, malgré les souffrances que lui causent ses blessures, le courageux explorateur parvient à relever le moral de son escorte et à la sauver. Enfin il atteint le poste français de Batah, situé sur la côte à 200 kilomètres au nord du Gabon; c'était le 3 mars 1889. Nous reverrons cet explorateur plus loin.

Le traité conclu avec l'Allemagne en 1890 fixait au parallèle de 2° 20' la limite du Cameroun, depuis le Rio-Campo et la mer jusqu'au 15° de longitude est, où elle s'arrêtait brusquement. Elle ménageait à la France un large passage vers les régions du Soudan central et du lac Tchad, but essentiel à atteindre.

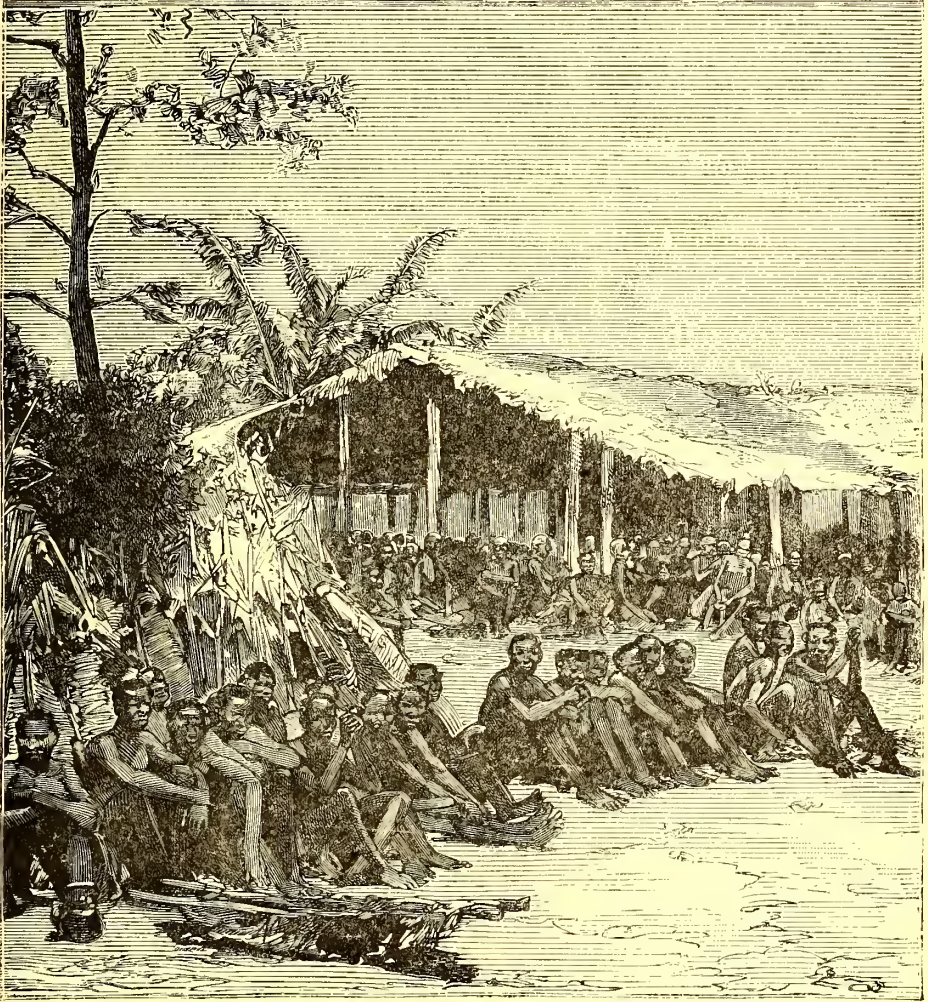
C'était à qui, des Français ou des Allemands, explorerait les premiers ces pays sans maîtres européens, et s'en emparerait officiellement, selon l'article 4 du Congrès de Berlin. Les Allemands organisèrent diverses expéditions pour rattacher le Cameroun à la voie fluviale de l'Oubanghi-Congo, mais ils furent arrêtés par les attaques des indigènes.

Dès 1890, les Français s'avancent dans cette direction, en profitant de la grande rivière *Sanga*. M. **Cholet** s'embarque le 30 mars sur cette rivière large parfois de plus d'un kilomètre, encombrée d'îles et peuplée d'hippopotames. Il rencontre de nombreux villages d'Abfourous, de Pahouins et de Basangas.

Vers le parallèle 2°20', la Sanga reçoit à l'ouest un affluent, la *Ngo-go*, qui descend d'un massif montagneux; mais les voyageurs trouvèrent la rivière elle-même encombrée de bancs de sable: on était à la saison des basses eaux, où la navigation est impossible. En conséquence, le 15 mai, l'expédition redescendait vers le Congo et Brazzaville. Elle avait trouvé la voie véritable vers les régions du lac Tchad.

L'année suivante 1891, MM. **Fourneau** et **Gaillard** furent chargés de

reprendre l'exploration de la haute Sanga. Le premier, avec une escorte considérable, partit à pied, tandis que le second, à bord du *Ballay*, le suivit pour soutenir sa marche. Le 9 avril, les deux explorateurs se rejoignent sur la haute Sanga, au village de Dongo, point plus septentrional que celui atteint par M. Cholet.



Types de Batékés, entre Franceville et l'Alima. — Réunion ou palabre.

Pendant que le *Ballay* remonte un affluent et se trouve bientôt arrêté par les rapides, M. Fourneau poursuit plus au nord. Le 1^{er} mai, sur la rivière *Sadi*, il est attaqué par les indigènes armés d'arcs et de sagaies; il y eut plusieurs morts. Ce fut pis encore le 17 mai, au village de *N'zaouré*, où eut lieu « une véritable boucherie ». C'était un combat corps à corps. M. Thiriet meurt de deux coups de sagaie et d'un coup de casse-tête, qui lui fracasse la tempe droite; M. Blom tombe gravement

blessé et M. Fourneau lui-même reçoit sur l'arcade sourcilière un coup de lance qui provoque une forte hémorragie. Dix Sénégalais sont tués et une trentaine d'autres blessés. Les cannibales dévorent les morts et les mourants laissés en arrière. Pour conjurer ce triste sort, il fallut brûler le corps de M. Thiriet et ceux de plusieurs laptots sur un bûcher fait avec toutes les marchandises, les effets et les tentes qu'on ne pouvait plus porter, faute de bras; puis on mit, par repréailles, le feu au village, qui bientôt ne fut plus qu'un immense brasier. Force fut de battre en retraite à la hâte et de redescendre la Sanga.

Comme nous le verrons plus loin, les expéditions Crampel (la deuxième), Dibowsky, Mizon et de Maistre (1890 à 1893) répareront cet échec relatif et ouvriront largement la voie qui conduit aux bassins du lac Tchad et du haut Oubanghi (§ IV).

II. — GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

Situation. — Le Congo français est situé dans la partie ouest de l'Afrique centrale et équatoriale. Non compris les bassins du haut Oubanghi et du lac Tchad (réservés pour le § IV), il est borné : au nord, par le Rio-Campo, le 2^o 20' et le 4^o de latitude nord ; à l'est, par le cours du Congo et de l'Oubanghi moyens ; au sud, par le Tchiloango (5^o latitude sud), et à l'ouest par le golfe de Guinée.

Politiquement, le Congo français confine : au nord-ouest, à la colonie allemande du Cameroun et à la colonie espagnole de Corisco ; à l'est et au sud, au territoire de l'État indépendant, et au sud-ouest au territoire portugais de Cabinda.

La forme générale du territoire du Congo proprement dit est celle d'un hexagone irrégulier, mais symétrique, dont le côté inférieur est plus étroit que le côté supérieur.

Sa superficie, évaluée à plus de 700 000 kilomètres carrés, est supérieure à celle de la France, et s'accroît encore par le nord-est, vers le bassin du Nil.

Il est bon de noter que tout le bassin fluvial du Congo fait partie de la zone commerciale libre. Les bassins de l'Ogôwé, du Gabon et du Rio-Campo sont seuls exceptés.

Le littoral. — La partie nord de la côte est fortement échancrée : trois presqu'îles, terminées par les caps *Esteiras*, *Santa-Clara*, *Pongara* et *Lopez*, y déterminent trois enfoncements, qui sont : la baie de Corisco, où se jette la rivière Mouni ; l'estuaire du Gabon, au fond duquel affluent la Como et le Remboé, et la baie de *Nazareth*, où aboutit la branche principale de l'Ogôwé.

Du cap Lopez à l'embouchure du Congo, la côte, sensiblement droite,

présente le caractère général de toutes celles du golfe de Guinée, c'est-à-dire une série de lagunes longitudinales, séparées de la mer par des langues de terre sablonneuse et des bancs de sable, qui en rendent l'accès difficile. La plus importante de ces lagunes est le lac *N'Comi*.

Orographie. — A partir de l'étroite plaine littorale, le sol s'élève graduellement par des séries de collines appelées *Monts de Cristal*, qui aboutissent à un plateau central de 600 à 800 mètres d'altitude moyenne, dans la partie connue, c'est-à-dire au plateau montagneux de Franceville. Les sommets ne paraissent pas dépasser 1 000 à 1 500 mètres au nord du Gabon, tandis que les monts *Cameroun*, en territoire allemand, atteignent 4 000 mètres.

Hydrographie. — Les fleuves principaux de la région sont : le Rio-Campo, le Rio-Benito, le Mouni, le Gabon, l'Ogôwé, le Quillou-Niari et le Tchiloango, rivières maritimes qui coulent vers l'ouest ; le Congo et ses puissants affluents, à l'est ; le *Chari*, tributaire du lac Tchad, au nord.

Le *Rio-Campo* marque la frontière franco-allemande.

Le *Rio-Benito*, et le *Mouni*, qui se jette dans la baie de Corisco, sont en territoire espagnol.

Le *Gabon* n'est pas un fleuve, comme on l'avait cru ; c'est un estuaire moins long, mais plus large, plus profond que la Gironde, et dont le bassin, peu étendu, est entouré de montagnes. Son nom, altération du portugais *gabao*, qui signifie caban ou capuchon, vient de sa forme même. La *Como* et le *Remboé* sont ses deux affluents.

L'Ogôwé est un fleuve égal pour la longueur à la Loire, dont il imite les inflexions dans son cours. Ses sources, peu connues, sont à 450 mètres d'altitude, dans le plateau de Franceville ; il coule au nord-ouest dans une contrée pittoresque, boisée, et y reçoit l'*Ivindo*, qui pourrait bien être la branche mère ; puis il forme une courbe au sud de l'équateur, baigne les postes de Madiville, Booué, Lopé, Lambaréné, communique au sud avec le lac Junanga et va finir à l'ouest en formant un vaste delta terminé par le cap Lopez ; il envoie son défluent principal, le *Nazareth*, dans la baie de même nom, et au sud un autre bras nommé le *Fernand-Vaz*.

Le *Rembo* et la *Setté* sont deux rivières qui se terminent dans la grande lagune de N'Comi.

Le *Quillou*, appelé aussi *Niari* dans son cours supérieur, est un fleuve assez considérable, dont les sources sont peu éloignées de la rive nord du Congo, avec lequel on espère le mettre en communication par un canal. Son cours décrit les mêmes inflexions que l'Ogôwé et le Congo. Il traverse un plateau fertile et de belles vallées, où l'Association internationale avait établi des comptoirs florissants. Il va finir dans la baie de Loango.

Le *Tchiloango*, ou *Tchi*, forme la limite sud du territoire français. Sa rive gauche appartient à l'État libre, sauf près de son embouchure, qui

traverse la petite province de Cabinda, laissée au Portugal, dont le roi porte entre autres titres héraldiques ceux de « roi de Cabinda », de « seigneur de Guinée » et d' « empereur d'Afrique ».

Bassin du Congo. — Le Congo est un des plus grands fleuves du monde, tant par sa longueur, qui dépasse 4 000 kilomètres, que par l'étendue de son bassin et le volume de ses eaux. Dans son cours supérieur, découvert par Livingstone (1869), il s'appelle d'abord *Tchambési*, puis *Louapoula*. Sorti du lac Banguéolo, il s'unit au *Loualaba* et reçoit le trop-plein du lac Tanganika par la *Loukougua*. De Nyangoué jusqu'à la mer, il a été parcouru en canot par Henry Stanley dans une exploration mémorable (1875-1877). Sous l'équateur, il présente une première série de sept cataractes ou chutes, dites les *Stanley-Falls*. De là, il tourne au nord-ouest en formant une courbe immense qui le ramène de nouveau sous la ligne équatoriale, et continue du nord au sud jusqu'au Stanley-Pool, sorte de lac formé par un élargissement du fleuve. Entre le Stanley-Pool et Vivi, il franchit une seconde série de trente-deux cataractes, dites de Livingstone, échelonnées sur une longueur de 300 kilomètres et d'une hauteur totale de plus de 240 mètres ; il va finir dans le golfe de Guinée par un estuaire large de 11 kilomètres.

Dans son cours moyen, entre les deux séries de cataractes, sur une longueur de 1 700 kilomètres, le Congo traverse une immense plaine horizontale où son lit, s'élargissant jusqu'à atteindre de 10 à 20 kilomètres d'une rive à l'autre, renferme d'innombrables îles boisées et paraissant bien peuplées. Il y reçoit d'énormes affluents : du nord, l'*Oubanghi*, qui, avec le *Mbomo*, forme la nouvelle frontière franco-belge septentrionale ; du sud, le *Lomami*, le *Kassaï*, grossi du *Sankourou*, de l'*Ikata*, des eaux du lac *Léopold II*, du *Kouango*, etc., tous situés dans l'État indépendant.

Sauf dans les cataractes, le Congo est partout navigable. Les bâtiments de mer le remontent depuis Banana, port situé à son embouchure, jusqu'à Boma et Matadi, stations de l'État libre. Au delà des cataractes, à partir de Brazzaville et de Léopoldville sur le Stanley-Pool, à 530 kilomètres de l'Océan, la navigation ne rencontre plus d'obstacles, et déjà cinquante vapeurs dudit État rattachent Léopoldville, chef-lieu, aux stations échelonnées sur le Congo central : Bolobo, Équateurville, Bangala, Upoto et Stanley-Falls, ainsi qu'à celles de l'Oubanghi.

La rive droite du fleuve est française depuis Manyanga jusqu'au confluent de l'Oubanghi, sur une longueur d'environ 600 kilomètres. Elle reçoit l'*Oubanghi*, la *Sanga*, la *Likouala*, venant du nord ; l'*Alima* et le *Léfini*, qui descendent du plateau central gabonais.

L'*Oubanghi*, rivière colossale de 2 500 kilomètres de longueur, a été reconnue par Schweinfurth et Junker dans son cours supérieur, l'*Ouellé*, et remonté par Van Gèle et d'autres agents belges, dans son cours infé-

rieur et moyen. Des postes belges et français y sont échelonnés jusqu'au confluent du *Mbomo*, affluent du nord-est.

La *Sanga* est une rivière navigable qui vient du nord et arrose la partie du territoire située entre le Cameroun allemand et l'Oubanghi.



Chasse à l'éléphant en Afrique.

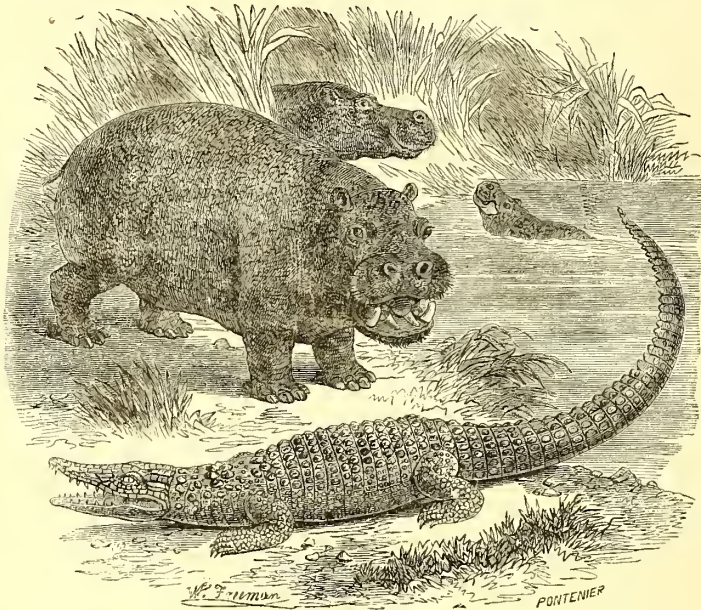
La *Likouala* a été explorée en 1885 par Jacques de Brazza. Elle reçoit sur sa rive droite la *Licono* (Lékoli), qui n'aboutit pas directement au Congo, comme le prétendait le frère de cet explorateur.

Le bassin du Tchad, dont la partie orientale est française depuis 1894, comprend le lac lui-même, son tributaire le *Chari*, qui coule

du S.-E. au N.-O. en recevant plusieurs affluents, tels que le *Logone*. Cette région est encore peu connue ; nous en reparlerons au § IV.

Climat et productions. — Le climat du Congo en général est torride, fiévreux, débilitant sinon mortel pour les Européens, qui ont à prendre de grandes précautions hygiéniques pour y passer quelques années. Cependant des missionnaires y ont fait jusqu'à dix et vingt années de séjour.

Les productions naturelles sont toutes celles que l'on reconnaît aux terres africaines. Déjà, au *xiv^e* siècle, les Portugais y cherchaient de l'or ;



L'hippopotame et le crocodile.

néanmoins les métaux y sont peu connus, mais les végétaux pullulent dans les forêts ; le palmier à huile se multiplie abondamment, de même que le bananier, le gommier copal, l'arbre à caoutchouc, le cacaoyer, l'ébénier, le santal, l'arachide, le poivrier malaguettes.

De nombreux singes, notamment le gorille du Gabon, le chimpanzé, le troglodyte, avec le léopard, l'éléphant, l'hippopotame, le gavia et le boa python sont les grandes espèces sauvages. Les fourmis géantes, les termites, les moustiques, les mouches venimeuses ne sont pas moins incommodes.

Les crocodiles, qui méritent une mention spéciale, fourmillent dans tout le fleuve et ses affluents. Sur les bancs de sable du bas Congo, il n'est pas rare d'en voir de véritables tribus, trente, quarante, cinquante individus, dormant au soleil. A terre, ils fuient devant l'homme ; mais dans l'eau ils prennent leur revanche, et souvent des steamers ont vu leurs bandes

s'élancer contre eux en rangs serrés, et essayer de leur barrer la route.

« Tout à coup, dit l'explorateur Stanley, le bruit inaccoutumé de notre hélice et le clapotement de nos roues éveillent à la fois les crocodiles et leur colère. Secouant leur engourdissement, les reptiles glissent un à un hors des criques où ils sommeillaient et s'apprêtent à nous punir de notre audace. L'œil en feu, ils arrivent par soubresauts sur nous, et, prenant probablement nos bateaux pour des animaux inconnus, ils se disposent à l'attaque... Point de doute, ils étaient résolus à ne s'arrêter qu'après avoir percé de part en part la coque d'acier du navire, avec leurs têtes en forme de vrilles ; mais, arrivés à cinq ou six mètres, ils plongeaient, probablement pour explorer la quille, et revenaient ensuite à la surface, pour se remettre à notre poursuite jusqu'à complet épuisement. »

Les indigènes du haut Congo, qui font viande de tout, depuis la chenille jusqu'à l'homme, en passant par le serpent, le chien et le singe, ne dédaignent pas le crocodile : à part une forte odeur de musc, la chair de ce reptile ressemble assez à celle du poisson ; ses œufs sont aussi fort recherchés. Le crocodile fait son nid à quelques mètres de la rivière. Les œufs, qu'on y trouve en nombre considérable, — quelquefois jusqu'à cinquante et soixante, — sont de la même dimension que les œufs d'oie, avec cette différence que les deux bouts sont égaux. Aussitôt après la ponte, la femelle les recouvre d'une couche de dix à douze centimètres de terre, sous laquelle ils restent un mois ou deux avant d'éclore.

III. — GÉOGRAPHIE POLITIQUE

La **superficie** du Congo français est, en 1895, avec le bassin du Tchad, de plus de 1 500 000 kilomètres carrés, dont la moitié pour le Congo proprement dit.

La **population** blanche ne dépasse guère 600 habitants, Français pour les deux tiers ; les autres, Américains missionnaires, Anglais, Allemands et Portugais. Autour d'eux gravitent les noirs : tels sont les Gabonais, ou M'Pongués, formant la race primitive, qui s'éteint ; les Bakalais, chasseurs et trafiquants, et les Pahouins ou Fans, race conquérante que l'on suppose la dernière venue.

Les récentes annexions ont beaucoup augmenté le nombre des indigènes soumis à notre action exclusive ; car, en supposant seulement une densité de 7 habitants par kilomètre carré, on arrive à 10 millions d'indigènes, qui subissent déjà notre influence par les relations commerciales, en attendant de participer à notre civilisation et à nos habitudes administratives.

Comme les noirs gabonais, leurs congénères, les Okandas, les Congolais

ossyébas sont ignorants, superstitieux, fétichistes ou idolâtres; quelques-uns sont mahométans ou convertis au christianisme par les missionnaires catholiques et protestants.

Chaque village ou groupe de villages est gouverné par un chef, soit héréditaire, soit électif; mais le plus souvent c'est le plus riche ou le plus influent qui s'impose et prend le titre de roi. Tel est le soi-disant roi Makoko, chef des nègres Batékés, qui, avec les Abfourous, leurs ennemis, habitent les bords du Congo. On distingue plus au nord : les Ossyébas, les Adoumas, les Okandas, les Pahouins ou Fans, les Galois, etc.

Les coutumes barbares, la polygamie, l'esclavage, l'anthropophagie même, existent parmi eux. Le travail est réservé aux femmes, ainsi qu'aux esclaves faits prisonniers à la guerre. Se nourrissant de légumes, de fruits, de volailles, vêtus à peine d'un pagne en cotonnade ou de quelque tissu grossier, parfois d'herbes sèches, mal logés dans des cases en bambou, ces pauvres noirs abusent d'une vie rendue trop facile par la fainéantise, qui conduit à tous les vices.

Administration. — L'administration du Congo a été dévolue en 1885 à M. P. de Brazza, commissaire général de la République; un vaisseau de l'État est à sa disposition, ainsi que des chaloupes canonnières qui remontent les rivières.

La colonie forme trois vicariats apostoliques, dits du *Gabon*, partie occidentale, du *Congo français*, partie centrale, et de l'*Oubanghi*, partie septentrionale.

Le chef-lieu du Gabon est **Libreville**, ou « le Plateau », assis sur un plateau au nord de l'estuaire du Gabon; avec les faubourgs de Baraka et de Glass, il compte 500 Européens et 3 000 noirs. Il y a une milice indigène et un établissement pénitencier pour les Annamites. Libreville possède les Sœurs de l'Immaculée-Conception et les Pères du Saint-Esprit; ceux-ci sont également établis à Sainte-Marie du Gabon, à Saint-Joseph de Benga et à Saint-Paul de Donghila, sur la rive nord de l'estuaire.

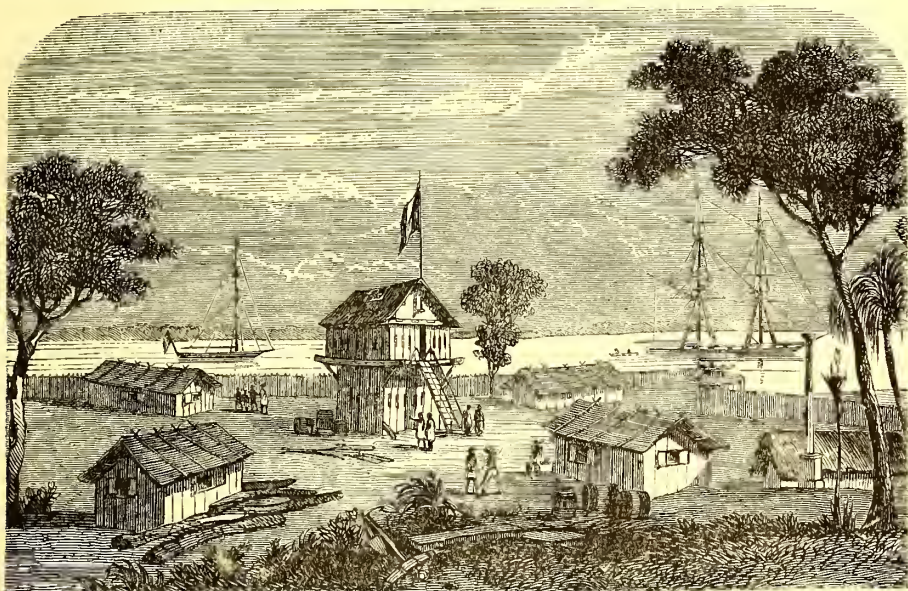
Voici comment M. Marche, voyageur français, décrit l'*estuaire du Gabon* :

« ... Lorsqu'on vient du large et qu'on entre dans la rade, dit-il, on aperçoit sur la rive droite le mont Bouët, ainsi nommé en mémoire du fondateur de la colonie. Au pied de la hauteur, une maison en briques rouges tranche sur le fond de verdure sombre qui couvre le rivage : c'est la mission catholique. Un peu plus loin, quelques cases de bois, puis deux maisons blanches carrées : c'est Libreville ou le Plateau, puis le siège du gouvernement et l'hôpital. Plus au fond on peut distinguer dans le lointain, sur la plage, les demeures de Glass, où sont les principaux établissements de commerce anglais, allemands et américains; puis, sur une éminence, la mission américaine et *Prince-Glass*, le village des noirs.

« Autour de la rade, d'énormes touffes de palétuviers trahissent la présence de terrains marécageux; plus loin croît une végétation abondante,

que dominant d'immenses fromagers et de grands spathodéas, connus sous le nom de tulipiers du Gabon, qui se couvrent deux fois par an d'une abondante moisson de fleurs orangées.

« Enfin, au dernier plan, l'île aux Perroquets et l'île Coniquet, qui surgissent de l'eau comme d'énormes bouquets de verdure, ferment le coup d'œil de la rade et cachent l'embouchure du Como et du Rhemboé. A l'horizon ondulent les premières lignes de montagnes du continent africain, dont les teintes, s'affaiblissant par degrés, se fondent et s'évanouissent dans le bleu intense du ciel. »



Les débuts de Libreville, poste du Gabon, en 1842.

Stations et factoreries. — Les principales factoreries françaises de la côte sont établies sur la Como, au cap Lopez, sur l'Ogôwé et ses bouches, appelées Nazareth et Fernand-Vaz.

Sur la côte sud-ouest, la France a acquis les comptoirs de Setté-Kama, Nyanga, Mayoumba, Loango, ancienne ville portugaise qui fut jadis florissante, et Ponta-Negra ou la Pointe-Noire, prise en 1880, après un combat sanglant avec les indigènes, non loin de la frontière portugaise de Cabinda.

Dans le fertile bassin du Kouilou-Niari, l'Association africaine a cédé les postes de Rudolfstadt, Baudouinville, Stéphanieville et Philippeville, qu'elle avait créés et qui rappellent les noms des princes de la famille royale belge.

Franceville et Alima, sur le plateau central, et Brazzaville sur le Stanley-Pool, sont les principales stations françaises actuelles.

BRAZZAVILLE est considéré comme le chef-lieu du Congo français, dont l'administration n'est pas encore réglée d'une manière stable.

Voici une description sommaire des établissements fondés au 30 juillet 1885 :

1° VALLÉE DE L'OGÔWÉ. — La station de l'île Mandji ou du *cap Lopez* est gardée par quarante hommes. On y voit une maison d'habitation dont les proportions sont assez vastes et plusieurs cases, des magasins qui peuvent abriter 3000 tonnes de marchandises, une poudrière, un observatoire météorologique, un sanatorium, un jardin d'essais, des cases pour les Kroumens, etc. *Lambaréné* a un administrateur faisant fonction de juge de paix pour toute la contrée. Mission catholique florissante, mission protestante française.

La station des *îles Njolé*, sur l'Ogôwé, et celle d'*Achouka*, chez les Okandas, dans une situation excellente au point de vue stratégique et commercial.

Booué est sur la rive droite du fleuve, à mi-chemin de la mer à Franceville, au milieu de Pahouins intelligents, chasseurs et commerçants, qui savaient autrefois tirer parti de leur situation pour piller les traitants et arrêter à volonté le commerce du fleuve.

Nghémé ou *Madiville* (*Lastoursville*) est sur la rive gauche de l'Ogôwé, dans le pays des Adoumas. M. de Lastours a baptisé le poste du nom de « Madiville », c'est-à-dire « village de l'huile de palme ». Il y a là, en effet, beaucoup de palmiers.

Doumé ou *Adouma* est une mission catholique des Pères du Saint-Esprit.

Franceville est une station qui, après avoir occupé une colline très élevée de la rive gauche, se trouve maintenant sur la rive droite. Malgré son altitude, ce séjour est assez malsain, à cause des marécages qui l'avoisinent. La station se compose d'un corps de bâtiment principal, d'un vaste dépôt d'approvisionnements, d'un hangar pour les ouvriers et les laptots, etc. C'est de Franceville que les Batékés transportent à dos d'hommes les marchandises, pour les amener au poste d'Alima-Diélé. Or on compte six journées de marche, et un homme ne peut guère porter plus de quinze kilogrammes.

2° VALLÉE DE L'OUBANGHI. — *Semio*, village arabe, sur le Mbomo. — *Abiras*, au confluent du Mbomo. — *Banghi*, poste installé dans les rapides de Zongo. — *Liranza*, ou *Saint-Louis*, station des missionnaires, au confluent de l'Oubanghi et du Congo.

3° VALLÉE DE L'ALIMA. — *Alima-Diélé* et *Alima-Leketi* : habitations, hangars, magasins, ateliers, etc. C'est le centre des approvisionnements en manioc des tribus riveraines du Congo.

4° SUR LE CONGO. — *Nganchou*, petit port, et *Makoko* ou mieux *Mbé*, résidence du chef Makoko, jalonnent la route qui relie le haut Ogôwé au moyen Congo.

Brazzaville possède un millier d'habitants. C'est le centre des opérations dans le bassin du Congo, grâce à sa position géographique sur le Stanley-Pool, en face de Léopoldville, station belge. Elle se compose de nombreuses habitations européennes entourées de jardins. La station des blancs est sur une croupe de trente mètres de hauteur, d'où le regard embrasse dans son entier l'immensité du Stanley-Pool et tout le cirque de hautes montagnes qui l'entourent. Le pays est peuplé, le sol est fertile, l'air est sain, et la brise constante d'ouest y apporte la fraîcheur relative des plateaux qu'elle a traversés.

5° SUR LE KOUILOU. — *Niari-Babouendé* possède des cases d'habitation et des magasins. — *Loudima* est au confluent du Kouilou et du Loudima. — *Ngotou*, sur le Kouilou, est très bien choisi comme position militaire; on l'a installé au lieu dit « portes de Ngotou », où la rivière est étranglée entre deux murailles de basalte hautes de 30 mètres.

6° SUR LA CÔTE. — *Pointe-Noire*, *Loango* et *Bas-Kouilou* (ancien Rudolfstadt) sont le point de départ des chemins qui conduisent à Brazzaville par la vallée du Kouilou. — *Mayoumba*, *Nyanga* et *Setté-Cama* ont des magasins et des cases de travailleurs algériens. Commerce de gomme avec les indigènes.

Loango est actuellement, après Libreville, le port le plus important de la côte. C'est là qu'on débarque pour se rendre par terre à Brazzaville, et les transports à dos d'hommes y sont considérables.

Ces postes sont établis aux termes de traités passés par M. Cordier et autres avec les chefs. Ceux-ci, d'après les conventions stipulées, conservent l'entière propriété de leurs terres; ils peuvent les louer ou les vendre, ou percevoir des redevances sous la forme et dans les conditions consacrées par les usages du pays. Mais le territoire reste sous la suzeraineté de la France. La liberté du commerce est reconnue, et les chefs se sont engagés à user de leur autorité pour prohiber, dans les terres soumises à leur juridiction, la traite des esclaves.

Ces stations ne sont pas seulement des camps retranchés qui protègent les grandes voies; chacune d'elles forme comme un noyau de colonisation et un centre civilisateur. De là partira l'influence des blancs, qui s'étendra peu à peu et gagnera jusqu'aux régions les plus reculées de l'intérieur.

Commerce. — Le commerce du Congo s'est élevé en 1893 à 20 millions de francs. Il se fait malheureusement beaucoup moins par navires français que par navires étrangers.

Une trentaine de maisons de commerce : françaises, portugaises, allemandes, hollandaises, anglaises, américaines, ont établi des factoreries au Congo.

L'exportation consiste surtout en huile de palme, caoutchouc (pour 2 millions), ivoire, ébène, bois rouge, arachide, et l'importation, en cotonnades appelées guinées, en poudre et fusils à pierre, eaux-de-vie,

mercerie, sel, etc. Ces objets importés se vendent en général quatre fois leur valeur.

Des services réguliers de paquebots anglais, allemands, français et belges relient les ports de Libreville, Loango, Banana, Boma et Matadi, avec Marseille, le Havre, Liverpool, Anvers et Hambourg; ils desservent indirectement les postes français du Congo en même temps que ceux de l'État libre.

Des vapeurs français promènent le drapeau tricolore sur le haut fleuve, concurremment avec le drapeau bleu étoilé du roi Léopold II. On a projeté un système de canalisation du Kouilou pour relier Loango à Brazzaville par le territoire français. Un chemin de fer est en construction de Matadi au Stanley-Pool par le territoire belge.

Après ces données générales sur le commerce, revenons un instant sur un article particulier : il s'agit de l'importation des « vieux habits » au Congo. Il y a là tout à la fois matière commerciale et étude ethnographique assez intéressante.

Les vieux habits. — Voilà, certes, un article d'importation dont ne se doutent guère les personnes qui ne sont pas initiées aux secrets du commerce africain. Ce que la côte occidentale d'Afrique consomme de vieux habits, de vestons passés, de redingotes usées, de fracs hors d'usage, de tuniques d'uniformes démodées est inimaginable. Les anciens uniformes rouges ou bleus des soldats anglais ou français trouvent là un placement admirable. Les vieux habits galonnés et chamarrés sont extrêmement demandés. Il n'est pas de frac, quelque usé qu'il puisse être, qui ne trouve amateur au Congo. On en jugera par le passage suivant, dans lequel Stanley décrit le costume des chefs de Vivi, au moment où il revint en cet endroit, en 1879. (*Second voyage.*)

« A quatre heures du soir, dit-il, nous retournâmes à notre camp, sur la plage, pour conférer avec les chefs de Vivi. Entourés d'environ une quarantaine d'hommes armés, ces chefs me furent amenés par le souriant Massala, qui me les présenta tour à tour par ordre d'importance. D'abord le doyen des seigneurs de Vivi, s'appelant Vivi-Mavoungou, de Banza-Vivi, fils d'un père qui portait exactement le même nom. C'est un petit homme trapu et affligé d'un pied bot. Il nous regarde de travers, d'un air de truculente bravade, qui voudrait être un air aimable et obséquieux. Il porte une livrée bleue de domestique, un bonnet phrygien en tricot multicolore et un caleçon de nuance criarde.

« Vient ensuite Ngoufou-Mpanda, de Banza-Sombo, vigoureux vieillard à cheveux gris, véritable Oncle Tom, vêtu d'une tunique rouge de soldat anglais, un chapeau de feutre brun, un caleçon à carreaux, un collier en poils d'éléphant enfilé de quelques reliques de fétiches, en guise de porte-bonheur. Des anneaux en fil de laiton ornent les chevilles de ce personnage. Il porte la main à son chapeau, se courbe pour me faire une révé-

rence qui ne manque pas de grâce, et, à l'aide d'une jambe, il se gratte l'autre, comme les matelots.

« Puis on me présenta Kapita, un chef de physionomie joviale, de taille grêle, enveloppé d'une tunique de soldat bleu foncé, les chevilles et le cou garnis comme les chevilles et le cou du précédent. Après un salut imitant également celui des marins, il se range pour faire place à Vivi-Nkou, dont les traits flétris, les yeux hilares indiquent que la sobriété n'est pas sa maîtresse vertu. Celui-ci est vêtu d'une redingote noire et d'un chapeau de soie. En fait de caleçon, une ample jupe de laine écarlate.

« Enfin vient Benzani-Congo, un brave jeune homme bien découpé, portant un paletot brun foncé qui a évidemment appartenu au domestique de quelque club de Londres, un caleçon en toile de coton à pois bleus et des anneaux en fil de laiton aux chevilles, aux poignets et au cou.

« Les hommes d'armes n'avaient pas mauvaise tournure. Les profits du commerce leur avaient fourni les moyens de s'affubler d'habillements convenables, en calicot à dessins ou en calicot écru. Presque tous étaient coiffés d'une casquette de

toile rayée, ayant la forme d'un prétentieux bonnet phrygien ; quelques-uns, mais le petit nombre, portaient de préférence le feutre anglais ou le chapeau de paille. Comme armes, des fusils à pierre portant la marque « Tower ».

« Si peu nombreuse que fût cette assemblée d'aborigènes de Vivi, elle me faisait espérer un brillant avenir pour l'Afrique, en supposant que, par un miracle de bonne fortune, je pusse parvenir à décider les millions de nègres de l'intérieur à se dépouiller de leur accoutrement d'herbes sèches, pour adopter des vêtements d'occasion européens, tels qu'on en



Un roi au Congo.

porte à White-Chapel, par exemple. Quel débouché il y aurait là pour les vieux habits ! Les anciens uniformes des héros militaires de l'Europe, les livrées des laquais de clubs et de la valetaille attachée aux Pharaons modernes, les vieilles robes d'avocats, les habits usés des Rothschild, les sévères redingotes de mes éditeurs eux-mêmes serviraient à parer les chefs du Congo, qui s'y pavanaient avec joie, les jours où ils auraient à se mettre en grande tenue, pour faire des visites de cérémonie.

« Depuis, l'expérience a entièrement confirmé mes premières prévisions : j'ai rencontré par milliers de noirs enfants de l'Afrique qui ne croient pas déroger en utilisant les vieux habits des pâles enfants de l'Europe, mais, au contraire, se donnent beaucoup de mal pour réunir de quoi acheter ces vêtements et en devenir les fiers propriétaires. »

IV. — DISTRICT DE L'OUBANGHI ET DU LAC TCHAD

Les traités de 1894. — Pendant les années 1890 à 1894, les explorations françaises de Crampel, Dibowsky, Mizon et de Maistre, avaient reculé vers le nord les limites de nos conquêtes jusque dans le bassin du Chari, affluent du Tchad. Il était urgent de fixer les bornes des possessions allemandes et belges dans ces régions, ce qui, après des négociations laborieuses, fut heureusement terminé en 1894.

1^o Le *traité franco-allemand* du 4 février 1894 détermine pour limite orientale du Cameroun allemand la ligne qui, partant de la Sanga, suit en général le 15^e degré de longitude est de Greenwich, en faisant toutefois une pointe en dedans, puis une en dehors; celle-ci sur le 10^e degré de latitude, pour rejoindre le cours inférieur du Chari jusqu'au lac Tchad, rive méridionale.

2^o Le *traité franco-belge* du 14 août 1894 porte comme limite septentrionale du Congo belge le cours de l'Oubanghi jusqu'au Mbomo, puis le Mbomo jusqu'à la ligne de partage du bassin du Nil, ensuite le 30^e de longitude est de Greenwich et le 5^o 30' de latitude nord jusqu'au Nil.

La France bénéficie au nord de l'Oubanghi de vastes territoires, ci-devant explorés et occupés par les Belges. On a créé un district militaire dit de l'Oubanghi, qui s'étendra de là jusqu'au lac Tchad.

Les territoires de trois nations aboutissent donc au lac Tchad : le Niger anglais, par la côte occidentale; le Cameroun allemand, par la côte méridionale, et le Congo-Soudan français, par les côtes orientale et septentrionale.

Voyons maintenant par quelle série d'expéditions la France est parvenue à ce glorieux résultat.

I. — **Missions Crampel et Dibowsky (1890).** — *Paul Crampel*, deux ans après son expédition vers l'ouest dont nous avons parlé, entreprit un second voyage qui avait pour but de gagner le lac Tchad par le

Chari, puis de traverser le Sahara, et ainsi d'opérer la réunion de nos possessions d'Algérie-Tunisie avec celles du Soudan et du Congo.

Crampel était accompagné de quatre compatriotes et de plusieurs interprètes; sa caravane comprenait en outre une escorte de laptots et de tirailleurs, 95 indigènes gabonais ou loangos, et 128 porteurs noirs. Parti de Brazzaville le 16 août 1890, il arrivait le 25 septembre à Banghi, dernière station française, au coude de l'Oubanghi. Après avoir pacifié cette région, dont le chef de poste avait été tué et mangé quelques mois auparavant, le voyageur s'enfonçait dans l'inconnu avec une caravane déjà réduite et affaiblie par des épreuves de tout genre. Sa dernière lettre, datée du 19 janvier 1891, marquait l'espoir. Mais bientôt on apprit l'échec complet de l'expédition, le massacre de son chef et d'une partie de ses gens, massacre qui eut lieu vers le 9 avril à *El-Kouti*, sur le Chari, par des musulmans Snoussya, semble-t-il. L'arrière-garde, sous la conduite de M. Nebout, battit en retraite pour rentrer à Brazzaville au mois de juillet.

Pendant ce temps, *M. Dibowsky*, avec des renforts et un matériel importants, s'était porté sur les traces de Crampel pour le soutenir; mais le désastre connu, on lui assigna pour but de rechercher les débris de la mission et de la venger : ce qu'il fit. De plus, il explora scientifiquement les rivières Ombella et Kemo, et il passa des traités avec les chefs des contrées parcourues jusqu'au delà du Chari, par 7° 27' de latitude nord.

II. — **Mission Mizon.** — Au moment de la convention anglo-française du mois d'août 1890, le lieutenant de vaisseau Mizon, ancien compagnon d'exploration de Brazza dans le Congo français, fut chargé d'une mission ayant pour but de se rendre au lac Tchad par l'embouchure du Niger. En conséquence, il pénétrait au mois d'octobre dans le Rio Forcados, un des bras de ce fleuve. Mais bientôt des difficultés lui furent suscitées par la Compagnie anglaise de la région; en février 1891, il était encore retenu à Assab, sur le bas Niger. Quand, après l'intervention du gouvernement anglais, il put se remettre en route, les eaux de la Binué étaient basses, en sorte que sa chaloupe échoua sur des bancs de sable. Ce fut seulement au mois de septembre 1891, après des dangers et des difficultés de toute sorte, qu'il parvint à Yola, dans l'Adamaoua, où il reçut du sultan de ce pays le meilleur accueil.

De là, par suite des troubles qui régnaient dans le Bornou, Mizon dut se rabattre vers nos possessions congolaises. Il passa le mois de janvier 1892 presque en entier à Ngaoundéré, ville de 3 000 âmes, située par 7° 20' de latitude nord, et, le 7 avril, il rencontrait M. de Brazza à Comaça, au confluent du Mambéré et de la Kadéï, après avoir parcouru 700 kilomètres à travers des régions complètement inconnues. Le résultat de cette exploration a été de faire connaître la ligne de partage entre le bassin de la Binué et celui du Congo, de limiter à l'est l'*hinterland* du Cameroun, et de ranger sous notre influence une partie de l'Adamaoua, autrement dit de la région comprise entre Yola et la Sanga.

Mission Maistre. — M. Maistre s'est embarqué à Bordeaux, le 10 janvier 1892, avec ses compagnons européens, MM. Clozel, de Behagle, Bonnel de Maisières et Riollot. Il toucha à Dakar pour y prendre une escorte, puis à Libreville, à Loango, d'où il expédia ses 400 charges, et partit pour Brazzaville. Avec deux bateaux à vapeur, l'*Alima* et le *Djoué*, il remonta le Congo, puis l'Oubanghi jusqu'au poste de Banghi, où l'expédition arriva dans les premiers jours de juin; de là il continua en pirogues jusqu'au poste de la Kemo, fondé par Dibowsky sur la rivière de ce nom.



Le lieutenant Mizon, explorateur du Soudan central.

Le 29 juin 1892, toute l'expédition, composée de 181 personnes, Européens, Sénégalais et porteurs, s'engagea dans une région inexplorée. Après avoir passé par la tribu des Ndris, elle traversa pendant neuf jours un pays inhabité; chez les Mandjia, elle fut mal accueillie et eut à soutenir leurs hostilités pendant un mois. Quand la paix fut conclue, l'expédition continua sa marche vers le nord; le 2 septembre, elle arriva sur le Gribinghi, l'une des branches du Chari, qu'elle dut traverser sur des radeaux; elle trouva sur la rive droite un pays marécageux, habité par les Akounga, peuplade douce et intelligente.

Au delà du village de Finda (vers 8° de latitude nord), après avoir traversé pendant trois jours une région inhabitée, l'expédition arriva chez les Arétou. A partir de ce moment, elle eut de la difficulté à se faire comprendre : la langue avait complètement changé, et les interprètes

n'étaient plus d'aucune utilité. Au village de Mandjalezzé (vers 8° 39'), l'expédition change de direction, laissant la rivière à droite pour atteindre le pays de Sara et rejoindre dans les environs de Goundi l'itinéraire de Nachtigal; mais pendant quinze jours elle eut à endurer des fatigues, des privations et des ennuis : désertion des guides, manque de vivres, étapes forcées, marche dans les marais, enfin mauvaise disposition des indigènes.

Après avoir traversé la rivière Bahr-Sara, qui doit être un affluent du Chari, l'expédition rencontra des musulmans du Baghirmi, parlant

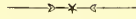


M. Maistre, explorateur du Soudan central.

l'arabe; mais n'ayant pas de marchandises suffisantes, elle ne put entreprendre de se rendre au Baghirmi, et elle tourna vers l'ouest; elle arriva le 21 novembre à Laï, ville de 5 000 habitants sur la rivière Logone, et résidence du sultan des Gabéri. Elle traversa les plateaux formant la ligne de partage entre les eaux du bassin du Tchad et celles de la Binué, atteignit cette rivière près de Guéroua et enfin arriva à Yola, capitale de l'Adamaoua. Là, elle se fournit à la Royal Niger Company de ce qui lui était nécessaire pour continuer le voyage jusqu'à Ibi, où elle eut à sa disposition un vapeur de la même Compagnie, sur lequel elle descendit rapidement la Binué et le Niger.

Le 23 mars 1893, l'expédition Maistre arriva à l'embouchure du Niger, à Akassa, quatorze mois après son départ de Loango. Elle avait refait, en sens inverse et sur une circonférence plus large, la route suivie par Mizon.

ILE DE LA RÉUNION



Historique. — Avec les îles Maurice et Rodriguez, Bourbon forme le groupe des Mascareignes, ainsi appelées du nom de *Mascarenhas*, navigateur portugais, qui les aurait découvertes vers 1508; cette dernière fut d'abord appelée *Santa-Apollonia*. Après que la France en eut pris possession en 1638, elle reçut le nom d'île *Bourbon*. Louis XIV la concéda à la compagnie des Indes orientales, qui, en 1665, fonda Saint-Paul, première résidence du gouverneur. En 1721, l'île Maurice, sa voisine, abandonnée des Hollandais, devint aussi nôtre et s'appela île de *France*. Toutes deux prospérèrent par la culture de la canne à sucre, sous les gouverneurs Dumas, la Bourdonnais et Poivre; mais, en 1810, elles tombèrent au pouvoir des Anglais. Bourbon nous fut rendue cinq ans après, mais non sa sœur, qui est encore britannique. La Révolution lui donna, en 1794, le nom d'île de la *Réunion*; l'empire, en 1806, celui d'île *Bonaparte*; puis elle reprit, comme à tour de rôle, ceux de Bourbon (1815) et de la Réunion (1848).

« Ce nom de Réunion ne veut rien dire, ajouterons-nous avec M. Onésime Reclus. L'île s'appelait Bourbon quand on la colonisa : réellement elle s'appelle encore ainsi. Flagornerie pour les heureux, insulte aux vaincus, enthousiasmes naïfs, foi dans des « éternités » qui vieillissent, mépris du vrai, offense à l'histoire, il y a de tout cela dans les changements de nom qui bouleversent la carte du monde. »

Description physique. — L'île Bourbon est située dans l'océan Indien, par 21° de latitude sud et 53° de longitude est, à 600 kilomètres de la côte orientale de Madagascar. De forme elliptique, son grand axe, incliné au nord-ouest, a 71 kilomètres de longueur, de la pointe des Galets à celle de la Table. Sa superficie est de 2512 kilomètres carrés.

Le littoral a un développement de 207 kilomètres. Faiblement accidenté par le cap Bernard, la pointe des Galets et le cap Noir au nord-ouest, par les pointes des Cascades et de la Table au sud-est, il ne présente aucune baie profonde. Généralement bas et sablonneux, il n'a point de

port naturel, mais seulement quelques mauvaises rades foraines exposées aux violents ouragans de cette région.

Vue de la mer, l'île apparaît comme un cône immense ou plutôt comme deux cônes juxtaposés, couverts de verdure ou de forêts. La nature de son sol, la disposition de ses plateaux en gradins, attestent que l'île est le produit d'éruptions volcaniques, dont les deux centres principaux sont marqués par les sommets du piton des Neiges et du piton de la Fournaise.

Le piton des Neiges, haut de 3 069 mètres, et le Grand-Bénard, qui en a 2 892, sont entourés de trois cirques ou anciens cratères, appelés cirques de Salazie, de Mafate et de Cilaos. Ces cirques se sont formés par l'effondrement des laves et leur enlèvement par les eaux torrentielles qui se sont ouvert des passages vers la mer. Au sud-est de l'île, le piton de la Fournaise ou le Grand-Brûlé, haut de 2 625 mètres, est le seul volcan en activité ; mais il ne se réveille plus que par intervalles de 15 à 20 ans. Ses coulées de laves ont formé l'Enclos, dit aussi Grand-Brûlé, cirque grandiose de 45 kilomètres de pourtour, qui s'étend jusqu'à la côte, et dont les parois ont jusqu'à 300 mètres de hauteur.

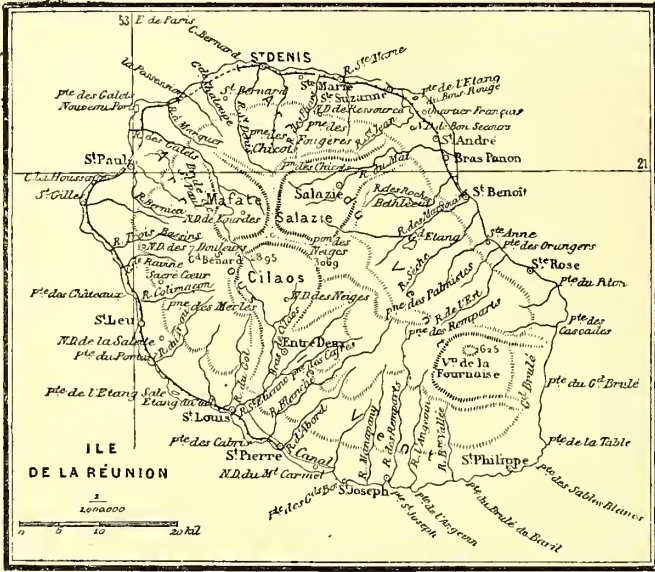
Entre les deux cônes volcaniques s'étendent des plateaux élevés de 1 600 mètres d'altitude moyenne et désignés sous les noms de plaines des Salafres, des Cafres, des Palmistes. De ces plaines on descend par degrés vers la côte, et la plupart des habitations et des cultures se sont groupées sur les pentes inférieures.

Le massif de l'île est sillonné d'une multitude de ravines profondes, creusées par les torrents qui se rendent directement des plateaux à la mer comme autant de rayons d'une circonférence. Les plus considérables sont les rivières du Mât, des Galets et de Saint-Étienne, qui sortent des trois cirques de Salazie, de Mafate et de Cilaos, et celle des Marsouins et de l'Est. Ces torrents, loin de servir à la navigation, ont peine à porter leurs eaux jusqu'à la mer, et leur encaissement les rend peu propres même à l'irrigation. Toutefois un canal d'irrigation arrose la commune de Saint-Pierre ; l'île a quelques étangs dans l'intérieur et sur la côte, notamment celui de Saint-Paul (16 hectares) ; les cirques de Salazie et de Cilaos renferment des sources thermales.

Le climat de la Réunion, grâce à son relief, est varié et salubre : on n'y connaissait aucune maladie avant l'introduction des travailleurs indiens. La température moyenne sur le rivage est de 24°, mais elle est moindre sur les plateaux, et les sommets se couvrent même de neiges temporaires. Les pluies, très abondantes, donnent 1 mètre 80 centimètres d'eau en moyenne par an, et jusqu'à 5 mètres à Saint-Benoît, exposé au nord-est. C'est dans la saison de l'« hivernage », de novembre à mai, caractérisée par la chaleur et les grandes pluies qui l'accompagnent, qu'ont lieu ces funestes ouragans ou cyclones et les raz

de marée si redoutés des habitants et des marins : celui de 1829 détruisit vingt navires, ainsi que tous les caféiers qui faisaient la principale richesse de l'île. La « belle saison » est due aux vents plus rafraîchissants qui soufflent du sud-est.

Sauf un peu de fer magnétique, extrait des sables de la plage, l'île a peu ou point de minéraux. Les animaux, même domestiques, sont aussi très rares. En revanche, la végétation est riche en fruits et en légumes ; mais les forêts ont été en grande partie détruites par un défrichement inconsidéré.



Carte de l'île de la Réunion.

Voici quelques détails sur les volcans de la Réunion et leurs sources thermales, et sur le cyclone de 1879 :

Les volcans de Bourbon. — « ... Bien que les feux souterrains aient singulièrement diminué d'intensité, et que l'un des deux volcans aient cessé depuis plusieurs siècles d'être dangereux, partout on retrouve des traces de la force ignée. Ici, des sources thermales qui jaillissent : à 872 mètres d'altitude, la source de *Salazie*, qui contient de l'acide carbonique ; à 682 mètres, celle de *Mafate*, sulfureuse et ferrugineuse ; celle de *Cilaos*, dans le *Bras-Rouge*, dont la température s'élève à 48°, et qui est alcaline, acidule et ferrugineuse ; là, des champs de lave, et, à l'extrémité orientale de l'île, le piton de Fournaise, sombre cratère qui, de temps à autre, allume ses incendies sur l'horizon. Par bonheur ses éruptions ne sont jamais accompagnées de tremblements de terre, ce qui indique le facile dégagement des gaz et peut-être aussi l'apaisement du foyer comburant. Le volcan semble les annoncer par un bruit sourd et continu.

Bientôt une lave enflammée déborde du cratère et tombe dans la plaine, où elle continue de brûler ; par bonheur le fleuve de feu se dirige toujours du côté de la mer, c'est-à-dire vers le seul côté où une issue lui soit ouverte. De temps à autre il s'arrête, parce que la lave se refroidit ; mais de nouveaux flots de bitume ou de métal arrivent pour l'alimenter, et il continue sa marche avec un bruit assourdissant. Quand il arrive sur la côte, on entend comme le frissonnement de l'eau froide qu'on laisse tomber sur du fer rouge : c'est la lave qui tombe dans l'océan en cascades étincelantes.

« La Réunion continue donc à être le théâtre de phénomènes volcaniques, mais qui ne présentent plus aucun danger pour la sécurité de ses habitants. Pourtant, le 29 novembre 1875, un grand malheur a frappé notre colonie. Une partie du piton des Neiges et du Gros-Morne s'est écroulée dans le cirque de Salazie, ensevelissant sous ses débris le village du Grand-Sable, situé sur les bords du torrent des Fleurs-Jaunes. Plus de 150 hectares ont été ainsi recouverts par des milliers de mètres cubes de rochers et de terre, qui forment, dans tout cet espace, comme un manteau d'une épaisseur de 40 à 60 mètres. Près de 120 victimes ont été ensevelies sous ces débris, sans qu'il fût possible de songer à retrouver leurs cadavres. »

Comme complément à la relation précédente, un de nos amis de l'île Bourbon nous adresse la note suivante : « L'éboulis s'est détaché du Gros-Morne, lequel est adhérent au piton des Neiges. Il y a eu soulèvement du sol et tremblement de terre au moment de l'éboulement. Une case renfermant une famille, les arbres qui avoisinaient cette case, et une petite parcelle du terrain, ont glissé à 200 mètres de distance. Une autre case, vide, a glissé, sans se désagréger, de la rive droite sur la rive gauche de la ravine des Fleurs-Jaunes, en passant sur les débris qui avaient comblé le lit de la rivière, parcourant ainsi un espace de près de 400 mètres. »

Le cyclone de 1879. — « Le cyclone a éclaté sur l'île, dans la nuit du 20 au 21 mars 1879, avec une violence excessive qui n'a pris fin que dans la matinée du 22. Le baromètre est descendu, le 21 à midi et demi, jusqu'à 727, l'une des plus fortes baisses observées depuis un grand nombre d'années.

« Dès le 20 au matin, il était déjà arrivé à 759 : la mer grossissait d'heure en heure ; mais l'on espérait que le cyclone passerait au large. Vingt et un navires (dont neuf à Saint-Denis) se trouvaient alors sur les différentes rades. A midi, l'ordre était donné aux capitaines de rallier leur bord ; à une heure et demie, le signal d'appareillage leur était fait. Cette mesure, due à l'initiative du capitaine du port, a préservé ces navires, qui eussent été perdus s'ils avaient conservé le mouillage. Les navires déradés ont été obligés de tenir la mer pendant plusieurs jours ; mais ils

sont tous successivement rentrés, après avoir subi des avaries plus ou moins considérables.

« Le navire anglais *China* est venu se perdre sur le littoral de Saint-André, à l'embouchure de la rivière du Mât ; ses neuf hommes d'équipage ont été sauvés. Les navires autrichien *Volunteer* et anglais *Margaret Wilkie*, rentrés à Saint-Paul le 27 mars, ont recueilli, le premier, l'équipage du navire anglais *Revival of Cardigan*, et le second, celui du navire italien *Gloria*, tous deux déradés de Maurice, où le cyclone a sévi, mais avec bien moins de vigueur qu'à la Réunion. Aucun bâtiment de l'État ne se trouvait dans l'île.

« Trente-cinq personnes ont péri, tuées sous les débris de leurs maisons ou noyées. On compte de nombreux blessés. La plupart des édifices publics et des propriétés particulières, dans les villes comme dans les communes rurales, sont plus ou moins endommagés et réclament de coûteuses réparations.

« Les routes sont coupées ou ravinées, plusieurs ponts ont été enlevés ; les quais, les radiers des rivières et d'autres ouvrages ont été détruits sur plusieurs points. Les petites cultures sont dévastées. Les maïs, les vivres, sont perdus. Les cafés et les vanilles ont beaucoup souffert. La grande culture n'a pas non plus été épargnée. Les cannes, déjà hautes, ont été brisées ou couchées, et l'on estime que la récolte sera réduite d'un quart et peut-être même d'un tiers sur les habitations les plus éprouvées.

« A Saint-Denis, neuf personnes se sont noyées en cherchant à échapper à l'inondation. On annonce la disparition de plusieurs familles avec l'ilot qu'elles habitaient dans la rivière Mât. Dans les hauts de la rivière des Galets, une famille composée de cinq personnes a également disparu. Il est à craindre que le nombre des victimes n'augmente encore lorsqu'on aura pu pénétrer dans les points habités de l'intérieur. » (*Journal officiel* de la République française. Avril 1879.)]

Géographie politique. — La population de l'île est malheureusement en décroissance. De 240 000 habitants en 1867, elle n'en compte plus en 1887 que 163 000, dont un millier de Français.

La superficie étant de 2512 kilomètres carrés, la densité de la population est de 65 habitants par kilomètre carré, un peu moins qu'en France. La population comprend 120 000 soi-disant Français, dont 30 000 blancs ou créoles, un nombre triple de noirs affranchis, de Malgaches et de Métis, auxquels sont venus se joindre 30 000 Hindous, 8 000 Cafres, 5 000 Malgaches, engagés comme travailleurs aux cultures, et quelques centaines de Chinois négociants.

Les blancs sont des créoles issus d'anciennes familles françaises plus ou moins alliées aux Malgaches, et quelques autres Européens.

Toute la population indigène parle le français, ainsi que le créole,

mélange de vieux français et de malgache. Elle est catholique ; l'évêché de Saint-Denis, formé en 1851, relève de l'archevêché de Bordeaux.

Les travailleurs immigrants sont païens ; car, leur séjour dans l'île n'étant que temporaire, il est difficile de les christianiser.

L'île est administrée par un gouverneur civil, assisté d'un conseil privé



Cabanes ou pailotes abritant les Malabares des sucreries, à Bourbon.

et d'un conseil général. Elle envoie au parlement français un sénateur et deux députés.

Elle se divise en deux *arrondissements*, dont la circonscription est déterminée à peu près par la ligne de partage des eaux.

L'*arrondissement* DU VENT comprend neuf communes, savoir, du nord au sud : Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Susanne, Saint-André, Salazie, Bras-Panon, Saint-Benoît, Plaine-des-Palmistes et Sainte-Rose.

L'*arrondissement* SOUS-LE-VENT est composé de sept communes : Saint-

Paul, Saint-Leu, Saint-Louis, Saint-Pierre, Entre-Deux, Saint-Joseph et Saint-Philippe.

Le territoire très étendu de ces communes s'étend généralement de la côte jusqu'au sommet des montagnes, de sorte que la population indiquée par les chefs-lieux comprend aussi celle des villages de la campagne.

Les seize communes bourbonniennes renferment trois villes : Saint-Denis, Saint-Pierre et Saint-Paul, avec cinquante-trois bourgs ou villages.

Saint-Denis, 30 000 habitants, située au nord de l'île, est le chef-lieu de la colonie et de l'arrondissement du Vent. Siège du gouvernement, d'une cour d'appel, de l'évêché et d'un lycée, cette ville s'agrandit et s'embellit chaque jour, mais elle n'a pas de port. Elle a érigé des statues à la Bourdonnais et à Poivre, anciens gouverneurs de la colonie.

Saint-Benoît, 10 000 habitants, à l'est et à l'embouchure de la rivière des Marsouins, a donné naissance à l'amiral Bouvet, le premier des enfants de la colonie qui fut appelé à la gouverner.

Saint-Pierre, 24 000 habitants, bâtie en amphithéâtre sur la côte sud-ouest, est le chef-lieu de l'arrondissement Sous-le-Vent ; elle a un port artificiel assez commode, bien qu'insuffisant.

Saint-Paul, 25 000 habitants, sur la côte nord-ouest, est resserrée entre la côte et un étang de 16 hectares. C'est là que les premiers colons s'établirent en 1655. Sur son territoire on creuse le port de la Pointe des Galets.

Commerce. — Le café, qui faisait jadis la réputation de Bourbon, est en complète décadence. De 3 millions et demi de kilogrammes, la production est tombée, en moins d'un siècle, à 500 000 kilos. Les arbres à épices : girofliers, muscadiers, poivriers, ont complètement disparu. La culture de la canne à sucre, qui occupe environ 30 000 hectares, est presque l'unique industrie de l'île. C'est pour elle qu'il a fallu, depuis l'émancipation des esclaves en 1848, recourir aux travailleurs libres de l'Inde, de la Chine et des côtes d'Afrique. Néanmoins la production du sucre est tombée de 70 millions de kilogrammes en 1860, à 30 millions en 1888. Cette décadence explique le dépeuplement de l'île.

La culture des haricots, du thé, du maïs, de la vanille, du manioc, des patates, des légumes, est en progrès.

L'insuffisance d'élevage du bétail (8 000 bœufs, 30 000 moutons et chèvres, 2 000 chevaux) et une industrie manufacturière presque nulle font recourir à l'étranger pour les approvisionnements de toute espèce. Les forêts couvrent environ 50 000 hectares.

Le commerce intérieur dispose d'une route, d'un chemin de fer à voie étroite et de fils télégraphiques faisant presque le tour de l'île, par Saint-Benoît, Saint-Denis et Saint-Pierre.

Le commerce extérieur s'est élevé en 1888 à 39 millions de francs,

dont 16 millions pour les exportations ; il se fait pour la moitié avec la France, le reste avec Maurice, Madagascar et l'Inde anglaise et française.

Les exportations consistent surtout en sucre, pour environ 12 millions de francs, en café pour un million, en vanille, rhum, caoutchouc, clous de girofle ; et les importations, en vins, tissus, meubles et machines provenant de France, en denrées alimentaires, riz de l'Inde et bétail de Madagascar.

Les villes de commerce sont surtout Saint-Denis et Saint-Pierre. Entre ces deux villes, un port nouveau avec bassin creusé dans une plaine de sable à la pointe des Galets, au nord de Saint-Paul, a été ouvert en 1886, et n'a pas coûté moins de 60 millions. Les messageries maritimes font communiquer chaque mois Saint-Denis avec le Havre, Marseille et Saint-Nazaire par le canal de Suez et le Cap.

En attendant qu'un câble sous-marin soit établi à Bourbon, celui de Zanzibar à Aden fait le service des correspondances avec l'Europe.

ILES KERGUÉLEN, SAINT-PAUL ET AMSTERDAM

Iles Kerguelen. — A 800 lieues au sud-est de la Réunion, dans la mer des Indes, par 49° de latitude sud et 67° de longitude est, se trouve la terre inhabitée de Kerguelen, que le navigateur français de même nom découvrit en 1772, et dont il prit possession au nom du roi. Cette prise de possession ne paraît pas avoir été ratifiée alors officiellement et n'avait été suivie d'aucune tentative d'occupation. En 1776, le célèbre capitaine Cook y séjourna et en fit la description, sous le nom de « terre de la Désolation ». En effet, cette terre, dont l'étendue est d'environ 4 000 kilomètres carrés, n'est qu'un amas d'îles et de presqu'îles rocheuses et volcaniques, hautes de 1 860 mètres au mont Ross, déchiquetées extraordinairement en d'innombrables golfes et baies, entourées de plus de 200 îlots et écueils, qui rendent les abords d'autant plus difficiles que la mer y est très mauvaise, les vents violents, les pluies ou la neige continuelles.

Toutefois, dans ce siècle, les Anglais ont relevé la carte de ces parages, et les ont fréquentés pour la pêche à la baleine et aux phoques, qui y abondent en même temps que d'innombrables oiseaux de mer. Cette analogie avec les îles Malouines, situées sous la même latitude, fait espérer que Kerguelen, malgré son climat quasi polaire, pourrait nourrir des

troupeaux de moutons comme ces dernières îles, aujourd'hui exploitées activement par des éleveurs anglais.

Enfin, en janvier 1893, le transport de l'État *l'Eure* fut chargé officiellement d'arborer sur ces îles le drapeau français.

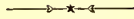
En outre, l'État fait « concession à M. Bossière du droit de les exploiter pendant une durée de cinquante années, l'autorisant à créer des établissements de pêcherie et de commerce, et à exploiter les produits du sol (charbons, etc.), à chasser les loups marins et les éléphants de mer ». Toutefois la pêche maritime reste libre pour tous nos nationaux.

Îles Saint-Paul et Amsterdam. — Les deux îlots rocheux et inhabités de Saint-Paul et de la Nouvelle-Amsterdam sont situés à 375 lieues au nord-est de Kerguélen, par 38° de latitude et 75° de longitude est.

Saint-Paul fut découvert en 1522, par Sébastien Cano, ramenant l'expédition de Magellan, et la *Nouvelle-Amsterdam* par le navigateur hollandais Van Flaming en 1696. On les attribuait à la France, à cause de l'essai d'établissement d'une pêcherie française en 1842. Les astronomes français s'y installèrent en 1874 pour observer le passage de Vénus sur le soleil, pendant que les observateurs anglais, allemands et américains étaient campés sur l'île de Kerguélen. C'est même cette circonstance qui a rappelé le souvenir de ces terres australes, délaissées, bien qu'avantageusement placées sur la route du Cap en Australie.

Considérant enfin que ces îles pourraient servir de dépôt de charbon et de point d'attache pour un câble reliant l'Australie à Madagascar, la France fit prendre possession de Saint-Paul et de la Nouvelle-Amsterdam en octobre 1892.

MADAGASCAR



I. — NOTICE HISTORIQUE

La France ne possède pas encore de fait la grande île africaine de Madagascar, mais elle y a des droits incontestés, le traité de 1885 et l'expédition militaire de 1895 en font présager la possession dans un temps plus ou moins rapproché.

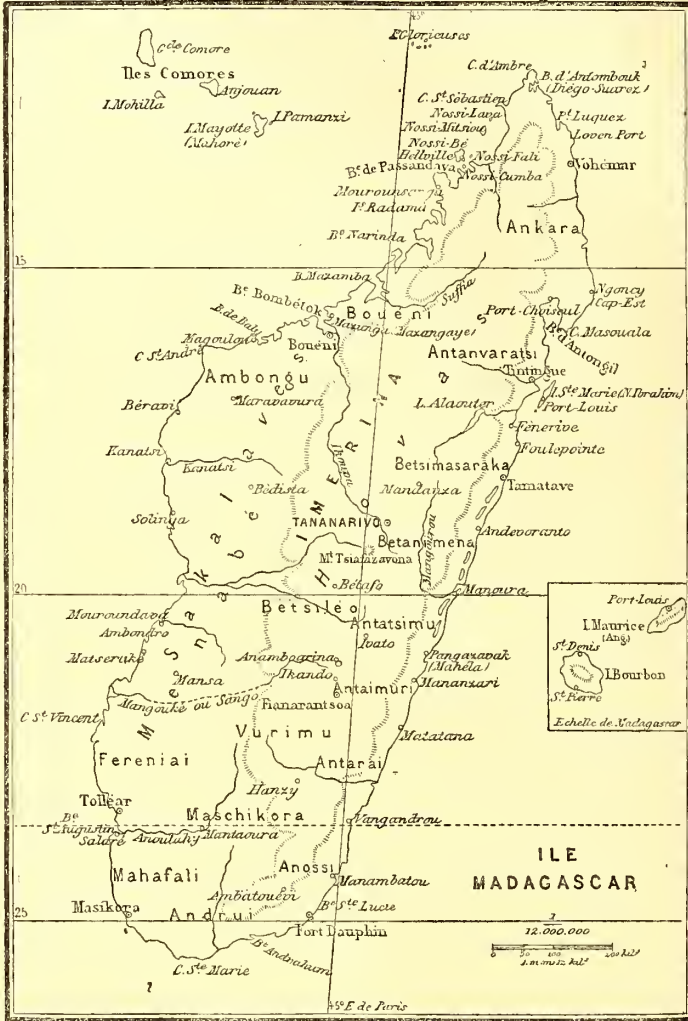
Découverte par les Portugais, que ce soit en 1500, par l'un des lieutenants de Cabral, ou en 1506, par Lorenzo d'Alméida, qui lui aurait donné le nom de son patron, *Saint-Laurent*, Madagascar, après des tentatives infructueuses de colonisation portugaise, vit arriver les navigateurs normands plus d'un siècle après. En 1642, Richelieu, voulant doter la France d'établissements d'outre-mer, créa la *Compagnie de l'Orient*, dont les agents reçurent mission de se rendre à Madagascar « pour y ériger colonies et commerce et en prendre possession au nom de Sa Majesté très chrétienne ».

A partir de 1643, les Français, conduits par Pronis, s'établirent successivement sur la côte orientale, à l'île Sainte-Marie et dans la baie d'Antongil, à la baie Sainte-Luce, puis à Fort-Dauphin, à Tamatave, à Fénériver et à Foulepointe. Malheureusement l'insalubrité de la côte, jointe à la mauvaise administration et aux cruautés de Pronis et de ses compagnons, qui pratiquèrent même la traite, capturant et vendant les indigènes qui approvisionnaient le Fort-Dauphin, firent échouer ces entreprises et attirèrent sur les blancs la haine des pauvres Malgaches, qui les avaient cependant reçus avec joie.

Toutefois, vers 1650, de Flacourt fut d'abord plus heureux et releva Fort-Dauphin; mais bientôt ses cruautés suscitèrent de nouvelles guerres avec les indigènes.

En 1664, sous Louis XIV, la « Compagnie des Indes orientales », fondée par Colbert, succédant à la « Société de l'Orient », obtint pour siège principal d'exploitation Madagascar, qui prit officiellement les noms d'*île Dauphine* et de *France orientale*. Les tentatives de colonisation recommen-

cèrent, mais échouèrent pour les mêmes causes que les précédentes : les derniers colons, expulsés par les indigènes, se réfugièrent à l'île Bourbon (1672), et la Grande-Terre, bien que « réunie au domaine de la couronne », continua pendant un siècle à être la proie des pirates et des négriers.



Carte de l'île de Madagascar.

En 1720, sous le ministère de Choiseul, la petite île Sainte-Marie fut achetée aux chefs de la côte. En 1773, Louis XV envoya 300 hommes conduits par le Hongrois Benyowski; celui-ci s'établit dans la baie d'Antongil et acquit une grande influence sur les Malgaches de la côte, qui le proclamèrent leur roi; il fit d'incroyables efforts pour annexer l'île à la France, et revint même à Paris pour faire agréer son projet. Le gouvernement commit une grande faute en ne profitant pas de ses offres. Bien

plus, cet homme extraordinaire, rentré dans l'île, fut en butte à l'opposition jalouse des colons de Bourbon et de l'Île de France, qui le firent assassiner en 1786.

Sous la Révolution et l'Empire, d'autres essais furent également infructueux, et en 1811 tous les postes français tombèrent au pouvoir des Anglais, qui depuis plusieurs années déjà aidaient les Hovas de l'intérieur à s'organiser en peuple conquérant.

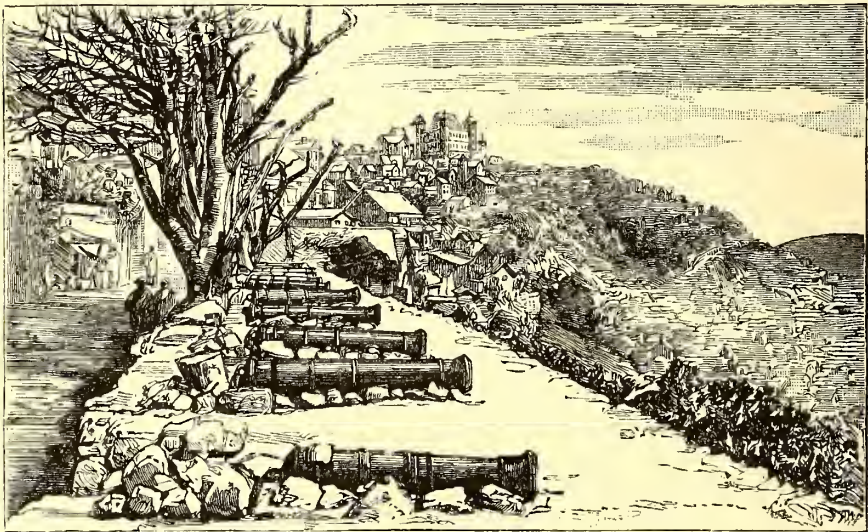


Types hovas de Madagascar.

Le traité de 1814, en rendant à la France plusieurs de ses colonies, notamment Bourbon, ne stipula rien pour Madagascar, tandis que l'article 8 déclarait la cession à l'Angleterre de l'île Maurice « et de ses dépendances ». Cette formule pouvait prêter à équivoque, si l'on considérait les droits sur Madagascar comme « dépendances de la possession de Maurice ». Quoi qu'il en soit, tandis que nous continuions à influencer les chefs de la côte et à obtenir d'eux des concessions territoriales, le gouverneur anglais de Maurice, sir Furquhar, sut agir contre nous en aidant le jeune roi des Hovas, Radama 1^{er}, à se rendre peu à peu maître de toute l'île. En 1817, ce prince, doué d'une intelligence remarquable pour sa race, et désireux de doter ses peuples d'une civilisation à l'européenne, conclut avec les Anglais un traité par lequel il se déclarait leur allié et supprimait

la traite des esclaves dans son royaume. Il accueillit les missionnaires méthodistes de Londres, et ceux-ci, après avoir créé des écoles à Tananarive et ailleurs, finirent par acquérir sur l'esprit de la cour une influence qui dure encore actuellement.

En 1825, Radama fit expulser les Français de Fort-Dauphin et de Foulepointe. Après sa mort, arrivée en 1828, sa veuve Ranavalona lui succéda; mais, subjuguée par le vieux parti hova et par les prêtres des idoles, son long règne se signala par des cruautés sur ses propres sujets et par une réaction contre les étrangers, qui furent souvent malmenés, malgré plu-



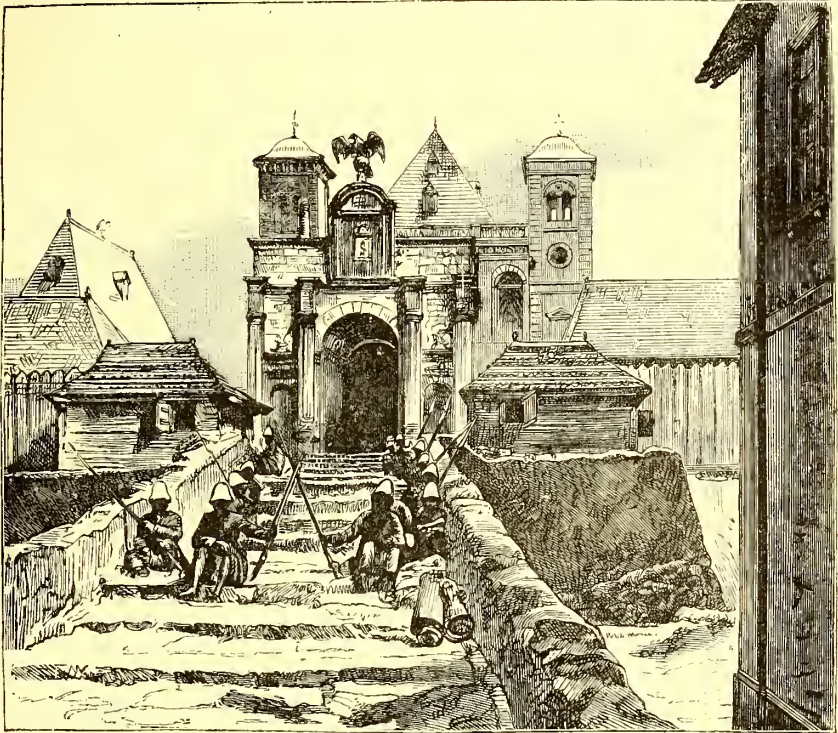
Tananarive. — Une batterie de canons et le palais de la reine.

sieurs interventions des navires de guerre anglais et français. Toutefois un de nos compatriotes, du nom de Laborde, avec l'approbation de la reine, sut créer près de Tananarive un vaste établissement industriel comprenant forges, fonderie de canons, verrerie, tuilerie, ateliers de menuiserie et de charronnage. Un autre Français, M. Lambert, exerça une certaine influence sur l'esprit même de Ranavalona et de son fils Radama II, qui, lui ayant succédé en 1861, conclut avec Napoléon III un traité où celui-ci le reconnaissait comme « roi de Madagascar ». Radama accordait les plus grandes faveurs aux Français; mais bientôt après, étranglé par les réactionnaires hovas, il fut remplacé en 1865 par sa veuve Rasoaherina, et en 1869 par sa nièce Ranavalona II. Celle-ci, ayant épousé son premier ministre, se convertit au protestantisme, et subit dès lors l'ascendant des méthodistes anglais.

Cependant la paix se maintenait à l'intérieur, et les missions catholiques françaises elles-mêmes étaient très florissantes dans l'île, lorsqu'en 1883,

les réclamations du gouvernement français au sujet de quelques faits peu marquants n'ayant pas abouti, l'amiral Pierre vint bombarder et occuper Mazunga, sur la côte nord-ouest, Vohémar, Tamatave, Foulepointe, sur la côte orientale. La guerre, menée peu vigoureusement par notre expédition, qui pendant deux ans se contenta de bloquer l'île et d'inquiéter les côtes, aboutit néanmoins au traité signé le 17 décembre 1885.

Ce traité reconnaît la reine des Hovas comme souveraine de l'île entière et lui rend tous les postes occupés par nos troupes, sauf la baie de



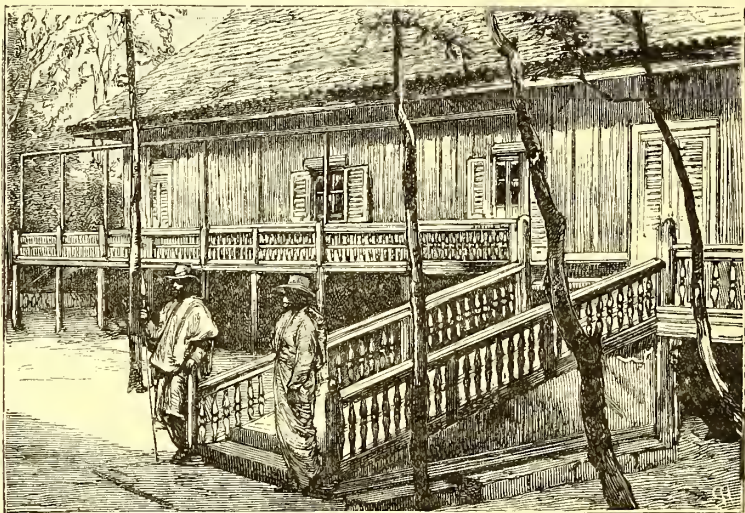
Tananarive. — Entrée du palais.

Diégo-Suarez. La France abandonne ainsi ses droits particuliers de protection sur les peuples malgaches de la côte nord-ouest et nord-est. Les étrangers ne pourront pas acquérir de biens dans l'île, mais seulement les affermer pour un temps renouvelable. Par contre, une indemnité de 10 millions est accordée par le gouvernement hova aux nationaux français et étrangers pour les pertes subies pendant les hostilités; les douanes du port de Tamatave resteront entre nos mains jusqu'au paiement intégral de cette indemnité. De plus, la France acquiert le droit de construire dans la baie de Diégo-Suarez des établissements militaires à sa convenance, ce qui lui permettra d'en faire une position maritime du premier ordre. Le point capital c'est que la reine des Hovas subit la présence à

Tananarive d'un résident officiel français, ayant en mains toutes les relations diplomatiques avec les puissances étrangères, sans « toutefois s'immiscer dans l'administration intérieure des États de Sa Majesté la reine ».

C'est là une sorte de « protectorat » déguisé; et, bien que le mot n'ait pas été introduit, il eût suffi d'agir avec prudence et fermeté pour en amener tous les effets. Du reste, par le traité du 5 août 1890, l'Angleterre nous a abandonné ses droits sur Madagascar : diplomatiquement, l'avenir nous appartient.

Malheureusement les relations n'ont jamais été cordiales avec le gouvernement hova, jaloux de ses droits, et cherchant à éluder ceux de la



Tananarive. — Cour intérieure du palais.

France. En janvier 1895, les choses en sont à ce point que les étrangers sont sortis de l'île et qu'une expédition militaire considérable se prépare à faire la conquête du pays.

II. — GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

L'île de Madagascar est située dans l'océan Indien, au sud-est de l'Afrique, entre 12° et 25° 30' de latitude sud, 41° 20' et 48° de longitude est.

Sa forme ovale, qui rappelle assez bien celle de la Corse, est allongée du sud-ouest au nord-est; elle présente 1625 kilomètres dans son grand axe et une moyenne de 450 kilomètres dans son petit axe. Sa superficie, évaluée à 600 000 kilomètres carrés, dépasse celle de la France; c'est la plus grande île du globe après la Nouvelle-Guinée et Bornéo.

Le littoral oriental est généralement bas, sablonneux, bordé de lagunes

et de dunes, et offre peu de bons ports, tandis que celui du nord-ouest, plus montueux, est déchiqueté en nombreuses îles, presque îles et baies favorables à la navigation. La côte sud-ouest est moins bien partagée.

Le canal de Mozambique, large de 400 kilomètres, sépare Madagascar de la côte africaine du Mozambique. Les baies principales sont celles d'Antongil et de Diégo-Suarez, au nord-est; celles de Passavanda, de Narinda, de Mazamba, de Bombetok et de Baly, au nord-ouest; celle de Saint-Augustin, au sud-ouest.

Parmi les îles côtières, signalons Sainte-Marie et Nossi-Bé, qui sont françaises. Les caps remarquables sont les caps d'Ambre et Saint-Sébastien au nord, Saint-André et Saint-Vincent à l'ouest, Sainte-Marie au sud, le cap Ngony ou cap Est.

Le **relief du sol**, imparfaitement connu, est caractérisé par une série de chaînes de montagnes plus ou moins parallèles entre elles, allongées dans le sens de l'île et formant un énorme bourrelet ou plateau assez semblable aux plateaux d'Algérie. Le plateau d'*Ankaratra*, de 800 mètres d'altitude moyenne, est surmonté de sommets de plus de 2 000 mètres, atteignant 2700 mètres au mont *Tsiafazavona*, au sud de Tananarive. On accordait autrefois plus d'élévation aux monts *Amboitismènes*, nom sous lequel on désignait l'ensemble du système de Madagascar.

Très rapproché de la côte orientale, le plateau malgache laisse à l'ouest la grande plaine des Sakalaves, ridée elle-même par de longues chaînes de collines qui suivent la même direction du sud-ouest au nord-est. La partie méridionale de l'île est moins élevée et plus déserte que les parties centrale et septentrionale.

Les volcans éteints sont très nombreux dans le nord de l'île, et les tremblements de terre assez fréquents.

L'île forme deux versants hydrographiques d'inégale longueur, arrosés par une multitude de rivières, dont plusieurs dépassent l'importance de la Seine. Le versant oriental, le plus étroit, renferme le *Tintingue*, le *Maningori*, qui sert de débouché au lac Alaouter; le *Mangourou*, qui parcourt également une vallée longitudinale du grand plateau.

Le versant occidental renferme le *Suffia*, dans la province d'Ankara; l'*Ikoupa*, ou rivière de Tananarive, qui s'unit au *Betsiboka*, et le *Kitsambi*, qui descendent du plateau d'Imérina; le *Mangouké* et l'*Anoulahy*, qui parcourent les plaines sud-ouest. Aucun de ces fleuves n'est navigable; ils n'ont d'ailleurs été qu'imparfaitement explorés par les Européens; l'*Ikoupa*, le plus grand de tous, a 800 kilomètres.

Comme eaux dormantes, outre le lac Alaouter ou *Alaotra*, signalons l'*Itasy*, dans le bassin du *Kitsambi*; le *Kinkony*, dans le Bouéni, et la longue série de lagunes qui bordent la côte orientale.

Le **climat** de Madagascar est humide, torride et fiévreux, peu propre à l'acclimatation des blancs, sauf peut-être sur les plateaux du centre; la

côte orientale a été nommée « le cimetière des Européens ». Les pluies durent de novembre à avril : c'est « l'hivernage », comme à Bourbon ; l'été est plus sec et plus salubre.



Pont de bois et porteur à Madagascar.

Tous les voyageurs vantent les beautés pittoresques et les richesses naturelles de Madagascar. Les carrières et les mines métalliques les plus variées abondent, notamment le fer, le cuivre, les pépites d'or, les pierres précieuses et la houille. L'île a une flore très riche, offrant des types tout particuliers ; il y a des forêts considérables, des cultures de tout genre :

riz, manioc, café, coton, canne à sucre, épices, tabac, etc. Sa faune possédait autrefois le dronte, oiseau géant qui atteignait deux mètres de hauteur ; elle est caractérisée encore par les makis ou lémurs, singes à museau de renard et à queue touffue ; l'aye-aye, singe rongeur ; les chats sauvages, les sangliers, les tenrecs, les bœufs zébus à garrot de graisse, les moutons à grosse queue, les onagres ou ânes sauvages ; de nombreux oiseaux, reptiles et insectes lui sont propres. Mais elle ne possède ni lions, ni éléphants, ni gazelles, aucune de ces grandes espèces de carnassiers, de pachydermes et de ruminants si communs sur le continent voisin : preuve que Madagascar n'y a pas été rattachée dans les temps même préhistoriques.

III. — GÉOGRAPHIE POLITIQUE

Ethnographie. — La population de Madagascar est vaguement évaluée à 4 millions d'habitants, ce qui, pour une superficie de 600 000 kilomètres carrés, donne 7 habitants de densité par kilomètre carré en moyenne. Mais le plateau central est beaucoup plus peuplé.

On distingue trois races ethnographiques principales, assez mêlées :

1^o les *Hovas*, de race malaise ou brune, dont les ancêtres auraient été transportés de la Malaisie à Madagascar par le hasard de la navigation et des courants marins. Intelligents, énergiques, rusés, ces Hovas habitent l'intérieur et dominant toute l'île ; 2^o les *Sakalaves*, les *Betsimisaraks*, les *Baras* et autres Malgaches de race nègre, les uns cultivateurs, les autres sauvages, peu industriels et habitant les plaines côtières, surtout à l'ouest ; 3^o les *blancs*, les *mulâtres* et les *métis*, résultant du croisement des Arabes, peut-être des Juifs, des Cafres originaires du continent voisin ; tels sont les Antalots de la côte sud-est, les Betsiléos des plateaux du centre.

Ces populations sont généralement ignorantes, païennes, superstitieuses, exploitées par des « sikydis » et des « ombiènes » ou sorciers ; toutefois la reine et sa cour sont devenues protestantes de la secte des méthodistes ou Wesleyens, et les missions des jésuites comptent près de 100 000 indigènes catholiques répartis en 450 stations ou villages. Les écoles chrétiennes tenues par des Sœurs et des Frères français sont assez nombreuses, et renferment 40 000 élèves.

Voici un témoignage, non suspect de partialité, rendu au succès de ces écoles par le journal *le Temps*, en date du 1^{er} novembre 1888 :

« Les examens des écoles françaises ont eu lieu le 23 octobre pour les filles et le lendemain pour les garçons. Pour la première fois depuis la guerre, cette fête était célébrée avec quelque solennité ; elle était présidée par M^{gr} Cazet, évêque de Madagascar, assisté de M. Larrouy, résident général intérimaire, de M. Dumas, résident de France, du ministre de

l'instruction publique et de quelques agents supérieurs du gouvernement malgache. Les questions ont porté exclusivement sur la langue française, que les enfants des deux sexes étudient maintenant dès leur entrée dans les écoles. Les progrès, satisfaisants chez les jeunes filles, sont remarquables à l'école des Frères des Écoles chrétiennes, où les élèves de deuxième année parlent assez bien le français pour raisonner dans cette langue les problèmes d'arithmétique et de système métrique qu'ils ont eus à résoudre. Pendant la fête, la musique des Frères, qui est devenue excellente, nous a fait entendre ses meilleurs morceaux. On ne peut donc que féliciter les Sœurs et les Frères du soin qu'ils apportent dans l'éducation des jeunes Malgaches et de la direction des études. Aussi le nombre de leurs élèves augmente-t-il de jour en jour; sept des petits-fils du premier ministre et plusieurs enfants appartenant aux premières familles du pays, qui sont protestantes, suivent les cours des écoles françaises; cela vous dira en quelle estime sont tenus nos modestes instituteurs. »

Le code civil et criminel malgache est très rigoureux, même barbare; les épreuves judiciaires par l'eau, le feu, le fer, le poison, sont en usage. La justice est rendue dans des assemblées populaires appelées « kabar ».

L'intérêt d'actualité qui se rattache à la conquête de Madagascar nous porte à donner ici quelques détails sur l'état social et les mœurs des Malgaches.

État social des Malgaches. — « Bien que la fusion entre les diverses races qui peuplent Madagascar soit loin d'être achevée, dit M. Vivien de Saint-Martin, le climat, des rapports continuels, une organisation politique peu différente, surtout l'usage d'une même langue dans tout le pays, ont donné aux habitudes, aux mœurs et aux coutumes de tous les Malgaches un caractère de similitude si prononcé, qu'il est possible de tracer à cet égard un tableau qui leur soit commun.

« Ainsi on peut dire que, sauf quelques exceptions, les Malgaches, comme tous les peuples dans l'enfance, sont curieux, superficiels, vantards, superstitieux, vindicatifs, sensuels, crédules, prodigues. Leur aversion pour tout exercice, soit corporel, soit intellectuel, est assez prononcée. Ils sont paresseux, et, s'ils travaillent, ce n'est que par force; leur jeunesse se passe dans l'oisiveté et les divertissements; leur vieillesse s'écoule dans l'indolence. Vivant au jour le jour, le présent est tout pour eux. La dissimulation, la fourberie, loin d'être considérées par les Hovas comme des vices, sont les objets de leur naïve admiration. Dans leur opinion, la mauvaise foi et la ruse sont des signes de capacité, d'habileté, de talent. La sensualité est générale à Madagascar. La polygamie est usitée dans toute l'île; le moindre chef de village possède d'ordinaire plusieurs femmes. Cependant, depuis l'adoption de la religion chrétienne comme religion d'État chez les Hovas, ceux-ci n'en prennent plus qu'une. L'ivro-

gnerie n'a aucune borne chez la plupart des tribus, excepté dans l'Imérina ; et la passion des Malgaches pour les boissons alcooliques dépasse toute idée.

« Mais, à côté de ces défauts, les Malgaches ont des qualités précieuses. Ils sont bons, affectueux, complaisants, hospitaliers. Les liens de la famille et de l'amitié sont très respectés parmi eux ; l'animadversion publique vengerait l'oubli dans lequel un parent ou un ami laisserait son parent ou son ami malheureux, et le *fatidra*, ou serment du sang, est scrupuleusement tenu. L'amour des mères malgaches pour leurs enfants est extraordinaire, et la vénération des Malgaches pour les tombeaux est profonde. A la mort, comme à la naissance, il y a des prières et des sacrifices de bœufs ou de taureaux ; ces usages sont cependant tombés en désuétude chez les Hovas. Comme tous les peuples indolents et sensuels, les Malgaches aiment passionnément la poésie et la musique. Tous les voyageurs parlent de leur éloquence. L'art oratoire est très cultivé chez eux, et leur langue s'y prête admirablement.

« Les coutumes superstitieuses sont très nombreuses à Madagascar, mais il est impossible de les connaître toutes, parce que les indigènes se cachent ordinairement des étrangers pour les accomplir. Partout l'on trouve des individus qui, outre le métier de médecin, exercent aussi celui de devin. Ces prétendus sorciers ont la plus grande influence sur l'esprit des indigènes, et il n'est guère d'affaires qu'on entreprenne sans les consulter. Les Malgaches font aussi un grand usage d'amulettes ou talismans ; ils leur attribuent toutes sortes de vertus, même celle de faire connaître ce qui doit arriver.

« Le costume national des Malgaches se compose de deux pièces d'étoffe blanche, dont l'une, le *sadika*, entoure les reins, revient entre les jambes et fait l'office d'un caleçon, et dont l'autre, le *simbo*, drape largement le corps, les épaules et les bras. Dans les jours de fête, le *simbo* est remplacé par le *lamba*, qui est plus riche et plus beau. La tête, les jambes et les pieds sont ordinairement nus. Les Malgaches des castes guerrières de l'intérieur ont le corps couvert de cicatrices artificielles qui représentent diverses figures. Elles sont le résultat de tatouages qu'on leur fait dans leur enfance. Dans l'entourage de la reine, à la cour, les nobles et les officiers ont adopté le costume européen.

« Le riz, dans l'est et dans le centre ; le maïs ou le manioc, dans l'ouest, forment la base de la nourriture chez les Malgaches. Ils y joignent des légumes, des fruits, de la volaille, et parfois de la viande de bœuf.

« Les habitations sont, en général, des cases hautes d'environ deux mètres, espèces de chaumières composées d'une carcasse en charpente, couverte soit de feuilles de ravalala sur la côte est, soit en joncs ou en pisé dans l'intérieur, soit en roseaux dans l'ouest. Une natte étendue sur le sol, une tente ou panier carré pour serrer leurs objets les plus pré-

cieux, unealebasse et une marmite, voilà à peu près tout le mobilier. La case du chef, excepté chez les Hovas, est absolument semblable à celle des autres habitants, et ne s'en distingue que par une perche à l'extrémité de laquelle est attaché un lambeau d'étoffe comme signe d'autorité. » (VIVIEN DE SAINT-MARTIN, *Dictionnaire Géographique.*)

Superstition des Malgaches¹. — I. MÉTAMORPHOSES. — « Ayant lu dans une revue que, d'après certains écrivains, Madagascar posséderait encore le « singe proto-type de l'homme », j'ai pensé qu'on pourrait bien



Indigène de la côte de Madagascar vendant du charbon.

y trouver aussi la légende du « merveilleux changement » ; j'ai donc consulté les archives locales, et voici ce que j'ai découvert ; je livre ce travail sans prétention et le recommande aux philosophes modernes.

« C'est à tort que certains savants (darwinistes) s'attribuent celle du « singe devenu homme ». Bien avant la mise au jour de leurs fausses déductions, il y avait à Madagascar des castes et des familles revendiquant l'honneur de descendre de ces colons velus de la forêt, et, plus logiques que nos docteurs, ces gens tiraient les conséquences pratiques de leur opinion, en honorant leurs prétendus ancêtres durant leur vie et en les ensevelissant après leur trépas.

¹ D'après le R. P. ABINAL, missionnaire catholique. Cette étude ethnographique et psychologique, du plus haut intérêt, nous paraît mériter sa place ici. Nous la citons en l'abrégeant.

« La légende rapporte qu'un condamné à mort fuyait à travers champs devant son exécuteur armé d'un long coutelas. D'aventure, il parvient dans la forêt et se jette au milieu des broussailles au pied d'un arbre. Le bourreau arrive aussi et cherche. Il regarde et scrute chaque fourré ; mais, à sa grande surprise, il ne voit qu'un singe grimaçant sur la branche, au lieu d'un homme qu'il s'attendait à trouver au pied de l'arbre, blotti et glacé de peur. C'est fort étrange, se dit-il, je poursuis un homme, et le voilà qui devient singe en un clin d'œil ! Il devait assurément être inno-



Femme de Madagascar.

cent. Là-dessus il se retire, et l'homme-singe s'enfonce dans la forêt ; il s'y allie avec ceux de son espèce et s'y crée une famille.

« Or on ne sait par quel procédé la chose s'opéra, mais la légende ajoute qu'au bout d'un court espace de temps les petits-fils naquirent hommes, des pieds jusqu'à la tête. A l'inverse de leur grand-père, ils montèrent au lieu de descendre, et eurent le bon sens de regagner le côté le plus noble. Leurs fils, dont on trouve les familles sur la lisière de la forêt, au versant oriental de l'île, respectent le babakoto, qui est sacré pour eux...

« Un jour le P. Pagès ayant, sans malice et sans intention, lâché la détente de son fusil dirigé contre un arbre chargé d'oiseaux, étendit mort, avec les volatiles, un de ces types arriérés grim pant encore sur les arbres.

Fier de son coup, le bon Père prétendait faire de la viande un ragoût, et de la peau une fourrure ; mais il avait compté sans ses porteurs, parmi lesquels le tué avait des petits-fils ; ils revendiquèrent à cor et à cri le cadavre de leur aïeul. Le Père voulut rire, mais on le fit composer par la révolte ouverte et le refus net d'aller plus loin. Se voyant abandonné au milieu de la forêt, le chasseur se rendit et livra le gibier. Le singe mort reçut les honneurs de la sépulture. Les fils donnèrent le suaire d'usage, y enveloppèrent son corps, lui fournirent un double linceul de rabanne, le portèrent à une fosse creusée pour lui, lui offrirent des chevelures ainsi que des pleurs et des lamentations, chantées et sanglotées tour à tour : conséquence tout aussi risible, mais mieux tirée, que celle des patrons de « l'homme-singe à queue retranchée ».

« Plusieurs tribus, sur tous les points de l'île, se donnent une généalogie plus forte, mais moins agile : leur première source serait le caïman. A les en croire, un beau jour, les caïmans et les hommes furent fort étonnés, les premiers en se voyant devenir hommes, et ceux-ci de ne plus voir de caïmans. Malheureusement la métamorphose fut partielle, et beaucoup de sujets conservèrent les goûts et les appétits des caïmans. La descendance bipède, furieuse de passer ainsi sous la dent de frères implacables, menaça d'user de représailles. On discuta de part et d'autre, et à la fin on pactisa.

« Il n'est peut-être pas, dans toute l'île, une classe d'animaux ou d'oiseaux qui n'ait eu sa métamorphose en homme. Toutes ces castes se targuent de leur origine, et chacune respecte l'opinion de l'autre. Ces gens ont plus de foi en ces fables qu'à la lumière du soleil, tant il est vrai que le diable ravale et fait perdre de vue l'origine divine, afin de couper le chemin du retour à Dieu... »

II. MÉTEMPSYCOSE. — « La foi à la métempsychose, comme croyance subjective, est universelle à Madagascar. Tous, à quelques exceptions près, admettent que l'âme de certains individus, de quelques peuplades même, émigre à la mort pour aller résider dans le corps des bêtes. Cependant l'âme du Betsiléo mourant n'entre point indistinctement dans un corps quelconque, car le premier venu n'est pas toujours digne de loger un tel hôte. Chacun sait d'avance chez qui il ira, attendu que son animal-domicile lui est marqué par son sang ou son origine. Aux nobles, le *boa* ; aux roturiers, le *caïman* ou le crocodile ; à la lie populaire, le toua, *anguille* assez semblable au thon de mer. Le menu fretin du peuple, dont l'âme passe chez les anguilles, use du procédé suivant pour faciliter et hâter la transmigration. Après le dernier soupir on ouvre le cadavre, on en retire toutes les parties internes, on les jette dans le lac sacré ; l'anguille qui en goûte devient le domicile de l'âme avalée avec la première bouchée. Le Betsiléo ne mange point de cette anguille.

« Quand un noble passe de vie à trépas, sa demeure est mise en état

de siège et interdite à tout mortel, excepté à la famille, aux esclaves et aux amis, afin de le laisser tranquille opérer le travail de sa permutation. Son corps, enveloppé de tissus de soie, est sanglé verticalement le long du pilier central de sa case. Sous ses pieds repose une gamelle d'argent, à son défaut un vase de porcelaine, afin de recevoir la matière liquide, résultat de la décomposition, à travers les étoffes. Au bout d'un certain temps, le liquide du bassin fourmille d'insectes ou vers grouillant et grossissant dans cette matière putride, qui devient boueuse. Ce n'est point là le résultat attendu ; on veille donc encore, et on s'enivre pour tuer le temps. Enfin paraît une grosse larve à tête noire qui dévore tous ses compagnons, vers et insectes. C'est lui, le noble, qui a terminé son travail. Le voilà en germe de vipère ; bientôt, du train où il va, il sera couleuvre et enfin boa.

« Le boa ancêtre, le vrai boa, se nomme *fanano*, en langue du pays. Quelquefois il y a réception du fanano au village où le noble est mort. Quand il paraît, la parenté se porte à sa rencontre, étend à terre sur son passage un beau tissu de soie, et l'invite à s'y placer. S'il ne comprend pas, on l'y pose. Ensuite le chef le salue au nom de tous et ouvre le dialogue en ces termes : « Comment va Monseigneur ? » L'ancêtre entortillé lève la tête, c'est-à-dire qu'il va bien. Le chef ajoute : « On va immoler un grand et gros bœuf en l'honneur de Votre Seigneurie. » Le grand-père, ne se sentant plus de joie, enfonce sa tête au centre de ses replis et la fait glisser circulairement tout autour de lui.

« Le boa est sacré dans ces pays ; tout Betsiléo lui fait la révérence, genou en terre, le front courbé entre ses mains, comme à son seigneur vivant. Jamais une main téméraire ne lui ravit la vie : on croit que celui qui en aurait la criminelle audace mourrait sur le coup, victime de sa barbare témérité. Pour ma part, j'en ai occis deux, et, chose plus merveilleuse encore, je ne m'en porte pas plus mal. Mon premier exploit faillit bouleverser la province. Mes amis, après m'avoir en vain supplié de ne point me suicider de propos délibéré, prirent le large au moment du coup, afin qu'on vit bien que j'allais mourir victime uniquement de mon opiniâtreté. Dire tout ce que j'entendis de malédictions tomber sur moi, pendant que j'enlevais la peau de mon boa, est impossible : deux mille bouches étaient occupées à les faire pleuvoir. Le soir, on savait à dix lieues à la ronde que j'étais mort sur le carreau, et, huit jours après, la nouvelle de ma fin tragique, portée par la renommée, arrivait à la capitale ; on la publiait à la cour, c'est-à-dire à cent lieues du théâtre de l'événement. Je paraissais au bazar, et les yeux de dix mille personnes s'obstinaient à ne voir que mon ombre !

« Qu'on ne m'attribue ni l'invention ni même la broderie, car j'ai été témoin et acteur ; j'ai tout cliché sur place et fidèlement reproduit sur l'original ; je ne donne que la copie exacte, dans le but de glaner quelques

prières à l'intention de ces pauvres aveugles et des missionnaires qui les instruisent. » (R. P. ABINAL. Extrait des *Missions catholiques*, 1880.)

Gouvernement. — Le gouvernement est monarchique absolu, mais réglé par des usages ; il est aux mains du premier ministre, époux de la reine. Depuis 1881, il y a huit ministères, à l'instar de ceux d'Europe. Un code pénal écrit a été promulgué, et l'esclavage est aboli. Le résident général français a le contrôle des affaires étrangères.

Les gouverneurs des provinces cumulent toutes les fonctions : militaire, civile, judiciaire et financière, et ce cumul conduit naturellement à la tyrannie et aux exactions de tout genre.

Les provinces, qui sont avant tout des divisions ethnographiques, n'ont que des délimitations et des dénominations très incertaines ; signalons, au centre, l'*Imérina*, Émyrné ou Ankhova, pays des Hovas : c'est la province la plus importante de l'île ; le *Betsilé*, également important ; le *Vurimu*, le *Maschikora* ; — à la pointe septentrionale, l'*Ankara* ou pays des Antankaras ; — sur la côte orientale, l'*Antavaratsi*, le *Betsimisarak*, le *Betanimena*, l'*Antatsimu*, l'*Antaimuri*, l'*Antarai*, l'*Anossi*, pays des Antonosses ; — sur la côte occidentale, le *Bouéni*, l'*Ambongou*, le *Ménabé*, trois provinces de Sakalaves ; enfin, au sud, le *Fereniani*, le *Mahafali* et l'*Andrui*, qui sont des régions désertes et sauvages.

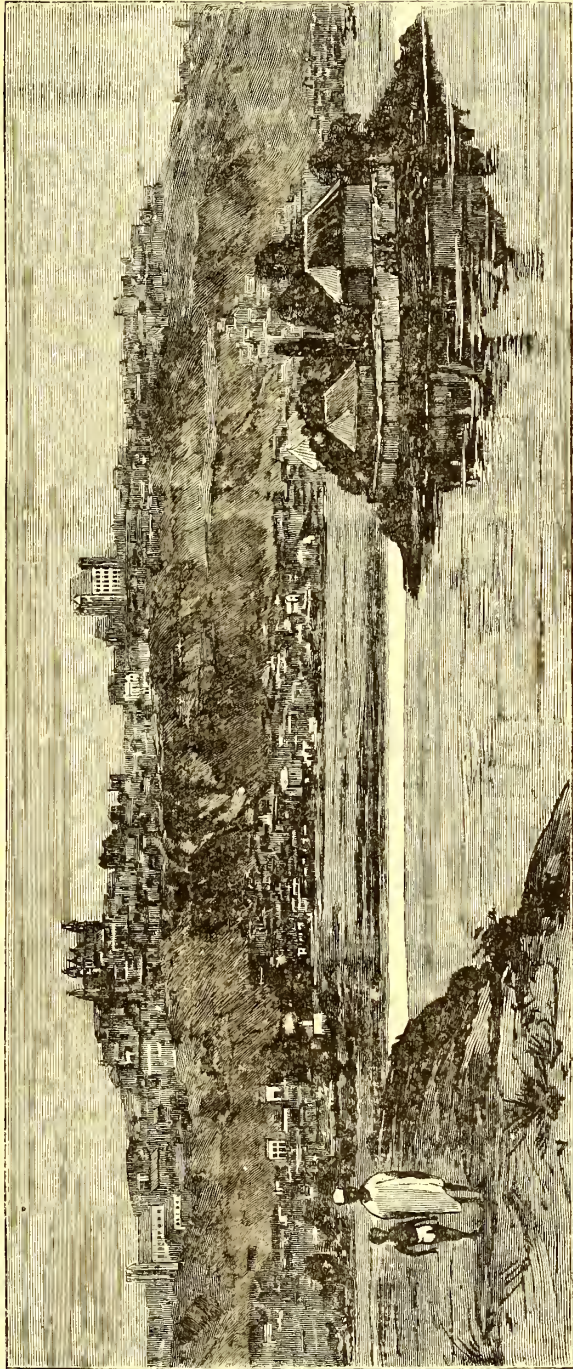
Villes. — **Tananarive**, ou mieux *Antananarivo*, située à 1 400 mètres d'altitude, sur le plateau de l'Émyrné et dans le bassin supérieur de l'Ikoupa, est la capitale du royaume et la résidence de la cour. C'est une ville relativement considérable, à laquelle on donne de 50 à 100 000 habitants, selon que l'on ajoute les villages formant faubourgs. Son nom signifierait la cité des *mille* (harivo) *villages* (tanna).

« Tananarive est bâtie sur les sommets et le flanc d'une montagne de granit ; l'arête supérieure, quoique un peu arrondie en dos d'âne, n'offre pas une large surface ; les flancs sont à peine abrupts. De loin l'aspect est grandiose et original ; on ne voit d'abord à une assez grande distance que le grand palais de couleur grise qui domine tout ; peu à peu les autres palais du sommet se dégagent, ainsi que les clochers des temples méthodistes. Il y en a déjà plusieurs dont les flèches s'aperçoivent distinctement de loin. Du haut de la ville on a une vue magnifique ; c'est un immense panorama avec des lacs et des rivières qui s'étendent autant que la vue, et, à l'horizon, des montagnes d'une teinte bleue. Tout le pays est complètement déboisé... En somme, une montagne escarpée avec des palais d'une assez belle architecture au sommet ; sur les flancs, des aspérités et des anfractuosités irrégulières, des cases de toutes formes, entassées les unes sur les autres, séparées par des espaces étroits qui ne peuvent avoir aucun nom ; la malpropreté et l'aridité à peu près partout ; dans ces rues et ces maisons, une population qui a toujours l'air de se promener, de ne rien faire ; la plupart des hommes et des femmes, vêtus de blanc,

nu-pieds, marchant solennellement ou accroupis le long des murailles : quelques-uns portés par des esclaves sur leurs filanzanes; des peaux jaunes, noires, cuivrées; rien n'indiquant la souffrance, le malaise; des figures d'un aspect peu gracieux en général; les uns avec des airs d'autorité; les autres, plus humbles, à l'air doux, passif; du sommet de la ville et de tous les côtés, mais surtout vers le sud, un spectacle magnifique et une des plus belles vues qu'on puisse rêver, tel est le tableau offert par Tananarive! » (D^r LACAZE.)

Les provinces centrales renferment des villes ou plutôt de gros villages, plus nombreux et plus peuplés que ceux des côtes, qui sont malsaines; mais on les connaît peu. On doit citer *Fianarantsoa*, 15 000 habitants, la ville principale des Betsiléos, bâtie par Radama à 1 200 mètres d'altitude.

Sur la côte orientale, du nord au sud, se trouvent *Vohémar*, prise par



Vue de Tananarive.

les Français en 1883; — *Port-Choiseul*, ancien établissement français de la baie d'Antongil; — *Tintingue*, qui, évacué par nous en 1831, est un bon mouillage, au nord de la Pointe-à-Larrée et en face de l'île Sainte-Marie; — *Fénérive*, fertile en riz; — *Foulepointe*, 1 500 habitants, ayant un port assez sûr.

Tamatave, 16 000 habitants, avec une bonne rade, est le principal marché de l'île; son port, en relation régulière avec Bourbon et Maurice, est le point d'accès le plus fréquenté vers Tananarive; c'est aussi la résidence des consuls européens et le siège d'un évêché, dont le titulaire est le supérieur des missionnaires de la Compagnie de Jésus dans l'île. Les Hovas y avaient une forteresse que les Français occupent depuis 1894.

Au sud de Tamatave, jusqu'à la baie Sainte-Luce, il n'y a plus de rade sûre ni de bon mouillage. On y trouve *Andevorante*, 2 000 habitants, et *Manoura*, qui sont plus rapprochés de la capitale, mais moins pratiqués que Tamatave. La baie Sainte-Luce, ou Lucie, et *Fort-Dauphin* qui en est proche, furent les premiers établissements français de Madagascar, mais ils sont inoccupés aujourd'hui.

En remontant la côte occidentale, peuplée de Sakalaves et peu hospitalière, on rencontre *Massikora*, puis *Tolléar*, port sur la baie de Saint-Augustin; mais au nord du cap Saint-André se succèdent, dans la baie de Baly, le port de *Bouéni*, dont le chef est protégé français; dans la baie de Bombétok, celui de *Mazangaye* ou *Majunga*, 10 000 habitants, pris en 1883; il donne accès, par la vallée de l'Ikoupa, vers Tananarive. La baie de *Passandava*, commandée par l'île Nossi-Bé, est d'une grande importance par ses mines de charbon.

Diégo-Suarez. — Enfin, tout au nord de l'île, la magnifique baie de *Diégo-Suarez*, ou Antombok, dont le site est comparable à la célèbre baie de Rio-de-Janeiro, et que le capitaine anglais Owen, qui le premier en 1826 en fit le relevé, surnomma « la citadelle de l'Océan Indien », va devenir entre les mains de la France une station militaire d'une importance capitale. Subdivisée en plusieurs baies et criques pourvues de mouillages profonds, entourée de presque îles rocheuses faciles à fortifier et de forêts exploitables pour les constructions navales, capable enfin de contenir les plus grandes flottes de guerre et de commerce, Diégo-Suarez sera bientôt notre « Aden » de la mer des Indes, admirablement située pour commander les routes de l'Europe et de l'Afrique vers l'Asie et l'Océanie.

En raison de sa destination militaire, la ville nouvelle d'**Antsirane**, sur la côte sud de la baie de Diégo-Suarez a un gouverneur spécial, qui commande même les îles Sainte-Marie et Nossi-Bé. Elle a une garnison de 1 200 hommes, et une population civile de 4 000 habitants, indigènes comoriens ou mauriciens. Son commerce est de 2 millions.

Industrie et commerce. — La légèreté naturelle de son caractère et la facilité de satisfaire aux besoins essentiels de son existence n'ont pas

stimulé le Malgache à développer l'industrie, pour laquelle il a toutefois des aptitudes remarquables. Construction de maisons en bois et de pirogues, tissage d'étoffes, fabrication de chapeaux en fibres, d'armes, d'ustensiles de ménage en fer, en poterie, en bois, rien ne lui manque ; mais il est plutôt pasteur, agriculteur et pêcheur que fabricant.

Le commerce est en conséquence peu considérable ; d'ailleurs l'île n'a pas de routes, mais seulement des sentiers ; les transports se font par bateaux et surtout à dos d'hommes, car le Malgache est un excellent et vigoureux porteur.

Le trafic extérieur consiste dans l'expédition de bœufs et de riz pour Maurice, Bourbon et le Cap ; il faut y joindre les peaux, les tortues, la cire, les bois de teinture, qui s'échangent contre les cotonnades, les indiennes, la faïence, la poudre, les outils, les pots et marmites en fer, de provenance européenne ou américaine.

Le port principal est *Tamatave*, qui a des correspondances régulières avec les terres voisines et avec l'Europe. De même que Majunga et le port de Nossi-Bé, il recevra sans doute une impulsion favorable de la situation politique nouvelle qui va s'ouvrir pour notre « France orientale ».

Tamatave est à un mois de Marseille par les Messageries maritimes, qui font le service de la Réunion et des autres possessions de l'océan Indien : Sainte-Marie, Nossi-Bé, les Comores, etc. La station télégraphique la plus rapprochée est Zanzibar.

La guerre de Madagascar en 1895. — La France prépare en ce moment une expédition de 15 000 hommes à Madagascar. Le résultat n'est pas douteux. Les Hovas se font d'étranges illusions sur les forces respectives. Déjà les ports de Tamatave et de Majunga sont occupés par nos troupes. Apparemment le gros de l'armée débarquera à Majunga et remontera le cours de l'Ikoupa, pour atteindre le plateau de Tananarive par un chemin plus long que celui de Tamatave, mais beaucoup plus facile et plus salubre.

En attendant le résultat, voici dans sa forme un peu autoritaire l'appréciation d'un jeune écrivain, qui est à la fois un explorateur, un géographe, un politique de race royale.

« La question de Madagascar est venue plusieurs fois devant le parlement français. Des expéditions ont été menées contre l'île. On sait à quel traité elles ont abouti. En 1885, notre grande erreur a consisté à ne faire les choses qu'à moitié et à nous y mal prendre. C'était une faute de s'attaquer exclusivement aux ports. Des gens médiocrement informés avaient conclu dans leur rapport à la nécessité d'un blocus. Or il suffit de connaître un tant soit peu Madagascar pour apercevoir bien vite ce qu'a d'absurde l'idée de blocus. En admettant même que nous puissions bloquer effectivement une île qui a quinze cents lieues de côtes, nous n'affamerons pas les Malgaches. Ils tirent tout ce qui est nécessaire à leur

existence du plateau central, et ne prennent presque rien au dehors. Pour eux, le littoral n'est qu'une colonie; loin de les gêner, c'est nous-mêmes qui, comme l'a fait remarquer M^{er} Freppel, nous trouvions bloqués dans les ports que nous croyions bloquer.

« Nous avons commis une seconde faute en prenant au sérieux le gouvernement malgache, c'est-à-dire une réunion de gens faux, de mauvaise foi, et dont la parole n'a de valeur que lorsqu'elle est dominée par la voix du canon. La vraie solution, la seule qui puisse aboutir, la seule qui convienne à notre dignité, la voilà : il faut du canon.



Soldat hova.

« Nous sommes instruits par les fautes du passé. Profitons-en. Plus de blocus inutile, mais une marche rapide et directe sur Tananarive. La chose a été étudiée, le plan est prêt. Il ne m'appartient pas d'entrer ici dans des considérations d'ordre purement militaire. Qu'il me suffise de dire que, de l'avis général, le corps expéditionnaire doit comprendre une douzaine de mille hommes; que par la route de Majunga (nous l'avons parcourue), la montée est facile; que les troupes rencontreront moins de difficultés matérielles que beaucoup de gens ne se l'imaginent en France.

« L'effectif sur lequel pourrait compter le gouvernement malgache comprendrait 45 000 Hovas et 15 000 hommes de contingent étranger : Betsiléos, Antankars, etc., tous soldats médiocres, mal armés, et ces derniers plus mauvais soldats que les Hovas.

« A combien évaluer les frais d'une expédition? La somme de cent millions, qui est l'estimation des pessimistes, serait, dit-on, exagérée. Quoi

qu'il en soit, au point de vue même de la dépense, il est nécessaire d'éviter le danger des petits paquets.

« Les écueils auxquels on pourrait se heurter sont prévus. Pour rendre l'unité et la rapidité d'action possibles, il faut faire, durant la saison des pluies, des préparatifs suffisants pour l'approvisionnement et l'aménagement des troupes et leur transport rapide hors de la zone fiévreuse. Il faut l'occupation de certains points des côtes, l'entente avec des indigènes insoumis aux Hovas.

« Cela fait et les soldats amenés sur le terrain, un piège peut nous être tendu, contre lequel nous devons nous mettre en garde. Il est possible que le gouvernement malgache, nous voyant prêts à nous mettre en marche, nous offre aussitôt de traiter dans des conditions qui, au premier abord, paraîtraient avantageuses. Défions-nous des belles paroles. Ne nous laissons pas prendre à des propositions qui ne sauraient séduire que des diplomates peu au courant de la tactique et des habitudes des Hovas. Un traité avec le gouvernement malgache n'aura de valeur que s'il est conclu au son du canon, scellé à la baïonnette, signé dans le palais de la reine, à Tananarive, à l'ombre du drapeau tricolore, enfin garanti jusqu'à son exécution par la présence dans la capitale de quelques milliers de nos soldats. Sans la force il ne faut attendre des Hovas, ni droit, ni justice, ni foi. » (H.-Ph. d'ORLÉANS, *A Madagascar.*)

LES SATELLITES DE MADAGASCAR

Les choses de ce monde n'ont jamais qu'une valeur relative. Naguère, dans l'énumération des colonies françaises, on citait avec un certain orgueil *Sainte-Marie de Madagascar*, *Nossi-Bé*, *Nossi-Mitsiou*, *Nossi-Fali*, îlots rocheux plus ou moins stériles. Aujourd'hui que nous possédons en perspective la « grande terre » et ses innombrables richesses d'avenir, les modestes satellites de cette planète principale perdent beaucoup de leur intérêt. L'île Bourbon elle-même, l'une de nos plus précieuses provinces d'outre-mer, semble s'amoindrir en face du colosse, surtout lorsqu'on se souvient que Bourbon elle-même n'a été que le pis-aller des tentatives coloniales françaises dans ces régions aux XVII^e et XVIII^e siècles. En effet, Bourbon doit surtout sa colonisation aux Français chassés de Madagascar, et dont les descendants n'attendent que l'occasion pour aller reprendre leur place dans cette « France orientale » qui leur était destinée.

tation de denrées alimentaires, bétail, riz, tissus, et l'exportation de sucre, café, huile de coco, bois d'ébène et de santal.

III. — **Mayotte.** — Cette île, dont le nom indigène est « Mahoré ou Moueté », est la plus orientale du groupe des Comores, que découvrit en 1527 le Portugais Ribero. Longtemps délaissée comme inutile et presque inhabitée, le commandant d'un navire français y reconnut en 1840 la magnifique rade de Dzaoudzi, et traita pour l'acquisition de l'île avec le chef sakalave Adrian Souli, expulsé de Madagascar par les Hovas. Louis-Philippe accorda à ce chef une pension de 3 000 francs, et fit prendre possession de l'île en 1843.



Mayotte.

Mayotte a 350 kilomètres carrés de superficie ; elle est montueuse, haute de 600 mètres, d'origine volcanique, fertile et très boisée ; elle est entourée d'une ceinture de récifs de corail et de brisants redoutables, ainsi que de plusieurs îlots, dont le principal est Pamanzi. La rade de *Dzaoudzi*, résidence du gouverneur et du personnel administratif, est formée par une partie du Pamanzi. L'eau potable y fait défaut.

Ces îles sont peuplées de 10 000 habitants, la plupart Arabes africains, ou Sakalaves émigrés de Madagascar, avec 200 blancs négociants, Arabes ou fonctionnaires européens ; ceux-ci, peu nombreux, redoutent le climat chaud et malsain de la région.

Le commerce s'est élevé de 100 000 francs en 1852, à 2 500 000 francs en 1888. Il se fait surtout avec la France, la Réunion, Nossi-Bé et Madagascar. Il consiste dans l'exportation du sucre, du rhum, de la vanille, et dans l'importation de produits manufacturés européens, de vins, de riz

et de bestiaux. Le transport et le service postal de Mayotte et de Nossi-Bé se font régulièrement chaque mois par un paquebot de la Réunion correspondant à Saint-Denis avec les Messageries maritimes, ou à Mahé, avec les steamers anglais.

IV. — Les îles Glorieuses, situées à 160 kilomètres N.-O. du cap d'Ambre, sont une trainée d'îlots et d'écueils coralliens, inhabités, où cependant des Français ont établi des pêcheries depuis 1873. La France en a pris possession en 1892, alors que les îles *Aldabra*, situées plus au nord, étaient attribuées à l'Angleterre.

V. — Les îles Comores. — L'archipel des Comores, qui mesure une longueur de 250 kilomètres, comprend quatre grandes îles entourées de plusieurs îlots. *Mayotte*, dont nous venons de parler, est l'une de ces îles : les trois autres sont *Anjouan*, *Mohilla* et *Ngazia* ou la *Grande-Comore*.

Bien que depuis longtemps les Anglais eussent établi dans l'île Anjouan un dépôt de charbon pour leur marine, les agents français ont pu, en 1885, conclure des traités avec les roitelets de la Grande-Comore, puis avec ceux d'Anjouan et de Mohéli. Ces traités ayant été approuvés par les décrets du 24 juin 1886, le gouvernement a signifié aux puissances son protectorat sur les îles Comores. Aucune opposition ne s'étant produite de ce côté, tout allait pour le mieux, lorsque, au moment où le résident officiel français se disposait à se rendre à Anjouan, le sultan de l'île refusa de le recevoir, parce que la présence d'un résident n'était pas stipulée dans le contrat. Apparemment que, peu au fait de la diplomatie européenne, il n'avait pas compris que protectorat d'une part signifie dépendance de l'autre. Quoi qu'il en soit, il fallut enlever plusieurs chefs récalcitrants, puis l'incident se termina, comme toujours, bon gré mal gré, par la soumission des protégés.

Les quatre îles Comores sont, avec Nossi-Bé, comme les piles d'un pont qui relierait Madagascar au continent africain, à travers le canal de Mozambique. Ce sont des terres volcaniques, montueuses, boisées, fertiles, mais malsaines. Leurs côtes sont abruptes, bordées de galets et souvent de coraux.

Elles ont une superficie totale d'environ 2 000 kilomètres carrés. Leur population, évaluée à 40 000 habitants, est formée d'*Antalots*, Arabes mêlés de sang nègre et professant le mahométisme.

La *Grande-Comore*, ou *Ngazia*, la première au nord-ouest du groupe, est la plus considérable en étendue et en élévation, comme en population. Ses montagnes dépassent 2 650 mètres au volcan actif dit « la Marmite de feu ». Son territoire, dépourvu de ruisseaux, est généralement aride; ses côtes abruptes ne sont abordables que sur trois points, aux villages de Mouchamouli, Itzanda et Maroni. Ce sont les résidences de petits chefs ou sultans, plus ou moins soumis au roi d'Anjouan; — 20 000 habitants.

L'île MOHILLA, ou *Mohéli*, la plus petite et la moins élevée, a pour village principal Douéni. En 1869, la reine de Mohéli vint trouver Napoléon III à Paris pour solliciter sa protection; — 6 000 habitants.

Anjouan, que les Anglais appellent *Johanna*, est remarquable par sa forme triangulaire; son point culminant s'élève à 1 700 mètres. Politiquement, c'est la plus importante. Elle renferme deux villes murées, *Pomony* et *Moussamoudou* : cette dernière est la résidence du sultan d'Anjouan, « roi des Comores, » dont l'autorité n'est sans doute que nominale en dehors de l'île. Moussamoudou est aussi la relâche habituelle des navires qui fréquentent ces parages; — 15 000 habitants.

Les habitants d'*Anjouan* voyagent volontiers sur mer et sont d'actifs auxiliaires pour les négriers. Il y a, près de Moussamoudou, un chantier pour la construction des boutres. Quelques-uns de ces bateaux vont jusqu'aux Indes en profitant des moussons. La tissanderie et l'orfèvrerie sont très répandues parmi eux. Les bijoux sont assez élégants, et l'infériorité des outils employés fait ressortir l'habileté des ouvriers.

L'époque de la colonisation des Comores par les Arabes est incertaine; elle remonte peut-être au VII^e siècle. Les arrivants y trouvèrent des noirs semblables à ceux de la côte d'Afrique. Le *souhéli*, idiome de la côte orientale d'Afrique, est le langage des habitants; les notables savent l'arabe, mais s'en servent rarement. L'état social des Arabes du moyen âge s'est conservé en grande partie dans ces îles, où l'on voit de petites villes rappelant, avec leurs murailles flanquées de tours carrées, les vieilles bourgades de Syrie et des contrées barbaresques. Les guerres intestines, et surtout les incursions des Malgaches septentrionaux dans les Comores, où ils faisaient régulièrement des razzias, avaient obligé les habitants de ces îles à fortifier leurs villes.

OBOCK

Obock se trouve sur la côte orientale d'Afrique et sur la route de l'Inde : toute son importance lui vient de sa position à l'entrée de l'océan Indien.

Notre possession d'Obock remonte à peu d'années. En 1857, un agent consulaire français à Aden, M. Lambert, avait noué des relations avec un chef de Tadjourah, qui sollicita la protection de la France. M. Lambert ayant été assassiné deux ans après, le gouvernement français intervint. Profitant de l'occasion, alors que se creusait le canal de Suez, et voulant s'assurer quelques postes sur le passage aux Indes, la France acheta du sultan de Zeilah, en 1862, le petit territoire d'Obock, situé à l'ouest du golfe d'Aden. En 1882, elle acquit de même le village de Sagallo, et, en 1884, elle s'annexa toute la baie de Tadjourah et la côte septentrionale jusqu'à l'entrée du détroit de Bab-el-Mandeb. Le territoire d'Obock présente ainsi un développement de 200 kilomètres de côtes sur 200 kilomètres de profondeur. Le littoral forme au sud-ouest la baie de Tadjourah, terminée par le petit golfe de Gubbet-Kharra, et remonte au nord-est jusqu'au delà du cap Séjean, vis-à-vis de l'île anglaise de Périm, à l'entrée du Bab-el-Mandeb, y compris les îlots des Sept-Frères.

En 1888, l'Angleterre a cédé à la France les *îles Moshà*, qui ferment la baie de Tadjourah, et il est convenu qu'une ligne partant du Raz-Jibouti, au sud de ces îles, et aboutissant à Harar, sépare la zone d'influence des deux nations. L'étendue du territoire français est de plus de 100 000 kilomètres carrés.

L'intérieur est montagneux et atteint 1 665 mètres d'altitude au mont Goda; le Bahr-Assal, situé à l'ouest, est un chott ou lac salé.

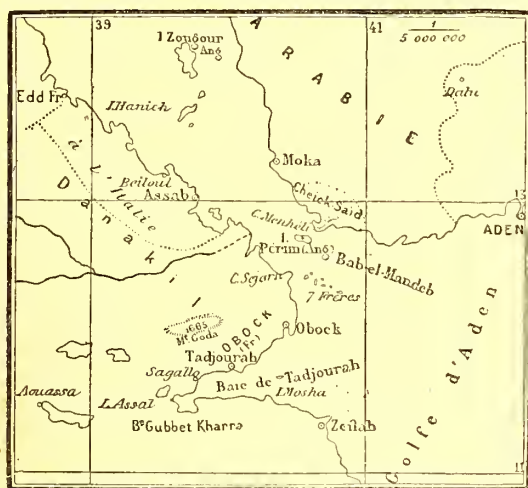
Le sol, de nature argileuse et calcaire, joint à un climat sec et chaud, rend généralement le pays aride et désert, sauf dans les vallées arrosées. C'est le Sahara prolongé sur la côte orientale d'Afrique.

La population soumise à la France est d'environ 100 000 Danakils et Somalis, de race mélangée arabe et abyssinienne; ils obéissent généralement au petit sultan de Tadjourah, qui subit notre protectorat.

Obock est surtout une rade excellente; il est occupé depuis peu par

une factorerie française, à côté d'un village indigène et arabe où se sont groupés un millier d'habitants. C'est en 1885 seulement que le gouvernement y a établi un quartier militaire et un dépôt de charbon pour le ravitaillement de notre marine de guerre, qui sera ainsi dispensée de recourir au dépôt anglais d'Aden. On vient d'installer aussi à Obock un dépôt pénitentiaire pour nos forçats algériens et annamites, élément redoutable, semble-t-il, pour la tranquillité et l'avenir de la colonie.

Tadjourah, résidence du sultan Ahmed, est un gros village peuplé d'un millier d'indigènes danakils; le port est mauvais. Les Français occupent à Tadjourah et à Sagallo, autre village, deux fortins abandonnés par les Égyptiens. C'est à *Sagallo* que se forment les caravanes pour le Choa et



Carte des établissements de la mer Rouge.

l'intérieur de l'Abyssinie. Le nouveau port de *Jibouti* est excellent pour communiquer avec le Harar.

En général le commerce d'Obock n'est encore que rudimentaire, mais il peut s'alimenter par le transit vers l'Abyssinie, qui, en retour des armes et munitions de guerre, exporte de l'ivoire, du musc et de la poudre d'or. L'Angleterre occupe les ports de Zeilah et de Berbéra, où aboutissent les caravanes du Harar et du Somal.

La France possédait des droits contestés sur les baies d'*Edd* et d'*Adulis*, faisant partie de la côte aujourd'hui italienne de la mer Rouge; mais elle n'y fit jamais acte de prise effective de possession.

Le territoire de *Cheick-Saïd*, formant la pointe sud-ouest de l'Arabie sur le détroit de Bab-el-Mandeb, paraît nous avoir été cédé en 1868; il est occupé par une garnison turque. Une colline de 240 mètres domine complètement l'île de Périm, haute seulement de 70 mètres; en y construisant un fort, on pourrait annuler la valeur stratégique du poste anglais.

INDE FRANÇAISE



Historique. — L'Inde asiatique passe pour le plus beau, le plus fertile, le plus riche pays de la terre. Tous les grands caractères physiques et ethnographiques du globe y sont représentés : hautes montagnes, fleuves abondants, vallées pittoresques, plaines luxuriantes, climat varié, population dense, civilisée depuis les origines de l'histoire. Tout cela fait de l'Inde un pays envié, que tous les grands conquérants ont tour à tour envahi ou convoité. « La nation qui possède l'Inde est la première du monde, » a dit Napoléon.

Aussi voyons-nous successivement Sésostris, Darius, Alexandre le Grand se diriger vers cette merveilleuse contrée, qu'envahissent ensuite les Grecs, les musulmans (x^e siècle), les Afghans, les Mongols avec Gengis-Khan et les fils de Tamerlan, dont l'un, Baber, fonda l'empire mongol de Delhi, qui subsista du xv^e au xviii^e siècle.

D'un autre côté, surviennent les Portugais, qui, les premiers avec Vasco de Gama, doublent le cap de Bonne-Espérance et arrivent à Calicut, le 17 mai 1498; puis les Hollandais, qui se contentent, comme les Portugais, de commercer sur les côtes (xvi^e-xvii^e siècles); les Anglais, qui établissent leur première compagnie des Indes en 1599, au temps d'Élisabeth, et les Français, qui fondent la leur en 1604, sous Henri IV, puis la réorganisent plus sérieusement sous Colbert et Louis XIV, en 1664.

Pendant le xviii^e siècle, une rivalité s'établit entre ces derniers : les Anglais se fortifient dans le Bengale, sur le Gange et à Madras, les Français dans le Dékan, à Pondichéry et sur la côte méridionale. Un instant, de 1745 à 1756, les efforts de la Bourdonnais et de Dupleix, soutenus par les Mahrattes, semblèrent devoir nous donner l'empire du Dékan et de l'Inde entière; mais la conduite impolitique du gouvernement de Louis XV, jointe malheureusement à des sentiments de mutuelle jalousie entre ces deux grands hommes, fit échouer l'entreprise.

Mahé de la Bourdonnais était gouverneur de l'île Bourbon et de l'île de France, comme Dupleix l'était des Indes pour la Compagnie française. Celui-ci « avait entrepris de donner à la Compagnie, par négociation et

par conquête, la domination totale de la grande péninsule asiatique. Pour réaliser ce projet, il lui fallait des guerres, des alliances, et surtout une politique hardie, décidée, qui ne reculât pas devant les sacrifices d'hommes et d'argent. Malheureusement on lui refusa des secours, tout en lui laissant poursuivre ses projets ».

De son côté, « la Bourdonnais, qui n'avait pu obtenir non plus des secours du gouvernement, construisit lui-même des navires, arma des bâtiments de commerce, et se forma une escadre avec laquelle il affronta les Anglais et vint les assiéger jusque dans Madras, centre de leurs possessions asiatiques. Après quelques jours de tranchée, la ville capitule et obtient la liberté de se racheter moyennant dix millions. Dupleix refuse de ratifier la convention et garde la place; et comme son rival, soutenu par l'armée et par l'escadre, veut maintenir la parole donnée, Dupleix le renvoie en France, où il dénonce comme traître un guerrier plein d'activité et de courage, un administrateur plein de zèle et de lumière.

« Après plusieurs tentatives pour recouvrer Madras, les Anglais dirigèrent toutes leurs forces contre Pondichéry, chef-lieu de nos possessions asiatiques. Dupleix, avec huit cents Français et trois mille Indiens, déploya dans cette circonstance des ressources inépuisables de génie, de courage et d'habileté. A la fois administrateur, munitionnaire, artilleur et général, il pourvut à tout; et, après cinquante-six jours de tranchée ouverte et plusieurs assauts, les Anglais furent réduits à lever le siège. »

Mais le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) rendit Madras à l'Angleterre, et Dupleix fut rappelé de l'Inde, ce qui fut une faute.

Quelques années plus tard la guerre recommençait (1778). « Lord Clive se présentait devant Chandernagor, l'enlevait en cinq jours, et nous expulsait du Bengale. Il cherchait aussi à nous supplanter au Coromandel, lorsque l'arrivée du comte de Lally-Tollendal avec l'escadre du comte d'Aché arrêta un moment ses progrès.

« Toute ma politique est dans ces cinq mots, dit Lally : *Plus d'Anglais dans les Indes*; » et pour commencer il leur enlève Gondelour, Saint-David, Arkôt, ainsi que les cinq forts qui couvrent le Karnatic. En moins de quatre semaines, tout le sud du Coromandel se trouve dégagé des Anglais. Mais quand il forme le projet d'assiéger Madras, centre de la puissance britannique, l'amiral d'Aché lui refuse le secours de ses vaisseaux. Contraint de renoncer à son projet, Lally marche contre le rajah de Tanjaour, allié des Anglais; pendant ce temps, ceux-ci s'emparent de Mazulipatam et menacent Pondichéry. Lally revient sur ses pas, dégage la ville et, quoique privé de la flotte, il va investir Madras.

« En quelques jours le quartier indien est emporté; mais la garnison a le temps, grâce à l'insubordination des assaillants, de se retirer dans le fort Saint-Georges, et Lally, bientôt abandonné de ses lieutenants, est forcé de battre en retraite. Investi à son tour dans Pondichéry par le

général Eyre-Coote, avec vingt-deux mille hommes appuyés de quatorze vaisseaux, il fait, pendant dix mois, des prodiges de bravoure et d'héroïsme. Enfin, trahi par ceux qui l'entourent, malade et couvert de blessures, n'ayant plus que sept cents soldats et quatre onces de riz par jour à distribuer par ration, il laisse aux habitants la liberté d'ouvrir les portes à l'ennemi (1761). Lally, ramené prisonnier en Angleterre, obtient la permission de rentrer en France, où, attaqué par la Compagnie des Indes et condamné, il périt bientôt après sur l'échafaud.



Carte pour servir à l'histoire des conquêtes dans l'Inde.

« Ainsi tomba le dernier débris de l'édifice colonial élevé par Duplex; le monde indien, un moment promis à la France, se trouvait désormais perdu pour elle. » (F. AGOHARD, *Histoire de France*).

Toutefois la paix de 1763 rendit à la France Pondichéry, Karikal, Chandernagor et des comptoirs au Bengale; mais la Compagnie française céda ses droits à la couronne en 1770 et fut supprimée en 1790.

Les Anglais, étendant leurs conquêtes, détruisirent plus tard le royaume de Mysore, dont les chefs, Haïder-Ali et Tippe-Saïb, furent nos alliés, et dont le dernier périt même sous les ruines de Séringapatam, en 1799; puis l'empire des Mahrattes, qui finit en 1818, laissant l'Angleterre maîtresse d'acquérir peu à peu, pacifiquement ou par les armes, le resté des territoires qui forment aujourd'hui l'empire indo-britannique, sept fois vaste comme la France et peuplé de plus de 280 millions d'âmes.

Le traité de 1814 nous avait rendu quelques chétifs lambeaux de ter-

rain, qu'il fut alors même question de céder aux Anglais au lieu de l'île de France, et qu'il nous est défendu de fortifier.

Géographie. — L'Inde, ou plutôt l'*Hindoustan français* actuel, comprend les cinq territoires ou établissements de PONDICHÉRY, KARIKAL, YANAON, MAHÉ, CHANDERNAGOR, dispersés sur les côtes de Coromandel, de Malabar et dans le Bengale.



Mort de Tipou-Saïb au siège de Séringapatam.

Le sol y est généralement bas et sablonneux, mais très fertile, le climat chaud et humide ; les vents réguliers, ou moussons, soufflent du nord en hiver et du sud-ouest en été, et leur renversement provoque de terribles ouragans, ou cyclones, et de redoutables raz de marée.

Ces cinq territoires ont une superficie totale de 503 kilomètres carrés, le dixième d'un département français, et une population de 285 000 habitants, la plupart Hindous et musulmans, avec 2 700 Européens, presque tous Français ou descendants de Français.

L'administration s'exerce par un gouverneur général résidant à Pondichéry.

Pondichéry, le « Poudoutchéri » des indigènes, chef-lieu des établissements français de l'Inde, est une ville de 40 000 âmes située sur la côte de Coromandel, à 143 kilomètres sud de Madras, dans le delta bas et marécageux du Pannar. Elle se divise en deux parties : la « ville blanche », bâtie à l'europpéenne et peuplée de 2 000 Européens, et la « ville noire »,

toute composée de cases indiennes. Pondichéry possède une cour d'appel et une importante fabrique de guinées (cotonnades); elle n'a qu'une rade foraine et un pont-débarcadère; mais on y projette le creusement d'un bassin.

Le territoire de Pondichéry, extrêmement morcelé par des enclaves anglaises, comprend quatre communes : *Pondichéry*, *Oulgaret*, *Villenour* et *Bâhour*, avec 234 « aldées » ou villages d'Hindous. Sa population est de 133 000 habitants répartis sur une superficie de 29 000 hectares.

Karikal est situé à 100 kilomètres sud de Pondichéry, sur la côte de Coromandel et au milieu de

l'immense delta du Cavéry.

Son territoire, de 13 000 hectares, se divise en trois communes : *Karikal*, *Nédouncadou* et la *Grande-Aldée*, comprenant 110 villages avec 95 000 habitants. Son commerce est assez important.

Yanaon, dans le delta du Godavéry, à 800 kilomètres nord-est de Pondichéry, n'est qu'un comptoir entouré d'un terrain de 1 400 hectares, avec une population de 5 000 habitants. Son commerce est nul.

Mahé, « Maïhi » des indigènes, est situé à l'embouchure de la rivière Mahé, sur la côte de Malabar, à 400 kilomètres ouest de Pondichéry. C'est une jolie petite ville, mais son port est presque inactif. Son territoire de 6 000 hectares comprend, outre la ville, quelques aldées avec une population totale de 8 000 habitants.

Chandernagor, la « Tchandranagor » ou ville de la lune des Hindous, est située dans le Bengale, sur la rive droite de l'Hougly, bras du Gange, à 28 kilomètres en amont de Calcutta et à 1 600 kilomètres au nord de



Carte des territoires français de l'Indoustan.

Pondichéry. C'est une ville bien bâtie, peuplée de 33 000 habitants, dont 300 Français, sur un territoire restreint de 940 hectares seulement. Son trafic, presque nul, à cause de l'ensablement du fleuve, se fait avec la capitale indo-britannique.

Outre ces cinq établissements, la France possède, en vertu des traités, dans sept des villes anglaises, des COMPTOIRS ou LOGES, composés souvent d'une seule maison avec terrain avoisinant et quelques cases indiennes.

Ces loges françaises se trouvent à Balassore, Dacca, Patna et Jaugdia, dans le Bengale ; à Mazulipatam, au sud de Yanaon ; à Calicut, au sud de Mahé, et à Surate, grande ville au nord de Bombay.

Industrie et commerce. — L'industrie de l'Inde française consiste dans les cultures de riz, légumes, ananas, etc. et la fabrication des tissus de coton ou guinées, teints en bleu avec l'indigo, à Pondichéry. On a découvert de riches mines de lignite à Bahour.

Le commerce intérieur dispose des canaux naturels, des chemins de fer, postes et télégraphes de l'Inde anglaise.

Le commerce extérieur s'est élevé en 1890 à 33 millions de francs, dont les quatre cinquièmes pour l'exportation. Il se fait pour la plus grande partie avec les autres ports de l'Inde et par vaisseaux anglais ; puis avec la Réunion, Maurice, Marseille et Anvers, par vaisseaux étrangers plutôt que français.

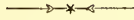
Les produits exportés sont : l'arachide, pour 15 millions ; les guinées, destinées aux nègres d'Afrique et du Sénégal, l'indigo, l'huile de coco, le riz. Les articles importés sont : les cotonnades indiennes ou anglaises, les soieries, vins et liqueurs de France.

Pondichéry, port franc, et Karikal concentrent tout le commerce, qui est presque nul dans les autres territoires. Les services de vapeurs anglais, rarement français, établissent les communications avec les ports voisins, l'Europe, la France et nos autres colonies.

En somme, le commerce de la France dans l'Inde s'exerce beaucoup plus avec les ports anglais qu'avec nos propres établissements. Ceux-ci conservent toutefois une certaine importance politique, bien que, en vertu des traités, il nous soit même interdit de les fortifier et de les transformer au besoin en positions stratégiques.

Heureusement l'acquisition récente de l'Indo-Chine compense les pertes que nous avons subies dans l'Hindoustan.

INDO-CHINE FRANÇAISE



HISTOIRE DES CONQUÊTES SUCCESSIVES

Si la France peut regretter la perte de ses possessions dans l'Hindoustan, elle retrouve depuis trente-cinq ans de belles occasions de se créer un nouvel empire asiatique. L'Indo-Chine française, par sa population nombreuse s'élevant à plus de 20 millions d'habitants (1895), par ses richesses végétales et minérales, par son excellente position aux portes de la Chine, si peuplée et si industrielle, au milieu des empires anglais de l'Inde et de l'Australie, et des riches colonies hollandaises et espagnoles de la Malaisie, est appelée à un brillant avenir, si l'on sait en profiter par une administration habile, sage et chrétienne, jointe au concours actif du commerce et de la marine marchande de la métropole.

I. — **Annam.** — L'histoire de notre établissement dans ce pays remonte à 1787, époque où un évêque-missionnaire catholique français, M^{re} Pineau de Behaine, évêque d'Adran, emmena en Europe le fils du roi annamite Gia-Long, dépossédé par une révolution de palais. Louis XVI promit à ce prince un secours militaire et en obtint en retour la cession de la baie de Tourane et des îles Poulo-Condor. Bien que la promesse du roi ne fût pas tenue, Gia-Long, rétabli sur le trône d'Annam en 1802, introduisit l'influence française dans son pays, et se servit d'officiers français pour l'organisation de son armée et la fortification de ses villes ; mais ses successeurs, notamment Tu-Duc, subissant l'influence des mandarins chinois, chassèrent les Français et renouvelèrent les persécutions contre les chrétiens jusqu'à ce qu'en 1858 une escadre franco-espagnole, commandée par l'amiral Rigault de Genouilly, s'empara de Tourane, qui fut évacuée peu de temps après, et de la ville de Saïgon, que la France conserva nonobstant les réclamations de Tu-Duc (1859).

II. — **Cochinchine.** — Les hostilités se rouvrirent en 1861 avec un corps de 4 000 Français, et bientôt le traité de 1862 nous assura l'acquisition des trois provinces cochinchinoises de Saïgon, Mytho et Bien-Hoa. En 1867, pour mettre fin à de nouveaux troubles qui se renouvelaient

chaque année, l'amiral la Grandière s'empara sans coup férir des provinces de Vinh-Long, Chaudoc et Ha-Tien.

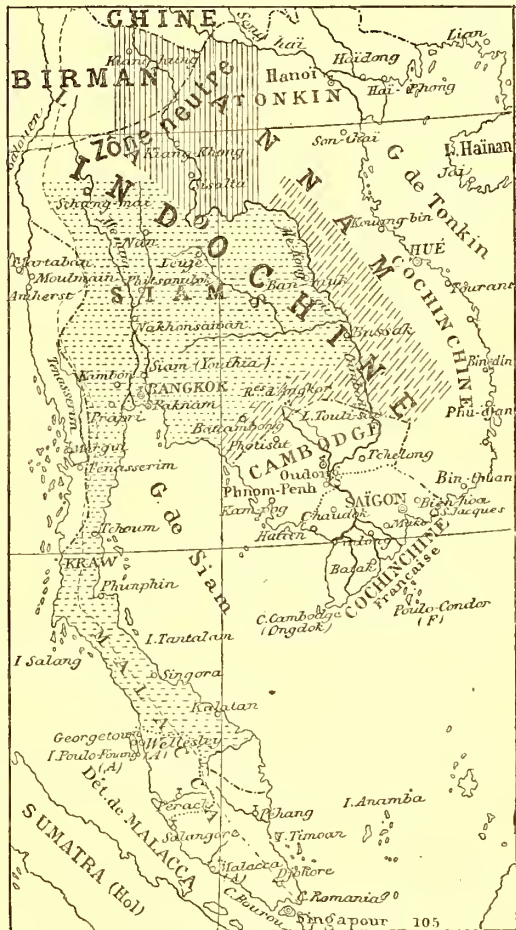
En 1863, le royaume de Cambodge, objet de dispute entre le Siam et l'Annam, s'était soumis à notre protectorat.

Le désir de commercer avec les provinces chinoises occidentales détermina l'exploration du Mékong par le capitaine Doudart de Lagrée et son lieutenant Francis Garnier, qui remontèrent ce fleuve jusqu'en Chine (1866-1868); mais ils le déclarèrent innavigable. Plus tard, dans le même but, le négociant Dupuis et Francis Garnier explorèrent le Song-Haï ou fleuve Rouge du Tonkin, ce qui excita la défiance des Annamites, amena la prise de Hanoï par le lieutenant Garnier et une nouvelle guerre en 1873. L'année suivante, Touduc dut signer un traité par lequel il reconnaissait nos dernières acquisitions en Cochinchine et soumettait son royaume d'Annam au protectorat de la France, nonobstant les droits d'investigation que la Chine exerçait depuis des siècles sur les rois d'Annam.

La France obtenait en outre le droit de garnison et le prélèvement des droits de douane dans plusieurs villes du Tonkin, ce qui amena peu à peu des complications et la guerre avec les « Pavillons-Noirs » d'abord, ensuite avec l'Annam, le Tonkin (1883) et même la Chine (1885).

III. — **Guerres du Tonkin.** — Rappelons les faits les plus importants.

En mai 1883, faisant une sortie du fort d'Hanoï, assiégé par les Pavillons-Noirs, bandes de pillards mi-chinoises mi-annamites, le commandant français Rivière est battu et tué, et sa tête portée en triomphe



Carte de l'Indo-Chine.

Les parties hachurées marquent les résultats de la guerre de Siam, en 1893.

dans le pays. Aussitôt des renforts sont envoyés de France, et sur la fin de juillet on s'empare de Hué, dont le jeune roi, successeur de Tu-Duc, est rendu responsable de la guerre, et obligé de se soumettre au protectorat français. La Chine en prend ombrage; elle adresse aux puissances une protestation pour maintenir ses droits de suzeraineté, et fait soutenir par ses troupes les hostilités des Tonkinois. Mais la prise de Sontay et de Bac-Ninh par les Français conduit à la convention de Tien-Tsin, du 11 mai 1884, par laquelle la Chine reconnaît notre protectorat sur le Tonkin. Toutefois la guerre se continue sans être ouvertement déclarée, et se porte même en territoire chinois.

En juillet, l'amiral Lespès occupe Ke-Lung, dans l'île Formose, et l'amiral Courbet s'illustre en détruisant la flotte chinoise près de Fou-Tchéou, l'un des ports de la Chine; mais au Tonkin il faudra, à notre armée de 40 000 hommes, du temps et des sacrifices pour amener le triomphe. En mars 1885, la prise de Langson est suivie d'un échec sensible, au moment où la Chine proposait de mettre fin à une guerre ruineuse pour les deux partis.

Le traité du 9 juin 1885 consacre la convention de Tien-Tsin et stipule que chaque belligérant retirera ses troupes des territoires envahis, sans prétendre à aucune indemnité de guerre. Toutefois les Annamites ne désarment pas, et la déposition intempestive du jeune roi par les Français excite un soulèvement général qui cause le massacre de plusieurs missionnaires européens, de plus de 40 000 chrétiens indigènes, considérés comme favorables aux étrangers, et la destruction de nombreuses églises et missions. En automne 1885, la situation paraît tellement grave que l'opinion publique en France se prononce pour l'évacuation de ce pays, qui nous cause tant d'embarras, et que la chambre ne vote la continuation de l'occupation qu'à une majorité douteuse de deux ou trois voix, obtenue par le gouvernement grâce à certaines manœuvres. Notre avenir et notre prestige en Orient n'ont donc tenu qu'à un vote plus ou moins inconsidéré.

Mais, nonobstant des rébellions locales qui sont presque permanentes, les plus grosses difficultés sont actuellement vaincues.

Les détails ci-après feront voir le caractère des guerres annamites, et la solidarité qui existe entre les intérêts de la France et ceux du catholicisme dans l'Extrême-Orient, solidarité que malheureusement les politiciens ne comprennent pas toujours.

Le massacre des chrétiens. — « Saïgon, le 8 août 1885. — La mission de Cochinchine orientale est à peu près anéantie. Le télégramme que je vous ai envoyé aujourd'hui au nom de M^{er} van Camelbeke ne marque que cinq missionnaires et dix mille chrétiens massacrés, c'est le chiffre dont nous sommes absolument sûrs; mais très probablement le nombre des victimes aura été plus considérable dans notre mission.

« C'est au Quàng-Ngai qu'ont commencé les massacres et les incendies.

Les lettrés, qui y sont très nombreux et très turbulents, y étaient surexcités depuis déjà deux mois, quand survint la prise de la capitale. Naturellement la prise de Hué accrut leur fureur contre les Européens. Ils se soulevèrent, organisèrent une révolte et s'emparèrent de la citadelle du Quàng-Ngai, le 13 juillet dernier. Le lendemain 14, ils commençaient à incendier les chrétientés et à massacrer les chrétiens. Van-Bân et Ban-Goï succombèrent l'une le 14, l'autre le 15 juillet. Le P. Poirier fut tué dans cette dernière chrétienté avec à peu près deux cent cinquante chrétiens. Il y eut, après



Hanoi. — La citadelle ou « ville royale ».

ce massacre, deux jours d'interruption. Les mandarins de Binh-Dinh et le mandarin chargé de garder les sauvages au Quàng-Ngai se réunirent soi-disant pour étouffer la rébellion. Ils reprirent la citadelle et firent semblant de décapiter une quinzaine de rebelles. Tous les jours ils expédiaient des ordres aux chefs de cantons et aux maires de villages, leur enjoignant de veiller à ce que l'ordre ne fût pas troublé. Du Quàng-Ngai, cette politique passa au Binh-Dinh, au Phu-Yen et ailleurs. Aussi qu'entendait-on partout de la bouche des mandarins? Des protestations de paix, des plaintes même contre les chrétiens, parce qu'ils avaient peur. Nous vous « certifions, disaient-ils, qu'il ne vous arrivera aucun mal ; restez en paix chez vous, l'ordre ne sera pas troublé. »

« Au grand jour, c'était leur manière de procéder ; mais, en dessous, ils organisaient les lettrés pour une plus sûre et plus prompte exécution

de leurs complots contre les chrétiens. « Ce n'est, disaient-ils dans leur langage figuré, qu'après avoir exterminé les Français de terre (les chrétiens indigènes) que nous parviendrons à chasser les Français de mer. »

« Voilà la politique des Annamites ; je l'ai clairement vue bien avant l'attaque de Binh-Dinh, et j'ai tâché d'en informer l'administration française, espérant qu'elle viendrait à notre secours aussitôt qu'elle connaîtrait le véritable état des choses ; mais elle n'en fit rien...

« Saïgon, 15 août 1885. — Nous n'entrerons pas dans de nouveaux détails sur cette catastrophe. Nous vous dirons seulement que, pour trouver dans l'histoire un désastre comparable au nôtre, il faudrait remonter plus haut que les Vêpres siciliennes, jusqu'aux actes de vandalisme des hordes barbares qui envahirent une à une les provinces du vaste empire romain...

« C'est principalement à cause de la France que nos chrétiens ont été persécutés et tués. Nos catholiques passent, aux yeux des païens, pour être et sont, en effet, les seuls amis des Français. Les païens, par le guet-apens du 5 juillet à Hué, ont essayé leurs forces tout d'abord contre les Français. Ne pouvant réussir selon leur gré, ils viennent de tomber, en masses innombrables et organisées, sur nos pauvres chrétiens pris à l'improviste et sans armes. Car la population catholique se compose, dans sa presque totalité, d'agriculteurs paisibles, peu mêlés aux affaires et aux fonctions publiques, et ainsi elle n'a pas à se reprocher d'avoir, par des excitations turbulentes et brouillonnes, suscité des haines et des représailles.

« Tous les officiers, soldats et voyageurs, la plupart étrangers, et quelquefois indifférents à toutes les questions de missions, ont vu de leurs propres yeux, et avec une vive émotion, la grandeur de nos désastres. Ils ont vu également, parqués sur le sable de la plage, autour de la concession française, nos 8 000 chrétiens des environs échappés à la mort, qui s'étaient réfugiés à l'ombre du drapeau français. » (*Les Missions catholiques*, 1885.)

IV. — **Guerre de Siam**, en 1893. — Le Siam est un royaume plus vaste que la France et peuplé de 6 à 8 millions d'habitants. Situé au centre de la presqu'île indo-chinoise, il sépare les possessions de l'Angleterre et de la France, dont il subit la double influence politique. Physiquement, il se compose du bassin du fleuve Ménam, qui baigne sa capitale *Bangkok*, grande ville de plus de 200 000 âmes et très commerçante ; avant 1893, il comprenait aussi tout le bassin central et septentrional du grand fleuve Mékong, qui traverse la vaste contrée appelée Laos. Les deux versants du Mékong appartenaient donc aux Siamois, qui tenaient garnison dans quelques villes de la rive gauche et jusque sur la ligne de partage du bassin, laquelle est très rapprochée du littoral de l'Annam.

Or, en 1893, un commerçant français, établi sur ce dernier fleuve, fut

tué dans un guet-apens par quelques soldats siamois. La France se hâta de réclamer réparation au gouvernement, et comme celui-ci ne s'exécutait pas de bonne grâce, les hostilités ne tardèrent pas à s'ouvrir. Alors des troupes françaises et annamites s'avancent vers le fleuve, pendant que deux vaisseaux de guerre français remontant le Ménam, s'approchent de Bangkok ; mais ceux-ci sont canonnés par le fort qui défend le passage. A la suite de cet événement, le 18 juin, le ministre Develle, répondant à une interpellation à la Chambre française, dit : « Le gouvernement siamois savait que le traité de 1856 nous donnait le droit de passer. En présence de ces faits, le gouvernement estime qu'il ne faut pas patienter plus longtemps. Un ultimatum est envoyé au roi de Siam, à qui il est accordé quarante-huit heures pour faire connaître sa réponse touchant les réparations que nous exigeons. Si le Siam n'adhère pas aux propositions françaises, nous déclarons le blocus sur ses côtes. La France réclame : 1° Une rectification de frontière donnant pour limite à ses possessions indo-chinoises la rive gauche du Mékong ; 2° le paiement d'une indemnité générale d'environ trois millions ; 3° le paiement des indemnités particulières aux Français ou protégés de la France lésés dans leurs droits. »

Assurément le roi de Siam n'était pas en état de résister. L'Angleterre intervint naturellement pour ménager ses intérêts politiques et commerciaux. En effet, d'après la déclaration de lord Roseberry au parlement de Londres, le commerce anglais à Bangkok constitue 87 % de la navigation marchande, au point de vue du tonnage, et 95 % au point de vue de la valeur. Il se fait surtout avec Singapour et Hong-Kong, les deux grands marchés de l'Extrême-Orient ; de plus, le journal officiel *The Bangkok Recorder* est publié en deux langues, le siamois et l'anglais, et les jeunes princes sont envoyés de préférence en Angleterre pour leur éducation. Une compagnie anglaise a obtenu la concession d'un chemin de fer qui, de Bangkok, doit remonter la vallée du Ménam pour rejoindre le haut Mékong en Birmanie.

On conçoit dès lors toute l'importance que l'Angleterre attache à cette question franco-siamoise, et la diplomatie française paraît l'avoir reconnue, car, dans le discours cité plus haut, le ministre anglais ajoutait : « Le gouvernement de Sa Majesté Britannique est heureux de croire que le gouvernement français n'a pas moins conscience que lui-même de la valeur de l'*indépendance du Siam*, et qu'il considère comme une question importante pour la France, comme pour l'Angleterre elle-même, que ces deux puissances n'aient pas de frontières communes sur aucun point « l'Indo-Chine, car les frontières communes entraîneraient pour chacun de deux pays de grandes dépenses militaires et créeraient des dangers de panique. »

A la suite des négociations, le 1^{er} octobre 1893 le roi de Siam signait le traité par lequel : 1° il accorde à la France tout le territoire de la rive

gauche du Mékong (depuis le Cambodge jusqu'à la zone neutre); 2° il lui est interdit de fortifier la rive droite du fleuve sur un rayon de 25 kilomètres, de même que les provinces de Battambang et de Sien-Reab; 3° il accorde toutes les indemnités pécuniaires réclamées, etc., et la France peut occuper le port de Chantaboun jusqu'après l'exécution du traité.

D'autre part, il est convenu avec l'Angleterre d'établir une *zone neutre*, sorte « d'État-tampon », sur le haut Mékong, de façon à isoler la Birmanie anglaise du Tonkin français et du Yun-nan chinois.

En ce moment (janvier 1895) les limites de cette zone neutre ne sont pas encore fixées; mais la France peut s'applaudir d'avoir pu si promptement augmenter son empire indo-chinois d'un territoire de plus de 150 000 kilomètres carrés, non compris le territoire de Battambang, neutralisé militairement.

II. — GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

Situation. — L'Indo-Chine française, désignant l'ensemble des quatre territoires que nous possédons à divers titres: la basse Cochinchine, le Cambodge, l'Annam et le Tonkin, forme la partie orientale de la grande péninsule indo-chinoise, appelée aussi l'Inde au delà du Gange.

Elle est bornée au nord par l'empire chinois, à l'est et au sud-est par la mer de Chine, au sud-ouest par le golfe de Siam, à l'ouest par le royaume de Siam, au nord-ouest par la Birmanie anglaise, sauf les territoires dont il est question de former un « État-tampon », neutre, entre la France et l'Angleterre.

L'Indo-Chine française est comprise approximativement entre 8° 40' et 23° de latitude nord, et entre 98° et 107° de longitude est du méridien de Paris.

Sa plus grande longueur, du sud au nord, est de 14° 20' ou plus de 1 600 kilomètres, tandis que sa largeur, très variable, est de 200 à 700 kilomètres. La superficie totale est ainsi estimée à 600 000 kilomètres carrés, soit plus que l'étendue de la France.

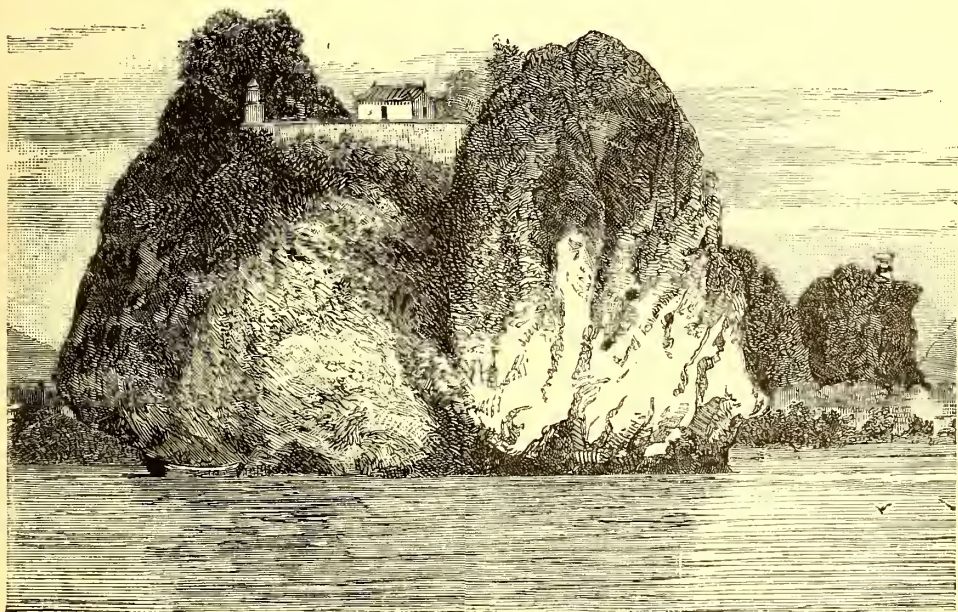
Littoral. — Le littoral indo-chinois est formé par la mer de Chine ou mer du Sud. Relativement très étendu, ce qui est avantageux au point de vue des relations extérieures, il présente un développement de plus de 2 800 kilomètres, dont 400 pour le Cambodge, 700 pour la Cochinchine, 1 200 pour l'Annam et 500 pour le Tonkin.

Dans son ensemble, le littoral dessine une grande lettre S, dont la boucle supérieure est tracée par le golfe du Tonkin, et la boucle inférieure par la péninsule cochinchinoise et le golfe de Siam.

Le grand *golfe de Siam*, fermé au sud-ouest par la longue presque île de *Malacca*, projetée au nord la baie de *Bangkok*, où débouche le fleuve

Ménam. Sur les côtes du Cambodge, il renferme plusieurs îles du nom générique de *Koh*, et l'île *Phu-Quoc*, ou *Koh-Kon*, la plus grande de la région, poste militaire ; il forme dans le Cambodge les baies de *Kompong-Som* et de *Kampot* ; dans le Bassac cochinchinois, celles de *Hatien* et de *Rach-Gia*, séparées par le cap de la Table, et celle de *Camau*, fermée au sud par la longue pointe sablonneuse de *Camau* ou *Cambodge*.

Du cap *Camau* au cap *Saint-Jacques*, la côte, basse et marécageuse, est indentée par les nombreuses bouches du Mékong et du Donnaï, fleuves



Le rocher-citadelle de Ninh-Binh.

dont les atterrissements ont formé le vaste delta péninsulaire de la basse Cochinchine.

Les baies de *Ganh-Ray* et des *Cocotiers* donnent entrée dans la rivière de Saïgon, et le cap Saint-Jacques, haut de 150 mètres, donne attache aux câbles sous-marins qui relient Saïgon à la France et à la Chine.

A partir du cap *Baké*, qui marque la limite cochinchinoise, la côte de l'Annam, généralement montueuse, présente, dans son ensemble, une double courbure convexe, puis concave ; elle est extrêmement déchiquetée par une multitude de petites échancrures, baies, lagunes et canaux littoraux, entremêlés d'îlots, de presqu'îles, de caps, bordés de récifs et de bancs de sable qui rendent cette côte peu accessible à la navigation.

Nous signalerons, du sud au nord, le cap *Padaran*, les baies *Kamran*, *Bing-Kang* et *Hong-Koé*, la presqu'île *Varela* et le cap *Varela* ou *Pagode*, le plus oriental de l'Annam, puis la baie de *Qui-Nhon*, le cap

et la baie de *Tourane*, la baie de *Choumay* communiquant avec la rivière de Hué, le cap *Vung-Chua*, qui marquait la limite du Tonkin, reculée aujourd'hui du 18° au 20° parallèle.

Le littoral tonkinois est généralement bas, sablonneux, découpé de canaux dans le sud ; puis il présente les nombreuses embouchures du *Song-Haï*, ou fleuve Rouge, et du *Thaï-Binh*, découpant une multitude d'îles basses et populeuses : c'est le Delta, au nord duquel le littoral montueux est bordé de milliers d'îles et d'ilots rocheux peu habités : telles sont les îles de *Cat-Ba*, de la *Table* et des *Pirates*. Le cap *Paklung* marque la frontière chinoise ; au delà, le golfe du Tonkin est fermé au nord par la province de Canton, à l'est par la presqu'île de Lai-Chas et la grande île Haïnan, appartenant à l'empire chinois.

Montagnes. — L'intérieur de l'Indo-Chine est encore trop peu exploré pour qu'on puisse en décrire le détail du relief. On sait qu'en général, sauf les deltas du Song-Haï et du Mékong, tout le pays est montueux, élevé de 500 à 1000 mètres, disposé en plateaux que surmontent des chaînes montagneuses atteignant 2 000 mètres et plus.

Ce haut pays peut être considéré sommairement comme une longue et large chaîne qui, détachée du grand plateau du Tibet, couvre tout le Yun-nan chinois, s'abaisse et s'avance du nord au sud dans le Laos pour séparer les bassins fluviaux du Song-Haï et du Mékong ; naguère, elle formait à la fois la ligne du partage des eaux et la limite politique des États d'Annam et de Siam. De nombreux chaînons se dirigent vers la côte en enfermant les vallées des rivières maritimes, et déterminent une foule de baies et de caps montueux.

Hydrographie. — Les fleuves principaux sont : en Cochinchine, le Mékong, les Vaïco et le Donnaï ; au Tonkin, le Song-Ca, le Song-Ma et le Song-Haï.

Le Mékong ou *Cambodge*, long d'environ 4000 kilomètres, est l'un des grands fleuves de l'Asie ; il fut remonté en 1866-68 par le commandant de Lagrée, jusqu'à la frontière chinoise. Il prend sa source dans le Tibet, traverse le Yun-nan et l'immense plateau du Laos, où il change plusieurs fois brusquement de direction vers le sud et vers l'est. Son cours supérieur n'est qu'un torrent coupé par des cascades qui en rendent la navigation presque impossible ; mais, continuant sa route du nord au sud, il s'élargit vers Bassac, et se remplit d'îles nombreuses jusqu'au-dessous des rapides de Sambor.

Il reçoit sur la rive française le *Nam-Hon*, le *Nam-Sang*, le *Bang-Hien*, le *Sé-Khong*, et sur la rive siamoise, la rivière plus importante dite *Sé-Moun*.

Dans le royaume de Cambodge, le fleuve tourne brusquement à l'ouest, arrive à Pnom-Penh, où se forme ce qu'on appelle *les quatre bras* du Mékong : le bras du nord-est n'est autre que la partie inférieure du

fleuve; le second remonte vers le nord-ouest sous le nom de *Tonlé-Sap* et communique avec le grand lac de même nom; les deux autres, formant la fourche du delta, sont deux défluent, qui coulent vers le sud-est et pénètrent dans la basse Cochinchine sous les noms de *Thiang-Giang*, ou fleuve antérieur, et de *Han-Giang*, ou fleuve postérieur.

Ce dernier, le plus occidental, baigne Chaudoc, Long-Xuyen, Cantho, Traon; il forme plusieurs îles et se jette dans la mer de Chine par la double embouchure dite du Bassac. — Le fleuve antérieur passe à Canlo, à Sadec, à Vinh-Long, où il se divise en plusieurs branches, dont l'une passe à Bentré, une autre à Mytho.

A l'est du Mékong, et parallèlement à son cours inférieur, coulent les deux Vaïco, anciens bras du fleuve, la rivière de Saïgon et le Donnaï, qui concourent avec lui à la formation du Delta.

Le *Vaïco occidental* traverse la plaine des Joncs, vastes marais qu'il draine en partie, passe à Tan-An et se jette dans le *Vaïco oriental*. Celui-ci passe à Ben-Keu, à Ben-Luc, et finit dans le Soirap.

Le *Donnaï*, ou mieux *Dong-Naï*, qui sort de l'Annam et dont le cours supérieur est peu connu, absorbe le Song-Bé à Trian, passe à Bien-Hoa, reçoit le Saïgon, le Vaïco, et se termine par la large embouchure navigable dite du *Soirap*. La rivière de *Saïgon* a également sa source dans le royaume d'Annam; elle coule du nord au sud, passe à Thudaumot et arrive à Saïgon, où elle a une largeur de 400 mètres.

Le Saïgon et le Donnaï en se réunissant, confondent leurs cours inférieurs, qui sont censés se croiser, de telle sorte que l'embouchure du Donnaï passerait au sud sous le nom de Soirap, et celle du Saïgon se terminerait au nord dans la baie de Ganh-Ray, entre les caps Cangio et Saint-Jacques.

Tous ces fleuves ou rivières sont mis en communication entre eux par une multitude de canaux appelés *arroyos*, qui se croisent dans tous les sens et dans lesquels la marée pénètre, aussi bien que dans les fleuves qu'ils unissent. Les arroyos sont les routes de la Cochinchine et servent aux transports; ils sont couverts de barques de toutes dimensions qui, partant ensemble au moment où la marée leur est favorable, donnent de la vie et du mouvement au pays: des centaines d'embarcations, déployant leurs voiles de formes et de dimensions variées, et s'étalant sur toute la surface du fleuve ou du canal, présentent alors un spectacle des plus gais et des plus animés.

Rivières de l'Annam. — Le versant annamitain de la mer de Chine a trop peu de profondeur pour présenter des cours d'eau d'une certaine étendue. Ils sont du reste très peu connus, surtout dans leur cours supérieur. Ce sont de nombreux torrents descendant en cascades du plateau intérieur, traversant des vallées pittoresques et se confondant à leur embouchure avec les ports et les baies que nous avons cités et dont ils portent

le nom. On trouve ainsi, du sud au nord, les rivières de *Kamran*, de *Phu-Yen*, de *Tourane* et de *Hué*.

Au Tonkin, la ligne de partage s'éloigne et les fleuves ont plus d'étendue. Du cap Vung-Chua à Ninh-Binh, on signale une douzaine d'embouchures de petits fleuves, reliées entre elles par des canaux parallèles à la côte. Les principaux de ces fleuves sont : le *Song-Ca*, qui passe à Vinh, et le *Song-Ma*, dont l'importance n'est dépassée que par celle du fleuve Rouge.

Le *Song-Haï*, ou fleuve Rouge, caractérise le Tonkin comme le Mékong caractérise la basse Cochinchine; ils se terminent tous deux par un delta considérable, qui forme la partie riche de chacun de ces pays. Le Song-Haï, long d'environ 1 500 kilomètres, descend du Yun-nan chinois, sous le nom de Hong-Kiang. Coulant au sud-est; il pénètre dans le Tonkin à Lao-Kay, arrose Hong-Hoa, Sontay, Hanoi et Hong-Yen, et va finir en ligne droite sous le nom de Cua-Balat.

En amont de Sontay, le fleuve Rouge reçoit deux affluents considérables venant aussi du Yun-nan : à droite, la « rivière Noire », ou *Da-Giang*, qui fait au sud un grand détour; à gauche, la « rivière Claire », ou *Lo-Giang*, qui passe à Tuyen-Quang.

En aval de Sontay et au sortir des montagnes, commencent les ramifications du fleuve pour former le delta; telles sont : au sud, le *Day*, bras navigable qui passe à Ninh-Binh et débouche par le *Cua-Day*; au milieu, le *Balat* ou vrai Song-Haï; au nord, plusieurs autres branches qui se confondent avec celles du *Thaï-Binh*, fleuve qui passe à Thaï-Nguyen et à Bac-Ninh. Ces branches entremêlées forment un lacs d'arroyos qui baignent au nord-est les villes de Haï-Duong, Quang-Yen et Haï-Phong, cette dernière ayant un port maritime, accessible surtout par le *Cua-Cam*.

Enfin, sur la frontière septentrionale du Tonkin, les villes de Lang-Son et de Cao-Bang semblent être situées sur des cours d'eau appartenant à des fleuves chinois des provinces du Kouang-Si et de Canton.

Régions physiques. — A part les montagnes neigeuses, l'Indo-Chine française réunit une superbe variété de régions physiques : vastes plateaux montagneux dans le Laos, qui comprend tout l'intérieur; plus près des côtes, régions de collines pittoresques et agréables, nombreuses vallées arrosées débouchant sur la mer, entre deux fleuves géants formant deux deltas du premier ordre : le delta du Mékong ou la basse Cochinchine, peuplée et civilisée, le delta du Tonkin, plus anciennement civilisé et plus fortement peuplé encore.

Dans ces deux deltas, comme toujours d'un niveau horizontal, une foule de canaux naturels, appelés arroyos (d'après un mot espagnol), se croisent en tous sens et découpent en une foule d'îles le sol bas et marécageux, formé par les atterrissements ou dépôts du limon charrié par les

fleuves. Comme les polders hollandais du delta du Rhin et de la Meuse, les îles fluviales du Tonkin ont leur niveau parfois inférieur de 4 à 6 mètres à celui des hautes marées; elles sont maintenues à l'abri des inondations par des digues ou levées de terre construites par les habitants. Ces digues servent en même temps d'assises à la plupart des lieux habités, et de routes qui, avec les canaux, relie ces localités entre elles.

C'est dans le fond inondable de ces îles que se cultive le riz, la principale denrée alimentaire du pays.

En Cochinchine, les digues construites jusqu'à ce jour sont peu considérables ou nulles; mais, à l'avenir, par suite de l'affaissement graduel du sol boueux du delta, il sera probablement nécessaire d'en construire pour s'opposer aux inondations qui détruiraient les cultures.

Quant au Cambodge, son trait caractéristique le plus remarquable est le grand réservoir du Mékong, ou le lac TONLÉ-SAP, sorte de mer intérieure longue de 120 kilomètres, large de 7 à 8, et d'une superficie de 950 kilomètres carrés. Resserré dans sa partie inférieure, il est divisé en *Grand-Lac* au nord-ouest et *Petit-Lac* au sud-est; il communique par un large canal avec le Mékong, et reçoit de ce fleuve, au temps des crues, une énorme quantité d'eau qui, envahissant les terres basses, triple la surface du lac; au contraire, en été, il se vide par le même canal, et alors d'innombrables poissons accumulés dans ces bas-fonds donnent lieu à une pêche extraordinaire, dont le produit s'élève jusqu'à 6 millions de francs.

Climat. — Le climat de la Cochinchine et du Tonkin étant, comme celui de l'Inde en général, chaud et humide, par suite débilitant, est et restera malheureusement le plus grand obstacle à la colonisation européenne de ces pays si riches.

L'hiver, ou saison sèche, qui dure de septembre à mai comme en Europe, est relativement supportable; il est réconfortant à cause de la mousson du nord-est, bien que la température ne descende guère au-dessous de 18°. Mais pendant l'été, qu'on appelle là-bas hivernage, la chaleur humide, provoquée par la mousson du sud-ouest, reste nuit et jour entre 26° et 34° centigrades; elle est réellement insupportable, même pour les animaux, qui instinctivement cherchent l'ombre et ne bougent plus pendant le jour.

De là les insulations, les fièvres, les dysenteries, les anémies qui ruinent le tempérament du plus grand nombre des Européens, s'ils séjournent trop longtemps, et qui ont fait beaucoup plus de mal à nos soldats que les balles de l'ennemi.

Les moussons sont des vents réguliers qui soufflent en hiver du nord-est, et en été du sud-est. Le passage d'une mousson à l'autre provoque les cyclones et les typhons, qui portent leurs ravages dans le nord plus souvent qu'en Cochinchine.

Productions naturelles. — Le granit, la pierre poreuse de Bien-Hoa, le sel des salines, telles sont les rares exploitations minérales de la Cochinchine. Le haut Tonkin est plus riche en métaux, car, outre le charbon, le cuivre et le fer y sont assez communs.

Quant aux richesses végétales et animales, ce sont les mêmes que celles de l'Inde, lesquelles sont passées en proverbe; qu'il nous suffise de citer les palmiers : cocotier, aréquier et latanier, dont les feuilles servent à couvrir les cases; le rotin ou rotan, l'oranger, le citronnier, l'arbre à pain, le cacaoyer, le thé, le caféier, les ébéniers et bois de fer, le cotonnier; l'arachide, l'indigotier, le tabac, le bétel, le bambou et le palétuvier des marécages.

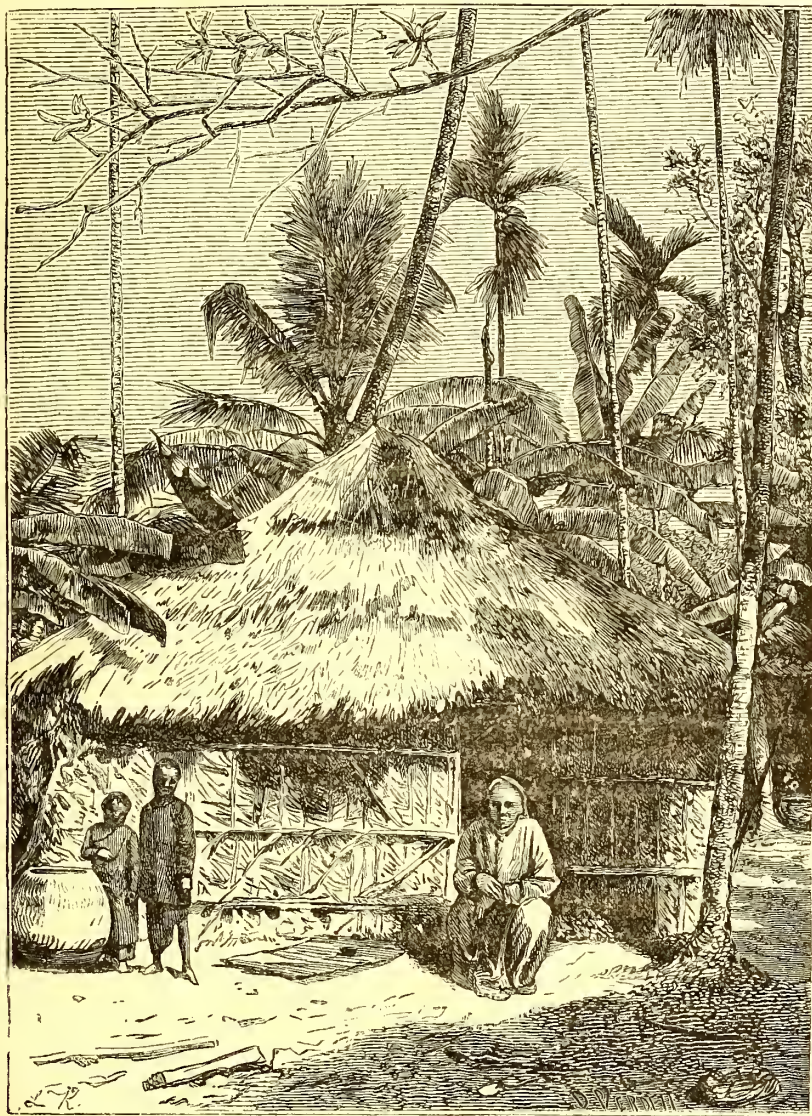
Parmi les animaux, il y a les singes gibbons, les roussettes, grosses chauves-souris frugivores et à chair comestible; le tigre, dont la tête est mise à prix; la panthère, le léopard, l'éléphant, le rhinocéros, le sanglier, des oiseaux de toutes espèces, de grands lézards, le caïman, que l'on élève en parc pour le manger, l'iguane, les tortues, les serpents cobra et python, de superbes raies et de nombreux poissons, qui, salés ou séchés, contribuent beaucoup à la nourriture populaire; l'abeille, le ver à soie, de grosses araignées et fourmis, sans oublier les insupportables moustiques qui pullulent dans l'air.

III. — GÉOGRAPHIE POLITIQUE

Ethnographie générale. — *Mœurs et coutumes des Annamites.* — Avant d'entrer dans les particularités relatives à chacune des quatre parties de notre Indo-Chine, nous empruntons au P. Legrand de la Lyraye, qui a vécu si longtemps parmi les Annamites et les connaissait si bien, quelques passages intéressants, qui nous feront connaître le caractère et les principales circonstances de la vie des peuples indo-chinois.

Les habitations. — « Les maisons sont, pour la plupart, des constructions de peu d'importance et d'une apparence très misérable. On voit d'abord une petite cour carrée de terre battue, qui est très unie et très soignée, et qu'on appelle *san*. Autour de cette cour, qui sert aux besoins du ménage, sont plantés des aréquiers, et, à quelques pieds de ces arbres, est élevé le remblai de terre qui sert de plateau ou d'assise à la maison principale et aux constructions de décharge. Elle est faite ordinairement de quelques colonnes de résistance et de pieux de bambous, chevillés très ingénieusement avec du bois et non avec des clous, difficiles à se procurer partout. Les colonnes étant posées, on fait des treilles de pieu à pieu, on les enduit de terre battue avec de la paille et de la balle; on laisse quelques ouvertures pour donner le jour nécessaire. Ces ouvertures ont des volets tressés qui se ferment quand on n'a plus besoin d'y voir

clair ; on construit une toiture couverte de jones, de feuilles ou de paille, et ainsi on a une maison qui n'est pas un palais, mais qui devient le sanctuaire domestique, qui suffit aux besoins et qui finit, avec la coutume, par être trouvée belle.



Habitation annamite.

« Les maisons des gens riches ont d'assez belles colonnes de beau bois ; un péristyle de trois ou quatre pieds de large fait le tour de la maison, et la colonnade, qui forme proprement la construction, se repose sur la colonnade du péristyle par des bouts de poutres, d'ordinaire sculptés en tête de dragon, qui ressortent un peu en dehors. Les cloisons alors sont

de planches par derrière et, par devant, de chaux battue avec du papier; elles sont peintes souvent de différents sujets de la vie champêtre.

« Dans les maisons riches, outre la salle de réception, on remarque un petit salon pour boire le thé (nha-che), fumer et converser à l'aise. Au fond de ce petit salon est une ouverture à coulisse qui donne sur un petit bosquet ou sur un petit monticule, fait avec art, de pierres venues du littoral de la mer. Devant se trouve le réservoir où se jouent de petits poissons, et l'on remarque quelquefois autour une allée pavée de coquillages.

La vie de famille. — « Nous voici arrivés à l'examen de la vie de famille proprement dite, cette vie de famille où les rapports de mari et femme, de parents et enfants, et réciproquement, m'ont paru très raisonnables et d'un grand bon sens, sauf quelques formes provenant de la législation chinoise; cependant j'affirmerai que la femme annamite n'est point esclave, qu'elle jouit, au contraire, d'une grande autorité dans le ménage et qu'elle y est toujours honorée quand elle se conduit bien; j'affirmerai aussi que les enfants sont élevés comme il faut chez un peuple aussi pauvre et aussi nombreux. Une grande preuve de ce que j'avance, c'est que la vieillesse des vieux parents (père aussi bien que mère) est heureuse et prospère, et qu'on leur rend, je crois, avec plus d'affection et de dévouement que chez aucun peuple, sur le retour de leur âge, ce qu'ils ont dépensé de peines et de sueurs pour l'éducation de leurs enfants.

« Les femmes, au Tonkin et en Cochinchine, ne sont pas à petits pieds et retenues, comme en Chine, à la maison. Elles vont aux champs, dont elles font en grande partie la culture, les hommes étant dérangés par le service de la milice et les corvées du roi, des mandarins et de la commune. La vie extérieure qu'elles mènent leur donne une habitude de réflexion, de retenue et de force de caractère qui relève ordinairement leurs brillantes qualités de l'esprit et du cœur.

L'instruction. — « L'éducation chinoise étant imposée aux Annamites, comme la législation et les principales coutumes, on ne pense pas à cultiver la langue qu'on parle au foyer domestique et dans les marchés. Aussi la langue annamite n'a point de livres ni de littérateurs. Toute composition en langue vulgaire est traitée de doctrine grossière et de mauvais goût.

Les mariages. — « Quand deux jeunes gens pensent à s'unir ensemble, c'est la bouchée de bétel, comme en toute autre circonstance, qui est choisie pour les premiers frais d'entrevue et pour le signe d'honneur dans la demande et l'acceptation. Quelques présents étant reçus et la bouchée de bétel acceptée, le jeune homme est regardé comme serviteur de la maison; il doit venir travailler aux semailles et à la moisson.

La sépulture. — « Quand quelqu'un vient à rendre le dernier soupir,

on lui ferme les yeux, on lui lave quelquefois le corps avec du vin, et on le revêt, s'il est riche, de ses plus beaux vêtements et d'autres encore, que l'on fait faire à la hâte; s'il est pauvre, on lui coud un habit de coton blanc que l'on met par-dessus ses habits ordinaires, et on l'enveloppe ensuite d'une natte.

« Le corps une fois mis dans la bière, si l'enterrement est solennel,



Annamites en costumes de guerre d'autrefois.

on entend les joueurs d'instruments de deuil faire retentir leurs airs funèbres, et les apprêts de la sépulture ont lieu. On demande à la commune son brancard; le village désigne la corvée des porteurs et le maître des cérémonies. On prépare sur le chemin de petits reposoirs et des offrandes, et l'on dispose tout ce qui est d'usage pour un grand repas. Il n'y a point de police dans le royaume qui prenne officiellement acte du décès, et qui règle le laps de temps à s'écouler entre la mort et l'enterrement, ou qui s'occupe du lieu où il se fera.

« Mais ont-ils des cimetières comme les mahométans ou même comme

les Chinois, leurs voisins, pour les enterrer? Non. On ne voit nulle part de cimetières proprement dits; mais on voit partout des tombeaux isolés sur le bord des routes, sur la rive des fleuves, au milieu des champs, autour des haies de bambous du village, dans les halliers déserts, sur le versant des petites collines et dans les jardins. L'Annamite tient à être enterré sur sa propriété, ou dans les lieux indiqués par leur position et leur configuration comme prospères à l'avenir des familles.

L'égalité des citoyens. — « Dans l'Annam, l'esclave est inconnu et la servitude est en horreur. Aussi la plus grande égalité règne parmi les citoyens. Tout Annamite peut aspirer aux emplois, tout Annamite peut posséder, tout Annamite peut se plaindre aux mêmes tribunaux, et la justice n'a de privilèges pour personne.

La religion. — « Je distinguerai de la façon suivante les quatre religions qui sont connues ou tolérées par le gouvernement, et qui sont établies partout et d'ordinaire pratiquées confusément ensemble :

« 1° Celle qui ressort des livres de Confucius, interprétés comme ils le sont à présent; elle consiste à adorer le ciel et la terre au printemps et à l'automne, sans doute pour avoir des moissons; les premiers empereurs de Chine, pour avoir un bon gouvernement; Confucius, pour avoir sa science infuse et devenir un grand lettré; enfin les ancêtres, pour avoir une grande prospérité. 2° Celle du Phat ou Fo, qui est le bouddhisme, mais dont on retrouve chez les Annamites la plupart des croyances, des pratiques et toutes les abstinences. 3° Celle des esprits, hommes, animaux ou choses reconnus pour merveilleux: c'est l'idolâtrie proprement dite. 4° Enfin celle des sorciers, qui fait brûler du papier-monnaie, qui fait des évocations, des sortilèges, et qui fait de l'astrologie pour le choix de terrains convenables aux habitations et aux tombeaux, qui fait enfin de la bonne aventure pour le choix de noms heureux, pour la direction de rencontres ou de sentiers propices, etc.

Le théâtre. — « La comédie se joue dans toutes les grandes communes aux époques solennelles de l'année. Il y a des troupes de comédiens qui sont appelées à cet effet et pour lesquelles on fait d'énormes contributions, vu la pauvreté des habitants.

« Ces troupes sont de deux sortes: les Phuong-Nha-Tro et les Phuong-Cheo. Ces derniers sont des bouffons, des magiciens, des gens de toutes sortes, qui se réunissent afin de gagner quelque argent en amusant le bas peuple par des représentations ordinairement burlesques et grossières; c'est à peu près le charlatanisme de nos foires et de nos places publiques.

« Mais les Phuong-Nha-Tro sont des comédiens patentés et titrés par le gouvernement. Ce sont des villages entiers, hommes, femmes et enfants, qui ont un territoire, qui forment une commune, à la charge de fournir au roi tous les ans, un nombre de sujets voulus pour le théâtre de Sa Majesté. Par là ils ont le droit et le monopole de la comédie dans un arron-

dissement ou une province, et ils peuvent prétendre à donner seuls toutes les grandes représentations qui ont lieu dans les localités de leur ressort.

Les jeux. — « Un autre délassement des Annamites est le jeu des cartes chinoises, qui est une des grandes plaies de la population.

« Il y a une autre espèce de jeu appelé *co* (*ludus latruncolorum*), qui ressemble à notre jeu d'échecs, mais qui se joue différemment : c'est le même que celui des Chinois. Dans les grands jours de fête, au premier de l'an surtout, il se joue vivant, si je puis parler ainsi, c'est-à-dire que deux communes jouent ensemble, l'un devant fournir des jeunes filles et l'autre des garçons. Ces jeunes filles et ces garçons se placent dans une campagne comme les pièces d'un échiquier, et les chefs des deux localités, assis sur des estrades, indiquent devant toute la population des environs alors réunie les diverses mutations du jeu, qui est d'ordinaire très brillant, très goûté et très joyeux.

« Citons enfin les combats de coqs, très suivis surtout en Cochinchine, et le jeu innocent du cerf-volant au Tonkin.

Les médecins. — « Les livres chinois traitant de la médecine et de l'histoire naturelle des plantes, ne sont enseignés officiellement par personne et ne donnent lieu à aucun cours public. Le fils étudie avec son père, le neveu avec son oncle, et quelques sujets chinois avec le praticien qui s'est fait la plus grande réputation dans l'endroit. Est médecin et docteur, de même que maître d'école, quiconque prétend en faire son métier. Les médecins ne sont payés qu'après la guérison du malade, et sa mort les prive de toute rétribution. C'est la coutume, et c'est une garantie de ses soins et de son savoir.

Caractère de l'Annamite. — « Les Annamites sont moins orgueilleux que les Chinois, et ils sont plus courageux et meilleurs soldats. Ajoutons que les qualités de l'Annamite sont la sagacité, un grand fonds d'intelligence et de discernement et un tact remarquable : voilà pour l'esprit ; une grande générosité et un fidèle attachement : voilà pour le cœur.



Ambassadeur annamite.

« L'Annamite est méfiant, et, en général, il n'aime pas les nouveautés; mais il les accepte quand il en voit bien la raison. Il a des superstitions auxquelles il se livre souvent sans frein, mais il n'est pas fanatique; il craint les étrangers, mais il ne les hait pas. Il se soumet volontiers à la plus grande tyrannie et aux plus pénibles travaux de la corvée pour le bon ordre et le bien public, mais il a en horreur l'esclavage. Enfin il est timide, mais de cette timidité, je dirai bretonne, qui résiste peu à peu et longtemps à la force brutale qu'elle ne peut affronter en face. Son cœur est bon et compatissant, et, pour lui, l'homme sans affection (vo-tam) est un monstre (ngoi vo-lo): quand il a prononcé cette expression de *ngoi-votam*, c'est le dernier terme de son mépris.

« Les défauts de ce peuple sont la légèreté et la vanité qui en est la source. Il aime le brillant et tient à se vanter, à faire le brave quand il n'y a pas lieu de craindre. » (P. LEGRAND DE LA LYRAYE, missionnaire. Extrait des *Notices coloniales*.)

ÉTYMOLOGIES des principaux termes de la cartographie indo-chinoise :

FRANÇAIS	ANNAMITE	CAMBODGIEN	CHINOIS	LAOTIEN
Baie	vioung	au, scremot	haï-ouan	ao
Canton	tong	srek		
Cap	moui	chrouy	haï-ko	
Colline	hone	dambank		po
Estuaire	cua, koua	peam, bank	haï-teou	ta-nâme
Étang	ao	tépang, nong	yen-tung	
Fleuve	choug, rach	tenlé, strung	kiang	mê-nâme
Forêt	rung	prey	Ita	pu
Ile	go, hon	co, hon, ca	haï-tao	ko
Lac	ho		keou, fou	nang, nôme
Marché	kieu, cho			
Montagne	moui, mui	pnom (phnom)	chon, chonm	phon
Province	tinh, tigne	khet	sen-tao	
Rapide	thac	stong	tan-teou	keng,
Rivière	khé, preeck	touté, stung	ho, ku	sé, éou
Sauvage	moi, muong	penong		ban
Village	lang, sa	phum	sen	
Ville, 1 ^{er} ordre	tham, dinh	krong	yen, fou	muong
— 2 ^e ordre	phu (fou)		tchou, tcheou	
— 3 ^e ordre	huyen		hien	

Prononciation dans les transcriptions indo-chinoises :

N final se prononce comme en latin, soit *nn* doublé.

Nh se prononce comme *ñ* espagnol, soit *gn*.

Ng final se prononce *n* nasal, comme dans *long*.

Ay ou *aï* se prononce *aïe*, un seul son.

Ei se prononce *ëie*; et *ôi*, *oïe*.

U comme *ou*; *x* comme *s*; *s* comme *ch*.

IV. — LES QUATRE PAYS DE L'UNION

Statistique générale. — L'Indo-Chine française se divise en quatre parties diversement administrées, offrant approximativement une population totale de 20 000 000 d'habitants et une superficie de 600 000 kilomètres carrés, soit une densité de 33 habitants par kilomètre carré.

Ces divisions sont : la *Basse-Cochinchine*, administrée directement par la France, le royaume de *Cambodge*, le royaume d'*Annam* et le *Tonkin*, placés sous le protectorat français.

Au royaume d'*Annam* s'ajoute le territoire du Laos, ou la rive gauche du Mékong, cédé par le Siam en 1893.

Administration générale. — Un décret du 17 octobre 1887, émané du président de la République française, consacre l'*union des quatre parties* sous un *gouverneur général civil de l'Indo-Chine française*. Celui-ci a sous ses ordres :

Un lieutenant général pour la Basse-Cochinchine ;

Trois résidents supérieurs pour le Cambodge, l'*Annam* et le Tonkin ;

En outre, cinq chefs d'administration correspondant aux services communs de l'Indo-Chine, savoir : le commandant supérieur des troupes, le commandant supérieur de la marine, le secrétaire général, le chef du service judiciaire et le directeur des douanes et régies.

L'unité administrative doit rester limitée aux services ci-dessus énumérés. Chaque pays conservera son autonomie, son budget, son organisation propre, telle qu'elle résulte des institutions locales ou des actes diplomatiques passés avec les souverains des territoires placés sous le protectorat de la France.

On espère que l'union des pays indo-chinois ainsi compris aura pour résultats les suivants : Économie dans le personnel, résultant de la suppression d'emplois que l'organisation des services communs permettra de réaliser ;

Augmentation des recettes, par l'extension à toute l'Indo-Chine de la perception en régie de certaines contributions indirectes qui, en Cochinchine et au Cambodge, donnent des revenus importants ;

Concentration de toutes les forces vives des pays de l'Union, pour assurer la pacification complète de ces riches contrées et leur développement agricole, industriel et commercial ;

Réduction des dépenses métropolitaines par une meilleure utilisation des forces militaires et navales que la France entretient en Indo-Chine.

I. — COCHINCHINE

La Cochinchine française est peuplée de 2 000 000 d'habitants sur une superficie de 70 000 kilomètres carrés, ce qui donne une population relative de 29 habitants par kilomètre carré.

La population est formée presque entièrement de Cochinchinois ou d'Annamites qui appartiennent, comme les Chinois, à la race jaune ou mongolique. Un de leurs caractères ethnographiques est l'écartement du gros orteil, ce qui leur a fait donner le nom indigène de *Giaochi*. Leur religion bouddhiste, leur culte des ancêtres, leurs mœurs démocratiques et familiales sont ceux des Chinois, qui ont été longtemps les maîtres du pays.

Aux Cochinchinois proprement dits s'ajoutent 100 000 Cambodgiens, 10 000 Moïs ou montagnards sauvages, 60 000 Chinois immigrants ou natifs, et 2 500 Européens, presque tous Français. On compte 60 000 indigènes catholiques convertis par les missionnaires. Beaucoup d'enfants fréquentent aujourd'hui les nouvelles écoles françaises, où l'annamite est enseigné en caractères latins, en même temps que le français.

Administration. — La colonie est administrée par un *lieutenant général*, assisté d'un conseil colonial composé de membres français et de membres annamites élus. Elle nomme un député au parlement français.

La Cochinchine était anciennement divisée en six provinces, désignées par les noms de leurs chefs-lieux : Saïgon, Bien-Hoa, Mytho, Vinh-Long, Chaudoc et Hatien. Depuis 1876, elle comprend seulement quatre circonscriptions ou provinces, subdivisées en arrondissements (*huyen*), cantons (*tong*) et villages. Ce sont, au nord-est :

1° La circonscription de SAÏGON, avec les six arrondissements de Saïgon, Tay-Ninh, Thudaumot, Bien-Hoa, Baria et le vingtième arrondissement (Saïgon central) ;

2° La circonscription de MYTHO, formant quatre arrondissements : Mytho, Tan-An, Gocong et Cholon ;

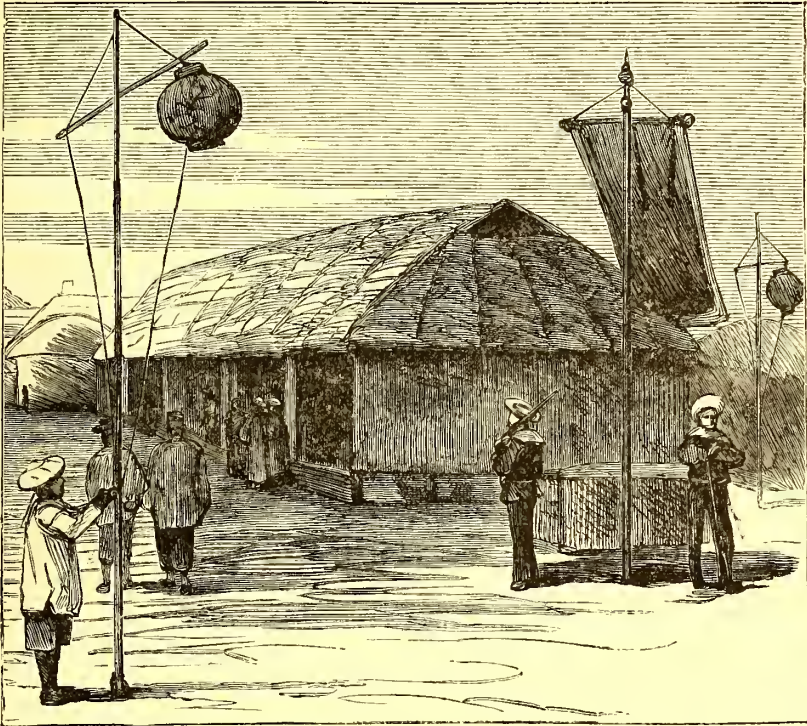
3° La circonscription de VINH-LONG, formant quatre arrondissements : Vinh-Long, Bentré, Tra-Vinh et Sadec ;

4° La circonscription de BASSAC, au sud-ouest du fleuve, divisé en sept arrondissements : Chaudoc, Hatien, Long-Xuyen, Rach-Gia, Cantho, Soctrang et Bac-Lieu.

Au point de vue catholique, la Cochinchine forme un vicariat apostolique, confié aux Missions-Étrangères de Paris. Il y a un grand séminaire (à Saïgon) et une centaine de prêtres et missionnaires, avec 60 000 chrétiens. Des frères des Écoles chrétiennes, des carmélites et des sœurs de

Chartres tiennent les écoles. Il y a aussi des écoles laïques, seulement pour les enfants d'Européens.

Villes. — SAÏGON (du nom d'un arbre cotonnier), 70 000 habitants, chef-lieu de la Cochinchine, est bâtie en plaine sur les bords de la rivière de Saïgon, et entourée de canaux. Détruite au temps de la conquête, elle s'est rebâtie plus belle, avec des rues larges, se croisant à angle droit. Le palais du gouverneur a coûté 12 millions et la cathédrale 2 millions de



Un sémaphore en Indo-Chine.

francs. Le quartier des Européens, d'un niveau plus élevé que le reste de la ville, est vaste et salubre ; il est entouré de nombreux faubourgs ou villages indigènes. On y vénère le tombeau de l'évêque d'Adran. — Port excellent, quoique non pourvu encore de docks et de quais, mais accessible aux plus grands bâtiments par le Donnai ou Soirap, Saïgon est la principale place de commerce de toute la région ; néanmoins son éloignement de la mer (70 kilomètres) est cause que les paquebots rapides passent en vue des côtes sans s'y arrêter.

Cholon, 40 000 habitants, la plupart chinois, est située à cinq kilomètres en amont de la capitale ; c'est le grand marché de Saïgon et le principal entrepôt de la colonie pour le riz et tous les produits indigènes. Elle doit son origine à une colonie chinoise qui s'y établit au siècle dernier.

Bien-Hoa, sur le Donnaï ; *Mytho*, sur le Mékong oriental ; *Vinh-Long*, « le jardin de la Cochinchine, » sur un autre bras plus central, et *Chaudoc*, sur le bras occidental du fleuve, près de la frontière du Cambodge, sont des villes de 5 à 10 000 âmes et des marchés importants.

Les autres chefs-lieux d'arrondissements, quoique moins peuplés, sont florissants ; la plupart ne datent que de la conquête.

En général, les villes indiennes, composées de petites cases ou paillettes de facile construction, deviennent vite peuplées dès qu'un marché s'y établit pour attirer le commerce.

A 100 kilomètres de la côte, les *Poulo-Condor*, « îles des Calebasses, » peuplées de 900 habitants, sont une station navale précieuse et une colonie pénitentiaire pour nos sujets asiatiques.

Industrie et commerce. — Les cultures alimentaires de riz, maïs, ignames, patates, manioc, canne à sucre, ananas, poivre et autres épices, celle du coton, de l'indigo, la fabrication de tissus légers, nattes, bijoux, ouvrages en bois et en rotin, ainsi que l'exploitation des salines, sont les principales industries des Annamites, dont les besoins sont d'ailleurs très restreints.

Le commerce intérieur dispose d'une multitude de canaux ou arroyos, de routes assez nombreuses, mais souvent rudimentaires, et d'un chemin de fer qui relie Saïgon et Cholon à Mytho.

Le commerce extérieur s'est élevé en 1893 à 100 millions de francs, dont plus de la moitié pour les exportations, qui consistent en riz (pour les trois quarts), poisson sec ou salé, peaux, coton, pour la Chine et le Japon.

Les importations consistent en cotonnades anglaises (pour les deux-tiers), soieries françaises, fers et ferronneries belges et français, charbon anglais ou australien, vins, liqueurs et comestibles de France, thé de Chine et opium de l'Inde.

Les échanges se font pour les trois quarts avec la Chine et le Japon par l'intermédiaire de Hong-Kong et de Shanghai, pour un quart seulement avec la France et l'Europe. Les transports ont lieu par les navires anglais, français, allemands et hollandais.

Le commerce extérieur est concentré entre les mains des Chinois et se fait presque entièrement sur les places de Saïgon pour l'importation et de Cholon pour l'exportation. — Les Messageries nationales et les paquebots anglais font plusieurs services par mois ; la durée du voyage de France à Saïgon est de trente à trente-cinq jours.

Un réseau télégraphique sillonne la colonie, et des câbles sous-marins relient Saïgon, par le cap Saint-Jacques, avec Hanoï, Hong-Kong et Singapour ; de là, avec la France.

II. — CAMBODGE

Le royaume. — Le Cambodge actuel n'est qu'un reste de l'antique royaume de *Srok K'mer*, « pays des Kmers, » dont la puissance et la civilisation, attestées par les superbes ruines d'Angkor, s'étendaient sur une grande partie de la péninsule indo-chinoise. C'est de là que le bouddhisme s'est répandu dans l'Asie orientale. Les Portugais y arrivèrent au ^{xvi}^e siècle, suivis par les Hollandais en 1635. En 1750 les Annamites et en 1810 les Siamois y établirent leur suprématie; mais leur rivalité donna occasion aux Français d'intervenir.

En 1863, en effet, le roi de Cambodge, Norodon, accepta le protectorat de la France; il continua à gouverner par lui-même ses États jusqu'à ce qu'en 1884 l'administration suprême lui fût enlevée, un peu impolitiquement, pour être remise aux mains d'un *résident supérieur*, qui représente la République française.

Le Cambodge est borné au nord par le royaume de Siam, à l'est par l'Annam, au sud par la Cochinchine et à l'ouest par la mer.

Sa superficie est évaluée à 400 000 kilomètres carrés et sa population à 4 500 000 habitants. Les rives du Mékong et du Grand-Lac sont seules habitées.

Les Cambodgiens appartiennent à la race jaune; ils sont bouddhistes assez fervents. D'un caractère doux et indolent, ils se laissent dominer par les Annamites, les Chinois, les Malais, qui se sont glissés parmi eux. L'esclavage est officiellement aboli.

Le royaume est divisé en huit provinces, ayant chacune un résident français et un tribunal. Ce sont celles de Pnom-Penh, la plus peuplée; Kampot, la seule province maritime; Kratié, Pursat, Kompong-Chuang, Kompong-Tom, Kompong-Triam et Banam.

PNOM-PENH, que l'on prononce Phnome-Pène, la nouvelle capitale du Cambodge, est une ville de 35 000 âmes, située en face des bras du Mékong, dans une position commerciale excellente autant que pittoresque. Les maisons ne sont généralement que des pailloles, ou cases en paille, au milieu desquelles s'élèvent le palais du roi en style kmer, les maisons en briques des Chinois et les édifices plus importants récemment bâtis pour les administrations françaises.

Oudong, situé un peu en amont, est l'ancienne capitale du pays.

Les autres chefs-lieux de provinces ne sont généralement que des villages.

Commerce. — Les Cambodgiens ne s'occupent que de la culture du sol et de la pêche dans le Grand-Lac. Le commerce est entre les mains des Chinois. — Le trafic extérieur est de 15 à 20 millions de francs.

Les produits exportés sont : le poisson (pour une valeur de 4 millions), le coton, les haricots pour Singapour; la colle de poisson, les peaux, les

nattes pour la Cochinchine; le cardamome, les bois de teinture et de construction pour la Chine.

Les produits importés consistent en sel, provenant de la Cochinchine et destiné aux salaisons de poissons, en vins et spiritueux de France, sucre, poteries, tissus anglais et français.



Carte du Cambodge et de la basse Cochinchine.

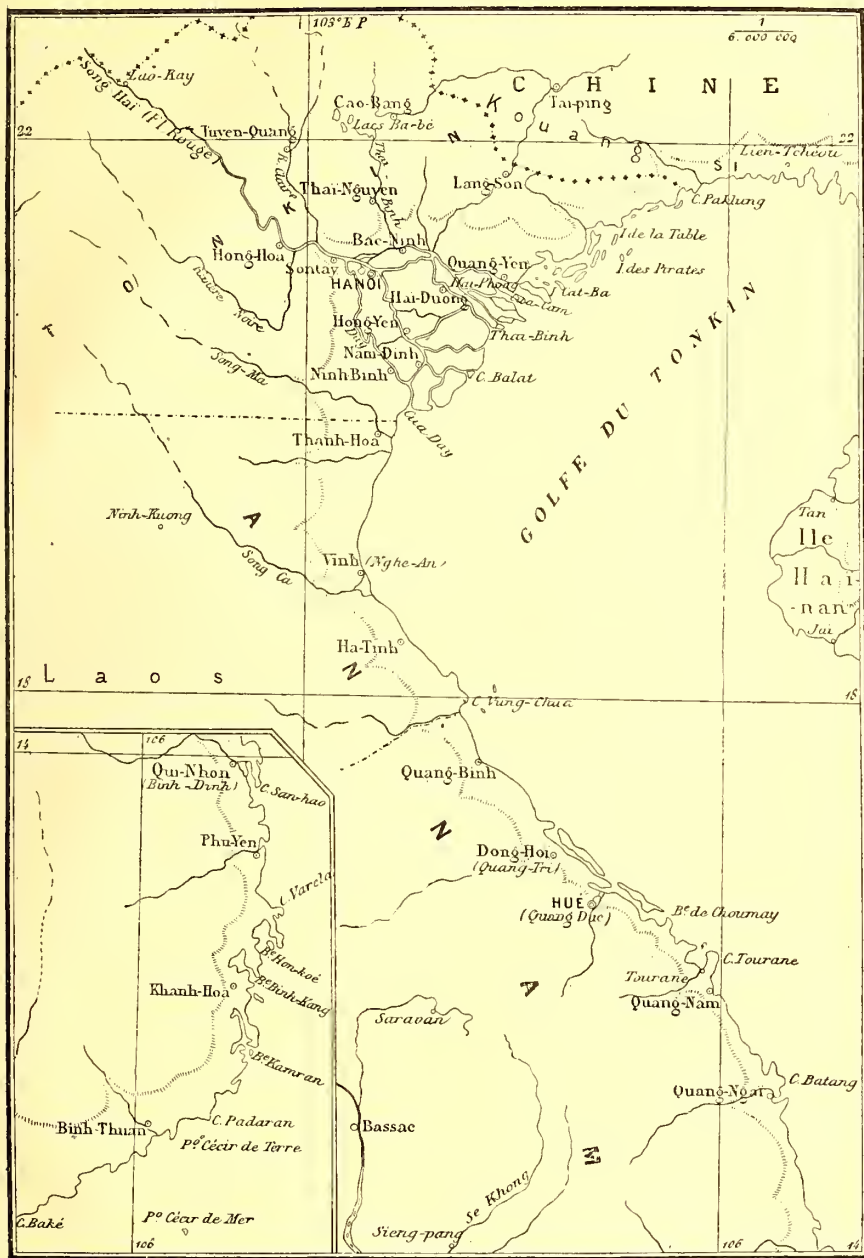
Les transports se font par jonques et par vapeurs sur les nombreux canaux qui, par le Grand-Lac et le Mékong, se relieut avec les ports de la Cochinchine.

III. — ANNAM ET TONKIN

Le royaume. — Le royaume « d'Annam », dont le nom chinois signifie le « sud paisible », était une extension méridionale du Céleste-Empire, dont il était vassal. Il s'appelle aussi Cochinchine; mais aujourd'hui on réserve ce nom aux provinces méridionales, tandis que le nom d'Annam désigne la partie centrale, et celui de Tonkin la partie septentrionale du royaume.

Le nom de « Ton-Kin » est une corruption du mot chinois Dong-Kinh, « cour de l'est »; c'est le Bac-Ky des Annamites. Il formait ci-devant une

vice-royauté dépendante de l'Annam, dont il est aujourd'hui séparé administrativement.



Carte de l'Annam et du Tonkin.

Nous avons donné ci-dessus l'histoire de la conquête française de ce royaume.

L'ANNAM, réduit à la partie la plus montagneuse, la moins riche de son ancien territoire, est borné au nord par le Tonkin, au sud par la Cochinchine.

chine, et il s'allonge entre la mer à l'est et les montagnes à l'ouest, sur une longueur de 1 200 kilomètres et une largeur moyenne de 100 kilomètres. Mais il faut y ajouter le territoire *Siamois* des tribus laotiennes jusqu'à la rive gauche du Mékong. — Sa superficie ainsi étendue est d'environ 300 000 kilomètres carrés, et sa population supposée de 9 millions d'habitants.

Le TONKIN est borné au nord par les provinces chinoises du Yun-Nan et du Kouang-Si, à l'est par la mer, au sud par l'Annam et à l'ouest par le Laos. — Sa superficie est d'environ 140 000 kilomètres carrés, dont 15 000 seulement pour le Delta, et sa population évaluée à 8 millions d'habitants.

Ethnographie. — La population de l'Annam et du Tonkin, comme celle de la Cochinchine, est composée principalement d'Annamites avec un plus fort contingent de Chinois natifs ou immigrants. Les sauvages Moïs habitent le Laos. La religion dominante est le paganisme bouddhiste.

Les missions catholiques, confiées à des missionnaires français et espagnols, sont florissantes; elles forment sept vicariats apostoliques, dont trois pour la Cochinchine ou l'Annam, comptant plus de 100 000 chrétiens, et quatre pour le Tonkin, avec 450 000 chrétiens.

« Les catholiques de la mission française ont fait cause commune avec nous dans les dernières guerres et nous ont été d'un véritable appui. Ils nous ont fourni, dès le commencement, un grand nombre de volontaires qui ont rendu des services appréciés à Nam-Dinh, à la prise de Sontay, etc., et plus tard ils ont formé le principal noyau des tirailleurs tonkinois. Aussi ont-ils été en butte à toutes les vengeances de l'ennemi; des ordres secrets, émanant de Chine et de Hué, avaient prescrit à plusieurs reprises de les traiter comme des Français et de les exterminer. » (*Notices coloniales officielles.*)

Administration. — Le roi d'Annam, « fils du Ciel », est vis-à-vis de ses sujets un monarque absolu, mais soumis à des usages selon les lois de Confucius : il est aidé par six ministres et de nombreux mandarins. Depuis 1886 son gouvernement est placé sous le contrôle d'un *résident général* de la République française, siégeant à Hué, de deux résidents supérieurs établis, l'un à Hué pour l'Annam, l'autre à Hanoï pour le Tonkin, et qui sont maîtres des affaires étrangères, de la police, des douanes, etc.

ANNAM. — L'Annam comprend douze provinces, désignées généralement par le nom de leurs chefs-lieux. Ce sont, du sud au nord : Binh-Thuan, Khang-Hoa, Phu-Yen, Binh-Dinh (chef-lieu Qui-Nhon), Quang-Ngai, Quang-Nam, Quang-Duc (chef-lieu Hué), Quang-Tri (chef-lieu Dong-Hoï), Quang-Binh, Ha-Tinh, Nghe-An (chef-lieu Vinh) et Than-Hoa. Les trois dernières faisaient autrefois partie du Tonkin. — En outre, les nouveaux districts du Laos.

Les provinces sont subdivisées en arrondissements, cantons et com-

munes. La commune se régit elle-même par les notables, sans relever de l'État.

Villes. — **Hué**, capitale du royaume, fut bâtie au xvii^e siècle à trois lieues de la mer, sur une petite rivière, au milieu d'un triple cercle de montagnes qui lui donnent un aspect riant et pittoresque. Elle comprend deux villes : la citadelle ou « ville royale », immense quadrilatère de 2 600 mètres



Boutiques de marchands à Hué.

de côté, à front bastionné, habité par les fonctionnaires et les soldats; la ville marchande, bâtie sur le canal et composée de cases ou paillotes. Sa population, que l'on estimait à 100 000 habitants et plus, n'est guère que de 30 000 âmes. Son commerce consiste surtout dans l'approvisionnement de la cour.

Tourane, sur une baie au sud de Hué, fut le premier gage donné à la France par Giâ-Long en 1790, et la première ville prise par elle en 1858. Elle est aujourd'hui érigée en *commune française*; c'est un port d'avenir.

Qui-Nhon, sur la côte sud-est, et dans l'importante province de Binh-Dinh, est un port qui fut ouvert aux Européens dès 1874. Elle a, comme Hué, une citadelle du système Vauban, bâtie par les ingénieurs français au commencement de ce siècle.

Dong-Hoi a une importance militaire du premier ordre.

Sur le cours du Mékong, il faut signaler quelques bourgades généralement médiocres, mais qui pourront acquérir de l'importance lorsqu'une navigation régulière y sera établie.

Tels sont : *Xieng-Khong*, dans la zone neutre ; — *Louang-Prabang*, 10 000 habitants, au confluent de la rivière Kan ; c'est la principale ville du Laos et le chef-lieu d'une royauté laotienne ; — *Muong-Xieng-Kheng*, au centre de mines de cuivre et de plomb ; — *Saniabouri*, un riche et beau « muong », composé d'environ 120 cases entourées de cocotiers, d'aréquiers et de citronniers ; — *Khong*, situé dans une île du fleuve, qui en tire son nom (Mé-Kong ou Nam-Khong, rivière de Khong) et forme en aval des cataractes dangereuses ; — *Stung-Treng*, simple bourgade de 1 500 âmes, mais dont la situation au confluent de trois cours d'eau navigables lui assure une importance commerciale considérable.

TONKIN. — Le Tonkin comprend cinq grandes provinces administrées par des mandarins du premier degré. Ce sont : Hanoi, au centre ; Bac-Ninh, Sontay, à l'ouest ; Hai-Duong, au nord-est, et Nam-Dinh au sud.

Il y a, en outre, huit petites provinces dépendantes des premières et administrées par des mandarins du second degré. Ce sont : Ninh-Binh, Hung-Yen, Hai-Phong, Quang-Yen, dans le delta ; Hung-Hoa, Tuyen-Quang, sur le haut fleuve ; Tai-Nguyen, Cao-Bang, avec Lang-Son, sur la frontière chinoise.

Villes. — Les noms des provinces sont aussi ceux des villes principales, ou mieux des grands villages qui en sont chefs-lieux. Au Tonkin, comme en Chine, les villes sont essentiellement composées d'une citadelle et d'un marché plus ou moins important, autour desquels se sont groupés les cases des indigènes, des magasins, des habitations à un ou deux étages et d'un confort variable, etc. Généralement chaque nationalité a son quartier.

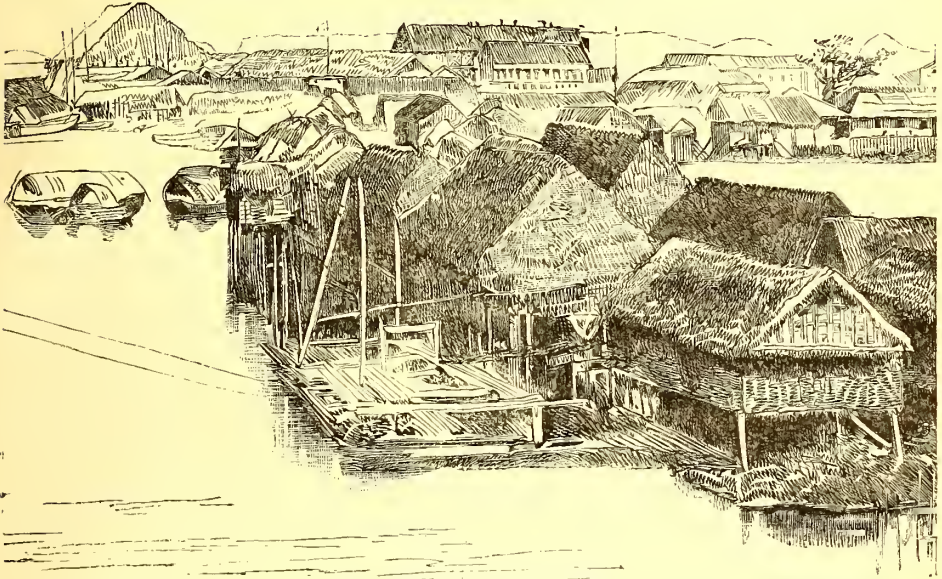
Quant aux villages, ils sont composés de hameaux indépendants les uns des autres, très nombreux dans les rizières, et entourés de végétation. Chaque habitation, en torchis et couverte de chaume, est séparée de sa voisine par des haies de cactus et des ruisseaux d'eau croupissante. Dans les hameaux, situés le long d'une route ou sur les bords d'un cours d'eau, on rencontre parfois un rudiment de rue quand il s'est établi un marché dans la localité.

Hanoi, 80 000 habitants, le chef-lieu du Tonkin et l'ancienne capitale de l'Annam, est située au nord-ouest du delta, sur le Song-Hai ; elle est entourée de lacs et de marais. Comme tous les centres annamites ou chinois, ce n'est qu'une agglomération de villages, au nombre de 108 et

formant 7 cantons. Quelques quartiers, mieux bâtis, contiennent les palais et les bureaux des fonctionnaires. C'est le « grand marché », la grande ville de commerce et d'industrie du pays. Les commerçants chinois y font les affaires en gros. Hanoï, comme Hai-Phong et Tourane, forme une *commune française*, dont le maire est le résident français.

Nam-Dinh, 30 000 habitants, dans le bas Delta, est la seconde ville du pays ; c'est le chef-lieu de la province la plus peuplée et la plus riche en rizières.

Hai-Phong, 20 000 habitants, de création récente sur le Cua-Cam, où



Hai-Phong, vue de la rivière.

peuvent arriver les gros navires, est devenue le grand port des Européens et l'entrepôt du Tonkin.

Hai-Duong, sur le Thai-Binh ; *Sontay*, sur le Song-Hai, villes de 10 000 habitants, et *Bac-Ninh*, avec 3 000 âmes, près du Song-Cau, ont été à demi ruinées par la conquête française. Beaucoup de Chinois qui y faisaient le commerce se sont éloignés.

Industrie et Commerce. — Comme en Cochinchine, l'agriculture est la principale occupation de l'Annam et du Tonkin. Les produits sont les mêmes, et, à côté du riz et des denrées tropicales, figurent les fruits et légumes d'Europe. Les animaux domestiques : chevaux, bœufs, buffles, chèvres et porcs, sont de petite taille et moins communs qu'en Europe. Par contre, la volaille est abondante et à bon marché.

Le fer, le cuivre, l'étain, le charbon du Tonkin sont exploités. L'industrie est variée ; elle produit tous les objets nécessaires à la vie indigène, mais peu d'articles pour l'exportation.

Le commerce est généralement dans les mêmes conditions qu'en Cochinchine; les villes sont de « grands marchés »; les transports se font par eau dans les deltas, à dos d'hommes et de buffles dans l'intérieur; les routes ne sont que des sentiers, et les chemins de fer sont encore inconnus.

Les principales transactions sont aux mains des Chinois depuis plusieurs siècles : ce sont eux qui traitent avec les négociants européens et qui introduisent les produits étrangers; les articles anglais et les cotonnades de Manchester et de Bombay pénètrent non seulement par les vaisseaux venus de Hong-Kong et de Singapour, mais encore en transit par la frontière chinoise.

La valeur du commerce extérieur peut être évaluée sans base certaine à 10 ou 20 millions de francs pour l'Annam, à 60 millions pour le Tonkin. Les Anglais et les Chinois en tirent le plus grand profit; puis les Français, les Allemands, les Hollandais.

Les exportations consistent notamment en soies, plantes tinctoriales, coton, laques, cuivre et étain du Yun-nan; les importations, en cotons anglais, soieries chinoises, médecines, lampisterie, mercerie, miroiterie.

Un câble sous-marin relie Haï-Phong à Saïgon et à la France, et un fil télégraphique terrestre suit toute la côte orientale.

Le présent et l'avenir du Tonkin. — « Beaucoup de personnes en France s'imaginent encore aujourd'hui que le Tonkin est un pays neuf au point de vue des relations commerciales avec l'Europe, et elles en concluent que, le pays étant maintenant sous notre domination, nos produits vont y trouver des débouchés faciles et immédiats. C'est là un point qu'il importe d'examiner.

« Il faut se rappeler que le port d'Haï-Phong n'est ouvert au commerce européen que depuis dix ans, et savoir que de temps immémorial les Chinois sont établis au Tonkin. Depuis de longues années ils y importent, surtout par Canton, des produits européens et américains. Ce sont les articles anglais et en particulier les filés de coton, les cotonnades de Manchester et de Bombay, qui depuis longtemps forment la grande majorité des produits étrangers introduits dans le pays.

« Il convient donc de se rendre compte qu'il ne nous suffit pas de prendre le Tonkin par les armes, mais qu'il nous faut aussi conquérir le terrain commercial, lequel, bien qu'il n'y ait pas une seule maison anglaise dans le pays, appartient depuis longtemps aux produits de l'industrie anglaise. Comment arriverons-nous à substituer nos produits aux articles étrangers? C'est là le problème dont nous cherchons la solution.

« Il ne faut pas se dissimuler que, pour quelque temps encore, le Tonkin pourra rester tributaire de Hong-Kong et de Singapour pour les gros articles d'importation destinés à la population indigène. Tous ceux qui connaissent les marchés de l'Extrême-Orient n'ignorent pas qu'un négociant du Tonkin qui veut importer des cotonnades européennes aura

plus de facilité à les acheter sur ces deux places que de les faire venir de France ou même directement d'Angleterre. La raison en est bien simple : c'est que Singapore et Hong-Kong ont des marchés considérables, en relations journalières avec les expéditeurs anglais : ces derniers donnent ces cotonnades comme fret de retour aux nombreux navires qui portent à Londres la soie, le thé, l'indigo, etc. Le fret est donc toujours assuré, le stock considérable et constamment renouvelé...

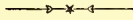
« ... Il est indispensable d'amener nos industriels à modifier leur outillage et, imitant l'industrie anglaise, à fabriquer spécialement pour l'étranger, à produire des tissus conformes aux usages et aux habitudes du pays auquel ils sont destinés, de qualité moyenne et à bon marché. S'ils peuvent arriver à ce résultat, nous pouvons leur garantir des débouchés certains dans l'Extrême-Orient, et la possession au Tonkin d'un marché qui pourra rivaliser avec Singapore et Hong-Kong.

« On a déjà écrit des volumes, tant dans les journaux que dans les différentes publications, sur les ressources et l'avenir du Tonkin ; les uns en ont dit beaucoup de bien, les autres beaucoup de mal. Sans vouloir rechercher sur quelles données on s'est appuyé, nous croyons pouvoir dire que des deux côtés on a exagéré. Le Tonkin n'est pas une nouvelle Californie, comme beaucoup de personnes se l'imaginent encore, mais ce n'est pas non plus un pays sans ressources.

« Il ne faut pas venir ici avec l'espoir d'y faire une fortune rapide, on se préparerait de grandes déceptions ; il faut arriver avec l'idée de s'y établir pendant plusieurs années et de travailler avec persévérance à l'œuvre que l'on entreprendra. Il y a certainement à faire pour les chercheurs laborieux et qui disposent de quelques capitaux.

« Le climat est sain, quoique très chaud en été. Pendant cinq mois, au moins, la température est bonne et permet de refaire ses forces affaiblies. Le sol est très fertile, du moins dans le Delta ; dans presque tous les terrains de cette région, on fait deux récoltes par an, moins abondantes chacune, il est vrai, que la récolte unique de la basse Cochinchine, mais d'un produit total notablement supérieur. On trouve ici tous les produits des tropiques, lesquels n'excluent pas cependant les produits d'Europe. Les choux-fleurs et les petits pois poussent à côté du thé et de la canne à sucre. La culture est susceptible d'un grand développement, et l'agriculteur français qui voudra entreprendre une exploitation agricole trouvera un instrument docile et peu coûteux dans le Tonkinois, qui est laborieux, et le deviendra encore davantage, lorsqu'il sera certain de garder pour lui le fruit de son travail. » (*Notices coloniales*, 1885.)

NOUVELLE-CALÉDONIE



Historique. — La Nouvelle-Calédonie fut découverte en 1774 par le capitaine Cook, qui lui donna le nom primitif (Calédonie) de son pays natal (l'Écosse). L'amiral d'Entrecasteaux en releva les côtes en 1791. Des Anglais y exploitaient le bois de sandal, et des missionnaires français s'y étaient établis dès 1843, lorsqu'en 1851 quelques marins français de l'*Alcmène* furent massacrés par les indigènes de Balade, au nord-est de l'île. Par représailles, Napoléon III fit prendre possession de la Nouvelle-Calédonie en 1853, dans le but d'en faire une colonie pénitentiaire, destinée à remplacer celle de la Guyane, reconnue trop insalubre. Les condamnés y arrivèrent dès 1864, et 1871 y vit déporter 4 000 communards parisiens, dont les déprédations causèrent une sérieuse révolte des Canaques en 1878.

Les îles Loyalty furent annexées en 1864.

Il a été question d'annexer à la Nouvelle-Calédonie l'important archipel des *Nouvelles-Hébrides*, découvertes également par Cook ; mais des conventions faites en 1878 et renouvelées en 1887 avec l'Angleterre, ainsi que l'opposition des Anglo-Australiens, maintiennent la neutralité de ces îles.

Le groupe néo-calédonien comprend, outre la Grande-Terre, l'île des Pins, les îles Loyalty et de nombreux îlots côtiers.

Géographie physique. — La Nouvelle-Calédonie est une île située entre le tropique du Capricorne et le 20^e degré de latitude sud, et sur le 163^e degré de longitude est de Paris, c'est-à-dire presque aux antipodes de la France.

Les grandes terres voisines sont : l'Australie, située à 1 500 kilomètres à l'ouest ; la Nouvelle-Guinée au nord-ouest, et la Nouvelle-Zélande au sud-est. Notre île, de forme très allongée, et orientée du nord-ouest au sud-est, mesure 400 kilomètres de longueur, sur une largeur moyenne de 55 kilomètres, soit 18 000 kilomètres carrés de superficie. Son littoral, très découpé, est formé souvent de hautes falaises de roches anciennes ; il présente au nord les îles Paaba et Balabio ; au nord-est, la baie de

Kanala ; au sud-est, le cap de la Reine-Charlotte ; au sud-ouest, la baie d'Ouarail, celle de Saint-Vincent avec l'île Ducos ; celle de Nouméa, fermée par l'île Nou et la presqu'île Ducos.

L'île est défendue sur toutes ses faces par une ceinture de récifs présentant un assez grand nombre de passes déterminées. Ces récifs, formés d'immenses bancs de coraux, brisent la mer à une certaine distance ; ils laissent entre eux et le rivage un canal d'eaux tranquilles, d'une grande ressource pour mettre en communication les différents points de la colonie, et d'une navigation sûre pour les caboteurs à voile aussi bien qu'à vapeur.

L'intérieur est montagneux et formé de terrains anciens, souvent arides, ce qui donne à l'île un aspect général assez triste. Une double chaîne s'allonge non loin des côtes et présente de nombreux sommets de 1 200 à 1 650 mètres. On distingue, au sud-est, le mont Humboldt, 1 650 mètres, et la Dent-de-Saint-Vincent, 1 547 mètres ; au centre le mont Arago, 1 030 mètres, et la Table-Unie, visible en mer des deux côtés de l'île ; au nord, le mont Panié, 1 642 mètres, et le mont Homedebua, 1 300 mètres. Entre les deux chaînes s'étend une série de plateaux ondulés.

Les deux versants côtiers sont parcourus par des rivières peu longues, mais très larges et abondantes, formant de nombreuses cascades, et navigables seulement à leur embouchure. Les principales sont : le *Diahot*, 100 kilomètres, qui court au nord-ouest, parallèlement à l'axe de l'île ; la *Néra*, le *Foa* et la *Tantouta*, au sud-ouest. Plusieurs rivières sont en partie souterraines.

Le climat est tropical, mais tempéré par les brises de mer ou vents alizés du sud-est. La température, qui est de 12° à 20° pendant la belle saison (mai à novembre), monte à 35° pendant l'hivernage (décembre à avril), qui est la saison des pluies et des ouragans ; ceux-ci sont le fléau de la colonie. Néanmoins le climat est très salubre, ce qui est dû au peu de largeur de l'île, constamment balayée par les vents de la mer, et à son sol découvert, produisant en outre un arbre fébrifuge, le *niaouli*, sorte de myrte.

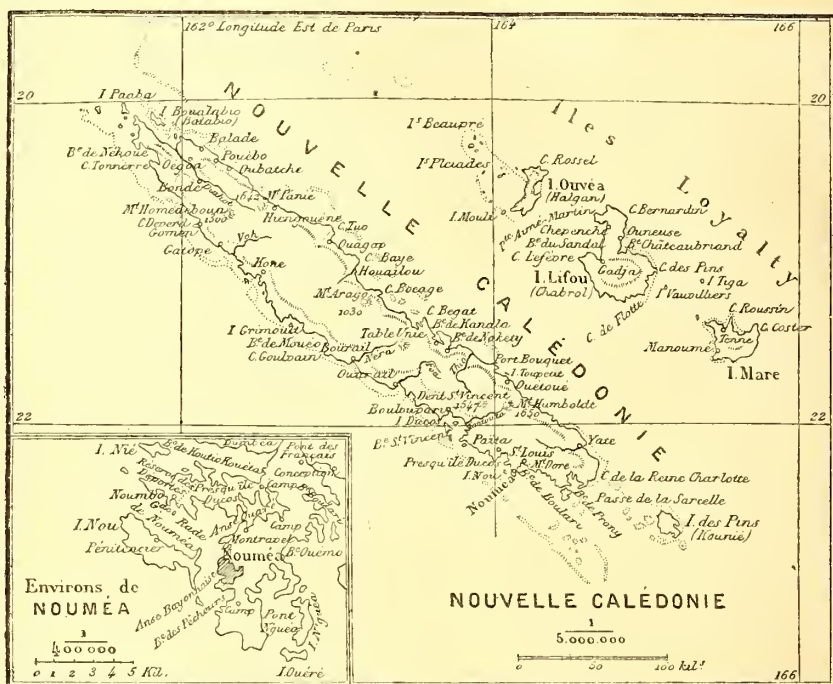
Le règne minéral offre l'or, le nickel, le fer, le cuivre et le plomb. Le règne végétal n'est pas très luxuriant, car beaucoup de terres sont rocheuses et stériles ; mais il est varié, et comprend maïs, canne à sucre, tabac, café, bananes, patates, etc. Sauf le requin, le trévang, la saute-relle, très nuisible, et quelques oiseaux, il y a peu d'animaux sauvages ; par contre, les espèces domestiques importées d'Europe s'y multiplient aisément.

Géographie politique. — La population actuelle du groupe néo-calédonien est d'environ 60 000 habitants, et sa superficie de 20 000 kilomètres carrés équivaut à celle de quatre départements français.

Les habitants se décomposaient, en 1885, en 40 000 indigènes, dont la

moitié dans les îles Loyalty, et 20 000 Européens. Parmi ceux-ci, il y a 4 000 résidents libres ou fonctionnaires, presque tous français, 3 000 militaires avec leurs familles, et 10 à 12 000 forçats transportés, en cours de peine ou libérés. Parmi les étrangers, on compte principalement 600 Anglo-Australiens.

Les indigènes sont, les uns de race brune ou malaise, de taille assez grande, à cheveux longs et raides ; les autres, de race noire, plus petits, à cheveux crépus. On leur donne à tous le nom de *Canaques* ou Néo-Calé-



Carte de la Nouvelle-Calédonie.

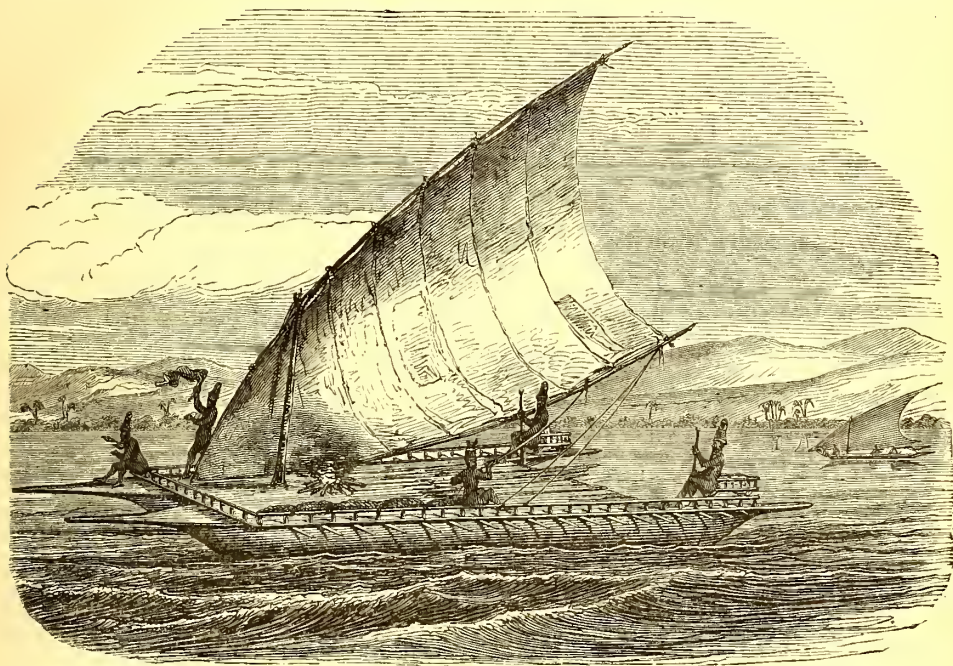
doniens. La plupart sont encore sauvages et idolâtres, parfois anthropophages ; ils vivent par tribus de 1 000 à 1 500 individus, sous un même chef. Jaloux de leur indépendance, les Canaques ont longuement combattu les Français, notamment par l'insurrection sanglante de 1878 ; ils refusent de se mêler aux blancs et de travailler pour eux. Décimés par la guerre et par les maladies introduites par les Européens, leur nombre a décré de plus de moitié depuis la prise de possession.

Les missionnaires catholiques et protestants ont converti 15 000 indigènes.

Le Néo-Calédonien. — « Au moral, le noir calédonien, si l'impression de ceux qui ont pu l'observer n'est pas outrée, se range parmi les plus insociables de l'Océanie. « Je suis encore à chercher en lui une vertu, dit M. Bourgarrel. Il est intelligent, c'est incontestable ; mais il

« est paresseux, fourbe, cruel et orgueilleux au delà de toute expression. La cruauté, la férocité de ce peuple se révèle par l'existence trop souvent constatée, de l'anthropophagie, par l'usage de mettre les têtes des ennemis mangés comme un trophée au-dessus des maisons, de massacrer sans pitié les naufragés, etc. »

« D'autres voyageurs, d'autres auteurs sont plus indulgents pour les Néo-Calédoniens ; ils reconnaissent les défauts signalés plus haut, mais ils insistent sur certaines de leurs qualités, notamment sur leur intelligence



Pirogue de la Nouvelle-Calédonie.

très réelle ; ils admirent l'heureuse situation et l'installation de leurs villages, leur extrême habileté dans tout ce qui concerne l'irrigation de leurs jardins et de leurs petites plantations ; la finesse, l'éloquence, la réflexion, la maturité de leurs anciens dans les assemblées où se traitent les intérêts populaires. L'anthropophagie a disparu de plusieurs de leurs tribus, où la religion chrétienne a fait de grands progrès.

« Leurs maisons, ou plutôt leurs cases, ont seulement de 2 à 3 mètres de hauteur ; les unes sont rondes, les autres sont carrées, et leur forme varie un peu suivant les tribus ; toutes ont une charpente de bois et sont recouvertes d'une épaisse couche de paille. Quelques-unes sont doublées d'une couche de l'écorce du *niaouli*, que l'on rencontre partout ; mais nulle part on ne trouve d'autre ouverture que la porte, qui a 3 à 4 pieds de haut au maximum, sur 2 de large. Le mobilier se compose de nattes,

de Calebasses ou de moitiés de cocos destinées à contenir la provision d'eau, et d'un ou deux vases de terre cuite; on aperçoit aussi, pendus dans un coin, quelques morceaux d'étoffes et des armes. Les poux, les puces et les moustiques fourmillent dans ces infects taudis. Les palais des chefs ont beaucoup plus d'apparence vus du dehors, mais à l'intérieur ils diffèrent peu des cabanes du peuple. Les hommes et les femmes portent autour des reins une ceinture composée d'une espèce de corde en fil de coco ou de bourao, à laquelle sont suspendues de petites tresses généralement de même nature, qui ont de 10 à 15 centimètres de long, et forment plusieurs couches, comme dans une épaulette.

« Pour armes, les Néo-Calédoniens ont le casse-tête, la hache, la lance et la fronde; ils connaissent l'arc et la flèche, mais ne s'en servent guère qu'à la chasse. Parmi leurs coutumes particulières, on peut signaler le *tabou*, si remarquablement caractéristique de toutes les communautés océaniques, et que les immigrants polynésiens ont dû apporter ici avec eux. » (VIVIEN DE SAINT-MARTIN, *Dictionnaire de Géographie.*)

On appelle *tabou* l'interdiction que les prêtres des îles de la Polynésie prononcent sur une personne ou sur un objet, pour lui donner une sorte de sainteté ou d'inviolabilité. C'est ainsi que les souverains sont *tabous*; les toucher, et parfois même lever les yeux sur eux, c'est encourir la mort, ou du moins une peine très sévère. Le terrain consacré à un dieu ou à la sépulture d'un grand chef est *tabou*. On devient aussi *tabou* rien qu'en touchant une personne supérieure par le rang.

Administration. — La colonie est administrée par un gouverneur général civil, et divisée en cinq arrondissements: *Nouméa*, au sud-ouest; *Oégoa*, au nord; *Touho*, *Houailou* et *Kanala*, sur la côte nord-est.

Elle forme un vicariat apostolique confié aux Pères maristes.

Nouméa, ou Fort-de-France est une ville de 4000 habitants, située au sud-ouest de l'île, dans une anfractuosité d'une grande baie; malheureusement elle n'a pour eau potable que celle de citerne. Elle possède une belle rade abritée par l'île *Nou*, où se trouve le pénitencier-dépôt, et par la presqu'île *Ducos*, qui sert aussi de lieu de déportation.

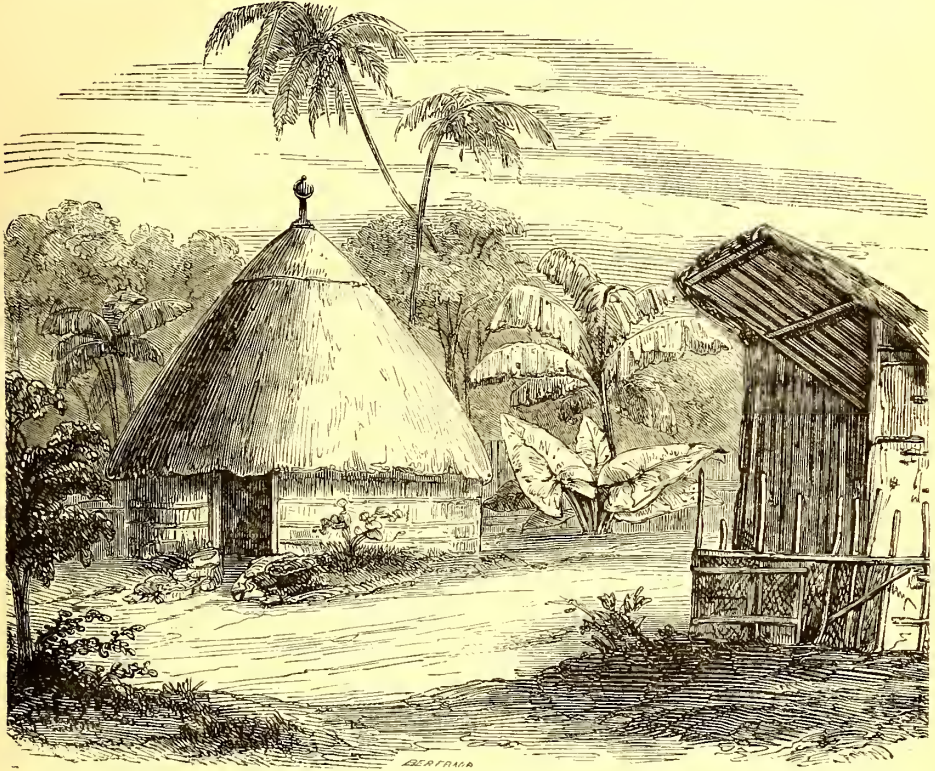
Ouarail, sur le Foa, et *Bourail*, sur la Néra, sont deux autres pénitenciers situés sur la côte sud-ouest. *Bourail*, centre d'élevage florissant, cherche à se débarrasser des criminels.

Oégoa, sur le Diahot, est un groupe de petites localités situées dans une vallée de même nom, et *Kanala*, un centre important sur une baie de la côte est. Les exploitations minières et agricoles se trouvent dispersées notamment dans les vallées du Thio, du Diahot, du Foa.

L'île des *Pins*, ou Kounié, distante de 50 kilomètres, est montueuse, volcanique, couverte de conifères. Longtemps réservée aux indigènes, elle reçut en 1871 un grand établissement pénitencier pour les communards parisiens.

Les îles *Loyalty* (mot anglais Loyauté) sont au nombre de trois grandes : Lifou ou Chabrol, Maré et Ouvéa ou Halgan. Elles sont de formation coralliaire, très boisées et peuplées de 15 000 indigènes convertis et de quelques Européens. Leur commerce est presque nul.

Les *Nouvelles-Hébrides* comprennent six grandes îles, notamment Espiritu-Santo, et de nombreux îlots, ayant une superficie de 130 000 kilomètres carrés. Il s'y fait actuellement des tentatives de colonisation fran-



Cases de la Nouvelle-Calédonie.

çaise et anglo-australienne. Si un jour elles sont annexées à la Nouvelle-Calédonie, elles nous donneront une population de 70 000 indigènes de race noire, chétive mais tranquille. Déjà les Néo-Hébridais sont engagés par les Calédoniens comme domestiques et comme travailleurs aux plantations.

Commerce. — L'industrie, nulle pour les naturels, est très peu développée pour les blancs ; elle consiste dans l'élevage des bêtes à cornes (140 000 têtes), quelques cultures de café, vanille, tabac, manioc, légumes, etc. On essaye l'extraction de la houille, du nickel, qui est très abondant, du cuivre et autres métaux.

Mais la Nouvelle-Calédonie est surtout une colonie pénitentiaire ; les milliers de condamnés aux travaux forcés, détenus dans une dizaine de localités, sont employés soit dans les chantiers et ateliers de l'État, soit

dans les concessions et les exploitations rurales ou minières ; ils construisent des routes ou fabriquent une foule d'objets en fer et en bois propres à la marine, à l'industrie et à l'agriculture.

Le commerce de l'île s'est élevé en 1890 à 20 millions de francs, dont les deux tiers pour les importations, qui consistent en approvisionnements de vivres : bétail, vins, liqueurs, épiceries, ainsi qu'en articles d'habillement pour les colons et les transportés.

L'exportation comprend l'huile de coco, des écailles de tortue, du minerai de nickel et autres.

Le seul port de commerce est Nouméa, qui est en relation régulière, par vapeurs anglais et français, surtout avec San-Francisco, Sydney et l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Taïti, et avec la France par Bordeaux. Le cabotage tient lieu de routes, qui manquent encore ; un fil télégraphique fait le tour de l'île, et un câble sous-marin la relie à Sydney.

LES NOUVELLES-HÉBRIDES

L'archipel des Nouvelles-Hébrides s'étend, au nord-est de la Nouvelle-Calédonie, sur une longueur de 520 kilomètres, entre le 13° et 20° de latitude sud, 164° et 167° de longitude est. Il se compose de plusieurs groupes, savoir : au nord, les cinq petites îles d'Ababa, aussi appelées Torrès, et les Banks proprement dites, au nombre de neuf ; au centre, Espiritu-Santo et Mallicolo, les deux îles les plus considérables de l'archipel, Saint-Barthélemy, Aoba, Aurore, Pentecôte, Ambryn, Sandwich et Api ; au sud, Erromango, Anioua, Tanna, Erronan et Annatom.

La superficie totale serait de 130 000 kilomètres carrés, et la population, que Forster, le compagnon de l'illustre Cook, estimait à 200 000 habitants, paraît être tombée à 70 000.

Les insulaires des Nouvelles-Hébrides sont des noirs mélanésiens ; ils sont divisés en une multitude de tribus indépendantes et d'ordinaire ennemies. Sur plusieurs îles, on rencontre des groupes de Polynésiens, dont quelques-uns, leur complexion l'atteste, ont conservé au milieu des noirs la pureté de leur race.

La fertilité de ces îles a été hautement reconnue par tous les voyageurs. Quiros, navigateur espagnol, qui découvrit en 1606 l'île qu'il baptisa du nom d'*Espiritu-Santo*, écrivait en parlant de cette terre : « Il n'y a point de contrée si belle en Amérique et bien peu qui l'égalent en Europe. » De Bougainville, qui visita en 1768 Aurore et Pentecôte, et donna à l'archipel le nom de *Grandes-Cyclades*, qu'il n'a pas conservé,

fut frappé d'admiration à la vue de ces terres exubérantes de végétation. On retrouve la même impression chez Cook, à qui revient l'honneur d'avoir découvert, en 1776, le reste du groupe, qu'il appela les *Nouvelles-Hébrides*, du nom d'un groupe d'îles écossaises.

Comme produits ordinaires des Nouvelles-Hébrides, on peut citer : le fruit de l'arbre à pain, la noix de coco, les bananes, le sagou, la canne à sucre, l'arrow-root, les patates, les ignames, etc. Les forêts renfermant des bois de charpente sont nombreuses ; de beaux pâturages pourraient nourrir d'abondants troupeaux ; enfin les terres arables dominent.

L'archipel renferme des ports spacieux, profonds et bien abrités, tels que Port-Sandwich, l'un des meilleurs abris naturels connus, dans l'île Mallicolo ; Havannah, dans l'île Sandwich ; la baie du Requin, dans l'île Espiritu-Santo ; Port-Résolution, dans l'île Tanna, depuis de longues années fréquenté par les navires européens. En outre, ces îles ne sont pas entourées, comme la Nouvelle-Calédonie, d'une ceinture de corail, et par suite les côtes en sont facilement abordables.

On conçoit donc l'opportunité de l'annexion des Hébrides à la Calédonie. Mais un engagement réciproque de la France avec l'Angleterre maintient la neutralité de ces îles. Cet engagement est consigné dans une lettre écrite par le marquis d'Harcourt, ambassadeur français à Londres, au comte de Derby, le 18 janvier 1878 : « Mon gouvernement tient à déclarer « que, pour ce qui le concerne, il n'a pas le projet de porter atteinte à « l'indépendance des Nouvelles-Hébrides, et il serait heureux de savoir « que de son côté, le gouvernement de Sa Majesté est également disposé « à la respecter. » Le gouvernement britannique répondit immédiatement qu'il était en conformité de vues avec celui de France.

Depuis lors les événements ont marché. En 1882, des notables de Nouméa, à l'instigation de M. Higginson, fondèrent la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides, qui acheta en 1885 de vastes territoires dans l'île Sandwich et à Mallicolo, et y créa des comptoirs aujourd'hui florissants.

En résumé, les raisons qui militent en faveur de la prise de possession du groupe néo-hébridais par la France sont d'ordre économique, commercial, stratégique et politique ; mais les colonies anglo-australiennes s'y opposent pour les mêmes raisons, et particulièrement pour ne pas avoir à leurs portes de nouveaux établissements pénitentiaires dangereux.

Enfin une convention anglo-française, signée le 24 octobre 1887, consacre la *neutralité* de ces îles, qu'elle place sous l'action combinée des marines des deux nations.

LES ILES WALLIS ET FUTUNA

Iles Wallis. — Découvertes en 1767 par le commodore anglais Wallis, qui leur donna son nom, ces îles sont situées par 170° de longitude est dans l'océan Pacifique, au nord-est des îles Fidji, à égale distance de la Nouvelle-Calédonie et de Taïti. *Ouvea*, l'île principale de l'archipel, renferme une population de 3000 indigènes Maoris. De grande taille, bien faits, doux, hospitaliers, ils pratiquent la religion catholique, ayant été convertis par le P. Bataillon et d'autres missionnaires maristes français, débarqués dans l'archipel vers 1837.

Ouvea possède un bon port, d'une profondeur suffisante pour permettre aux navires d'un fort tonnage d'y séjourner.

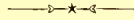
Au point de vue commercial, l'importance des îles Wallis deviendra considérable avec le temps, comme étape de ravitaillement sur les routes de Panama en Chine et de la Nouvelle-Calédonie à Taïti ; au point de vue militaire, les escadres y trouveront du charbon, des matériaux de rechange et y opéreront leurs réparations. En 1887, l'amiral Marcq de Saint-Hilaire a été chargé de se rendre à Ouvea à bord du *Decrès*, et, à la suite de courts pourparlers avec la reine Amélia et les principaux chefs de tribus, il a établi le protectorat de la France sur les Wallis, qui sont rattachées administrativement à la Nouvelle-Calédonie.

Iles Futuna. — En 1888, le protectorat français a été également établi sur le groupe des îles *Futuna* et *Alofi*, situées à 200 kilomètres au sud-ouest des Wallis. Leur population, évangélisée par le bienheureux Pierre Channel, qui y fut martyrisé en 1840, est de 1 500 habitants.

Ces acquisitions nouvelles sont dues entièrement à l'influence de nos missionnaires catholiques, qui les ont préparées depuis 1842 et maintiennent ici, comme partout ailleurs, la grande idée de la patrie, à laquelle ils rendent les plus signalés services, sans en recevoir toujours la reconnaissance méritée.

TAÏTI

ET DÉPENDANCES



La France possède dans la Polynésie orientale plusieurs archipels dont l'importance est généralement peu considérable. En voici la statistique :

1° Iles TAÏTI,	superficie	1 175 kilom. carrés,	population	40 000 habit.
2° Iles TOUBOUAÏ,	—	33 kilom. carrés,	—	1 000 habit.
3° Iles TOUAMOTOU,	—	900 kilom. carrés,	—	8 000 habit.
4° Iles MARQUISES ;	—	1 243 kilom. carrés,	—	6 000 habit.

Ce qui donne une population de 28 000 habitants, dispersés sur une centaine d'îles, dont la superficie totale est de 3 400 kilomètres carrés, équivalant à la moitié d'un département français.

Ces îles occupent, sur la carte de l'océan Pacifique, un espace immense du 8^e au 28^e degré de latitude sud, et du 130^e au 160^e degré de longitude ouest de Paris, soit 3 000 kilomètres du nord au sud et 2 400 kilomètres de l'est à l'ouest.

La Polynésie française est administrée par un *gouverneur* siégeant à Papéiti, capitale de Taïti ; des résidents et un conseil général composé de délégués administrent les divers groupes d'îles.

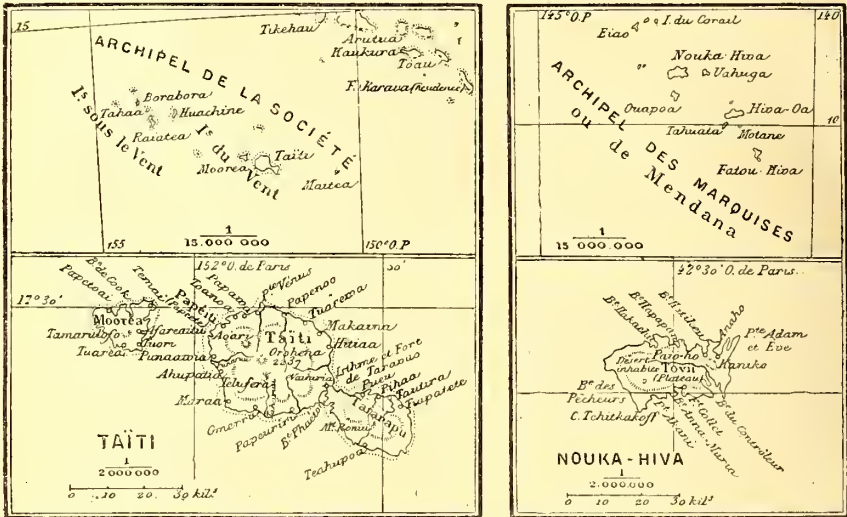
I. — ILES TAÏTI

Les ILES TAÏTI furent soupçonnées en 1606 par l'Espagnol Quiros, et réellement découvertes en 1767 par le capitaine Wallis. Le célèbre Cook les explora en 1768 et leur donna le nom d'archipel de la « Société », en l'honneur de la société royale de Londres. Bougainville appela Taïti la « Nouvelle Cythère » et fit une description aussi enthousiaste qu'exagérée de la nature enchanteuse de l'île, de la douceur des mœurs des

habitants et de la perfection de leur régime gouvernemental basé sur l'état de nature.

Dès 1797, des missionnaires anglais convertirent les Taitiens au protestantisme, améliorèrent leurs mœurs, aidèrent l'un des chefs de l'île, devenu le roi Pomaré I^{er}, à conquérir les îles voisines et à établir une sorte de monarchie constitutionnelle avec parlement et ministres responsables.

Grâce à la rivalité qui s'établit entre eux et les missionnaires français débarqués en 1836, l'amiral français Dupetit-Thouars chercha, en 1842, à supplanter l'influence anglaise dans l'esprit de la reine Pomaré IV, qui



Cartes des îles Taïti et de leurs dépendances.

sollicita le protectorat de la France. En face d'une protestation de la part du gouvernement anglais, le protectorat fut d'abord refusé par Louis-Philippe ; toutefois, après quelques troubles et un paiement d'indemnités au consul anglais Pritchard, le protectorat français sur Taïti fut établi de fait en 1847, et transformé en une annexion pure et simple en 1880, par suite de l'abdication du dernier roi, Pomaré V.

Les îles Taïti ou de la Société forment deux groupes, savoir : au sud-est, les îles DU VENT : Taïti, Moorea et quelques îlots ; au nord, les îles SOUS-LE-VENT : Raiatea, Bora-Bora, Huahine et une dizaine d'autres.

L'Angleterre, qui avait, depuis quarante ans, sur ces dernières îles des droits communs avec nous, les a cédés en 1887 à la France, par un accommodement relatif aux droits de pêche que la France possède sur les côtes de Terre-Neuve.

Au sud de Taïti, se trouve le groupe des îles *Toubouaï*, annexées en 1874. Hautes et volcaniques, elles n'ont que 500 habitants, qui sont catholiques. On y rattache, plus au sud, l'île *Rapa* ou Opara, 200 habitants, annexée en 1885.

TAÏTI, ou *Tahiti-Taïarapu*, est pour ainsi dire une île double, formée de deux presqu'îles montagneuses, unies par l'isthme de Taravao, ayant à peine 14 mètres d'altitude et une largeur de 2 kilomètres. Taïti, la partie la plus grande au nord-ouest, a pour sommet l'Orohena, 2 237 mètres, formant le bord d'un immense cirque ou cratère, dit du Papenoo, volcan analogue à ceux de l'île Bourbon. Des lacs, des cascades, de nombreuses



Paysage de Taïti.

rivières torrentielles, dont la plus importante est le Papenoo, une grande fertilité sur la côte et un climat délicieux, rendent le séjour de l'île enchanté et sans danger pour les Européens.

La forme de Taïti est ronde, tandis que la presqu'île de Taïarapu est ovale. L'isthme, défendu par le fort de Taravao, protège au sud la baie Phaéton, d'accès assez difficile. Le littoral, généralement élevé, sauf au sud, où s'étend une plaine de 1 à 3 kilomètres de largeur, est partout entouré de récifs coralliaires très dangereux, entre lesquels s'ouvrent quelques passes navigables.

L'île *Moorea*, également montagneuse, possède les deux baies très vastes de Papetoai et de Cook.

Les îles Taïti sont peuplées d'un millier d'Européens, la plupart français, et de 7 000 indigènes de race brune ou polynésienne, de mœurs douces, indolents, civilisés et convertis au protestantisme; c'est le reste



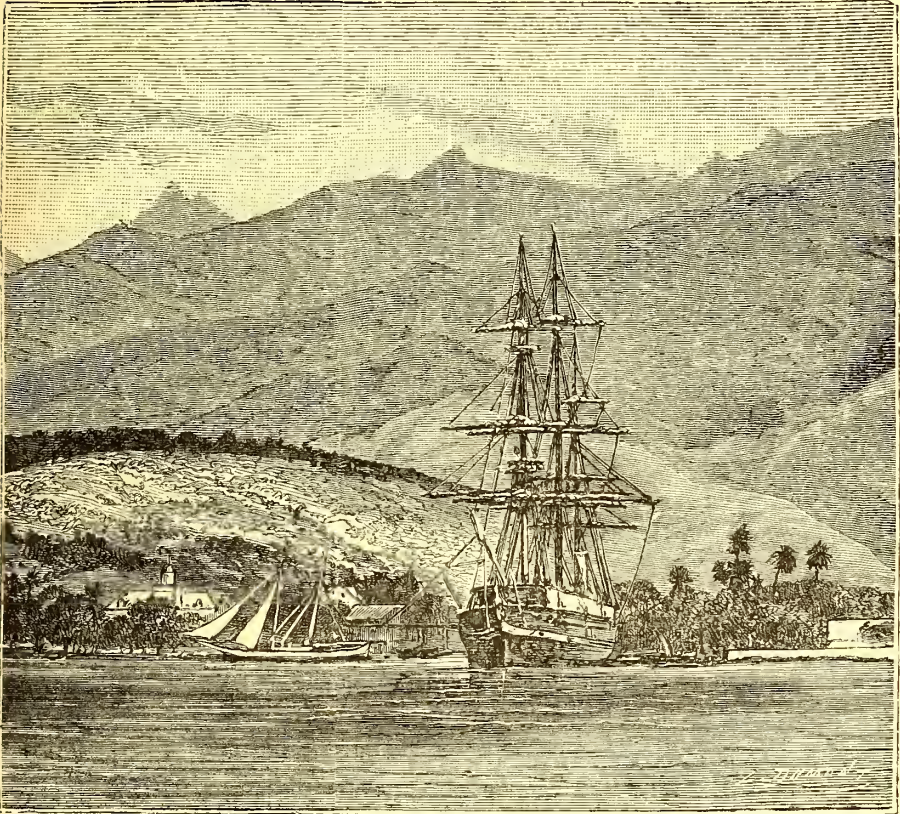
Baie de Matavai à Taïti.

d'une population autrefois bien plus considérable. Ils habitent de petits villages sur la côte et dans les vallées.

Papéiti ou Papeete, ci-devant « capitale » de Taïti, est le chef-lieu des établissements français de la Polynésie. C'est une ville de 3 000 habitants, composée de cases en bambou, entourées de jardins verdoyants. Situé sur la côte nord-ouest de l'île, son port est sûr, assez vaste et profond; il concentre tout le commerce, non seulement de l'île, mais encore de toute la région.

Le commerce, qui s'élève de 8 à 10 millions de francs, consiste surtout dans l'exportation de nacre en coquille (pour 1 million de francs), de citron, vanille, coprah (graines de coco), oranges, que Papeete expédie principalement à San-Francisco, et dans l'importation d'étoffes, de vins, farines, biscuits, viandes salées, bois de construction. Une route fait le tour de l'île.

Le trafic est surtout aux mains des Allemands et se fait par vaisseaux



Rade de Taïti.

étrangers et français avec San-Francisco, la France par Bordeaux, l'Europe et l'Australie.

Les Taïtiens. — « La race taïtienne est fort belle. Les hommes sont grands et bien proportionnés. Leurs corps robustes annoncent la santé, la souplesse et la force ; agiles et adroits, ils excellent dans tous les exercices physiques. Les femmes ont les dents blanches et bien rangées, les yeux grands, les extrémités et surtout les mains d'une finesse remarquable. Le costume des femmes de Taïti ajoute un charme nouveau à l'ensemble de leur physionomie. Elles portent une gaule ou *tapa*, sorte de longue tunique flottante, de mousseline légère ou de calicot aux cou-

leurs voyantes. Presque toujours nu-tête, elles laissent flotter leurs cheveux, qu'elles piquent de feuillages et de fleurs, ou bien elles se coiffent d'un petit chapeau de bambou ou de panama, orné de guirlandes légères. Leurs oreilles sont parées de fleurs. Les hommes portent aussi des couronnes ; leur vêtement se compose d'un pareo tombant jusqu'aux genoux et d'une chemise flottante.

« Le caractère des Taïtiens est un peu celui de tous les enfants : ils sont capricieux, fantasques, boudeurs tout à coup et sans motif, foncièrement honnêtes, et hospitaliers dans l'acception du mot la plus complète. Les dispositions contemplatives sont extraordinairement développées chez eux, et ils se montrent sensibles aux aspects gais ou tristes de la nature. Ils sont paresseux ; pourquoi travailleraient-ils ? Les forêts produisent d'elles-mêmes tout ce qu'il faut pour nourrir ces peuplades insouciantes ; le fruit de l'arbre à pain, les bananes, etc., croissent pour tout le monde et suffisent à chacun. Les années s'écoulent pour les Taïtiens dans une oisiveté absolue et une rêverie sans fin. La seule occupation qui leur plaise, parce qu'elle n'est ni régulière ni forcée, c'est la pêche. Montés sur leurs pirogues légères, ils passeront des journées entières bercés par l'Océan : la mer est leur élément favori, ils s'y trouvent à l'aise, et la perfidie même des flots offre un attrait de plus à leur ardente imagination. Les goélettes qui font le cabotage entre Taïti et les îles voisines trouvent chez les indigènes de précieux auxiliaires, et les baleiniers ont souvent aussi recours à eux pour compléter leurs équipages.

« La nourriture ordinaire des indigènes consiste surtout en *mayoré*, fruit de l'arbre à pain ; en *fei*, fruit d'un bananier sauvage, qui croît en abondance sur les montagnes de l'île ; en poisson cru, accompagné d'une sauce appelé *miti*, que l'on obtient en râpant l'amande de la noix de coco et en la délayant ensuite avec de l'eau de mer. Dans les festins, accompagnement obligatoire de toutes les fêtes et de toutes les cérémonies, on mange des volailles, des cochons cuits tout entiers dans le *four canaque*, des taros, des ignames, des crabes, des homards, etc. » (HUE et HAURIGOT, *Nos petites colonies.*)

II. — ILES TOUAMOTOU

Les îles **Touamotou**, découvertes par Carteret en 1767, et explorées par Bougainville en 1768, furent occupées par les Anglais de 1830 à 1855, et appartiennent à la France depuis 1859. Elles forment un immense archipel d'une centaine d'îles, dont la plupart ne sont que des atollons ou bancs de récifs coralliaires ; chaque atollon affecte la forme d'un anneau ou d'un croissant, et renferme au centre un *lagon* d'eau verte dans lequel se pêche l'huitre perlière.

Les plus grands atollons, *Kairoa* et *Jakarava*, qui est le chef-lieu, ont jusqu'à 40 kilomètres de largeur et 100 kilomètres de circuit, tandis que leur anneau n'a qu'une épaisseur d'un demi-kilomètre. Les polypes ou madrépores qui les ont construites n'ont pu les élever qu'au niveau de la mer ; mais, grâce à des soulèvements sous-marins, les uns ont émergé et se sont couverts d'un peu de végétation ; les naturels y ont planté le cocotier, qui, avec la pêche, fait leur principale subsistance.

Ci-devant, ces îles s'appelaient *Iles Basses* ou *Pomoutou*, c'est-à-dire soumises. Les habitants ont demandé à ce qu'on les appelât plutôt « Touamotou », mot qui veut dire lointaines. Ces indigènes, au nombre de 7 000, sont des métis de Taïtiens et de nègres ; ils sont catholiques et vivent de la vente des perles.

Au sud-est de Touamotou, les îles *Gambier* ou *Mangareva*, annexées en 1844, sont au nombre de six, enfermées dans une même ceinture de coraux. Elles comptent à peine 800 habitants, convertis au catholicisme par les Pères de Picpus. La principale, Mangareva, haute et volcanique, renferme le chef-lieu Rikitea. Le commerce est de 100 000 francs, provenant de la vente de la nacre.

La pêche des perles aux îles Basses. — « La plongée commence dans la matinée ; avant d'entamer le travail quotidien, les pêcheurs se groupent sur le bateau et chargent le plus digne ou le plus respectable d'entre eux de réciter une prière que tous suivent avec ferveur. Le bateau est sur le lieu de pêche. Les apprêts sont faits ; ils ne sont pas longs. Pour tout vêtement, l'indigène a son *pareo*, pour tout outil une lunette. Destinée à examiner, de la surface, les fonds que le plongeur doit explorer, cette lunette est assez semblable à une lunette de calfat : elle se compose de quatre planches, longues de 40 à 45 centimètres, larges de 25 à 30, formant une chambre dont l'une des deux extrémités est ouverte.

« Le plongeur tuamotu est, à bon escient, considéré comme le meilleur plongeur de la terre. L'Indien employé aux travaux de la pêche dans le golfe Persique et à Ceylan, et qui passe à bon droit comme un des meilleurs fouilleurs de mer, ne peut lui être comparé.

« Après le travail du jour, les plongeurs se mettent en devoir d'ouvrir les huîtres récoltées, se servant pour cela d'un large couteau qu'ils manient avec une grande dextérité. Du premier coup, le muscle adducteur est tranché. Chaque coquille et son contenu sont ensuite examinés avec un soin extrême, pour qu'aucune perle n'échappe à leurs méticuleuses recherches et ne passe inaperçue. Les patrons ne manquent pas d'assister à cette opération ; car, bien que dénué de toute poche pour la dissimuler, le Tuamotu a vite fait d'avaler la perle qu'il vient de découvrir. Les coquilles appartenant aux pêcheurs indépendants sont, une fois vidées, déposées dans le sable humide jusqu'au jour de la vente, afin que l'évaporation ne leur fasse rien perdre de leur poids.

« La plonge se pratique d'un bout de l'année à l'autre et plus spécialement pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février. En juin, juillet, août et septembre, elle n'a lieu que l'après-midi, la température de l'eau étant trop fraîche dans la matinée. » (Extrait des *Notices coloniales*.)

III. — ILES MARQUISES

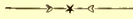
Les **îles Marquises**, ainsi appelées en l'honneur du marquis de Mendoza par l'Espagnol Mendana, qui les découvrit en 1594, appartiennent à la France depuis 1842. Situées à 1300 kilomètres au nord-est de Taïti, on en compte 15, dont les principales sont : *Nouka-Hiva*, chef-lieu Païo-Ho, siège du résident français ; *Hiva-Oa*, ou la Dominique, haute de 1260 mètres ; *Fatou-Hiva*, *Ouapoa*, *Eiao*, etc.

Toutes ces îles sont volcaniques, montagneuses, bien arrosées, fertiles en denrées tropicales. Elles sont peuplées de 6000 indigènes ou Marquésans, de race polynésienne, de belle taille, convertis au catholicisme, mais moins civilisés que les Taïtiens.

Le commerce, peu considérable (300000 francs), est fait par les caboteurs venant de Taïti. A peine compte-t-on 200 Français dans ces parages.

Îlot Clipperton. — Signalons enfin l'îlot de *Clipperton*, situé à l'extrémité de l'Océanie, non loin des côtes du Mexique, au sud des îles Revillagédo, par 10° 17' de latitude nord et 111° 27' de longitude occidentale de Paris. Ce n'est qu'un atollon rocheux, sans étendue, mais qui peut devenir un point de relâche pour les navires et acquérir de l'importance pour nous lorsque l'ouverture du canal de Panama aura développé la navigation dans ces parages.

GUYANE FRANÇAISE



Historique. — La Guyane est cette immense contrée de l'Amérique méridionale circonscrite entre l'Océan d'une part, le fleuve des Amazones, son affluent le Rio-Negro, et l'Orénoque, d'autre part.

Politiquement, cette contrée, vaste quatre fois comme la France, est divisée en cinq parties : Guyanes *anglaise*, *hollandaise* et *française*, au nord-est; partie *brésilienne* au sud, et partie *vénézuélienne*, à l'ouest.

Cette région, découverte par Colomb et Améric Vespuce (1498-1499), et qui devint pour les conquérants espagnols le légendaire EL DORADO, le pays de l'or et des richesses par excellence, ne reçut les premiers colons français qu'au commencement du XVII^e siècle.

En 1637, des marchands de Rouen vinrent fonder un comptoir et le fort Louis dans l'île de Cayenne, mais sans grand succès. En 1652, se forma la *Compagnie de la France équinoxiale*, pour l'exploitation des terres « situées entre l'Amazone et l'Orénoque »; mais la possession de ce territoire fut disputée par les Anglais, les Hollandais et les Portugais. Le traité d'Utrecht (1713), laissant aux Portugais les deux rives du grand fleuve, n'attribua à la France que la partie comprise entre le Maroni, à l'ouest, et « la rivière de *Iapoc*, que Vincent Pinçon avait découverte en 1500 ».

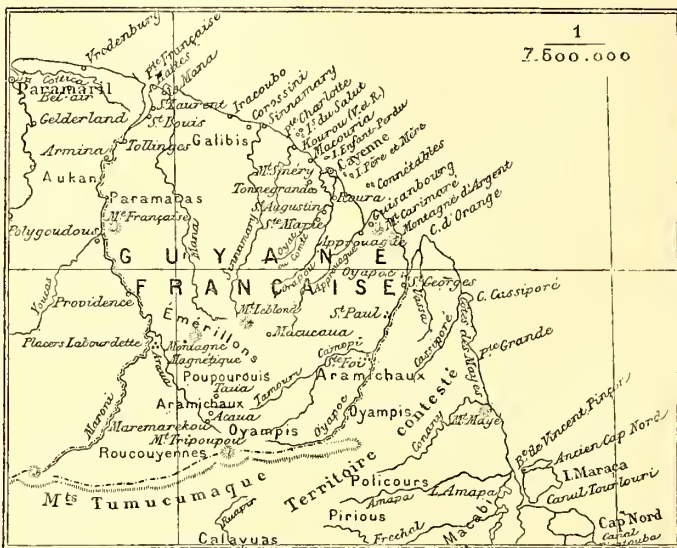
Or, comme il s'agit de savoir quelle est cette rivière dont la situation est mal déterminée, il en résulta une contestation avec le Portugal d'abord, le Brésil ensuite, contestation qui dure encore actuellement. En 1817, après la restitution de la colonie par les Portugais, qui, aidés des Anglais, nous l'avaient enlevée, on convint de fixer provisoirement la limite au fleuve Oyapock, laissant en litige l'espace compris entre l'Oyapock et le cap Nord, à l'embouchure de l'Amazone.

En 1856, sous Napoléon III, les négociations furent reprises, et la France réclama non seulement la côte entre l'Oyapock et l'Aragary, fleuve qui aboutit vers l'île Maraca, mais encore, à l'intérieur, toute la moitié de l'espace compris entre l'Amazone et la ligne de partage nord de son bassin jusqu'au Rio-Branco, affluent de ce fleuve situé au sud-ouest de la

Guyane anglaise. Le territoire de la Guyane française serait ainsi quadruplé, c'est-à-dire porté à 320 000 kilomètres carrés au lieu de 80 000. Mais le Brésil n'a jamais accepté cette demande, et a même fait occuper militairement la rive nord de l'Aragary.

Quoi qu'il en soit, la colonie ne fit jamais de progrès sérieux, faute de colons, malgré plusieurs tentatives faites par le gouvernement.

En 1763, Choiseul y expédia 15 000 Alsaciens et Lorrains, qui périrent presque tous, tués par la faim et l'insalubrité du pays. En 1797, la Révolution y déporta un grand nombre de ses victimes, entre autres Collot-d'Herbois, qui y mourut, Billaud-Varennes, Carnot, Pichegru, etc.; le



Carte de la Guyane.

coup d'État du 2 décembre 1851 y envoya des condamnés politiques; plus tard, la Guyane reçut les condamnés pour crime de droit commun. Chaque fois une mortalité effrayante s'établit, et celle de 1867 détermina le gouvernement à expédier les forçats de peau blanche en Nouvelle-Calédonie, réservant la Guyane pour les noirs, les Algériens et les Annamites.

Ces essais malheureux ont jeté, à tort ou à raison, le plus grand discrédit sur Cayenne et la Guyane française, dont la situation est en effet peu brillante.

Géographie physique. — La Guyane française est bornée au nord-est par l'Atlantique; au sud-est par l'Oyapock, qui la sépare du territoire contesté, au sud par le Brésil ou les monts Tumuc-Umac, à l'ouest par le Maroni, qui fait la limite de la colonie hollandaise de Surinam; elle est comprise entre 2° et 6° de latitude nord, 52° et 57° de longitude ouest de Paris.

La côte, longue de 350 kilomètres, est peu accidentée, essentiellement basse, marécageuse et sablonneuse, presque à fleur d'eau; la mer y



Flore de la Guyane.

1. *Rafflesia Arnoldi*. 2. *Nipholobolus putescens*.
3. *Phalaenopsis amabilis*. 4. *Arides suaveolens*. 5. *Cycas circinnalis*.
6. *Nepenthes distillatoria*. 7. *Scindapsus pertusus*.

manque de profondeur pour l'accès des navires, aussi n'a-t-elle qu'une rade, celle de Cayenne, accessible aux grands bâtiments. Les embouchures de fleuves sont envasées; celle de l'Oyapock forme un grand estuaire bordé

à l'est par le cap Orange. Le cap Mana est le plus septentrional. Les îles du Salut sont en face du cap Charlotte.

L'intérieur de la Guyane se divise en Terres-Basses et Terres-Hautes. Les *Terres-Basses* bordent la mer et remontent les vallées de fleuves jusqu'aux premiers sauts ou rapides, qu'elles franchissent à une distance variable de 20 à 80 kilomètres. Ce sont des alluvions argileuses, les unes sèches, nommées *savanes*, les autres marécageuses, tourbeuses et noyées, que l'on appelle *pripri*, et où croissent les forêts de manguiers et de palétuviers ; les marais tremblants sont des tourbières en formation, des amas d'herbes flottant sur un fond de terre molle. Les *Terres-Hautes* commencent avec les premières collines qui bordent les rivières et se relient par plateaux étagés avec la chaîne des monts Tumuc-Umac ou Tumucumaque, situés au sud. Ces monts, qui paraissent atteindre à peine 500 mètres d'altitude, forment le partage des eaux du bassin de l'Amazone.

En somme, la Guyane, sauf les plaines côtières, est un plateau peu élevé, surmonté çà et là de collines de 300 à 400 mètres, et caractérisé par d'immenses forêts vierges qui s'étendent à des profondeurs inconnues, dans lesquelles se cachent les sources de plusieurs cours d'eau.

Les fleuves principaux sont : le Maroni, la Mana, le Sinnamary, le Kourou, la Comté, l'Approuague et l'Oyapock, qui coulent tous parallèlement du sud au nord ou au nord-est.

Le *Maroni*, à la frontière franco-hollandaise, long d'environ 500 kilomètres, est le plus important ; formé de l'Arava et du Tapanahoni, il sort des forêts vierges, traverse des placers aurifères, et forme, comme tous les autres fleuves de la région, en descendant les plateaux, de nombreux sauts ou rapides qui interceptent la navigation. Son cours inférieur est rempli d'îles.

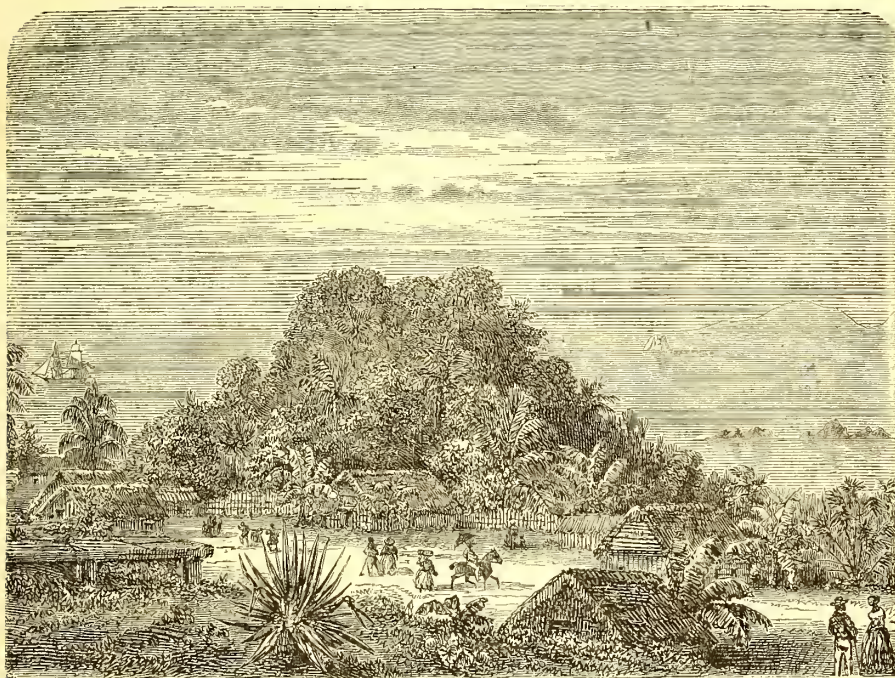
L'*Oyac*, ou la *Comté*, reçoit dans sa partie inférieure la rivière de Cayenne et se divise en deux bras qui, sous le nom de *Tour-de-l'île*, enveloppent l'île de Cayenne.

L'*Oyapock* forme la frontière au nord-ouest du territoire contesté, qui a pour limite au sud la rivière Amapa ou l'Aragary.

Le **climat** tropical de la Guyane est chaud, humide et fiévreux ; son insalubrité pour les blancs est passée en proverbe : « Cayenne est le tombeau des Européens. » Cela est vrai pour la côte, seule habitée jusqu'aujourd'hui ; mais il est probable que les plateaux intérieurs sont plus sains.

La température ne varie qu'entre 20° et 35°, avec une moyenne de 28° ; il tombe annuellement plus de 4 mètres d'eau. Les vents soufflent habituellement du nord-est et de l'est. De décembre à juillet, c'est la saison pluvieuse ou hivernage ; la saison sèche, plus courte, va de juillet à octobre-novembre. Un beau temps relatif vient en mars. Il y a moins d'ouragans et de raz de marée qu'aux Antilles.

Les productions naturelles y sont variées : l'or et d'autres métaux ne lui manquent pas. Comme nous l'avons dit, la Guyane est le légendaire Eldorado, le pays de l'or ou de « l'Homme doré ». Le règne végétal y est d'une puissance exceptionnelle. Il y a abondance de bois de charpente, de marine, de teinture, d'ébénisterie : acajou, palissandre, ébène verte, bois de rose, cendre jaune, bois violet, bois d'angélique, cèdre noir, arbre à pain, arbre à lait, gommiers, palmiers de toutes espèces.



La Montagne-d'Argent (Guyane).

Parmi les animaux, citons une foule de singes, le jaguar, le tapir, l'armadille, l'agouti, le fourmilier, le paresseux, les perroquets, les oiseaux-mouches, les reptiles : iguanes, alligators, tortues, les poissons ; en outre, des myriades d'insectes ennemis de l'homme, qui ne contribuent pas peu à rendre le séjour de cette contrée peu commode.

« Des petits aux grands, des bons aux féroces, des plus laids aux plus beaux, cette misérable France équinoxiale a des animaux à foison ; c'est l'homme qui lui manque : moustiques bourdonnants et suçants ; mouche « hominivore » ou plutôt homicide, car elle entre dans le crâne par la bouche ou l'oreille, pond ses œufs, et l'on meurt de la méningite ; fourmis qu'un ruisseau n'effraye pas, que la poudre seule fait reculer ; scorpions et mille-pattes ; l'araignée-crabe, monstre velu ; le crapaud pipa, monstre pustuleux ; l'anguille électrique, dont le choc terrasse ; le corail, court

serpent mortel à ceux qu'il pique; le boa, long de huit mètres, assez fort pour enrouler, écraser, ensaliver, engloutir et digérer les grosses bêtes qui courent dans la savane; le caïman, le jaguar, le tapir avec son rudiment de trompe; des singes sans nombre; des oiseaux de tout plumage et de toute envergure, dont l'un, l'urubu, noir vautour, est ici, comme ailleurs en Amérique torride, le grand entrepreneur de salubrité publique, par la prompte expédition des charognes. » (O. RECLUS, *la France et ses colonies.*)

Géographie politique. — La Guyane française compte une population coloniale de 30 000 habitants à peine, sur un territoire évalué vaguement de 70 à 100 000 kilomètres carrés, dont un dixième est exploité. On y compte seulement 2 000 blancs, y compris les troupes et le personnel des administrations. Les blancs créoles, au nombre de 1 000, sont de diverses nationalités. Les indigènes sont des Indiens Galibis, Approuagues, Arovacas, Émerillons, Roucouyennes, qui sont plus ou moins nomades et sauvages; des nègres marrons, descendant d'esclaves évadés et vivant dans les bois; des mulâtres et quelques coolies hindous et chinois, reste de ceux qui furent engagés comme travailleurs aux mines et aux cultures. On y parle le français ou le créole. Le catholicisme domine.

Administration. — La colonie a un gouverneur civil résidant à Cayenne, ainsi qu'un préfet apostolique et une cour d'appel. Elle nomme un député à la Chambre française. Elle est divisée en quatorze *communes*, dont une *urbaine*, Cayenne; les autres *rurales* ou *quartiers*.

Les centres d'habitation se trouvent tous aux embouchures des fleuves et en portent ordinairement le nom. Tels sont : *Saint-Laurent* du Maroni, le plus florissant, ayant un grand pénitencier d'Arabes; — *Mana*, 1 700 habitants, fondé en 1828 par les religieuses de Saint-Joseph-de-Cluny; — *Sinnamary*, 1 500 habitants, qui date de deux siècles; — *Kourou*, avec ses pénitenciers de la côte; — *Cayenne-Ville* et *Cayenne-Tour-de-Pîle*, avec les îlots côtiers du Père et de la Mère; — les *îles du Salut*, lieu de déportation; — *Approuague*, 1 000 habitants, ancienne station, ayant des lavages d'or; — *Oyapock*, 800 habitants, où, en 1725, le P. Fauque fonda l'établissement de Saint-Paul, et où existaient les pénitenciers de Saint-Georges et de la Montagne-d'Argent.

Malheureusement, la Guyane, loin de prospérer, est en décadence. Il en est ainsi pour les essais de cultures des denrées coloniales, qui sont nulles, comme pour l'extraction de l'or dans les placers aurifères et le lavage des sables de rivières, qui donnèrent cependant pour 4 millions d'or en 1877. Les tentatives de colonisation pour les condamnés, transportés dans de nombreux pénitenciers, n'ont guère eu plus de succès; tout paraît avoir échoué soit devant la mortalité, soit pour cause de mauvaise administration. Les bras manquent pour les cultures, qui sont réduites à 7 000 hectares de plantations de canne à sucre, café, rocou, coton, « vivres » ou



Vue de Cayenne.

légumes, et dont les produits sont même insuffisants pour les besoins des rares colons.

Les pénitenciers ne sont plus qu'au nombre de quatre : celui de Saint-Laurent, sur le Maroni, pour les Arabes d'Algérie ; ceux de la rivière Kourou, des îles du Salut et de Cayenne.

CAYENNE, chef-lieu de la Guyane, est une belle ville, construite en bois, et peuplée de 12 000 habitants, la plupart nègres ou mulâtres. Elle est située à l'extrémité d'une île fluviale formée par la rivière de Cayenne s'embranchant avec la rivière Oyac. Sa rade est bonne, mais son port ne peut recevoir que des bâtiments de 500 tonneaux.

Cayenne, avec Saint-Laurent, concentre tout le commerce extérieur, qui s'élève à peine à 10 millions de francs, dont un tiers pour l'exportation de l'or, et seulement quelques centaines de mille francs pour les exportations de produits coloniaux : sucre, rocou, poivre, clous de girofle et peaux brutes.

Les importations comprennent pour 6 millions de marchandises : tissus et vêtements, chaussures, viandes salées et conserves, liqueurs, vins, destinés aux résidents et colons, et provenant exclusivement de France ; en outre, la morue de Terre-Neuve.

La Guyane est en relations mensuelles avec la Martinique par les transatlantiques français et anglais ; mais elle n'est pas encore reliée par télégraphe avec la France.

Telle est la situation peu satisfaisante de notre Guyane après deux siècles de colonisation, et ce médiocre résultat se comprend d'autant moins que les parties anglaise et hollandaise, où le climat et les conditions naturelles sont les mêmes, jouissent d'une prospérité croissante. La Guyane hollandaise compte 80 000 habitants et fait un commerce de 40 millions de francs ; la Guyane anglaise, avec 250 000 habitants, produit un trafic de plus de 140 millions.

Espérons que notre « France équinoxiale » sortira un jour de sa torpeur et que, imitant ses voisines, elle sera, non plus une charge, mais une source de profits et un moyen d'extension pour l'influence de la mère patrie.

Ajoutons ici quelques détails sur les Indiens Galibis et sur les nègres marrons, à la Guyane.

Les Indiens Galibis. — « Les Indiens Galibis habitent les côtes, surtout à l'embouchure des fleuves. On en compte à peu près 7 000, tous soumis à la France ; mais cette reconnaissance de notre autorité ne se manifeste guère qu'au moment où ils élisent un capitaine chef de tribu, dont le grade est soumis à la confirmation du gouverneur.

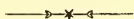
« Les Galibis, en effet, sont encore des nomades. Se jugent-ils lésés dans l'exercice de ce qu'ils appellent leur liberté, femmes, enfants, bagages, ils embarquent tout dans une pirogue et vont construire ailleurs

leur cabane. Parfois même ils déménagent par pur caprice. Il est vrai de dire que leurs frais d'installation sont médiocres, la plupart d'entre eux ayant pour demeures des *ajoupas*, toits de feuilles soutenus par des piquets fourchus, ou des *carbets*, cabanes supportées par des piquets de quatre mètres de haut. On y monte par des poteaux entaillés en forme d'échelle. Élevés ainsi en l'air, ils sont logés plus sainement et ne craignent ni les insectes dangereux ni les bêtes féroces. Leur mobilier consiste en quelques hamacs, des instruments aratoires, des bancs de bois et des pots vernissés. Nos missionnaires ont réussi à en faire des êtres doux et sociables, mais ils n'ont ni intelligence ni énergie, et jamais ils ne s'élèveront au-dessus de la satisfaction de leurs besoins matériels.

« Il y a bientôt un siècle, c'était la mode parmi les philosophes et les économistes de vanter l'état de nature. Malouet, dans ses *Mémoires*, d'ailleurs intéressants, consacre plusieurs pages à vanter leurs vertus, et présente presque leur genre de vie comme un idéal à poursuivre. Cette admiration rétrospective nous fait sourire aujourd'hui. »

Les nègres marrons. — « En dehors des anciens esclaves nègres, aujourd'hui travailleurs libres et bientôt citoyens actifs, il nous faut mentionner un certain nombre de tribus nègres, qui mènent dans les grands bois du Maroni la vie que leurs ancêtres menaient jadis dans les forêts équatoriales. Ce sont les descendants d'esclaves évadés, de nègres *marrons*, comme on les appelait, de la Guyane hollandaise. On les désigne sous le nom générique de nègres Boshhs ou Bonis. Leur nombre n'a jamais été bien connu, et de grandes inégalités se produisent dans leur appréciation. Les uns les évaluent à 25 000, et les autres donnent un chiffre bien inférieur. D'après le dernier recensement, ils étaient 17 000. C'est une sorte de fédération obéissant à un chef suprême et électif, le *grand Man*. Chaque village est commandé par un capitaine. Les affaires correctionnelles sont de sa juridiction. Les causes les plus graves sont déférées à un jury des capitaines présidé par le grand Man. Les villages boshhs ressemblent aux villages africains. Les nègres se construisent des huttes closes et dérobent leur intimité à tous les regards. On ne voit chez eux aucun signe de travail, d'industrie et de relations utiles. Ils ne travaillent que pour vivre, et passent le reste du temps à danser et à boire. Ils vivent si bien à l'état de nature, et sont tellement revenus à la superstition de leurs ancêtres, que, lorsque meurt un des leurs, les autres passent la nuit à pousser des cris sauvages, afin d'empêcher les mauvais esprits de venir enlever leur compagnon. » (GAFFAREL, *les Colonies françaises.*)

ANTILLES



LA MARTINIQUE ET LA GUADELOUPE

Historique. — Les îles Antilles, si fertiles et si avantageusement situées entre les deux Amériques, furent les premières terres découvertes par Christophe Colomb en 1492 et 1493.

Exploitées ou colonisées d'abord par les Espagnols, un grand nombre d'entre elles tombèrent au xvii^e siècle aux mains des Anglais et des Français. C'est en 1625 seulement que Richelieu fonda la *Compagnie française des Indes occidentales*, et que le Dieppois Pierre Bélain, sire d'Esnambuc, « capitaine du roy dans les mers du Ponent (de l'occident), » vint occuper Saint-Christophe. On prit ensuite successivement la Guadeloupe, la Martinique, la Dominique, la Grenade, Tabago, Saint-Vincent et la plupart des îles du Vent, ainsi que la partie occidentale de la grande île Haïti ou Saint-Domingue. Malheureusement cette colonisation ne fut longtemps qu'une exploitation à outrance des hommes et des choses : les indigènes caraïbes furent massacrés, et l'on dut recourir au travail des esclaves nègres enlevés d'Afrique ; des îles furent vendues à des particuliers, dont l'un, Jacques Duparquet, obtint pour 60 000 livres la Martinique et Sainte-Lucie ; des guerres de rivalité, des brigandages dévastèrent sans relâche ces colonies, que l'on ne considérait à cette époque que comme des entreprises purement financières.

En 1664, sous Louis XIV, Colbert constitua une seconde Compagnie des Indes occidentales, qui ne vécut que dix ans.

En 1674, la couronne racheta, pour plusieurs millions de livres, les Antilles, que l'Angleterre nous enleva plusieurs fois, de 1759 à 1814.

Après plusieurs essais infructueux de cultiver ces îles à l'aide d'*engagés* normands, on avait recouru aux noirs enlevés d'Afrique. En 1736, on comptait déjà 85 000 de ces nègres dans la seule île de la Martinique, dont le mouvement commercial était de 44 millions de livres. Mais, après 1790, les noirs de Saint-Domingue, libérés trop brusquement et imprudemment par les décrets révolutionnaires de l'Assemblée constituante, se révoltèrent

et se rendirent maîtres de l'île Haïti, qui forme aujourd'hui deux États indépendants. En 1815, les Anglais nous rendirent celles des Antilles qui nous restent, c'est-à-dire la Martinique, la Guadeloupe et ses dépendances, et la moitié de Saint-Martin. L'île de Saint-Barthélemy, que nous avons cédée à la Suède en 1784, nous fut rétrocédée en 1877, moyennant indemnité financière.

Géographie physique. — Les Antilles françaises sont situées par 14-18° de latitude nord et 63-65° de longitude ouest ; elles font partie de l'archipel des îles Sous-le-Vent ou des petites Antilles occidentales, qui décrit une courbe remarquable des côtes de la Guyane aux grandes Antilles.

Elles comprennent deux grandes îles : la *Martinique* et la *Guadeloupe*, séparées par la Dominique anglaise, et plusieurs petites îles, savoir : la Désirade, Marie-Galante, les Saintes, voisines de la Guadeloupe, l'île Saint-Barthélemy et la moitié de l'île Saint-Martin, situées plus au nord.

La MARTINIQUE, ainsi nommée soit de son nom caraïbe la *Madiana*, soit par Christophe Colomb, qui la découvrit le jour de la Saint-Martin (1493), est une île de 70 kilomètres de longueur sur 30 de largeur, et de 987 kilomètres carrés de superficie. De forme elliptique elle est fortement ébréchée au sud-ouest par les deux baies de Fort-de-France et du Marin, que sépare la presqu'île du Diamant. La côte orientale projette la presqu'île de la Caravelle et dessine de nombreuses baies renfermant une multitude d'îlots appelés Cayes, de l'espagnol « cayos », rochers. Ces baies sont malheureusement rendues inhospitalières par des bancs de récifs madréporiques.

Le sol, volcanique, montagneux, est surmonté de pitons boisés et de mornes ou collines de laves ; il est dominé au nord-ouest par la montagne Pelée, 1 350 mètres, et par les pitons du Carbet ; la partie sud est moins élevée et de nature plus argileuse.

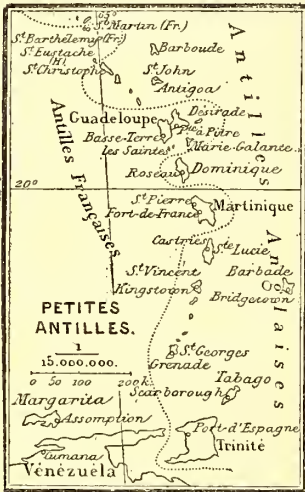
Parmi les nombreux torrents, souvent à sec en hiver, qui sillonnent les flancs des montagnes, les principaux sont la rivière du Léopard et la rivière Salée.

La GUADELOUPE, découverte le 4 novembre 1497, fut ainsi baptisée par Christophe Colomb, à la demande des moines du couvent de Notre-Dame de la Guadeloupe, en Estramadure. C'est une île double, formée en réalité de deux îles distinctes, séparées par la *rivière Salée*, sorte de canal maritime naturel, large de 20 à 50 mètres, qui semble creusé dans un isthme de terres basses. — L'île occidentale, de forme ovalaire, ou la Guadeloupe proprement dite, est aussi appelée la *Basse-Terre*, mais improprement, car c'est une île volcanique, montagneuse, élevée de 1 480 mètres au mont Sans-Toucher, et de 1 484 mètres au piton de la Soufrière, volcan en activité. Son cours d'eau principal est la Rivière à Goyave ; son littoral, escarpé, bordé de brisants, est peu accessible. L'île orientale, aussi faussement appelée la *Grande-Terre*, est la plus petite

des deux : c'est une île basse, sans collines, sauf quelques mornes, sans bois ni rivières, car son sol calcaire boit l'eau pluviale ; elle est néanmoins très fertile et renferme les plus grandes cultures de canne à sucre.

Entre les deux terres s'ouvrent deux golfes appelés : au nord, le Grand-Cul-de-Sac-Marin, terminé par la baie de Lamentin ; au sud, le Petit-Cul-de-Sac, avec la baie de Pointe-à-Pître. La Grande-Terre, de forme triangulaire, projette à l'est la longue pointe des Châteaux terminée par des aiguilles basaltiques, et s'avancant comme pour séparer l'île de la Désirade de deux îlots qui, sans doute par opposition à la Grande-Terre, ont été appelés Petite-Terre.

La *Désirade*, ou la « Désirée », est la première terre que l'on aperçoit en



Cartes des Antilles françaises et de la Martinique.

venant d'Europe ; c'est une île de forme allongée, rocheuse et peu fertile.

L'île *Marie-Galante* est ainsi appelée de la goélette de Christophe Colomb, la *Maria Galanda* (Marie-Gracieuse). De forme arrondie, elle est plate à l'intérieur, fertile et bien boisée.

L'archipel des *Saintes*, *los Santos*, est formé de six îlots volcaniques, découverts par Colomb le jour de la Toussaint.

Les îles *Saint-Barthélemy* et *Saint-Martin* sont situées à 50 lieues au nord de la Guadeloupe, au milieu d'îles anglaises et hollandaises. Saint-Barthélemy est un îlot de 21 kilomètres carrés, tellement sec, que souvent il faut aller chercher de l'eau potable dans les îles voisines. L'île Saint-Martin, plus considérable que les précédentes (55 kilomètres carrés), n'appartient à la France que pour les deux tiers : la partie nord, avec l'îlot Tintamarre.

Climat et productions. — Par leur situation intertropicale, par leur nature volcanique et leur peu d'étendue, les Antilles ont la plus grande analogie avec l'île de la Réunion. Même climat chaud, mais tempéré par

les brises de mer, même température variant de 17° à 33°, même somme de pluies abondantes (3 à 4 mètres), torrentielles et périodiques, même succession de saisons : hiver sec et rafraîchissant, été pluvieux et chaud

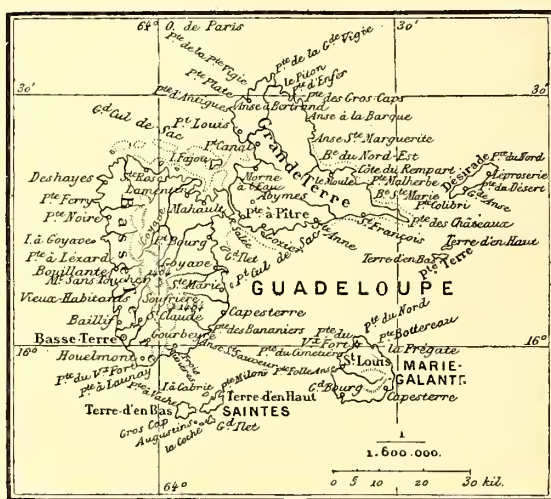


Consultation d'un guérisseur nègre (Martinique).

(car les pluies accompagnent toujours le soleil dans sa course). Il y a toutefois cette différence que, situées dans l'hémisphère opposé, les Antilles ont l'été en même temps que l'Europe, de mai à septembre, alors que Bourbon a son hiver, et réciproquement.

Les ouragans, les raz de marée, les tremblements de terre presque annuels, y font parfois de grands ravages. En 1838 Fort-de-France, et en 1843 Pointe-à-Pitre, ont été complètement détruits.

Les minéraux sont presque nuls, sauf le soufre et le sel marin. — La flore est riche en espèces tropicales : palmiers, fougères arborescentes, conifères, arbre à pain, mancenillier, avocatier, muscadier, caféier, goyavier, giroffier, tamarin, campêche, acajou, térébinthe, cotonnier, cacaoyer, ananas, etc. — La faune indigène, peu considérable, est pauvre en mammifères ; mais les reptiles, les vipères, les poissons sont communs ; on y pêche même la baleine. Le manicoü, sorte de marsupiau de la Mar-



Carte de la Guadeloupe et de ses dépendances.

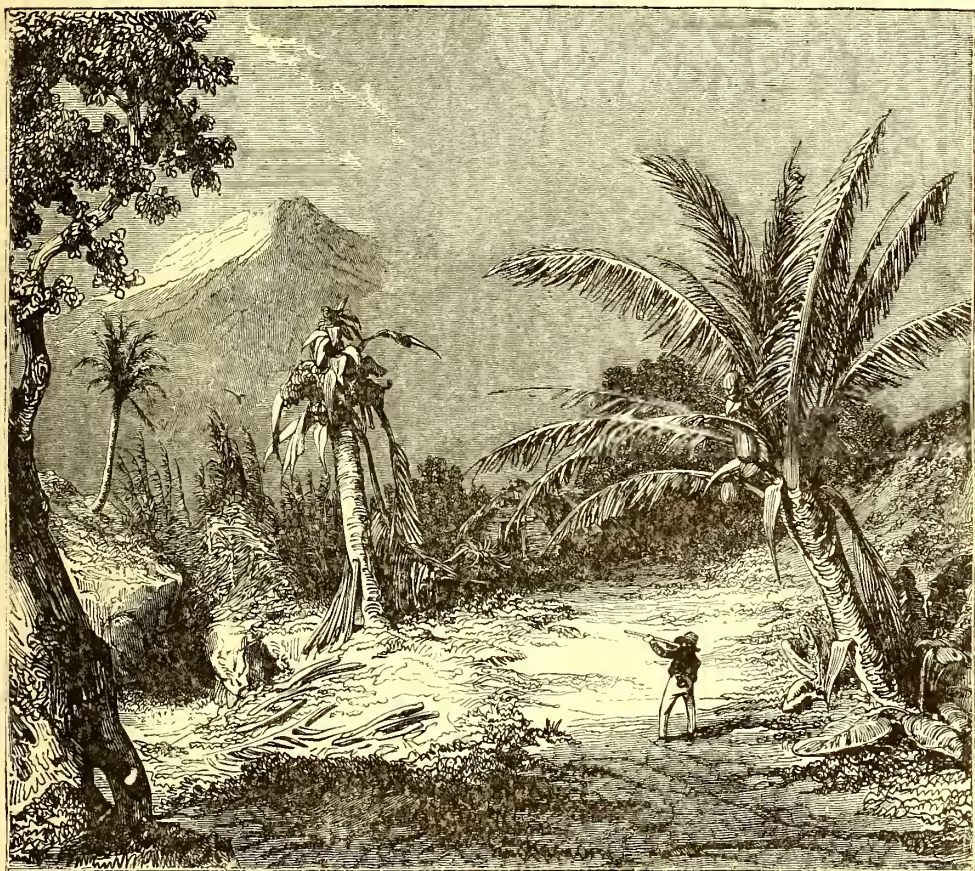
tinique, et l'agouti, rongeur de la Guadeloupe, ont une chair comestible. Les espèces domestiques ont été importées d'Europe.

Géographie politique. — La population totale des Antilles françaises est de 360 000 habitants, non compris 15 à 20 000 travailleurs immigrants. Leur superficie, de 2 630 kilomètres carrés, n'égale que la moitié d'un département français ; mais la densité de leur population est de 137 habitants par kilomètre carré : presque le double de celle de la France.

En voici le tableau statistique :

1 ^o MARTINIQUE,	superficie	987 kilom. carrés,	population	180 000 habit.
2 ^o GUADELOUPE,	—	1 380 kilom. carrés,	—	150 000 habit.
3 ^o DÉSIRADE,	—	26 kilom. carrés,	—	2 000 habit.
4 ^o MARIE-GALANTE,	—	150 kilom. carrés,	—	15 000 habit.
5 ^o LES SAINTES,	—	13 kilom. carrés,	—	1 600 habit.
6 ^o SAINT-BARTHÉLEMY,	—	21 kilom. carrés,	—	3 000 habit.
7 ^o SAINT-MARTIN,	—	55 kilom. carrés,	—	4 000 habit.

Ces îles sont peuplées, pour un dixième, de blancs ou créoles descendant de Français ; pour les huit dixièmes, de nègres libérés et gens de couleur (mulâtres, quarterons, griffons, capres), résultant du mélange des deux races. Le dernier dixième comprend les Européens, soldats ou fonctionnaires, et les travailleurs immigrants hindous et chinois, qui forment la population flottante. Il est regrettable que la race indigène caraïbe ait



Paysage de la Martinique.

entièrement disparu par le massacre qu'en ont fait les premiers colons blancs.

Les mulâtres, qui constituent la masse du peuple antilien, sont intelligents, mais peu travailleurs, et leurs sympathies ne sont pas grandes pour les blancs, dont le nombre et l'influence diminuent. L'abolition de l'esclavage, décrétée plusieurs fois depuis 1790, ne fut définitive qu'en 1848.

La langue française est d'un emploi presque exclusif dans nos Antilles ; elle domine aussi dans la Dominique anglaise et à Haïti. La plupart des écoles primaires sont tenues par les congréganistes. Le christianisme est généralement professé.

Administration. — Les Antilles françaises forment deux gouvernements, dont l'un comprend la Martinique seule, et l'autre la Guadeloupe avec ses dépendances, qui sont toutes les petites îles. Depuis 1849, chaque gouvernement nomme deux députés à la Chambre française.

La MARTINIQUE compte 180 000 habitants ; elle est divisée en deux arrondissements : Fort-de-France et Saint-Pierre, et comprend neuf cantons et trente-deux communes, qui sont beaucoup plus vastes que celles de la métropole.

Fort-de-France, 12 000 habitants, est le siège du gouvernement et de la cour d'appel. Situé sur une rade superbe, son port est excellent, sa position militaire magnifique. Le fort Saint-Louis, sur une presqu'île rocheuse, le domine.

Saint-Pierre, 23 000 habitants, ville épiscopale sur la côte ouest, manque de port ; mais sa bonne rade foraine en fait la principale place de commerce des Antilles françaises.

Les autres centres peuplés sont : le *Lamentin*, le *Marin*, la *Trinité*, la *Basse-Pointe*.

La GUADELOUPE a 150 000 habitants et ses dépendances 25 000 ; elles forment ensemble trois arrondissements : la Basse-Terre, Pointe-à-Pitre et Marie-Galante, comprenant onze cantons et trente-quatre communes.

La ville de *Basse-Terre* est le chef-lieu du gouvernement, le siège de la cour d'appel et de l'évêché. Située sur la côte sud-ouest de l'île, qui porte le même nom, elle n'a qu'une rade foraine, et sa population, en décadence, n'est plus que de 8 000 habitants.

Au contraire, *Pointe-à-Pitre*, 17 000 habitants, est florissante. Située entre les deux îles, au sud-ouest de la Grande-Terre, sa rade, belle et bien abritée, en fait la principale place de guerre et de commerce de la colonie.

Le *Moule*, 8 000 habitants, et *Port-Louis*, dans la Grande-Terre ; *Sainte-Marie* et *Capesterre*, dans la Basse-Terre, sont d'autres petites villes maritimes.

La DÉSIDRADE, 2 000 habitants, ne forme qu'une commune, dont le chef-lieu est le bourg de la Grande-Anse. Elle possède une léproserie.

MARIE-GALANTE, 15 000 habitants, forme un arrondissement et trois communes. Son chef-lieu est Grand-Bourg, au sud-ouest de l'île. Culture de canne à sucre et pêche.

Les SAINTES, 1 600 habitants, forment les deux communes de Terre-d'en-Haut et de Terre-d'en-Bas. Rocheuses, bordées de récifs et bien fortifiées, elles sont le Gibraltar français des Antilles. Les habitants sont d'excellents marins et pêcheurs.

L'île SAINT-BARTHÉLEMY, 3 000 habitants ; forme la commune du Carénage, port que les Suédois avaient appelé Gustavia, et qui fut longtemps une retraite de flibustiers.

La partie française de l'île SAINT-MARTIN, 4 000 habitants, forme la

commune du Marigot. Elles renferme d'excellents mouillages, et ses eaux sont très poissonneuses. — La partie hollandaise a d'importantes salines et pour chef-lieu Philippsburg, port actif.

Commerce. — Les Antilles sont, comme la Réunion, des *colonies à cultures* ou à *plantations* de canne à sucre, produit dominant, de cacao, de café, qui fut un instant abandonné, de coton, rocou, vanille, tabac, épices, etc. A ces cultures se joignent celles des « vivres » du pays :



Paysage de la Guadeloupe.

manioc, banane, igname, patate, arbre à pain, ananas. La canne à sucre fait la vraie richesse des Antilles ; elle se cultive sur les côtes jusqu'à 300 mètres d'altitude, le café jusqu'à 600 mètres ; au delà s'étagent les forêts d'acajou, de bois de campêche, de bois de fer, de catalpas, etc.

La pêche est une grande ressource pour l'île Marie-Galante. Saint-Martin exploite des salines. Le soufre du volcan de la Soufrière est abondant, mais inexploité.

Les routes coloniales sont assez nombreuses, et la Grande-Terre possède même quelques chemins de fer à voie étroite, qui desservent les usines à sucre.

Le commerce général s'élève, année moyenne, à 100 millions de francs,

se partageant par moitié entre la Martinique et la Guadeloupe, et aussi à peu près par moitié en exportations et en importations.

Les exportations consistent, pour les 5/6 en sucre et ses dérivés : rhum et tafia (eau-de-vie), sirops et mélasses, puis en rocou, vanille, casse, bois de teinture. — Les importations consistent en vins, viandes salées et beurre, habillements, objets de luxe, outils et métaux ouvrés, venant de France, morue de Terre-Neuve, farine des États-Unis, guano, houille anglaise.

Les échanges se font avec la France, pour la moitié ($\frac{2}{3}$ des exportations et $\frac{1}{3}$ des importations), le reste avec les États-Unis, l'Angleterre, les Antilles anglaises et espagnoles, Haïti. — Les pavillons américain et anglais prévalent pour les transports sur le pavillon français. Ce dernier correspond surtout avec le Havre, Saint-Nazaire, Bordeaux et Marseille.

Les grands marchés coloniaux sont Saint-Pierre de la Martinique et Pointe-à-Pitre, où, ainsi qu'à Fort-de-France, les transatlantiques français et anglais font relâche.

Des câbles sous-marins relient les Antilles françaises et leurs voisines à l'Europe par les États-Unis et Terre-Neuve, ainsi que par le Brésil et Lisbonne.

Ajoutons, comme termes de comparaison, que le commerce de Haïti s'élève à 100 millions, celui des Antilles anglaises à 300 millions, et celui de Cuba et Porto-Rico, aux Espagnols, à plus d'un milliard de francs.

La nature aux Antilles. — « Terminons le tableau des Antilles par une esquisse des grands spectacles que la nature y développe. Contemplons une matinée des Antilles dans la saison des fortes rosées, et, pour en jouir complètement, saisissons le moment où le soleil, paraissant avec tout son éclat dans un ciel pur et tranquille, dore de ses premiers feux la cime des montagnes, les larges feuilles de bananiers et les touffes des orangers. Sous les réseaux de lumière qui les gazent avec délicatesse, tous les feuillages divers semblent tissus de la soie la plus fine et la plus transparente : les gouttes imperceptibles de rosée qu'ils ont retenues ne sont plus qu'autant de perles que le soleil se plaît à colorer de mille nuances, et du centre de chaque groupe de feuilles étincelle l'insecte qui nage dans ces gouttes d'eau.

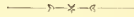
« Les prairies n'offrent pas un aspect moins ravissant : toute la surface de la terre n'est qu'une plaine de cristal et de diamant. Souvent, lorsque les rayons du soleil ont dissipé les brouillards qui couvraient le vaste miroir de l'Océan, une illusion d'optique vient en doubler les flots et les rivages. Tantôt l'on croit voir un énorme lit de sable là où s'étendait la mer, tantôt les canots éloignés semblent se perdre dans une vapeur embrasée, ou, soulevés au-dessus de l'Océan, ils flottent dans une mer aérienne, en même temps qu'on voit leur ombre s'y réfléchir fidèlement. Ces effets de

mirage sont fréquents dans les climats équatoriaux. La douce température de la matinée permet à l'ami de la nature d'admirer les riches paysages de cet archipel. Quelques montagnes nues et renversées l'une sur l'autre dominant par leur élévation toute la scène inférieure. A leurs pieds se prolongent des montagnes plus basses, couvertes de forêts épaisses. Les collines forment le troisième gradin de cet amphithéâtre majestueux ; depuis leurs sommets jusqu'aux bords de la mer, elles sont couvertes d'arbres et d'arbrisseaux de la plus noble et de la plus belle structure. A chaque pas, ce sont des moulins, des plantations, des habitations qu'on voit percer à travers les branches, ou qu'on entrevoit ensevelis dans les ombres de la forêt.

« Les plaines offrent également des tableaux neufs et variés. Pour vous en former une idée, réunissez en pensée tous ces arbres et arbustes dont la magnifique végétation fait l'ornement de nos jardins botaniques ; rassemblez les palmiers, les cocotiers, les plantaniers ; faites-en à plaisir mille groupes différents, en y joignant le tamarinier, l'oranger et tels autres arbres dont les nuances et la hauteur leur soient proportionnées ; voyez jouer au milieu les touffes bizarres de l'épine de Jérusalem, les riches buissons de l'*oléandre* et des roses d'Afrique, l'écarlate vive et brillante des *cordia* ou sébestriers, les berceaux entrelacés du *jasmin* et de la vigne de Grenade, les bouquets délicats du *lilas*, les feuilles soyeuses et argentées de la *portlandia* ; ajoutez-y la magnificence variée des champs de cannes étalant la pourpre de leurs fleurs ou le vert émail de leurs feuilles ; les maisons des planteurs, les huttes des nègres, les magasins, les ateliers, la rade lointaine couverte d'une forêt de mâts.

« L'Océan même offre souvent ici, dans la matinée, un aspect rare partout ailleurs. Aucune brise n'en ride la surface ; elle est si étonnamment transparente, que vous oubliez presque que les rayons de vue y soient interceptés, vous distinguez les rochers et le sable à une profondeur immense ; vous croyez pouvoir saisir les coraux et les mousses qui tapissent les premiers, et vous compteriez sans peine les mollusques et les testacés qui se reposent sur l'autre. » (MALTE-BRUN, *Géographie universelle*.)

SAINT-PIERRE-MIQUELON



Historique. — Après la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb en 1492, et pendant qu'au xvi^e siècle l'Espagne fondait d'immenses et riches colonies dans les parties centrales et occidentales de ce vaste continent, les Français, de même que les Anglais, portèrent leurs efforts vers l'Amérique septentrionale. En 1494, Jean Cabot, Vénitien au service de l'Angleterre, découvrit Terre-Neuve et le Labrador. En 1524, le Florentin Verrazzani, envoyé par François I^{er}, s'emparait de Terre-Neuve et explorait les côtes du Canada ; dix ans après, Jacques Cartier, de Saint-Malo, remontait le fleuve Saint-Laurent.

Mais c'est en 1608, avec la fondation de Québec par Champlain, que commence la colonisation du Canada ou de la Nouvelle-France, tandis que nos voisins créaient la Nouvelle-Angleterre un peu plus au sud. Les explorations des missionnaires français et de Cavelier de la Salle (1680) ajoutèrent au Canada les bassins des grands lacs et la vallée du Mississipi, qui reçut le nom de Louisiane en l'honneur de Louis XIV.

Au commencement du siècle dernier, les colons français, au nombre de 30 à 40 000, occupaient donc en Amérique un territoire six à huit fois plus vaste que la métropole ; c'était trop peu de compatriotes en présence des Anglais, déjà beaucoup plus nombreux dans le voisinage. Aussi les guerres d'Europe leur furent-elles funestes.

Dès 1713, le traité d'Utrecht nous enlevait Terre-Neuve, l'Acadie et les terres de la baie d'Hudson, et en 1763, le traité de Paris donnait à l'Angleterre le reste du Canada, ne nous laissant que les deux îlots de Saint-Pierre et Miquelon, avec un droit exclusif de pêche sur les côtes nord et ouest (*côtes françaises*) de Terre-Neuve.

Toutefois il est bon de remarquer que si le Canada ne nous appartient plus politiquement, si les Anglais y sont aujourd'hui trois fois plus nombreux que les nôtres, la population des provinces de Montréal et de

Québec est restée française de cœur comme d'origine, de mœurs, de religion et même d'institution ; du reste, depuis 1867, le *Dominion of Canada* jouit d'une autonomie complète sous la couronne britannique, qui laisse à chaque État le soin de se gouverner. Aussi, à part la fiction de souveraineté anglaise, qui protège plutôt qu'elle ne domine ces colonies, le bas Canada, avec ses 1 500 000 Français, est-il en dehors de l'Europe la plus importante comme la plus belle, la plus florissante des expansions de la mère patrie, celle qui montre le mieux la faculté colonisatrice de notre race lorsqu'on la laisse s'épanouir en liberté.

Le droit exclusif de pêche sur les côtes françaises (*French Shore*) de Terre-Neuve a eu un moment (1891) une grande importance politique : les Terre-neuviens voulaient obliger l'Angleterre à racheter ou à éluder ce droit par tout moyen possible ; mais rien ne fut fait.

Saint-Pierre et Miquelon sont deux petites îles situées à 6 600 kilomètres de Brest, sur la côte sud de Terre-Neuve, par 47° de latitude nord et 58°30' de longitude ouest.

Peuplées de 6 000 habitants, d'une étendue de 325 kilomètres carrés à peine, formées de plateaux rocheux, granitiques, hauts de 200 mètres et tellement stériles que les sapins n'y atteignent pas la taille d'un homme ; placées sous un climat brumeux et froid, qui en rend le séjour en hiver très désagréable, ces deux îles n'ont de valeur que comme rendez-vous pour nos pêcheurs en été.

Miquelon, neuf fois plus étendue que sa voisine, est une île double formée de deux îlots rocheux, réunis par une dune ou barre sablonneuse longue de 10 kilomètres, sorte d'isthme qui plus d'une fois a été coupé par la vague, et où trop souvent les navires vont s'échouer. Au nord, la Grande Miquelon renferme l'anse et la ville de Miquelon, ainsi que deux vastes lagunes nommées *barachois*, où les barques trouvent un abri ; au sud, la Petite Miquelon, presque aussi grande que sa sœur jumelle, porte aussi le nom de Langlade, mais n'a pas de port.

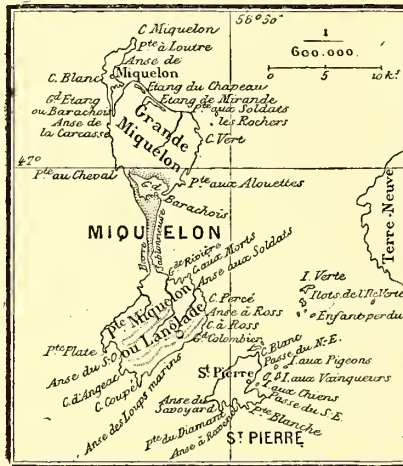
L'île Saint-Pierre est séparée de Langlade par un canal de 4 000 mètres de largeur ; elle n'a que 25 kilomètres carrés de surface et 5 à 6 kilomètres de longueur ; mais elle possède une belle et vaste rade au fond de laquelle s'est bâtie la ville de Saint-Pierre. Cette rade, fermée à l'est par les îlots dits aux Chiens (phoques), aux Vainqueurs et aux Pigeons, et par l'îlot du Grand-Colombier, est le principal rendez-vous de tous les navires allant aux bancs : là aussi se trouvent les principales sécheries de poissons.

La ville de *Saint-Pierre*, chef-lieu de la colonie, résidence du gouverneur, siège d'un tribunal de première instance et d'une préfecture apostolique, est construite en bois du nord ; elle n'a qu'une population sédentaire de 4 000 habitants, presque tous Français, mais la population flot-

tante double son importance en été. On y construit des goélettes et des pirogues de pêcheurs.

La pêche. — La pêche et la préparation de la morue constituent la seule industrie de la colonie et en occupent toute la population.

La pêche se fait dans tout le golfe de Saint-Laurent, sur le banc de Saint-Pierre et sur le Banquereau situés au sud de l'île, mais surtout sur le grand banc de Terre-Neuve. Ces bancs sont des fonds couverts d'un énorme amas d'alluvions déposées à leur point de rencontre par les eaux chaudes du Gulf-Stream et les eaux froides du courant polaire. C'est là que se développent ou arrivent, à certaines époques fixes et en bandes innombrables, la morue, le hareng, le capelan et d'autres poissons. C'est



Carte des îles Saint-Pierre et Miquelon.

là que, chaque année, les pêcheurs anglais, américains, hollandais et français viennent se réunir. Les ports bretons et normands de Saint-Malo, Granville, Fécamp, Dieppe, y envoient de trois à quatre cents goélettes montées par 800 à 1 000 marins exercés. Trente millions de kilogrammes de poissons forment la part de nos pêcheurs, tandis que leurs concurrents de diverses nationalités en prennent huit à dix fois plus : telle est l'abondance de cette production de l'Océan.

La morue se prend au moyen de filets flottants, dits seines, ou de lignes de fond. Les hameçons sont amorcés avec du poisson plus petit, hareng ou capelan, qu'il a fallu acheter ou pêcher tout d'abord. Chaque jour, sur le bateau, la morue prise est vidée, désossée, salée : c'est la *morue verte*, qui, ne pouvant se conserver longtemps, est expédiée rapidement en France, aux Antilles, à Bourbon; la *morue dite sèche* peut se conserver indéfiniment; c'est elle qui, après avoir été vidée et lavée, est étendue sur la grève pour sécher à l'air et au soleil. Les séchereries demandent un

espace considérable; celles des Français se trouvent non seulement aux îles Miquelon et Saint-Pierre, mais encore sur les côtes ouest, nord et nord-est de Terre-Neuve, où la France a conservé ses droits de sécherie, droits exclusifs ou partagés avec les Anglais.

L'industrie de la pêche, excellente école de marins, est encouragée par



Pêche de la morue.

le gouvernement français au moyen de primes d'armement, accordées pour favoriser le commerce national entre la France et ses colonies. Toutefois chaque année voit diminuer le nombre de nos compatriotes qui font ce rude métier.

Le commerce de la colonie est néanmoins florissant; il s'est élevé dans les vingt dernières années de 15 à 35 millions de francs, dont 20 millions pour les exportations de morue verte, morue sèche, huile de foie de morue, roque (œufs de morue qui servent d'appâts), saumon, capelan et autres poissons, expédiés vers la France et ses colonies. Les importa-

tions consistent en vêtements et objets de consommation, vins et eaux-de-vie, venus de France, des États-Unis, du Canada et des Antilles; en outre, le sel de Cadix, nécessaire aux salaisons.

Saint-Pierre reçoit de nombreux paquebots transatlantiques. Deux câbles sous-marins viennent y atterrir : un câble anglais et le câble français qui relie Brest aux États-Unis.

Terminons cette notice par quelques détails sur l'intéressant type des pêcheurs de Saint-Pierre-Miquelon.

Type du pêcheur de Terre-Neuve. — « Les trois races qui formèrent la population primitive des îles ont produit, en se mêlant, un type qui ne présente aucune originalité, mais chez lequel on retrouve, avec un langage émaillé de vieux français, de mots bretons et basques et d'expressions normandes, les coutumes de ces contrées. Leurs noms mêmes sont ceux que portent les vieilles familles du pays dont ils sont partis; nous avons noté, comme les plus connus de tous, des noms fort communs en Normandie : des Aubert, des Coste, etc.

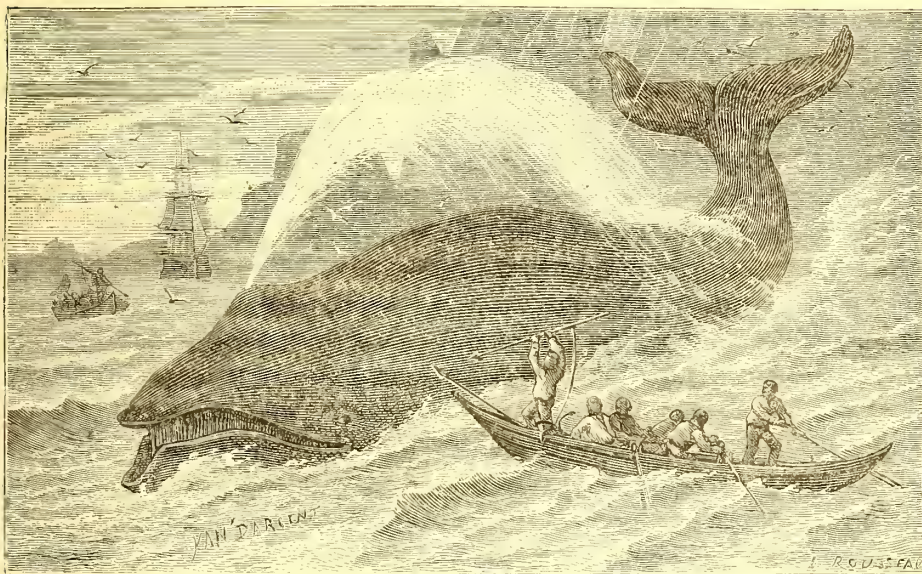
« La majeure partie des habitants sont marins. Ce sont ces rudes pêcheurs, honnêtes et robustes, qui, méprisant le danger sans cesse affronté, vont au milieu de périls sans nombre demander à l'Océan de quoi subvenir aux besoins de leurs familles; populations laborieuses qui « vivent mouillées », a dit un grand poète, et dont toute l'histoire tient entre le flot qui monte et la vague qui s'en va.

« Quand l'hiver a suspendu tous les travaux extérieurs; quand les bateaux, désormais inutiles, dorment halés sur les grèves; quand la neige a couvert la terre d'une couche épaisse et rendu les communications presque impossibles, la femme répare les dommages éprouvés par la garde-robe pendant la rude saison qui vient de finir, tricots, bas et vareuses pour la campagne prochaine, dont on attend l'ouverture avec impatience; le mari raccommode, met en ordre les engins, et fabrique ces longs filets à mailles étroites dont il se sert pour la pêche aux harengs.

« Lorsque l'été arrive, l'aspect de la rade de Saint-Pierre change tout à coup; les maisons où l'on se tenait barricadé s'ouvrent de toutes parts; les auberges, qui sont en grand nombre, depuis le Lion-d'Or jusqu'au moindre cabaret, arborent à leurs fenêtres des appâts séduisants de bouteilles de tous les formats, et une multitude de navires venant du large débarquent sur le quai une population nouvelle qui arrive de tous les ports de France, depuis Bayonne jusqu'à Dunkerque, et qui fait monter le chiffre des habitants de l'île à dix, douze et même quinze mille âmes.

« Et c'est là, à sa façon, à un certain point de vue, une population très distinguée, très fière d'elle-même, qui se considère comme une espèce d'élite dans la création, et qui, en vérité, n'a pas tout à fait tort. En un mot, ce sont les pêcheurs des bancs qui font là leurs provisions de

vivres pour eux-mêmes, d'appâts pour le poisson qu'ils veulent prendre. Le costume de ces matelots atteint les dernières limites possibles du désordre pittoresque. Des bottes montant jusqu'à mi-cuisse, des chausses de toile ou de laine, amples comme celles de Jean-Bart sur l'enseigne des marchands de tabac, des camisoles bleues et blanches, ou rouges, ou rouges et blanches, des vestes ou des vareuses de tricot qui n'ont plus de couleur, si jamais elles en ont eu, des cravates immenses, ou plutôt des pièces d'étoffes accumulées, tournées, nouées autour du cou, des *suroits* énormes pendant sur le dos, ou bien des bonnets de laine bleue



Pêche de la baleine (mers polaires).

enfoncés sur les oreilles, et, sortant de toutes ces guenilles, des mains comme des battoirs, des visages plutôt basanés que de couleur humaine, plutôt noirs que basanés, couverts de la végétation désordonnée d'une barbe qui depuis quinze jours n'a pas vu le rasoir : voilà l'aspect honoré, respecté, admiré du pêcheur des bancs.

« Il reste encore un point important pour que la description soit complète. Prenez l'homme ainsi qu'il vient d'être dit, roulez-le pendant deux bonnes heures dans la graisse de tous les poissons possibles : alors il ne manquera rien à la ressemblance. Car il faut le concevoir huileux au premier chef, sans cela ce ne serait plus le vrai pêcheur.

« Ainsi fait, il descend de sa goélette, aussitôt qu'il a mouillé, et va s'offrir avec bonhomie, mais avec le juste sentiment de ce qu'il vaut, à l'accueil chaleureux et admiratif de l'habitant. Il marche dans le sentiment de sa gloire sur ce sol qui l'appelle depuis un mois. Les mains dans les poches, la pipe à la bouche, il rappelle Adam dans le paradis terrestre,

il en a l'innocence et la satisfaction d'être au monde, dont il se considère aussi, en toute humilité, comme la merveille; et, encore une fois, il a raison, car il n'est pas un homme de mer, depuis l'amiral jusqu'au mousse, qui ne pense cela de lui. » (Comte de GOBINEAU, *Voyage à Terre-Neuve, (Tour du Monde.)*)

FIN

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

DES COLONIES EN GÉNÉRAL

I. — La concurrence coloniale.	7
II. — Diverses sortes de colonies	11
III. — Utilité et nécessité des colonies.	14
IV. — Aperçu chronologique de la colonisation française.	17
TABLEAU statistique des possessions françaises.	21
CARTE. — Planisphère des colonies françaises, 9.	
CITATIONS D'AUTEURS. — Sur l'économie politique : <i>Leroy-Beaulieu</i> , page 14. <i>A. Delaire</i> , 13. <i>J. Duval</i> , 16.	

ALGÉRIE

CHAP. I. — L'histoire et la conquête ¹	23
— II. — Géographie physique. — Configuration générale. Les côtes. Les montagnes. Les cours d'eau et les lacs. Le climat et les productions.	36
— III. — Géographie politique. — Ethnographie. Administration. Provinces et villes	54
— IV. — Géographie économique. — Agriculture. Industrie. Commerce.	87
ÉTYMOLOGIES des mots arabes et berbères usités dans la géographie du nord de l'Afrique.	93
CARTES. — Algérie et Tunisie, 22. Provinces d'Oran, 63; d'Alger, 70; de Constantine, 79.	
CITATIONS. — <i>Louis Blanc</i> : entrevue de la Tafna, 27. <i>C^{ss}e Drohojowska</i> : la défense de Mazagran, 30; prise de la Smala, 31. <i>Élisée Reclus</i> : la France algérienne, 34; Oran, 63; Alger, 71; Teniet-el-Haâd, 75; Constantine, 78; El-Kantara, 86; les puits sahariens, 88. <i>Ch. Desprez</i> : le simoun à Alger, 52. <i>Moll</i> : les travailleurs en Algérie, 55. <i>O. Reclus</i> : le jargon sabir, 56; les Berbères et les Arabes, 59. <i>E. Drumont</i> : les juifs en Algérie, 58. <i>Aug. Cherbonneau</i> : les djemaa en Kabylie, 60. <i>X., du Magasin pittoresque</i> : les Bains maudits, 83.	

¹ Chacune des colonies est traitée dans le même ordre de matières que l'Algérie, bien que les divisions ne soient pas toujours indiquées aussi distinctement

TUNISIE

I. — Notice historique	95
II. — Géographie physique	105
III. — Géographie politique	108

CARTE de la Tunisie, 96.

CITATIONS. — *M^{rs} Lavigerie* : la Tunisie, 95; Carthage et ses restes, 112. Saint Vincent de Paul à Tunis, par *lui-même*, 100. *G. R.* : les Tunisiens, 108. *Aug. Cherbonneau* : les Kroumirs, 109. *O. Niel et Vivien de Saint-Martin* : Kairouan, 114.

LA CROISADE ANTIESCLAVAGISTE

ET LE PARTAGE POLITIQUE DE L'AFRIQUE

Situation politique de l'Afrique, au point de vue de la suppression de la traite des Nègres. — Discours prononcé au Congrès antiesclavagiste de Paris, le 22 septembre 1890, par Frère Alexis-M. G.	120
---	-----

CARTE du partage politique de l'Afrique, 125.

CITATION. — *M^{rs} Lavigerie* : rôle antiesclavagiste de la France, 127.

SAHARA

I. — Notice historique	133
II. — Géographie physique	137
III. — Géographie politique	142
IV. — La France dans le Sahara	147

CARTES. — I. Les explorations au Sahara. II. Ensemble de l'empire franco-africain, 132.

CITATIONS. — *Largeau* : les sauterelles, 40. *Nachtigal* : le dattier dans l'oasis, 141. *M. Wahl* : la vie nomade, 143. *Capitaine Brosselard* : expéditions du colonel Flatters, 147. *G. Rolland et général Philebert* : le chemin de fer transsaharien, 154.

SÉNÉGAL

I. — Notice historique	157
II. — Géographie physique	161
III. — Géographie politique	165

CARTES. — La Sénégambie française, 158. Saint-Louis et le delta du Sénégal, 168.

CITATIONS. — *P. Gaffarel* : les Normands au Sénégal, 157. *L. Muiron d'Arceat* : les peuplades du Sénégal, 166.

SOUDAN FRANÇAIS

I. — Les premières explorations	173
II. — Expéditions militaires	181
III. — Géographie physique	188
IV. — Géographie politique	190
V. — Suite des expéditions au Soudan. Crozat, Binger, Monteil	194
VI. — Conquête de Tombouctou	202

CARTE du Soudan français, 174.

CITATIONS. — *Binger* : la ville et le pays de Kong, 197. *Monteil* : Du Sénégal au Tchad et à Tripoli, 199. *L. Aube* : Prise de Kabara et de Tombouctou, 203. Capit. *Philippe* : Massacre de la colonne Bonnier, 205.

GUINÉE ET DAHOMÉY

Côtes de Guinée. Historique et géographie.	207
II. — Côte d'Ivoire.	210
III. — Côte de Benin ou des Esclaves	212
IV. — Le Dahomey. Dodds et Behanzin.	213

CARTE des côtes de Guinée, 208.

CITATIONS. — *Gaffarel* : histoire, 207. *Déhérain* : le Dahomey, 214. *H. Alis* : guerre du Dahomey, 220. *Mattei* : patriotisme des missionnaires, 221.

CONGO FRANÇAIS

I. — Notice historique	224
II. — Géographie physique	232
III. — Géographie politique.	237
IV. — District de l'Oubanghi et du lac Tchad	244

CARTE du Gabon et du Congo, 226.

CITATIONS. — *De Brazza* : remise des traités à Makoko, 225. *Alfred Marche* : l'estuaire du Gabon, 238. *H. Stanley* : les vieux habits au Congo, 242.

RÉUNION

RÉUNION. Notice historique et géographie.	248
Iles KERGUÉLEN, SAINT-PAUL et AMSTERDAM.	255

CARTE de l'île de la Réunion, 250.

CITATIONS. — *Revue de Géographie* : les volcans de Bourbon, 250. *Journal officiel* : le cyclone de 1879, 251.

MADAGASCAR

I. — Notice historique	257
II. — Géographie physique	262
III. — Géographie politique.	265

CARTE de Madagascar, 258.

CITATIONS. — *Vivien de Saint-Martin* : état social des Malgaches, 266. *P. Abinal* : superstitions des Malgaches : métamorphoses et métémpsychoses, 268. *Henri-Ph. d'Orléans* : la guerre à Madagascar en 1895, 275.

SATELLITES DE MADAGASCAR

SAINTE-MARIE, NOSSI-BÉ, MAYOTTE et les COMORES	277
--	-----

CARTE de ces îles, 278.

OBOCK et TADJOURAH.	282
-----------------------------	-----

CARTE d'Obock, 283.

INDE FRANÇAISE

Histoire et géographie	284
----------------------------------	-----

CARTES. — Carte historique de l'Hindoustan, 286. Les territoires de l'Inde, 288.

CITATION. — *F. Agohard* : Dupleix et la Bourdonnais aux Indes, 285.

INDO-CHINE FRANÇAISE

I. — Notice historique. Les conquêtes	290
II. — Géographie physique	296
III. — Géographie politique	302
COCHINCHINE, CAMBODGE, ANNAM et TONKIN	309
CARTES. — Indo-Chine, 291. Cambodge et Cochinchine, 314. Annam et Tonkin, 315.	
CITATIONS. — <i>Geoffroy et Chambost</i> : le massacre des chrétiens, 292. <i>P. Legrand de la Lyraye</i> : mœurs des Annamites, 302. <i>Notices coloniales</i> : le présent et l'avenir du Tonkin, 320.	

NOUVELLE-CALÉDONIE

Histoire et géographie	322
NOUVELLES-HÉBRIDES	328
Iles WALLIS et FUTUNA	330
CARTE de la Nouvelle-Calédonie, 324.	
CITATION. — <i>Vivien de Saint-Martin</i> : le Néo-Calédonien, 324.	

TAITI

Histoire et géographie. — I. — Iles Taïti	331
II. — Iles Touamotou	336
III. — Iles Marquises	338
CARTE de Taïti et de ses dépendances, 332.	
CITATIONS. — <i>Hue et Haurigot</i> : les Taïtiens, 335. <i>Notices coloniales</i> : la pêche des perles aux îles Basses, 337.	

GUYANE

Histoire et géographie	339
CARTE de la Guyane, 340.	
CITATIONS. — <i>O. Reclus</i> : faune de la Guyane, 343. <i>P. Gaffarel</i> : les Galibis et les nègres marons, 346.	

ANTILLES

Histoire et géographie. — La Martinique et la Guadeloupe	348
CARTES. — Les Antilles françaises et la Martinique, 350. La Guadeloupe, 352.	
CITATION. — <i>Malte-Brun</i> : la nature aux Antilles, 356.	

SAINT-PIERRE-MIQUELON

Histoire et géographie	358
CARTE des îles Saint-Pierre-Miquelon, 360.	
CITATION. — <i>C^{te} de Gobineau</i> : le pêcheur de Terre-Neuve, 362.	

TABLE des matières, des cartes et des citations	365
---	-----





SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES



3 9088 00083 9860

